This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Soc. 1193 d. $\frac{48}{31}$

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

MOTTEROZ, Admin.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXXI

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

FOREIGN
27
FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, RUE DE SEINE, 33

1882

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE. — Trente-et-unième année..... 1
Assemblée générale de la Société..... 193
Rapport de M. le baron F. de Schickler, président sur les travaux de la Société..... 194
Procès-verbaux..... 95, 386 567
Fête de la Réformation..... 433
Collecte de 1881..... 434

ÉTUDES HISTORIQUES.

La Réforme en Saintonge par M. E. Gaullieur..... 4
Le Massacre fait à Vassy, le premier jour de mars 1562, par M. Jules Bonnet..... 49, 97
Un pasteur réformé au XVIIe siècle, Daniel Chamier, petit-fils du grand Chamier, par M. D. Benoît..... 146
L'Amiral de Coligny au Château de Châtillon-sur-Loing par M. Jules Bonnet..... 209
Un mémoire inédit de Rabaut Saint-Étienne par M. Frank Puaux..... 241 289
L'attentat de Maurevel (22 août 1572), par M. le comte Jules Delaborde..... 337
Cassiodore de Reina, par M. Henri Tollin..... 385
Nouvelle édition des mémoires de Louis de Marolles, par M. Jules Bonnet..... 436
Pierre Daillé, premier pasteur de l'Église française de New-York par M. Ch. Baird..... 481

DOCUMENTS.

Brief Discours sur la mort de la Royne de Navarre advenue à Paris le IXe jour de juin 1572..... 12
Lettre de Th. de Bèze à M. Bauhin, médecin du comte de Montbéliard (25 juillet 1586)..... 61

Pages.

Journal d'un réfugié sorti du royaume de France par voie de mer (1685),..... 62
Lettre de Bancillon à Mlle de Gozon sur le voyage des forçats protestants libérés en 1713..... 65
Les enfants des nouveaux convertis (sans date : 1700)..... 109
La révocation à Uzès. État des biens des fugitifs du diocèse.. 160
La tolérance au XVIIIe siècle. Lettres inédites de Voltaire à M. Ribotte de Montauban (1761-1769)..... 164
Liste des massacreurs de la Saint-Barthélémy à Orléans..... 252
Lettre d'Adrien Chamier à Th. de Bèze (1er mai 1583)..... 257
Relation de la sortie de M. de Montacier, sieur de Lislemarais, du royaume (1685)..... 260, 310
Assemblée générale de Castres (août 1599)..... 301
Deux lettres de Duplessis-Mornay à M. Jean Diodati, pasteur de l'Église de Genève (1607-1610)..... 350
Restauration du Protestantisme. Lettre d'Antoine Court..... 353
Lettres écrites par divers pasteurs au sujet des Églises réformées de France, de janvier 1773 à décembre 1775..... 398
Lettre du pasteur Pierre Grenade de Clairac (12 juillet 1563).. 446
Un forçat Nîmois. Trois lettres à M. Carrière de Genève (1720). 449
Instructions de Charles IX à M. de Rambouillet, son ambassadeur à Rome (16 décembre 1572)..... 495
Abjuration des Protestants de Sauve (20 novembre 1686)... 499
Lettre des Réfugiés de Baireuth aux États des Provinces-Unies (17 décembre 1668..... 539
Requête des Protestants de Clairac, Tonneins, Castelmoron, Nérac, au Roi (12 janvier 1755)..... 541

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

La préméditation de la Saint-Barthélémy à Orléans..... 31
Un pamphlet contre les Hollandais au XVIIe siècle, par M. Léon Feer..... 78
Notice sur l'Église réformée de Cuq-Toulza, par M. de France..... 118, 171
La discipline dans l'Église réformée de Nîmes..... 130
Une lettre inédite de Jean Cavalier..... 135
Les marins protestants sous Louis XIV, par M. Delavaud..... 181
Une tentative de réhabilitation du pape Alexandre VI..... 189
Une apologie des Hollandais au XVIIe siècle par M. Pierre de Witt 226

Pages.
Les nouveaux convertis de St-Jean-du-Gard..... 275
Libération du baron de Salgas..... 280
Gabriel Maturin..... 326
Paul Rabaut et Pradel Vernezobre..... 330
Les Trois Furmeyer, par M. J. Roman..... 359
Une étrange histoire, par M. F. Puaux..... 367
Le Refuge au cap de Bonne-Espérance, par M. Theal..... 408
Berthélemy Hector, le colporteur martyr en 1556..... 456
Sermons de Calvin sur le livre de Job par M. Viguié. 466, 504, 548
L'entrevue de Bayonne et la Saint-Barthélemy..... 512
Deux mémoires de l'Académie de Montpellier..... 558
La Providence Huguenote..... 561

BIBLIOGRAPHIE.

Disticha Moralia (Édition de Mathurin Cordier)..... 37
Les Vallées vaudoises. Étude de topographie et d'histoire, par M. de Rochas d'Aiglun..... 42
Guerre et délivrance de la ville de Genève..... 91
La vraye façon de réformer l'Église, par Jean Calvin..... 94
Louis Paschale et les martyrs de Calabre..... 126
Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par M. de Ruble.... 127
Storia della Riforma in Italia, par M. E. Comba..... 187
Répertoire trimestriel..... 45, 234, 373, 519
Les Villates en France et aux Pays-Bas..... 281
Une Église calviniste au XVIe siècle..... 283
Viane. Souvenirs d'une ville ruinée..... 332
Lambert Daneau, par M. Paul de Félice..... 379
Henri de Rohan et le siège de St-Jean d'Angely..... 424
L'Église sous la croix..... 428
Les Églises du Refuge..... 524
Vie d'Ulrich Zwingli..... 526
Étude sur la condition des protestants en Belgique..... 555

CORRESPONDANCE.

Questions sur les *Icones* de Bèze et réponse..... 138
Un livre d'Isaac Dubourdieu..... 141
Double concours. Programme..... 142
Lettre de M. Du Rieu, secrétaire de la commission wallonne, à M. le baron F. de Schickler..... 286

Pages.

Lettre de M. Jules Bonnet à M. Henri Bordier sur un article de la *France protestante* avec réponse de M. Bordier. . . . 333
Une lettre d'Adrien Chamier. 383
Deuxième note sur la préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans, par M. Jules Doinel. 429
Assassinat de Juan Diaz. 431
La Baume des Fées. 565

CHRONIQUE.

Circulaire du Comité Coligny. 230
Concours sur Agrippa d'Aubigné. 287
Statue d'Olivier de Serres. 288
Libéralité municipale. 288
Monument de Michelet. 384
Fête de la Réformation. 527

NÉCROLOGIE.

M. Charles Weiss. 48
M. Charles Paillard. 144
Mme Henri Thuret. 144
M. Marcellin Meynard. 192

ERRATA.

Page 13, l. 1, lisez : du 21 juin 1572; p. 42 l. lisez : Edouard Fick; p. 56 note 4, l. 2, lisez: pages 111, 114, et p. 57; p. 57, l. 2, lisez : *Mémoires,* t. III; p. 221, note 1, l. 5, lisez : nouveau *mesnager* et non *messager;* — Un pamphlet contre les Hollandais, voyez l'errata de la page 327; p. 384, l. 20, lisez : Sur un oreiller qu'*inonde;* l, 21, lisez *sérénité;* p. 394, l. 19, lisez : *Sepp* au lieu de *Lepp;* p. 397, en note, lisez : Docteur *Fuchs*; ibidem, l. 22, lisez : *manuum* opificio; ibidem, lisez : *Henri* Tollin; p. 423, l. 33, lisez : *résolution;* p. 430, l. 15, lisez : *nuper;* et l. 18, lisez : *direptiones;* p. 432, l. 20, lisez : à travers *les rues;* p. 527, l. 28, lisez : la chrétienne *résignation.*

Une erreur grave a été commise dans la pagination du *Bulletin* de juin dont la première page doit porter le numéro 241 et la dernière le numéro 288, au lieu de 337-384.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FOREIGN
BODL: LIBR.
PERIODICALS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

> Les jours de nos années montent à soixante et dix ans, ou jusqu'à quatre-vingts pour ceux qui ont quelque vigueur, et le plus beau de nos jours n'est que travail et tourment. Il passe vite et nous nous envolons.
>
> Ps. xc. V. 10.

Aux mélancoliques impressions que laissent la fuite des années et la brièveté de la vie, se joint pour nous le sentiment d'une sérieuse et croissante responsabilité. Avec 1881 s'achève la seconde série des travaux inaugurés en 1852, sous l'heureuse impulsion de M. Charles Read, et poursuivis, durant trente ans, sur les diverses époques de notre histoire. Avec 1882 va s'ouvrir une période nouvelle dont les succès ou les épreuves échappent également à nos prévisions. Nous ne pouvons que dire avec le Psalmiste : *O Éternel, dirige l'œuvre de nos mains!*

Nous n'avons rien à changer au cadre de nos travaux, tel qu'il est tracé dans la Préface de 1865. Nous aspirons seulement à le mieux remplir, avec le concours de nos collègues, et de tous ceux qu'intéresse la reconstitution d'un passé qui n'est pas

sans gloire. Les *Documents* et les *Études historiques* occuperont toujours la place d'honneur dans le *Bulletin*. Mais la *Bibliographie* y recevra une part proportionnée au nombre croissant des publications dont notre histoire est l'objet. Elle trouvera son complément dans un *Répertoire trimestriel* qui tiendra le lecteur au courant des ouvrages, ou même des articles importants publiés, en France ou à l'étranger, sur des sujets empruntés à nos annales protestantes [1].

En faisant ainsi une juste part aux exigences de l'érudition dont les limites reculent sans cesse, nous aurons surtout à cœur de réaliser les promesses contenues dans le programme de 1865 et exprimées en ces termes : « Nous voudrions que le *Bulletin*, sans cesser d'être un recueil de documents inédits choisis avec tact, annotés avec goût, empruntât à la Revue quelque chose de son intérêt littéraire et religieux, qu'il pût circuler de main en main dans la famille, fournir un aliment à ces lectures du soir qui reposent des travaux du jour et entretiennent la piété domestique. Notre histoire manque-t-elle donc d'attrait et de charme sérieux? Est-il une vertu qui ne trouve en elle un nom propre, une éclatante personnification? Calvin ne rappelle-t-il pas le devoir, Coligny l'héroïsme, Duplessis-Mornay la fidélité, Jeanne d'Albret l'amour maternel, Renée de France toutes les grâces morales de la femme? Et, dans ces jours plus proches de nous où notre Église proscrite se réfugie au désert, est-il un trait de pureté, d'abnégation et de grandeur qui n'ait brillé sur le banc du forçat huguenot ou sur le gibet des martyrs? Ah! pour être intéressant, quand on évoque de tels souvenirs, il ne faut qu'être ému, et comment ne le serait-on pas devant les péripéties d'une histoire qui, mieux connue, sera la véridique légende de notre pays? » (*Bull.*, t. XV, p. 3.)

Il y a loin de l'idéal que l'on poursuit au résultat que l'on obtient. Toutefois, nous avons lieu de penser que les labeurs de

1. Voy. plus loin, la lettre adressée au secrétaire par M. le baron F. de Schickler, président de la Société.

notre Société n'ont pas été stériles, et qu'une ère de réparation a commencé pour nous. Nous en voyons la preuve dans le langage des plus éminents historiens contemporains, dans leurs jugements sur la révolution religieuse du seizième siècle, sur ses martyrs et ses héros si longtemps défigurés par la calomnie. Un jeune professeur invoquant naguère, dans une solennité académique, des textes isolés ou incomplets, trouvait une étrange satisfaction à présenter le protestantisme français comme le perpétuel méconnu de notre patrie. Ah! combien il eût été plus juste et plus habile en soutenant la thèse contraire, en montrant l'opinion des esprits élevés, de ceux qui comptent dans un pays, toujours plus sympathique à notre cause, et les progrès accomplis devenus le gage de ceux que nous devons espérer dans l'avenir!

On ne peut que se féliciter, à ce titre, de tout ce qui doit mettre en pleine lumière les trésors dispersés dans le *Bulletin*. La Table générale des matières annoncée l'an dernier, et devant embrasser les 30 volumes parus, n'a pas cessé d'être l'objet des préoccupations du Comité et des soins de M. Weiss, si compétent pour ce travail. Mais c'est une œuvre de longue haleine, dont la lenteur garantit la perfection. Elle se poursuit de jour en jour, de volume en volume, avec une patience égale aux difficultés de la tâche, et que couronnera un plein succès.

J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME EN SAINTONGE

(1534-1546)

Le savant auteur de l'*Histoire du Collège de Guyenne*, M. E. Gaullieur, est sur le point d'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des protestants français par la publication d'une *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, embrassant neuf ou dix de nos départements actuels.

J'ai sous les yeux deux chapitres de ce travail puisé aux sources, et offrant le plus vif intérêt au double point de vue historique et religieux. L'un retrace les premiers mouvements de la Réforme à Bordeaux, Agen, Tonneins, Sainte-Foy, et montre l'idée nouvelle pénétrant dans les cloîtres pour opérer des conversions parmi les représentants des plus nobles familles. Cinq religieuses, échappées de leur couvent, y sont réintégrées par arrêt du Parlement pour y subir le joug d'une Église qui perd de plus en plus la direction des âmes et ne peut plus se défendre que par la persécution.

L'autre chapitre montre les progrès de l'Évangile parmi ces populations de pêcheurs qui trouvaient dans le message du salut une compensation aux périls et aux labeurs de l'Océan. La Réforme atteste déjà sa vitalité par le martyre. M. Gaullieur décrit ces Églises naissantes en homme familier avec leur histoire et avec le théâtre de leurs épreuves. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs quelques pages d'un livre qui nous semble appelé à un légitime succès. Il formera deux volumes gr. in-8°, au prix de 12 francs pour les souscripteurs. Notre Société s'inscrit en tête de la liste[1].

J. B.

Comme Bordeaux et comme les villes de l'Agenais, la Saintonge était entrée de bonne heure dans le mouvement de la

1. Les souscriptions doivent être adressées à l'auteur lui-même, rue Lacour, 13, à Bordeaux.

Réforme. Lors de la création du parlement de Guyenne, en 1462, cette province relevait de la Cour de Bordeaux, en vertu des lettres-patentes de Louis XI. L'Angoumois y fut annexé l'année suivante; l'Aunis avec la Rochelle un peu plus tard. Lorsqu'en 1469 le rusé monarque donna la Guyenne en apanage à son frère Charles de Berry, le Parlement fut transféré de Bordeaux à Poitiers. Après la mort si mystérieusement tragique du jeune duc, le comté d'Angoumois et le gouvernement de la Rochelle furent placés dans le ressort du parlement de Paris. Ce ne fut qu'en 1542 que l'Angoumois fit retour à celui de Bordeaux, après le décès du duc d'Orléans, fils aîné de François Ier, dans l'apanage duquel il était enclavé.

De l'embouchure de la Loire à celle de la Gironde s'étend un pays plat, en partie marécageux et d'une physionomie exceptionnelle. Le littoral, découpé par de nombreuses baies ou par des presqu'îles de formes bizarres, est bas, sablonneux et couvert de marais salants qui font vivre tout un monde de sauniers ou de gabelcurs. Là, s'agite en face de l'Océan toute une population fort primesautière de pêcheurs et de marins au langage pittoresque. Il semble que les émanations aromatiques et vivaces du bord de la mer donnent aux habitants de la Saintonge une animation particulière que n'ont point en général les Bordelais, plus calmes par nature.

Au seizième siècle cette dissemblance était encore beaucoup plus accentuée que de nos jours. Théodore de Bèze nous en a laissé la peinture la plus imagée dans le vieux langage si coloré de cette époque :

« *Comme la province de Xaintonge, entre toutes les contrées du royaume de France*, est la mieux accommodée de tout ce qui peut estre souhaité pour l'aise et commodité de ceste vie, aussi estoit-ce un pays adonné entre tous autres à toutes manières de délices *et à ce qui s'ensuit*. Mais le Seigneur d'autre costé, y a fait tant plus grande miséricorde, l'aïant bénit grandement en la cognoissance de son sainct Évangile. Et fut ce trésor premièrement distribué aux plus débauchés;

à savoir à ceux des isles, qui estoient ordinairement la retraicte des pyrates et escumeurs de mer ; joint que les malfaicteurs qu'on vouloit espargner en France y estoient envoyés et confinés ordinairement.

» Il y a doncques en ce pays de Xaintonge un petit lieu, situé sur la coste de l'Océan, appelé l'isle d'Arvert, habité cy-devant par des gens de marine, c'est-à-dire presque sauvages et sans aucune humanité, mais au reste fort vaillans et hardis sur mer, où ils font de grands voïages jusques aux plus loingtains pays [1]. »

C'est un des premiers disciples de Calvin, le procureur Philippe Véron, dont nous avons déjà dit quelques mots ailleurs, qui fit en Saintonge vers l'an 1534 les premières tentatives d'évangélisation. On l'appelait vulgairement *le Ramasseur*, surnom expressif qui peint le zèle infatigable dont il était animé pour l'œuvre de propagande à laquelle il avait consacré sa vie. Il visita successivement les villes et les plus humbles bourgades des régions qui lui avaient été assignées, cherchant à faire connaître la doctrine de l'Évangile et à combattre les superstitions de l'Église romaine.

Il ne tarda point à être aidé dans ses efforts par un jeune docteur en droit, Albert Babinot, comme lui disciple de Calvin. Ce dernier forcé de quitter la France venait de s'établir à Genève, d'où il correspondait avec ses disciples de Saintonge. Bientôt ils eurent la joie de lui annonçer leurs premiers triomphes. Les seigneurs du Fâ en Angoumois et de Mirambeau en Saintonge venaient d'abandonner le papisme et de se déclarer ouvertement pour la Réforme [2]. Mais, par opposition directe avec ce qui se passait dans le Bordelais, ce fut surtout dans les classes inférieures que la doctrine calviniste s'établit tout d'abord, et prit racine.

1. Th. de Bèze, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 101.

2. *Hist. de la naissance, des progrès* et de la *décadence de l'hérésie*, par Florimond de Rœmond, liv. 7, f° 201 v°. Le château du Fâ est voisin du champ de bataille de Jarnac ; celui de Mirambeau domine la petite ville du même nom.

Au bout de peu de temps Albert Babinot et le Ramasseur ne pouvaient plus suffire à l'œuvre d'évangélisation entreprise par eux; des appels secrets leur arrivaient des moindres bourgades de la Saintonge, quand ils reçurent d'Allemagne un secours inespéré.

Bernard Palissy, le célèbre émailleur, nous apprend dans un récit adressé plus tard aux Montmorency et à Catherine de Médicis, qu'un certain nombre de moines de l'intérieur de la France, arrachés à leur torpeur ou à leur indifférence par la grande voix de Luther, avaient quitté leur monastère et passé la frontière pour entendre ses prédications.

A leur retour en France, ils eurent la hardiesse de prêcher publiquement contre les abus de l'Église catholique. Mais quand *les prestres et bénéficiers entendirent qu'ils détractoyent de leurs coquilles, ils incitèrent les juges à leur courir sus: ce qu'ils faisoient de bien bonne volonté, à cause qu'aucuns d'eux possédoient quelque morceau de bénéfice qui aidoit à faire bouillir le pot.* Contraints de s'enfuir, les moines s'éparpillèrent. Quelques-uns vinrent chercher un refuge dans les îles d'Oléron, de Marennes et d'Arvert, éloignées des grandes routes.

Ils y répandirent la parole de Dieu, d'abord avec précaution, puis avec plus d'assurance, lorsque le nombre des convertis s'augmenta. Peu à peu même, ils gagnèrent la confiance de ceux qui les entouraient et, protégés par un grand vicaire qui favorisait la Réforme, ils purent obtenir la faveur de monter en chaire dans les églises de quelques localités. Dénoncés à l'évêque de Saintes, qui se trouvait à Paris, par un nommé « Collardeau, procureur fiscal, homme pervers et de mauvaise vie », ils continuèrent courageusement leurs prédications.

Collardeau ayant obtenu deux commissions, l'une de l'évêque et l'autre du parlement de Bordeaux, « accompagnées d'une bonne somme de deniers », se hâta de procéder à l'arrestation des prédicateurs les plus compromis: Hubert Robin, de l'ordre des dominicains, qui tenait la chaire à Saint-Denis dans

l'île d'Oléron, Nicole, évangélisateur de l'île d'Arvert, et l'instituteur de Gémosac, fort aimé des habitants de cette localité.

Tous trois furent conduits à Saintes dans les prisons de l'évêché et « *vestus d'accoustrements verds, afin que le peuple les estimast fols ou insensez* ». Et comme ils continuaient à annoncer ce qu'ils croyaient être la vérité, « *ils furent bridés comme chevaux par le dit Collardeau, auparavant que d'estre menés sur l'échafaud, èsquelles brides y avoit en chacune une pomme de fer, qui, chose hideuse à voir, leur remplissoit la bouche!* »

Hubert Robin, le seul qui fût clerc tonsuré, avait en outre subi la dégradation. Il en appela au parlement de Bordeaux qui rejeta son pourvoi[1]. Sachant qu'il allait mourir, et doué d'une grande énergie, il résolut de s'échapper. Le récit de son évasion est des plus extraordinaires et présente un intérêt particulier.

Par surcroît de précautions, un garde avait été placé sur les marches de l'escalier qui conduisait au cachot des condamnés à mort; des chiens de garde, féroces et de haute taille, avaient été amenés par Sellière, autre grand vicaire, et lâchés dans la cour de l'évêché. Dès l'entrée de la nuit, Robin, sans perdre de temps, se mit à limer ses fers, et cette opération terminée, passa la lime à ses compagnons. Le plus difficile était de percer la muraille qui se trouvait être « de bonne maçonnerie ». Il y parvint cependant, à force de persévérance. Malheureusement, de l'autre côté du mur on avait empilé des barriques qui dégringolèrent à grand bruit. Le portier, mis en éveil, se leva, prêta longtemps l'oreille et n'entendant plus rien finit par se recoucher. Bientôt des ronflements sonores avertirent le condamné qu'il pouvait se remettre à l'œuvre.

Parvenu dans la cour, Robin jeta du pain aux molosses qui l'eussent infailliblement dévoré, et eut le bonheur de les amadouer. A force de chercher une issue il eut l'heureuse chance

1. *Arch.* départementales de la Gironde. Série B. Parlement, arrêts, Rég. 26.

de découvrir une porte mal fermée qui le conduisit dans le jardin de l'évêché, dont les murailles étaient par malheur extrêmement élevées.

La nuit était fort sombre, mais la lune se dégageant un instant des nuages qui l'obscurcissaient, lui permit d'aviser près du mur un poirier sur lequel il grimpa. A sa grande joie, il aperçut un fumier sur lequel il pouvait aisément sauter.

Mû par une pensée généreuse et vraiment digne de louange, il retourna dans son cachot pour faire part de sa découverte à ses deux compagnons. Moins habiles que lui ni l'un ni l'autre n'avait réussi à limer ses fers. Après les avoir embrassés et encouragés le dominicain se rendit de nouveau dans le jardin, fit pour la deuxième fois l'ascension de son arbre et « *de là sauta sur les fumiers de la rue* ».

Il était loin d'être sauvé, car il n'était jamais venu à Saintes et n'y connaissait personne. Tout au plus se rappelait-il le nom d'un médecin et celui d'un apothicaire qui l'avaient soigné d'une pleurésie pendant sa captivité. Il retroussa sa robe sur ses épaules, attacha du mieux qu'il put sa chaîne, dont le cliquetis aurait pu le trahir et s'en alla « *tabourner*[1] à plusieurs portes », entre autres à celle d'un conseiller qui avait juré sa perte. Notre homme ayant mis le nez à la fenêtre et le prenant pour un laquais, lui donna les indications qu'il réclamait.

Après mille péripéties, il eut le bonheur de rencontrer des gens charitables qui le conduisirent sur l'heure hors de la ville. Le lendemain sa tête était mise à prix, le grand vicaire Sellière en offrait cinquante écus. Mais on peut supposer que Robin ne s'attardait pas à cueillir des mûres le long des buissons.

Moins heureux que lui, Nicole et l'instituteur de Gémozac furent brûlés vifs, l'un à Saintes et l'autre à Libourne, où s'était retiré le parlement, par suite de la maladie contagieuse qui régnait à Bordeaux. Tous deux en face de cette hideuse et cruelle mort, montrèrent le plus grand courage (août 1546).

1. *Tabourner* pour tambouriner, on disait *tabourin* au lieu de tambourin.

D'autres arrestations avaient lieu à la même époque dans plusieurs localités de la Saintonge.

Un prêtre de Saintes nommé Jehannet Couhe, accusé de crime d'hérésie par le procureur général de la sénéchaussée, fut incarcéré le premier (10 décembre 1545)[1]. Un maître d'école, Nicolas Clinet, fut à son tour emprisonné. C'était un vieillard d'une soixantaine d'années, très dévoué à son école. Chassé de la contrée il se retira à Paris où il fut plus tard nommé *surveillant*, c'est-à-dire *ancien* de la nouvelle Église. Pour le moment il eut la chance de n'être brûlé qu'en effigie; il devait plus tard, hélas! monter sur un autre bûcher[2].

A ces noms, il faut ajouter celui d'un certain Philippe Barat, coupable d'avoir prêché en Saintonge des doctrines réprouvées; il fut condamné à faire publiquement, devant l'Église de Saint-Just près de Périgueux, l'abjuration de ses erreurs. Il fut ensuite battu de verges jusqu'à effusion de sang et banni de la sénéchaussée (30 janvier 1546)[3].

Injonction fut faite au grand sénéchal de Saintonge d'activer les procès de divers autres accusés.

On peut aisément se figurer l'effet que devaient produire sur une population ardente et un peu « *sauvage* » comme celle de cette région maritime les incarcérations, les poursuites, les castigations et surtout les autodafé. Il y avait parmi les nouveaux convertis des gens paisibles, qu'adoucissaient encore chaque jour les préceptes évangéliques; mais il s'y trouvait aussi bien des gens qu'attiraient le goût de la nouveauté, la haine du clergé catholique, et le spectacle de ses turpitudes et de sa honteuse ignorance.

Ce fut sans doute une bande d'individus de cette dernière catégorie qui se laissa entraîner à des voies de fait dans l'île d'Arvert. L'instruction porte que « *des luthériens en grand nombre* » se ruèrent sur la maison d'un nommé François

1. *Arch.* départementales de la Gironde. Série B, Parlement, arrêts, Rég. 26.
2. Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. Ier, p. 126.
3. *Arch.* départementales de la Gironde. Série B, Parlement, arrêts.

Moysan, et par leurs menaces le forcèrent à s'enfuir avec ses enfants; excès blâmable, aisément grossi par la rumeur publique et la partialité des juges.

C'est là, hâtons-nous de le dire, un fâcheux épisode de cette première période si pure de la Réformation. Il est toujours regrettable de voir les persécutés usurper le rôle de persécuteurs. La répression ne se fit pas attendre. Deux conseillers au parlement de Bordeaux furent chargés en toute hâte d'instruire l'affaire [1]. On les verra bientôt à l'œuvre.

ERNEST GAULLIEUR.

1. *Arch.* départementales de la Gironde. Série P, Parlement, Arrêts, Rég. 26, 13 février.

DOCUMENTS

BRIEF

DISCOURS

SUR LA MORT DE

LA ROYNE DE NAVARRE

ADVENUE A PARIS

LE IX JOUR DE JUIN

1572.

PSEAULME 116. 15

« *La mort des débonnaires du Seigneur est en estime envers luy.* »

M. D. LXXII

Voici un opuscule d'un grave et touchant intérêt, que je ne vois mentionné ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle *France protestante*, et que son extrême rareté peut faire considérer comme inédit. Il ne figure pas même dans la liste des sources indiquées par Mademoiselle Vauvilliers, à la fin de son excellente *Histoire de Jeanne d'Albret*, bien qu'elle en ait cité deux ou trois passages, reproduits par divers historiens dans le récit de la mort de la pieuse reine.

M. le pasteur A. Cadier, si attentif à tout ce qui concerne la Réforme en Béarn, a trouvé un exemplaire, je n'ose dire unique, de ce précieux opuscule à la bibliothèque du Château de Pau : « C'est, dit-il, un petit in-12, très bien conservé, et très proprement relié, qui renferme, outre le *Brief Discours sur la mort de la royne de Navarre*, le testament de Jeanne d'Albret, dicté la veille de sa mort à deux notaires du Roy, Gaudicher et Goguyer, puis dix-huit petites pièces, épigraphes, sonnets, poésies en l'honneur de l'illustre reine, en latin, en grec, en français, en espagnol et même en italien. »

Le *Discours* écrit par un des pasteurs qui assistèrent Jeanne d'Albret dans sa dernière maladie, est dédié à sa fille, Catherine de Navarre, par

une lettre du 20 juin 1572, qui porte cette signature : A. I. J. Nous ne savons pas découvrir le personnage caché sous ces initiales.

M. le pasteur Cadier a eu l'heureuse idée de faire du *Brief Discours* l'objet d'une conférence, très goûtée, dans le temple de Pau, le 31 octobre dernier, lors de la fête de la Réformation, et il a pensé que la place d'un tel trésor était marquée dans le *Bulletin*. C'est donc à lui que revient tout l'honneur d'une publication, dont, après l'Église de Pau, les lecteurs du *Bulletin* auront les prémices.

J. B.

A très haute et très excellente Madame la princesse de Navarre.

Madame,

Encor que je n'aie jamais eu cet honneur de vous faire très-humble service, néanmoins aiant quelques fois visité la Roine vostre très-honorée Dame et Mère durant sa maladie, et par conséquent en ce peu de temps esté spectateur et auditeur tant de ses vertueuses actions que de ses bons et sainctz propos, j'ay pensé mon debuoir estre d'en coucher quelque chose par escript : non pas toutefois si amplement que la grandeur du subiect le méritoit, veu que cela requéroit un bien plus grand loisir, ains seulement un petit sommaire et abrégé : lequel je n'ay point eu de crainte de vous présenter, sachant que comme vous succedez en une bonne partie de la dextérité et magnanimité de son esprit, qui desia reluit en vous en ce bas age, ainsi ferez-vous à sa constance, piété et autres rares vertus : moiennant la grâce de ce grand Dieu, lequel je supplie, Madame, vous maintenir en sa saincte protection pour servir à sa gloire.

De Paris ce 28 de juin 1572.

A. I. J.

Brief discours sur la mort de la royne de Navarre advenue à Paris le 9e jour de juin 1572.

Quand nous voyons que la mort n'espargne non plus les grands que les petits, et comme dit le poëte païen (Horace, l. I, ode IV), qu'elle heurte aussi bien à la porte des chasteaux et palais des Rois

comme à celle des cabanes et logettes des plus petits du monde, cela nous enseigne non-seulement en général quelle est la briefveté de ceste vie, mais aussi combien ceux-là se trompent qui s'appuient en l'incertitude d'icelle : veu qu'elle passe comme un ombre, voire comme un songe (Ps. 90, 5, et 102, 4) : à ce que de là chascun aprenne d'aspirer à une meileure et de plus longue durée, assavoir à celle qui est éternelle, puis que mesme l'escripture prononce qu'il est ordonné à tout homme de mourir : Et ce d'autant que tous ont péché, et partant se sont asservis à ceste condition (Pseau. 14, 3 ; Hébr. 9, 27 ; Rom. 6, 23). Ce qui n'est point dit seulement pour les meschans, et prophanes, ains aussi pour les fidelles qui ne sont pas moins obligez de rendre ce tribut, que les précédens, encor que ce soit avec condition diverse, et que le progrez et la fin des uns et des autres soient merveilleusement différens.

De ce que dessus nous avons eu naguères un exemple, et tesmoignage en la Royne de Navarre. Car encor que Dieu l'eust faict naistre mortelle comme l'un de nous, si est-ce que le progrez de sa vie a esté bien autre que celuy des hommes desnuez de piété : veu qu'aiant dez long temps esté appelée à la cognoissance de son salut, elle y a persévéré avec une constance admirable, sur tout dez l'an 1560 qu'elle commença à déclarer plus ouvertement sa Religion, et en faire profession publique.

Vrai est qu'au paravant elle n'avoit laissé d'endurer de terribles combatz, et ne fut-ce qu'es choses qui lui advindrent au temps du Roy François de ce nom, où elle se veid environnée, avec tout son estat, de plusieurs grandes difficultez, voire manifestes dangiers, sans la crainte qu'elle avoit qu'on attentast contre la personne du Roy de Navarre : mais si l'on considère ce qui luy advint despuis, tout le précédant ne sera rien estimé au pris. Et de fait, quelle affliction pouvoit-elle recepvoir plus grande, que de veoir le Roy son mari prendre nouveau parti au faict de la Religion? Je vous prie n'estoit-e pas assez pour luy faire tout quitter, en mesme esgard que tout ce roiaume fut incontinent mis en combustion, et guerre civille, ou ceux qui maintenoient le parti de la religion avoient eu du pire en beaucoup de sortes? Et ce pendant pour tout cela, elle ne laissa de continuer en son premier propos, voire avec telle résolution qu'elle estoit estonnement à tous.

Je laisse à parler d'une infinité d'autres argumens de constance,

et fermeté contre plusieurs afflictions, qui ont accoustumé de faire chanceler les plus asseurez : et toucheray ce qui advint au commencement de ces dernières guerres, ou selon le monde on ne pouvoit appercevoir qu'une briefve et prochaine ruine de ceux qui s'estoient armez pour deffendre la liberté de leurs consciences, veu qu'à peine avoient ilz trouvé un petit anglet de ce Roiaume pour leur retraicte. Elle néanmoins print ceste résolution de quitter ses maisons, et son propre pays, où elle pouvoit demeurer en toute paix, et seureté, pour se rendre avec ceux que la nécessité avoit ainsi armez, et y mener ce qu'elle avoit de plus précieux en ce monde, assavoir ses propres enfans. Qui est un exemple rare, et remarquable à la postérité : veu encor que despuis elle y a emploié, ie ne diray pas seullement jusques à ses bagues et ioyaux, mais aussi hazardé sa vie mesme et tout ce qu'elle avoit de plus cher.

Et iasoit que tous ses païs lui eussent esté saisis, hors mis la ville de Navarrin, qui encores estoit fort pressée, et réduite à quelque nécessité par un long siège, si ne laissa elle de porter le tout avec telle patience, et magnanimité chrestienne, qu'on ne pouvoit dire qu'elle feit paroistre avoir aucun regret de s'estre embarquée en ceste cause.

Et d'autant que depuis par quelque victoire Dieu lui remit en main tous ses païs, principalement de souveraineté, et que désia par la paix elle en iouissoit sans contradiction, les remonstrances qui luy furent faictes par les plus grands ne luy peurent persuader de rien changer en la religion qu'elle y avoit introduite, n'y remettre sus celle qui en avoit été chassée durant la guerre : disant souvent que puis que Dieu lui avoit rendu son païs délivré de toute autre Religion que celle qu'elle estimoit saincte et vraie, elle ne permettroit jamais qu'une autre y fut de rechef restablie.

Outre tout ce que dessus chacun scait qu'elle s'est touiours monstrée affectionnée à la Religion, aïant un singulier soin d'oüir iournellement les prédications de ses pasteurs : faisant entendre à tous qu'elle estimoit en cela consister la marque des brebis de Jésus-Christ assavoir d'escouter volontiers sa voix, comme estant la vraye nourriture de l'âme (Jean 10).

Pareillement elle avoit un soing spécial à faire nourrir, et entretenir Messieurs ses enfants en la crainte de Dieu, ne se contentant pas qu'ilz fussent admonestez par ceux qui les avoient en garde, ainsi

elle mesme les eshortoit souvent à leur debuoir, avec parolles graves et plaines d'affection.

Davantage elle estoit douée d'un esprit prompt et accort, et d'une grande rondeur et intégrité : par le moïen desquelles vertus elle n'espargnoit aulcuns, ains rondement, et sans rien flatter, ou dissimuler, s'opposoit aux vices, et maintenoit avec toute liberté ce quelle estimoit être bon et conforme à la volonté de Dieu.

Ce mesme zèle accompagné de constance s'est encor plus particulièment monstré en elle despuis quelques mois, assavoir lors qu'il pleut au roy d'accorder le mariage de madame sa seur avec monsieur le Prince, à présent Roy de Navarre. Car combien que par cette alliance elle se sentit grandement honorée, voire qu'en apparence ce pouvoit estre un bon et asseuré moien pour maintenir ce Royaume en paix, et coupper chemin cy après aux discordz des guerres civiles, si est ce qu'en la dispute des cérémonies dont il falloit user pour cet effect, elle ne voulut jamais consentir à chose quelconque, où il y alloit du faict de la conscience, faisant assembler les plus doctes personnages qu'elle peut, pour entendre par leur advis jusques où elle pourroit s'accorder aux articles qui luy estoient proposez, sa conscience sauve. Ce qu'elle a maintenu et poursuivi fort constamment jusques à son trépas : déclarant plusieurs fois qu'elle aimeroit mieux estre la plus petite damoiselle de France, que pour avancer sa maison en honneur, offenser son Dieu, duquel elle recognoissoit tenir tout ce qu'elle avoit de biens, et d'honneurs, voire la vie mesme.

Estant doncq ceste vertueuse princesse venue à Paris le 15e jour du mois de May 1572 pour l'exécution de ce mariage, et pour y faire apprester ce qui estoit nécessaire pour les solennites d'iceluy, eu esgard à la grandeur des deux maisons qui se conjoignoient par alliance, elle ne cessa d'aller iournellement çà et là par la ville, es maisons, et boutiques des artisans, pour veoir ce qui seroit propre pour le iour de la solennité, tant de ce qui concernoit les habitz nuptiaux, et autres dont elle prétendoit faire présent, que de plusieurs choses nécessaires. Enquoy faisant elle print si grand travail, mesmes estans lors les chaleurs fort véhémentes, qu'enfin le mercredi, 4 de juin, elle tomba malade au lict d'une fiebvre continue, causée d'un mal de polmons, où dez long temps s'estoient formez quelques apostumes, lesquels esmeus et irritez par un travail

continuel, lui enflamèrent cette fièbvre, qui ne l'abandonna point jusques à ce qu'elle rendit son âme à Dieu, au grand regret de plusieurs amateurs de la Religion, et du repos de ce royaume.

Or, parce que durant sa maladie elle a tenu plusieurs bons et saincts propos à ceux qui l'ont visitée, i'en toucheray ici quelques-uns, à fin que cela puisse servir de patron à toute autre princesse chrestienne pour imiter sa foy et pieté, dont elle a faict si bonne espreuve jusques au bout.

Vrai est que d'autant que ceux qui estoient alentour d'elle ne luy avoient point dit assez ouvertement qu'elle estoit en dangier de sa vie ni que les médecins estimoient son mal incurable, ains au contraire l'asseuroient touiours que cela n'estoit rien, et qu'elle seroit bien tost remise en sa première santé, c'est pourquoi elle ne feit continuellement paroistre par ses propos qu'elle se jugeast estre près de sa fin. Et de fait, il advient voulontiers que les vrais chrestiens, qui sont de bonne heure, semonds et advertis de penser à leur conscience, et disposer de leurs maisons, non seulement ne sont point estonnez, n'y esperdus d'un tel advertissement, ains redoublant la force, et le courage de l'esprit, disent et prononcent des choses qui rendent un tesmoignaige plus remarquable de leur piete, et zele, et de plus grande edification aux escoutans, que si on leur eust aulcunement dissimulé l'extremité de leur mal.

Tant y a que, nonobstant cela, la Royne de Navarre se sentant fort pressée du mal qu'on lui vouloit faire plus leger, ne laissa de s'apprester en fin à recepvoir de la main de Dieu ce qu'il luy plairoit ordonner de sa vie, jusques à se résouldre constamment à la mort : requerant touiours instamment qu'elle ne fust point destituée de ce qu'elle avoit eu toute sa vie le plus cher, et precieux, assavoir, quelque consolation prinse de la parolle de Dieu, avec prières continuelles, le tout conformément à ce que dit Saint-Jacques : que les malades doibvent appeler les anciens de l'Église, à fin qu'ilz prient Dieu pour iceux, attendu que la prière du iuste est de grande efficace devant luy. (Jaq. 5. 14.)

Suivant son advertissement, on ne cessa depuis de la solliciter continuellement à prendre bon courage, et à mettre entièrement sa fiance, et son assurance en Dieu comme à celuy qui estoit auteur de sa vie, et qui avoit puissance de la luy conserver (Ps. 36. 9). Et mesmes un jour, le ministre qui la venoit consoler, lui remonstra par

plusieurs tesmoignages de l'escripture, qu'il falloit qu'en toutes choses que les chrestiens se conformassent à la volonté de Dieu; d'autant qu'il estoit Père de ses fidèles. (Jaq. 4. 25. Math. 6. 7). Et par ainsique ses chastiments debvoient estre portez, patiemment, veu que c'estoit pour leur bien et salut : quoy que souvent la rigueur des afflictions sembloit estre telle à nostre chair, que nous n'imaginions autre chose, fors Dieu estre armé contre nous pour nous exterminer : mais qu'il falloit considérer que, comme estant juste, il ne faisoit en ceci rien que justement, aussi qu'estant père, il ne tendoit qu'à nostre bien : et qu'il n'estoit pas semblable aux tyrans, qui se plaisoient à tourmenter et travailler leurs subjects sans raison, ains qu'il faisoit servir le tout pour l'édification de ses esleus.

A quoy elle respondit qu'elle prenoit toutes choses comme de la main de Dieu, lequel elle recognoissoit pour père : déclarant au reste qu'elle n'avoit jamais eu crainte de mourir durant sa maladie : et beaucoup moins vouloit murmurer contre luy nonobstant le mal qu'elle enduroit, sachant qu'il ne faisoit rien qui ne fût bon et droit, voire que le tout lui tourneroit à salut.

Le ministre continuant son propos adjousta qu'il falloit chercher ailleurs la cause des maladies, que n'avoient accoutusmé de faire les médecins, qui regardoient toujours les humeurs corrompuz, ou les parties nobles offensées. Car encor que ce fût là le fondement des maladies ordinaires, et comme les secondes causes, néanmoins qu'il falloit venir iusques à la première, assavoir á Dieu, lequel disposoit de ses créatures selon son bon plaisir, en faisant la plaie, et y appliquant aussi l'emplastre. Et par ainsi que c'estoit à lui surtout à qui elle se devoit addresser par prières, pour avoir alegement en son mal, voire délivrance entière. Comme il ne lui estoit point mal aisé de lui renvoyer sa santé, si tel estoit son bon plaisir.

A cela, elle feit response qu'elle ne vouloit despendre fors de sa seule providence, et qu'elle scavoit bien que c'estoit à luy seul de disposer de toutes choses, et partant qu'elle le supplioit qu'il luy donnast ce qu'il cognoistroit luy estre nécessaire, tant pour sa santé corporelle que pour son salut : Et néanmoins, disoit-elle, cette vie ici m'est desjà à bon droit fort ennuieuse pour les miseres que j'y ai senties dez ma jeunesse et pour ce que ie ne vy sans offenser mon Dieu, avec lequel je souhaite d'estre de tout mon cœur.

Le ministre répliqua que les païens avoient bien prins cette con-

solation en la mort, assavoir que c'estoit le moien pour estre mis hors des afflictions de ce monde. Mais que les chrestiens devoient passer plus outre, c'est en considérant que par la mort non seulement nous étions exempts de ces misères, ains aussi que nous commencions d'entrer en possession d'une meilleure vie, qui est l'éternelle, où Dieu nous avoit préparé une félicité inénarrable par Jésus-Christ, ainsi que luy mesme l'avoit enseigné disant : « Que c'est la volonté du Père, que quiconque croira en son fils ait la vie éternelle. Et néanmoins que la vie longue, quelque misérable qu'elle fût, ne laissoit d'estre une bénédiction de Dieu, puisqu'il l'avoit promise, comme un tesmoignage de sa faveur aux observiteurs de sa loy (Exode 10. 11). Joinct que puis que nous y servions à sa gloire, c'estoit un autre honneur singulier et une marque de sa bienveillance, comme en celuy que le prince emploiroit de longue main à son service, l'aiant expérimenté fidelle, non pour un jour ou deux, ains par plusieurs années. A ceste cause qu'elle le debuoit prier instamment que si c'estoit sa volonté de l'emploier encore ici-bas pour l'accroissement de sa vérité, qu'il lui pleust l'accompagner de santé et bonne disposition, à fin que reprenant nouvelles forces, elle s'encourageast à parachever sa course beaucoup plus vertueusement que jamais.

Sur quoi elle protesta que la vie lui estoit peu de chose pour son regard particulier, veu qu'elle ne cessoit continuellement d'offenser son Dieu en ceste chair : mais qu'elle regardoit aulcunement à la ieunesse des enfants qu'il luy avoit donnez pour les veoir privez de sa présence en ce bas aage. Et toutefois, dit-elle, je m'assure que Dieu leur sera pour père et protecteur comme il m'a esté en mes plus grandes afflictions : de sorte que ie les remets du tout à sa providence à fin d'y pourveoir. Voilà ses propres parolles.

Le ministre lui dit qu'il louoit Dieu de la veoir ainsi asseurée, et résolue en sa Providence : et la prioit d'y continuer, comme estant une bonne et asseurée marque de sa foy : et qu'ainsi en avoient faict ces bons patriarches du passé, aians laissé le soing special de leur posterité entre les mains de Dieu, ainsi qu'on le voyoit en Abraham, Isaac, et Jacob et en la bénédiction qui luy avoit souhaitée. Et toutefois qu'il estoit bien requis en cela qu'elle choisit touiours quelques personnages de bonne vie, et doctrine, qui peussent continuer en ces ieunes princes la semence de pieté qui y avoit esté jettée par elle, avec un si grand travail, et sollicitude : espérant que

sa foy et constance au service de Dieu leur seroit en perpétuelle recommandation pour l'en suivre et imiter toute leur vie. Comme aussi, il estoit malaisé, voire quasi incroyable qu'ilz ne se ressentissent à touiours des bonnes et sainctes instructions qu'ils avoient si souvent ouyes, tant de sa bouche que de ceux qu'elle y emploioit pour les façonner, et accoutusmer à suivre l'honnesteté et la vertu.

Et parce que de rechef elle déclara n'avoir point crainte de la mort, sachant que c'estoit un passage à quoy tout le monde se debvoit résouldre, le ministre luy proposa, que tant s'en falloit que les chrestiens la deussent craindre, que mesmes ilz ne mouroient iamais, suivant ce que disoit Jésus-Christ : « Quiconque croid en moi il vivra éternellement. (Jean VI. 47. 1 Thess. 4. 13. 1 Cor. 15. 51). Et ce d'autant que la mort n'estoit point proprement mort, ains un dormir, selon qu'elle est souvent appelée de ce nom, voire un changement de vie : principalement aux fidelles, pour lesquels JÉSUS-CHRIST l'a vaincue et menée en triomphe. De façon que nous pouvons nous escrier, avec Saint-Paul : ô mort, où est ta victoire ! ô sépulchre où est ton aguillon ! (1 Cor. XV. 57).

Elle fut aussi souvent admmonestée par luy de recoignoistre et confesser ses faultes devant Dieu : luy disant que les maladies estoient le chemin de la mort et que la mort estoit le salaire du péché. (Rom. VI. 23.) Et partant, que ce chastiment luy debvoit servir à sentir à bon escient combien elle estoit redevable à sa iustice, non seulement par la cheute du premier homme, dans laquelle elle estoit enveloppée, comme les autres, mais aussi par la sienne propre, veu que le plus homme de bien du monde estoit encore un pauvre et misérable pecheur : et que si Dieu nous vouloit chastier selon nos faultes, nous ne pourrions attendre que mort et condamnation éternelle.

A ce propos, elle commença de ioindre les mains, et élever les yeux au ciel disant, qu'elle confessoit voirement avoir commis des faultes sans nombre, et plus encore qu'on ne sauroit dire : Mais qu'elle espéroit que Dieu lui feroit miséricorde, par Nostre-Seigneur Jésus-Christ auquel elle avoit mis toute sa fiance.

Ce dernier propos touchant la miséricorde de Dieu, donna au ministre l'occasion de discourir plus au long sur l'assurance qu'elle debvoit avoir d'obtenir l'effet de ceste miséricorde, veu que Jésus-

Christ estant venu pour sauver ceux qui se recognoissoient pecheurs, comme luy mesme l'avoit assez protesté, disoit, qu'il falloit ainsi que le médecin qui n'alloit pas visiter les sains, comme n'aiant pas besoing de son secours, ains les malades (Marc II, 17. Luc V. 31). Et qu'au semblable, il estoit présenté avec tous ses biens, à ceux qui s'en recognoissoient vuides. Desquelles choses elle se debvoit d'autant plus asseurer qu'elle en avoit un tesmoignage en sa conscience qui luy faisoit crier Abba, Père (Rom. VIII. 15). Comme aussi la foy n'estoit autre chose qu'une asseurance certaine de la bonne volonté de Dieu, manifestée en son filz.

Or, d'autant que sur cela le ministre se teust, craignant de l'ennuier par un trop long discours, mesmes à cause que les medecins trouvoient mauvais qu'elle parlast beaucoup, elle, au contraire, le pria instamment qu'il continuast à luy parler de son salut et de la vie éternelle : adjoutant que depuis qu'elle estoit à Paris, elle avoit assez mal fait son debvoir d'ouïr quelque chose de la parolle de Dieu : mais qu'à présent elle estoit bien fort aise d'estre consolée par icelle en si grande extrémité.

Surquoy il lui proposa la felicité des bienheureux, qui iouissoient au ciel de la présence de leur Dieu, et de tous les autres biens éternels, lesquels estoient si grands, et excellens que l'escripture les nous voulant despaindre, disoit seulement que l'œil ne les avoit point veuz, ne l'oreille ouys, voire ne pouvoient monter au cœur de l'homme. (Ésaie 64. 4. 1 Cor. 2. 9). Et adiouta cette similitude, que tout ainsi qu'un Roy voulant grandement honorer quelqu'un, lui monstroit sa cour, ses princes, ses estaz, ses maisons, et ses ioiaux plus precieux : ainsi que Dieu un jour desploiroit sa gloire, et sa Maiesté voire tous ses trésors à ses fidelles et esleuz, lors qu'il les auroit attirez à soy, et qu'il les embelliroit et enrichiroit de lumière, incorruption et immortalité. (1. Cor. 15. 53 2. Cor. 5. 5). Au moien de quoy, puis que telle estoit la felicité des bienheureux, qu'elle ne se debvoit beaucoup soucier de quitter ce monde, veu que pour un roiaume terrien qu'elle délaissoit, elle heriteroit le royaume des cieux, et pour les biens qui ne faisoient que passer, et s'escouler, elle jouiroit à touiours de ceux qui estoient éternelz. Et ce d'autant qu'elle avoit ferme fiance en Nostre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, et qu'elle s'asseuroit de son salut par luy. Et sur ce mot, il s'addressa plus particulièrement à elle, lui demandant si elle ne croioit pas que Jésus-

Christ fût son Sauveur, et que par son sang, il eust fait la purgation de tous noz pechez.

A quoy elle respondit fort promptement qu'ouy, et qu'elle croioit que c'estoit son Sauveur unique, et médiateur, et qu'elle ne vouloit point esperer aucun salut d'ailleurs, sachant qu'il avoit satisfait pour nous abondamment, voire s'asseuroit que Dieu lui feroit miséricorde par iceluy suivant ses promesses.

Voilà une partie des bons et saincts propos dont elle usa les trois et quatre iours de sa maladie. Combien qu'auparavant, et despuis elle ne cessa de continuer à declarer le mesme, iettant parfois, avec une façon bien affectionnée, de grands soupirs envers Dieu, pour tesmoigner l'espérance et le désir qu'elle avoit d'aller à luy : disant souvent ces motz : O mon Dieu, mon père, delivre moy de ce corps de mort, et des misères de cette vie à fin que je ne t'offense plus, et que ie iouisse de la felicité que tu m'as promise!

Or, non-seulement elle a touiours faict paroistre ceste sienne pieté par ses propos, ains aussi en ce qu'elle monstroit une face résolue et asseurée, selon que la rigueur de la maladie le pouvoit porter qui tesmoignoit assez que la crainte de la mort n'avoit point esbranlé la fermeté de sa foy.

A la fin de toutes ces particulières consolations, on avoit accoustumé de faire touiours quelque prière à Dieu, à ce qu'il luy pleust l'accompagner d'une vraie patience, et luy faire misericorde, de laquelle prière j'ay pensé n'estre hors de propos d'en insérer un sommaire tel que s'ensuit :

PRIÈRE.

Seigneur Nostre Dieu, nous recoignoissons devant ta face que nous sommes indignes de tes grandes misericordes, à cause de nos iniquitez, et que nous méritons non pas d'être exaulcez, ains reiectez de devant toy : mais puis qu'il t'a pleu nous promettre de nous exaulcer en noz requestes, nous te supplions nous pardonner gratuitement toutes noz faultes, et les couvrir de l'obéissance et iustice de ton Filz à ce que nous te puissions estre rendus agréables.

Car, Seigneur, nous recognoissons que toutes noz afflictions viennent de ta main, qui es iuste iuge, parce que nous t'avons instamment provoqué à courroux, par une infinité de vices, voire rebel-

lions qui sont en nous : Veu que notre vie ne respond aulcunement à l'obéissance parfaicte que tu demandes de nous à bon droict par ta loy laquelle nous ne cessons de transgresser : de sorte que c'est ce qui nous faict prosterner à présent, et humilier devant ta maiesté, pour recognoistre à bon escient et non point par faintise, ains du profond de nos cœurs, nostre misère et perversité : Et que tous les maux que nous endurons ici-bas proviennent de ceste source, c'est que nous ne t'avons pas rendu une vraye, et droicte obéissance, et que nous nous sommes fourvoyez de tes sentiers.

Si est-ce, Seigneur, qu'il y a miséricorde vers toy, puisque tu es nostre Père et que tu ne veux la mort du pecheur, et infidelle, ains qu'il se convertisse et qu'il vive. (Ezèch. 33. II). C'est pourquoy nous nous présentons devant le trosne de ta grâce avec confiance d'obtenir ceste grande miséricorde, dont tu as de tout temps faict promesse à noz pères, à ce qu'il te plaise accepter le mérite de JÉSUS-CHRIST ton Filz notre Seigneur pour entière satisfaction de nos iniquitez et qu'estant appaisés nous sentions quelque allegement en nos maux.

Laquelle requeste, selon que tu es le Dieu de compassion, nous te faisons notamment pour ceux qui sont battus de tes verges et assaillis de diverses calamités, mesmes et en spécial pour la Roine ici présente, abattue d'une maladie fort grande, à ce que comme il t'a pleu l'affliger à bon droict pour ses faultes, comme elle le recognoit avec nous, aussi il te plaise en les luy pardonnant pour l'amour de ton Filz bien aimé, lui faire à l'advenir profiter ce chastiment à sa correction :

Sur tout lui donner un goust, voire une asseurance certeine des biens éternels, à fin que plus aisément elle supporte et endure l'amertume du bruvage que tu luy a versé, et que le seul désir de jouir de ta présence luy face oublier toutes les grandeurs, et magnificence du monde, sachant qu'elles ne sont rien au pris de celles que tu luy as préparées.

Ce pendant donne luy aussi patience en son mal, puis que tu scais que quoy que l'esprit soit prompt, si est-ce que la chair est fragile (Math. 26, 41) voire plaine de defiance, à ce que recepvant le tout, comme de la main de son pere, elle se puisse plus alegrement conformer à ton sainct vouloir.

Et d'autant, ô Dieu, que tu t'as servi d'elle jusques ici pour l'advan-

cement de ta gloire, et pour la deffence de ton povre peuple, nous te supplions luy rendre, et restituer sa première convalescence, à ce que par ce deffault l'œuvre que tu avois si excellement commencée par elle ne demeure imparfait, ainsi que cette délivrance luy face prendre cy après nouveau courage pour s'y emploier encor mieux mesmes sur tout à l'éducation et instruction des enfans que tu luy as donnez.

Mais, Seigneur, s'il te plaist l'appeler, nous ne voulons contredire à ton sainct pouvoir. Mais nous te prions aussi la vouloir confermer de plus en plus en la cognoissance de ton Sainct Évangile, et en la certitude de son salut que tu luy as donnée par la foy en Jésus Christ, à ce qu'elle puisse invoquer et sanctifier ton nom jusques au dernier soupir.

Et quant à nous, qui sommes ici alentour d'elle en santé fay nous connoistre la briefveté et incertitude de ceste vie, à ce que nous nous regardions, comme il fault, en ce miroir, et que nous scachions que les plus grands du monde sont subiects aux mesmes calamitez que les plus petits (Ps. 90. 12) : pour n'avoir cy après autre ennui d'emploier le reste de noz iours sinon à ton honneur, et service : et ce au nom de Jésus-Christ ton Filz nostre advocat, et médiateur envers toy. AMEN.

Voilà à peu près le sommaire de la prière, pendant laquelle elle ne cessoit d'eslever fermement sa veüe au ciel, ioignant quelques fois les mains, et iettant souvent des souspirs, mesmes lors qu'on faisoit mention de la miséricorde de DIEU par JÉSUS-CHRIST exercée sur les pécheurs : de façon qu'il n'y avoit celluy qui n'apperceut clerement qu'elle suivoit de son cœur les parolles qui estoient prononcées en sa présence.

Tant y à qu'elle continua touiours en ceste resolution d'aller à Dieu, tout le temps qu'elle fut attachée au lict, prenant grand plaisir aux sainctes et chretiennes remonstrances, qui luy etoient ordinairement faictes par plusieurs hommes doctes qui la venoient visiter, rendant un manifeste et solennel tesmoignage de l'esperance qu'elle avoit d'estre sauvée par les bons et saincts propos qu'elle tenoit souvent, que j'obmetz pour cause de briefveté.

Et combien que les douleurs qu'elle sentoit fussent vehementes, si est-ce qu'on ne luy veid iamais sortir de la bouche une parolle

d'impatience, non pas même à peine de plainte, ainsi que outre les domestiques, plusieurs autres en pourroient rendre tesmoignage, mesmes la Royne, mère du Roy, monsieur et madame frère et seur du Roy, qui la vindrent quelquefois visiter.

Que si Dieu parmi ses plus grands travanx lui faisoit sentir quelque allegement (comme il n'y a maladie si cruelle qui n'ait quelque intermission et relasche) elle donnoit bien à connoistre qu'elle desiroit recouvrer sa première santé, ne refusant rien de tout ce que les medecins ordonnoient pour cest effect. Mais aussi quand elle apercevoit le mal s'accroistre et augmenter, elle ne perdoit point ceurage, ains se monstroit estre armée d'une constance admirable, pour soustenir l'effort du dernier combat, en se preparant allégrement à la mort.

Et lors qu'elle se donnoit garde qne ses femmes pleuroient auprès de son lict, elle les reprenoit incontinent, leur remonstrant qu'elles ne debvoient point pleurer, puisque Dieu l'appeloit en une meilleure vie et au port désiré de son salut, où elle avoit touiours tendu et visé. Seulement elle regrettoit de n'avoir pas eu le temps pour user de recompense envers elles, et plusieurs autres de ses domestiques, qui l'avoient bien servie et suivie, s'excusant envers eux de cela, et disant que ce n'avoit esté faulte de bonne volonté, ains pour se veoir estre comme surprise par ceste maladie. Et touteffois qu'elle s'efforceroit à y donner le meilleur ordre qu'il luy seroit possible.

Au reste ce seroit chose longue de reciter tous les bons et saincts avertissemens qu'elle fit à sa dame d'honneur, gouvernante de madame la princesse, pour luy en faire le récit, l'exhortant par elle de se montrer ferme, et constante en ce bas aage, au service de Dieu et l'en prier bien instamment à ceste fin; croiant le bon conseil de monsieur le Prince de Navarre son frere, comme aussi des femmes qu'elle luy bailloit pour sa conduite, et suivre les bons exemples et enseignements qui luy avoient esté faicts par le passé : la remettant et resignant en la garde, et protection de Dieu : et choses semblables que ce petit discours ne me permet d'estendre plus au long.

En fin se sentant affaiblie plus que de coutume, elle feit dresser son testament et dernière volonté, auquel elle recommandoit sur tout à messieurs ses enfants, l'honneur de Dieu, et sa crainte et les exhortoit à perseverer constamment en la cognoissance de l'Évangile, en laquelle ils avoient esté enseigné dès leur jeunesse, ordon-

nant spécialement que madame la princesse, sa fille, fut touiours nourrie, et instruicte en icelle, par les quatre dames qu'elle lui baille, et menée pour cest effect en son pays de Bearn, iusques à ce qu'estant en aage, Dieu lui eut suscité quelque Prince de mesme RELIGION pour l'avoir en mariage : Et ce par la conduite et le conseil de monsieur le cardinal de Bourbon, et de messire Gaspard, comte de Collygny, admiral de France, qu'elle establit executeurs de son dict Testament.

Ce Testament reçu par les notaires, et leu pour la seconde fois devant elle, le dimanche huictième jour de juin, qui fut le iour precedent sa mort, elle feit peu après appeler un ministre de l'Évangile et aiant plus vivement appréhendé la mort qu'auparavant, luy commanda de luy parler au long des tentations par lesquelles Sathan a accoustumé d'assaillir la Foy des esleus de Dieu en l'extremité de leur vie : A quoy le ministre feit response, que c'est l'heure de vray en laquelle Sathan, adversaire de nostre salut, livre aux fidelles de plus rudes et violens assautz, mais que là aussi le Seigneur accroist et redouble la vertu et force de son esprit en eux, pour les rendre victorieux en ce combat, que ce que Satan s'efforce de faire pour les reduire à désespoir est, qu'il leur met devant les yeux la multitude innumérable des faultes qu'ils ont commises, et leur représente comme au découvert la turpitude salleté et pollution qu'il esté en leur vie : Leur proposant d'aultre costé la justice de Dieu, devant laquelle aucune chose ne peut subsister, qui ne soit exempte de soüilleure et de tasche, dont il infere qu'il n'y a attente pour les pecheurs, que d'un horrible jugement et condamnation. Qu'à ces choses il fault opposer en premier lieu (ainsi que David faict au psaume 51) la multitude infinie des compassions de Dieu qui surpassent en nombre infiniment la multitude de nos pechez, et pour le regard de la justice de Dieu, que nous confessons qu'aucune creature souillée de peché ne peult porter le regard et examen d'icelle, si elle est là appelée à conte, mais aussi que nous scavons que Dieu n'entre point en jugement avec ceux qui croient en son filz, ains leur aloüe la justice et obeissance accomplie d'ycelui, laquelle seule peut respondre à son jugement : et pourtant aussi en icelle seule ils esperent consister devant sa face, et non en leur propre dignité ou mérite. Que s'ils avoient à comparoistre devant le trosne de Dieu, pour là recevoir le jugement qu'ils ont mérité, ilz auroient de vray occasion

d'estre engloutiz d'un total desespoir, autant de fois qu'ils regardent à la justice de Dieu, mais quand ilz iettent leur veue sur celuy, lequel estant filz éternel de Dieu à vestu ceste povre nature hnmaine pour en icelle porter la peine qui nous estoit deüe et nous en acquiter : lors la iustice de Dieu non seulement ne les effraye point, mais plus tost les console et asseure, pource qu'ilz font ceste resolution, que puisque Dieu est iuste, il ne peut requerir payement d'une mmese debte deux fois, pourtant ayant reçu une satisffaction accomplie et parfaite de celuy qui s'est constitué nostre pleige, et à faict le payement de nos dettes pour nous; en cela nous avons asseurance qu'il ne la peut plus requérir de nous : à quoy il faut rapporter ces sentences, que CHRIST a porté nos langueurs et douleurs : que la correction de nostre péché a esté mise sur luy : que par sa playe nous avons garison (Esay. 53) : que nous avons tous erré et failly, mais le Seigneur a mis sur luy l'iniquité de nous tous : qu'il a payé ce qu'il n'avoit pas ravy ; qu'il est nostre paix et appointement envers Dieu. (Eph. 2.) que c'est l'Agneau de Dieu qui oste les pechez du monde. (Tim. 2.) Et plusieurs autres sentences que le ministre adiousta continuant ce propos assez longtemps, pour ceste mesme consideration qui meut ceste vertueuse princesse à demander d'estre fortifiée contre les tentations, par lesquelles Sathan s'efforce en l'extremité de la vie, d'esbranler et renverser du tout la foy des fidèles. Et en fin de ce propos conclud que la justice de Dieu ne doibt plus estre effrayable à ceux auxquels Christ est faict de par luy justice et rédemption (Cor. 1.), et qui recognoissent, que iceluy JÈSUS-CHRIST qui n'a point cognu péché, a esté faict péché, c'est-à-dire oblation pour le péché pour nous, affin que nous fussions justice de Dieu en luy. (2 Cor. 5.) Et aioutant à cela que ces choses estoient dictes, non de tous hommes indifferemment, mais de ceux seulement qui croyent au fils de Dieu, qui se reposent du tout sur le mérite de sa mort, auxquels ce mérite suffit pour tout moyen de salut, selon la doctrine de saint Pierre, et qui se contentent d'iceluy seul. Il lui demanda sur ce propos si elle avoit pas sa confiance du tout arrestée sur JÉSUS-CHRIST crucifié pour ses pechez et ressuscité pour sa justification, à quoi ceste princesse ayant respondu qu'elle n'atendoit salut, justice ny vie d'ailleurs, que son seul sauveur JÉSUS-CHRIST, et estoit asseurée que le mérite d'iceluy suffisoit abondamment pour payement et satisfaction de ses faultes, encores qu'elles

fussent innumerables.. Le ministre lui dict, qu'elle estoit par ce moyen asseurée qu'elle ne pouvoit entrer en condamnation, mais estoit ia passée de la mort à la vie : et print de là argument de rechef de r'entrer sur ce propos, que n'ayant aucune occasion de plus redoubter le trosne de Dieu, qui luy estoit trosne de grace et misericorde, l'heure de la mort lui devoit estre grandement souhaitable; veu qu'elle ne luy pouvoit estre qu'une introduction en une vie meilleure et l'heure en laquelle le Seigneur essuyant ses larmes la recueilleroit avec soy. (Apoc. 21.) Qu'elle devoit continuellement mediter ceste belle sentence, que bien heureux sont ceux qui meurent au Seigneur, que dès lors ils se reposent de leurs travaux : que c'est l'heure en laquelle elle iouiroit de la compagnie et présence visible de Christ son espoux, et seroit associée avec les anges et espritz célestes, avec les saincts patriarches, prophetes, apostres et martyrs du filz de *Dieu* pour ioüir avec eux de mesme félicité et gloire. Sur quoy le ministre voulant encores sonder de plus pres si elle laissoit ceste vie à regret, lui usa de ces mots : Eh bien madame, s'il plaist donc à Dieu mettre fin par ceste maladie à ce povre pelerinage terrien où vous estes encores avec nous, et vous appeler à soy, comme il y en à de grandes apparences, voulez vous pas alegrement aller à luy? A cela, ceste excellente princesse d'un courage et magnanimité grande, et sans aucun estonnement respond : ouy, ie vous asseure ; le ministre redouble : regardez donc, madame, des yeux de la foy JÉSUS-CHRIST ce grand sauveur, assis à la dextre de son père, qui nous tend les bras pour vous y recueillir voulez-vous pas aller à Luy? oui, je vous asseure, dit-elle; bien volontiers, et plus volontiers beaucoup que je ne demeurerois au monde, où je n'apercoy rien que vanité. Le ministre ne continua pas d'avantage ce propos, mais luy aiant demandé sur cela s'il lui plaisoit que la prière se fist, et que beaucoup de gens qui estoient là, conjoignissent à ses prières les leurs, le dit ministre continua la prière assez longuement, pendant lequel temps, ceste princesse monstra tousjours une ardeur et une affection vehemente à invoquer Dieu.

Pourtant le ministre après la priere luy dit, que voyant en elle tant de bons et certains tesmoignages de sa repentance, et du déplaisir qu'elle avoit des offences par elle commises contre Dieu, ensemble l'asseurance qu'elle avoit en sa misericorde, luy comme ministre de l'Évangile, et ambassadeur du filz de Dieu, au nom et en l'authorité

de celuy qui lui avait mis en la bouche la parolle de reconciliation, l'asseuroit que ses pechez luy estoient remis de Dieu, qui luy en avoit fait pardon, et que iamais ilz ne viendroient en compte devant son iugement, et qu'elle n'en devoit non plus doubter, que si le filz de Dieu en personne luy disoit, tes pechez te sont pardonnez; et que pour rendre en cest endroit les povres consciences craintives plus asseurées, Christ avoit usé de ces mots parlant des ministres de sa parolle, qu'à tous ceux auxquelz ils remettroient les pechez ils leur seroient remis, et que ce qu'ilz deslieroient ici-bas, seroit deslié es cieux. Voire d'autant que la parolle qu'ilz annonçent n'est point parolle humaine, mais parolle de Dieu, ayant mesmes poids que s'il la prononcoit luy mesme. Et sur cela demanda à ceste princesse, si elle recevoit pas ce message tant gracieux, qu'il luy annonçoit de la remission de toutes ses faultes. Ce qu'elle asseura faire, adioustant qu'elle n'en faisoit aucun doubte.

Peu de temps apres, mon seigneur l'admiral estant survenu, et avec luy un aultre ministre [1], elle ouyt aussi cest autre ministre assez longt temps, l'exhortation du quel tendoit à mesme fin que la precedente, et qui à la fin de son propos adiousta aussi une priere qu'elle ouyt encores de grande affection. Au reste elle requist que ces deux ministres demeurassent toute cette nuict là en sa chambre, et ne s'esloignassent d'elle. La plus part de cette nuict se passa en admonitions qui furent faictes à ceste princesse par ces deux pasteurs l'un après l'autre : et oultre lesdites admonitions, ayant commandé qu'on lui feist lecture de quelques beaux passages de l'escripture, l'un des deux ministres leut devant elle depuis le 14. Chap. S. Jean, jusques au 17. Cela faict, ayant faict cesser la lecture, la priere fut faite, après laquelle la Roine voulut un peu reposer, mais bien tost après elle commanda qu'on leust encores : sur quoy l'autre ministre ayant choisi quelques Pseaumes de David pleins d'ardentes et affectionnées prieres, convenables à l'affliction où lors estoit ceste princesse, en feit lecture devant elle, et ayant pour le dernier leu le 31me pseaume, ou David, entre autres propos, recommande son esprit en la main de Dieu, protestant de l'asseurance qu'il avoit d'estre rachepté de luy, son Dieu veritable. La royne commanda sur cela derechef que la priere fust faite, et ains, se passa comme j'ay dict, la plus part de cest nuict, en admonitions, lectures et prieres : sans

1. Pierre Merlin, qui survécut miraculeusement à la Saint-Barthélemy.

qu'en aucun des propos de ceste princesse, les ministres peussent appercevoir qu'elle eust regret à ceste vie. Qui plus est encores que quelques iours devant qu'elle tombast mallade, elle se fust monstrée fort affectionnée à preparer quelques pompes et magnificences pour le jour des nopces du roy de Navarre, son fils, telles qu'elle estimoit convenables à la grandeur de l'alliance qu'elle prenoit, c'est chose admirable que depuis qu'elle fust saisie de la maladie dont elle est morte, Dieu luy feit tellement oublier toutes telle choses, qu'elle ne monstra iamais s'en soucier en façon que ce soit.

Ceste nuict ainsi bien employée par ceste vertueuse princesse, le lendemain ayant tousiours perseveré à monstrer en toutes ses actions signe de pieté et foy ardente, passa de ceste vie en l'autre, rendant doulcement son esprit à Dieu entre les huict et neuf heures du matin, le 9 iour de juin 1572, en l'an 44 de son aage, qui estoit le sixiesme iour de sa maladie. Elle parla tousiours fort intelligiblement iusques à l'heure de sa mort, et se monstra, non seulement en ce qui concerne le salut de l'âme, mais aussi en ses autres affaires, d'un esprit aussi sain qu'elle avoit iamais eu.

Et parce qu'aucuns du vulgaire estimoient qu'on luy eust faict quelque tort, et que mesmes on s'estoit efforcé d'attenter à sa vie, par poison, elle fut ouverte avec toute diligence et curiosité par plusieurs doctes et expertz medecins et chirurgiens, qui luy trouverent les parties nobles fort belles et entieres, hors mis les polmons, qui estoient de longue main interressez du costé droit où il s'estoit forgé une dureté extra-ordinaire, et un gros apostume. Chose qu'ils ingèrent tous avoir esté (quant aux hommes) la seulle cause de sa mort.

Voilà en brief ce que iay pensé meriter d'estre couché par escript sur ce fait. Priant ceux qui ont eu plus de cognoissance que moy de tant de bonnes parties dont Dieu l'avoit ornée, ne les vouloir ensepvelir par leur silence : ains les mettre en lumiere et evidence, à ce que d'un costé cela serve d'exemple à la posterité : Et d'ailleurs nous apprenions à louer Dieu de sa fermeté et constance.

FIN

(Rom. V. 17, Si par le forfaict d'un, la mort a régné par un, beaucoup plustost ceux qui reçoivent l'abondance de grace, et du don de iustice, regneront en vie par un, assavoir JÉSUS-CHRIST.

MÉLANGES

LA PRÉMÉDITATION

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A ORLÉANS

La Saint-Barthélemy a-t-elle été préméditée? Ce crime d'état monstrueux et inouï dans les fastes de l'Histoire moderne et qui laisse bien loin derrière lui les massacres de septembre 1792, au point de vue de l'horreur, de la scélératesse et de l'ignominie, est-il simplement le résultat d'une décision brusque et précipitée?

Telle est la question qu'historiens et érudits agitent ardemment aujourd'hui.

Depuis quelque temps des documents inédits sont venus jeter un peu de jour sur ce sinistre forfait. De savantes dissertations se sont produites. L'éminent M. A. Maury, dans le *Journal des Savants de mars* 1880; le savant et sincère M. H. Bordier, dans son ouvrage intitulé : *La Saint-Barthélemy et la Critique moderne;* M. Jules Loiseleur, le patient et élégant investigateur des problèmes historiques, dans la *Revue historique de janvier-février* 1881 et dans le *Temps, du 14 au 24 août* 1873; M. Gustave Baguenault, enfin, le jeune érudit orléanais, dans la *Revue des Questions historiques de juillet* 1880, sont venus les uns après les autres, apporter leurs conclusions divergentes sur ce point redoutable et encore obscur[1]. M. Bordier semble devoir entraîner la conviction. Il affirme la préméditation. Je suis de son avis, depuis que certains papiers d'archives me sont tombés sous la main.

Je les présente aux lecteurs du *Bulletin*.

Incertain de la vérité jusqu'à leur découverte, j'avoue qu'ils m'ont convaincu de la réalité d'une active préméditation, du moins en ce qui concerne le massacre d'Orléans.

1. Il faut joindre à ces savants MM. Wuttke, Wijnne et lord Acton. Voir l'article de M. Paul de Félice (*Bull.*, t. XXX, p. 420).

Et qui ne voit que la préméditation démontrée pour Orléans, il suit qu'elle est démontrée pour Paris, pour toute la France.

Grave assertion que j'ose émettre en m'appuyant sur les documents que vient de me fournir une heureuse rencontre.

Le sobre et tranchant article que mon savant ami, M. Paul de Félice, a publié dans le *Bulletin* de septembre dernier, a dû incliner fortement déjà les esprits vers une préméditation du massacre orléanais. Cependant il laisse quelques doutes. Mes documents venant corroborer les siens ne me paraissent pas devoir permettre désormais la plus légère hésitation sur ce problème ardu, enfin résolu, pour la cité des ducs d'Orléans.

J'apporte cinq textes tous extraits des liasses non encore classées des Archives municipales d'Orléans, série CC. C'est en dépouillant ce fonds pour en dresser l'Inventaire-sommaire que je les ai trouvés.

Le premier en date du 2 mai 1572 est relatif à M. de Sainte-Foi, Arnaud Sorbin. Le voici :

2 mai 1572.

Monsieur le recepveur, paiez et baillez des deniers de votre recepte à Pierre Charpentier, demourant en ceste ville d'Orléans, la somme de six livres tournois, pour ung voyage par luy faict en court, porter lettres missives de la part de messieurs les maire et eschevins de ceste dicte ville, à Monseigneur, frère du roy, monseigneur de Morvillier, monsieur Pinard et à plusieurs aultres grands seigneurs estans en ladicte court, pour supplier leurs Magestez et commander à monsieur de Sainte-Foy de demeurer à Orléans pour deux ou trois moys seullement, pour faire prédications aux habitans d'icelle ville. Et rapportant, etc. Faict le second jour de may ensuivant Mil V^c soixante douze.

Breton. HORQUIN.

Ce texte curieux démontre que le prédicateur de Sainte-Foi était déjà à Orléans, qu'il allait quitter cette ville et que pour le retenir les échevins eurent recours à un exprès commandement du Roi. L'action que ce prédicateur exerçait sur les masses n'était certes pas une simple action pieuse et de conversion. L'échevinage orléanais au fait des intentions de la Cour, ne veut pas laisser échapper le boute-feu qui anime les esprits du populaire. Son carême prêché,

il veut partir ou feint de vouloir partir, parce qu'il n'a plus de prétexte plausible pour demeurer. C'est alors que les échevins interviennent, le couvrent et font agir auprès du Roi pour qu'on lui intime l'ordre de rester. Pour qui sait lire entre les lignes il est évident que Sainte-Foy est d'accord avec les magistrats. Si l'on veut bien remarquer qu'on demande une prolongation de séjour de *deux ou trois mois*, on concluera que le temps de l'entreprise pour laquelle on juge sa présence nécessaire est *déjà à peu près fixé*.

Le second texte va nous édifier encore mieux sur les intentions de nos échevins.

16 juillet 1572.

Monsieur le recepveur des deniers commungs de ceste ville d'Orléans, payez et baillez des deniers de votre recepte à Noël Thibault, mareschal, demourant à Orléans, la somme de quatre livres dix solz tournois, pour avoir par ledict Thibault, fourny d'un cheval, Marc Le Sage, l'un des cinquanteniers de la ville d'Orléans, pour aller conduire monsieur de Sainte-Foy, de ceste dicte ville jusques en la ville de Paris; à quoy faire edict Le Sage a vacqué par six journées entières, partant de ceste dicte ville le mercredy second jour de ce présent moys de juillet, et retourné en icelle le lundy septiesme jour dudict moys, ledict jour compris, à la raison de quinze solz tournois par jour. Et en rapportant, etc. Faict ce xvie du moys de juillet, l'an mil cinq cens soixante douze.

Gohier. BRETON.

Ainsi, à la date du 16 juillet 1572, c'est-à-dire près *de trois mois* après la requête des échevins pour conserver Sainte-Foy parmi eux, ces magistrats font reconduire le même Sainte-Foy à Paris par un homme de confiance, un cinquantenier, Marc Le Sage. M. Lottin affirme à tort et sans preuve, dans le second volume de *Ses recherches historiques sur la ville d'Orléans*, page 2, que Sorbin arrivé à Orléans le lundi 25 août, donna l'ordre de par le Roi de massacrer les protestants. L'homme était bien trop habile pour cela. Tout au contraire, il quitte la ville le 18 juillet, plus d'un mois avant la tuerie, pour qu'on ne puisse pas rapprocher de ce fait exécrable, ses prédications incendiaires et son séjour. Mais nos deux textes, qui se font si bien suite l'un à l'autre, jettent sur ses

agissements une lumière incontestable. Le fanatique qui vient prêcher le carême, qui feint de vouloir repartir le carême achevé, qui provoque un ordre du Roi qui lui enjoigne de rester encore trois mois pour prêcher, et qui repart juste au bout de ce laps de temps, se dénonce lui-même malgré toute sa diplomatie et par sa diplomatie elle-même. Que pouvait-il bien avoir à prêcher, en effet, après sa station quadragésimale finie, sinon la croisade contre les Huguenots?

Le personnage est bien connu. Et pour le connaître d'ailleurs, il n'est besoin que de savoir qu'il est l'auteur du « vrai réveil-matin pour la défense de la Majesté de Charles-Neuf. »

Comme le dit excellemment M. de Félice : « c'est un homme qui appela de ses vœux, contribua à organiser et défendit de sa plume la Saint-Barthélemy. » Je suis comme mon savant ami, je vois là plus qu'une coïncidence, je vois une évidence.

Je poursuis en donnant mon troisième texte.

25 août 1572.

Il m'est deu par messieurs les maire et eschevyns, du IIIIe aoust mil v^c soixante douze, pour avoir amené de la ville de Paris cinq coffres, une grand quesse et ung balot de livres et autres choses appartenans a monsieur Hillaret, prédicateur retenu pour ceste ville d'Orléans, poisant ensemble seize centz soixante quinze livres à IIII deniers tournois la livre, valant XXVII^l XVIII^s IIII^d .

(Ce mémoire est de Marie Roumy, femme Débonnaire.)

Ainsi : *Uno avulso non deficit alter!*

Sorbin de Sainte-Foy part, mais le frère Hilaret vient. Il vient avec des caisses de livres et il est *prédicateur retenu.* Si le cinquantenier de confiance qui accompagnait Sainte-Foy à Paris, avait une mission à remplir, c'était celle-là. Et pour ma part je ne doute pas que le bon frère Hilaret n'ait apporté l'ordre du jour et de l'heure de l'exécution. Sorbin a laissé les esprits surexcités et les a laissés dans un vague terrible. Hilaret va leur montrer le but. C'est le 4 août qu'il est arrivé; il a 25 jours devant lui pour prêcher le massacre.

Encore une fois si c'est toujours une coïncidence, elle est bien étrange.

Mais non, pour qui pèse ces mots du mandement : « *retenu* pour ceste ville d'Orléans »; il y a toutes les preuves d'une misérable entente entre le roi, ou tout au moins ses conseillers, la magistrature de cette ville, et les deux atroces prêcheurs, Sorbin et Hilaret.

Le lundi 25, les nouvelles de Paris arrivent; le mardi 26, le massacre commence à Orléans; le mercredi 27, le massacre continue. C'est alors que la municipalité joue l'infâme comédie que voilà et qui prouve nettement qu'elle fut complice de préméditation. Je suis le texte.

28 août 1572.

Monsieur le recepveur des deniers communs de ceste ville d'Orléans, payez et baillez des deniers de votre recepte à Jehan Gaullier, cappitaine des dixmiers, archers, cinquanteniers de la dicte ville, et à Jehan Petiot dict le Pappe, courrier, la somme de cent dix sept livres tournois pour chacun vingt postes par eulx faictes en dilligences de ceste ville d'Orléans en la ville de Paris, pour porter lectres missives au roy, à monseigneur le mareschal et à monseigneur d'Entraigues, pour entendre de Sa Majesté ce que messieurs les officiers de la justice, maire, eschevins, manans et habitans de la dicte ville avoient affaire contre ceulx de la prétendue religion, sur l'efforcement qu'ilz s'estoient préparez faire de prandre les armes contre sa dicte Majesté et ses bons et loyaulx subgectz; ensemble, pour le séjour que Pétiot a faict audict Paris et pour la despence qu'ils ont faicte chacun sepparémeut audict voyage. Et en rapportant, etc. Faict ce XXVIIIe aoust mil V^c LXXII.

BRETON. C. TRANCHOT.

La date du 28 août est celle du payement. Pour qui connaît la coutume budgétaire de tous les temps, il est clair que le payement des frais du voyage est postérieur de plusieurs mois, au voyage lui-même. Gaullier, le massacreur, et le Pappe, le courrier, ont été envoyés à Paris, *antérieurement* au massacre du 24, pour demander au Roi, des instructions. Les échevins surchauffés par Sainte-Foy et par Hilaret ont requis les puissants, de leur dire « ce qu'ils avoient affaire contre ceuls de la prétendue religion », avant qu'on n'eût rien fait à Paris. Ils ont reçu un ordre *précis* de massacrer

avant qu'on n'eût massacré à Paris. Cet ordre qu'on a prudemment détruit, est venu confirmer l'ordre verbal apporté par Hilaret. On remarquera le *mensonge officiel* des échevins qui supposent que les Huguenots *allaient prendre les armes*.

Il a voulu donner au massacre l'apparence de réprimer une rébellion qui *n'existait pas*. On espérait sans doute que l'attentat commis contre le grand Coligny la ferait naître.

Cette pièce paraît capitale pour la démonstration de la préméditation.

Un fait grave et qui corrobore encore la thèse de la préméditation, c'est que le roi envoya de Paris quatre-vingts hommes de surcroît pour aider le chevalier du Guet et ses archers, et qu'il fallut en octobre 1572, un voyage spécial à faire, à Paris, de l'échevin Gohier pour obtenir du roi qu'il retirât cette troupe devenue inutile.

Notre dernier texte le prouve.

15 octobre 1572.

Fractz faict par Françoys Gohier, l'un des eschevins de la ville d'Orléans au voyage par luy faict de ceste ville en court estant à Paris, pour les affaires de ladicte ville, et mesmes pour empescher que les 80 hommes de creue qui de naguères avoient esté baillez au chevallier du Guet pour la garde de la dicte ville ne fussent çontinuez.

M. de Semelon, le chevalier du Guet, n'avait certes que faire d'une *crue* de 80 archers envoyés de Paris ou même d'ailleurs, dans les circonstances ordinaires, et l'on n'envoie pas les gens pour un coup de main quand ce coup de main n'est pas prémédité.

Tous ces textes déjà probants, pris séparément, le deviennent étrangement si on les rapproche; en y joignant les deux documents publiés par M. de Félice, ils composent un petit dossier fort édifiant sur les énigmes de la Saint-Barthélemy orléanaise. Mais leur véritable importance consiste en ce que s'ils prouvent la préparation de la boucherie d'Orléans, ils prouvent par analogie celle qui s'exécuta à Paris et sur presque toute la surface du territoire. De sorte que si chaque ville pouvait arriver à produire de pareils témoins, on aurait en fort peu de temps une démonstration complète que cette odieuse et fanatique journée a été bel et bien voulue, préméditée, ordonnée et réparée par les conseillers et la mère de Charles IX, suivis par Charles IX lui-même.

JULES DOINEL.

BIBLIOGRAPHIE

DISTICHA MORALIA NOMINE CATONIS INSCRIPTA CUM GALLICA INTERPRETATIONE, ETC. (Édition de Mathurin Cordier.)

La Bibliothèque du protestantisme français vient de s'enrichir d'un charmant volume in-12, sorti des presses de Robert Estienne en 1585 et contenant en moins de 120 pages un des livres classiques les plus célèbres du XVe et du XVIe siècles. On y trouve, à côté du texte latin, un mélange original de grec et de français, de vers et de prose, de grammaire et de morale. En le parcourant quelques instants, nous ferons plus intime connaissance avec les collèges d'autrefois et nous prendrons sur le fait la manière dont la réforme religieuse s'est entée sur la réforme scolaire.

Il faut d'abord se souvenir que les études universitaires au moyen âge n'étaient pas un simple savoir, mais visaient à la formation des mœurs non moins que de l'esprit. Quand on essaie aujourd'hui de les rattacher à quelque philosophie évolutioniste ou naturaliste, on les arrache à leur antique base et on leur fait perdre leur vrai sens. Enseignées par des prêtres sous la stricte surveillance de la faculté de théologie, elles furent d'abord chrétiennes en même temps que barbares, et, vers la Renaissance, elles prirent une teinte à la fois plus élégante et plus éthique : les *Distiques moraux* de Caton datent de cette période qui s'étend du milieu du XVe siècle aux premières années du XVIe.

La plus ancienne édition qu'on en ait est en même temps un des premiers spécimens de l'art typographique : elle doit être antérieure à 1455 et avoir vu le jour à Louvain. Mais aussitôt après les éditions s'en multiplient étonnamment, soit en latin sous des titres divers (*Cato, Disticha moralia, Cato moralissimus, Ethica,* etc.), so en français, en italien, en anglais Ce livre fut un de ceux qui profitèrent le plus de la merveilleuse invention de Gutenberg : on le trouve à un grand nombre d'exemplaires dans toutes les Bibliothèques publiques. Tous les commentateurs du temps se sont éver-

tués à l'enrichir de leurs gloses : l'un d'entre eux Jean Ursin, du Dauphiné, je crois, écrit en 1542 « que le livre n'est pas seulement répandu dans tout le monde chrétien, mais presque dans toute l'Asie. » Laurent Valla le regarde comme « le meilleur écrit qui ait paru depuis mille ans. » On en cite une traduction en languet chèque de Commenius.

Quel en est l'auteur? On n'en sait rien, car il serait naïf de se ranger à l'opinion du véronais Pona, assurant en 1645 qu'il était bien de Caton l'ancien, composé pour maintenir son fils dans la bonne voie et inspiré du Ciel dans les lignes où il recommande d'adorer *Dieu* et non les *dieux*. L'auteur, ou plutôt le versificateur de ce recueil, a gardé l'anonyme et, en plaçant son œuvre sous le nom du célèbre censeur, il n'a voulu qu'indiquer la nature et la gravité de son sujet. Ce titre lui a porté bonheur; l'esprit du temps lui a été favorable; toutes les écoles l'ont proné et employé : jamais auteur n'a été plus lu ni plus expliqué.

Qu'enseigne-t-il? Tout simplement la morale. Prenant une à une et rangeant sous beaucoup d'ordre les sentences attribuées aux sept sages de la Grèce, y joignant tous les proverbes qui avaient cours, il a eu soin, pour mieux les imprimer dans la mémoire, de traduire chacun d'eux en deux vers latins, tous deux hexamètres, trouvant parfois une tournure heureuse, mais gâtant le plus souvent des maximes dont la concision faisait toute la valeur littéraire. L'ouvrage serait plus goûté aujourd'hui, si on le réduisait aux simples sommaires qui précèdent chaque distique. Adorer Dieu, respecter ses parents, craindre son maître, s'adonner à l'étude, aider son ami, soigner sa réputation, éviter la paresse, les procès, l'avarice, la gourmandise; tels sont les sujets qu'il traite avec prédilection. L'opuscule se divise en quatre livres qui se répètent plutôt qu'ils ne s'enchaînent, et est précédé de quelques proverbes en prose que l'auteur n'aura pas eu le temps de versifier.

Ainsi composé, le livre a eu un long succès qui s'est maintenu durant trois périodes : le moyen âge, la Renaissance, la Réforme. Au moyen âge, il a partagé la fortune de quelques traités plus que médiocres, à côté desquels je ne suis point surpris qu'il ait fait bonne figure : le *Théodule*, espèce de mythologie; le *Facetus*, qui n'avait de plaisant que le titre; les *Paraboles d'Alan;* les *Fables d'Ésope*, mises en cette compagnie pour leur caractère didactique

et moral; le *Floretus* cité par Érasme parmi les écrits stupides dont on chargeait sans profit la mémoire des enfants; d'autres traités de civilité puérile et honnête auxquels je me garderai bien d'emprunter la moindre citation. Le lecteur frémirait si je redisais même en latin et en vers les conseils qu'il fallait donner aux écoliers d'alors sur la manière de se tenir à table. Tous ces traités, reliés ensemble en gros in-quartos étaient bourrés des commentaires les plus touffus et, à ce qu'il semble aujourd'hui, les plus inutiles. Molière n'a fait que leur emprunter le sien : Je vous regarde, c'est-à-dire,... je vous considère.

Le meilleur seul, le *Caton*, survécut et eut la bonne fortune de plaire à Érasme. Il prit sous sa main la forme élégante qui devait prolonger ses destinées (1514).

Érasme en épura le texte fort corrompu, paraît-il, et le fit suivre d'un bref et clair commentaire destiné à rejeter dans l'ombre ceux qui jusqu'alors avaient déshonoré l'ouvrage. L'écrit put désormais se montrer dans les écoles qu'éclairaient les premières lueurs de la Renaissance : toutes le demandèrent et il fallut le réimprimer d'année en année. Les plus grands imprimeurs le jugèrent digne de leurs presses. Josse Bade y ajouta en 1527 un commentaire de sa façon. Regnauld Chaudière, le successeur de Simon de Colines et l'héritier de ses presses, devait plus tard (1547) le perfectionner encore.

Entre ces deux éditions se place celle de Mathurin Cordier (1533) qui inaugura la troisième période de l'histoire du petit livre. Au texte d'Érasme, le pieux pédagogue joint une glose plus brève encore que celle du grand lettré et quelques remarques d'un genre tout nouveau : A la maxime : *Pense de toy plus que des autres*, Cordier se récrie : « C'est la doctrine des Payens et idolâtres; mais voicy qui est commandé aux Chrestiens : Tu aymeras ton Prochain comme toi-mesme. Ton prochain, c'est tout homme, dit S.-Augustin. » A celle qu'il ne faut point craindre la mort, il déclare le précepte inutile; car cette crainte est naturelle et ne peut être vaincue que par la foi chrétienne : « Si tu vis bien, tu en craindras moins la mort. » Ailleurs, il propose une exception à la règle de ne point ajouter foi aux songes : il y a, dit-il, une espèce de songe qu'on appelle vision. Quand elle vient de Dieu il faut y croire, comme à celles qu'on lit dans la Bible. » Apaise Dieu par de l'encens, dit le

texte. — « Pas même par de l'encens, répond Cordier, mais par la prière, par la foi, par un cœur pur et une bonne conscience. »

Ces remarques suffisent à montrer de quelle source procèdent les conseils ou « admonitions » de Cordier. On devine à la dernière qu'il n'aime pas la messe; à une autre, qu'il a foi en la Bible; à toutes, qu'il regarde la piété comme le premier des biens. Il ne prodigue point ses réflexions : il les répand dans son commentaire grammatical comme un parfum discret qu'il veut faire désirer. Il avait ainsi fait dans son premier écrit : *De corrupti sermonis emendatione* (1527), où il s'efforçait de substituer un bon latin au latin de cuisine des conversations écolières, et de pieux sentiments à ceux qui avaient trop souvent cours dans les collèges. Qu'on en juge par le portrait qu'il fait du bon élève : « Toujours il écrit, lit, apprend, commente; toujours il adresse quelque question à son maître; on ne l'entend ni jurer ou mentir, ni parler français ou médire : la vertu, les lettres, les sujets sacrés sont son ordinaire entretien. A l'écart des mauvais élèves, il s'entretient avec les bons ou avec ses livres. Jamais battu, jamais dénoncé, jamais pris en faute, il est mesuré à table, attentif aux leçons, tranquille dans sa chambre, modéré dans ses jeux, grave à l'église..... Obéis, mon enfant, à tes maîtres, dit-il ailleurs, pour obéir à la loi divine. Ainsi l'ordonne Pierre, ainsi Paul, tous deux apôtres, tous deux très saints. » C'est presque le résumé de son commentaire sur le *Caton*.

On peut remarquer que le vénérable éducateur, si soucieux des mœurs de ses élèves, n'a pas cru nécessaire d'expurger son texte. Tous les préceptes que contient celui-ci ne s'adressent pas directement à l'enfance. Le conseil d'assister son ami appelé devant les tribunaux; de supporter bénignement les criailleries d'une épouse; d'envoyer ses enfants aux écoles et beaucoup d'autres supposent qu'on n'est plus sur les bancs. Il en est de même des suivants : « Aime ta femme; ne la choisis point dans une famille riche, de peur de te donner des maîtres. Si elle est légère, n'attire pas inconsidérement tes amis dans ta demeure. » Le pieux commentateur développe ces textes sans sourciller et ses disciples l'écoutent sans horreur. Les jésuites n'avaient pas encore passé par là et il y avait chez nos vieux huguenots une fermeté de bon sens et une rondeur de conscience qui ne s'offusquaient de rien d'honnête.

Il faut dire à l'usage de quelle classe Cordier avait adapté les

Distiques. C'était à la plus faible, celle qu'il avait toujours tenu à faire dans les divers collèges où il avait enseigné et qui avait si bien préparé aux humanités des disciples comme Calvin. Cette classe, ordinairement appelée la *quatrième*, venait immédiatement après celles des *abécédaires*, qui apprenaient à lire en latin et en français, soit dans le catéchisme, soit dans d'autres livres faciles. Les enfants ayant à parler latin aussitôt que possible, Cordier leur faisait apprendre par cœur ces sentences morales, ces proverbes connus, les leur faisait traduire mot à mot, leur en donnait l'équivalent français et même, pour les plus avancés, la traduction grecque. Maxime Planude ayant mis en vers grecs les *Distiques*, Cordier reproduisit sa version, puis il y ajouta de sa façon une version française aussi en vers. Ces vers sont quelquefois assez agréables :

« Quoy qu'en dormant tu resves ou tu songes
N'y croy non plus qu'à fables ou mensonges.
— Ne te soucie en ton devoir faisant
Du faux babil de chacun mesdisant.
— Si femme prens, sur tout garde toy bien
D'en espouser aucune pour son bien.
— Si tes servants t'ont fait mettre en colère
Tout doucement ton courroux amodère »...

On croirait lire des strophes de Marot.

Mais ce qui est préférable aux vers de Cordier, c'est sa prose, alors même qu'elle suive mot à mot le texte de son auteur. Elle a une netteté, une saveur, une hardiesse qui auraient fait de lui un écrivain remarquable en notre langue s'il n'avait préféré s'en tenir au latin. « Par ce mot de *trochus* (c'est-à-dire trompe, ou sabot, ou toupie) il faut entendre tout petit jeu d'enfant qui n'est point défendu. — Le trop long dormir donne matière pour nourrir les péchez. — C'est une vertu singulière de tenir sa langue de trop parler. — Il n'est pas en nous d'en garder de parler le monde ; c'est donc assez de nous soucier de bien faire. — Vrayement il te faut garder jusques à ta mort celle que tu auras une fois espousée, et fust-elle la plus fascheuse du monde. — Nature désire peu de chose, mais l'appétit est insatiable. »

L'édition de Cordier de 1533 eut de fréquentes réimpressions, notamment en 1561 avec quelques perfectionnements et, comme

on l'a vu aussi, en 1585. Elle a eu cours longtemps dans les écoles protestantes. Les *distiques* figurent parmi les livres classiques adoptés pour les collèges de Die, de Montauban, de Saumur et sans doute des autres. La recension de Cordier leur donna une troisième jeunesse après la seconde qu'ils avaient due à Érasme. Mais rien d'humain n'est immortel. Moins utile quand on n'a plus exigé des écoliers l'usage quotidien de la langue latine, moins recherché quand on s'est moins préoccupé pour eux de morale et de religion ou qu'on l'a fait à un autre point de vue, le *Caton* est tombé dans l'oubli. Les *Epitome*, les *Selectæ*, les *De viris* qui l'ont remplacé valaient-ils mieux? On en peut douter. Ils ont en tout cas répondu à d'autres temps et à d'autres mœurs. Mais il reste, lui le témoin instructif et agréable de la double révolution, morale et littéraire, qui a marqué nos origines. On peut seulement trouver que son babil se prolonge un peu et qu'il est temps de renvoyer le livre à son rayon.

M.-J. G.

LES VALLÉES VAUDOISES

ÉTUDE DE TOPOGRAPHIE ET D'HISTOIRE MILITAIRE PAR

A. DE ROCHAS D'AIGLUN

1 volume in-8°. Paris, 1881.

Le Bulletin a rendu compte (t. XXVIII, p. 333) de la belle édition de l'*Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois* publiée par MM. Gustave Révilliod et Édouard Ficlh. Un officier distingué du génie, M. de Rochas d'Aiglun, nous en offre la contre partie dans une savante étude topographique et militaire où les considérations techniques sur la guerre des montagnes, sur l'attaque et la défense des vallées frontières, trouvent leur complément dans une très belle carte des vallées du Piémont dont les travaux préparatoires ont causé une certaine émotion de l'autre côté des Alpes. Sans s'arrêter plus qu'il ne convient à des susceptibilités nationales que rien ne justifie, on ne lira pas sans fruit le livre de M. de Rochas d'Aiglun qui confirme la vérité de la relation du colonel Arnaud

par toute une série de dépêches du plus haut intérêt. Ancien répétiteur à l'École polytechnique, M. de Rochas d'Aiglun a vu s'ouvrir devant lui les archives du ministère de la guerre, si riches en documents de ce genre, et il y a puisé la correspondance inédite de Catinat avec Louvois sur les évènements qui marquèrent dans les alpes du Piémont la période de 1683 à 1690. Catholique sincère et patriote ardent, M. de Rochas d'Aiglun ne cache pas sa sympathie pour les bannis qui surent par des prodiges d'héroïsme reconquérir leur patrie. *Il ne peut voir sans admiration une poignée d'hommes tenir en échec pendant tout une campagne en* 1689, *la puissance de Louis XIV et l'habileté de généraux tels que Catinat et Feuquières.* Cet hommage est pleinement justifié par la lecture des dépêches relatives au fameux siège de la Balsille. On y voit Catinat avouer *qu'il faut se résoudre à traiter de place*, le poste occupé par les Barbets, et à déployer toutes les ressources de l'art des sièges contre des fortifications improvisées sur un roc isolé. Feuquières est réduit, de son côté, à dissimuler ses échecs, et, au moment où il se flatte d'annoncer à Louvois un succès décisif, il doit lui apprendre que les Barbets se sont évadés par une retraite plus étonnante encore que leur longue résistance. (p. 248, 250.)

Sur tous ces points et d'autres encore, l'ouvrage de M. de Rochas d'Aiglun offre de précieux témoignages à rapprocher de la narration d'Arnaud et du curieux journal du capitaine Martin conservé parmi les papiers Muston à la bibliothèque du Protestantisme Français. On souffre de lire dans les instructions de Catinat des phrases telles que celles ci : » J'espère que nous ne quitterons point ce pays que cette race des Barbets n'en soit complètement extirpée... Ceux que l'on peut prendre les armes à la main, et qui ne sont point tués, *passent par la main du bourreau.* » Maxime plus digne de Bâville que de Catinat !

Les réflexions suivantes de M. de Rochas n'en sont pas moins justes : « Dans un but facile à comprendre, on entretient soigneusement chez les Vaudois la mémoire des expéditions de Catinat et des infamies dont ce général se serait rendu coupable. Certes, je n'ai point l'intention de nier et encore moins d'annuler la barbarie des années d'autrefois, composées en majeure partie de cette classe d'hommes, écume des grandes villes, qui fait aujourd'hui les révolutions ; mais on verra par la suite de ce récit que les plus cruels

persécuteurs des Vaudois ont toujours été les Italiens. C'est un officier français, le capitaine de Petit Bourg qui, en 1655, proteste publiquement contre les atrocités commises par les Piémontais, et refuse de laisser son régiment y prendre part. En 1686, c'était le duc de Savoie lui-même qui, parlant de ses malheureux sujets, recommandait à Catinat d'achever, de *nettoyer* la vallée de Saint-Martin *de ces obscénités.* »

Une seule fois, dans cette remarquable étude, le sens historique de M. de Rochas est en défaut. Il semble croire que, vers la fin du XVIIe siècle, séduits par l'éclat du grand règne et par les miracles de la caisse dorée, les protestants français ne demandaient qu'à rentrer dans l'unité catholique, si Louvois et ses agents n'eussent mêlé du militaire à la douceur des procédés en vogue. Étrange illusion que tout dément, avant comme après la révocation! Sauf de rares exceptions fort exagérées par les intendants, les huguenots entendaient demeurer fidèles à leur croyance, tout en se montrant les plus industrieux et les plus fidèles sujets du roi. Louis XIV lui-même l'avait reconnu, lorsque désavouant dans une lettre à Cromwell, les odieuses persécutions dirigées, en 1655, contre les Vaudois du Piémont, il ajoutait à propos des protestants français : « Je reconnais que j'ai sujet de me louer de leur zèle et fidélité en mon service, comme aussi ils n'omettent jamais une occasion de m'en donner des preuves, et de contribuer tout ce qu'ils peuvent pour l'avancement de mes affaires. En citant loyalement cette lettre (p. 96), M. de Rochas d'Aiglun a montré la révocation sous son vrai jour : un attentat que rien n'excuse ! J. B.

CORRESPONDANCE

RÉPERTOIRE TRIMESTRIEL

A M. Jules Bonnet.

Mon cher collègue,

Au moment où s'ouvre la troisième série du *Bulletin*, et en me référant à la fois à nos traditions du passé et à l'excellente préface que vous placez en tête de cette première livraison, je voudrais préciser, si possible, ce que doit être le *Répertoire trimestriel* offert à tous ceux qui donnent à l'histoire du protestantisme français leurs savantes études ou leur sympathique intérêt.

Plus nous avançons vers la fin de ce XIXe siècle, dont un des mérites sera certainement d'avoir projeté de si vives lumières sur ceux qui l'ont précédé, et plus se multiplient les travaux sérieux sur des évènements et sur des hommes jusqu'ici imparfaitement connus. Les livres, appuyés sur des documents inédits, surgissent de toutes parts; et, à côté d'eux, dans les revues et dans les actes des Sociétés savantes, parfois jusque dans les journaux même, se produisent des notices fragmentaires sur telle époque plus circonscrite, sur tel moment ou tel acte de la vie d'un des hommes d'autrefois : ces recherches ou ces discussions, sans comporter l'étendue d'un livre, n'en sont pas moins utiles pour quiconque aspire à connaître tous les éléments d'une biographie ou tous les côtés d'un problème historique. L'une des principales difficultés d'un historien sera bientôt de ne pas laisser échapper ces renseignements précieux mais dispersés, qu'il ne devra pas ignorer s'il veut être consciencieux, qu'il ne saura pas toujours où retrouver et dont, plus d'une fois, l'indication même lui fera défaut. Aussi déjà plusieurs des publications périodiques les plus estimées de la France et de l'étranger se sont-elles préoccupées de satisfaire à ce besoin, et reproduisent-elles maintenant les som-

maires des recueils correspondants; cette initiative a été généralement goûtée.

Il nous semble que, dans notre cadre plus restreint, il devient indispensable de suivre cet exemple, en l'adaptant à nos exigences spéciales. D'autant plus qu'un grand nombre de ceux qui s'occupent de notre histoire, n'ont que rarement à leur portée les tables analytiques publiées par quelques revues importantes françaises ou étrangères; que d'ailleurs, dans ces sommaires, l'ouvrage et surtout l'article qui les intéressent ne se détachent pas du volumineux ensemble; et qu'enfin, en concentrant avec soin ce qui se rapporte à notre champ d'études, il nous est permis d'entrevoir la possibilité de compléter, par nos propres glanes, le répertoire bibliographique trim es riel.

Ce répertoire devrait donc reproduire les titres des publications « touchant de près ou de loin à l'histoire du protestantisme français » :

— D'abord ceux des *livres*, au fur et à mesure de leur apparition, en français ou en d'autres langues. Nous pouvons n'y pas faire figurer les ouvrages dont le *Bulletin* aura rendu compte déjà, et nous nous réservons d'analyser ou d'étudier plus tard ceux qui nous paraîtront mériter mieux qu'une simple mention.

— Ensuite ceux des *études* parues dans les revues ou dans les mémoires des Sociétés savantes, titres accompagnés quelquefois d'une indication sur la valeur ou la tendance.

— Ceux des articles de *journaux*, mais seulement quand ils présenteront un véritable intérêt littéraire ou historique : le compte-rendu d'un ouvrage ne doit être cité qu'en tant qu'il forme par lui-même une page de critique ou de rectification nouvelle.

On retrouverait de même sur nos listes les titres des thèses historiques soutenues devant nos facultés.

Nous ne nous dissimulons pas ce qu'un relevé de ce genre, surtout dans les commencements, présentera de lacunes inévitables. Les signaler sera contribuer de la manière la plus efficace à la bibliographie protestante de l'avenir. Mais notre ambition est plus haute encore. Fondateurs d'une bibliothèque publique qui s'agrandit et s'affirme chaque jour davantage, nous voudrions que les deux principales branches de notre œuvre se prêtassent un mutuel appui. Ne serait-il pas naturel que les éditeurs, à défaut des auteurs eux-

mêmes, nous aidassent par leurs envois, non à dresser seulement un répertoire, mais à en rassembler les éléments sur nos rayons et à les mettre ainsi à la disposition des lecteurs studieux. De notre côté nous nous efforcerions de grouper les articles et numéros isolés des revues et recueils que l'on saurait désormais où trouver réunis. Une collection de ce genre donnerait plus tard une valeur de plus à notre bibliothèque.

Voilà, mon cher collègue, résumé à grands traits, le projet que nous avons étudié ensemble et que vous m'avez demandé de préciser en quelques lignes. Comme tout projet, il ne doit être jugé qu'après exécution, ou au moins qu'après les premiers essais. Mais ne vous semble-t-il pas de prime abord que, sans modifier le caractère de notre recueil, il répondra, par un redoublement d'efforts du côté de la rédaction, à la persévérante et si encourageante sympathie des membres de la Société? Ils regretteront peut-être avec nous que ce chapitre n'ait pas été ouvert dès les deux premières séries : que de services n'aurait-il pas déjà rendus? Nous essaierons d'en faire remonter le bénéfice aux deux années qui viennent de s'écouler : 1880 sera le point de départ de notre répertoire. Pour en assurer le succès, nous comptons beaucoup, pourquoi hésiter à le dire, sur la collaboration effective de tous les amis du *Bulletin*.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'expression constante de mes sentiments affectueux et dévoués.

F. DE SCHICKLER.

Bizy, près Vernon, décembre 1881.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES WEISS

Le *Journal des Débats* du 2 janvier annonçait la mort de M. Ch. Weiss, ancien professeur d'histoire au lycée Fontanes, et auteur d'ouvrages historiques fort estimés, décédé, le 27 décembre 1881, à la maison de santé de Vanves, après une longue maladie.

Ainsi a disparu de ce monde, dont il semblait sorti depuis près de vingt ans, le savant publiciste qui fut un des fondateurs de notre Société, son premier vice-président et qui jeta un véritable éclat sur ses débuts par la publication de l'*Histoire des réfugiés protestants après la révocation de l'Édit de Nantes* (2 vol-in 12. Paris 1853). On n'a pas oublié le succès qu'obtint cet ouvrage d'abord à l'*Académie des sciences morales et politiques* où l'auteur en lut quelques fragments, puis à l'*Académie des inscriptions* qui lui décerna deux fois le grand prix Gobert.

Sévère pour lui-même, et sans cesse occupé d'améliorer son œuvre, l'auteur se disposait à en publier une nouvelle édition dont j'ai vu le manuscrit entre ses mains, quand un mal plus cruel que la mort le ravit tout à coup à la science historique, à ses amis, et paralysa son meilleur dessein.

Dix-huit ans sont écoulés, et de nombreuses publications, poursuivies en France ou à l'étranger, ont singulièrement élargi l'histoire du refuge. L'ouvrage de Ch. Weiss a été dépassé sur bien des points. Il n'en demeure pas moins par la sagesse des vues, l'élégance et la clarté de l'exposition un modèle que l'on consultera toujours avec fruit.

J. B.

P. S. Un mot encore de pieux hommage et de regret est dû à M. le pasteur Léo Farelle, de Saint-Germain de Calberte (Lozère), qui prit, dès l'origine, un vif intérêt à nos travaux, et adressa d'utiles communications à l'ancien *Bulletin* (t. VII, p. 396, et t. XIV, p. 258).

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

FOREIGN BODLEIAN PERIODICAL

LE MASSACRE FAIT A VASSY

LE PREMIER JOUR DE MARS 1562

Le massacre de Vassy est une date néfaste de nos annales. Les historiens qui n'y voient qu'un accident fortuit, comme ceux qui croient à une agression préméditée, sont unanimes à reconnaître les graves conséquences de l'événement accompli, le 1er mars 1562, dans une obscure bourgade de Champagne vouée dès lors à une tragique célébrité.

Pour apprécier cet événement sous son vrai jour, il faut le placer dans son cadre, et remonter aux débuts du règne de Charles IX inaugurant, sous les auspices du chancelier de l'Hôpital, un essai de tolérance après quarante ans de persécutions non interrompues[1]. Le nombre des adhérents du culte

1. *Histoire des martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangille*, etc. Genève, 1597. La bibliographie a son éloquence. La première édition de cet important ouvrage de Jean Crespin, d'Arras, est un petit in-8° de 687 pages (Genève, 1554). La dernière, de 1619 est un in-folio, à 2 colonnes, de 1760 pages. Voir la savante notice de M. Ch. Frossard dans le *Bulletin du Protestantisme français*, tome XXIX, p. 269, 318.

nouveau ne fit que croître avec la rigueur des supplices, et l'on put dire une fois de plus : *sanguis martyrum semen christianorum*. Un jour vint cependant où la minorité proscrite se lassa de tendre la gorge aux bourreaux [1]. La conjuration d'Amboise fut le premier acte du protestantisme politique et militaire succédant au protestantisme du martyre. L'impitoyable répression qui suivit un complot bien moins dirigé contre le jeune roi François II que contre les Guises, ses funestes conseillers, creusa un abîme entre les partis. L'Hôpital essaya de le combler par de sages mesures conformes au vœu des États-Généraux ; Catherine de Médicis parut s'associer à ce dessein en convoquant le Colloque de Poissy, suivi de l'Édit de janvier 1562, première charte de la tolérance dans notre patrie [2].

Cette politique généreuse, qui ouvrait la perspective de meilleurs jours, eut pour adversaires les parlements inféodés à la vieille maxime : *une foy, une loy, un roy* [3]. Ils ne consentirent qu'à regret à enregistrer l'édit qui trouva une violente opposition dans les Guises, fauteurs acharnés de persécution sous trois règnes. Leur programme avoué depuis la paix de Cateau-Cambrésis, était l'anéantissement de la Réforme qui

1. « Il est à noter que tant qu'on a fait mourir les réformés sous la forme de la justice, quelque inique et cruelle qu'elle fut, il ont tendu les gorges et n'ont point eu des mains. Mais quand l'autorité publique, le magistrat lassé des feux a jeté le couteau aux mains du peuple, et par les tumultes et grands massacres a osté le vénérable visage de la justice ... qui a pu défendre aux misérables d'opposer le bras au bras, le fer au fer, et de prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur ? » D'Aubigné, *Histoire universelle*, tome II, p. 628.

2. Édit. du 17 janvier 1562. Fontanon, *Recueil des édits et ordonnances*, t. IV, p. 267. Bien que entouré de nombreuses restrictions et exclus des villes (art. 2), le nouveau culte pouvait être célébré, à peu près partout, sans exposer ses adhérents aux poursuites judiciaires. C'était l'édit de Nantes anticipé par la sagesse d'un grand homme d'état.

3. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 109, 110. Le président de Thou, père de l'historien, qui avait voté la tolérance dans la fameuse mercuriale du 10 juin 1559, fut un des députés envoyés à la Cour pour protester contre l'Édit de janvier.

avait déjà conquis une partie notable de la nation.[1] Mais pour écraser les dissidents, il ne suffisait pas d'évoquer contre eux les plus cruelles ordonnances et jusqu'au fantôme exécré de l'inquisition qui terrifiait alors l'Espagne de ses auto-da-fé. Il fallait encore les priver de tout appui au dehors, et tarir jusqu'aux sources de la pitié en discréditant leur cause auprès des princes allemands justement émus des supplices infligés à des hommes dont le seul crime était de partager leur croyance. A diverses reprises, sous Henri II et sous François II, on avait vu ces princes intervenir par de solennelles ambassades pour demander un adoucissement au triste sort des protestants français. Vainement ils avaient sollicité la grâce d'Anne du Bourg, auquel l'électeur palatin réservait une chaire à l'université d'Heydelberg. N'était-il pas à craindre que lassés de l'inutilité de leurs démarches, ils ne fissent cause commune avec ceux auxquels il ne manquait que des chefs pour devenir un redoutable parti dans l'État ?

Les Guises étaient trop habiles pour ne pas comprendre qu'il fallait isoler les protestants français pour mieux les accabler. Dès le mois de juillet 1561, ils ouvrent une correspondance avec le duc Christophe de Wurtemberg, pour le détacher de la cause à laquelle il a donné plus d'un gage de ferme dévouement[2]. Renouveler les vieilles calomnies si éloquemment réfutées dans la préface de l'*Institution chrétienne* de Calvin, dénoncer comme des sujets séditieux et rebelles, qui ne rêvent que le bouleversement de l'État, des hommes qui ont étonné le monde par la constance de leur foi et la sérénité de leur sacrifice, exploiter enfin le désaccord des luthériens et des

1. Claude Haton, *Mémoires*, dans la Collection des documents inédits de l'histoire de France, tome I, p. 81, dit *un quart*. Les relations des ambassadeurs vénitiens confirment ce témoignage.

2. *Correspondance de François de Lorraine, duc de Guise, avec Christophe duc de Wurtemberg* (1561-1562), tirée des archives de Stuttgart, et publiée pour la première fois dans le *Bulletin du Protestantisme français*, t. XXIV, p. 113, 09, 499.

calvinistes dans la question sacramentaire pour rendre ces derniers suspects et, si possible, odieux à leurs protecteurs d'outre-Rhin, telle est la tactique des Guises.

Dès les premiers mots de la correspondance se démasque leur dessein : « Il est vray que tels séditieux se couvrent du titre de la religion dont vous estes amateur. Mais leur hypocrisie est si évidente qu'il sera toujours facile de congnoistre combien ils se monstrent traîtres à vous mesme de la bonté duquel ils se glorifient pouvoir abuser, et qu'ils ne taschent que à vous embrouiller par leur desloiauté... Et ne se soucient ces malheureux que de pescher en eau trouble, oultre ce qu'ils osent si avant abuser de vostre nom et authorité, selon ce que j'ay entendu qu'ils ne font non plus de cas de vostre confession et forme d'Église que de celle du pape, dont ils parlent comme je croy qu'avez sceu par cy devant, plustost par mocquerie et mespris que aultrement[1]. »

Le duc de Wurtemberg n'est pas dupe (alors du moins !) du langage artificieux des princes lorrains. Il insiste nettement dans sa réponse sur les abus qui deshonorent l'Église catholique, et sur la nécessité d'une réforme, ainsi que sur le respect des droits de la conscience. Il conclut en ces termes qui laissent peu d'illusions à son interlocuteur : « Puisque l'on est au Royaume de France en bonne deslibération de pourveoir à la concorde de la religion *et que en espérez bonne issue*, je prie nostre Seigneur qu'il luy plaise donner son Saint Espérit et grace, afin que ce soit à son sainct honneur et gloire, vous priant et exhortant aussy, puisque nostre bon Dieu et père vous a mis en tel office et dignité, que vous lisiez devant toutes choses la Parolle de Dieu... et autres sainctes escriptures des prophètes et apostres; et icelles conférez avec les loix et traditions humaines, qui jusques à présent ont esté enseignées en la papaulté. Ce faisant, vous trouverez bientost comme tel

1. A mon Cousin Monsieur le Duc de Wirtemberg (Lettre du 11 juillet 1561) *Bulletin*, t. XXIV, p. 72.

statuts et doctrines humaines, ne concordent avec la saincte escripture[1]. »

Ces lignes étaient écrites bien avant le colloque de Poissy qui ne justifia pas l'espoir d'un rapprochement entre les partis religieux. Rien n'était plus éloigné de la pensée des Guises, d'avance opposés à tout projet de conciliation, et n'affectant dans leurs lettres un autre langage que pour tromper leur pieux correspondant. On va les voir s'engager de plus en plus dans la voie de l'astuce et du mensonge pour atteindre leur but, la ruine totale des huguenots. L'entrevue de Saverne (15-18 février 1562) est le fallacieux prologue du massacre de Vassy. L'Édit de janvier vient de consacrer le grand principe de la liberté de conscience, et sa loyale application peut seule assurer le repos de notre pays. Grâce à la sagesse de l'Hôpital, alors soutenu par Catherine de Médicis, la partie semble perdue pour les Lorrains qui ont quitté Paris pour se retirer, le cardinal à Reims, son frère à Nanteuil, puis à Joinville, en laissant le fantôme du triumvirat catholique impuissant. Mais la retraite des Guises est plus apparente que réelle. Ils n'ont pas dit leur dernier mot ; une intrigue diplomatique habilement ourdie va les ramener sur la scène plus redoutables que jamais[2].

A cette heure décisive pour leur fortune (et pour celle, hélas ! de la France), les Guises ont compris qu'il y a mieux à faire que d'exploiter des rivalités confessionnelles pour isoler les protestants français avant de frapper sur eux un grand coup.

1. A monsieur le duc de Guise (Lettres du 26 juillet 1561). *Bull.*, t. XXIV, p. 75. La Correspondance continue sur ce ton durant plusieurs mois, et fait plus d'honneur au prince allemand qu'au héros de Calais pris dans ses propres pièges. C'est une belle page d'apologétique que la lettre du 22 novembre 1561 (*Bull.* XXIV, 113, 115).

2. C'est ce qu'a fort bien compris un historien catholique qui a puisé aux meilleures sources et dont il est difficile de contester l'autorité : « Si partirono della corte, *machinando già di disturbare l'éditto*, e d'opporsi alla fattione ugonotta. » Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, t. I, l. II, p. 79. Varillas, *Histoire de Charles IX*, t. I, p. 121.

Le seul moyen de les priver de l'appui de l'Allemagne, cette pépinière des reîtres, c'est de tromper les princes luthériens en se montrant aussi luthériens qu'eux, et la loyauté bien connue du duc de Wurtemberg ne servira qu'à le faire mieux tomber dans le piège qu'on lui tend : c'est l'unique but de la conférence de Saverne.

On a ici un document capital, le récit de l'entrevue tracé par le duc lui-même, le plus véridique des hommes[1]. Il faut voir avec quelle duplicité le cardinal et son frère jouent le rôle adopté pour la circonstance, au risque d'y laisser, l'un son honneur de soldat, l'autre son prestige comme prince de l'Église[2]. Le cardinal gémit de la corruption du clergé, fait un sermon des plus édifiants, et n'a pas d'objections contre la confession d'Ausbourg : « J'ai lu, dit-il, Luther, Mélanchthon, Brentius et d'autres. J'accepte pleinement leur doctrine, et je m'accorderai bien vite avec eux dans tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique, *mais il faut que je dissimule encore quelque temps afin d'en gagner plusieurs qui sont encore faibles dans la foi.* » Le langage du duc François n'est pas moins satisfaisant. Il ne met son espoir ni dans la Vierge et les Saints, ni dans ses propres mérites, mais dans le sacrifice du Christ. Interrogé sur un point délicat, il affirme n'être pour rien dans les persécutions dirigées contre les protestants français; mais il faut céder ici la parole au duc de Wurtemberg :

« Je dis au duc de Guise : puisque nous en sommes mainte-

1. Entrevue du duc Christophe de Wurtemberg avec les Guises à Saverne peu de jours avant le massacre de Vassy. Ce document, traduit par M. Muntz de l'original allemand conservé aux archives de Stuttgart, a été publié pour la première fois dans le *Bulletin du Protestantisme français*, t. IV, p. 184, 196.

2. « C'est l'épisode le plus décisif pour juger la moralité, nous ne dirons pas du cardinal, qui ne fait question pour personne, mais du duc François qu'on a voulu ériger en héros catholique du temps de saint Louis. » Henri Martin, *Histoire de France*, tome IX, p. 112. Il faut lire cet épisode dans le beau chapitre de Michelet qui a le premier percé à jour cette ténébreuse intrigue à l'aide du précieux document publié dans le *Bulletin* (*Guerres de Religion*, p. 270 et suivantes.)

nant à nous expliquer l'un avec l'autre, je ne puis m'empêcher de vous dire que vous et votre frère êtes véhémentement soupçonnés en Allemagne d'avoir contribué à faire périr sous Henri II et depuis, plusieurs milliers de personnes qui ont été misérablement livrées à la mort à cause de leur foi. Comme ami et comme chrétien, je dois vous avertir : Gardez-vous du sang innocent; les châtiments de Dieu vous atteindraient dans ce monde et dans l'autre. — Le duc me répondit avec de grands soupirs : Je sais bien qu'on nous accuse de cela, et d'autres choses encore, mon frère et moi; mais on nous fait tort; nous vous l'expliquerons avant notre départ.

« Plus tard, le cardinal me dit en présence du duc de Guise : Vous avez informé mon frère qu'en Allemagne on nous accuse tous deux d'avoir contribué à faire mourir un grand nombre de chrétiens innocents, sous les règnes de Henri II et de François II. Eh bien! Je vous le jure, au nom de Dieu mon créateur, en y engageant le salut de mon âme, *je ne suis coupable de la mort d'aucun homme condamné pour cause de religion*. Au contraire, toutes les fois qu'il s'agissait de poursuites criminelles en matière de religion, je disais au roi Henri et au roi François II que ce n'était pas de mon ministère, que cela regardait le pouvoir séculier, et je m'en allais. — Puis se tournant vers Brentius, il répéta ses protestations en latin et ajouta : *Quoique le président du Bourg fût dans les ordres, j'ai prié le roi de l'épargner. C'était un homme savant* (*sic!*). Le duc de Guise de même, avec de grands serments, affirma *qu'il était innocent de la mort de ceux que l'on avait condamnés à cause de leur foi*... Je conjurai les deux frères itérativement de ne pas persécuter les pauvres chrétiens de France. — Dieu, dis-je, ne laisserait pas un tel péché sans châtiment. Ils me donnèrent la main promettant de rechef sur foi de prince et sur le salut de leur âme, de ne persécuter ni ouvertement ni en secret les partisans de la nouvelle doctrine, et de contribuer, selon leur pouvoir, à l'établissement d'une concorde chrétienne. — Dieu veuille, repris-je alors, vous maintenir

dans ces sentiments et vous confirmer dans ces résolutions![1] »

Veut-on connaître les vrais sentiments du duc de Guise, au moment où se joue cette comédie sacrilège? Ils éclatent, avec une sorte de furie, dans une lettre écrite peu de jours après (28 février) à Lamotte-Gondrin, son lieutenant en Dauphiné : « Je pense que s'il se fait par delà quelque assemblée notable où il y ait beaucoup de gens, *il sera bon de se saisir du ministre et de le faire tout soudain pendre et estrangler comme auteur des séditions et tumultes dont on a usé à l'encontre de vous*... estimant que par ce moyen-là les autres voudront se garder de mesprendre, et que cela réprimera à plusieurs leur folie. Vous me ferez plaisir de n'espargner en cela chose que vous puissiez, car je ne pense point qu'on en puisse venir aultrement à bout[2]. »

Ainsi s'exprime le duc de Guise au sortir de ses entretiens avec le duc de Wurtemberg. Les instructions qu'on vient de lire trouvent un commentaire significatif dans ses actes. A peine de retour en Lorraine, comme pour se dédommager de la contrainte qu'il vient de s'imposer sur ses sentiments les plus profonds, il fait pendre à un poteau de la halle un pauvre tailleur de Saint-Nicolas, coupable d'avoir fait baptiser son enfant à la mode de Genève[3]. Plus de soixante fermiers des environs de Joinville s'enfuient épouvantés devant cet homme qui ne respire que violences, et qui par la plus étrange perversion de langage, ose qualifier de séditieux et rebelles des sujets assemblés sous la protection d'un édit du roi qui s'impose à tous!

Nous touchons au lugubre épisode du 1er mars, que l'histoire a nommé de son vrai nom[4]. A quelques lieues de Joinville,

1. *Bulletin*, t. IV, p. 194.
2. Th. de Bèze, *Hist. éccl.*, t. III, p. 250.
3. *Ibidem.*
4. Il en existe trois relations, également contemporaines, dont une émanant du duc de Guise, dans les *Mémoires de Condé*, t. III, . 111, 149. 1° *Relation de l'occision du duc de Guise* (Sic) *exécutée à Vassy en Champagne*, pièce ré-

manoir seigneurial des Guises, est situé Vassy, « petite ville appartenant au Roy, des plus anciennes de la Comté de Champagne, assise en lieu plaisant, fertile et de grande commodité, avec prévosté et siège royal, desquels dépendoient plusieurs petites villes, bourgs et villages. » La Réforme pénétra de bonne heure à Vassy[1] qui profita des premiers jours de tolérance pour appeler un ministre de Troyes (octobre 1561) et organiser un culte à la façon de Genève. Les réunions se tinrent chez un drapier, puis dans la cour de l'Hôtel-Dieu « où plusieurs ignorants furent si bien réduits que maintes vieilles gens, tant hommes que femmes, disoient à la sortie des sermons : Loué soit Dieu qui nous faict ceste grâce d'avoir connu sa vérité devant que de mourir![2] »

Dès son origine, la paroisse réformée eût à lutter contre l'animosité des princes lorrains, attisée par leur mère, la fanatique Antoinette de Bourbon, qui s'indignait de voir l'hérésie

digée sur les lieux, par un témoin, et transmise en Allemagne dans une lettre d'un huguenot de Paris, du 22 avril 1562 (*Mémoires*, t. II, p. 220). 2° *Discours au vray et en abrégé de ce qui est dernièrement advenu à Vassi y passant monseigneur le duc de Guise*. Paris, MDLXII, par Guillaume Morel imprimeur du Roy. On appréciera plus loin la vérité de cette narration qui débute par une apologie du duc de Guise comparé à Périclès, aux Scipion, et réduit à se justifier par une lettre au duc de Wurtemberg qui commence en ces termes : *Il faut cependant que je vous face entendre un accident qui m'est survenu par les chemins*, etc. 3° *Discours entier de la persécution et cruauté exercées en la ville de Vassy par le Duc de Guise le 1er de mars* 1562. C'est une relation aussi complète que fidèle, reproduite par Crespin (*Histoire des martyrs*, édition de 1597, f°s 557, 561). J'emprunte à ce morceau, qui porte un indéniable cachet de vérité, les détails relatifs à la formation de l'Église de Vassy et à la catastrophe finale.

1. Dès 1547, Langres a ses martyrs de la foi réformée qui se répand à Chaumont et dans les villes voisines. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 55. Si j'en crois les notes du colporteur biblique Dugrenier, confirmées par Jolibois, *Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 530, la Réforme aurait été prêchée à Vassy, dès 1533, par un nommé Casse (*Jean*), qui périt à Joinville victime de son zèle. Voici comment s'exprime M. Jolibois : « Casse (Jean) protestant, que le prévôt de Joinville fit condamner et exécuter vers 1533, est l'un des premiers qui soient venus en France. C'est lui sans doute qui introduisit la réforme dans le village et à Vassy. » (Même assertion, p. 275).

2. *Histoire des martyrs*, f° 557.

prendre pied dans une ville du voisinage récemment incorporée au douaire de sa nièce, Marie Stuart. Une tentative de l'évêque de Châlons, diocésain de Reims, pour ramener les brebis égarées au bercail, n'eut aucun succès, et tourna même à la confusion du prélat qui se vit contester par ses ouailles le titre de légitime pasteur : « Voyez-vous, povre peuple, dit le ministre; il vous veut faire accroire que cestui-là est le berger qui se contente d'avoir une panetière et houlette, pour vivre à son plaisir en sa maison sans mener les brebis aux champs pour repaître. — « Si est-ce que vous deslogerez, dit l'évêque desgarni de toute réplique, et ne pouvant dissimuler la cause de sa venue. Le ministre respondit : Je prescheray l'évangile du Seigneur Jésus. Si vous le voulez escouter paisiblement, escoutez le, sinon, ne nous troublez point. — Je vois bien, dit l'évêque, que tout se gouverne ici par furie. — Non, non, respondit le ministre, tout se gouverne de nostre côté par un saint zèle qui a jadis esmeu les apostres à dire à vos semblables : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes!* » Le départ de l'évêque fut salué par les joyeuses acclamations de l'auditoire peu édifié de son éloquence : « Aucuns même ne se seurent tenir de crier : au loup, au renard, à l'asne, à l'escole, et telles paroles![1] »

Le lendemain, l'évêque s'en alla tout droit à Joinville, conter les nouvelles de son voyage ; mais il y fut accueilli par les quolibets du duc d'Aumale, un des futurs héros de la Saint-Barthélemy, qui préconisait des lors d'autres arguments que la controverse entre les deux cultes. Un rapport sur ce qui s'était passé à Vassy fut adressé au Conseil du roi « *tendant à ceste fin que commission fust donnée au duc de Guise pour estre exécutée sur les délinquants.* » Mais ceux-ci envoyèrent aussi un agent muni d'un procès verbal « par lequel le Conseil privé du roy, informé de la vérité du faict, ne voulut permettre qu'aucune chose fust intentée contre ceux de Vassy[2]. » Les

1. *Ibidem*, f° 558.
2. *Ibidem*, f°s 558, 559.

réunions continuèrent donc à Vassy; la cène fut administrée le jour de Noël, malgré les menaces des Guises, et les huguenots mirent le comble à l'irritation de leurs redoutables voisins en appelant de Genève un ministre, Léonard Morel, pour l'édification du troupeau qui croissait de jour en jour.

Les choses en étaient là lorsque François de Guise revint de Saverne avec le secret dépit, pour ne pas dire la honte, du triste rôle qu'il venait d'y jouer, et ne cherchant qu'une occasion de se relever à ses propres yeux par un coup d'éclat, qui serait un signal pour ses partisans, un défi pour ses adversaires, les promoteurs de la tolérance. Le moment était critique. Le triumvirat organisé, l'année précédente, pour le maintien de l'unité catholique, faisait assez pauvre figure avec le maréchal Saint-André et le vieux connétable, assistés du roi de Navarre, transfuge récent de la Réforme, qui allait trouver une de ses héroïnes dans Jeanne d'Albret. Privés de leur chef, le héros de Calais, Montmorency et Saint-André se sentaient incapables de prendre l'offensive contre le prince de Condé qui dominait dans les conseils de la régence et se croyait l'arbitre de la situation. Dans son astucieuse politique, Catherine ne semble préoccupée que de lui donner des gages[1]. Elle affecte de consulter Coligny et la reine de Navarre, au risque de scandaliser le ministre de Philippe II. Elle va jusqu'à demander aux chefs huguenots de combien d'hommes ils pourront disposer dans la crise qui se prépare; moment d'inexprimable anxiété pour les hommes, hélas! trop rares, qui ne rêvent, comme l'Hôpital, que la conciliation des partis sous le règne de la loi!

Tous les yeux sont alors fixés sur le duc de Guise et tous les catholiques l'appellent comme le soutien et au besoin le vengeur de leur cause. Mais Guise ne peut rentrer dans Paris tel

1. « Ostendit se nobis addictiorem quam antea », écrit Hubert Languet, et Trockmorton plus défiant transmet les mêmes assurances à Élisabeth. *Calendars of State papers* (février 1562), p. 557.

qu'il en est sorti quelques mois auparavant. Le prestige de la campagne diplomatique de Saverne ne lui suffit pas. Il faut un acte ! A vrai dire, il n'a qu'un sentiment au cœur, la haine des réformés encore exaltée par de récentes humiliations. Les griefs de sa mère sont les siens, et ne sauraient demeurer impunis. Instruit par elle de ce qui se passe à Vassy, il se promet d'en tirer une terrible vengeance, et l'on peut suivre dès lors chacun de ses pas vers la réalisation du sinistre dessein.

JULES BONNET.

(La fin au prochain numéro.

DOCUMENTS

LETTRE DE TH. DE BÈZE A M. BAUHIN

MÉDECIN DU COMTE DE MONTBÉLIARD

(25 de juillet 1586)

C'est dans la charmante bibliothèque *Freyo-Grynœana* de Bâle, que j'ai transcrit, en de meilleurs jours, la lettre inédite suivante de Th. de Bèze au célèbre médecin et botaniste Bauhin. Il est superflu d'insister sur ce qui la recommande à l'attention. C'est une lettre dictée, avec signature autographe.

J. B.

Lettre de Th. de Bèze à M. Bauhin.

Monsieur, j'ay receu la lettre seulement depuis trois jours par laquelle me mandez ce que Monseigneur demanderoit de moy pour sa vigne de la montagne de la Chaux, sur quoi je vous prie de croire et d'assurer mon dit seigneur qu'à son retour il n'y a chose au monde à moy possible en quoy je ne prenne très grand plaisir de m'employer de très bon cœur quand il lui plaira m'honorer de ses commandements. Mais en ce faict je suis si mal habile que j'auroys honte de présenter à Son Excellence *alia manu* chose de ma façon en rime françoise le pouvant asseurer que jamais depuis les pseaumes je ne me suis addonné à rime française, et ne fis jamais sonnet. Et quant aux vers latins, combien que dès longtemps j'en aye entreposé l'exercice, toutefois j'y pourrois peut être bien quelque chose ; mais vous ne me mandez point que vous en ayez à faire. Au reste, j'ay par deça des amis qui ont de grandes grâces de Dieu en ceste manière d'escrire, lesquels à ma requeste ne fauldront de suppléer à mon défaut, de sorte que le change n'en sauroit estre que très bon, ainsi que je vous feray entendre par effet, vous faisant tenir le tout à la première commodité de messager, vous priant bien fort me faire ce plaisir de faire en-

tendre et trouver aussi bonne à mon dit seigneur mon excuse, comme je vous puis tesmoigner devant Dieu qu'elle est véritable ; sur quoy faisant foi, monsieur, je prie Dieu qu'il lui plaise nous faire la grâce d'entendre bientost les bonnes et heureuses nouvelles du retour et de l'ambassade de mon dit seigneur, lequel il luy plaira conserver en sa très sainte garde, et vous aussi avec tout vostre mesnage, me recommandant à vos prières. de Genève, 26 de juillet 1586.

Vostre à vous obéir.

Th. de Bèze.

A monsieur Bauhin médecin ordinaire de Monseigneur et très illustre prince, Monseigneur le comte de Wirtemberg, Montbéliard.

(Bibl. Freyo-Grynæana t. IX).

JOURNAL D'UN RÉFUGIÉ

SORTI DU ROYAUME DE FRANCE PAR VOIE DE MER.

1685

Le Journal, sans nom d'auteur, que l'on reproduit ici, est dû à une gracieuse communication de M. le pasteur Loman, de Hollande, qui possède l'original, et a bien voulu nous en offrir une copie. Il porte en marge quelques pensées bibliques où se peint l'âme d'un exilé qui vient d'accomplir un grand sacrifice : « La playe est profonde comme la mer; qui la médicinera? — Il a été entendu un cri en Rama, Rachel pleurant ses enfants, qui n'a voulu estre consolée parce qu'ils ne sont plus. — Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. — Le culte du vray Dieu subsistera dans vos maisons. — » On ne commente pas de telles paroles !

J. B.

Le mercredi, quatorzième de novembre 1685, parti de Tonay-Charente dans le vaisseau nommé la Montagne de Lievre, avec le capi-

taine Robert Simon, pour aller à Rotterdam, et sortir du royaume selon l'édit du roy du moys d'octobre 1685, qui nous en banit quinze jours après la publication à peine des galères : la nuict passée entre Tonay-Charente et Rochefort.

Le jeudy, quinzieme de novembre, à cause du mauvais temps, nous ne pusmes passer Rochefort. La nuit ancrez devant Rochefort.

16 de novembre. — Le vendredi matin à cause du mauvais temps et de peur de se trouver embarrassez entre les navires du Roy qui sont devant Rochefort, il a falu demeurer ancrez à peu pres au mesme lieu que nous l'estions la nuict precedente.

Le vendredy, tout le jour et toute la nuict suivante, il a falu demeurer dans le mesme lieu.

17 de novembre. — Le samedi matin nous avons passé tous les navires du Roy faisans tirer à la cordelle, et nous sommes venus mouiller l'ancre au-dela à la sortie de Rochefort, près du rocher de Roue.

Tout le samedy et la nuict du samedy venant au dimanche matin, il a falu demeurer au mesme lieu à cause du mauvais temps.

Le dimanche matin, 18 de novembre 1685, un navire anglais est venu heurter contre le nôtre qui estoit à l'ancre, et en a rompu une vergue.

Le dimanche matin, jusqu'à deux heures apres midy, il a falu demeurer dans le mesme lieu à cause du mauvais temps.

Le dimanche au soir, dix-huict de novembre, à cause du mauvais temps, il afalu demeurer au mesme endroit où nous avons passé toute la nuict.

Le lundy, dix-neuf de novembre, nous avons demeuré au mesme endroit à cause du mauvais temps. La nuit suivante s'y est aussi passée.

Le mardy, vingtième de novembre, nous avons levé l'ancre, et nous avons fait écaler tirant vers le Vergeron.

A cause du mauvais temps, il a falu mouiller l'ancre au-deça de Martron ; vers le midy ou une heure après, Melle Sansay est venue dans le vaisseau avec les enfants. Ensuite est venu M. Sansay, qui se sont embarquez pour exécuter l'édit. Il a falu passer la nuict là, à cause du mauvais temps.

Le mercredy, vingt-et-un de novembre 1685, il a falu le matin demeurer au mesme endroit, à cause du mauvais temps.

Nous avons passé le mesme jour et toute la nuict dans le mesme lieu, attendant le beau temps.

Le jeudy, vingt-deux de novembre 1685 au matin, le vent s'estant mis au nord-est, on a appareillé et levé l'ancre pour s'avancer. Nous avons passé Soubise, le Vergeron, le fort Lupin, et nous avons ancré vis à vis de la fontene de pierre menue à cause de la patache qui estoit là, et par qui il faloit se faire visiter :

Nous y avons passé la nuict. La patache n'a pas voulu faire la visite la nuict, disant qu'elle ne la devoit faire qu'entre les deux soleils. Le vendredy matin, vingt-trois de novembre 1685, la patache est venue à notre bord; le garde avec deux hommes a demandé nos passeports signez de M. l'Intendant de Rochefort, ensuite il a fait la visite où il s'est aquitté de son devoir sans nous donner de chagrin.

Le matin ensuite on a levé l'ancre, et nous nous sommes avancez; nous avons passé devant deux frégates, dont il y en avoit une assez grande à la voile, garnie d'hommes et de canons, pour empescher le passage de ceux qui seroyent sans certificat et pour garder la coste; elle se retiroit à Rochefort; ils ne nous ont rien dit.

Vis à vis, il y a un fort avec des hommes et du canon, nommé le fort de la pointe, à notre droite.

Ensuite, nous avons passé le port des barques, Fourras de l'autre costé et la querenne d'œuvre de l'autre.

Nous nous sommes avancez à l'Isle d'Ay, et l'ayant passée tirans vers le pertuis d'Antioche, à deux heures et demie apres midy, notre pilote françois nommé Bourget, de Tonnay-Charente, s'est retiré; le maître l'a fait mener dans son bâteau à bord d'un autre vaisseau qui estoit à un quart de lieue de nous, et qui alloit à la Rochelle.

Nous avons laissé á notre droitte La Rochelle et l'Isle de Ré.

Après le retour de nos mattelots, sur les trois heures et demie, nous avons esté abordez d'une frégatte commandée par le chevalier de Ris, qui est venu avec le lieutenant, un autre officier et des soldats visiter fort exactement notre vaisseau, et a veu nos certificats.

Ensuite, i'ay esté dans leur chaloupe faire voir les certificats. celui de M. Sansay et sa famille, et le mien au sieur de Ris, qui ayant pris un extrait de nos noms et du temps de nos certificats m'a renvoyé en sa chaloupe sur notre bord, d'où se sont retirez les gens qu'il y avoit laissez.

Le vendredi au soir, nous avons esté malades tous, exceptez les mattelots et Mlle Sansay.

Toute la nuict, nous avons avancé en pleine mer.

Le samedy, 24 de novembre nous avons continué à nous avancer en pleine mer : L'apres midy jusqu'au soir, la mer a esté assez calme.

La nuict du samedy, il s'est elevé un vent de siroist (sud-ouest) fort tempestueux qui sembloit de temps en temps devoir enfoncer le vaisseau dans l'eau.

Le dimanche vingt-cinq, nous avons continué à avoir un vent contraire, qui s'est mis au nor-oist (nord-ouest) et qui sembloit à tout moment nous enfoncer, et ensuite qui est venu sur le soir à l'ouest, encore fort rude et nous menaçant toujours.

Les mariniers se trouvant éloignez de vingt lieues des costes ont mis les voiles pour aprocher de cinq ou six lieues celles de Bretagne.

Toute la nuict du dimanche vingt-cinq un vent de oist sud-oist (d'ouest sud-ouest) a soufflé en vehemence qui faisoit faire un continuel roullement au vaisseau.

Tout le lundy, vingt-six de novembre, le mesme vent de tempeste a soufflé avec une force terrible, il n'y avoit point moyen de se tenir, ny de faire de feu, le mouvement perpétuel et rapide du vaisseau balancé ne le souffrant point.

Toute la nuict suivante a esté aussi agitée d'un vent d'oist sudoist (d'ouest sud-ouest) qui sembloit à tout moment nous devoir renverser.

Le mardy matin, vingt-sept de novembre, jusqu'à midy, il ne nous a paru ny soleil ny étoiles. Et un vent de tempeste avec une forte pluye qui nous estoit toujours contraire, sembloit à chaque coup nous menacer du naufrage.

Le mardy à deux heures, le vent s'est mis sud sudoist (sud sud-ouest) avec une si grande force, et une pluye très rude meslée que le maître du vaisseau a dit n'avoir point veu une telle tempeste depuis dix ans, et que depuis quarante ans qu'il est dans le service il ne souvenoit pas d'en avoir veu qui eust tant de durée.

La nuict suivante a esté agitée du mesme vent sud oist (sud sud-ouest) qui souffloit avec une grande vehemence :

Depuis la nuict du samedy venant au dimanche jusqu'a allors, il y a quatre nuicts et trois jours que la mort estoit présente à nos yeux, et qu'il ne paroissoit aucun moyen de l'éviter : tous l'atten-

doyent avec une assez grande tranquillité, s'estimant heureux de n'avoir point succombé à l'idolâtrie et à la persécution de France, et aimant bien mieux mourir dans le naufrage de la mer, si Dieu le veust ainsi, que d'encenser de bouche à l'idole.

Sur les quatre heures de nuict, la tempeste s'est appaisée, et le péril a esté élogné.

Le mercredy 29, à sept heures du matin, il s'est eslevé un fort vent, et de temps en temps une forte pluye qui a causé un grand roullement au vaisseau : le vent néanmoins enfloit nos voiles et nous faisoit avancer; c'estoit un vent de sud sudoist (sud sud-ouest). Sur le midy on a doublé le cap de Fissan.

LETTRE DE BANCILLON A Mlle DE GOZON

SUR LE VOYAGE DES FORÇATS PROTESTANTS LIBÉRÉS EN 1713, AVEC DEUX LETTRES DE M. SALIGNÉ AU PROFESSEUR CALENDRIN SUR LE MÊME SUJET[1].

I

M. Bancillon á Mlle de Gozon.

Londres, 6 décembre 1713.

Je vous demande pardon de ce que je ne me suis pas donné l'honneur de vous écrire plutôt, comme je vous l'avois promis. Ce n'est nullement par oubli ni négligence, je vous supplie d'en être persuadée. Je vous ai trop d'obligations pour tomber jamais dans une telle faute. Vous jugerez assez peut-être de la cause de mon silence; vous saviez si, lorsque nous étions en votre ville, nous avions assez de tems pour écrire ailleurs. Nous avons eu jusqu'ici la même raison; nous avons trouvé des gens qui ne nous ont guères laissé de loisir; je ne sçais si de chez vous on leur avoit donné le mot, mais ils vous veulent imiter. Le peu de séjour que nous

1. Voir le *Bulletin*, t. XXVII, p. 36. Mlle de Gozon Saint-Véran, cette pieuse protectrice des réfugiés, est assez connue. Voir sa correspondance avec le baron de Salgas (Bull. t. XXiX, p. 120 et 178).

faisons en un endroit fait tout cela; car si nous y restions quelque tems, on nous connoîtroit de plus près, et nous ne verrions plus tous ces généreux empressemens.

Pour vous rendre raison de nôtre voyage, j'aurai l'honneur de vous dire, Mademoiselle, que nôtre départ de Genève nous fut plus sensible que nous ne l'avions cru. La Parole de Dieu qui y est si bien prêchée, nous causa d'abord un grand regret, car nous sçavions bien que nous ne la trouverions pas ailleurs avec tant d'abondance. Les conversations où on nous faisoit tant d'honneur et où nous trouvions tant de motifs pour nous avancer dans la piété y attachoient nos cœurs, et ce qui acheva de les y enchaîner, ce fut le tendre adieu que nous firent plusieurs personnes, et entr'autres messieurs les Sindics. Les larmes en firent quasi tout le discours de part et d'autre; c'étoit quelque chose d'assez particulier que de voir des seigneurs de cet ordre embrasser avec larmes des gens comme nous. Oh! qu'ils regardoient bien plus loin qu'à nous; qu'il est beau de voir beaucoup de piété en des personnes accablées d'affaires, car plusieurs s'imaginent que leurs emplois les en doit dispenser. Nous partîmes donc, les yeux pleurans et nos cœurs remplis d'une vive et juste reconnoissance, et il ne falut pas moins pour adoucir nôtre douleur, que le bon accueil que l'on nous fit en Suisse. C'est ici le même esprit de Christianisme qui règne à Genève, disions-nous; aussi servent-ils le même maître. Vous serez peut-être bien aise, Mademoiselle, que je vous en raporte ici quelques particularités.

Nous arrivâmes à Berne le vendredi 25e août; Mr Saligné nous dit d'abord que Mr le Banderet Fréchin nous vouloit avoir chez lui, le dimanche au soir, pour y souper; nous lui allâmes faire la révérence incontinent, et nous fûmes chez lui le dimanche, comme il l'avoit ordonné. Je ne sçaurois vous réciter tous les beaux discours de piété qu'il nous fit; nous étions charmés de son zèle et de son sens solide et éclairé; il nous instruisoit beaucoup même en nous faisant plusieurs questions. Il nous raconta de la manière qu'ils remportèrent la victoire[1] l'année dernière, où il étoit en tête, tout âgé qu'il est. Qui m'auroit dit, disoit-il, que je serois encore une fois exposé à la faim, à la soif, et aux travaux de la guerre; je lui aurois répondu que je ne pourrois y résister; mais le bon Dieu me donna la force

1. Celle de Wilmergue (25 juillet 1712 où les Bernois battirent les cantons catholiques et où le vieux banneret Frisching se couvrit de gloire.

et le courage nécessaire. J'ai été si pénétré de vos souffrances, nous disoit-il, et je prens tant de part à votre délivrance, que je ne sçaurois vous l'exprimer. En un mot, ce bon monsieur nous donna mille marques de bienveillance et de tendresse; aussi plusieurs autres de cette ville.

Il nous fallut rester sept jours à Zurich, faute de voitures; ainsi nous eumes le tems d'y voir beaucoup de monde. Un matin nous allâmes rendre visite à un de ces seigneurs que nous trouvâmes à l'étude dans son cabinet. Après qu'il nous eut témoigné la joye qu'il avoit de nôtre délivrance, il nous dit : je médite quelques heures tous les matins, et vous êtes souvent entrés dans mes méditations; il n'y a que quelques jours, dit-il, que je pensois à la cour de Versailles et à vos chaînes en même tems, et comparant votre état à celui de ces gens libres, je disois en moi-même que vous êtes infiniment plus heureux, et je vous portois quasi envie. Il nous dit mille autre belles choses sur la Religion. Nons en trouvâmes un autre à l'étude aussi, qui nous dit qu'il venoit de méditer sur un tel pseaume qui nous convenoit si bien. Ces M^rs^ donnent leurs premières heures à la lecture et à la méditation et s'en vont après à la maison de ville pour travailler aux affaires publiques. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils les dirigent si bien puisqu'ils consultent Dieu avant toutes choses. M^r^ le Bourguemestre Echer nous honora de sa visite, la veille de notre départ, et nous donna 21 louis d'or pour 21 de nos frères qui y étoient déjà établis et pensionnez. Je suis bien aise, dit-il, que vous les leur donniez vous-mêmes, pour éviter le bruit. Nous sommes en un païs étroit, dit-il, ainsi nous ne sommes pas fort riches ; mais nous tâchons d'épargner quelque chose pour pouvoir le donner dans le besoin; nous n'avons ni carosses ni laquais, je n'ai chez moi qu'une seule servante. Voilà qui est bien chrétien, voilà qui est édifiant sans doute, et qui devroit servir d'exemple à ceux qui ne se plaisent qu'au luxe et aux vanités de ce monde.

De là, nous fûmes droit à Francfort où nous nous embarquâmes sur la rivière jusque à Roterdam où nous fûmes reçus de notre bonne mère, Me Vanarmeiden, avec sa tendresse ordinaire. Après quoi nous fûmes à la Haye, où je trouvai une Me de Gozon comme j'avois trouvé à Genève une Me de Péray. Comme nous nous hâtions de passer la mer, nous n'y vîmes pas beaucoup de monde. Nous y

remarquâmes cependant une chose, que vous serez peut-être bien aise de sçavoir. C'est une société de dix ou douze dames ou demoiselles qui vivent ensemble comme des religieuses. Celle qui a formé cette société est Me de Dangeau, tante de Me de Péray. Cette pieuse dame a quatre ou cinq mille livres de rente de chez-elle, qu'elle a mangée toujours avec des réfugiées : quand quelque dame ou d^lle sortoit de France et qu'elle n'avoit pas de quoi vivre, Me de Dangeau la prenoit chez elle et la nourrissoit; mais le nombre augmentant et n'ayant pas de quoi fournir à toutes, celles qui avoient queique chose, le mettoient à la bourse commune, d'où elles vivoient. C'est ainsi que s'est formée cette société où on reçoit encore tous les jours des d^lles qui y veulent entrer, l'une y porte quelque argent, l'autre n'y porte rien, c'est selon les moyens de chacune. Me de Dangeau ne se contente pas de cette société de la Haye, elle en a encore une autre à Eskidam, village tout près de Roterdam, qui est autant nombreuse que celle de la Haye. Cette dame demeure tantôt à celle-ci et tantôt à celle-là. Elle donne tout ce qu'elle a, ce qui ayant été raporté à la Reine Douairière de Danemarck, cette princesse lui envoya un lit bien garni de tout, mais à condition qu'elle s'en serviroit toujours, sans le donner à autre. Ainsi, il faut qu'elle soit bien couchée et couverte malgré elle : c'est dans cette société de la Haye que vit Me de Péray, car elle loge dans la même maison. On y chante les psaumes, on y lit et y fait la prière en commun trois fois le jour, nous avons eu l'honneur d'y assister plus d'une fois. Je sçais que Mad^e de Péray y faisoit autrefois la prière par méditation, mais elle ne l'a pas faite quand nous y étions. Je vous dis ceci, Mlle, en revanche de ce que je dis à Me de Péray que vous aviez chez vous deux fois la semaine une société de telles et telles personnes, où on lisoit un chapitre de l'Écriture, qu'on paraphrasoit et y faisoit ses réflexions, et que cela se faisoit encore en d'autres maisons que je lui nommai. Elle écouta ceci avec admiration, et je me trompe fort si elle ne met pas cette coutume à la Haye. Du reste, si vous vous fâchiez de ceci contre moi, elle me défendra, et si elle désaprouvoit que je vous eusse découvert, ce dont vous ne vous entretenez guères, quoique vous vous écriviez quelquefois, vous feriez ma paix avec elle, je vous prie. Je ne sçaurois cacher ce qui doit être connu de bien des gens pour être imité autant qu'il se peut. On voit tant de mauvais exemples en ce temps malheureux qu'il est nécessaire de faire voir qu'il y en a aussi de bons, et que

tout le monde n'est pas relâché dans les actes de la piété. Béni soit Dieu !

Nous arrivâmes à Londres le 21 octobre, nous y avons vû plusieurs personnes, mais il y en a encore beaucoup à voir. Quand il faut aller voir une personne qui est à deux lieües de votre quartier, c'est quelque chose d'assez peinible que de faire deux lieües à aller et deux lieües à venir. Il y a ici toutes sortes de gens, mais il y a un bon nombre de pieux et zélés chrétiens. Il y a 10 ou 12 Messieurs, Dames et Pasteurs qui composent ce que nous appellons la société de charité qui prend soin de notre société des fers depuis la mort de mesdames Favint et de Temple. Elle s'assemble assez souvent, et on y résout ce qu'il y a à faire pour le soulagement des pauvres Galériens ; on y tient un livre où on contrôle les délibérations, les lettres que l'on écrit, celles qu'on leur envoye. Il y a cinq mille pauvres dans cette ville, dont quatre mille ne sçavent pas le soir, d'où ils auront du pain le matin. On a établi deux maisons où on leur donne chaque jour, excepté le dimanche, de la soupe, du pain et de la viande, et ces maisons sont entretenues des aumônes que l'on y apporte. Plusieurs membres de la société de charité y donnent par an, les uns 20 livres sterlin, les autres 24. Il y a 64 ou 70 marchands ou bourgeois de Montpelier qui s'assemblent une ou deux fois l'année, et font une bourse pour secourir les pauvres réfugiés de leur ville ; ceux de Nîmes font de même. Nonobstant la misère et la défense depuis peu réitérée de sortir de France, tous les jours on voit arriver des gens qui sortent de 12, 15, 20 ensemble, surtout du Poitou et de Normandie.

Pour notre audience de la Reine, voici ce qui se passa. On agita d'abord dans la société de charité assemblée si nous commencerions par Sa Majesté ou par M^r le duc d'Aumont, ambassadeur de France. Il fut résolu de voir la Reine avant toutes choses. On eut un peu de difficulté pour sçavoir si nous devions être présentés à S. M. sans l'entremise des Ministres, ce par de bonnes raisons, mais on conclut que les affaires ne s'expédiant que par les Ministres, nous n'avancerions rien d'avoir audience sans leur moyen, ce seroit nous les mettre à dos autrement. On deputa donc un Pasteur et membre de la société pour prier M^r le marquis de Miremont de prendre son tems pour nous introduire.

Nous fûmes donc à Windsor, Mr Damouin, MM^rs les deux frères Serres, Mr Pationnier et moi. Mr de Miremont fit dire à la Reine sor-

tant de sa chapelle que quelques protestants libérés des galères étoient là pour lui faire la révérence et la remercier. Où sont-ils? dit-elle d'abord. Mr de Miremont lui dit que nous attendions qu'elle passât en une telle chambre. Sa Majesté étoit portée dans son fauteuil, et quand elle fut devant nous, Mr de Miremont la fit regarder de notre côté. D'abord nous mîmes un genou à terre et Mr Serres le cadet lui dit que nous la remerciions très humblement, et que nous la suppliions au nom du Grand Dieu de se souvenir d'un grand nombre de nos frères qui restent encore sur les galères ou en prison. Elle nous fit signe de la main, et dit quelques paroles d'un air fort gracieux, mais il nous fut impossible de l'entendre.

Mr de Miremont la suivit jusqu'à sa chambre, où il lui présenta la liste que nous avions fait des frères restans; elle lui dit qu'elle estoit ravie de nous avoir vûs, et qu'elle s'emploieroit de nouveau pour les frères captifs. Si elle se fut un peu arrêtée, cela auroit été un beau coup; nous aurions pu lui représenter les choses qu'il falloit; mais nous ne pouvions pas l'arrêter au passage, et nous suivîmes ce qu'on nous avoit prescrit; nous ne pouvions pas faire autrement.

Au sortir de là, nous fûmes faire la révérence à Mylord thrésorier. Mr de Miremont nous y conduisit aussi, mais Mylord ne s'y trouvant pas, et Mr de Miremont étant pressé de partir pour retourner à Londres, il nous dit d'attendre que Mylord arrivât. Il vint peu après; après lui avoir fait la révérence, nous le remerciâmes de ses bons offices, et le suppliâmes de les vouloir continuer en faveur de nos frères souffrans. Il faut remercier Dieu et la Reine, dit-il, et il nous quitta ainsi, sans rien dire sur les frères restans. Après cela nous fûmes vers Mr le duc d'Aumont qui nous reçut le plus gracieusement qui se puisse et à peu près comme fit Mr le comte Duluc à Soleure. J'ai de la joye, dit-il, de vous voir, et il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez été élargis plutôt. Donnez-moi un rôle, ajouta-t-il, de ceux qui restent, et je tâcherai de les faire délivrer aussi; mais n'y mettez point ceux qui ont été pris les armes à la main : je ne sçaurois m'employer pour eux. Nous lui représentâmes que si qu'elqu'un avoit été pris les armes à la main, on l'avoit fait mourir et que ceux de notre liste étaient tellement condamnés pour fait de Religion que dès que quelqu'un abjuroit et vivoit à la Romaine, il étoit élargi. J'en doute, dit-il, qui m'en assurera? Nous lui dîmes qu'il seroit fort aisé de le lui faire voir, et qu'il y en avoit plusieurs de libérés de tous les cas:

qu'ainsi, les uns n'étoient pas plus coupables que les autres. Empêchez, ajouta-t-il, que vos gens ne déclament comme ils font contre le Roy. Est-il possible que 10 ou 12 malheureux en fassent souffrir tant d'autres! Nous lui répondîmes que nous ne sçavions pas qui étoient ces gens là qui déclamoient ainsi, et que nous leur imposerions volontiers silence, s'il nous étoit possible; mais que pour nous, on ne pouvoit dire que nous eussions déclamé ni mal parlé de personne, et qu'il y avait d'honnêtes gens qui nous avoient bien rendu justice là dessus. Je le sçai, dit-il, je le sçai, et moi-même en ai aussi écrit en cour. Son secrétaire nommant un homme de cette ville, il prit la parole et se tournant vers Mr le marquis de Rochegude: C'est celui-là, dit-il, qui mériteroit d'être en galère autant que ceux qui y sont. Il prit la peine de nous demander à chacun d'où est ce que nous étions, pourquoi condamnés, et combien d'années nous avions souffert; nous étions là tous les 11 qu sommes ici. On nous a dit depuis que notre visite lui fit bien du plaisir. J'en fus ému, dit-il, et mon secrétaire aussi, tout Turc qu'il est. Il est pourtant François, mais il est d'une humeur dure. Nous lui donnâmes une liste comme celle de la Reine, où nous avions mis tous les frères restans, sans en ôter aucun; nous avions même mis les prisonniers et prisonnières. Ils sont par classe, et à la fin de chaque classe, nous disions, on a délivré tant de frères de cette classe, ceux qui restent ne sont pas plus coupables que ceux qui ont été élargis. La bonne Reine avait bien demandé tous les galériens, et elle croyoit qu'ils avoient été tous élargis, car elle dit à Mr de Rochegude : voilà donc tous les galériens élargis. Pardonnez-moi, madame, lui dit-il; il en reste encore un plus grand nombre, comme Votre Majesté peut voir, si elle veut bien jetter les yeux sur cette liste. Il lui donna une liste, nous lui en avions fait remettre une autre; ainsi elle sçait à présent que l'on ne lui a pas accordé toute sa demande; elle a promis de demander de nouveau, et il faut croire qu'elle le fera et que ce sera avec succès, moyennant Dieu.

Il y a ici des gens mal intentionnés. Un seigneur qui a resté quelque temps à la cour de France, étant de retour, assuroit, sur son honneur, qu'il n'y avoit personne condamné pour fait de Religion sur les galères de France. Voici une petite histoire qui fait voir de quel esprit on est dans ce pays, au moins quelques-uns. Il y a un homme nommé Mr de Roche, ancien domestique de feu Mr le prince George de Dan-

nemarck, pour qui la Reine a beaucoup de considération. Il est de Montpellier, et souhaitant d'aller un peu respirer l'air natal pour le rétablissement de sa santé, la Reine lui donna congé pour 3 mois avec un passe port. Mr d'Aumont lui en donna aussi un autre. Ce Mr de Roche étant donc à Paris, crut se devoir munir d'un autre passe-port du Roy, et quand on le demanda, le Roy dit qu'il lui en donneroit un pour douze ; et tout d'abord, on voit un ordre qui défend aux réfugiés de rentrer dans le Royaume à moins qu'ils ne fassent abjuration. Ce Mr de Roche revint donc au plus vite, et sans passer plus loin que Paris; allant faire la révérence à la Reine, sans le laisser parler, elle lui dit d'abord : La Roche, je sçais votre affaire, j'en suis fâchée ; cela fait assez de bruit dans cette ville.

J'ai montré le mémoire de Mr de Salgas à plusieurs personnes, j'en ai fait faire plusieurs copies que l'on m'a demandées. Mr de Rochegude en donna une à Me la Comtesse de Roye, à qui nous avons eu l'honneur de faire la révérence, et comme il la prioit de le faire voir à Monsr le duc d'Aumont, elle dit qu'elle feroit plus et qu'elle alloit en écrire à Monsr de Ponchartrain, et la lui enverroit, le priant de faire attention à l'innocence de ce pieux gentilhomme. On ne doute point que cela ne produise un bon effet, moyennant Dieu. Pour faire des nouvelles tentatives, il faut attendre un peu ; peut-être que le grand maître fera lui-même son œuvre. Cependant, quoi qu'il en soit, il ne faut jamais perdre courage ni espérance.

Je vous écris ceci, madame, d'un endroit que l'on appelle Maribonne, qui est hors de la ville, où je suis depuis 3 semaines, avec Mr Serres le cadet, pour tâcher de nous remettre d'un fâcheux rhûme que l'air crasse et noir de la ville nous avait causé. Nous nous trouvons mieux, graces à Dieu, et dans peu de jours je vai repasser la mer, et rester au lieu que vous scavez, et où je voudrois déjà être, comme je le promis, quand j'y passai. Je crois que Mr Serres avec son frère passeront l'hyver à Londres. Mr Damouin et les autres iront avec moi apparemment en Hollande. Mr Serres me charge de vous assurer de ses respects et de ses vœux. J'ai l'honneur d'être, etc.

BANCILLON.

II

M. Saligné au professeur Calendrin, de Berne, 31 *août* 1713.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir en leur tems vos deux lettres des 18 et 25 du courant; nous avons eu, monsieur, le plaisir et la consolation d'embrasser ces chers confesseurs. Ils arrivèrent vendredi 25 au soir, en parfaite santé, et ils en sont partis le mardi matin 29. Ces chers fidèles renvoyèrent les chevaux qu'ils avaient pris à Lausanne du pont de Gumène, ce qui leur causa bien de la peine, n'ayant trouvé au dit lieu aucune voiture pour se rendre ici, à la réserve d'un chariot qui porta leurs hardes jusques à Capel; ils étoient arrivez au dit Gumène le mercredi au soir, qui étoit jour qu'ils devoient être ici, et dans cette croyance, nous fûmes à leur devant, jusques presque à la nuit.

J'avois même, suivant l'ordre que j'en avois reçu de nos seigneurs, ordonné le souper, après notre première entrevue; ils me dirent qu'ils avoient laissé leurs porte-manteaux à Capel, sous la garde de trois frères, ce qui m'obligea de faire partir incessamment un de nos refugiés avec une lettre pour M. le ministre du dit lieu, par laquelle je le priois de la part de LL. EE. de leur faire trouver un chariot, ce qu'il fit avec un singulier plaisir; cependant, à cause de la saison, il eut beaucoup de peine à en trouver un; ainsi ces derniers n'arrivèrent avec les hardes que le samedi matin; tout ce jour là fut employé en visites, que nous commençâmes par LL. EE. de Grafenried, de Wiledin. Ces illustres seigneurs, à l'envi les uns des autres, les reçurent avec mille marques de joye. Monseigneur, le Banderet Frischin les voulut régaler chez lui, le dimanche au soir, au souper; j'eus l'honneur d'être des convives, et eux et moi, fûmes surpris de voir une si grande profusion de viandes les plus délicates. Mais ce qui faisoit la plus grande beauté de ce repas qui dura environ trois heures, furent les manières obligeantes de ce bon seigneur, leur aiant dit plus d'une fois qu'il se sentoit fort honoré de voir cette belle troupe à sa table. Monsieur le Baillif de Morges, son digne fils, logea dans le château tous ces bien-aimez du seigneur

pendant leur séjour au dit lieu; le jour du dimanche fut employé à bénir le Tout-Puissant.

Ces chers amis eurent la consolation de participer à la sainte Cène du seigneur après laquelle ils avoient soupiré si longtemps. M. le ministre de Saussure, dans son action leur donna la louange que leur fidélité pour le service de leur sauveur méritoit; le jeune M. Hollard le fils, leur rendit à son action de l'après-midi le même témoignage. Les principaux de nos réfugiez, tous pénétrez de joye de leur délivrance, voulurent aussi à leur tour leur donner à manger. Il y eut plusieurs personnes de considération qui leur vouloient donner des marques sensibles de leur bonne volonté et tendre affection, en leur voulant faire un présent; ils s'adressèrent pour cet effet à moi, qui le leur aiant proposé, unanimément me répondirent qu'ils n'en vouloient absolument point. J'eus beau leur représenter que leur voyage les exposeroit à des grands frais, à cause de sa longueur, tout cela inutilement; ils me dirent que ce que LL. EE. leur avoient donné, consistant en 105 écus, leur suffisoit et leur dépense payée.

J'ai eu l'honneur M^r d'être toujours avec eux, et de les accompagner partout. Le batelier les conduit jusqu'à demi-heure près de Zurzac, où nos marchands réfugiés qui sont à cette foire, m'ont promis de leur donner leurs chevaux, pour les porter à Zurich, et de là à Schafouse, où j'ai écrit à M. le ministre Bouzanquet, et par ma lettre, je le prie d'assurer à ces chers frères le carosse qui va à Stoucart.

En embrassant ces fidèles amis, ils me chargèrent, monsieur, de vous assûrer de leurs respects, et de la vive reconnoissance qu'ils ont de tous les bons offices que vous leur avez rendu. Je croi qu'ils auront l'honneur de vous écrire de Schafouse. La lettre que vous avez reçue de M. Serres l'ainé, donna bien de la joye à toute cette petite troupe. Que Dieu par sa grâce veuille conduire et envoyer son bon ange pour les préserver de tout dangers.

Dans ma petite relation, j'ai oublié de vous dire, monsieur, que dans tous nos repas, nous avons eu l'honneur de boi re à votre santé, monseigneur le Banderet en y buvant, témoigna la haute estime qu'il avait pour vous. Dieu veuille, en exauçant nos vœux, vous rassasier de jours heureux, vous augmenter ses dons et ses grâces, et couronner enfin toutes vos bonnes œuvres de cette couronne incorruptible de gloire. Amen. Je suis, etc.

III

M. Saligné au professeur Calendrin, de Berne, 7 septembre 1713.

Monsieur, dans l'incertitude où je suis de sca voir si nos chers voyageurs auront eu l'honneur de vous écrire de Zurich, l'agréable réception que M. l'ambassadeur de France leur a faite à Soleure, je me donne l'honneur, M^r de vous en dire, ce que ces chers confesseurs m'en ont écrit de Zurich du 2e du courant et dont ils m'ont chargé par exprès, à leur arrivée par eau aud. Soleure.

Ils furent à la maison de campagne de M. le Comte du Luc, et ayant demandé à parler à M. de la Martinière, son secrétaire, ils lui rendirent une lettre venue de chez vous. Ce monsieur ne l'eut pas plutôt lue qu'il alla trouver son maître, qui lui ordonna de faire venir ces messieurs auprès de lui, ce qu'ayant fait, après lui avoir fait la revérence, il leur dit d'une manière fort obligeante : Je suis bien aise, messieurs, de vous voir en liberté. Nos chers frères lui dirent qu'ils avoient crû qu'il étoit de leur devoir de venir remercier en la personne de son Excellence le roi de la grace qu'il leur avoit faite de rompre leurs chaines, et pour le suplier très respectueusement de leur vouloir accorder la même grace en faveur de leurs frères qui sont encore dans les fers. J'en ai, leur dit-il fort obligeamment écrit en cour, et j'en écrirai encore; j'espère que tous ceux qui n'ont point d'autre crime que celui qui nous sépare, seront libérez comme vous l'avez été. M. Bancilhon lui dit dans ce moment : Nous sommes, monseigneur, de cette petite troupe qui, après Dieu, vous devons la vie; nous avions été nomméz pour aller en voyage, et votre Excellence, par sa bonté naturelle, nous en exemta, et il arriva que de 12 qui en furent (du voyage) il en mourut 11. Je souhaiterois, dit ce bon seigneur, vous pouvoir rendre service dans une occasion plus favorable.

Ensuite de cela, nos bien-aiméz amis le prièrent de leur vouloir accorder un passe-port. Très volontiers, messieurs, et dans ce moment il ordonna à son secrétaire d'aller à la ville pour le leur expédier; en y allant, il leur dit : messieurs, avez-vous besoin d'argent pour continuer votre voyage? Son excellence m'a ordonné de vous donner

160 liv.; à quoi nos généreux Athlètes répondirent qu'ils en avoient sufisamment et qu'ils étoient bien obligez à M. le Comte de sa bonté et libéralité. M. de la Martinière, en leur remettant le passe-port, leur réitera le même offre, en continuant à leur dire qu'il en avoit reçû un ordre précis de son maître. Voilà monsieur, à peu près, comment les choses se sont passées. Dieu veuille que ces grandes promesses ayent un parfait accomplissement. Nos bien-aiméz du seigneur poursuivirent leur route sur l'Arre, jusques à 1/2 lieue de Zurzac, où nos amis les réfugiéz qui étoient à cette foire leur fournirent des chevaux jusqu'à Zurich, où ils furent reçus avec mille marques de joye. Notre bon frère en notre seigneur, M. Péprunes, eut le plaisir de les accompagner partout.

J'avois écrit le lendemain de leur départ à Schafouse à monsieur le ministre Bouzanquet, et par ma lettre, je le priois de leur vouloir arrêter la Berline qui va tous les dimanches à Stoucart; mais ce bon serviteur de Dieu a écrit à M. Péprunes que cette voiture étoit arrêtée pour 15 jours, ce qui a obligé nos illustres confesseurs à prendre des chevaux jusqu'à Francfort, à 19 écus blancs de France chacun, moyennant quoi ils seront nourris jusqu'au dit lieu.

Ils me chargent Monsieur, de vous bien assurer de leur profond respect et de leur vive reconnaissance pour tous vos bienfaits; ils donnent les mêmes assurances à Mr le marquis Duquêne, à madame de Salgas, et à quelque autre dame dont j'ai oublié le nom. Son Excellence qui a voulu voir leur lettre, m'a empêché de satisfaire à leur désir, qui étoit de vous l'envoyer, monsieur, en original. Je continue, monsieur, à faire des vœux au ciel pour votre santé et parfaite prospérité, comme vous étant...

Au reste, monsieur, LL. EE. de Berne nous ont accordé leur intercession auprès du Roy conformément à la requête dressée à ces fins par M. le marquis Duquêne que vous aurez la bonté d'assurer de mes profonds respects.

MÉLANGES

UN PAMPHLET CONTRE LES HOLLANDAIS

AU XVIIe SIÈCLE.

I

Quand Louis XIV fut obligé de signer le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668, il se promettait bien de reprendre les hostilités à la première occasion. Il eut donc soin de retenir les Suisses qui étaient à son service en les enrôlant dans des compagnies franches; ce qu'il fit par le conseil et avec l'appui d'un officier de fortune, sorte de condottiere, le colonel Stuppa[1] né dans le comté de Chiavennes[2], sujet et non citoyen suisse, à qui tous les moyens étaient bons pour parvenir, et qui, ayant gagné les bonnes grâces du comte de Soissons, près de Louvois, se fit l'agent du roi de France pour les enrôlements. Quand la guerre de Hollande fut décidée, la Suisse, ce laboratoire des gens de guerre, fut naturellement un des points de mire de Louis XIV, et Stuppa le seconda de tout son pouvoir. Les levées, commencées clandestinement, se firent bientôt à découvert, et Berne autorisa la levée de 2400 hommes. Zurich refusa de suivre son exemple; Schaffouse, après avoir fait comme Zurich, se ravisa; tous les autres cantons imitèrent Berne. On alla plus loin : des brochures nombreuses plaidèrent la cause de l'alliance de la Suisse avec le roi et célébrèrent les avantages d'une politique conforme à celle de Louis XIV. Les enrôlements furent plus nombreux qu'ils n'avaient jamais été, et, quand Louis XIV entra en campagne, 25,000 Suisses marchaient sous ses drapeaux. Un de leurs régiments avait à sa tête le colonel Stuppa.

Mais une guerre offensive était contraire aux traités qui n'unis-

1. On écrit quelquefois Stouppe ou Stoupe, à la française.

2. Le comte de Chiavenne qui depuis a fait retour à l'Italie était sujet des Grisons comme la Valteline dont il était limitrophe.

saient la Suisse à la France que pour une guerre défensive. De plus, cette agression contre un peuple libre, républicain, protestant, ne pouvait que blesser profondément les sentiments nationaux et religieux de la Suisse. A l'armée, plusieurs officiers et soldats refusèrent d'avancer ou quittèrent les rangs ; au pays, de chaires protestantes et de plusieurs chaires catholiques, d'ardents plaidoyers se firent entendre en faveur de la religion et de l'indépendance : on écrivit même des pièces de théâtre de circonstance pour flétrir la conduite des Suisses à la solde du roi. Berne alla jusqu'à redemander son régiment, ou exigea qu'il ne servît pas contre des protestants. La cour de France fut assez piquée pour « engager M. Stuppa, dit Ludlow à écrire à messieurs de Berne, pour leur faire savoir que le roi ne leur était guère obligé des troupes qu'ils avaient levées sous prétexte de lui rendre service ; et qu'il aimait mieux le refus du canton de Zurich que leur octroi qui était accompagné de tant de restriction et de répugnance [1]. »

Mais le roi employa d'autres procédés pour combattre ce mouvement ; il répandit de l'argent par les mains de son ambassadeur qui, au moyen d'intrigues habilement dissimulées, s'efforça de faire prédominer le parti français. On publia des pamphlets contre les Hollandais, les uns à l'usage des catholiques, les autres à l'adresse des protestants. De ceux-ci, le plus remarquable, le seul peut-être qui ait survécu, intitulé *la religion des Hollandais*, est l'œuvre d'un Stuppa, celui probablement dont parle Ludlow dans le passage de ses mémoires cités plus haut, et frère du colonel. La diète de Soleure, réunie à la demande de l'ambassadeur français pour recevoir ses lettres de créance, montra bien quelque fierté : elle se déclara décidée à ne subir aucune pression quelconque ; et les divers cantons prirent des mesures pour aider l'Espagne dans la défense de la Franche-Comté. Mais la confédération était partagée entre deux tendances opposées. Pendant qu'on rassemblait des troupes pour combattre Louis XIV, deux nouveaux régiments partaient pour l'armée du roi ; l'un d'eux commandé par le frère de Stuppa, l'auteur de *la religion des Hollandais*. Louis XIV, en faisant des concessions, en accueillant les réclamations de Berne contre lesquelles il s'était d'abord élevé avec tant de hauteur, avait réussi à diviser les confé-

1. Mémoires de Ludlow, tome III, p. 258, Amsterdam 1699.

dérés, à les endormir, à paralyser les efforts de ceux qui lui étaient contraires, à détruire ou neutraliser les effets de la déclaration de Soleure, — et il eut conquis la Franche-Comté avant que les Suisses eussent rien pu faire pour sauver cette province. Un corps d'armée français passa même sur le territoire suisse. Cinq mille confédérés vinrent bien s'établir au pied du Jura pour garder la frontière, et ces mesures de précaution continuèrent jusqu'à la fin de la guerre en dépit des divisions que les belligérants semaient dans le corps helvétique et qui eurent pour effet de détacher de la défense commune les trois cantons primitifs. Mais cela fut de peu d'utilité; et, quand la paix de Nimègue vint mettre fin à la guerre en 1778, la Suisse avait contribué pour une bonne part à assurer à son redoutable voisin les avantages qu'il en avait retirés. Elle comptait dans l'armée du roi un grand nombre de ses enfants, près de 25000 : car on comptait 7 régiments (Estavayer, Erlach, Stuppa, Salis, Pfeiffer, Greder, Stuppa jeune) avec les cent Suisses (16400 hommes) et 40 compagnies franches (8000 hommes).

II

Nous avons rappelé ces faits d'après M. Vulliemin, le docte continuateur de Jean de Muller. On peut lire dans son ouvrage, au chapitre IV du livre XII, cette période intéressante de l'histoire suisse comprise entre la paix d'Aix-la-Chapelle et celle de Nimègue. Le point particulier sur lequel nous désirons appeler l'attention est le pamphlet intitulé *la religion des Hollandais* qui fut, nous l'avons dit, le principal écrit de circonstance publié à cette époque, et dont l'apparition fut l'épisode le plus saillant de la guerre de plume provoquée par les mouvements militaires du temps.

L'auteur en est Jean-Baptiste Stuppa (ou Stuppa jeune), le frère du condiottiere. Il finit par adopter la carrière des armes après avoir été pasteur, puis agent diplomatique. La première partie de sa vie avait pourtant donné de belles espérances. Lors de la persécution organisée contre les Vaudois en 1655, il s'appliqua à les encourager et à rallier leurs débris. Venu ensuite à Londres où il fut pasteur de l'église Vaudoise, il se lia avec Cromwell qui en fit son confident et un de ses agents. Cette situation nouvelle éveilla sans doute en lui l'ambition; et pendant qu'il servait les desseins du grand révolutionnaire

protestant qui gouvernait l'Angleterre, le catholique italien qui dirigeait les affaires en France chercha à se l'attacher. La question pour Stuppa était de savoir qui paierait le mieux. Il se décida pour Mazarin, et finit par tomber au rôle d'amuseur de la reine. Le don d'un singe apprivoisé lui valut les bonnes grâces de Marie Thérèse. Mais, il fallait davantage pour plaire au roi; ce n'était certes pas sa qualité de ministre de l'Évangile qui pouvait lui gagner sa faveur; et quand Louis XIV résolut d'écraser la Hollande protestante, la plume et l'épée de l'ancien pasteur des Vaudois lui furent acquises. Après la guerre de Hollande; nous voyons Stuppa accompagner Burnet dans ses voyages. On est tenté de lui attribuer la traduction française de la relation de ses voyages dont l'auteur n'est pas nommé que nous sachions. S'il en était ainsi de B. Stuppa, il aurait fait là un acte de protestantisme assez sérieux, du moins en apparence. On a peine à se figurer qu'un apostat eût traduit mainte page de cette relation, notamment celles qui sont relatives à la révocation de l'édit de Nantes. Du reste, le seul fait d'accompagner Burnet semble indiquer qu'il n'avait pas tout à fait oublié ces commencements; mais il ne faut pourtant pas attacher trop d'importance à ces relations avec Burnet. Si Jean-Baptiste Stuppa ne se fit pas catholique comme son frère (ce que nous ignorons), il recommença en 1688 à porter les armes pour le révocateur de l'Édit de Nantes contre les champions de la réforme, la Hollande et l'Angleterre; à Fleurus, il contribua avec son frère au succès de la journée et tomba sur le champ de bataille de Steinkerque, en combattant vaillamment avec bien d'autres pour ressaisir la victoire sur le point d'échapper.

Le petit livre qu'il écrivit contre les Hollandais avec tout le fiel que l'ennemi le plus acharné de la réforme aurait pu y mettre parut en 1673. C'est un recueil de six lettres adressées à un pasteur et professeur en théologie de Berne. Ni l'auteur des lettres ni le destinataire ne sont nommés. S'agit-il ici d'une véritable correspondance ou d'une forme littéraire? La question est au fond peu importante. Dès le début, l'auteur prétend répondre à une lettre qu'il aurait reçue et qui ne l'eût pas étonné, venant « de quelque ministre de village ou de quelque homme du commun » (p. 4) mais qui, écrite par un « professeur en théologie qui passe pour un des plus habiles hommes de la Suisse surtout pour la politique » (*id.*) l'a « surpris au dernier point » (*id.*) à cause de « choses étranges

et de maximes toutes contraires au bon sens et à la raison » (*id.*) dont elle est remplie. Comme Stuppa était théologien, ministre du culte, il est fort possible qu'un théologien lui eût écrit au sujet du service qu'il faisait dans l'armée royale et que Stuppa en eût pris occasion d'écrire une série de lettres; il est également possible qu'il ait feint d'avoir reçu une lettre et se soit autorisé d'un écrit quelconque de la polémique du temps pour plaider sous la forme épistolaire la cause qu'il avait embrassée. Nous n'avons aucun renseignement qui nous permette de trancher la question. Il ne nous reste qu'à étudier l'écrit en lui-même. Voici le plan et les traits les plus remarquables de ce plaidoyer pour le roi de France contre la Hollande.

III

La thèse de Stuppa peut se résumer dans ces deux propositions : 1° Les Hollandais ne sont pas de vrais réformés; 2° Fussent-ils les meilleurs réformés du monde, l'intérêt même de la réforme exige qu'on se joigne au roi de France dans la lutte qu'il soutient contre eux et surtout qu'on ne leur donne pas de secours. — Les cinq premières lettres sont destinées à prouver le premier point; la sixième à établir le second.

Dans la première lettre, l'auteur, remontant à la fondation des Provinces-Unies, prétend que tout ce mouvement des Pays-Bas vers la réforme a été purement politique, provoqué et soutenu par l'ambition personnelle du prince d'Orange, que la religion n'a été qu'un prétexte et un moyen. Il dénonce comme une trahison envers l'Église réformée le fait que, en même temps qu'on l'établissait en 1572 « dans les provinces confédérées pour seule religion publique » (p. 31), on « permettait l'exercice à toutes les religions » (p. 33) contrairement aux habitudes « de ceux de notre religion », qui « dans tous les pays où ils sont les maîtres, ne souffrent l'exercice d'aucune autre religion » (p. 31, 32); d'où l'auteur conclut qu'on « ne peut pas dire que les provinces confédérées fussent de notre religion en particulier, pendant que la liberté de conscience était établie pour toutes sortes de personnes et que l'exercice de toutes les religions était publiquement permis » (p. 33).

La deuxième lettre étale au grand jour les effets de cette liberté

de conscience si condamnable. Il est vrai que l'acte de 1583 avait interdit l'enseignement et l'exercice de toute religion autre que la réformée, en faisant cependant en faveur de la religion papiste » une exception qui, en réalité, le détruisait. L'auteur ne veut pas que cette interdiction (qu'il approuve en même temps qu'il a un faible pour l'exception) ait été inspiré par des motifs autres que politiques, et malgré cette origine impure, il innoncenterait les Provinces-Unies, si cette disposition avait été maintenue avec rigueur; mais il montre qu'on a fait tout le contraire de ce que prescrit l'acte de 1583, et que, en Hollande « outre les réformés, il y a des catholiques romains, des Luthériens, des Brownistes, des Indépendants, des Arminiens, des Anabaptistes, des Sociniens, des Ariens, des Enthousiastes, des Quacquers (*sic*) ou des Trembleurs, des Borrelites, des Arminiens, des Moscovites, des Libertins et d'autres qu'on nomme Chercheurs, parce qu'ils cherchent une religion et n'en professent aucune de celles qui sont établies » (p. 43). Après avoir fait cette énumération, il commence par insister longuement sur les dissentiments des docteurs réformés eux-mêmes, en particulier Woetius et Desmarests qui « ont étourdi et ennuyé toute la Hollande par leurs disputes » (p. 45). Des Catholiques il n'a rien à dire : « tout le monde sait assez quels sont leurs sentiments » (p. 54). Mais les autres Sectes (sauf les Arminiens et les Moscovites qui sont de religion grecque), sont décrites avec d'assez grands détails. La seconde lettre finit avec les Indépendants. La troisième, qui la continue, commence avec les Anabaptistes ou Memnonites. Après avoir décrit les Sectes chrétiennes, l'auteur s'attaque à Spinosa et à son *Tractatus theologo-positivus*, « Spinosa qui est né juif et qui n'a point abjuré la religion juive ni embrassé la religion chrétienne; aussi il est très méchant juif et n'est pas meilleur chrétien » (p. 91) qu'on honore, qu'on ne réfute pas et dont les livres se vendent, malgré une vaine défense. La conclusion est qu'on « ne peut pas dire que cet état soit de la religion à cause du nombre de ceux qui en font profession » (p. 96), attendu que l'on « peut partager tout le peuple de ces provinces en trois parties qui sont à peu près égales : l'une est des gens de la religion, l'autre des catholiques, et la troisième des sectaires » (p. 96). Si l'acte de 1583 était observé avec rigueur, l'intolérance qui en résulterait compenserait l'infériorité numérique des vrais réformés; mais il ne l'est pas, les sectes

naissent et vivent en liberté; et Stuppa n'admet pas qu'un pays où règne un tel état de choses puisse être tenu pour réformé.

Pour prouver son dire, l'auteur, dans la quatrième lettre et la cinquième lettre, oppose à la conduite des États-généraux de Hollande celle de tout les pays où fleurit la religion réformée : le Palatinat du Rhin d'où les Luthériens furent expulsés quand le culte réformé y fut introduit; Genève et les cantons réformés de Suisse où ceux qui ne font pas profession de la religion établie ne peuvent habiter; Genève qui a fait mourir Servet et le canton de Berne qui a fait mourir Gentilis pour leurs erreurs sur la Trinité, tandis que, en Hollande, on tolère les Sociniens qui ont des sentiments semblables à ceux de ces hérétiques, on laisse imprimer leurs œuvres, ou bien l'on fait brûler un de leurs livres afin que le libraire puisse ensuite les mieux vendre.

Ce qui de l'avis de Stuppa prouve le mieux l'irréligion des Hollandais, c'est « qu'il n'y a aucun hérésiarque qui veuille former une nouvelle secte qui ne soit reçu à publier et enseigner sa religion et en faire une publique profession » (p. 3). Ainsi Jean Labadie ayant été excommunié par le Synode des Églises wallonnes, le magistrat auquel il s'adressa pour faire casser cette décision lui répondit qu'il était obligé de se soumettre à la discipline de ces églises, s'il voulait y rester, « mais que s'il formait une secte nouvelle, il jouirait de la protection que l'état accorde à toutes sortes de religion » (p. 112). Il rappelle aussi que le canton de Berne avait fait emprisonner des Mennonites et ne les avait relâchés qu'à la prière du magistrat d'Amsterdam, que le canton de Schaffhouse avait expulsé aussi les Mennonites en leur faisant la grâce de ne pas confisquer leurs biens; qu'enfin le canton de Zurich avait pris les mesures les plus sévères contre les Mennonites qui refusaient de porter les armes tout en offrant de l'argent pour se faire remplacer et de prêter serment tout en assurant qu'ils disaient la vérité.

La conduite des Hollandais à l'égard des Juifs est encore une des choses qui indignent Stuppa. Tandis qu'un ministre de Divonne dans le pays de Gex, Nicolas Antoine a été brûlé vif comme juif par le magistrat de Genève, « les juifs ont en Hollande une liberté entière, et leur Sinagogue où ils font leurs assemblées pour le service de Dieu, et l'on a jamais eu la pensée ni de les chasser ni d'en faire mourir aucun » (p. 119). Le grand mal, selon le pasteur colonel

c'est la tolérance. Huisseau, pasteur de Saumur, a été excommunié pour un livre sur « la tolérance et la réunion des chrétiens. » Or la tolérance qu'il préconisait n'était pas plus grande que la tolérance pratiquée par les États-généraux de Hollande, maintenant aux postes les plus élevés, même à celui d'ambassadeur, des Arminiens déclarés qui ne seraient pas reçus à la communion dans les Cantons suisses. Aussi peut-on « soutenir que la religion chrétienne a reçu plus de dommages que d'avantages par l'établissement de cet état; et peut-être que pour le même intérêt de la religion chrétienne, on serait plutot obligé de souhaiter sa ruine que sa conservation » (p. 137).

La cinquième lettre traite de la conduite des Hollandais en Asie. Selon Stuppa, les Hollandais tolèrent toutes les religions parce qu'ils n'en ont aucune; ou plutôt ils en ont une, une seule, celle de l'argent. Pour s'enrichir par le commerce, ils ont renoncé à toute propagation du christianisme et même au nom de chrétien, disant au Japon qu'ils étaient Hollandais et non chrétiens[1]. Ils ont fait expulser les catholiques de ce même Japon, en disant à l'empereur que ces catholiques mettent l'autorité du pape au-dessus de toute autre et ne peuvent être de fidèles sujets; ils ont indignemment spolié, supplicié, expulsé les Anglais établis sur le même territoire qu'eux, afin de se débarrasser d'une concurrence redoutée. Leur conduite en Asie est celle d'hommes dépourvus de toute religion, et Spinosa s'en est autorisé pour soutenir que tous les arts du culte sont absolument nuls et sans valeur.

Après avoir ainsi exécuté les Hollandais dans cinq lettres, le pamphlétaire se place, dans la sixième, à un autre point de vue. Il ne veut plus affliger son correspondant en les dépeignant sous des couleurs trop noires; il admettra que les Hollandais soient des chrétiens réformés aussi bons que le théologien de Berne se l'imagine, c'est-à-dire les meilleurs du monde. Eh bien! même dans cette hypothèse, les réformés ne doivent aucun secours aux Hollandais. Pourquoi? C'est que d'abord il ne s'agit pas d'une guerre de religion; il s'agit seulement de « punir l'ingratitude des Hollandais,

1. Voltaire réduit presque à rien la portée de cette affirmation, l'attribuant à un individu aux abois, tandis que Stuppa en fait la devise de la nation. L'incrédule qui se raille de toute religion positive est plus équitable que le zélé calviniste entêté de son orthodexie dont la sincérité nous semble fort suspecte.

de mortifier leur orgueil, de les obliger à rendre le respect à qui il est dû et à se contenir dans les termes de la modestie et de la raison.

C'est que, ensuite, s'il s'agissait d'une guerre de religion entre les protestants et les catholiques, la faiblesse des protestants est telle qu'ils seraient infailliblement écrasés, en sorte que la prudence commande de ne pas se placer sur un pareil terrain. Ce ne sont pas les Suisses qui sauveront la réforme : car, dit Stuppa, « je crois que vous ne vous fâcherez pas si je vous dis que si Jésus-Christ était sur la terre, et qu'il eût besoin de vos troupes, vous ne lui en donneriez point, à moins qu'il ne les payât fort bien, et qu'il n'aurait pas assez de crédit sur vous pour vous faire abolir pour l'amour de lui le proverbe que vous avez mis en vogue : *point d'argent, point de Suisse* » (p. 166. 7). On aurait peine à comprendre cette injure jetée par un Suisse à sa nation, si on ne se rappelait d'une part que Stuppa est un condottiere qui se vend pour faire la guerre à ceux de sa religion, qu'il trahit comme il trahit sa patrie, et d'autre part qu'il est d'un pays sujet de la Suisse, par conséquent sujet lui-même, et non citoyen, et Jean de Muller, ou son annotateur, doute « s'il est une patrie pour des sujets. » Ce qu'on ne peut retirer à Stuppa, c'est d'être un très habile pamphlétaire. Invoquant l'histoire et citant un grand nombre de faits qu'il interprète avec une grande subtilité, il prétend montrer que les protestants ne subsistent que par la tolérance et les divisions des catholiques et par la bonté du roi de France, seul et véritable appui des adhérents de la réforme qui seraient perdus, si cet appui venait à leur manquer. Aussi, l'auteur en veut beaucoup aux « ministres du village » de la Suisse et même aux théologiens plus haut placés dont les « sermons séditieux » (p. 174) ont excité le peuple contre les magistrats pour empêcher de fournir des troupes au roi de France et ébranler la fidélité de celles qui lui avaient été octroyées. Et ces Hollandais auxquels on témoigne tant d'intérêt ont trahi la cause protestante. Ici, l'auteur prétend qu'ils auraient offert leurs vaisseaux à Louis XIII pour prendre la Rochelle, à la condition d'être bien payés. Aussi reproche-t-il au théologien de Berne d'être tellement aveugle que « pourvu qu'il paraisse bon Hollandais, il lui est indifférent qu'on le croie un méchant huguenot et un très méchant politique » (p. 192). Il termine en le mettant au défi de renverser les raisons

par lesquelles il a, lui Stuppa, prétendu prouver « que les Provinces unies ne sont pas de la religion » (p. 203).

Tel est ce violent pamphlet qui traite au fond de ce que Bossuet dans ses démêlés avec Jurieu appelle l'indifférence des religions. Cette indifférence des religions n'est en réalité autre chose que la liberté de culte. D'après Stuppa, les Hollandais la pratiquent presque sans restriction; il leur en fait un crime au nom de la réforme. Nous ne ferons pas toutes les réflexions que suggère la lecture de cette véhémient philippique; nous faisons uniquement de l'histoire.

D'après Moréri c'est un ouvrage très connu; il est douteux qu'on puisse en dire autant aujourd'hui. C'est du moins un ouvrage très curieux, et qui, s'il n'est pas tombé dans l'oubli, est devenu assez rare pour qu'il y ait quelque intérêt à en donner l'analyse, ainsi que nous avons cru devoir le faire. Nous devons y ajouter certains détails bibliographiques qui nous paraissent d'autant plus dignes d'être rappelés que quelques-uns semblent tout à fait inconnus.

IV

La Religion des Hollandais a paru simultanément en France et à l'étranger, du moins les deux éditions portent la date de 1673, l'étrangère donnée comme ayant paru à Cologne chez P. Marteau, la française désignée comme mise en vente à Paris, chez François Clousier l'aîné et Pierre Aubouin. Le privilège est accordé au second de ces libraires, qui a fait part au premier en vertu d'une entente préalable. Le nom de l'auteur ne figure nulle part; et l'ouvrage compte parmi les anonymes. Le titre est : « *La religion des Hollandais* représentée en plusieurs lettres écrites par un officier de l'armée du roy à un pasteur et professeur en théologie de Berne ». — Les lettres sont datées d'Utrecht, des 4, 7, 10, 13, 16, 19 mai, se suivant ainsi de trois en trois jours. Le permis d'imprimer est du 20 juillet, et il est constaté que l'impression fut achevée le 23 août. Le nombre des pages est de 204, in-12. L'édition étrangère dont nous ne parlons que par ouï-dire en a seulement 144.

La bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français possède un exemplaire de l'édition française; j'en possède un aussi incomplet des quatre dernières pages. Il serait intéressant de pouvoir comparer l'édition française avec l'étrangère. Celle-ci

doit se trouver plus facilement en Hollande qu'en France; je ne sais si elle y est plus commune que l'édition française parmi nous. Je n'en ai vu aucun exemplaire.

L'existence des deux éditions donne lieu de penser que celle d'un pays n'a pas dû être portée dans l'autre. On comprend parfaitement que ces deux éditions aient été faites. L'édition étrangère était destinée aux Suisses pour les indisposer contre les Hollandais, et aux Hollandais pour les décourager par ces graves accusations d'un coréligionnaire. L'édition française était destinée à produire sur les protestants français la même impression que l'édition de Cologne sur les Suisses. L'ouvrage chantait trop haut les louanges du roi et servait trop bien ses intérêts pour que la permission d'imprimer et le privilège ne lui fussent pas accordés avec empressement. La publication d'un tel livre en France ne pouvait qu'être encouragée.

Mais une diatribe aussi violente ne devait pas rester sans réponse. Une réfutation parut à Amsterdam, en 1675, sous ce titre : « *La véritable Religion des Hollandais* avec une apologie pour la religion des états-généraux des Provinces unies contre le libelle diffamatoire de Stoupe, qui a pour titre : *La Religion des Hollandais*, par Jean Brun, ministre du roy des armées (cy est joint *le conseil d'extorsion ou la volerie des François exercée en la ville de Nimègue*). La réfutation a 392 pages; l'ouvrage qui lui est joint en a 198 (in-16). La qualité, quelque peu singulière, de « ministre du roi des armées », ajoutée au nom de l'auteur, est évidemment une antithèse à la qualité d' « officier de l'armée du roy », qui est la seule désignation de l'auteur de la *Religion des Hollandais* dans le titre du pamphlet de Stuppa. La deuxième édition de la *France protestante* n'ajoute rien à ce que dit la première sur la personne de Jean Brun; elle se borne à répéter qu'il fut ministre. Seulement, elle donne le titre de l'ouvrage en son entier et tel que nous l'avons reproduit, tandis que les frères Haag s'étaient bornés aux premiers mots : *La véritable Religion des Hollandais*. Mais Moréri nous apprend que Jean Brun (qu'il appelle Braun) fut professeur de théologie à Nimègue et à Groningue. Peut-être n'était-il pas, à proprement parler, Français : rien ne prouve que ce fût un émigré; il est à croire qu'il était né aux Pays-Bas, d'origine soit wallonne, soit française. »

Si *la Religion des Hollandais* avec ses deux éditions est rare,

la véritable Religion des Hollandais doit l'être bien davantage surtout en France où l'entrée en devait être interdite. Cette rareté est bien regrettable. Car l'étude du pamphlet de Stuppa n'est pas complète sans celle de la réponse de Jean Brun, et même il importerait de connaître le nom du théologien de Berne et sa lettre à Stuppa, si ce théologien et cette lettre ne sont pas des fictions, ou bien de constater que l'un et l'autre sont supposés.

Mais il est une autre publication, provoquée par le pamphlet de Stuppa, plus modeste, il est vrai, qui semble être demeurée inconnue, car je ne vois pas que personne en parle. C'est une traduction italienne qui parut à Paris, chez Étienne Loyson. Le titre est : « *La* RELIGIONE *degli* OLANDESI rappresentata in diverse lettere scritte da un officiale dell' esercito del re christianissimo ad un ministro e professore in Teologia di Berna, in Parigi appresso Steffano Loeson libraio nel Palazzo, all'Insegna del nome di Gesù. M. DC. LXXIV. Con licenza de Superiori, etc. A la fin, on lit : p. 172 « Permis d'imprimer le octobre 1673. de la Reynie. » — C'est tout ce qu'il y a en français dans le volume. Le traducteur dédie son œuvre au duc de Grammont par une lettre datée du 28 novembre 1693 et signée Constantin Belli, dans laquelle il dit qu'il lui offre, comme arrhes et témoignage de son dévouement, ce petit ouvrage arrangé à l'italienne (Questa picciola opera ornata all'Italiana), sans rien dire ni sur l'ouvrage, ni sur les motifs qui l'ont porté à entreprendre cette traduction; il ne sait autre chose que faire des compliments au duc de Grammont.

Faut-il chercher à cette traduction d'autres motifs que le désir formé par un étranger d'appeler sur lui la protection et l'intérêt d'un grand seigneur français? Il pouvait être utile de traduire en italien le pamphlet de Stuppa, car son nom est italien, et il était d'un pays de langue italienne; n'était-il pas à propos d'y répandre ce qu'il écrivait en faveur de la cause qu'il avait adoptée? Seulement, dans cette hypothèse, le choix de Paris comme lieu de publication est des plus singuliers, et il n'est pas vraisemblable qu'on eût imprimé à Paris des ouvrages destinés aux habitants du Comté de Chiavenne. Mais à qui pouvait s'adresser la publication faite à Paris? Ce n'était pas apparemment à la colonie italienne venue en France avec Mazarin, encore moins à celles que Marie et Catherine de Médicis avaient amenées. Nous ne voyons pas de raison grave qui ait motivé cette

traduction; et nous ne pouvons la considérer que comme la manifestation d'une pensée individuelle à laquelle il ne faut sans doute pas attacher une bien grande importance.

Malgré cela, il n'est pas sans intérêt de comparer cette traduction avec le texte, et nous espérons qu'on accueillera volontiers deux des remarques que nous avons faites.

Il y a dans l'ouvrage français une phrase italienne; pourquoi italienne? Je ne me l'explique pas. Quand Stuppa accuse les Hollandais de s'être donnés au Japon comme Hollandais, non comme chrétiens, il leur fait faire cette déclaration en italien. J'aurais compris qu'il les eût fait parler portugais ou espagnol; car les idiomes de la péninsule ibérique sont les premières et pendant quelque temps les seules langues européennes qui se soient fait entendre dans l'extrême Orient. Mais il n'y avait, que je sache, aucune raison d'employer l'italien. Quoi qu'il en soit, Stuppa a jugé bon de se servir de cette langue; mais il se trouve que la traduction italienne ne reproduit pas textuellement la phrase italienne de l'original français. On lit dans celui-ci : « *Siamo Hollandesi, non siamo Christiani* », et dans la traduction : « *Siamo Olandesi e non Cristiani.* » La différence est sans doute bien légère; mais pourquoi n'y a-t-il pas identité?

La version italienne permet, en un autre passage, de corriger une étrange erreur du texte français. On lit, en effet, pages 115-6 : « Votre canton et la ville de Genève ont cru être obligés en conscience par le zèle de la gloire de Dieu et de la Religion chrétienne d'étouffer par toutes sortes de moyens nos principaux mystères! » On voit tout de suite qu'un mot a été omis; ce mot qui est « les ennemis de », la version italienne nous le donne; car elle porte : «... d'estirpare in ogni modo inimici de nostri principali misteri. »

Nous n'insisterons pas plus longuement sur cette traduction italienne, qui n'a sans doute pas fait grand bruit, puisqu'elle est restée complètement ignorée, mais n'en doit pas moins être connue; car cette publication fait nécessairement partie de l'histoire du pamphlet de Stuppa. Quant à ce pamphlet, il paraît avoir causé un assez grand émoi dans le temps où il a paru; et peut-être a-t-il été trop oublié depuis. C'est assurément un curieux spécimen de la polémique politico-religieuse d'alors. Aussi espérons-nous qu'on nous saura gré d'avoir appelé sur lui l'attention; et nous nous félicite-

rions, si ce que nous avons pu en dire amenait quelque érudit à éclaircir certains points restés obscurs, et notamment, à nous faire connaître quelque chose de plus que le titre, même complet, de la réfutation qui en a été faite par Jean Brun.

LÉON FEER.

BIBLIOGRAPHIE

LA GUERRE ET DÉLIVRANCE DE LA VILLE DE GENESVE COMPOSÉE ET PUBLIÉE EN 1536 PAR MARIE DENTIÈRE

Broch. in-8° de 80 p. Genève, 1881.

M. Albert Rilliet, qui nous donnait, il y a peu d'années, le Catéchisme français de Calvin, précédé d'une remarquable introduction sur le premier séjour du réformateur à Genève, nous offre aujourd'hui un opuscule non moins précieux, puisque « c'est la plus ancienne production littéraire sortie à Genève d'une plume protestante ».

La Guerre et la délivrance de la ville de Genève, tel est le titre d'un écrit mentionné pour la première fois, non sans erreur, par Jean Sénebier et par Emmanuel de Haller, d'après un exemplaire in-4° qu'ils avaient l'un et l'autre sous les yeux, et qui semble irrévocablement perdu. Un manuscrit retrouvé à Zurich en 1861, et réimprimé dans le tome XIII des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, a été pris pour l'original du livre disparu. C'était une erreur de plus ajoutée à l'ignorance du vrai texte et de son auteur. M. Rilliet, si versé dans toutes les questions d'archéologie genevoise, a eu la bonne fortune, qui n'échoit qu'aux habiles, de mettre la main sur une copie de l'original faite avec le plus grand soin par un copiste de profession, Pierre Bourrit, et portant en tête l'annotation suivante : *Suit la copie d'un imprimé en lettres gothiques, soit allemandes, contenant 21 pages dudit imprimé, lequel m'a été communiqué à moi, Pierre Bourrit, que j'ai copié mot à mot dans l'orthographe d'alors, excepté qu'il n'y avoit aucun accent sur les lettres, et je les ai mis ici.*

Grâce à cette découverte, M. Rilliet peut nous offrir le texte original d'un écrit publié en 1536, au moment où les Bernois, prenant possession de la vallée du Léman, assuraient la délivrance de Genève et son triomphe définitif sur le duc de Savoie : « Il ne faut pas prendre, dit-il, cette rédaction pour un chef-d'œuvre, ni pour un travail soigneusement élaboré dans un cabinet. Sa rédaction porte des traces évidentes de précipitation. Mais c'est un témoignage historique de première main, comme étant l'expression immédiate des souvenirs et des émotions qui régnaient alors dans le sein de la population genevoise émancipée. Si cet écrit ne renferme pas de renseignements qu'il soit seul à donner, toujours est-il qu'il a été le premier à les mettre au jour. Là où il est seul, c'est quand il sert de miroir à son temps, en ce qui concerne les sentiments du parti vainqueur, comme la sœur Jeanne de Jussie, dans ses mémoires si improprement nommés : Le *levain* du *calvinisme* personnifie les sentiments du parti vaincu. L'un et l'autre ouvrage, qui se ressemblent du reste aussi peu que possible, sont nés dans le milieu même dont ils retracent la physionomie et les impressions. C'est l'eau prise à la source. » On ne saurait mieux dire.

Une nouvelle question se pose ici : quel est l'auteur de l'opuscule qui nous apporte un si rare témoignage? On pense d'abord à Bonivard, prieur de St-Victor, puis à Froment, le héros des prédications du Molard, l'auteur des *Actes et gestes de la ville de Genesve;* mais ces deux conjectures ne résistent pas à un examen attentif. Le problème semblait insoluble, quand parut dans le tome V du beau recueil d'Herminjard, une pièce intitulée : *Epistre très utile faicte et composée par une femme chrestienne de Tornay, envoyée à la Royne de Navarre, sœur du Roy de France, contre les Turcs, Juifs, Infidèles, Faulx chrestiens, Anabaptistes et Luthériens.* Par une série de déductions que tout justifie, M. Rilliet a découvert l'auteur de l'écrit anonyme. C'est une femme, une religieuse fugitive de Tournay, Marie Dentière, quelque temps attachée à la reine de Navarre, puis réfugiée dans la Suisse romande, où elle épousa en secondes noces, Antoine Froment. Rien de plus frappant que les ressemblances entre l'*Epistre très utile* et *La guerre et deslivrance de la ville de Genesve*, qui portent l'un et l'autre cette légende caractéristique : LISÉS ET PUYS JUGÉS.

Quelques extraits suffiront à faire apprécier l'intérêt de l'opuscule qui fournira d'heureuses citations aux historiens de l'émancipation genevoise. C'est avant tout un cri de délivrance, qui rappelle un chant de guerre bernois composé à la même époque : « En quoy

ne fault estre esmerveillé que Dieu nous ayt si miraculeusement deslivré de ses ennemys pour néant, et sans que l'eussions mérité ne déservy. Car c'est toujours l'œuvre de Dieu que aux choses désespérées selon les hommes, de monstrer sa vertu et sa puissance, affin que l'honneur et la gloire luy soit du tout baillé ainsi qu'il appartient... Car c'est le Dieu d'espérance, le Dieu des forces, le le Dieu des batailles et des victoires, et si n'est subject aux hommes, mais fault que tous luy obeyssent, voyre les rois, princes et seigneurs de la terre desquels tient le cœur en sa main. »

Tout n'a pas cet accent élevé dans un morceau dont le style, véhément et saccadé, revêt tous les tons, invective, chant de triomphe, narré vif et populaire d'événements présents à tous les souvenirs : « Que ferez-vous maintenant, pouvres prestres? j'ay pitié de vous. Vous estiez si gros et si gras, si riches et puissants, si bien à vostre aise par vos faux miracles, mais maintenant sont véritables. Quels plus grands miracles demandez-vous que ceux qui sont au couvent de Sainte-Clare; car sans courir à St-Jacques ou à Rome, les pouvres sont devenus chanoines, tellement que tout ce qui estoit pour nourrir vos chiens, ribaudes et m..., est journellement distribué aux pouvres en sorte que personne n'a indigence. » On sent que l'auteur a ressenti toutes les émotions de la crise qui a rendu à Genève son indépendance. Il est le fidèle organe des transes et de l'allégresse publique, quand il s'écrie dans son langage énergique et familier : « Femmes, boutez hardiment poussins couver, car les ducs ne les mangeront plus! »

Ainsi court, avec des licences inouïes et des rudesses parfois éloquentes, la plume de cette Marie Dentière dont le nom fait ici pour la première fois son apparition dans l'histoire. Il sera désormais doublement uni à celui de Froment dans les vicissitudes de la réforme genevoise. Le mari et la femme ont eu leur heure d'incontestable éclat dans cette mémorable révolution qui renversa l'ordre ancien, mit à la place un ordre nouveau, et grava sur les murs de la ville émancipée sa glorieuse devise : *Post tenebras lux!* Ceux qui voudront en savoir plus long sur l'ex-religieuse de Tournay, n'auront qu'à lire le beau mémoire de M. Rilliet, chef-d'œuvre de critique historique, qui ne laisse subsister aucun point douteux sur la personne et l'œuvre de Marie Dentière.

J. B.

LA VRAYE FAÇON DE RÉFORMER L'ÉGLISE CHRESTIENNE
ET APPOINTER LES DIFFÉRENS QUI SONT EN ICELLE

Par M. Jean Calvin.

(1 vol in-32).

J'ai sous les yeux un charmant volume, imprimé à Anduze, et qui semble appelé à la plus heureuse fortune, car il reproduit avec une rare perfection typographique un des chefs-d'œuvre de Calvin. Il n'est pas de sujet qu'il ait traité plus souvent que la réforme de l'Église. L'attitude du parti des moyenneurs cherchant une transaction impossible entre l'ancien culte et le nouveau, lui imposait le devoir de revenir sans cesse sur une matière obscurcie par des préjugés invétérés ou par les sophismes de l'intérêt personnel. L'*Intérim*, ce retour à peine déguisé au catholicisme romain, que Charles-Quint, victorieux à Muhlberg, prétendait imposer à l'Allemagne, avec la complicité de théologiens formés à l'école de Mélanchthon, inspira au réformateur français un de ses plus vigoureux écrits : *La vraye façon de réformer l'Église*, œuvre magistrale où l'on retrouve les plus hautes qualités de Calvin, critique incisive des abus, verve, ironie, éloquence. Je ne suis pas étonné que ce rarissime volume, dont le texte français manque à la belle collection des *Opera* (édition de Brunswick) recueilli par un amateur éclairé de notre vieille langue, ne lui ait paru digne d'être restitué au public, sous sa forme première, avec ses arguments aussi solides et non moins pratiques qu'aux jours de son apparition. C'est la tâche accomplie par M. le pasteur Vielles, avec le pur zèle d'un disciple de Calvin, et les scrupules d'un bibliographe intelligent. On ne peut que le féliciter d'avoir mené à bien cette œuvre délicate, pour laquelle il a trouvé le plus heureux concours dans M. Alfred Castagnier, jeune imprimeur d'Anduze, dont le coup d'essai semble un coup de maître : *in tenui labor, at tenuis non gloria!*

J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1881

Présidence de M. le baron F. de Schickler. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin dernier. M. Lichtenberger exprime le vœu que ce procès-verbal qui présente un tableau si fidèle des travaux de la société soit reproduit en entier dans le *Bulletin* (voir le n° de décembre dernier.)

Le secrétaire énumère les articles contenus dans le *Bulletin* de novembre qui va paraître. Il a fait transcrire à la bibliothèque de Genève un certain nombre de pièces intéressantes, et il a besoin d'un copiste pour entreprendre un travail analogue dans les collections de Paris. M. Read signale l'École des Chartes comme pouvant fournir le copiste désiré.

Bibliothèque. On a reçu aujourd'hui même de la Commission des Églises Wallonnes une réponse favorable pour la cession du registre du consistoire d'Imecourt (1666) et pour l'envoi des documents qui intéressent l'Église réformée de France. Notre président a fait un voyage à Leyde. Il y a reçu le plus aimable accueil de M. du Rieu, secrétaire de la Commission Wallonne. Il a vu à Amsterdam le savant M. Gagnebin qui lui a communiqué son grand travail sur les Églises Wallonnes résumant vingt ans de sa vie, et dont le manuscrit nous sera communiqué.

Le comité, par l'organe de M. W. Martin, témoigne sa reconnaissance au président pour l'initiative prise par lui avec tant de succès.

La Commission de la bibliothèque a pris les devoirs au sérieux en faisant relier plusieurs volumes de documents par province : Provence-Riez; Normandie-Caen; un 3e volume comprend l'Église des Essarts, Condé sur Noireau, etc. Une discipline ecclésiastique, en fort mauvais état, contenant des extraits de Synodes, a été reliée avec une rare perfection.

Correspondance. Le président donne lecture d'une lettre officielle de M. le ministre de l'instruction publique nous invitant à figurer parmi les sociétés savantes de Paris à la prochaine réunion de la Sorbonne. Ne devons-nous pas en prendre acte et constater notre droit?

Une réponse semble nécessaire à M. Read. D'autres sociétés de Paris

ont reçu la même invitation et l'ont acceptée. Parmi les matières indiquées, il en est qui peuvent nous intéresser, comme par exemple : l'instruction primaire avant 89.

Le secrétaire n'est pas sans scrupules, et se demande s'il y a place dans les lectures de la Sorbonne pour des études analogues à celles du *Bulletin*. On reviendra sur ce sujet.

Fête de la Réformation. Les premières nouvelles sont excellentes. M. le pasteur Bersier annonce une collecte de 410 francs faite au service de la chapelle de l'Étoile, et la prédication de M. le pasteur Fontanès à Saint-André a produit une collecte d'environ 500 francs en notre faveur.

Le secrétaire donne rapidement connaissance des lettres qu'il a reçues de divers :

De M. le comte Pierre de La Rochefoucauld, des remercîments pour l'envoi de l'inscription funèbre d'un de ses aïeux, Frédéric-Guillaume de La Rochefoucauld, décédé en Angleterre en 1744 et enseveli à Saint-James Westminster-Piccadilly.

De M. le pasteur L. Benoit, une demande de renseignements sur une famille du Busc, originaire de Normandie, dont un membre, Nicolas du Busc, Seigneur de Saint-Aubin de Guichard, et marquis de Fresney, aurait été protestant et ambassadeur en Suède avant la révocation.

De M. Dugrenier, colporteur biblique, une addition au chapitre des martyrs de Langres, de Crespin.

De M. le pasteur Galland, une liste des familles protestantes de Maringues (Auvergne) avec la demande d'un modeste crédit pour quelques recherches à faire dans les archives de la même ville; accordé.

De M. Falgairolles, le prospectus d'une *histoire de la ville de Vauvert* dont il pourra être rendu compte dans le *Bulletin*.

De M. Hippolyte Abord, l'annonce du 2me volume de son *Histoire de la Réforme et de la Ligue à Autun*, dont le premier a déjà été offert à la bibliothèque.

De M. Philippe Delamain de Jarnac, une notice sur les Églises de l'Angoumois retrouvée dans des papiers de famille.

De M. le pasteur Villaret, une notice sur l'Église réformée de Rochefort, dont la première partie, antérieure à la Révolution, pourra être insérée dans le *Bulletin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

FOREIGN BODL: LIBR. PERIODICALS

LE MASSACRE FAIT A VASSY

LE PREMIER JOUR DE MARS 1562[1]

Devant le simple exposé des faits précédant la catastrophe, on voit combien est futile la fable d'une rencontre fortuite, d'une rixe accidentelle dont le duc n'aurait pu conjurer les fatales conséquences. Pour un observateur attentif rien n'est ici livré au hasard; les événements se suivent et s'enchaînent, et empruntent aux sentiments bien connus du duc une redoutable signification. La dissimulation vient en aide à la violence et rend ses éclats plus terribles. Pour mieux atteindre son but, sans toutefois éveiller les soupçons, le duc part de Joinville, le samedi, dernier jour de février, accompagné du cardinal de Guise son frère, d'Anne d'Este sa femme, alors étrangère aux passions des partis qu'elle devait épouser si ardemment plus tard, et de ses deux fils, l'un âgé de onze ans, l'autre à peine de sept, appareil tout pacifique qu'il pourra

1. Voy. le dernier numéro, p. 49. Page 57 en note, l. 2, lisez : *Mémoires*, t. III, p. 220, et non t. II.

invoquer au besoin comme preuve des sentiments qui l'animent, en quittant Joinville pour aller coucher à Dommartin-le-Franc, distant de deux lieues et demie de sa résidence ordinaire[1]. Il y retrouve sa mère, et l'on peut croire que ses derniers entretiens avec cette femme vindicative, blessée à la fois dans son orgueil et dans sa religion, ne sont pas pour adoucir les choses.

Le lendemain dimanche (1er mars) Guise se dirige sur Vassy, après avoir entendu une messe matinale. Quel est son dessein? Le doute est difficile devant son escorte composée de deux cents arquebusiers et de ses domestiques armés jusqu'aux dents, auxquels vient se joindre, par surcroît de précaution, une compagnie d'archers appelée de Montiérender. Le choix du jour, l'heure, la route ne sont-ils pas déjà une révélation? En traversant le village de Brousseval, à un quart de lieue de Vassy, il entend le son d'une cloche et affecte de s'en étonner; on lui répond que c'est la cloche qui appelle les réformés au prêche[2]. on ajoute que Brousseval contient bon nombre d'hérétiques; ne pourrait-on leur donner une charge? *Marchons, marchons,* répond le duc, *il faut aller voir ces gens pendant qu'ils sont assemblés!* La valetaille qui l'entoure a compris la pensée du maître: *Il y en aura qui seront bien huguenotés!* Tel est le mot qui circule de rang en rang, avec un avant-goût de meurtre et de pillage. La Montagne, maître d'hôtel du duc d'Aumale, et la Brosse, guidon d'une compagnie, sont les plus ardents.

1. « Estant dernièrement en sa maison où plusieurs de ses amis lui faisoient cest honneur de le visiter, voulant venir trouver le Roy, son souverain seigneur, il passa à Vassy, ayant avec luy Monsieur le cardinal de Guise, son frère, son fils aisné, sa femme grosse, et un autre sien fils de sept ans, *n'ayant volonté ne compagnie pour offenser personne*, etc. » Discours fait dans le Parlement de Paris par le duc de Guise sur le tumulte de Vassy. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 174.)

2. D'après une tradition conservée à Vassy, le second coup de la messe était le signal convenu pour l'assemblée des réformés. Il ne dut s'écouler que fort peu de temps entre l'arrivée du duc et l'agression dirigée contre le prêche. Voy. *le Massacre de Vassy* par Horace Gourjon, avec la gravure du massacre et une vue de la grange, in-8°. Paris, 1844. (Reproduction du récit de Crespin.)

Si le duc n'a pas de mauvais dessein, il n'a qu'à suivre la route d'Eclaron, où l'on annonce avec affectation qu'il doit dîner; mais arrivé à la halle de Vassy, il descend de cheval, et entre dans l'église du Moûtier, comme pour faire ses dévotions. Il y confère quelques instants avec deux personnages, dont l'un est le prévôt, l'autre le prieur de Vassy, ennemis jurés des huguenots; puis il ordonne à ses gens dispersés autour du Moûtier de marcher au prêche, avec défense aux catholiques de se trouver par les rues « où ils pourroient être en danger de leur vie [1]. »

Les historiens qui, comme de Thou, n'osent accuser le duc de Guise, répètent après lui que son intention n'était nullement de disperser l'assemblée par la force, *mais de la dissiper par sa seule présence*. N'est-ce pas là un premier aveu [2]? Comment supposer en effet que des gens réunis en vertu d'un droit qu'ils considèrent comme sacré, et prêts à tout souffrir pour son maintien, vont se disperser à la première sommation? Sur ce point l'argumentation de Bayle semble irréfutable. Les choses allaient se passer bien autrement. La grange où les réformés célébraient leur culte (elle existe encore!) était à deux

1. Le récit de Brantôme, suivi par Varillas, *Histoire de Charles IX*, t. I, p. 122, présente les choses tout autrement; mais il est démenti par la relation du duc lui-même, et ne mérite aucune créance. « Ce fut ainsy, dit-il, que le duc voulut ouyr la messe, et comme son prestre la commençoit, les huguenots qui estoient là auprès assemblés *vinrent précisément et quasi porte à porte* chanter leurs psaumes. Monsieur de Guise qui n'avoit jamais ouy telle note, *les envoya prier d'attendre un peu qu'il eust ouy la messe et remettre leur chant. Ils n'en firent rien, mais chantèrent plus haut et l'y bravèrent, sur quoy*, etc... » Pur roman qui ne supporte pas un instant l'examen! (*Vie des hommes illustres*. Discours 75. M. de Guise). Que d'historiens se bornent à répéter Brantôme!

2. De Thou, *Histoire*, l. XXIX. Rien de moins solide que l'exposé des faits sous la plume du grave historien. Mal instruit de la conférence de Saverne qu'il prend au sérieux, et dont il ignore le document capital, il ne s'est pas moins mépris sur les suites. Il y a des vérités difficiles à dire pour un contemporain. L'impartialité elle-même devient parfois un écueil. N'est-ce pas le cas pour La Popelinière, qui ne s'exprime pas autrement que de Thou ? (*Hist. de France*, t. I, p. 284.) Castelnau se borne à répéter dans ses *Mémoires* (p. 452) ce que lui a dit le duc de Guise, d'une querelle élevée entre ses gens et ceux de Vassy.

cents pas de l'église catholique, à l'opposé du chemin que le duc aurait dû suivre pour aller à Eclaron. Douze cents personnes environ, de tout sexe et de tout âge, réunies dans ce temple rustique, écoutaient le pasteur qui venait d'achever les premières prières et commençait le sermon, lorsque la Brosse, la Montagne et plusieurs autres font irruption dans la grange. Un surveillant les invite poliment à prendre place; *Mort Dieu! il faut tout tuer!* telle est leur réponse. Déjà retentissaient les coups d'arquebuses tirés du dehors contre ceux qui garnissaient les estrades adossées aux fenêtres. A l'approche d'une troupe armée ne proférant que menaces, on voulut fermer la porte de la grange; il était trop tard! Les gens du duc pénètrent violemment à l'intérieur, criant: *tue! tue!* Ce fut une effroyable mêlée dans laquelle on ne pouvait distinguer les imprécations des agresseurs de la plainte des blessés, du gémissement des mourants. Chaque coup de pistolet ou d'épée portait sur une foule désarmée, qui, cherchant à s'enfuir par les fenêtres ou les toits percés à la hâte, servait de point de mire aux arquebusiers postés au dehors. Ce fut une vraie chasse au tir; un seul, le valet du prieur, *se vantoit d'avoir abattu une demi-douzaine de ces pigeons-là*. Le massacre dura plus d'une heure sous les yeux du duc, qui, s'il n'y prit aucune part directe, ne sut ou ne voulut l'arrêter. Est-il vrai qu'atteint d'un coup de pierre, son sang ait coulé? Cela même n'excuse rien. Des pierres, telle est en effet la seule arme d'une foule inoffensive qui n'a pu prévoir l'odieux guet-apens. Soixante morts (le duc en avoue trente), plus de deux cents blessés du côté des huguenots, tel est le bilan de cette affreuse journée. Du côté des agresseurs, *pas une victime!* L'évidence est ici plus forte que la calomnie.

Quelques traits particulièrement expressifs sont à relever dans ce sinistre tableau. Le ministre Leonard Morel, échappé au massacre, mais grièvement blessé, tombe aux mains des assassins. Comme on allait l'achever, une voix dit: « C'est le ministre, il faut le mener à monsieur de Guise! » — On le conduit à la porte du Moûtier d'où le duc sortait avec son frère le

cardinal, qui avait paisiblement contemplé toute la tuerie, appuyé sur le mur du cimetière voisin[1] : « Viens ça, dit le duc, es-tu le ministre d'icy? Qui te fait si hardi de séduire ce peuple? — Monsieur, dit le ministre, je ne suis point séducteur, car j'ai prêché l'Évangile de Jésus-Christ! » Le duc, étonné de cette réponse, se mit à maugréer en disant: « Mort Dieu! l'Évangile prêche-t-il sédition? Tu es cause de la mort de tous ces gens-là; tu seras pendu tout maintenant! Ça, prévôt, qu'on dresse une potence! » Un bourreau ne s'étant pas trouvé, le ministre fut remis aux laquais, et traîné à travers mille outrages jusqu'à Saint-Dizier, pour y subir une captivité pire que la mort. Il ne recouvra la liberté que l'année suivante, au passage du prince de Porcien, un des lieutenants de Condé.

L'attitude de Guise achève de se peindre dans quelques mots rapportés par l'historien catholique Davila. « Le tumulte terminé, le duc fit appeler le juge du lieu, et le tança vertement d'accorder aux huguenots une licence aussi pernicieuse que celle de s'assembler. Le juge s'étant excusé sur l'édit du roi, qui leur permettait les assemblées publiques, le duc, aussi indigné de cette réponse que de la chose même, mit la main sur

1. S'il est vrai qu'il ait exprimé un blâme, il en avait perdu tout souvenir, quand il organisa, le 12 avril suivant, dans son propre diocèse, à Sens, un massacre plus effroyable encore que celui de Vassy. Voy. le savant ouvrage de M. A. Challes, *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Senonais*, etc... 2 vol. in-8° couronnés par l'Institut, et le *Bulletin*, t. XIV, p. 383, 384. Le dialogue qui suit n'en garde pas moins sa part de vérité. On apporte au duc, après le massacre « une grande Bible dont on usoit ès prédications. Le duc, la tenant entre ses mains, dit : « Tenez, mon frère, voyez les livres de ces huguenots. » Le cardinal le voyant, dit : « Il n'y a point de mal en cecy, car c'est la Bible et la sainte Escripture. » Le duc confus de cette parole, entra en plus grande rage que par avant et dit : « Comment, sang-Dieu, la sainte Escripture! Il y a mille et cinq cens ans que Jésus-Christ a souffert mort et passion, et il n'y a qu'un an que ces livres sont imprimés, comment dites-vous que c'est l'Evangile? Par la mort Dieu, tout n'en vaut rien! » — Cette fureur si extrême despleut au cardinal, tellement qu'on luy ouyt dire : Mon frère a tort; et le duc se pourmenant entre la grange, escumoit sa fureur, et tiroit sa barbe pour toute contenance. » (*Hist. des martyrs*, f° 559.)

son épée, et répondit avec colère: *Le tranchant de celle-ci réduira bientôt à néant cet édit si étroitement lié*[1].

Il y a quelque chose de plus triste que l'attitude du duc de Guise présidant à un massacre prémédité, et ne retrouvant une tardive aspiration d'humanité que pour recommander, sur les instances de la duchesse, d'épargner les femmes enceintes. C'est sa lettre au duc de Wurtemberg, chef-d'œuvre d'astuce et d'hypocrisie, par laquelle il essaye de donner le change au loyal Allemand et de détourner le cri de réprobation qui s'élève de toutes parts. L'homme qu'on a surpris en flagrant délit de mensonge à Saverne, sera-t-il plus scrupuleux quand il s'agit de se disculper d'un acte qui doit ternir à jamais sa mémoire? Dans cette épître où chaque mot est calculé pour dénaturer les faits, le duc n'est plus qu'un passant animé des plus bénignes intentions, ne se voulant ingérer du fait de la religion, « sinon en ce qui estoit contraire à la volonté du roi (*sic!*) et esmeu de ce faire en forme d'un admonestement gracieux et honneste ». Les réformés de Vassy n'ont répondu à son désir qu'en assaillant à coup de pierres et d'arquebuses les porteurs de ce pacifique message « si bien que XV ou XVI de ses gens furent à ses pieds lourdement offensés ». Lui-même, le héros de la journée, a reçu trois coups, « qui n'a esté chose d'importance »; mais supérieur à un légitime ressentiment, « il n'a voulu frapper personne, laissant à la justice le soin de châtier les coupables ». Donnons acte au duc de cette magnanime déclaration. Qui espère-t-il tromper ici? Il a beau vouloir renverser les rôles, il ne réussira pas à transformer une lâche agression en acte de légitime défense, ni les victimes en bourreaux[2]!

1. « Il duca sdegnato non meno della riposta che del fatto, messa la mano su l spada, replicò pieno di colera, *che l'editto così strettamente ligato presto se truncarebbe con il filo di quella;* dalle quali parole dette nell'ardore dell'ira e non trascurate da quelli ch'erano presenti, molti poi l'arguirono per autore e per machinatore delle guerre sequenti. » Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, t. I, l. III, p. 66.

2. Je crois avoir démontré dans le *Bulletin* (t. XXIV, p. 212 et suivantes) l'insigne fausseté d'une relation où chaque mot est un défi à la vérité, une cho-

L'épître adressée au duc de Wurtemberg et destinée à tromper l'opinion, est écrite avec une modération relative et pleine de regrets affectés. C'est sur un autre ton que Guise raconte le fait dans le post-scriptum de la lettre à Lamotte Gondrin qu'on a citée plus haut. Là plus de réticences, ni d'artifices. Le cœur se montre à nu avec ses rancunes invétérées et ses haines inassouvies : « Vous estes homme de guerre ; il vous faut attraper les dits prédicants quand ils sont peu accompagnés, ou en aultres lieux, comme verrez à propos, et tout soudain, le billet au pied, le faire pendre par le prévost, comme séditieux et contrevenant aux édits du roy (*sic!*). De mes voisins et sujets m'ont voulu depuis trois jours faire une braverie où ils m'ont blessé une douzaine de gentilshommes, de quoy ils se sont trouvés marchands. Voilà leurs belles évangiles![1] » Le duc de Wurtemberg, instruit par une minutieuse enquête faite sur les lieux, ne se laissa pas prendre cette fois aux artifices de son correspondant, et de sa main loyale, il écrivit au bas de sa relation de l'entrevue de Saverne, cette phrase vengeresse : DEUS SIT ULTOR DOLI ET PERJURII, CUJUS NAMQUE RES AGITUR[2] !

C'est le même sentiment qui animait ce prince tout chevaleresque lorsque, peu après la catastrophe, il délibérait de démasquer l'hypocrisie du duc de Guise et de lui adresser un cartel en champ clos, devant bons témoins ; « ce qu'ayant esté entendu par le duc de Guise, il tascha par tous les moyens de l'apaiser, et pour cet effet envoya devers le duc de Wurtemberg un nommé Rascalon, son valet de chambre, qui autrefois avoit esté nourry en Allemagne, par lequel il luy fit présent de quelques bons chiens courants, le voulant par là gratifier pour ce qu'il aimoit la chasse. Mais le dit duc de Wurtemberg, au

quante invraisemblance. Je n'y reviendrai pas ici. Pour tout lecteur impartial la question me semble résolue

1. *Hist. eccl.*, t. III, p. 250. Mêmes instructions, qui ne furent que trop suivies, au Parlement de Grenoble, datées d'Éclaron, 3 mars, deux jours après le massacre.

2. *Bulletin*, t. IV, p. 196.

lieu de les recepvoir, les fit tuer en la présence du dit Rascalon, qu'il fit mettre en prison par l'espace de sept ou huit jours au pain et à l'eau, et au départir luy dit ces mots : « Va dire à ton maistre que si je le tenois, je luy en ferois autant comme j'ay faict à ses chiens ! [1] »

On voit que le succès de la campagne diplomatique tentée par les Lorrains fut de courte durée. L'impression fut la même en France et en Allemagne. « L'événement se répandit avec une rapidité inouïe et saisit le monde d'horreur. Partout on en fit des gravures, infiniment populaires, d'un caractère fort et terrible, qui, sur-le-champ, furent calquées, imitées par les Allemands. Un nouveau genre commença, l'illustration des légendes historiques, pamphlets en dessin, plus puissants que tous les pamphlets écrits. [2] » C'est le mérite du recueil célèbre auquel est attaché le nom de Tortorel et de Perrissin.

« La nouvelle du massacre excita, dit Henri Martin, une irritation terrible parmi les protestants et une joie féroce parmi leurs ennemis. Tandis que Guise, craignant l'effet de cette catastrophe en Allemagne, tâchait de rejeter le tort de l'agression sur les victimes, les prédicateurs catholiques glorifiaient le massacre d'après l'exemple de Moïse qui commanda de tuer sans exception tous ceux qui avaient adoré le veau d'or, et de Jéhu qui fit mourir par le même zèle deux rois, cent douze princes et manger aux chiens la reine Jésabel (Castelnau, t. II, c. 7). Th. de Bèze et un autre député des protestants (Francourt) vinrent trouver le roi et la reine mère au château de Monceaux en Brie, et lui demander justice contre les violations de l'édit de janvier[3]. Le prince de Condé appuya cette requête avec véhémence et offrit cinquante mille hommes à Catherine au nom des réformés. Le roi de Navarre déclara au contraire que « qui toucheroit le bout du doigt de son frère le duc de

1. Extrait d'un manuscrit du XVIe siècle. *Bulletin*, t. XXIX, p. 119. Le message final du duc de Wurtemberg doit se placer en juillet 1562.

2. Michelet, *Guerres de Religion*, p. 286.

3. Voy. l'article Castellin de la nouvelle *France Protestante*.

Guise le toucheroit à tout le corps. » Il paraissait avoir complètement oublié que ce même « frère de Guise » avait naguère conspiré de lui couper la tête. Il parla fort durement à Bèze : « Sire, répliqua celui-ci, il est vrai que c'est à l'Église de Dieu d'endurer les coups et non pas d'en donner ; mais souvenez-vous que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux[1]. »

Les événements suivent leur cours, et se précipitent dès lors avec une effrayante rapidité. La guerre civile est au bout. La reine mère, comprenant la gravité de la situation, mais incapable d'en conjurer les périls, fait de vains efforts pour tenir le duc de Guise éloigné de la capitale. Il y entre le 16 mars, acclamé comme un roi, à la tête de 2000 chevaux, avec le connétable, le duc d'Aumale, les maréchaux de Saint-André, de Brissac et de Termes, et ose tenter en plein parlement une justification dérisoire. A l'entendre, il n'a rien fait que pour sauver son honneur et sa vie, avec celle de « ses femme et enfants ». Bien qu'il eût été gravement offensé, il n'a offensé personne « et ne demande vengeance, laquelle il remet à Dieu à qui elle appartient, *et le prie pardonner à ceux qui sont ses ennemis*[2]. » Paroles de choquante hypocrisie qui ne trompèrent que ceux qui voulurent être trompés. Dans ce corps peu suspect de partialité pour les huguenots, il se trouva deux justes, Harlay et Séguier, pour se lever de leur siège et se retirer devant ce héros du meurtre et de la guerre civile !

Les historiens qui ont étudié de près la question, ne s'y sont pas mépris, alors même qu'ils n'avaient pas tous les éléments d'information entre les mains. C'est le cas de M. de Lacretelle

1. *Histoire de France*, t. IX, p. 114.

2. Discours fait dans le Parlement de Paris par le duc de Guise... sur le tumulte de Vassy, *Mémoires de Condé*, t. III, p. 176. C'est le même langage qu'on retrouve dans le post-scriptum d'une lettre au duc de Wurtemberg, du 10 avril 1562 : « Vous jugerez, s'il vous plaist, et tous princes vertueux et bien nés, *que d'offendre il est blasmé et permis de se deffendre* (*sic.*) mesmement usant de toute patience que l'on peut. » Mais le signataire de ces lettres avait perdu tout crédit et ne pouvait plus faire de dupes en Allemagne. (*Bull.*, t. XXIV, p. 502, 503.)

qui s'exprime ainsi : « Tous les historiens qui déclarent leur partialité pour le parti catholique, se sont efforcés de présenter ce malheureux événement comme une rixe tout à fait imprévue et dans laquelle les huguenots auraient été les agresseurs. *Mais ils tombent dans les plus choquantes contradictions sur toutes les circonstances qu'ils imaginent pour atténuer les torts des suivants du duc de Guise et ceux de ce seigneur.* Ils ne s'accordent sur aucun point. Suivant Castelnau, le duc s'approcha du prêche seulement par curiosité ; suivant Brantôme, il fit avertir les huguenots de suspendre leur office jusqu'à ce qu'il eût entendu la messe. Ni ces deux écrivains, ni Davila, ni le père Daniel ne persuaderont à personne que des hommes sans armes aient provoqué une troupe assez nombreuse et commandée par le plus grand capitaine de France...

» Je ne puis dissimuler que j'ai exprimé d'une manière plus absolue que les historiens de Thou, Mathieu, Garnier et Anquetil, l'opinion que le duc de Guise avait voulu faire commettre des violences à Vassy. Qu'on suive attentivement la conduite qu'il tint après le malheureux événement de cette ville, et l'on sera convaincu qu'il avait voulu donner un appareil menaçant à sa marche sur Paris. C'était se déclarer ouvertement rebelle que d'en appeler à son épée de l'édit de janvier[1] ».

L'historien catholique des ducs de Guise, M. René de Bouillé, est bien près de conclure comme M. de Lacretelle, dans ces lignes aussi pleines d'aveux que de réticences : « Si, dit-il, en lisant la relation du duc de Guise, *on lui conteste la réalité de cette position défensive dans laquelle il se représente comme forcément placé le 1er mars*, on ne saurait méconnaître du moins le soin qu'il met à s'excuser et à témoigner des regrets trop fondés à tous égards pour manquer complètement de sincérité. *Son animosité habituelle et notoire contre les protestants, outrée par ses propres serviteurs, a sans doute été la*

1. Lacretelle, *Histoire des Guerres de Religion au* XVIe *siècle*, t. II, p. 65, 66, note 1.

première cause du triste événement de Vassy, qui pour se juger avec le calme et l'impartialité réclamés par l'histoire, quelque déplorable qu'il fût, précédé des excès des réformés en divers lieux, n'aurait eu que le caractère de tristes représailles de parti, et n'eût pas laissé de traces aussi profondes dans l'histoire, sans les terribles conséquences qu'il entraîna. *L'embrasement de la patrie allait résulter d'un conflit plus ou moins fortuit que les Guises n'avaient que trop habilement prévu et préparé, que les serviteurs du prince précipitèrent*[1] ». On ne saurait mieux dire.

Chose digne de remarque : seul, en ce siècle orageux, Guise essaya de se disculper de l'odieux du massacre ; partisans et adversaires furent unanimes à lui en attribuer la responsabilité, les uns comme un honneur, les autres comme une infamie. La pieuse duchesse de Ferrare, sa belle-mère elle-même, Renée de France, ne tenta pas de le justifier sur ce point : « Elle a reçu, écrit son aumônier François de Morel, une grave blessure de l'odieux et cruel attentat commis par son gendre. Elle ne lui souhaite que du bien à cause de sa fille, et le voudrait moins coupable. C'est chez elle un combat douloureux où le zèle pour le règne du Christ triomphe sur les affections de la chair[2] ». Deux ans plus tard, après l'assassinat de Guise tombé

1. Le comte René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, p. 171, 172. On est confondu de la légèreté avec laquelle un historien plus récent des Guises, M. Forneron, s'exprime sur l'événement du 1er mars 1562 : « Il est difficile d'admettre que des paysans qui n'avaient pas d'armes, et se trouvaient entassés dans une grange avec leurs femmes et leurs enfants, aient commencé la lutte. *Cependant ils ont bien pu penser que Dieu combattrait avec eux, comme avec Samson contre les Philistins, et qu'il détruirait leurs ennemis, ainsi qu'autrefois l'armée de Sennachérib*, etc... » (*Les Ducs de Guise et leur époque*, t. I, p. 364, 365.) Et voilà comme on écrit l'histoire ! Dans une publication plus récente, d'un caractère officiel, on s'étonne de voir l'éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis*, M. de La Ferrière, hésiter entre les mots de *massacre* et d'*échauffourée*, appliqués à Vassy, et conclure en ces termes, avec un calme tout philosophique : « *De quelque côté que vînt la provocation*, ce fut le signal de la guerre civile. » *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. CXIX de l'Introduction.

2. « Genero propter filiam bene cupit, minoremque culpam esse vellet. In ea

à son tour sous la balle de Poltrot, elle s'exprime ainsi en réponse au déchaînement des ministres vouant l'âme du défunt à la réprobation éternelle : « Je ne veux pas excuser les défauts de mon gendre en ce qu'il n'avoit pas la crainte de Dieu. *Je scay qu'il a persécuté*, mais je ne scay pas ni ne croy, pour vous le dire librement, qu'il soit réprouvé de Dieu [1]. »

Ce n'est pas impunément qu'un homme, si grand qu'il soit, ou qu'il paraisse, assume devant l'histoire une si effrayante responsabilité. Partout elle le poursuit, en dépit des apologies intéressées de ses partisans et de ses propres dénégations. Le soin qu'il met à s'en défendre n'est qu'un indice du malaise secret, du trouble de conscience qui fait justice de tous les sophismes, survit à tous les triomphes, et ne peut se dissimuler à l'heure suprême. « La conscience des mourants, a dit un moraliste, calomnie leur vie. » Quels que soient les titres du défenseur de Metz, du libérateur de Calais, il a sur les mains une tache de sang que rien ne peut effacer. Il y a deux dates néfastes dans sa vie : Saverne et Vassy!

JULES BONNET.

pugna existit ad extremum regni Christi cupido superatis carnis affectibus. » Lettre de François de Morel à Calvin, du 19 mars 1562. Msc. de Genève.

1. Lettre de Renée de France à Calvin, du 21 mars 1564. Msc. de Paris.

DOCUMENTS

LES ENFANTS DES NOUVEAUX CONVERTIS

ÉTAT DES ENFANTS QU'IL EST BON DE FAIRE ESLEVER

Sans date : 1700.

Le *Bulletin* a publié de nombreuses pièces relatives aux enfants des nouveaux convertis enlevés à leurs familles pour être instruits dans la foi catholique. Les listes suivantes empruntées aux archives de l'Hérault par feu le pasteur Justin Fraissinet, et communiquées par M. le pasteur Jules Vielles, montrent le zèle convertisseur à l'œuvre dans plusieurs diocèses du Languedoc : *ab uno disce omnes !*

Barre.

Pierre Bosquier aagé d'onze ans, fils du sieur Jean et de Françoise Chapelle, de bonne famille, pauvre de l'esprit, mal eslevé.

Bernard Puech, aagé de 12 ans, fils de feu Jaques et d'Anne Boudet. Le pere mourut sans vouloir recevoir les sacrements, la mère mal convertie, le fils a de l'esprit et bonne volonté, pauvre (ce nom est effacé).

Claude Alger, aagé de neuf ans, fils d'Antoine et de Marguerite Pelet mal convertis et pauvres.

St Laurens de Trèves.

Antoine Forcoal, aagé de 12 ans, fils de Jean et de Magdeleine Brez, mal convertis et pauvres.

Marie Gaussin, aagée de 12 ans, fille de Jaques et de Jeanne Bouteille du lieu de la Garnarier, pauvres et mal convertis.

Les Baulmes.

Jaques Hours, aagé de 12 ans, fils d'Antoine et de Jeanne Vareilhes du mas d'Artigues. Ce lieu a toujours été suspect, le fils a de l'esprit.

St Martin de Campselade.

Jean Martin dit Delfours, aagé de 10 ans, orphelin, fils de feu Jean et de feu Diane Sauveyre du lieu des Salides. Le père et la mère nous avoient donné beaucoup d'embarras.

St Frézal de Ventalon.

Pierre Bonnafoux, aagé de 10 ans, fils de Jaques et de Marie Paradès, du lieu des Abris; le père, la mère et un frère ayné sont hors du royaume, et ont abandonné le dit Pierre, qui par là est orphelin et sans éducation. Jeanne, sœur du susd. aagée de 8 ans, mesmes raisons.

Frugeres et Pont de Monvert.

François Laurens, aagé de huit ans, fils de feu Jean et de Suzanne Hugon dud lieu, ont cinq enfants pauvres, l'ayné est au service.

Jaques Malachane, aagé de 10 ans, fils de feu Jean et d'Elisabet Quin du lieu de Champlong. La mère est remariée, et a abandonné ce garçon, qui n'est point instruit et deviendroit vagabond.

Paul Talon, fils de Daniel et de N. Ponce au lieu du Pont de Montvert, de bonne famille, pauvre et mal converti.

Fraissinet de Lozeres.

Marie Bonicel, aagée de 12 ans, fille du sr Jean et de Jeanne de Tinel du lieu de Pont de Montvert, bonne famille, pauvre; la mère mal convertie gaste cette fille qui a bonne intention.

Louis Talon, aagé de 10 ans, fils de Paul et de Silvie Pons du Pont de Monvert, le père hors du royaume, la mère travaille à en sortir, le fils a de l'esprit.

Cassaignas.

Pierre Combes, aagé de 13 ans, fils de Jean et de Suzanne Joüannau, bonne famille, neuf enfants, peu de bien et chargé de debtes.

Grizac.

Jaques Felgeyrolles, aagé de 15 ans, au lieu de L'Hermet, orphelin, de l'esprit, et bonne physionomie.

Gabriac.

Antoine Carrière, aagé de 12 ans, orphelin, tres pauvre, et a une mémoire excellente.

Molézon.

Jean Valetis, aagé de 12 ans, du lieu de Grezes, orphelin, pauvre, et a beaucoup desprit.

Pontpidou.

Pierre Bouteillon, aagé de 13 ans, orphelin, pauvre, de l'esprit, et porté à la pieté.

Marc Antoine Guirard, aagé de 12 ans, fils de Silvestre et d'Eleonor Tinel du lieu du Duc; bonne famille, tres pauvre; cette maison fut rasée pour fait de religion.

St Germain de Calbertes.

Jaques de Leouze, aagé de 12 ans, fils d'autre Jaques Sr de Lancizolle et de Jeanne Crussin, bonne famille, pauvre et mal eslevée.

Pierre Bouteille, aagé d'onze ans, orphelin de l'esprit, de la memoire et abandonné.

Pierre de Leouze, aagé de 12 ans, fils de feu Jaques et de Jeanne Baduel; cette famille est chargée de huit enfants et fort pauvre; la mère est toujours malade.

Antoine de Leouze, aagé de 9 ans, frère du susd.

François Meynadier, aagé d'onze ans, fils d'Antoine et de Jeanne Hours, du lieu du Mas, bonne famille. Le pere tres débauché, a tout dissipé, ainsy le fils est sans éducation.

Barthelemy Larguier, aagé de 10 ans, fils de Jean et de Louise Bonnet, le père et la mère mal convertis, ignorans et pauvres.

Marguerite Corbier, aagée de 10 ans, fille de Jean et de Jeanne Gaussin, du lieu du Castannet. Cette maison a esté rasée pour fait de religion. Il y a douze enfants; bonne famille et tres pauvre.

Marianne Corbier, aagée de 9 ans, sœur de la susd.

Suzanne de Leouze, aagée de 12 ans, orpheline, très pauvre et du penchant à la pieté.

St André de Lancise.

Suzanne Ramond, aagée de 10 ans, le père est aux galeres pour fait de religion, a mieux aymé y rester que de faire des actes de catholicité, tres pauvre par cet endroit, et a de lesprit.

Elisabeth Boissière, aagée de 14 ans, fille de feu Jean et de feu Catherine Vareilhes du lieu de la Fare; cette fille estant formée pourra estre maitresse d'escolle.

St Estienne de Valfrancesque

Pierre Imbert, aagé de 10 ans, fils de Paul et de Catherine Combes, du lieu de Serres, bonne famille, mal convertis. Ce lieu est fort esloigné de l'église et il s'y est tenu des assemblées.

Jean Laffout, aagé d'onze ans, fils d'autre Jean et d'Esperance Canonge du lieu de Droubies, d'assez bonne famille, si pauvres qu'ils sont tous nuds, si mal convertis que la mère a mieux aymé demeurer nue que d'accepter un habit qu'on luy donnoit à condition quelle viendroit une fois à l'église. Ils en sont esloignez d'une grande lieue, toujours à travers des precipices.

Jaques Aleyrac, aagé de 13 ans, fils de Pierre et de Catherine du Puy. Ce garçon sçait le plain chant à fond, a bonne voix, de l'esprit et est fort pauvre.

Elisabeth Malige, aagée d'onze ans, fille de Jean et de feu Becasse Figuiere. Le père est au service, la mère mourut obstinée, la fille pauvre, bien faitte, en grand danger de se perdre.

Marie Castanet, aagée de 15 ans, fille de Pierre et de Suzanne du Puy, bonne famille ruinée par les débauches du père, la mère tres mal convertie, la fille a d'excellentes dispositions; il est de conséquence de la séparer de ses parens.

Estienne Bonnal, aagé de 13 ans, fils d'autre Estienne et de Catherine du Puys du lieu de la Fregere, bonne famille, très pauvres, mal convertis et fort esloignez de l'église.

De Marvejols.

Estienne Billiere, aagé d'environ 15 ans, fils du feu Charles et de Louize Mazandier.

Pierre Pinet, fils de Jaques orphevre et de Jeanne Chazelonne. Il est aagé d'environ 15 ans.

Marie Reilhan, fille de feu Jaques Bourgeois et de Louise Salesse, pauvres (*barré*).

Marie Prouzet, fille de Jean Tondeur et de Jeanne Antibolle, fort pauvres.

Suzanne Gendre aagée d'environ 15 ans, fille de Jean et de Marie Boudonne (ce nom est barré aussi.)

Catherine Castanier, aagée denviron 10 ans, fille de Pierre orphèvre et de Jeanne Boyer, mal convertis et pauvres.

Louise Mindras, aagée denviron 15 ans, fille de feu Pierre et de feu Jeanne Cevennes, laquelle est fort pauvre.

St Leger.

Pierre Hugnonet fils de feu Pierre.

Jean Chapelle fils de Pierre Tisseran.

Jeanne Mazandier fille de Pierre.

Catherine Mallet, fille d'Estienne dit Noüet tisseran. Tous fort pauvres.

II

État de l'emploi de la somme de six mille livres qu'il a plu a Sa Majesté d'accorder pour faire instruire des enfans des pauvres des nouveaux convertis dans des pensions ou dans des couvens.

DIOCÈZE DE NISMES.

Garçons.

	Livres
Le fils de la veuve d'Abraham Pouget pour trois mois à 7^f par mois	21
Le fils du nommé Ceyssé âgé de 15 ans pour trois mois à 14^f par mois	42
Le plus jeune fils de mad^e Serre un an à 14^f par mois	198
Le second fils de la dem^e Pelissier pour un an à 14^f par mois	168
Le fils du nommé Levieux âgé de 14 ans pour trois mois à 14 francs	42
Le fils du s^r Jonquiere pour trois mois à 14 francs	42
Le fils du nommé Robert âgé de 16 ans pour trois mois à 14 francs	42

Le fils aisné de Valescure pour trois mois à 14 francs.... 42
Le fils de Rouqueirol pour 3 mois à 7 francs..... 21
Le fils de m^e Monseils pour trois mois à 14^f par mois..... 42
Le fils aisné de la veuve de Clieu pour trois mois à 14^f par mois..... 42
Le plus jeune fils de la veuve de Coste pour 3 mois à 14 francs..... 42
Le fils aisné du s^r Panc chez un maitre d'école pour 6 mois à 12 francs..... 72
Le fils de la veuve de Rafin pour trois mois à 7^f par mois. 21

Filles.

Les deux filles de la dem^lle Dalleyrac pour 6 mois à 11 francs 66
La fille de la dem^lle Therond veuve pour 3 mois à 11 francs 33
La seconde fille du s^r Hillaire pour 6 mois à 9^f par mois. 54
La fille aisnée de la veuve de Tiboulete pour 6 mois à 9 francs..... 54
La fille aisnée de la veuve de Pauc pour 6 mois à 9 francs. 54
La fille aisnée du s^r Ollivier pour 6 mois à 9 francs..... 54
La fille du s^r Brueis pour 6 mois à 9 francs..... 54
La demoiselle d'Albiac, orpheline âgée de 18 ans, pour trois mois à 11 francs..... 33
La fille du nommé Vieljonne, pour 6 mois à 9 francs..... 54
La nommée Marie Dauphinade orpheline pour 4 mois à la Providence à 9^f par mois..... 36

Sur le cahier de six feuilles grand papier qui contient la présente liste les noms d'un Gonet, d'un.....
Pour Marguerite Virgile de la ville de Montp^r âgée de 12 ans pour un an à 9^f par mois..... 108
Pour Marthe Saltet fille de la veuve de Jean Saltet de Pignan âgée de 13 ans pour un an à 7^f par mois..... 84
Pour Louise Canalière du lieu de Montarnaud âgée de 22 ans pour un an à 9^f par mois..... 108
Pour Gilette Piole du lieu de Manguio âgée de 18 ans pour un an à 7^f par mois..... 84
Pour Marie Charrière âgée de 14 ans à 9^f par mois..... 108

Pour Marie de Cazillac âgée de 13 ans pour un an à 7f par mois 84

Pour Marie Bondonne du lieu de St Nazaire âgée de 18 ans à 7f par mois pour un an 15 jours 88

1000

Diocèze de Valence.

Magdne Ladreyt de St Priest âgée de 14 ans pour six mois à 10 francs 60

Marie Chalavorne de St Bazile âgée de 12 à 13 ans pour 6 mois à 10 francs 60

Isabeau Moulines de Desaignes âgée de 18 ans pour 6 mois à 10 francs 60

La fille de Prates âgée de 15 ans de Bruzac pour 6 mois à 10 par mois 60

240

Diocèze de Castres

Jean Severac de Castres agé de 14 ans pour 6 mois à 10 francs par mois 60

Louis Pujol agé de 13 ans de Castres pour 6 mois à 10 francs par mois 60

David Galiber agé de 15 ans de Castres pour pareil temps à pareil prix 60

Pierre Salvetat de Castres agé de 15 ans pour pareil temps à pareil prix 60

Nicolas Bonnafoux de Castres agé de 14 ans pour pareil temps au mesme prix 60

300

Diocèze de Lavaur

Pour le nommé Maillebiou agé de 13 à 16 ans pour un an à 10f par mois 120

Pour sa sœur pour un an de pension à pareil prix 120

240

Basville annonce sans date aux évêques qu'il a obtenu du roi un fonds pour faire élever les enfants des nouveaux convertis, qui sera continué à la condition d'envoyer à la cour le nom et l'âge des enfans, le lieu, la durée et le prix de la pension. L'intendant repartit ainsi le secours accordé : diocèze de Montp^r 1000^f, d'Uzès 700^f, de Nuîmes 1000^f, d'Alais 720^f, de Castres 700^f, de Viviers 900^f, de Valence 240^f, de Mende 600^f, de Lavaur 240^f. L'évêque de Mende 19 juillet 1701 écrit à M. le Tellier qu'il a envoyé en Cévennes pour avoir un état plus étendu que le précédent qu'il n'a osé faire plus long. Il réclame ensuite le payement du second trimestre de ses missionnaires.

III

Annonay

Mémoire de ce qu'on peut faire pour le bien des enfants nouveaux convertis de la ville d'Annonay.

1^nt Il y a plusieurs filles agées au delà de quinze ans, qui se raillent souvent de la religion catholique et de ses cérémonies. Le moyen d'y remédier, c'est d'envoier celles qu'on remarquera dans la suite tomber le plus ouvertement dans cette impiété, et dont les parents pourront fournir à leur pension ; c'est, dis-je, de les envoier dans quelque monastère réglé de religieuses pour y être formées à la piété.

2^nt Il y a une dizaine de jeunes gens, qui sont de retour aprez être sortis du royaume, et qui n'ont pas fait abjuration de leurs erreurs ; on attend ce qu'on ordonnera sur ce point.

Il y a aussi un jeune enfant orphelin, que le tuteur mal converti empêche de faire les fonctions de catholique ; quoy que l'enfant le désire passionément. Il faudroit ou lui donner un autre tuteur, ou le mettre en pension, puisqu'il a du bien pour être élevé d'une manière catholique.

3^nt Des deux maîtres d'école pour l'instruction des garçons, celuy qui n'est pas gagé de sa majesté néglige entièrement d'apprendre la doctrine, et de faire pratiquer les exercices de la religion aux enfants des nouveaux convertis, qui fréquentent en foule son école, suivant

les sollicitations de leurs parents. Il paroit nécessaire de l'interdire; quoy qu'il soit soutenu de beaucoup de personnes.

4nt Outre les deux sœurs destinées par ordre de Sa Majesté pour l'instruction des jeunes filles, il y a plusieurs autres personnes du sexe, qui tiennent aussi école ouverte, ce qui empêche les écoles des sœurs d'être fréquentées, et de reconnaître les petites filles des nouveaux convertis qui ne vont dans aucune école. L'unique moyen c'est d'interdire toute personne séculière de cet employ excepté les sœurs qui s'aquitent avec une extrême application de leur devoir.

5nt L'on néglige beaucoup par des intérêts particuliers à faire payer l'amende ordonnée par Sa Majesté aux nouveaux convertis, dont les enfants ne vont point aux écoles. Il semble aussi à propos d'appliquer une partie des amendes qu'on exigera, à réparer et rétablir le lieu des écoles publiques des garçons.

6nt Les deux sœurs de l'école des filles sont logées le plus incommodément qu'il se puisse, ce qui altère notablement leur santé, et peut détourner les parents d'envoyer leurs filles à leurs école. Il faudroit les placer incessamment dans une maison d'un huguenot fugitif, laquelle leurs a été destinée, pourveu qu'on y fit auparavant quelques reparations nécessaires. Comme la ville est obligée par ordre de Sa Majesté à fournir chaque année une somme pour le louage de la maison de l'école et que la maison du fugitif qu'on leurs a destinée ne coutera rien pour le loyer, il faudroit appliquer la dite somme pour faire les reparations nécessaires, dont on a parlé, et en ordonner une prompte exécution.

Par sa lettre d'envoi à M. de Basville, datée de Vienne le 5 feb. 1700, qui accompagne ce mémoire, M. Armand archevêque dit : « J'ai pourvu au 3e et 4e article. Ils sont barrés en effet. Je suis fort content des soins que prend le père Foucault jésuite pour les escolles. Je vous prie aussi de voir si vous trouverez à propos d'interposer vostre autorité pour mettre la nommée La Cou dans un couvent, comme le demande le sieur Moiset curé d'Annonay, et en ce cas là, je choisirai le couvent qui lui conviendra le mieux.

Par les apostilles de la lettre nous voyons que les jeunes gens rentrés chez eux durent faire abjuration, et qu'il fut favorablement répondu aux autres demandes de M. de Vienne.

MÉLANGES

NOTICE SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CUQ-TOULZA[1]

La petite ville de Cuq-Toulza, dont le nom, issu du Latin Tolosa, indique la situation géographique, Cuq en Toulousain, par opposition à Cuq d'Albigeois qui est sa proche voisine, est bâtie sur une éminence, au bord du Girou, petite rivière tributaire de la Garonne. Elle se trouve à quarante kilomètres de Toulouse, à vol d'oiseau, et à dix de Puylaurens. Son importance, aujourd'hui, est presque nulle et tend à décroître encore au profit de sa rivale, la ville de Cadix, construite dans le vallon, près de la route nationale.

Au temps où des raisons de sècurité demandaient pour les villes des assiettes d'un accès difficile, Cuq-Toulza possédait tout ce qu'il fallait pour séduire. Des pentes abruptes sur trois côtés, au sud, à l'ouest et au nord, ne laissaient arriver l'ennemi de plain-pied que par une crête fort étroite à l'est du château. Un fossé profond et des remparts couvraient ce seul point vulnérable. Sous la protection de cette forteresse, que les habitants nommaient « la citadelle », la ville occupait le plateau inférieur, incliné vers l'ouest, et dominant la vallée. Elle était, sans aucun doute, elle aussi, entourée de remparts, car elle jouissait de nombreux privilèges; elle était ce qu'on nommait alors l'une des neuf villes maîtresses du diocèse de Lavaur. Quatre consuls l'administraient, au seizième siècle, et elle se trouvait être le centre d'une assez grande activité commerciale. Un document daté du 22 décembre 1561 nous représente les marchés, qui se tenaient tous les lundis dans son enceinte, comme le rendez-vous « *d'une grande affluence de gens de toute sorte, de divers lieux, vendant diverses marchandises et acheptant* ». Deux foires par an

1. Nous reproduisons sans y rien changer, dans tous ses détails, une notice qui a le rare mérite de faire revivre sous nos yeux une ancienne paroisse réformée. (*Réd.*).

augmentaient l'importance du commerce de cette « *ville de Cuq, bien peuplée de plusieurs gens honnestes, merchans, traffiquans et autres expérimentés* », et le document déjà cité ajoute qu'on « *y trouve plusieurs gens de qualité et jusques au nombre de vingt ou plus capables pour exercer la charge de consuls entendans les affaires et charges publiques et sçachant lire et escrire, ce que ne font les forains, paysans rudes et ignarres.* »

Les dépositions qui nous fournissent ces précieux renseignements sur la réelle importance de Cuq-Toulza, sont tirées d'une véritable enquête *de commodo et incommodo* comme on dirait de nos jours, faite par le juge de Villelongue dont le siège était à Puylaurens sur « *la commodité ou l'incommodité* », comme il le dit lui-même du mode alors en vigueur de choisir les consuls « du lieu de Cuq de Tholza en Lauraguoys ».

Elles nous font comprendre comment il se fit que la Réforme put être prêchée en ce lieu, dès ces années reculées. La grande affluence des étrangers, dont il y est parlé, en effet, était la cause la plus ordinaire de l'effusion des idées nouvelles. De toutes les villes des environs, venaient à Cuq des gens déjà pénétrés du désir de s'affranchir des abus introduits dans le culte catholique. Le 30 novembre 1561, déjà, les villes de Saint-Paul, de Puylaurens et de Revel, figurent au nombre de celles qui demandent au Roy la permission de faire prêcher l'Évangile. Ces villes sont les plus voisines de Cuq-Toulza. Il est inutile de chercher ailleurs la cause de l'introduction de la Réforme.

Les idées nouvelles trouvèrent le terrain préparé et eurent dès les premiers jours un appui ferme et éclairé dans les deux familles les plus importantes du pays, la famille Lamy et celle des Bonvilar.

Messire Antoine de Bonvilar, en particulier, attirera nos regards. Il était seigneur de Saussens, et avait acquis en 1548 la seigneurie de Lavernède dans la juridiction de Cuq. Il était le gendre de Raymond de Vigne, seigneur de Montespieu et, comme lui, dans le Toulousain, l'un des plus fervents apôtres de la réformation. Leurs noms figurent à plusieurs reprises dans les condamnations à mort décrétées par contumace par le Parlement de Toulouse, en 1562. (*France protestante.* Réimp. II. col. 46-48.)

On peut donc affirmer hautement, sans crainte de se tromper, qu'une grande part de l'honneur d'avoir fondé l'église Réformée de

Cuq revient à Antoine de Bonvilar, seigneur de Saussens et de Lavernède.

Un certain nombre de noms du pays se retrouvent, du reste, comme d'autres témoins, dans les listes de proscriptions déjà citées. Plusieurs personnes de Lanta, de Verseil, de Revel, de Lavaur y figurent. On y voit les noms de : Roux, de Coderc, de Gineste, de Laurens, Escorbiac, Bonafous, Dupuy, etc. que nous retrouvons plus tard parmi les membres de la nouvelle église.

Nous ne serons pas surpris, en conséquence, de voir que l'historien Mezerai (I. 27) nous dit qu'en 1574, le Lauragais était une contrée presque toute huguenote. De là à pouvoir préciser une date à l'établissement du culte réformé à Cuq, il y a cependant un pas énorme à franchir.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons cette ville déjà pourvue d'un ministre le 9 novembre 1576, époque où fut tenu le Synode Provincial de Réalmont, qui, après mûre délibération, décida que : « *Le Frère Caraguel était confirmé à son église de Cuq, que cependant il sera tenu de servir à l'église d'Auriac jusques à tant qu'elle se puisse pourvoir de quelqu'autre ministre, à la charge toutesfois que lesdites églises fassent leur devoir tant à l'accompagner d'un lieu à l'autre que de luy bailler les choses nécessaires pour son entretenement et son habitation* [1]. »

C'est dans ces mêmes archives particulières que nous puiserons les autres documents qui nous serviront à reconstituer l'histoire de l'Église de Cuq. La famille de Bonvilar a le bonheur d'avoir su transmettre à ses descendants, d'abord la famille d'Ambois de Larbont, et maintenant la famille de Falguerolles, auxquelles, par des mariages successifs, est arrivé le bien de Lavernède, les traditions de zèle religieux et de charité chrétienne dont elle avait toujours fait preuve. Au milieu des tristesses qui viennent d'assaillir sa famille, par la mort de M. Edouard de Falguerolles, sa veuve a eu la suprême consolation de lui voir donner les marques d'une foi sincère et vivace qui a édifié et soutenu ses amis affligés, et qui était vraiment comme un reflet de celle de nos pères, les premiers huguenots. Le bon grain ne saurait engendrer l'ivraie.

1. Extrait des Actes du synode Arch. de la famille de Falguerolles. Chat. de Lavernède. Tarn.

Grâce à cette succession de familles protestantes, le précieux dépôt de Lavernède s'est conservé jusqu'à nous, et c'est justement à l'ami que nous venons de perdre que nous devons de pouvoir faire revivre l'Église Réformée de Cuq, plantée, il y a trois siècles, par son ayeul Anthoine de Bonvilar.

Un des documents les plus précieux de cette collection est, sans contredit, le registre des procès verbaux des séances du Consistoire de l'Église de Cuq, pour l'année 1578, rédigé par le secrétaire du Conseil, et dans lequel il a ajouté la mention du payement des gages du ministre, la liste des « Receus en l'Église » et le « Nom des Baptêmes » pour la même année. Il comprend seize feuillets, presque tous couverts d'une écriture fine et fort lisible. Il est intéressant d'un bout à l'autre, par la quantité énorme de renseignements qu'il nous donne indirectement sur la vie de l'Église, ses habitudes, sa discipline et les noms d'une quantité de ses membres, et ceux de ses anciens, et tout d'abord le nom de son pasteur.

M. Cazalet (dont le nom est souvent écrit Cazalès), ministre du Saint Évangile en l'Église de Cuq, présidait les séances du Consistoire et en dirigeait les débats. Le Consistoire ne se faisait faute de censurer vertement ceux des fidèles de l'Église dont la conduite n'était pas régulière, et les gens de qualité comme les autres étaient visés par ses décisions. La discipline des Églises Réformées de France servait de règle absolue au Consistoire de notre petite Église.

Monsieur le ministre Cazalet, et le capitaine Castelli, du lieu de Cambon, annexe de l'Église de Cuq, furent désignés, en 1578, pour la représenter au synode provincial qui se tint au Mas-Saintes-Puelles.

Nous voyons, dans le registre de ses délibérations, le Consistoire de Cuq se préoccuper de régler toutes les questions relatives à la célébration de la fête de Pâques, 1578. Chacun des anciens reçoit sa mission, à ce sujet, d'une manière très précise. Dans la séance du 12 avril, se fit l'élection du nouveau Consistoire. Nous y retrouvons les noms des principaux soutiens de l'Église, les Lamy et les Bonvilar. Quelques jours plus tard, le ministre reçut du Conseil l'ordre d'aller quelquefois le dimanche donner un prêche au lieu de Cambon, où se trouvait un petit centre réformé. Il était établi que cette annexe devait être toujours représentée dans le Consistoire par deux anciens, sur sept qui le composaient. En même temps que le nouveau Conseil, on élisait deux diacres.

Les élus de l'année parurent mettre peu d'empressement à venir aux séances; aussi fut-on obligé, dans la réunion du 26 avril, de décider, que « ceux qui défauldront aux séances du Consistoire sans légitime excuse payeront troys Carolus. »

L'un des diacres remplissait les fonctions de lecteur; il était nommé « le Diacre lysant. »

L'église de Cuq, soigneuse de ses intérêts futurs, prenait soin de l'éducation des enfants. Elle avait un maître pour son école; il est aussi souvent question du chantre et de ses gages.

Le même document contient la mention de la réception dans l'église de dix-sept nouveaux réformés, désignés nominativement.

Le ministère de M. Cazalet (ou Cazalès) prit fin vers le commencement de l'année 1579. Au mois d'avril de cette année, le synode provincial tenu en la ville de Figeac attribua à l'église de Cuq et à son annexe Auriac « le frère Pastorin ».

M. Pastorin (quelquefois Pasturin) fut le troisième ministre de l'église de Cuq. On le retrouve dans cette même situation le 17 janvier 1580.

Le quatrième fut M. Roger (dont le nom est quelquefois écrit Rozier, Roziès et Roucher). Il figure, croyons-nous, par erreur, dans la copie d'un mariage en 1580. On le retrouve en tout cas, en 1592, dans la même église.

D'autre part, dans un extrait des actes du synode provincial tenu à Montauban en avril 1581, nous voyons que notre église fut représentée par « M. Rouchère Ardit, ministre de Cuq. » Nous pensons que c'est le même personnage. Nous trouverons, en 1595, la mention de sa veuve, qui réclame des gages arriérés dûs à son mari.

Le service de ce ministre à l'église de Cuq avait, évidemment, dû être interrompu; c'était d'ailleurs un usage général dans nos églises de l'Albigeois et du Lauragais de changer souvent entre elles de ministre, et de reprendre quelquefois ceux qu'elles avaient déjà possédés. C'est ainsi qu'en 1582, au mois d'avril, au synode provincial tenu dans la ville de Revel, l'église de Cuq fut représentée par M. Jacques Caraguel, qui est dit être son ministre. Ce doit être celui qui est déjà cité en 1576. Nous le retrouvons à ce même titre en 1585 au synode de Castres. Il serait alors, ici, le cinquième pasteur de cette église.

Les lettres patentes du roi Henri, qui, en 1591, accordèrent des

fonds aux églises pour les gages de leurs pasteurs, et les autorisèrent à les prendre sur les revenus diocésains, nous disent qu'à ce moment l'église de Cuq avait pour ministre le sieur Raffin. Au mois d'octobre de cette année, le duc de Joyeuse vint attaquer la ville. Les réformés et les catholiques royaux la défendirent si bien que l'ennemi fut obligé de se retirer.

Après le ministère de M. Raffin, sixième ministre, l'église de Cuq eut de nouveau celui de M. Roger, déjà nommé. C'est ainsi que nous le trouvons aux mariages en 1592, et, en juin 1593, dans le procès-verbal d'une délibération du Conseil de ville de Cuq où il vient faire des remontrances aux Consuls qui n'ont point participé à la sainte Cène. On le retrouve dans une délibération du Consistoire du 16 septembre 1594 comme assistant, et le 30 juillet 1595, sa veuve vient réclamer une partie de ses gages qui ne lui avait pas été soldée.

Le sieur Rogier (ou de Roger) ministre de Cuq paraît avoir donné une nouvelle impulsion à l'exactitude dans l'observance des prescriptions de la discipline. Il n'hésita pas à réclamer une censure exemplaire pour « Madonne de Lamy » femme de M. Jean de Lamy, qui se permettait de porter un vertugadin. Nous ne savons même pas s'il obtint gain de cause, car nous voyons que le Consistoire fut obligé de s'occuper de cette question dans plusieurs séances. Ce fait nous remet en mémoire le fameux « fil d'Arechal » que madame Duplessis, à Montauban, en 1584, mettait dans sa coiffure et qui faillit occasionner une émeute dans cette ville, à cause des efforts que fit le Consistoire pour obtenir son enlèvement, sur les instances du ministre Béraud, et de l'opposition héroïque que lui fit la coupable qui maintenait envers et contre tous l'échafaudage de sa coiffure. Madone de Lamy, qui appartenait à une des familles les plus pieuses de Cuq-Toulza et en même temps les plus en vue, dut, après une résistance de bon goût, céder aux remontrances de messieurs les Anciens de l'Église, et laisser son vertugadin sans emploi.

Mais laissons dormir en paix ces lointains souvenirs, pour noter à la date du 1er novembre 1594 l'importante solennité que la ville de Cuq vit se dérouler pendant trois jours. L'assemblée du colloque de Lauragais se réunit dans le temple de Cuq le 2 novembre et termina sa session, suivant les propres termes du document qui nous donne cette indication, le quatrième jour du même mois. Nous n'a-

vons aucun renseignement à ajouter à celui-là, mais nous serons plus heureux pour celle qui s'y tint en l'année 1599.

Au décès de M. Roger, le colloque de Lauragais se trouva saisi de la question de son remplacement. Dans la session tenue à Revel (probablement dans les premiers mois de 1595), M. Lalleman fut donné pour pasteur à l'église de Cuq. Il fut le huitième ministre de ce troupeau. C'est sous son ministère, en l'année 1596, qu'eut lieu dans le temple de Cuq la réunion d'une seconde assemblée du colloque de Lauragais sur laquelle nous n'avons aucun détail. Son ministère paraît avoir été moins paisible que celui de ses prédécesseurs, car le colloque de Lauragais, tenu le 16 avril 1597, au Mas-Saintes-Puelles, eut à s'occuper d'un différend survenu entre M. Lalleman et un des consuls. Il nomma des délégués à l'effet de se transporter audit Cuq et « appaiser tous ces estrifs et différans ». Nous avons lieu de croire que le paiement des gages du ministre n'était pas étranger à cette affaire. Elle fut portée, en mai de la même année, devant le synode provincial de Castres et l'église de Cuq n'ayant satisfait à cette date ni à ce qu'elle devait à la veuve du ministre Roger ni au paiement des gages et voyages de M. Lalleman, le synode délibère « que ledit Lalleman sera mis en distribution, et la dite église payera ce qu'elle doibt audit Lalleman et à la dite veufve, avant qu'elle soit pourveue de ministre, suivant la discipline ».

En exécution de cet arrêt, le 10 septembre de la même année, l'église de Cuq ne fut représentée au colloque tenu à Revel, que par un ancien du Consistoire nommé Honoré Taillefer qui figure seul.

L'édit royal de 1591 dont nous avons parlé eut en 1597 à Cuq, son plein effet, et la communauté de cette ville préleva sur les revenus du diocèse de Lavaur, la somme de « cent trente trois escus vingt sols, pour gages d'une année du ministre qu'ils ont. » La date de la délibération de la communauté, qui est du mois d'avril, explique ces derniers mots, car l'église de Cuq avait encore un ministre à ce moment. On ne le lui enleva qu'au mois de mai, au synode tenu à Castres.

C'est en cette même année qu'on établit un Cadastre pour la ville de Cuq. Nous en possédons un extrait, où il est question de la « rue allant au Temple ». Malheureusement, si ce document nous montre que le temple était dans la ville, il ne nous indique pas à quel endroit il se trouvait.

Le 4 mars 1598, le colloque de Lauragais se réunit à Sorèse, et l'église de Cuq n'y fut représentée que par un Ancien seul, quoiqu'elle eût payé ses dettes dont elle montre la quittance. L'assemblée toujours sévère décida que l'interdit ne serait levé que si l'église de Cuq consentait à se « ranger soubs la discipline et soubs la conduite d'une esglize, selon l'article de la discipline, à sçavoir celle de Puylaurens comme plus prochaine ». Cet arrêt humiliant ne fit qu'augmenter la détresse de notre église, déjà privée de prêches et de communion depuis le mois de mai 1597, c'est-à-dire depuis un an. Elle appela à elle un homme jeune et ardent pour secourir les affligés dans leur malheur; ce fut le sieur Jean Mazuer. Il n'avait pas la qualité de ministre, ainsi qu'on le verra, et son arrivée ne fit que déchaîner de nouvelles colères contre l'église.

Le colloque tenu le 4 août 1598 à Puylaurens le fit comparaître devant lui, et, après lui avoir fait quelques questions, après avoir entendu ses réponses, il prit la délibération suivante : « Considérant que le sieur Mazuer, escolier, qui fut congédié pour son incapacité et persuadé de prendre une autre vocation, et que néanmoins, à ce qu'on rapporte, il propose ordinairement et publiquement en l'église de Cuq, a esté arresté que les Consuls et Consistoire de Cuq seront admonestés et eschortés de ne le soucter, sur paynes d'excommunication et de faire article à l'assemblée prochaine du synode, et ce leur sera signifié par le s^r Fanjeaux, ministre, et le s^r Jonglar, Ancien de Puylaurens. »

Admonestations, exhortations, rien ne put décider l'église de Cuq à se séparer du pasteur de son choix, et au synode provincial tenu à Puylaurens en septembre 1598, elle envoya pour la représenter « Honoré Taillefer avec lettre requérant Jean Mazuer pour ministre ». Cette demande n'aboutit pas, mais le synode mit un terme à cette situation fâcheuse en donnant un ministre à l'église de Cuq. Ce fut M. Desaignes. Si nous donnons à Jean Mazuer la place de neuvième pasteur de cette église qu'il dirigea pendant un an, M. Desaignes prend le rang de dixième.

Ce fut par ce ministre et un Ancien, que l'église de Cuq fut représentée le 2 mars 1599, au colloque tenu à Saint-Paul de Cap-de-Joux. Il en fut de même à celui de Caraman, au mois de juillet. Ainsi que nous le voyons dans les extraits des procès-verbaux de ces assemblées que nous avons sous les yeux. Des lettres d'excuses fu-

rent, au contraire, envoyées au synode provincial tenu à Millau au mois d'octobre suivant.

Le grand événement de cette année fut la tenue, dans le temple de Cuq-Toulza, d'une session du colloque de Lauragais, au mois de novembre. Nous avons un extrait assez détaillé du procès-verbal de cette assemblée, qui confirma M. Desaignes dans sa charge de ministre de Cuq. Il figure encore en cette qualité, en novembre 1600, comme représentant cette église au synode provincial de Pamiers.

En 1602, au synode provincial tenu à Puylaurens l'église de Cuq ne fut représentée que par un ancien. Nous ne savons pas si M. Desaignes était encore ministre de Cuq. Mais au synode de Gap, en l'année 1603, figure M. de Voysins jeune, ministre de Cuq. C'est le onzième pasteur de cette église.

De France.

(*La fin au prochain n°.*)

BIBLIOGRAPHIE

LOUIS PASCHALE ET LES MARTYRS DE CALABRE

par Alex. Lombard avec une carte
(1 vol. in-12).

On a bien des fois retracé l'histoire des martyrs de Calabre, qui inspirait à M. le pasteur Meille un bien touchant récit dans l'ancienne *Revue suisse*, (t. II). M. Alexandre Lombard, dont la bienfaisante activité se répand sur tant d'objets, ne pouvait négliger cet épisode d'autant plus intéressant pour lui qu'il touche aux origines de sa famille sortie des monts de Calabre pour aller chercher, au XVIe siècle, un asile à Genève. Mais il ne s'est pas borné à consulter les sources déjà connues et les livres imprimés. Il a interrogé les lieux dont il nous donne une fort belle carte, et mis en œuvre

des documents nouveaux conservés à Naples et ailleurs. Telle est cette précieuse liste des Vaudois condamnés pour cause d'hérésie en 1562, tirée des archives de San-Severino qui recèlent tant de trésors. L'invasion cathare avait précédé dans le midi de l'Italie l'émigration vaudoise et répandu de bonne heure dans ces contrées des semences évangéliques qui furent cruellement extirpées au XVIe siècle. C'est dans le livre de M. A. Lombard qu'il faut lire ce drame effroyable qui surpasse en horreur l'extermination des Vaudois de Provence. Sur ce fond sombre se détache une figure d'une rare sublimité, celle du martyr Jean Louis Paschale dont l'historien suit la trace, de cachot en cachot, jusqu'à la *Torre di Nona*, sur les bords du Tibre. Les riantes contrées de Saint-Sixto et de la Guardia, cultivées autrefois comme un jardin, ne sont plus aujourd'hui qu'un désert, hanté par une population misérable. « L'avenir dira si sous les cendres de ce foyer il ne se trouverait point encore quelque charbon mal éteint ».

J. B.

ANTOINE DE BOURBON, DEUXIÈME DUC DE VENDÔME ET ROI DE NAVARRE, ET JEHANNE D'ALBRET

Par M. le marquis de Rochambeau.
1 vol. in-8°, Paris, 1877.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET

Par le baron Alphonse de Ruble.
Tome Ier, Paris, 1881.

Un érudit fort distingué du Vendômois, M. le marquis de Rochambeau, a publié, il y a quelques années pour la Société de l'histoire de France, une collection de lettres inédites d'Antoine de Bourbon et de sa femme, qui était la meilleure des préparations à une biographie appuyée sur les documents originaux, selon le goût du jour. C'est cependant moins une histoire développée qu'un précis historique, un portrait à placer dans la galerie des hommes illustres du Vendômois

que nous devons à M. le marquis de Rochambeau. Mais ce portrait est bien tracé, et la figure d'Antoine de Bourbon, avec ses velléités héroïques, ses inconséquences et ses faiblesses, est bien rendue à côté de celle de Jeanne d'Albret, que l'auteur ne juge peut-être pas sans quelques préventions. Que Jeanne ait payé son tribut à l'intolérance de son temps, que les sages ordonnances dont elle dota le Béarn, après la mort de son époux, ne soient pas exemptes d'un rigorisme conforme à l'esprit du temps et aux exigences de la Réforme, nous l'accordons sans peine. Mais comment justifier le reproche de cruauté adressé à la magnanime princesse qui sut obtenir l'admiration de ses contemporains et qui ne peut que grandir dans les études approfondies consacrées à sa mémoire ?

Telle est celle qu'élabore, avec une sage lenteur et un souci minutieux de la vérité, dans les moindres détails, M. le baron A. de Ruble, bien connu par sa belle édition des *Mémoires de Montluc* pour la Société de l'histoire de France. Dans un premier volume consacré au mariage de Jeanne d'Albret, M. de Ruble a tracé, non sans complaisance, un des épisodes diplomatiques les plus curieux du seizième siècle, et montré les multiples intérêts aux prises dans la question matrimoniale si longtemps débattue pour la jeune princesse. Le second volume de ce grand ouvrage s'ouvre en 1548, avec la seconde année du règne de Henri II, et s'achève en 1559, après la mort tragique de ce prince, sur le seuil d'un nouveau règne attristé par les troubles précurseurs des guerres de religion.

L'auteur n'a rien épargné pour répandre sur cette période de onze ans environ, des lumières nouvelles. Il a recueilli de nombreuses lettres inédites de Jeanne d'Albret, interrogé les archives des Basses-Pyrénées, et surtout celles de Simancas qui lui ont fourni d'abondants matériaux. Les portes de cette forteresse ne sont plus fermées, comme au temps de M. Gachard qui y a fait cependant une riche moisson. « Les clefs des rayons sont gardées par un savant bibliographe, aussi docte que bienveillant, M. Francisco Diaz, qui aime à se distraire de ses propres travaux en aidant aux travaux des autres, et qui met son orgueil à montrer aux étrangers les 80 000 liasses qui garnissent les salles de cette sombre forteresse. » Nombre de pièces tirées des archives de Simancas figurent dans le copieux appendice du second volume de M. de Ruble.

L'auteur ne s'est pas seulement appliqué à retracer l'histoire in-

térieure du royaume de Navarre, et ses rapports assez tendus avec la France et l'Espagne sous Henri d'Albret et ses successeurs, tour à tour Espagnols ou Français, selon l'intérêt du moment, et à bon droits suspects aux deux cours. Dès le début de son récit, il rencontre un grand fait, la Réforme, qui doit exercer une influence prépondérante dans le petit État et provoquer de sérieuses agitations dans la monarchie voisine. Il en expose l'origine et les progrès à la cour de Marguerite, sœur de François Ier. Sa plume si ferme dans le narré des faits politiques et militaires, a-t-elle la même rectitude dans l'exposé des faits religieux? Un chapitre fort intéressant sur la Réforme en Béarn et en Guyenne fournit une réponse à cette question. Tout d'abord, il faut rendre hommage à l'impartialité de l'historien qui s'élève sans efforts au dessus des préjugés vulgaires pour parler le langage qui convient à l'histoire. Les *lettres françaises* de Calvin lui fournissent d'heureuses citations, et le martyrologe de Crespin, la chronique ecclésiastique de Bèze, ne sont pas négligés. Il semble toutefois que sur ce terrain, ses appréciations sont moins sûres. Les progrès de la nouvelle doctrine à Bordeaux ne durent rien au passage de Calvin qui ne visita jamais cette ville (p. 249). Il n'est pas moins erroné de parler d'un collège d'apôtres établi par le jeune réformateur à Poitiers (p. 242) quoiqu'il y ait trouvé quelques disciples. Ailleurs, un évêque de Montauban, qui ne brillait pas par l'austérité des mœurs, se retira à Genève où il vécut plusieurs années, honoré de l'amitié de Calvin (p. 359). Rien ne justifie une telle assertion. En général, M. de Ruble est trop porté à se défier du martyrologe et de la chronique de Bèze, dont les grandes publications épistolaires faites de nos jours ont sur tant de points confirmé les témoignages. Si de Bèze et Crespin sont d'accord sur les faits et gestes du cordelier Melchior Flavin, et sur sa fureur sanguinaire qui s'exprimait par des mots étranges, M. de Ruble dira en note : « Ces deux historiens se copient *et enjolivent leur narration par le récit de faits romanesques et invraisemblables* (p. 247). » Rien de moins fondé qu'un tel jugement. En quoi, aussi, le témoignage de l'historien de Thou, postérieur de quarante ans, peut-il confirmer le récit de deux écrivains qui sont pour lui de véritables sources? Je pourrais multiplier de telles observations; j'en ai dit assez pour signaler à M. de Ruble un écueil, et non pour lui faire un procès de tendance, rien n'étant plus éloigné de ma pensée.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu ce volume, qui fait le plus grand honneur à l'érudition et à l'esprit critique de son auteur. Entre l'exposé purement documentaire dont on prétend faire aujourd'hui l'idéal du genre historique, et le récit qui nous présente les textes habilement fondus dans une narration vive et rapide, M. de Ruble semble avoir choisi un genre intermédiaire, et il procède avec une sage mesure, accumulant les citations, les textes inédits, pour en tirer des conclusions nettes et précises. Cette méthode a son avantage, et elle offre, en tous cas, des garanties de justice et de vérité qui ont bien leur prix. Le récit de la mort de Henri II et celui de la naissance de Henri IV prouvent les mérites auxquels M. de Ruble atteint tout naturellement, quand il veut n'être que narrateur. Les sourdes intrigues du roi de Navarre en Espagne, et sa conspiration si près d'éclater contre le roi de France, sont supérieurement exposées par l'auteur dans un autre chapitre. Sur bien des points, son ouvrage renouvellera l'histoire de Jeanne d'Albret, et sera la meilleure des introductions à l'excellent livre de M. Poirson sur Henri IV[1].

J. B.

VARIÉTÉS

LA DISCIPLINE DANS L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE NIMES[2]

Sous ce titre, M. le pasteur Ch. Dardier vient de publier une brochure fort intéressante, dont les matériaux sont empruntés aux Archives de

1. Je dois attribuer à une errreur typographique le passage de Calvin à Nérac en 1530. Lisez : 1534. Dans le récit du martyre de Feugère à Bordeaux (p. 257) combien la narration de Crespin est supérieure en vraisemblance à celle de M. Devienne et à la prétendue enquête judiciaire dont on ignore les termes !

2. Extrait des *Étrennes chrétiennes* de Genève (1882).

l'ancien Consistoire de Nîmes, et dont nous sommes d'autant plus heureux de reproduire les conclusions que M. Dardier, peu suspect d'indulgence pour les institutions calvinistes, a fait, en reconnaissant « que la discipline avait parfois du bon », un acte de justice et d'impartialité qui l'honore. L'austérité morale de la Réforme a fait sa grandeur. Ce n'est pas à nous de lui contester ce titre. J. B.

Si j'ai réussi, dit-il, par ces nombreux détails (*usque ad finem*) à montrer de quelle manière la discipline calviniste a été appliquée dans l'ancienne église réformée de Nîmes (et il en était ainsi dans toutes les autres églises du royaume), quelques faits me semblent ressortir de cette rapide étude.

C'est d'abord le soin jaloux et la singulière constance avec lesquels le consistoire a poursuivi, un siècle durant, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, envers et contre tous, sans acception de personnes et de classes, le but qu'il s'était proposé dès l'origine, à savoir la sanctification des fidèles. Le parti huguenot « s'exterminait par la vertu », selon l'expression de Michelet. Il irritait souvent les grands personnages, en les forçant à courber le front, comme le menu peuple, devant des membres du consistoire d'une condition sociale inférieure, devant de simples artisans, chaussetiers, corroyeurs ou jardiniers. Il désaffectionnait parfois de la cause, il disposait à l'apostasie. Mais qu'importe? Les réformés voulaient être un peuple de Dieu dans toute la force du terme, une sacrificature royale, et les membres impurs ou indignes devaient être sacrifiés.

C'est ensuite le bien sérieux, profond, qui a été réalisé malgré toutes les résistances, les révoltes, les faiblesses et les rechutes. On avait abattu le confessionnal — et même assez brutalement. Mais ce n'était pas pour pouvoir se livrer plus à l'aise à l'immoralité, au désordre. Les censures du consistoire remplaçaient les remontrances du confesseur. Et de toutes ces comparutions devant le redoutable tribunal se dégage un : *Sursum corda* (En haut les cœurs!) qui devait élever le niveau général de la vie religieuse et morale. On rencontre souvent dans nos registres une déclaration qui retentit comme un appel de Dieu. Quand le prévenu se défend d'avoir commis le délit ou le crime pour lequel il a dû comparaître et qu'il y a doute sur sa culpabilité, on le renvoie en fin de compte

« à sa conscience ». La conscience n'était pas un vain mot pour ces austères observateurs de la loi morale.

On peut trouver que les moyens employés pour arriver à ce but excellent étaient trop autoritaires, et que la conception de la vie chrétienne n'était pas assez large. Je n'en disconviens pas. Nul de nous n'aimerait aujourd'hui qu'on légiférât de la sorte, à outrance; il nous répugnerait d'être soumis à une espèce de surveillance inquisitoriale qui s'occuperait de la coupe de nos vêtements et de nos réjouissances de famille.

Mais une chose me frappe par-dessus tout, c'est la nature de la sanction que recevaient ces règlements disciplinaires. A part de très rares exceptions où les magistrats étaient priés d'intervenir, par exemple quand il y avait menace de trahison ou dans les moments d'épidémie, le seul châtiment infligé était purement et simplement moral : la suspension de la cène. Et l'autorité du consistoire apparaît d'autant plus étonnante, qu'elle n'a pour se faire respecter que cette arme spirituelle.

Bientôt, du reste, ce corps ecclésiastique fut dans l'impuissance d'employer autre chose que la persuasion, et de faire appel à d'autres mobiles que celui de la libre volonté. Le cercle de fer qui devait, pour un temps, étrangler le protestantisme en France, alla se resserrant de jour en jour et d'un édit à un autre édit. Dans ces terribles conjonctures, que fait le consistoire? Il redouble de vigilance disciplinaire; il multiplie les prédications et les jeûnes. Comme autrefois Jacob, il veut lutter contre l'Éternel par la prière et les larmes, pour que la victoire lui reste. Le synode tenu à Uzès, du 25 avril au 5 mai 1663, avait pris la décision suivante : « Considérant que les maux extrêmes dont l'église de Dieu est affligée viennent de nos péchés quy ont mis les verges entre les mains de Dieu, et l'ont obligé de changer le repos et la tranquillité dont nous jouissions en une lamentable tempeste, la compagnie a jugé que, pour la faire cesser, il en falloit oster la cause, et que le plus excellent remède pour restablir la prospérité au milieu de nous estoit la réformation de nos mœurs et une vie sainte et chrestienne. » Chaque consistoire dans le ressort du colloque reçoit donc injonction d'apeler devant lui « tous les divers ordres, estats et conditions des dersonnes dont ils ont la conduite, et les ayant fait venir, chaque ordre et état à part, il les exhortera chacun suivant sa profession et

les vices où ilz ont le plus de pente, les conjurant, de la part de ce grand Dieu qui nous doit tous juger un jour, de bien examiner leurs vies et leurs actions, et de réformer leurs personnes, leurs mœurs, leurs familles et tout ce qui dépend d'eux, de quoy on exigera une promesse et protestation solennelle. »

Par suite de cette injonction du synode, nous voyons successivement comparaître devant le consistoire de Nîmes, presque chaque jour et pendant deux mois, du 14 mai au 16 juillet 1663, avant tout les pasteurs, les anciens, les diacres; puis les régents, les proposants, les magistrats, les consuls; les marchands drapiers, les détaillants, les marchands de soie; les gentilshommes, les apothicaires, les chirurgiens, les médecins; les bourgeois, les boulangers et fourniers, les greffiers, les teinturiers, les cordonniers, les tailleurs, les cardeurs, les brodeurs et chapeliers; les jardiniers, les menuisiers, les arquebusiers, serruriers et maréchaux, enfin les mangouniers (épiciers). Comment ne pas s'arrêter avec étonnement et respect devant une piété si sérieuse? A l'appel de ses synodes, de ses pasteurs, voilà tout un peuple qui se lève et s'humilie dans la prière et le jeûne. Il sait la puissance de ses adversaires; mais il sait aussi, il a appris à l'école des prophètes que l'Éternel protège et bénit ceux qui le craignent et qui tremblent à sa parole ; et il se flatte que ce bras tout-puissant détournera les coups, la mort qui le menace. Cette foi héroïque et naïve est un des spectacles les plus beaux et les plus touchants que l'histoire nous offre.

Au reste, la réforme générale des mœurs est sensible à cette époque. Pendant assez longtemps, les citations devant le consistoire sont rares. Les charités sont abondantes, quelques-unes exceptionnelles. Ainsi, un don de trente louis d'or fut fait par un fidèle anonyme pour l'achat de deux bassins d'argent qui devaient servir pour le pain de la cène (27 juin 1663). Les magistrats voulurent aussi exprimer à leur manière leur dévouement à l'église : ils réclamèrent comme un honneur d'être appelés « à la charge de diacres comme ilz ont esté autres fois » (5 décembre 1663).

Et combien cette piété leur fut nécessaire, lorsque survint la révocation de l'édit de Nantes!

Mais je m'arrête et ne veux pas sortir de mon sujet. Je tiens à dire seulement, avant de finir, que si la discipline ne put empêcher le protestantisme d'être frappé à mort dans notre patrie, elle serv i

du moins avec un plein succès à sa résurrection. C'est au nom des anciens règlements disciplinaires que les Pierre Corteiz, les Antoine Court, les Claris, les Defferre, les Pradel, les Paul Rabaut et quelques autres pasteurs du Désert reconstituèrent les églises détruites, mirent fin aux manifestations des fanatiques, aux divisions et aux schismes, et préparèrent les proscrits et les martyrs pour le grand jour de la liberté.

Certes, ces pauvres ministres, traqués comme des bêtes fauves, n'avaient pas à leur service le bras séculier. Les assemblées religieuses qu'ils parvenaient à tenir dans quelque gorge sauvage, étaient souvent arquebusées par les dragons; et les personnes qui étaient prises étaient condamnées, les pasteurs au gibet, les hommes aux galères, les femmes à la Tour de Constance. Mais là encore, dans ces réunions proscrites, le souvenir de l'antique discipline était vivant et efficace.

Je cite un fait entre mille. — Deux protestants, M. et Mme Puechegut, avaient fait bénir leur mariage par un prêtre; mais, troublés dans leur conscience, ils veulent se réconcilier avec leur église pour avoir la consolation de prendre la cène. Au péril de leur vie, ou du moins de leur liberté, ils vont à une assemblée que doit présider Antoine Court. Je laisse à ce pasteur le soin de raconter en deux mots cette scène saisissante : « Le mari, écrit-il à son ami Benjamin Duplan (30 novembre 1726), le mari, abattu aux pieds de la table sacrée, prononça à haute voix un discours d'un quart d'heure, humilié et émouvant. Il arracha des larmes. La demoiselle parla moins par sa bouche que par ses larmes et ses sanglots; mais que ce langage est expressif! Tous fondaient en pleurs [1]. »

L'antique discipline de Calvin n'existe plus aujourd'hui, et nul ne songe à la remettre en honneur; une conception moins étroite de la pensée du Christ et de la vie religieuse l'a fait disparaître de nos églises réformées, comme de Genève. Mais il est bon de se souvenir des jours d'autrefois. Et, malgré ces changements extérieurs, le présent n'aura rien à envier au passé, pourvu que par un autre chemin, celui de la liberté, nous marchions vers le but qui ne change point, à savoir la sanctification des âmes, l'avancement du règne de Dieu dans nos cœurs et dans le monde.

CHARLES DARDIER.

1. Papiers Court à la Bibl. publ. de Genève, L. D. C., t. II, p. 86.

UNE LETTRE INÉDITE DE JEAN CAVALIER

(26 août 1739.)

M. Charvet, archéologue distingué du Gard, auquel nous devons une notice très intéressante sur le *Château de Saint-Privat*, et plus récemment une étude fort importante sur le *Traité de Nîmes de* 1578[1] et sur les guerres de religion dans le Midi, vient de publier une brochure tout à fait digne d'attention sur Jean Cavalier, le héros cévenol. Après avoir emprunté à l'acte de baptême retrouvé par notre ami M. Ch. Sagnier, la date inconnue jusqu'ici de la naissance du célèbre chef Camisard (28 novembre 1681), il le suit dans les péripéties de sa jeunesse, du Mas Roux, petit hameau de la commune de Ribaute, où il vit le jour, à Vézenobre où il garda le troupeau de Lacombe, puis à Anduze, comme apprenti chez le boulanger Duplan, rue de Gaussorgues, enfin à Genève où il travailla de ce même état de boulanger pour gagner sa vie, avant de rentrer dans son pays natal pour prendre part à l'insurrection contre les généraux de Louis XIV. Un curieux document publié dans le *Bulletin* (t. XXVIII, p. 341-344), et reproduit par M. Charvet, nous a fourni la délibération des habitants de la commune de Ribaute, promettant fidélité aux exercices de la religion catholique en 1686 par devant M. Plantier, lieutenant de juge. Le nom d'*Antoine Cavalier*, du Mas Roux, figure sur la liste des nombreux signataires qui réservait sans doute plus d'une recrue à la prise d'armes du siècle suivant. Jean Cavalier perdit sa mère dans les premiers temps de la rébellion où il devait jouer un si grand rôle, tandis que son père et son frère aîné étaient retenus comme otages au fort d'Alais.

On n'a pas à retracer ici les péripéties de l'étonnante destinée qui fit du pâtre de Vézenobre le chef redouté des Camisards, le sérieux adversaire de deux maréchaux de France, le négociateur équi-

1. Voici le titre complet de cet ouvrage : *Traité de Nîmes de* 1578 *et conclusions de l'assemblée tenue par les Huguenots en Allez*, en 1580. Documents inédits précédés d'un avant-propos historique et suivis d'un appendice géographique par G. Chauvet. Broch. in-8° de 74 pages, où l'auteur a semé des trésors d'érudition sur un épisode d'histoire locale.

voque du Pont d'Avène et de Nîmes, qui regretta sans doute plus d'une fois, dans sa retraite de Jersey, de n'avoir pas choisi la bonne part, celle qui assure un immortel éclat au nom de Roland, héros et martyr de la liberté religieuse. M. Chauvet a réuni dans son intéressant mémoire plus d'un texte curieux et inédit sur cet épisode de notre histoire. Il y a joint deux dessins représentant le pont d'Avène, et la tour de Billot (non Bellot) de sinistre mémoire. Mais il a droit surtout à notre reconnaissance par la publication de la lettre suivante tirée des archives de M. Charles Bouvier, des Tavernes, commune de Ribaute, et nous initiant aux sentiments de Cavalier, dans la dernière année de sa vie. Nous sommes heureux de reproduire cette pièce dont les excentricités orthographiques s'allient à merveille au caractère de mystique exaltation qui relie les derniers jours du chef Camisard aux années militantes de sa jeunesse. Cette lettre est adressée à une des cousines de Cavalier :

« A Jersay, ce 26 août 1739.

» J'ay receut, ma chere cousine, la votre ans son temt; mais j'ay ete si acablé de maux, pandant six mois, que j'ay ete a larticle de la mort plusieurs fois; mais le bont Dieu a ete mon médesint, comme il a toujours ete mont protetur et mont defansur contre tout mais ennemis; lorsque j'ay crie a luy, il ma toujours exauce : beni soit a jamais sont saint nomt. Les prieres des veves et des horphelints sont montees jusque a sont tronne, et j'espere que ma reconesance durera aux tant que mais jour, car il ma chatie, mais comme unt bont pere chatie ses enfant. Je suis assez bient et tabli, Dieu soit benit, et je partirai disi aux premier jour pour aller remercier a mont bon maitre de se quil lui a pleu mai faire major general, out, comme on apelle en France, maraisal de camp general de son armee. Ont massure que le Roi a eut la bonte de me donner unt regiment, mais je ne suis pas assure que se ne soit a Londre. Cela seroit fort heureux pour moi, car dans ce gouvernement j'ay beaucoup de painne et de fatigue, et je commence a me faire vieux 57 ans, et mont age et ma loungue emdispositiont ma fors affoibli; je vais prendre laise eaux en Engleterre pour etre en etat de faire la guerre aux Expagnol s'il ne veulent pas etre sage. Cependant je

soite fort la paix et la tranquilite, comme je vous la soite a tous mais parent et amis qui craignent Dieu, et gardent ses commandement. Je nait pas le tant de crire a mont fraire et seur, car jait ordre dalair faire la Reveue des troupes qui sont dant un ille tout proche dicy, et vous prie de luy faire savoyr que je me porte assez bien, apres que je les ambrasse comme aussi ma chere cousine nee Cavalier. Je suis ravit daprandre quelle ount ete toutes mariée. Je leur soite toute sorte de bonheur comme a vous et a tout ceux qui vous appartiennent, et je suis trais veritablemant, ma chere cousine, tout à vous

« CAVALLIER. »

L'original de cette lettre porte les vers suivants empruntés au Psaume 74, et qui sont comme la conclusion de l'épître :

Faut-il, o Dieu, que nous soyons epars
Et que sant fin ta colerre enflammée
Jete sur nous une épaisse fumée,
Sur nous, Seigneur, les brebis de tes parcs?
A souvient toi d'unt peuple racheté,
Qui, de tout tems techu comme en partage,
Et du saint mont qui fut ton éritage
Qui tout a veu par toi maime abité.
Hate tes pas, viens confondre a jamais
Ses ennemis...

Il y aurait un curieux rapprochement à faire entre cette lettre et les mémoires plus ou moins authentiques de Cavalier. On aime à placer sur les lèvres du héros expirant quelques-unes des strophes héroïques qui l'avaient soutenu dans les grandes luttes auxquelles son nom demeure si glorieusement attaché.

J. B.

CORRESPONDANCE

UNE QUESTION RELATIVE AUX ICONES DE BÈZE

AVEC LA RÉPONSE

Genève, 22 décembre 1881.

Cher monsieur,

M. E. Gaullieur dans le *Journal du protestantisme français*, n° du 25 décembre 1880, p. 413-414, fait mention d'un album intitulé *Icones virorum nostra patrumque memoria illustrium, quorum opera cum litterarum studium, tum vera religio fuit restaurata. Ab Henrico Hondio sculptae aeneisque typis excusae ;* 1599[1].

Le titre est presque identique à celui des *Icones* de Beze, et les quinze personnages sur vingt-cinq que M. Gaullieur indique comme ceux des portraits font partie des quarante-deux de Bèze. En revanche, j'ignore si les devises latines sont les mêmes.

Il est donc difficile d'admettre que l'album de 1599 soit entièrement indépendant du recueil de 1580. Mais comment devons-nous nous représenter cette dépendance? Henri Hondt a-t-il pris à Bèze son idée et le choix des personnages, et a-t-il fait un nouveau travail d'artiste? Ou bien a-t-il pris à la fois l'idée et les gravures?

J'espère que parmi les lecteurs de ces lignes il s'en trouvera un qui pourra avoir sous les yeux les deux ouvrages et sera ainsi à même de résoudre ces questions.

Veuillez agréer, etc.

Ph. Roget.

1. Nagel dans le *Neues allgemeines Kunstler Lexicon* mentionne ces portraits, mais sans date, et en les attribuant à un Henri Hondius ou Hondt, né en 1573 ou en 1576, ce qui lui ferait faire cette publication à l'âge de 17 ou 14 ans. M. Gaullieur incline à croire que l'œuvre est d'un autre Hondius ; cependant sur l'année de naissance de celui-ci, Nagel dit seulement qu'il la croit antérieure à 1588. Mais sans doute il la croit postérieure à 1573 ou 1756, puisqu'il le fait figurer à la suite de son homonyme. Dans l'hypothèse de M. Gaullieur, combinée avec les données chronologiques de Nagel, le graveur aurait fait cet ouvrage aux limites de l'adolescence.

Boulogne-sur-Seine, 25 février 1882.

Cher monsieur,

Je n'ai sous la main ni les *Icones* ni le recueil de *Hondius*, mais j'ai pu comparer deux recueils de portraits qui me paraissent pouvoir les remplacer et fournir quelques éléments de la réponse demandée par M. Roget. Le premier recueil est la deuxième édition française des Icones, *les vrais pourtraits* 1581, in-4°. Le second est le recueil hollandais de *Verheiden*, publié à *la Haye en* 1603, in-4°[1], après avoir d'abord paru en latin.

Quand on compare ces deux séries de gravures, on remarque entre plusieurs d'entre elles une ressemblance souvent frappante, et au haut, à gauche de celles du recueil hollandais, les lettres H. Hh ou même Hhond. f., qui paraissent la marque du graveur. Regardons la série de ces marques, et, sur la planche qui représente Bugenhagen, nous en trouvons l'explication : *hen. hondius fecit* 1599. Si enfin nous recourons aux préfaces, nous lisons dans l'une d'entre elles ces mots que je traduis du hollandais : « *Ces figures ou portraits ont été faits d'après les meilleurs modèles que nous avons pu nous procurer. On en verra quelques uns qui n'ont été gravés et mis en lumière que tout dernièrement par la main de Hondius* »... Tout ceci nous permet déjà d'affirmer que les gravures du livre de Verheiden sont de Henri Hondius, et peut-être qu'antérieurement à 1602 ou 1603 il en avait déjà publié quelques-unes.

Or, quel est le rapport entre ces gravures et celles des *vrais pourtraits*? A première vue, bien que plusieurs de celles qui sont communes aux deux recueils se ressemblent et s'y suivent parfois dans le même ordre, il y a toutefois entre elles de grandes différences. La collection française de Bèze se compose, outre le portrait de Jacques VI qui s'y trouve au verso du titre, de 48 portraits suivis de 44 emblèmes. Verheiden renferme, au contraire, 50 portraits et un seul emblème qui est certainement imité du XLII° de Bèze, tant la gravure que les vers explicatifs que Verheiden a traduits en latin. Quant aux figures, celles de Hondius sont souvent plus grandes que celles de Bèze et gravées sur cuivre, tandis que ces dernières l'ont été sur bois. Les deux recueils ont en commun 35 de ces portraits. Celui de Bèze en a donc treize qui manquent à l'autre. Ce sont ceux de J. Forster, J. Camerarius, J. Vadian, C. Gesner, François Ier,

1. Af-beeldingen | Van sommighe in Godts-Woortervarene | Mannen, die bestreden hebben den | Roomschen Antichrist. | Waerby ghevoechtzyn de | Lofspreucken | ende Registers harer Boecken. | Eerst int Latyn uyt ghegeven door | Iac. Verheiden : | Ende nu in Neer-Duytsch over | gheset door P. d. K. | In s'Graven-Haghe | By Beukel Corneliszoon Nieulandt. | Anno M.D.C.III.

Marguerite de Valois, G. Budé, F. Vatable, J. Tusan, M. de l'Hospital, J. César de la scale, M. Wolmar, et C. Marot. Verheiden, de son côté, a seul reproduit les traits de Bérenger, E. Sarcerius, P. Marnix, J. Balaeus, P. P. Vergerius, M. P. Illyricus, G. Olevianus, J. Zanchius, M. Chemnitz, L. Daneau. B. Aretius, R. Gualtherus, L. Lavater, Th. de Bèze, et F. Junius.

Si maintenant nous étudions attentivement les 35 estampes communes à Hondius et au graveur dont s'est servi Bèze, nous ne pouvons nous défendre de l'impression que Hondius a copié ce prédécesseur, mais prétendu améliorer son œuvre; en effet, les traits sont adoucis, souvent modifiés assez maladroitement, pour qu'on se dise que la ressemblance est du côté du recueil g-nevois. Or cette présomption se change en certitude lorsqu'on remarque que presque toutes ces têtes de Hondius sont tournées du côté opposé à celui qu'elles regardent dans le volume français. On le comprend aisément lorsqu'on se représente le graveur hollandais (?) copiant et améliorant sur sa planche le dessin qu'il avait sous les yeux, et obtenant fatalement une épreuve *imprimée* tournée du côté opposé. C'est le cas pour 25 au moins de ces 35 portraits, ceux, dans l'ordre du volume hollandais, de J. Hus, Savonarole, Luther, J. Bugenhagen, J. Jonas, G. Cruciger, U. Zwingle, J. Oecolampade, S. Grynée, S. Munster, A. Blaurer, J. Diaz, P. Fagius, Th. Cranmer, A. Hypérius, W. Musculus, J. Lefèvre, G. Farel. P. Viret, A. Marlorat, R. Estienne, J. Sleidan, P. Martyr, H. Bullinger, et J. Simler. Trois autres, ceux de M. Bucer, J. Lascus, et J. Calvin nous paraissent imités aussi, mais différemment. Enfin pour les 7 qu'il a encore en commun avec Bèze, savoir ceux de Wiclef, J. de Prague, Erasme, Melanchton, G. d'Anhalt, J. Knox et J. Sturm, H. Hondius a eu d'autres documents. Ainsi il s'est servi de gravures d'A. Durer pour Erasme et Melanchton, comme il a, du reste, soin de l'indiquer, au moins pour ce dernier, sur la planche duquel on lit l'anagramme de Durer.

Il nous paraît donc évident que Hondius a copié Bèze et que malgré la supériorité de sa gravure, la ressemblance de ses portraits est inférieure à celle des frustes compositions sorties des presses de Jean de Laon.

Ajoutons encore que le recueil de Bèze renferme beaucoup de notices sans gravures « laissant l'espace vuide de ceux desquels les portraits ne sont encore venus en mes (ses) mains » (voy. la préface). Verheiden, au contraire, n'a qu'une notice pour chacune de ses figures. Il est vrai que cette notice est toujours plus étendue que dans l'album français; qu'elle prétend donner les particularités souvent les moins connues des hommes qu'elle loue, et qu'elle est suivie d'un index bibliographique.

Veuillez agréer, etc.

N. Weiss

UN LIVRE D'ISAAC DU BOURDIEU

Cher monsieur,

Me permettrez-vous de rectifier une petite erreur échappée à la plume de M. Philippe Corbière, dans son article sur Isaac du Bourdieu, publié dans le *Bulletin* du 15 août dernier, p. 374.

Jean Armand du Bourdieu étant né en 1648 avait, non pas quarante-deux mais trente-deux ans en 1680, lorsque l'*imprimatur* fut accordé au livre sur le *retranchement de la coupe*, dont M. Corbière lui refuse la paternité. Cette rectification rend l'argumentation de M. Corbière absolument décisive, car l'auteur écrit à Claude, dans sa lettre dédicatoire : « Il y a déjà trente-quatre ans que vous m'honorez de votre amitié. »

En revanche si du Bourdieu fils avait eu quarante-deux ans en 1680, l'article de M. Corbière ne trancherait pas la question, car Jean Armand du Bourdieu aurait eu déjà huit ans (et non pas « moins de trois » comme le dit l'honorable M. Corbière) trente-quatre ans auparavant.

Soit dit en passant, l'ouvrage définitivement restitué à Isaac du Bourdieu que les frères Haag n'ont pas réussi à découvrir, a eu au moins deux éditions, car je possède un exemplaire de la seconde, publiée en 1682, chez le même libraire. L'auteur, revoyant son livre un an après l'apparition de la première édition, a changé dans la dédicace le nombre trente-quatre en celui de trente-cinq. Ce scrupule presque excessif garantit la précision des chiffres. Je pense qu'il a dû apporter d'autres modifications à sa lettre dédicatoire en publiant cette nouvelle édition, car M. Corbière n'y relève pas la phrase suivante que j'y trouve : « Si les foiblesses de mon âge paroissent dans cet écrit, comme je n'en doute pas, j'espère que vostre protection les fera supporter. » Autre preuve, s'il en était besoin, que l'auteur est bien Isaac et non Jean-Armand du Bourdieu, car un homme de trente-deux ans ne se serait pas excusé sur son âge.

Il est intéressant de noter que Bossuet n'a pas dédaigné de prendre du Bourdieu à partie, de la façon la plus vive, dans son fameux *traité de la communion sous les deux espèces*, publié quelques mois après celui de du Bourdieu, en 1682 (pages 15, 31, 32, 39 à 44, 91 à 96, 133, 139, 143, 155 à 158, etc. de l'édition princeps, chez S. Mabre-Cramoisy). — L'âpreté dont l'évêque de Meaux fait preuve contre du Bourdieu, l'acharnement qu'il met à le réfuter, montrent assez l'importance qu'il attachait au livre du ministre de Montpellier. Les attaques de Bossuet, loin de nuire au débit de l'ouvrage hérétique, contribuèrent à le faire connaître, et furent sans doute pour quelque chose dans le prompt écoulement de la première édition.

Veuillez agréer...

ERNST NYEGAARD, pasteur.

DOUBLE CONCOURS

PROGRAMME

Paris 15 mars 1882.

La Société de l'histoire du Protestantisme français, fidèle à ses précédents, institue, pour 1883 et 1884, deux nouveaux concours historiques : L'un sur un sujet laissé au libre choix des concurrents, et faisant l'objet d'un travail inédit ou même imprimé, mais, en ce cas, *dans l'intervalle du concours*, et devant être adressé au Président de la Société, le 15 février 1883.

Une médaille de 800 francs est réservée à l'ouvrage de cette catégorie, le plus distingué.

La Société usant en même temps, comme elle l'a fait à plusieurs reprises, du droit de choisir le sujet auquel elle attache une autre de ses récompenses, croit devoir proposer aux amis des sérieuses recherches et des belles études, dans un cadre rigoureusement circonscrit, la question suivante :

Retracer la vie de Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme française depuis la publication du Commentaire sur les Épîtres de saint Paul en 1512 *jusqu'à l'apparition de l'Institution chrétienne de Calvin en* 1536.

Ce n'est pas, nous devons le dire, une simple esquisse, mais un travail sérieux, approfondi que nous appelons sur un sujet neuf à bien des égards, et dont la belle publication de la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* (5 vol. in-8°) par M. Herminjard, coïncidant avec le précieux recueil des *Opera Calvini* (édition Baum, Reuss et Cunitz) a rendu l'accès plus facile. Dans le vaste champ de la Réforme, il est peu de sujets dont les sources soient plus à portée de quiconque se sent capable de le traiter.

Nous sommes ici transportés à cette période des premiers commencements qui ne sera jamais assez étudiée, et où l'on voit groupés

autour d'un maître, d'un précurseur vénéré, les ouvriers de la première heure, bientôt dispersés par la persécution et l'exil. Quelle est la date de cette renaissance évangélique, éminemment française, malgré l'impulsion qu'elle reçut de Wittemberg et de Zurich? Quels sont les caractères de cette théologie, à la fois ancienne et nouvelle, qui plonge par ses racines dans la tradition mystique du moyen âge et dans l'étude rajeunie du texte sacré? Quels furent ses premiers apôtres, et ses manifestations successives, avant l'apparition du livre célèbre qui devait les formuler avec une puissance nouvelle? Tout autant de questions qui se dressent devant l'historien de Lefèvre d'Étaples, dont la longue vie embrasse le réveil et les premiers essais de systématisation de la foi réformée. Pour être fidèles à l'esprit du programme, les concurrents auront à retracer une page d'histoire, plus encore que de théologie.

Un prix de 1200 francs sera décerné à l'ouvrage qui aura le mieux satisfait aux conditions du concours.

Les manuscrits portant une épigraphe répétée sous un pli cacheté, avec la signature, devront être adressés à la Bibliothèque du Protestantisme français, 16, Place Vendôme, le 15 février 1884, terme de rigueur.

Au nom du Comité :

F. DE SCHICKLER, président.

JULES BONNET, secrétaire.

La Société de l'histoire du Protestantisme français tiendra sa vingt-neuvième séance annuelle au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, jeudi, 20 avril, à 8 heures du soir, avec le précieux concours de la nouvelle Société chorale. Le *Bulletin* contenant les morceaux lus et les discours prononcés en séance, paraîtra le 20 mai suivant.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES PAILLARD. — Mme HENRI THURET

Notre Société vient de faire deux pertes très sensibles. Un de ses plus doctes correspondants, M. Charles Paillard, de Maroilles (Nord) lauréat de l'Institut, est décédé le 17 novembre dernier, à peine âgé de cinquante-huit ans, laissant d'importants travaux interrompus. Voué d'abord à l'étude du droit, mais vivement attiré par l'histoire, M. Paillard débuta par un remarquable ouvrage sur l'*histoire des troubles religieux à Valenciennes* (4 vol. in-8°) suivi de *Huit mois de la vie d'un peuple*, prélude émouvant de la révolution des Pays-Bas. Il avait donné depuis à la *Revue historique* un article très étudié sur la conjuration d'Amboise (t. XIV, p, 61, 311). Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié ses savantes communications sur les grands prêches calvinistes de Valenciennes en 1566, et sur les premiers procès d'hérésie dans le nord (*Bull.*, t. XXVI, p. 33, 73, 454,) ni surtout son remarquable mémoire sur *le procès de Pierre Brusly* (t. XXVIII, p. 186), et ils s'associeront aux regrets des nombreux amis du défunt à Bruxelles et à Paris.

Avec madame Henri Thuret s'évanouit un de ces purs et gracieux patronages qui sont l'honneur d'une Société telle que la nôtre. Ame ardente et généreuse, éprise de tout ce qui est bon et beau, elle avait voué à notre œuvre historique une de ces prédilections qui consolent de bien des tiédeurs. Les dons les plus intelligents adressés à notre bibliothèque venaient sans cesse nous rappeler l'invisible amie sur laquelle nous pouvions compter dans les bons et les mauvais jours. Elle était de nos deuils comme de nos fêtes, et sa parole était toujours un encouragement. Trois jours ont suffi pour briser cette nature si riche et si forte (à 52 ans) et laisser un inconsolable regret à ceux qui l'ont connue. La Société de l'histoire du Protestantisme français ne sera pas ingrate envers une telle mémoire. Par un vote unanime elle a décidé que le nom de madame Thuret gravé sur le marbre, dans la salle de ses séances, à côté de celui de madame Eynard-Lullin, rappellerait à ceux qui viendront après nous, les nobles initiatives qui, sur le terrain de la foi et de la charité, sont le lot de la femme autant que de l'homme. (Voy. l'éloquent hommage rendu à madame Thuret par M. le pasteur Viguié, dans le *Journal du Protestantisme français*, du 17 février 1882.) J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET 2, RUE MIGNON 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

FOREIGN (BODL: LIBR) PERIODICAL

UN PASTEUR RÉFORMÉ AU XVIIe SIÈCLE

DANIEL CHAMIER, PETIT-FILS DU GRAND CHAMIER

(1628-1676)

Daniel Chamier appartenait à l'une de ces familles sacerdotales, plus fréquentes au dix-septième siècle que de nos jours, dans lesquelles le ministère évangélique était comme un héritage sacré qui se transmettait de père en fils. Son arrière-grand-père, Adrien Chamier, originaire d'Avignon et fils d'un peintre catholique, s'était converti au protestantisme à la suite d'un voyage à Rome qui lui avait révélé tout ce qui se cachait de honte et de corruption sous les dehors brillants du catholicisme. D'abord pasteur à Romans, retiré à Genève lors de la Saint-Barthélemy, il rentra en France, à la fin des troubles, et devint pasteur de Privas. Mais les ennemis de l'Évangile l'obligèrent bientôt à quitter cette ville. Il dut chercher un refuge à Nîmes avec ses six enfants. Il n'était pas question alors de voitures publiques, encore moins de chemins de fer. D'un autre côté, voyager à cheval, n'était pas à la portée de sa bourse.

Nécessité est mère de l'industrie. Chamier prit une provision de noix qu'il jetait au fur et à mesure devant lui. Les enfants couraient après pour les ramasser et c'est ainsi qu'ils purent arriver à Nîmes, sans trop s'apercevoir de la longueur de la route. Adrien Chamier devint plus tard pasteur de Montélimar. Il périt d'une manière tragique. Comme il se rendait à un colloque, son cheval s'arrête pour boire à un puits ; mais le pied lui ayant manqué il tomba dans l'eau et le cavalier fut noyé avec sa monture[1].

L'un de ses fils fut Daniel Chamier, premier du nom : le grand Chamier, comme l'appelaient déjà ses contemporains, qui, après un ministère fort remarqué à Montélimar, fut nommé professeur à l'académie de Montauban, en 1612. Il avait une vaste érudition dont témoignent plusieurs ouvrages, en particulier, sa *Panstratie catholique*, qui le placent au premier rang des théologiens et des controversistes de son temps. Ajoutez à cela un esprit pénétrant, un caractère fortement trempé et une grande entente des affaires ; et vous comprendrez que Bayle ait dit de lui qu'il était plus propre à être ministre d'État que ministre d'une paroisse. On sait qu'il fut tué, le 17 octobre 1621, au siège de Montauban, à l'entrée d'un bastion où il venait évangéliser quelques soldats. C'était un dimanche et l'un de ses collègues lui ayant demandé si ce n'était pas à son tour de prêcher l'après-midi. — « Non, lui répondit Chamier, comme s'il eût prophétisé sa mort, ne savez-vous pas que c'est aujourd'hui mon jour de repos? » Le boulet qui le tua était marqué de la lettre C comme s'il lui était spécialement destiné. Un utre à côté de Chamier enleva le chapeau et rasa les cheveux d'un soldat sans lui faire aucun mal. C'est ainsi que Dieu épargnait un être en apparence inutile pour frapper celui qui, à vues humaines, pouvait rendre encore de si grands services à ses coreligionnaires[2]. Un écrivain catholique exprima d'une

1. Voy. Charles Read, *Daniel Chamier*. p. 85 et 87.

2. On trouve, au registre des sépultures (état civil protestant de Montauban) l'acte de décès de Chamier : « Le dix-septième octobre 1621 a esté ensevely le

manière heureuse leur douleur en disant qu'ils le regrettèrent autant que s'ils eussent perdu « une des meilleures places de sûreté qu'ils tinssent en France », et l'on ne peut que remercier une administration intelligente, et jalouse de nos gloires d'avoir donné le nom du célèbre professeur à l'une des avenues de la cité montalbanaise.

Son fils, Adrien Chamier, deuxième du nom, avait hérité de la science et des vertus de ses ancêtres. Les synodes de sa province l'élurent vingt fois modérateur et il fut député plusieurs fois aux synodes nationaux. Il avait succédé à son père comme pasteur à Montélimar. Sa piété et son grand sens le faisaient prendre comme arbitre des différends qui s'élevaient entre les Églises. Il était aussi désintéressé que charitable. Le cardinal de Richelieu avait conçu le projet d'un rapprochement entre les communions rivales. En passant à Montélimar avec Louis XIII, il fit une visite à Chamier qu'il désirait gagner à ses vues. Il le prit même avec lui pendant le reste de son séjour en Dauphiné et lorsque le cardinal quitta le pasteur, il fit présent à ce dernier d'une bourse de cent pistoles et d'une de ses mules. De retour à Montélimar, Adrien Chamier n'eût rien de plus pressé que de remettre les cent pistoles au consistoire pour les pauvres et de vendre sa monture pour en employer le prix à des bonnes œuvres[1].

Il avait épousé Madeleine Alard qui lui donna deux fils; l'aîné, Jacques, fut avocat à Montélimar et rendit de grands services aux Églises du Dauphiné dans les procès que leur suscitaient d'infatigables adversaires. Le plus jeune fut Daniel Chamier, deuxième du nom, celui qui va maintenant nous roccupe.

Daniel Chamier, né à Montélimar en 1628, fut élevé dans les sentiments de foi et de piété qui étaient de tradition dans sa famille. Il avait un caractère aimable et doux qui gagnait bien

corps mort d'honorable homme, Me Daniel Chamier ministre du Saint Évangile, tué ce même jour, au siège de la présente ville. »

1. Ch. Read, ouv. cité, p. 99.

vite la sympathie, et, de bonne heure, il manifesta des dispositions pour le saint ministère que ses parents furent heureux de développer. Les Églises du Dauphiné possédaient à Die une académie florissante, à l'organisation de laquelle le grand Chamier n'avait pas été étranger. C'est là que son petit-fils s'appliqua à l'étude de la théologie sous la direction de maîtres éminents, en particulier d'Étienne Blanc, professeur de théologie et d'hébreu, homme d'un grand savoir et d'un caractère doux, modeste et bon « dont le nom, dit M. Michel Nicolas, mérite l'honneur de passer à la postérité » et qui exerça une heureuse influence sur le jeune étudiant. Ce dernier n'avait encore que vingt-deux ans, lorsqu'il fut nommé pasteur à Pierregourde, petit village du Vivarais qui domine, avec son vieux château féodal, une vallée pittoresque non loin du Rhône. Il s'y fit apprécier par sa piété et son zèle à remplir les devoirs de sa charge, mais il ne séjourna pas longtemps dans sa première église. En 1655, il reçut un appel de celle de Beaumont-les-Valence. C'est là qu'il passa environ seize ans. Le conseil presbytéral de cette église possède un recueil précieux : *Le livre du Consistoire* de l'ancienne église réformée de Beaumont, embrassant la période qui va de 1646 à 1673. Une trentaine de pages sont de l'écriture élégante et fine de Chamier. Ce sont des notes, des procès-verbaux de séances consistoriales, des indications parfois très sommaires, mais qui nous aideront à nous faire une idée du pasteur et de son Église.

Daniel Chamier fut nommé par le synode de l'Albenc pasteur de l'église réformée de Beaumont, le 24 octobre 1655. Il y succédait à Jacques Dumarché qui l'avait desservie avec distinction pendant neuf ans et qui venait d'être appelé à Montélimar. Chamier fut reçu « avec joie » dans sa nouvelle paroisse. On fixa ses états, comme on appelait alors le traitement des pasteurs à huit cent livres. Beaumont à lui seul devait en fournir la moitié ; l'autre était répartie entre les cinq annexes[1].

1. Montmeyran, Montvendre, Montoison, Etoile et Montéléger.

« Moyennant ce, dit la délibération, ledit sieur Chamier devra se tenir d e maison et fournir les frais qu'il lui conviendra faire aux assemblées des synodes et colloques. »

Chamier devenait pasteur à Beaumont à l'une des époques les plus prospères de cette église. Depuis la promulgation de l'Édit de Nantes, en 1598, les réformés avaient activement travaillé à réparer les ruines de toute nature qu'avaient accumulées les guerres de religion. Ceux de Beaumont venaient d'ajouter une tribune à leur temple trop étroit pour les contenir, et le ministère du pasteur était réclamé de tous côtés. Les anciens le secondaient activement dans son œuvre.

Les membres du consistoire de Beaumont étaient au nombre de trente. Quinze, y compris le pasteur et le syndic, appartenaient au chef-lieu de la paroisse. Les quinze autres étaient répartis entre les cinq annexes. Des élections pour le consistoire eurent lieu le jour de Noël 1657. Les noms des élus furent, conformément à la discipline, proclamés du haut de la chaire pendant trois dimanches consécutifs « afin que si aucun avait à dire contre aucun des dénommés chose qui fût contre l'honneur de cette charge d'ancien on eût à le déclarer. » Aucune plainte ne s'étant produite, Chamier les reçût solennellement en présence de l'Église après leur avoir fait « les admonitions nécessaires » et les avoir exhortés à s'acquitter de leurs charges « en gens de bien ». Et maintenant est-on curieux de connaître quelques-uns des devoirs qu'ils avaient à remplir? Qu'on lise cet extrait du *livre du Consistoire* : « Chacun à son tour visitera les logis, le dimanche, à l'heure du prêche et aviseront que aucuns de cette église durant l'heure du prêche ne soient aux hôtelleries, et les hôtes, les aubergistes, seront avertis de ne bailler rien à aucun à cette heure-là, hormis aux passants et étrangers, sous peine de suspension et de censure et réparation publique. Au temps du carnaval et autre temps auquel on a accoutumé de se licencier le plus ès jeux et danses, les anciens prendront garde à ces débordements et s'abstiendront surtout de recevoir chez eux, de nuit ni de jour, les bals et

danses ni autres jeux illicites et prohibés aux fidèles. Ne sera loisible aux dits anciens de jouer à jeux scandaleux, comme cartes et dés et roue de fortune, à peine de suspension de leur charge. »

Cette discipline sévère, les anciens eurent bientôt l'occasion de l'appliquer. Ils étaient réunis, le 12 février 1662, « dans la chambre de M. Chamier, lorsqu'un protestant de Montmeyran, nommé Jean Comte, se présenta devant eux pour se plaindre de ce que quelques jeunes gens du village, lui avaient réclamé, à l'occasion de son mariage, une forte somme d'argent, en le menaçant en cas de refus de le jeter à la rivière. Le consistoire, indigné d'une pareille conduite, décida que tous ceux qui, à l'avenir, demanderaient quelque chose à qui que ce fût, pour un semblable motif, « seraient incontinent suspendus de la sainte cène, et, en cas de récidive, seraient poursuivis plus avant, selon la discipline. » On devait aussi interdire la cène aux pères « qui n'auront pas pris soin de ranger leurs enfants à l'obéissance. » Mesure sévère qui montre à quel point les réformés étaient jaloux de la bonne réputation de leurs familles et de leurs églises.

C'est ainsi que le consistoire fonctionnait régulièrement. Il en était de même des colloques et des synodes provinciaux. Durant le temps que Chamier fut pasteur à Beaumont, ces derniers se tinrent successivement dans sept villes du Dauphiné[1]. Mais les synodes nationaux étaient loin de se réunir avec la même régularité. Il ne s'en tint qu'un seul, pendant le ministère de Chamier, celui de Loudun, en 1659, et ce fut le dernier. Déjà grondait le tonnerre avant-coureur de l'orage qui devait ravager notre Église. L'officier royal, M. de la Magdeleine déclara, de la part du roi, « que S. M. avait résolu qu'on n'assemblerait plus de synode, que lorsqu'elle le jugerait expédient. » C'est alors que Daillé prononça cette parole devenue célèbre : « Il est entièrement impossible que notre religion puisse se con-

1. La Mure, Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Die, Grenoble, Dieulefit, Châtillon.

server, sans tenir de ces sortes d'assemblées. » Le modérateur du dernier synode avait raison. Que de crises épargnées aux Églises réformées si ce pouvoir modérateur eût pu fonctionner, dans leur sein, d'une manière régulière et normale!

Cette année 1659 qui vit se tenir le dernier synode national fut marqué, pour Daniel Chamier, par un grand événement de famille : il se maria. Il ne rechercha ni la fortune ni la beauté, mais les qualités solides de l'esprit et du cœur; surtout la piété, et Dieu bénit son union. Nous sommes au 21 octobre. Pénétrons ensemble dans le modeste presbytère d'Aouste, petit village aux portes de Crest, dans la riante vallée de la Drôme. Il est habité par un jeune pasteur de mérite, Théodore de la Faye dont la femme est fille de Théodore Tronchin[1], l'un des théologiens les plus distingués de Genève. Madame de la Faye a une sœur, Madeleine, qui, elle aussi, a sucé avec le lait les principes de cette piété douce et ferme qui caractérise la femme huguenote. Daniel Chamier va devenir son heureux mari. Son père a quitté Montélimar pour venir partager le bonheur de son fils et implorer sur son mariage la bénédiction divine. Un cousin du pasteur de Beaumont, Jacques de Nautonnier de Castelfranc, petit-fils du grand Chamier par sa mère, est aussi là. C'était un pasteur plein de mérites qui devait être assassiné par des voleurs dans une tournée pastorale. Chamier avait encore auprès de lui son frère, l'avocat de Montélimar. Cette union contractée sous les plus heureux auspices devait tenir ses promesses. Madeleine Tronchin fut pour son mari cette aide semblable à lui, dont parle l'Écriture, qui lui fait du bien tous les jours de sa vie et jamais du mal.

Une fois marié, Chamier reprit son œuvre avec un nouveau zèle, et plus d'un encouragement vint le payer de ses peines. Laissons-le nous raconter lui-même la conversion d'un catholique romain : « Le deuxième may 1669, le consistoire estant assemblé à l'issue de la prière publique, s'est présenté Luc

1. Voy. sur les Tronchin, *Bulletin*, t. XII, p. 175.

Gaillard, habitant de ce lieu de Beaumont, lequel a dit que depuis quelques années, s'estant adonné à la lecture de l'Écriture sainte, il avait fait résolution d'embrasser la profession de notre religion et qu'il venait présentement de son mouvement et sans avoir été sollicité par aucun, déclarer qu'il renonçait à la religion romaine de laquelle il faisait cy-devant profession et qu'il veut, moyennant la grâce de Dieu, professer à l'avenir la religion permise par l'Édit et se soumettre à la discipline de nos Églises, de laquelle déclaration nous avons donné le présent acte, lequel il a signé avec nous. » Suivent les signatures du prosélyte, du pasteur et de trois anciens.

Les conversions au protestantisme n'étaient pas rares à cette époque. Fruit, le plus souvent, comme pour Luc Gaillard d'un travail intérieur, sérieux et prolongé, elles se produisaient d'autres fois à la suite de joutes théologiques entre les ministres des deux communions. Les controverses se multiplièrent sous le régime de l'Édit : « Aux coups d'épée avaient succédé les coups de langue, dit de Félice, et aux flots de sang les flots d'encre. L'Édit de Nantes avait, du moins, fait ce bien[1]. » Le père, et surtout le grand'père de Chamier étaient passés maîtres en ce genre d'escrime. Nous avons cité du second la *Panstratie catholique*, vaste arsenal où se trouvent rangées dans un bel ordre, toutes les armes offensives et défensives qu'on peut employer dans la controverse avec Rome. Chamier marcha sur leurs traces; il écrivit deux livres de controverse dont nous allons dire l'occasion et l'esprit.

Un des synodes auxquels assista Chamier se tint à Montélimar, au mois de juin 1657. Trois jésuites, les pères Poireau, Saint Félix et Michaëlis vinrent écouter les prédications qui se donnèrent à cette occasion dans le temple et les réfutèrent dans une longue série de vingt quatre sermons qu'ils prononcèrent dans la cathédrale. Ces prédicateurs, chose rare, se firent remarquer par leur urbanité. « Ils faisaient paraître beau-

1. *Histoire des synodes nationaux*, p. 133.

coup de modestie en assistant au prêche, dit Chamier, et leurs réponses étaient exemptes de toute personnalité. Aussi les ministres du synode allèrent-ils les entendre. — « Chacun d'eux a plusieurs bonnes qualités, surtout le père Poireau qui est éloquent et qui presche avec une grande facilité !... Il disait que dans les discours de controverse, il faut comparer texte à texte, raison à raison, conséquence à conséquence. Ainsi, il y avait de la satisfaction à les ouir[1]. » Chamier fit plus : il les réfuta dans un travail qui est resté inédit mais qui est si bon que certains critiques l'attribuent au professeur de Montauban[2]; nous avons acquis la certitude qu'il est bien de son petit-fils, le pasteur de Montélimar.

Il ne devait pas laisser rouiller sa plume. Deux mois après le synode de Montélimar, celui de Vivarais se réunit à Vernoux. On se rappelle que Chamier avait été, pendant cinq ans, pasteur dans les environs, à Pierregourde. Il avait conservé des relations amicales avec ses anciens collègues qui l'invitèrent à leur synode. Mais il ne fut pas le seul à traverser le Rhône. Gilles le Féron, chanoine de Valence, le fit avec lui. Il venait attaquer les ministres et, dès son arrivée, il fit afficher à Vernoux des cartels de défi, dans lesquels il les invitait à venir disputer avec lui. Le commissaire du roi s'opposa à cette discussion publique « à cause des mauvaises suites, disait-il, que ces disputes pouvaient avoir. » Le Féron s'en dédommagea en faisant imprimer à Valence une affiche où on lisait en gros caractères : *La confusion des ministres du Vivarey*, suivie bientôt d'un manifeste plein de discours injurieux contre plusieurs ministres. Chamier, en particulier, y était fort malmené. Il ne songea pas d'abord à se défendre. Non qu'il redoutât de se mesurer avec un pareil adversaire : « Je n'ai pas fait si peu de séjour dans les acadé-

1. Voy. Ch. Read, ouv cité, p. 475.

2. Voici le titre de cet ouvrage que nous avons trouvé à la bibliothèque de Valence : *Manifeste de ce qui s'est passé à Vernoux, bourg de Vivarez, de la province du Languedoc, pendant la synode des ministres de la R. P. R. du mois d'aoust de l'année* 1657, par M. Le Féron, prêtre et prédicateur de la propagation de la foy. Valence, chez Louis Muguet, imprimeur.

mies, écrivait-il avec le juste sentiment de sa valeur, que je ne sache comment il faut se défendre en ces combats de langue plutôt que de main. Et quand je n'aurais que les écrits de mon aïeul qui, dans sa *Panstratie*, a combattu les plus vaillants défenseurs de la communion de Rome, je serais assez armé pour tenir ferme contre un plus habile homme que M. le Féron. » Les conseils de quelques amis et en particulier ceux de Mme Chabrières de Valence, le décidèrent à sortir de sa réserve. Il fit paraître, sous forme de lettre, un volume sous ce titre : *Les victoires imaginaires du sieur Féron*, dont M. le pasteur Arnaud de Crest possède un rarissime exemplaire, et qui donne, à la fois, une idée de son mérite et de sa modestie. « Je n'aurais pu me résoudre, dit-il, à exposer mes écrits au jugement du public, si je n'y eusse été poussé par la nécessité que je veux représenter à ceux qui me feront l'honneur de me lire. J'ai trop de connaissance de ma faiblesse pour que je puisse espéser de mériter quelque estime, et cette pensée ne peut pas entrer dans mon esprit, parce que je sais trop ce que je suis et ce qu'il faut être pour pouvoir raisonnablement espérer que ce qu'on met en lumière sera bien reçu. Quoique je porte un nom qui semble me devoir donner quelque hardiesse et que je sois né dans une famille où l'on a veu mes prédécesseurs, depuis mon bisayeul, servir utilement l'Église en la charge de pasteur, en laquelle je suis le quatrième, je n'ay garde de m'imaginer qu'on doive croire que je leur ay succédé en l'érudition aussi bien qu'en la charge ; et que, comme on disait d'une famille de Rome, où l'on avait vu trois orateurs, que l'éloquence y étoit héréditaire, on doive croire de même que la doctrine a passé jusqu'à moi. »

Voilà, certes, un début modeste qui dût paraître étrange à Le Féron par le contraste qu'il présentait avec ses propres écrits. Au reste Chamier ne se départit jamais dans sa polémique de ce ton poli et courtois qui donne encore plus de poids aux bonnes raisons. « J'ay répondu à ce qu'il allègue, disait-il, d'une manière assez douce pour ne luy donner pas sujet de

pouvoir se plaindre raisonnablement. Mon esprit n'est du tout point tourné à l'incivilité ni à la rudesse, et quoique son procédé semblât me devoir obliger à le traiter avec moins de douceur, j'ay mieux aimé suivre mon inclination que d'agir avec une aigreur semblable à la sienne. »

Aigreur est bien le mot : qu'on en juge par le détail suivant. Chamier, à la demande de ses collègues qui appréciaient ses talents de prédicateur, avait prêché deux fois à Vernoux pour ouvrir et clore le synode. Il avait choisi pour texte de ses prédications 2 Pierre I, 19 : « Nous avons aussi la parole des prophètes qui est très ferme, à laquelle vous faites bien de vous attacher ; » et il en avait pris occasion de combattre la méthode des missionnaires et de montrer que l'Écriture sainte est la règle unique et suffisante de la foi. Le Féron monta en chaire pour le réfuter ; mais il ne sut trouver que des injures. Il prit son texte dans Ézéchiel ; « O Israël, tes pasteurs sont comme des renards ! » Il compara les faux prophètes, c'est-à-dire les pasteurs protestants aux renards, aux chiens, aux lions, aux loups ; et, en parlant des renards, il disait : « Comme le renard n'a rien de bon que la peau, ainsi les ministres hérétiques n'ont rien de bon que l'apparence, mais, après leur mort, leurs corps et leurs âmes s'en vont à tous les diables. »

Le Féron n'était pas plus fort, lorsque au lieu d'adresser des injures, il essayait de raisonner. Son exégèse en particulier est singulièrement fantaisiste. On connaît le beau psaume vingt-neuvième dans lequel le poète inspiré décrit la majesté de l'Éternel et son règne sur la nature : « La voix de l'Éternel retentit sur les eaux ; la voix de l'Éternel brise les cèdres ; il les fait bondir comme un veau.. » Qui se serait douté que le psalmiste fît allusion, dans ces paroles, aux sept sacrements de l'Église romaine ? Ce sont pourtant les belles choses qu'y voit le controversiste catholique. « La voix du Seigneur sur les eaux, voilà, dit-il, le baptême ; la voix du Seigneur en vertu, la confirmation ; la voix du Seigneur en magnificence voilà l'eucharistie, sacrement magnifique, festin de splendeur. La voix

du Seigneur préparant les biches, voilà la pénitence qui décharge la conscience criminelle. La voix du Seigneur coupant la flamme du feu; le mariage qui refrène les flammes de la convoitise. La voix du Seigneur brisant les cèdres : c'est l'ordre des prêtres. La voix du Seigneur frappant le désert : l'extrême-onction ou désert de la mort. » « C'est ainsi, dit Chamier, qu'il prouve, avec une merveilleuse subtilité, que les sept sacrements de l'Église romaine sont fondés en l'Écriture sainte. »

On comprend que Chamier ne s'arrête pas à réfuter de pareilles niaiseries; mais quand son adversaire avance des affirmations qui ont une apparence de vérité et qui peuvent tromper des esprits ignorants, il sait bien alors en indiquer le point faible. C'est ainsi que le controversiste catholique, citant le passage où saint Paul recommande à Timothée de ne point corriger le vieillard avec aigreur, remplaçait le mot de *vieillard* par celui de *prêtre* ajoutant « que là où il y a correction il y a supériorité et que, par conséquent, l'évêque est supérieur au prêtre. Il faisait ainsi, à peu de frais, de Timothée un évêque et tirait cette conclusion que la hiérarchie romaine florissait en plein siècle apostolique. Mais Chamier n'a pas de peine à montrer, par le contexte, qu'il faut traduire le mot πρεσβυτερος par vieillard et que, d'ailleurs saint Pierre au verset 1er du chapître V de sa première épître, s'applique à lui-même cette expression : « Je prie, dit-il, les anciens, moi qui suis *ancien avec eux*. »Donc ce mot ne désigne pas une charge particulière, inférieure à celle d'évêque, puisqu'elle est attribuée à un apôtre; et le raisonnement de Le Féron croule par la base.

Mais laissons le chanoine de Valence à son étrange exégèse pour accompagner Chamier dans un voyage qu'il fit, à cette époque, à Orange. Un homme célèbre venait d'arriver dans cette Église en qualité de pasteur : je veux parler du mystique Jean de Labadie, esprit ardent mais sincère et remarquable par la rigueur de sa morale. D'abord élève des Jésuites, puis attiré vers les jansénistes, qui recrutaient surtout des adhérents parmi les âmes avides de sainteté, il s'acquit bientôt une grande

réputation de vertu. Vivement poursuivi par les Jésuites, il se réfugia à Montauban où il se convertit et devint l'un des pasteurs les plus appréciés de l'Église. Ses nouveaux coreligionnaires lui donnèrent une preuve de la haute estime dans laquelle ils le tenaient, en le nommant, en 1655, recteur de l'académie de Montauban. Mais ses ennemis ne désarmaient point. Ils obtinrent de la cour un ordre d'exil contre lui, sous prétexte qu'il avait fomenté une émeute dans la ville tandis qu'il avait tout fait, au contraire, pour l'apaiser. Orange était alors une principauté indépendante : il s'y retira et l'Église le nomma pasteur extraordinaire le 28 octobre 1657.

Chamier connaissait-il personnellement Labadie ou fut-il simplement attiré vers lui par sa réputation et l'édification qu'il avait reçue de ses ouvrages? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, il quitta le 12 janvier 1658 son Église et resta près de Labadie, jusqu'au 2 mars suivant. L'impression qu'il rapporta de cette visite fut profonde; il ne tarit pas d'éloges sur cet homme de Dieu. Il l'appelle « ce grand personnage que la tempête a fait aborder près de nous et qui a tant de dons si rares et si extraordinaires. » Il dit que tous ceux qui l'ont entendu « rendent grâces à Dieu de ce qu'il nous a envoyé ce pasteur si pieux et si docte qui doit être le sujet de notre admiration et de notre joie, comme il l'est de l'envie et du dépit de ceux qui haïssent notre religion. » « Il eut la bonté de recevoir agréablement mes visites, ajoute-t-il, et par ses discours et en particulier et en public, il me fit connaître les beaux dons que Dieu a mis en lui, si bien que j'en parle volontiers à ceux qui se plaisent en cet entretien. » On connaît le vieux dicton : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Y-a-t-il de la témérité à penser que Chamier qui trouvait son bonheur dans le commerce d'un homme aussi pieux que Labadie devait partager les mêmes convictions et travailler lui aussi, d'un grand zèle, au réveil des âmes?

C'est ainsi que la vie de Chamier s'écoulait heureuse et paisible entre les devoirs de sa charge et les douces joies de la

famille et de l'amitié. Le 11 janvier 1661 était né son fils premier-né, Daniel, troisième du nom, qui fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand'père de Montélimar et par la femme d'un conseiller au parlement de Grenoble. Dieu lui donna, en 1662, une autre enfant, Madeleine, et dans les années qui suivirent trois filles et un garçon vinrent successivement embellir son foyer. De concert avec sa pieuse compagne il les élevait dans la crainte de Dieu, ne songeant pas à quitter une Église qui lui était chère, lorsque, en 1671, une circonstance douloureuse modifia ses projets. Son père mourut, cette année-là, un mercredi matin du mois de février. « Il venait de mettre sa robe, dit John Quick, pour entrer dans le temple, lorsque, tout-à-coup, il fut saisi d'une crampe au cœur et tomba. Il venait de s'endormir au Seigneur qui l'appela de cette vie de labeur à la vie du repos éternel[1]. Adrien Chamier avait quatre-vingt-un ans. Pendant cinquante-huit ans, il avait desservi avec distinction l'Église de Montélimar. Elle ne pouvait donner au père un meilleur remplaçant que son fils. Le synode du Dauphiné ratifia ce choix, et c'est ainsi que Daniel Chamier devint pasteur d'une Église qu'avaient desservie avant lui son arrière grand père, son grand'père et son père.

Montélimar, cette petite Genève, comme on disait alors, était une des Églises les plus importantes non-seulement du Dauphiné, mais du Midi. Un écrivain du temps dit que les protestants y étaient fort religieux et quittaient volontiers leurs occupations quand la cloche du temple les appelait au culte. Les magistrats donnaient le bon exemple et la noblesse à son tour, ainsi que le peuple, le suivait. On lit dans un petit livre du temps cette phrase significative : « On se plaint de la grande quantité de huguenots qu'il y a à Montélimar. » Qui se plaignait ainsi? Il est facile de le deviner : « Le clergé, dit Élie Benoît, avait obtenu en 1671 — l'année même où Chamier devint pasteur de l'Église — une lettre de cachet pour défen-

1. Ch. Read, ouv. cité, p. 191

dre aux réformés de Montélimar de mettre des fleurs de lis ou les armes du roi dans leur temple. » De plus l'accès du Consulat leur fut interdit. C'étaient déjà les préludes menaçants de la Révocation; mais Daniel Chamier eût le bonheur de quitter ce monde avant d'assister à la consommation de ce crime national qui pèse d'un poids si lourd sur la mémoire de Louis XIV et de ses conseillers. Il mourut dans la force de l'âge, à quarante-huit ans, le 29 juin 1676. Il succomba aux atteintes d'une fièvre maligne, après quatorze jours seulement de maladie. Sa mort prématurée fut pleurée de tous ses paroissiens. « C'était, dit sa fille Madeleine, dans une lettre qui nous fournit ces détails, l'homme du monde le plus doux, bien fait et plein d'esprit » et John Quick, dit à son tour : « Il fut un très digne ministre de l'Évangile, célèbre parmi sa nation pour la douceur de ses mœurs, pour sa probité, pour sa piété sincère, de sorte que ses amis employaient en parlant de lui la phrase que Notre Seigneur appliquait à Nathanaël : ce véritable Israëlite en qu'il n'y avait point de fraude[1]. » Se peut-il, un plus bel éloge?

Que devinrent, après sa mort, la veuve et les enfants de Daniel Chamier? Il serait facile de les suivre, après 1685, dans ces contrées hospitalières qui s'enrichissaient de nos pertes en Suisse d'abord, puis en Angleterre, où le fils aîné de Chamier fut nommé pasteur d'une Église française de Londres, et où ses descendants se sont fait un nom honorable dans le commerce, l'armée, la magistrature, les lettres, la diplomatie, la chaire. Détail intéressant, le pasteur de l'Église anglicane de Paris en 1860, s'appelait William Chamier, et descendait en ligne directe du fidèle pasteur qui vient de nous occuper. Par un juste retour des choses d'ici bas, il exerçait son ministère au cœur même de cette France d'où Louis XIV avait banni ses pères, mais d'où il n'a pu bannir l'Évangile.

DANIEL BENOIT.

1. Ch. Read, ouv. cité, p. 107.

DOCUMENTS

LA RÉVOCATION A- UZÈS

ESTAT DES BIENS DES FUGITIFS DU DIOCÈSE

On a retracé dans le *Bulletin* de 1881 (p. 436) quelques épisodes de l'ancienne église réformée d'Uzès. Voici une liste fort instructive des biens possédés par les familles les plus notables du pays, et frappés de confiscation par la loi inique qui interdisait également aux protestants la profession de leur foi en France et la fuite à l'étranger. Philippe II avait été moins cruel pour les Morisques. C'est aux archives de l'Hérault (C. 209) que cette pièce est empruntée (Copie de M. Justin Fraissinet).

Ville d'Uzès.

Jean Meynier, une maison, 2 vignes..... 1100 l.

David Danger, 2 maisons, une boutique, un jardin, une vigne, un domaine à Sauzet, Nozières, St Geniès et Brignon 30000

Michel Larnac, maison à Uzès, maison à Montaren, une maitairie, 48 pièces de terre, 4 vignes, 3 olivettes, 2 prés, un jardin, et à St Firmin 4 terres, une vigne, 133 moutons ou brebis au parc et 38 chèvres..... 10200

Jean Folchier, 3 maisons dont une avec jardin, une écurie, une terre. La terre seigneurie et juridiction de Montaren ; un domaine noble dans le lieu consistant en maisons, moulin à huile, terres, prés, vignes, olivettes, et 4 pièces de terre rurale, enfin la métairie de Fontainebleau à St Firmin..... 23750

Louis Rousset, trois maisons, clos, jardin à St Firmin une maitairie, une jasse, un palier, un pigeonnier, une basse-cour, un jardin, terres, moulin à blé à 2 roues, un pré au devant, un mas et jardin à roue, terre, 3 terres, 3 prés..... 10300

Firmin Abauzit, 2 maisons, 2 terres, 1 mas, 1 jardin, 1 vigne..... 2170

Bertézène, 3 maisons, 2 vignes, à St Firmin, 2 terres, 3 vignes..... 12200

Le Sr Loubier, sa femme et ses enfants, 2 maisons, 3 terres, 1 olivette..... 12200

Israël Grivel, 1 maison à Uzès, 1 vigne et 1 mas à St Firmin.....è..... 1500

Le Sr de Foissac fils, 1 maison, 1 mas avec jasse, cour, pigeonnier, 3 prés, vignes, olivettes, herbages..... 4000

Le Sr Pujolas, 1 maison..... 500

Le Sr Rochevable fils, maison, terre..... 1000

Dam^lle Manuelle, maison..... 1000

Rostang Angely, 4 maisons, 1 jardin, 1 terre à Fonfroide, 1 vigne à terre morte..... 1000

Jeanne Béguine, veuve du Sr Pierre Balmier, 1 maison, 1 terre, 1 vigne..... 150

Le Sr Poumier marchand, 1 vigne à Jonqueiroles..... 100

Honoré Courrant cardier, maison, vigne..... 800

La veuve de Louis Laurens pasteur, 1 maison, moulin parandier (?), vigne..... 800

Sr Estienne Balmié, 1 maison..... 900

Sr Pierre Vigne, marchand, 1 maison..... 800

Le Sr Dûmond, 3 maisons, écurie, petit jardin, 2 olivettes, mas avec terres, olivette, parc..... 2000

Sr Firmin Balmier cardier, une terre..... 500

Sr Louis Boucarut, maison, olivette, jardin, étable et jardin, clos, terre et vigne..... 4000

Bonaventure Barlatier chirurgien, pour son fils absent, 2 maisons..... 800

Le Sr Jean Sassirere bourgeois, 1 maison, 3 olivettes, 3 vignes, mas et vigne, clos..... 2000

Pierre Fontanes, maison, vigne..... 300

Pierre Buliod marchand, 1 maison, 1 mas, vigne, terre, olivette..... 2000

Gardies et Catin sa sœur, enfans de feu Pierre de Monteran, le quart d'une vigne et d'une petite maison chacun.. 50

Jean Reboul, facturier d'Uzès, maison, vigne..... 800

Fesquet cardeur, 1 maison..... 600

Dorothée de Mercier, femme du Sr de Roussas, 1 maison, 1 vigne, 1 terre, 1 domaine à Aubussargues et Aureillac avec quelque bétail..... 3000

Blauzac.

Dame Catherine de Moynier, femme du Sr Darbaud, la terre seigneurie avec juridiction de Blauzac, la métairie de Lugusen et domaines nobles en dépendant..... 30000

David Noguier, maison, 3 terres et 2 vignes, le tout noble..... 1000

Durand Raoux, moitié de maison et de vignes nobles... 200

Arpalhargues.

Noble Charles de Barjac, seigr de Rochegude, les terres et seigneuries d'Arpalhargues et d'Aurilhac, avec toute justice, terres et domaines en dépendant..... 35000

St Dézéri.

Nicolas Fontanieu, petite maison, terre..... 50

St Chaptes.

Jacques Brueis, maison, jardin, aire, 2 vignes, 6 terres. 500

Paul Galafrès, 1 vigne, 19 terres..... 950

Moussac.

Abraham Royer, une maison ruinée, 2 terres, 1 vigne.. 150

St Ambroix.

Olivier Domergue, 1 maison, 1 jardin, 1 olivette, 1 chastanet, 5 vignes..... 2480

Daniel Mathieu, 2 maisons, canabière, chastanet, olivette, pré, 2 jardins, 4 vignes, 1 terre..... 3880

Jean et Simon Bousiges, frères, maison..... 600

Les Vans.

Jean Baille, 2 maisons, jardin, terre, 4 vignes..... 850

Le Sr Raujac, maison et jardin..... 100
Jean Dupuy, maison, 3 jardins, 2 prés, 1 terre, 3 vignes 3000
Jean Granier, maison..... 30
Guillaume Roche, 2 maisons, 2 vignes..... 500
Jacques ou Claude Folchier, 2 maisons, 3 vignes..... 400
Jean Jalet, 2 maisons avec 1 jardin, 2 vignes..... 600

Villefort.

Marguerite Blanche, femme de Guy Maréchal, 1 maison..... 200

Chamborigaud.

Le sieur de Lambaret, frère cadet du Sr Desponchers, a sur les 80 000 livres laissées par leur père à l'aîné..... 10000
Tous les habitants du lieu sont seigneurs de leurs biens, n'y ayant aucun présage.

Castagnols.

Le Sr Bertrand et sa famille, 2 maisons, jardin, chenevière, prés, chastanets, euzières, vignes, 17 juil. 1686, mainlevée..... 400
Le Sr Delafabrègue, 2 maisons, jardin, terres, chastanets, prés, hermes, (armas)..... 4300
La Veuve Pin, maison, terres, prés, chastanets, terres, hermes..... 4300
André Jourdan, maison, jardin, chenavier, prés, chastanets..... 1200
Hercule Vigne, maison, cour, jardin, chenavier, prés, chastanet, hermes..... 600
Paul Pascal, maison, cour, jardin, aire, terres, chastanet, prés, bois et hermes..... 1000
Jean Nicolas, maison, jardin, chastanet, pré..... 1000
Henry Cortès et sa famille, 2 maisons, vigne, prés, chastanets, hermes..... 7000
Moïse Folchier et sa famille, maison Fougagne, terres, prés, jardin..... 500

Jean Durand del Sastre a beaucoup de biens, on le dit revenu.

Antoine Durand, maison Fougagne, jardin, prés, terres labourives et hermes, 2 chastanets..... 1200

St Maurice de Ventalon.

Pierre Felgueirolle, maison, paillere, étable, cour, four, jardin, 2 métairies avec pré et herbages..... 5000

Guillaume Viala, maison, jardin, terres, prés..... 800

Daniel Roux, maison, pré, terre labourive..... 300

St Maurice de Casevielle.

Pierre Puech, chirurgien, maison, jardin, vigne, terres, hermes..... 900

Coulorgues.

Daniel Sagièrer ou Sagarès et Jacquette Loubière sa femme, maison, jardin, vigne, olivette..... 500

Gajan.

Jean Roque et sa femme ont du bien

1911557

non compris beaucoup de biens de fugitifs sortis depuis peu qu'on n'a pas encore pu relever.

LA TOLÉRANCE AU XVIIIe SIÈCLE

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE A M. RIBOTE DE MONTAUBAN

(1761-1769)

Charles Nodier dit quelque part « qu'on retrouvera des écrits inédits de Voltaire jusqu'à la fin du monde. » Cette prédiction est surtout vraie de sa correspondance, inépuisable comme la merveilleuse activité d'un esprit qui semble avoir eu le don de l'ubiquité au dix-huitième siècle.

Les lettres qu'on va lire, inconnues des plus récents éditeurs, MM. de

Cayrol, François, Foisset, Evariste Bavoux, et même de notre regretté collègue, Ath. Coquerel fils, qui publiait en 1863 un volume de *Lettres inédites sur la tolérance* avec une remarquable préface, se rapportent au sujet qui fournit à Voltaire ses meilleures inspirations[1]. Nous les devons à notre docte correspondant M. Louis de Richemond, qui les a transcrites sur les originaux conservés dans les archives de la famille de Portal, de Montauban, avec diverses lettres de d'Alembert, Buffon, Marmontel, etc. Les lignes suivantes de M. de Richemond en sont l'introduction naturelle. Il s'agit du procès qui précéda immédiatement celui de Calas, mais qui n'émut pas au même degré l'opinion :

« Le pasteur François Rochette né au lieu de Vialas, diocèse d'Uzès, consacré au ministère évangélique, le 28 janvier 1760, à son retour de Lausanne, desservit pendant vingt mois les églises de l'Agénois et du Quercy et fut secrétaire des synodes provinciaux réunis le 28 novembre 1760 et le 3 juin 1761. « Il n'avait d'autre demeure que le désert » et ses fonctions consistaient « dans la prédication de la Parole de Dieu, dans des exhortations à la pratique de la vertu, dans les prières pour le peuple et dans l'administration des sacrements institués par Jésus-Christ. » A l'âge de vingt-six ans, il avait été arrêté à Caussade, le 14 septembre 1761, comme simple particulier, par pur incident et il aurait été relâché immédiatement, si, interrogé, il ne s'était pas fait connaître; mais il déclina son nom et sa vocation, convaincu que la dignité de son caractère l'obligeait à le confesser hautement. C'était se vouer à la mort, car les ordonnances royales du 1er juillet 1686 et du 24 mai 1724, appliquées en 1754 à Teissier dit Lafage, étaient toujours en vigueur contre les « prédicants. » Des malveillants répandent le bruit que les protestants allaient tenter un coup de main pour délivrer le captif. Le tocsin sonne, l'alarme se répand, une terreur panique s'empare des catholiques, ils courent aux armes et prennent pour signe de ralliement une marque blanche au chapeau. Les trois frères de Grenier, qui se trouvaient à Montauban, se dirigent en toute hâte du côté de Caussade, armés de deux fusils et d'un sabre; ils veulent défendre leurs corréligionnaires menacés. Mais avant d'arriver, ils sont reconnus, poursuivis par des miliciens et des chiens de boucher qu'on lance sur leurs traces, et bientôt, arrêtés, jetés en prison. On incarcère aussi bon nombre de protestants. Mais le lendemain, 16 septembre, on en relâche la plus grande partie : les magistrats s'étaient aperçus que « tout cet émoi n'était que le rêve d'une frénésie inquiète. » On retient le pasteur Rochette, les trois gentilshommes et sept autres protestants. Les prisonniers sont transférés des prisons de Caussade dans celles de Cahors et

1. On peut lire dans le *Bulletin* (t. IV, p. 241 et suiv.) de fort intéressantes lettres à ce sujet communiquées par M. le pasteur Emilien Frossard.

bientôt livrés au parlement de Toulouse, sur la réclamation de celui-ci. Les Églises et les pasteurs pressentent une funeste issue, car, de longue date, ils connaissent le fanatisme impitoyable des magistrats toulousains. Ils adressent de touchantes suppliques aux intendants, aux gouverneurs du Languedoc, aux ministres d'État, au roi Louis XV. Paul Rabaut écrit à la fille du Roi, la princesse Marie Adélaïde. Ribotte Charon essaie d'intéresser J. J. Rousseau au sort de ses frères de France, et les philosophes, Voltaire et les encyclopédistes, à la cause de la tolérance.

Voltaire également prié d'intervenir, plaida à sa manière cette sainte cause. Écrivant en faveur des prisonniers au maréchal de Richelieu « le » plus corrompu parmi les courtisans et le plus incrédule de ceux qui se » disaient disciples des philosophes (Sismondi), » il prit un ton de légèreté et de persifflage qui lui réussissait parfois auprès de tels correspondants : « Qu'on pende le prédicant Rochette ou qu'on lui donne une » abbaye, cela est fort indifférent pour la prospérité du royaume de » France; mais j'estime qu'il faut que le Parlement le condamne à être » pendu, et que le Roi lui fasse grâce. Cette humanité le fera aimer de » plus en plus, et si c'est vous, monseigneur, qui obtenez cette grâce du » Roi, vous serez l'idole de ces faquins de huguenots. Il est toujours bon » d'avoir pour soit tout un parti. » On ne sait si le vieux courtisan chercha, dans cette circonstance, à devenir « l'idole » d'un parti opprimé. Quoi qu'il en soit, le philosophe de Ferney mit peu de temps après, bien autrement de chaleur dans la défense de Calas et de Sirven, dont le procès qui inspirait à Marmontel les lignes suivantes : « Viendra le temps où l'on rougira d'avoir été capable de ces puériles fureurs; mais nous ne serons plus ! »

L. de R.

I

A MONSIEUR RIBOTE[1]

Au château de Ferney en Bourgogne, par Genève.

octobre 1761.

J'ai écrit à M. le Maréchal de Richelieu, comme vous le désirez, Monsieur, je crois que s'il n'y a point eu de procez-verbal, l'affaire peut s'accomoder. Il laisse la plus honnête liberté, mais il ne veut pas qu'on en abuse. Je souhaitte que vous ayez des confesseurs et

1. Sur Ribotte Charon, correspondant de J. J. Rousseau et de Voltaire, voy. le *Bull.*, t. V, p. 132, 134; et t. VII, . 7 et suivantes.

point de martyrs, c'est une façon fort ridicule d'aller au ciel par une échelle.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE, gentilhomme ord. de la chambre du roy.

A monsieur, monsieur Ribote, etc., chez M. Marmontel à Bordeaux, chez M. Delfau en foire à Montauban.

(Cachet en cire rouge aux armes d'azur à trois flammes d'or posées 2 et 1. Timbre couronne de marquis. L'écu accompagné de la croix de Saint-Michel.)

II

AU MÊME

Au château de Ferney, par Genève.

27 novembre 1761.

M. le Maréchal de Richelieu me mande, Monsieur, qu'il ne peut rien pour votre ministre et pour ses adhérans, tant qu'il seront entre les mains du Parlement de Toulouse. J'ose me flatter de la clémence du Roy, lorsque l'affaire sera jugée. Vous ne devez pas douter, Monsieur, qu'on ne soit très indigné à la Cour contre les assemblées publiques. On vous permet de faire dans vos maisons tout ce qui vous plaît, cela est bien honnête. Jésus-Christ a dit qu'il se trouveroit toujours entre deux ou trois personnes assemblées en son nom, mais quand on est trois ou quatre mille, c'est le diable qui s'y trouve. J'ai tout lieu d'espérer que les personnes qui approchent Sa Majesté fortifieront dans son cœur les sentiments d'humanité et de bonté qui lui sont si naturels. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

III

J.J. ROUSSEAU A MONSIEUR RIBOTE

A Montmorenci le 27 avril 1762.

Vous penserez bien, Monsieur, que mon silence sur vos deux der-

nières lettres, ne vient pas d'indifférence sur ce qu'elles contiennent, mais mon état me permet peu d'écrire, et quelquefois pour avoir trop à dire, on ne dit rien. Si vous étiez à portée de rassembler avec des relations bien circonstanciées, des pièces authentiques et justificatives et que vous puissiez me faire parvenir tout cela par quelque autre voye que la poste, je tâcherois d'en faire en tems et lieu un bon usage, quoique je ne puisse m'engager à rien, je promets seulement de ma bonne volonté. Que s'il vous en coûtoit quelques fraix pour rassembler ces papiers, en m'envoyant la note de vos déboursés, je vous les rembourserois bien volontiers. Je suis fâché, Monsieur, que nous ne soyons pas à portée d'avoir une correspondance plus détaillée, et que mon état ne me permette pas de vous écrire aussi souvent que je le voudrais. Je vous salue de tout mon cœur.

J. J. Rousseau[1].

(Cachet en cire rouge avec la devise : *Vitam impendere vero.*)

IV

DE VOLTAIRE AU MÊME

7 juin 1762.

Concourez avec vos amis à faire partir sur le champ cette veuve infortunée par la route que ses amis luy ont indiquée. Qu'elle ne craigne rien, on la servira avec le plus grand zèle.

V

AU MÊME

28 septembre 1763.

Le solitaire à qui M. Ribotte écrit quelquefois a trois tristes qualités, celles d'être vieux, malade et paresseux. Il se réveille quelquefois, tantôt pour soutenir un pauvre roué, dont par parenthèse, le procès commencera après la saint Martin, tantôt pour donner sur le nez à Simon Lefranc, attendu que Simon Lefranc porte le nez un peu trop haut[2], tantôt pour prêcher la tolérance au long et au large. Il est fort

1. On ne doit pas juger trop sévèrement l'attitude de Rousseau dans les procès religieux du dix-huitième siècle. Voy. ses lettres à ce sujet. (*Bull.*, t. III, p. 321, 327, 29 et t. IV, p. 240, avec les rectifications contenues dans les tomes IV et V.)

2. Le poète Le Franc de Pompignon, dont on connaît les démêlés avec Voltaire.

aise que vos protestans assemblent des synodes et seroit encore plus aise que les philosophes en assemblassent. Il a entendu dire qu'on avait imprimé à Paris un petit catéchisme de l'honnête homme, dont tous les honnêtes gens sont assez contents, il a entendu dire aussi qu'on en enverroit à M. Ribotte si on pouvoit lui faire tenir le paquet franc de port; la vérité est bonne, mais il ne faut pas qu'elle ruine. Cinq ou six cent citoïens de Genève vont faire des représentations au Conseil pour la quatrième fois sur la manière dont ledit Conseil en a usé envers Jean-Jacques Rousseau leur concitoïen. Ils prétendent qu'un bourgeois de Genève a le droit de tourner en ridicule la religion chrétienne tant qu'il veut, qu'on doit disputer amiablement avec lui et non pas le condamner sans l'entendre. Le nombre des philosophes qui augmente prodigieusement rit de tout cela et fait bien. Que monsieur Ribote rie, si jamais il fait un voyage dans nos quartiers, je le prie de venir rire chez moi.

VI

A MADAME BRUYÈRE DE LA VAISSE, AU CARLAT EN LANGUEDOC[1].

Au château de Ferney en Bourgogne, par Genève.

13 décembre 1763.

Si je n'étois pas depuis longtemps malade, Madame, et menacé de perdre entièrement la vue, j'aurois certainement répondu plutôt à la lettre dont vous m'avez honoré. Vous avez de grands droits à mes hommages par l'immortel Bayle dont vous êtes parente et par un mari qui portait le nom de Lavaisse nom devenu si cher pour moi (par) l'avanture des Calas et par l'abominable jugement (de) Toulouse. Mais vous en avez encor davantage, par votre esprit et par vos sentiments. Je voudrois être à portée de vous témoigner ceux que vous m'inspirez. La grande distance qui nous sépare, et le triste état où je suis, ne me laissent pas l'espérance de jouir d'un commerce aussi agréable que le vôtre, mais si vous avez quelques ordres à me donner, je tâcherai de vous prouver par mon exactitude les

1. Voy. l'article de la *France Protestante* et la note de MM. Coquerel fils (*Jean Calas*, p. 439), sur cette femme distinguée, morte à la fleur de l'âge, et que l'on peut considérer comme une victime de l'intolérance.

respectueux sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur

VOLTAIRE, gentilhomme ord. de la chambre du Roy.

VII

A MONSIEUR RIBOTE

1764.

On aura bientôt l'arrêt du Conseil imprimé, en attendant, voici une relation que l'on m'a envoyée, elle amuse toute la cour ; il y en a cinq ou six de cette façon et surtout une chanson que tout le monde chante à table[1]. L'ami Pompignan tient la nation en joye. Si vous pouvez faire dire de ma part au ministre Rabot qu'il est un fou et qu'il faut qu'il se taise jusqu'à ce que le procès des Calas soit entièrement gagné, vous rendrez un très grand service et de dire aussi à vos ministres qu'ils soyent infiniment circonspects, il est question de leur faire du bien, pourvu qu'ils ne l'empêchent pas. On vous fait, monsieur, mille compliments très-sincères

VIII

AU MÊME

24 septembre 1766.

Dieu mercy, Monsieur, les nouvelles qui ont couru n'ont pas le moindre fondement. Je suis toujours dans ma terre de Ferney, où je viens de faire jouer la comédie de Henri 4 par la troupe de Genève. J'ai été ivre de joie en voiant mon héros sur la scène. J'ai un autre héros, c'est M. le duc du Choiseul, le bienfaiteur des Calas. Il veut être celui des Sirven. Voicy les propres mots qu'il m'écrit dans la dernière lettre dont il m'a honoré de sa main. « Le jugement de Calas n'est qu'un effet de la faiblesse humaine qui n'a fait souffrir qu'une famille, mais la dragonade de M. de Louvois a fait le malheur du siècle. » Il me semble que ces paroles doivent être gravées en lettres d'or dans le Languedoc. On ne peut être plus touché que je le suis, monsieur, des sentiments que vous voulez bien me témoignez.

1. Elle a été imprimée dans la Correspondance de Voltaire.

IX

AU MÊME

16 janvier 1769.

Non, il n'est pas mort, il vous aime autant qu'il déteste la superstition et tant qu'il aura une goutte de sang dans les veines, il combattra le monstre de l'intolérance, il espère envoier bientôt les Sirven à Toulouse. Les choses sont bien changées. Le Parlement commence à ouvrir les yeux. Les hommes s'éclairent peu à peu, le fanatisme commence à être écrasé et la raison rentrera dans ses droits. Le tableau de la sacristie de Lavaur est curieux, il y en a un de la Saint Barthelemy au Vatican. Les beaux arts sont fort en honneur dans l'Église.

On fait de très sincères compliments à monsieur Ribote.

MÉLANGES

NOTICE SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CUQ-TOULZA[1]

L'histoire de notre église est ici interrompue par une lacune regrettable, que laissent les documents qui nous sont soumis. Nous passons sans transition à l'année 1620, où nous trouvons dans un acte notarié retenu par maître Pierre Vialart de Puylaurens, la mention de : « Noble Jean de Bouvilar, seigneur de Saucens, docteur en théologie, ministre de la parolle de Dieu en l'église de Cuq, en Lauragois, fils d'autre Jean seigneur de Lavernède. » Il se marie à cette date avec Olympe de Lugainh, fille de noble Samuel de Lugainh. On

1. Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 118.

le retrouve, en 1626; comme ministre de Revel; Jean de Bouvilar serait le douzième pasteur de l'église de Cuq, à moins que quelqu'autre inconnu de nous n'eût existé en 1603 et 1620.

En 1621 la ville de Cuq embrassa hardiment la cause des Rebelles. Aussi le 29 juin 1622 fut-elle attaquée par l'armée Royale ; elle fut prise, mise à sac et brûlée. Elle fut abandonnée le lendemain par l'armée victorieuse. (Mémoires de Bassompierre.)

Nous ne citons ce fait que pour constater que c'est là que disparut le premier temple de l'Église. On en improvisa un quelque temps après dans les environs.

Le Lauragais fut encore ravagé par la guerre en 1625. Nous ne savons rien de notre église à cette date.

En 1626 au contraire elle parait se relever de ses ruines, et a pour pasteur M. le Ministre Pierre de Baux, ainsi que nous l'indique la France protestante. (I. col 1042.) Les Archives de Lavernède nous fournissent un reçu de lui, qui est sans date. Nous lui attribuon s le treizième rang dans la chronologie des pasteurs de Cuq.

Nous passons ensuite à l'année 1631 où l'église était desservie par M. Jacob Audibert ministre, quatorzième pasteur. Nous avons des reçus signés de lui.

En 1634 l'église de Cuq est descendue au rang de simple annexe de celle de Revel. C'était son pasteur, M. Gaillard, qui la desservait. Il en est de même en 1637.

En 1641 le ministre de Revel dessert l'église de Cuq, mais c'est M. Casaux ministre qui a remplacé le précédent. Il en est de même en 1646. Notre église fut bientôt après annexée à l'église de Saint-Paul de Lamiatte. Les annexes propres de Cuq, c'est-à-dire Agutz et Péchaudié suivirent son sort. En l'année 1649, le synode de Mauvesin donna à ces églises le ministère de M. Jean de Voisins.

C'était pour l'église de Cuq un temps d'épreuves. Elle gémissait de l'état précaire qui résultait pour elle de l'éloignement de son pasteur. Il était cependant préférable pour elle d'avoir une partie des services du ministre de Saint-Paul, que d'être entièrement privée de culte. Une délibération du Consistoire de Saint-Paul nous montre que cet état de choses durait encore en 1654, et que cette église était aussi peu satisfaite que celle de Cuq de n'avoir que la moitié d'un ministre. Saint-Paul demanda la séparation au Synode de Pont-de-Camarès. Celui-ci décida la séparation, mais laissa les choses en l'état, provi-

soirement, en renvoyant la solution définitive au prochain synode. Nos archives nous fournissent au sujet de ces affaires diverses pièces intéressantes, lettres ou extraits de délibérations. M. de Voisins continua donc à visiter de loin en loin notre église, et de lui donner quatre cènes par an ainsi qu'il y était obligé. Le 30 septembre 1655 le Synode de Saverdun, s'occupa de cette grosse question. L'église de Cuq voyant qu'elle allait ne plus avoir de pasteur si on lui retirait la part qu'elle avait sur celui de Saint-Paul, se plaignit, et demanda par la voix d'un délégué qu'on lui maintînt les services du ministre de Saint-Paul. De deux maux on doit choisir le moindre, tel était le cas de l'église de Cuq. Cela lui fut accordé jusqu'au prochain synode, provisoirement, et il en était encore de même en 1657 et 1659.

En 1661 de nouvelles démarches furent faites pour y porter remède. L'un des chefs de l'annexe d'Agutz, le seigneur du lieu, noble Jean Antoine d'Avessens, sieur de Saint-Rome et d'Agutz, époux de dame Lea de Villette, sans doute de la famille des seigneurs de Montlédier, vint à décéder, en laissant dans un codicille, la demande formelle d'un ministre spécial pour Agutz et Péchaudié, et la cessation de leur annexion à l'église de Cuq. Cette demande fut portée au synode de Saint-Antonin, et là, le sieur Ramoudou (ou Ramoudon) professeur en philosophie en l'Académie de Montauban, qui venait d'être transférée à Puylaurens, demanda d'être chargé de ces deux églises si la séparation avait lieu. Le consistoire de Castres fut chargé par le synode de terminer cette affaire et le 20 décembre 1661, après débat contradictoire où M. de Voisins vint défendre le *Statu quo*, « ne pouvant, dit-il, accorder une diminution de ses gages, à cause de la grande famille que Dieu luy a donné », il fut décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder la séparation.

L'église de Cuq demanda en 1663 au synode tenu à Mazamet, de lui accorder un pasteur particulier, mais il ne lui fut pas accordé. Elle se préoccupa bientôt de présenter la même demande au synode de Mauvesin convoqué pour le 8 octobre 1664. Nous possédons l'original de la délibération du consistoire de Cuq, et signée par tous ses membres, qui fut donnée au délégué de l'église comme lettre d'introduction au synode. Ce document, trop long pour être rapporté ici, demande qu'une église distincte soit formée avec les trois groupes de Cuq, Agutz et Péchaudié. Le député était Me Nicolas de Bouvilar-Drusac. Le synode entra en séance le 9 et dura jusqu'au 14 octobre,

nous avons un extrait détaillé de ses délibérations. Nous n'en pouvons citer qu'un passage où il est dit que le temple de Cuq tombait en ruines, et que l'église demande un subside pour le réparer. Le synode fut favorable; il accorda un ministre particulier, un secours de cent livres pour le temple et de trente livres par an pour les gages du ministre, vu l'état pitoyable de l'église de Cuq. Ainsi encouragés, les fidèles se cotisèrent pour la construction de leur temple; nous possédons l'original de cette cotisation, où chacun a inscrit sa part.

L'église de Cuq, redevenue elle-même, installa son pasteur le 30 novembre 1664. Ce fut monsieur Estienne Bonnafous. Nous possédons l'original du procès verbal de cette cérémonie qui se fit en grande pompe. Bonnafous ministre de Puylaurens, et d'Amalvy ministre de Négrepelisse, furent chargés de faire la consécration. C'est là une des pièces les plus intéressantes des archives de Lavernède.

M. Estienne Bonnafous est le quinzième pasteur de l'église de Cuq, car nous ne pouvons inscrire sous ce nom, ceux des églises voisines qui avaient fait son service pendant le laps de temps qui s'était écoulé entre le ministère de M. Jacob Audibert (1631) et celui-ci.

M. Bonafous était parent des Bouvilar, et originaire, croyons-nous, de Puylaurens, où il avait une partie de sa famille Ses relations dans cette ville, valurent même à l'église de Cuq en 1665, le legs d'une pièce de terre fait par madame Marie de Bordet, dans le but de faciliter à l'église la réparation du vieux temple ou l'achat et la constructions d'un nouveau. Ce testament est intéressant; il évalue à 150 livres la valeur du legs.

Le 4 octobre 1665, éclate dans le sein du consistoire de Cuq, comme un menaçant présage, la nouvelle d'une plainte dressée contre cette église par le syndic du clergé du diocèse de Lavaur. Ce fut la première attaque, elle était timide et ne demandait que le règlement des questions pendantes en suite du dernier édit. Les Commissaires royaux pour l'exécution de cet édit étaient, monsieur Claude de Bazin, seigneur de Bezons, intendant du Languedoc, et monsieur de Peyremale. Cette affaire, au sujet de laquelle nous avons de nombreux documents, se termina fort heureusement le 27 octobre 1665, par un jugement rendu à Revel, par les commissaires. Il était favorable et, à l'encontre des demandes du clergé, qui tendaient à ce que « deffences et inhibitions fussent faites aux habitants de Cuq d'y

faire à l'advenir aucun exercice de la religion P. R. et qu'à cest effet, le temple qui y était fus démoly» le jugement, disait: « Nous, sans avoir égard à la demande du scindic du clergé du diocèse de Lavaur, avons maintenu les deffendeurs au droict et faculté de faire et continuer l'exercice de la susdite Religion Prétendue Réformée audit lieu de Cuq, etc. »

C'est à ce jugement, ou du moins à cette plainte du clergé, que nous devons de pouvoir faire revivre aujourd'hui l'église de Cuq-Toulza dans cette courte notice. Certes, le syndic du diocèse ne devait pas s'attendre à cette conséquence de ses efforts. C'est en effet, avec les nombreux extraits rassemblés par l'église de Cuq dans le but de prouver ses droits à l'existence, qu'il nous a été possible de reconstituer son histoire.

Nous en trouvons la preuve dans le registre des recettes et dépenses de l'église pour cette année 1665, où nous voyons ces documents mentionnés avec la somme payée pour chacun d'eux. Ce cahier contient en outre une grande quantité de renseignements intéressants, qu'il est malheureusement impossible de faire entrer dans cette brève notice. Cependant nous dirons qu'on y voit que Messieurs les écoliers de l'Académie de Puylaurens allaient dans les églises voisines faire office de chantres, que l'un d'eux, le 21 juin 1665, vint pour cela à Cuq, et reçut une gratification de dix sous.

Le danger passé semble avoir donné une nouvelle vie à l'église; les collectes dans le temple sont plus considérables, et le culte plus suivi. Le 27 décembre on célébra « la Saincte Cène du Saigneur. » Ce bonheur ne dura pas longtemps sans nuages.

Un édit interdisant aux Ministres de prêcher dans plus d'un temple pour chaque église, et par ce fait, les annexes de Pechaudié et d'Agutz se trouvant privées de cultes, les habitants de ces localités, refusèrent de contribuer aux charges de l'église de Cuq et le Consistoire fut obligé de porter plainte contre eux le 16 mars 1666, devant la chambre de l'Édit de Castres. L'arrêt rendu le 23 novembre suivant fut favorable à l'église; mais c'était là le symptôme fâcheux d'une diminution de zèle religieux.

D'autre part on suscita à l'église une nouvelle affaire, par l'intermédiaire du seigneur de la Croisille qui se plaignit qu'on eût reçu sa fille, Isabeau de Villeneuve, dans l'Église Réformée, et qui prit à part M. le Ministre Bonafous, en lui reprochant d'avoir con-

trevenu aux Édits. Aussi voyons-nous qu'en décembre 1666, des empêchements étaient sans cesse suscités à l'église pour l'achèvement de son temple. Il fallut adresser une nouvelle supplique à M. de Bezons intendant de la province. Elle fut encore heureusement couronnée de succès; une ordonnance datée du 30 décembre donna gain de cause et toute sécurité à l'église. On s'occupa donc, de nouveau, de l'affaire du temple. Mais on n'en était encore qu'aux formalités du début. Le 7 novembre 1667, il n'était pas encore édifié, et une ordonnance prescrivit à plusieurs personnes, de se réunir à Cuq, pour procéder au choix d'un emplacement convenable à sa construction, en présence de M. le Juge Royal dudit lieu, et des prêtres des églises voisines. Cela fut fait, le 16 janvier 1668, en présence des principaux intéressés. La place désignée fut : « Le masage appelé à la Bessière. » De nos jours on nomme cet endroit « en Bessière. » Il ne possède plus aucun vestige du temple qui y fut aussitôt construit.

Plusieurs documents qui présentent un grand intérêt, relatifs à cette affaire, se trouvent dans les archives de Lavernède, qui nous fournissent ces détails.

Le temple paraît avoir été terminé vers le mois de juin 1671, car à cette date nous trouvons la mention d'une certaine quantité de tuile pour couvrir le temple, dans les comptes du trésorier de l'Église.

C'est à la fin de cette année que M. Estienne Bonnafous cessa d'être le pasteur de Cuq. Il fut remplacé par deux professeurs de l'Académie de Puylaurens, qui, à tour de rôle sans doute, vinrent évangéliser le consulat de Cuq. Ce furent Messieurs Perès et Locquet qui remplirent ces fonctions pour l'année 1672. Nous avons plusieurs reçus écrits et signés par eux pour leurs gages. En 1673 M. Perès fut remplacé par M. Ramondou aussi professeur à l'Académie, qui fit le service de Cuq avec M. Loquet, tandis qu'en 1675 nous voyons ce dernier seul cité comme Ministre de l'Église dans un rôle relatifs à ses gages; cette pièce nous donne le nom de tous les membres de l'Église. Elle est donc fort importante. Un état des contribuables catholiques, pour la même année, qui s'y trouve joint, présente aussi de l'intérêt pour nous. On y voit en effet, comme catholiques romains un certain nombre des anciens membres de l'Église réformée du lieu, convertis depuis peu, grâce aux efforts pouvoir.

Cela ne peut nous surprendre; les procès sans cesse dirigés contre le Consistoire et ses membres, ne pouvaient produire d'autre résultat. L'église de Cuq se fondait sous les rayons du Roi-Soleil.

M. Loquet continua à être le seul pasteur de l'église jusqu'en septembre 1681. Son successeur M. Philippe Favart, Ministre, dix-septième pasteur de Cuq, lui fut donné par le Synode de Saint-Antonin le 23 septembre 1682, mais en raison des fatigues imposées à M. Loquet par la distance de Cuq à Puylaurens, et de son grand âge, il avait pris le service en septembre 1681, ainsi qu'il résulte d'un reçu de ses gages fait pour cette année.

M. Philippe Favart figure encore comme « Ministre de la présente esglise, » dans la dernière inscription d'une des pièces les plus importantes que nous possédions; c'est le registre original des Baptesmes, Mariages et Mortuaires de l'église de Cuq pour l'année 1684 et pour les trois premiers mois de l'année 1685; il va jusqu'à la date du 18 mars. Ce registre tenu en partie double n'est d'ailleurs intéressant que par sa rareté, car il ne contient que peu de noms d'habitants de Cuq. Dans cette ville et ce n'était pas la seule à agir ainsi à cette époque, les réformés évitaient de faire baptiser leurs enfants, ou bénir leurs unions dans leur propre église, ils préféraient aller chez les voisins, et cela, sans doute, dans le but de dissimuler à leurs concitoyens, ou à l'autorité, leurs véritables sentiments religieux. C'est là ce qui explique pourquoi dans ces temps de persécutions et de troubles nous ne voyons à Cuq que des noms étrangers, appartenant aux églises de Puylaurens, de Revel, d'Auriac et de Caraman.

Sous la persécution, l'église de Cuq va finir. Le 27 août 1684, le Roi avait décidé qu'à l'avenir les Consistoires ne pourraient se réunir qu'une fois en quinze jours, et cela, seulement en la présence d'un délégué du pouvoir royal. Par des lettres datées de Versailles, le 12 mars 1685, le roi désigna le sieur Faure, Conseiller au Présidial de Castelnaudary, pour remplir la mission de surveillance sus-énoncée, à l'égard du Consistoire de Cuq-Toulza.

Ces lettres furent signifiées, par ministère d'huissier, le 21 avril 1685, au Consistoire, en la personne de l'un de ses anciens. C'est là, dans la propre bouche de ce membre de l'église, le sieur Bernard Escalé, que nous trouverons le mot navrant de la fin. Le procès-verbal dressé par l'huissier nous l'a transmis dans toute sa cruelle

netteté. Quand il eut terminé la lecture de l'arrêt royal, il lui fut répondu, « *que despuis que le Ministre est parti, ils ne tiennent plus de Consistoire.* »

Que devons nous ajouter à ces mots? Toute l'agonie de notre église est résumée par le dernier survivant de son Consistoire. Ses paroles découragées donnent le glas funèbre de ce troupeau qui meurt.

Le 18 mars 1585, le Ministre Philippe Favart bénit son dernier mariage, le 21 avril il est déjà parti. C'est entre ces deux dates que finit l'église de Cuq.

Comme épilogue, comme pour bien montrer que ce n'est que par la force que cette malheureuse Église a été vaincue, le dernier des documents que nous fournissent les Archives de Lavernède, est une copie des ordres donnés par M. le comte de Broglie commandant des armées en Languedoc, à ses officiers, pour chasser, atteindre et disperser les religionnaires qui voudraient conserver leur religion. Il est daté du 22 janvier 1690. Nous ne pouvions trouver une meilleure conclusion pour cette notice.

L'Église réformée de Cuq-Toulza avait vécu. Cependant quelques familles continuaient à conserver la tradition calviniste, et elles cherchaient encore à se réunir pour prier et chanter des psaumes en commun. Il en était ainsi d'ailleurs dans tout le pays. Les instructions les plus sévères furent données aux troupes du Roi afin d'empêcher autant que possible ces réunions, mais ce n'était pas toujours facile. Une copie des ordres donnés à ce sujet par M. le comte de Broglie, lieutenant-général des armées du Roy, commandant pour Sa Majesté en Languedoc, se trouve dans les liasses des papiers de l'Église réformée de Cuq. Voici son contenu :

Instruction de ce que chasque officier doit faire dans son cartier.

Premièrement il faut s'attacher à faire cognoistre aux nouveaux convertis que l'on est résolu de leur faire faire leur devoir avec la dernière exactitude.

Et comme quelques personnes mal intentionnées ont despuis peu semé de bruits, pour les obliger à se relacher, suposant que Sa Majesté leur permet de s'assembler pour pratiquer les exercisses de leur première religion, il faut les desabuser de ceste erreur, premièrement en leur faisant cognoistre qu'on veut leur persuader cette fauceté pour leur inspirer un esprit de désordre et les perdre entièrement, puisque l'intention de Sa

Majesté est qu'ils vivent régulièrement dans la religion qu'ils ont embrassée.

Secondement en s'opposant aux dites assemblées qu'il faut tacher d'empêcher.

Troisièmement en punissant ceux que l'on trouvera assemblés. Les dits officiers doivent donner tous leurs soins à exécuter ces trois articles, qu'ils doivent tousjours avoir en veue.

Moyen pour empescher les assemblées.

Il faut envoyer continuellement de détachements dans les lieux suspects voisins du cartier, pour tacher de découvrir s'il se fait des assemblées dans les villages ou hameaux, dans des maisons escartées, dans des bois ou autres endroits cachés que l'on jugera propres pour les assemblées, ce que l'on pourra apprendre, en prenant cognoissance du païs.

Il faut avoir relation avec tous les cartiers voisins où il y aura des troupes afin de s'avertir les unes les autres de ce qui se passe, arrester tous les inconnus et gens suspects qui passeront dans le cartier, ou que l'on trouvera aux environs, les bien examiner, pour tacher de découvrir si ce ne sont pas de ministres ou predicans qui se répandent dans la province pour debaucher les espris et susciter les dites assemblées.

Les gens qui tiennent de logis ou cabarès advertiront les officiers de tous les passans et inconnus qui seroient chès eux et s'ils manquent à en donner avis, les officiers nous en avertiront affin que nous donnions des ordres pour raser la maison, et comme les hotes et cabaretiers qui ne sont pas propriétaires des dites maisons pourroient se négliger là-dessus, les propriétaires y tiendront la main, et seront responsables du fait de leurs locataires par le rasement des dites maisons.

Savoir des curès et consuls, ceux qui s'absentent de la paroisse afin de découvrir si ce n'est pas pour aller aux assemblées.

Ce qu'il faut faire quand on découvrira quelques assemblées.

Pour parvenir, il faut supposer que l'intention de Sa Majesté est que l'on ne souffre aucune assemblée à la campaigne ny dans les maisons, et aussitôt qu'un officier aura avis de quelque il doit charger la dite assemblée et faire main basse dessus sans aucune distinction de sexe.

Et à l'esgard des assemblées particulières qui se font dans les maisons quand l'officier qui commande en aura advis, si elle passe le nombre de quinze personnes, il pourra les charger, et en user avec la même sévérité que si elle se faisoit en campaigne.

Si la dite assemblée est au dessous du nombre de quinze personnes, et que l'on aye preuve qu'on y fait quelques exercisses de la Religion P. R., il

faudra arrester le prédicant, et le maistre de la maison, et tous ceux qu'il y trouvera, et nous donner advis afin que nous envoyions des ordres pour raser la maison et punir les coupables.

Si l'on a avis de quelques personnes quy se disent prophêtes, ou prophetesse, ou de quelques ministres ou predicans, il faut les faire arrester et conduire soubs seuve garde dans les prisons du fort le plus voisin.

Ce qu'il faut faire pour la seuretè des cartiers.

Les officiers des cartiers, doivent tousjours avoir comerce les uns avec les autres, par de petis partis, pour savoir tout ce qui se passe, et s'il ne se fait point d'atroupement de nouveaux convertis dans le canton. L'officier qui commande dans le cartier aura jour et nuict devant son logis un bon corps de garde pour veiller à la seuretè du cartier, et demeurera responsable personnellement, de tout ce qui pourroit y arriver.

Aucun officier ne quitera son cartier, sans un congè signé de nous.

L'on tiendra tousjours les compaignies en estat de marcher au premier ordre.

L'on ne donnera point de congè à aucun soldat.

Ce qu'il faut faire pour le port des armes.

Il ne faut pas souffrir qu'aucun nouveau converty porte des armes, ni qu'il en aye dans sa maison, et il faudra arrester ceux à quy, ou chès quy l'on en trouvera, de mesme que ceux chès quy on trouvera de la poudre ou du plomb. Lorsque l'on fera des perquisitionsdans les maisons des nouveaux convertis, pour les armes, il faudra qu'il y aye tousjours un officier presant pour empescher les abus que pourroient comêtre les soldats, soubs pretexte des dites perquisitions; deffandant à touttes personnes, de vendre et debiter du plomb et de la poudre, que sur les bilhets des consuls, quy n'en donneront qu'aux personnes connues et aux anciens catholiques.

Pour ce qui regarde la discipline.

L'on observera de faire vivre les troupes régulièrement et en bonne discipline, et pour la subsistance, l'on observera les ordonnances de M. de Basville, dont les officiers seront instruits, par le commissaire des guerres.

Arresté à Montpellier, le 22 janvier 1690.

(Archives de M. Edouard de Falguerolles, chateau de Lavernède, par Cuq-Toulza, dep. du Tarn.)

(Collationné par M. H. de France de Montauban, Tarn-et-Garonne.)

LES MARINS PROTESTANTS

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

En parcourant quelques-uns des volumes de la collection Clairembault, j'ai été frappé de voir combien y étaient nombreux les documents relatifs aux marins protestants.

A l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes, les officiers de marine sont placés entre leur religion et leurs devoirs envers la France, il faut qu'ils abandonnent leurs fonctions ou leurs convictions religieuses. Une abjuration même ne les garantit pas contre la défiance des persécuteurs : car c'est évidemment, et on le voyait bien, à la complicité des marins qu'était dû le succès des évasions si nombreuses qui se produisaient tous les jours. Nous avons pensé que la publication de quelques documents destinés à montrer quelle était la triste condition des marins de la R. P. R. sous Louis XIV présenterait quelque intérêt.

LES SAINT-HERMINE

La France protestante ne nous donne pas beaucoup de détails sur les Saint-Hermine. Elle nous apprend seulement que le Mis Louis-Henri fut enfermé à la Bastille en 1686, expulsé en 1688, qu'il mourut en Angleterre en 1715 et que ses frères se convertirent.

La branche aînée avait pour chef Louis, s^r^ de Chenon et de la Foucherolle qui écrivait la lettre suivante :

« Monseigneur, Louis de Sainte-Hermine nouveau converty et toute sa famille composée d'onze personnes suplie très humblement votre grandeur de luy accorder en faveur d'Alexandre de Saint-Ermine, son fils, âgé de quatorze ans qui a aussy abjuré l'hérésie une place dans le château et isle d'Inderette, et il sera obligé, Monseigneur de faire des vœux pour votre santé et prospérité.....[1] »

Louis de Saint-Hermine demanda au P. de la Chaise une pension en faveur de sa conversion. Sur sa demande Seignelay ajouta de sa

1. M. Clairembault, 888, f° 113.

main : 1000 livres[1]. Le 19 novembre 1712 son fils Alexandre, alors capitaine de vaisseau et se disant nouveau converti, demanda qu'on mit en son nom le brevet de la pension que son père touchait sur le Trésor royal [2].

Un de ses frères René avait obtenu en 1687 un brevet d'enseigne à la suite de deux lettres que leur père écrivait ; voici la première, datée du 1er novembre 1686.

« Monseigneur, je ne crois pas que mon fils soit assez malheureux pour estre excepté des grâces que le roy fait à tous les nouveaux convertis qui sont dans le service, et j'ause vous dire que nostre exemple a fait de bons effais en cette province[3]. »

Dans la seconde (17 août 1687), il vante « la bonne foi de la réunion de son fils à l'Église[4] ». René obtint aussi une pension de 400 livres le 20 septembre 1686. Il entra ensuite dans les ordres et il adressait au roi en 1712 le placet suivant :

« Sire, L'abbé de Saint-Hermine remontre très humblement à Votre Majesté qu'Elle avait eu la bonté de le gratifier d'une pension viagère de 400 francs étant enseigne de vaisseau nouveau convertidont il a été payé pendant plusieurs années et qu'il n'a rien touché depuis 90, qu'il y en est dû 22 années dont il n'a osé demander les ordonnances, crainte d'opportuner Votre Majesté qui avait bien voulu luy accorder le prieuré de Saint-Etienne d'Ars en l'Isle de Ré. Mais comme ce prieuré a été presque ruiné par l'inondation de la mer au mois de décembre 1711, et qu'il doit à son fermier des sommes considérables pour les avances qu'il a été obligé de faire pour réparer les haies et digues que la mer avait renversées et qu'elle vient encore de ruiner par une nouvelle inondation le 16 février dernier, ce qui met le suppliant hors d'estat de tirer aucun revenu de ce bénéfice de plusieurs années et de pouvoir subsister, c'est pourquoi il supplie très hum-

1. M. Clairambault, f° 124.

2. *Ibid.*, f° 139. C'est donc à tort que la Chénaye des Bois, dans *son Dictionnaire de la Noblesse*, dit qu'il mourut en 1705.

3. *Ibid.*, 128. Au f° 116 se trouve une nouvelle lettre de Louis de Saint Hermine. Il dit qu'il est rentré dans le sein de l'Église, parce que « Dieu lui a accordé des lumières. »

4. *Ibid.*, f° 79. — Ces lettres sont elles en faveur d'Alexandre et non pas de René, et l'abbé de Saint Hermine dont il s'agit plus loin est-il Jean Pharamond plutôt que son cousin René ? Nous ne pouvons l'affirmer.

blement Votre Majesté de luy accorder les arrérages de sa pension de 400 francs, qu'il employera pour le rétablissement de son bénéfice et qu'il continuera ses prières et ses vœux pour la conservation et la prospérité de Votre Majesté[1]. »

Le fermier de l'abbé de Saint-Hermine s'appelait de la Groix. Le 5 mars 1713, il adressait une lettre à son maître où il relevait d'une manière fort curieuse les dégâts causés par la mer[2].

L'abbé de Saint-Hermine devint prieur de Sainte-Catherine de Mérignac, en Angoumois, abbé de N D. de Condom, grand vicaire de Noyon et aumônier de la Reine[3].

Son neveu, fils peut-être du colonel Louis de Saint-Hermine de Mérignac, demandait en 1713 un brevet de garde de la marine. M. de Courbon-Blénac à qui Pontchartrain avait demandé son avis, l'engageait à refuser. « Toute sa famille, dit-il, mène une conduite de paysans et point de gentilhomme. Le père ne leur donne pas un sou[4]. »

Le grand-père, Louis de Saint-Hermine paraît en effet avoir été très avare : dans ses lettres il demande sans cesse de l'argent, étalant la pauvreté qui était commune à tous les Saint-Hermine[5], et réclamant le prix de sa conversion, comme le montrent quelques-uns des placets que nous avons cités. A sa mort, l'évêque d'Angoulême lui donna un brevet de bon catholique dans la lettre suivante :

« Il quitta la mauvaise religion où il avait eu le malheur de naître pour revenir à l'Église catholique avec ce qu'il avait d'enfants qui tous depuis leur retour ont donné des marques d'une sincère et véritable conversion[6]. »

La branche cadette des Sainte-Hermine resta plus fidèle à la religion protestante ou du moins se convertit moins facilement. Son chef le marquis Louis-Henri, lieutenant de vaisseau, mourut en Angle-

1. M. Clairambault, f° 151.
2. *Ibid.*, f° 142.
3. La Chénaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse.*
4. 1er juin 1713 (*ibid.*, f° 145).
5. 28 novembre 1712 (M. Clairembault, 888, f° 152).
6. « Mme de Mailly était une demoiselle de Poitou qui n'avait point de chausses, « dit Saint Simon. » L'exemple suivant cité par Furetière, dit M. de Boislile, explique bien le sens de cette locution. « Il est si pauvre qu'il n'a pas de chausses. » *Chausses* se prenait dans le vieux sens de bas. » (t. Ier, p. 88.)

terre; son frère le chevalier de Saint-Hermine, fut même emprisonné à la Bastille en 1686. Nous avons trouvé les deux lettres suivantes relatives à sa détention. Elles sont du gouverneur de la Bastille, M. de Besmaux[1] et adressées à Seignelay.

« Monseigneur..... Le Sieur Segray a conduit à la Bastille ce matin Monsieur le Chevalier de Saint-Hermine; j'exécuterai vos ordres pour son soulagement avec tout le soin que vous désirez et vous en serez content : il est infirme et a besoin de secours..... De Paris, 17 mars 1686. »

« Monseigneur, monsieur le Chevalier de Saint-Hermine vous supplie très humblement de lui vouloir permettre de voir Madame sa mère et Madame sa sœur mariée avec M. d'Olbreuse qui a permission du roy de s'en aller à Zell; je vous supplie de ne pas trouver mauvais que je le fasse : vous m'avez ordonné de lui faire tout le plaisir que je pourrai et d'en avoir soin. Il guérira de son hydropisie et frère Marc le tirera d'affaires, son remède opérant beaucoup : je suis comme je dois, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant et très fidèle serviteur. — Besmaux[2]. »

Le Chevalier était souvent malade. Il parle dans une lettre du 30 mai 1682 « d'un mal fort extraordinaire et assez considérable, rapporté de la dernière campagne [3] », et il envoyait en même temps un certificat[4] des médecins Veyrie et Fondalon[5], déjà le 16 avril il s'était plaint de sa maladie[6]; il dit en 1685 « J'ay une espèce d'hydropisie qui me mettrait à la fin hors d'estat de servir si je n'y remédiais présentement[7]. »

En....., il quitta le service de la marine et écrivit alors la lettre suivante.

« Monseigneur..... La confiance que j'ay en vos bontés desquelles j'ay ressenti fort souvent des effets depuis qui nze ans me fait prendre

1. Cf. le *Dictionnaire* de Jal, v° Besmaux.
2. M. Clairembault, 888, f° 125, 126.
3. *Ibid.*, f° 135.
4. *Idid.*, f° 22.
5. Charles de Veyrie, 1er médecin du port (1681-16 84). — François Bouchillon dit Fondallon. chirurgien-major du port (1679-1730). (A. Lefévre, *Histoire du service de santé de la Marine*.
6. *Ibid.*, f° 21.
7. *Ibid.*, f° 121.

la liberté dans le triste estat où je suis de vous supplier de demander pour moy un congé au Roy pour sortir du Royaume. J'ay une maladie depuis longtemps qui me paroist incurable, la mer me l'ayant augmentée. C'est ce qui m'oblige, Monseigneur, de me retirer en quelque lieu où je puisse mourir tranquillement dans la crainte de ma religion.

C'est une charité fort grande que vous exercerez envers moy qui ne demande que cela pour toute récompense de quinze années de service.....[1] »

II. MOISE THOMAS D'ARVERT

Les marins du commerce étaient moins épargnés encore, on le comprend que les officiers de la marine royale. Voici une lettre adressée à Seignelay, le 27 mars 1686 des prisons de Bordeaux par l'un d'entre eux, Moïse Thomas d'Arvert, à qui l'on voulait imposer l'obligation de ne plus naviguer pour être sûr qu'il ne quitterait point définitivement le royaume.

« Je m'estois résolu de me rendre en Avallon, paroisse d'Arvert, lieu de ma demeure, pour y aller faire mon abjuration entre les mains de M. nostre curé. Estant descendu au lieu de Saint-George près Royan, le sieur de Moymon capitaine d'une compagnie du Régiment d'Artois, m'a retenu et me dit qu'il ne souffrirait pas que je passasse plus avant sans avoir abjuré, ce que j'ay fait. Cependant il m'a arresté disant que je voulois sortyr du royaume et m'a envoyé icy ou je suis encore depuis le 16 février. J'ai donné ma requeste à M. de Ris, intendant, qui a mis au dos : qu'il donne caution de ne point s'en aller, » ce qui me serait impossible attendu ma profession.

J'ai eu l'honneur dans l'année 1667 d'estre enseigne sur un vaisseau du Roy appellé la *Notre-Dame*, commandé par M. de Saint André. Je vous supplie Monseigneur pour éviter tout soupçon de me

1. Fils d'Élie, Mis de Saint-Hermine, mort en 1677, et de Madeleine Le Valois de Villette, et cousin par conséquent de Mme de Maintenon, le Mis Louis-Henri et le chevalier Philippe étaient frères d'Hector, Lieutenant-Général, qui se convertit, de Jean-Pharamond, d'abord enseigne de vaisseau puis abbé, de la Comtesse de Mailly et de Madeleine Saint Éloi qui épousa Alexandre dernier s^r d'Olbreuse (frère de la duchesse de Zell) et qui se retira à Zell (Cf. les lettres publiées par M. de la Rochebrochard, *Archives de Poitou*).

faire mettre sur quel vaisseau du Roy qu'il vous plaira et quelle qualité vous jugerez[1]. »

Toutes ces prohibitions gênaient singulièrement le commerce. En 1703 le commerce de La Rochelle était considérablement diminué[2].

III. JEAN JACQUES LACROIX.

Les commerçants ne pouvaient sans danger quitter le royaume : les officiers du Roi prétendaient (et le plus souvent, il est vrai, non sans raison) qu'ils n'avaient point pour but de faire des affaires de commerce, mais d'obtenir le libre exercice de leur religion. C'est ainsi que fut arrêté à Dunkerque en septembre 1687 un négociant français d'Amsterdam qui se rendait à Londres sur un bâtiment anglais, et que la tempête avait forcé de s'arrêter en France. Le juge de l'Amirauté « le fit arrester prisonnier avec quatre ou cinq autres Français les prenant comme fugitifs du Royaume et comme faisant profession de la R. P. R. » Ces détails sont extraits d'un placet du père, qui est adressé à Seignelay, et qui commence ainsi « Jean Jacques Lacroix, maistre chirurgien de Montpellier, nouveau converti avec sa famille à la foi catholique, se jette à vos pieds pour supplier Vostre Grandeur de lui pardonner s'il prend la liberté de la supplier très humblement de vouloir bien procurer à Jean Jacques Lacroix l'un de ses enfants, négociants à Amsterdam, son élargissement des prisons de Dunkerque. Il vous représente, Monseigneur que son fils s'est retiré à Amsterdam pour négocier[3]. »

L. DELAVAUD.

(*Suite*).

1. *Archives de Poitiers* f° 246. — L'*Armorial Général* donne les armoiries de N. veuve de Moïse Thomas, capitaine de navire marchand : *d'argent à un palmier de sinople*, et celles de Jacques Thomas, capitaine des frégates du Roi à Royan : *de gueules à un bras d'or armé d'une épée d'argent*. — Les deux volumes des *Dépêches de la Cour* de 1697 (Ms Bibl. du Port Rochefort) font plusieurs fois mention d'un nommé Thomas qui réclame sa fille enfermée au couvent de la Providence à la Rochelle.

2. Cela résulte des lettres adressées à Bégon par son subdélégué M. de Bonnemort. La guerre et la Révocation de l'Édit de Nantes, c'est-à-dire deux effets différents d'une même potitique, y avaient contribué.

3. M. Clairembault, 882, f° 47.

BIBLIOGRAPHIE

STORIA DELLA RIFORMA IN ITALIA DA EMILIO COMBA.

Tome 1er, grand in 8° de 588 pages.

Il y a près de cinquante ans que paraissait l'*Histoire de la Réforme en Italie* de l'écossais Thomas Maccree, devancé dans ses pieuses investigations par deux érudits allemands, Schelhorn et Gerdès, l'auteur du *Specimen Italiæ reformatæ*. L'Italie semblait alors indifférente aux recherches qui touchaient au meilleur de son histoire; c'est à peine si quelques monographies consacrées à des témoins, des martyrs inconnus, par des écrivains étrangers, attiraient son attention distraité par les agitations politiques et les sourdes menées des partis aspirant à reconstituer la patrie italienne. Avec 1859 s'ouvre une ère doublement réparatrice pour la résurrection de l'Italie et de ses vieilles annales. L'*Archivio storico* fondé par le patriotisme éclairé d'un genevois devenu florentin, M. Vieusseux, trouve partout des imitateurs, et chaque province, chaque ville importante de la péninsule, offre l'image de ce zèle studieux appliqué à faire revivre le passé pour en tirer des leçons utiles au temps présent.

L'histoire religieuse devait avoir sa part dans ce réveil des esprits, et la *Rivista cristiana* de Florence a sa place marquée dans cette œuvre de rénovation. Que de documents précieux tirés des archives italiennes ou étrangères ! Que de faits importants mis au jour ! La *Rivista* en est à sa dixième année, et la source qu'elle a si largement ouverte n'est pas près de tarir. Son habile directeur, M. Émilio Comba, ne borne pas son ambition à la publication de documents inédits ou peu connus, pierres d'attente du futur monument que réclament les souvenirs de la réforme italienne au seizième siècle. Il a lui-même entrepris d'écrire cette histoire. Son plan est vaste et sera réalisé heureusement, si l'on en juge par le premier volume, élégant portique d'un édifice dont on peut pressentir les harmonieuses proportions.

Ce volume n'est en effet que l'introduction d'un grand sujet. L'auteur remonte aux origines, au berceau de la croyance nouvelle dans cette ville de Rome qui doit en être la capitale. L'Église primitive dans son pur essor, ses premières altérations ; sa décadence déjà sensible avec les progrès de la papauté, et les nombreuses protestations qui s'élèvent de siècle en siècle, fournissent à M. Comba la matière de tableaux savamment colorés. Arnaud de Brescia, les Patarins, les Fraticelles, les Apostoliques, Nicolas de Rienzi, forment autant de chapitres d'un vif intérêt. Mais celui consacré aux Vandois appelle tout particulièrement l'attention. L'auteur répudiant une tradition chère aux Églises évangéliques du Piémont, n'hésite pas à leur refuser une existence antérieure au douzième siècle. Elles ne sont qu'un anneau dans la série des protestations qui aboutissent à la Réforme. Pierre Valdo de Lyon est leur ancêtre. En cherchant un refuge dans les vallées voisines du mont Viso, il leur légua sa doctrine et son nom. C'est-ce qu'a reconnu le plus ancien historien des Vaudois, Perrin, après un examen attentif des documents originaux. La légende, qui devait peu à peu se substituer à l'histoire pour les premiers temps, fit son apparition avec Gilles, et reçut sa forme définitive de Léger, qui la transporta en Angleterre. La critique a de nos jours repris ses droits et porté un coup à la légende, en évoquant les vraies traditions d'une histoire « que l'on peut, dit M. Comba, comparer au Nil pour son cours bienfaisant et l'obscurité de son origine. » L'exposé de la vie de Pierre Valdo confirme cette thèse que ne dément pas la véritable date, aujourd'hui bien connue, du poème de la « Noble leçon. »

Ben ha mil e CCCC ans compli entierament.

La Renaissance avec sa double école du doute et de l'incrédulité (Dante peut il être rangé dans l'une des deux ?) trouve sa réaction naturelle dans la réforme catholique représentée par Savonarole et Michel-Ange. Nous touchons déjà aux idées plus hardies propagées par les réformateurs étrangers, et dont un curieux rapport de l'évêque de Chieti, le futur pape Paul IV, atteste la rapide propagation. Ces doctrines tout évangéliques furent puissamment aidées par la traduction des saints écrits en langue vulgaire. M. Comba nous en retracera les progrès, les vicissitudes et les épreuves, dans les volumes suivants pour lesquels il a recueilli de précieux matériaux.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à son important ouvrage, dont le premier volume, objet d'une traduction anglaise, présage le légitime succès en plusieurs langues.

J. B.

VARIÉTÉS

UNE TENTATIVE DE RÉHABILITATION

DU PAPE ALEXANDRE VI [1]

Notre siècle est celui du paradoxe, et nous fait assister, dans toutes les sphères, aux réhabilitations les plus étranges. Lucrèce Borgia a trouvé dans M. Gregorovius un apologiste trop peu convaincu de la vérité de sa thèse pour nous y convertir. Roderic Borgia, le père de Lucrèce, ne pouvait être oublié dans ces essais d'apologie, voisins du scandale. Il y a dix ans le P. Ollivier annonçait au monde catholique que le cardinal Rodrigue, le futur Alexandre VI, avait eu ses quatre enfants d'un légitime mariage contracté avant son entrée dans les ordres et qu'il avait été indignement calomnié. Cette opinion fut reproduite, avec l'accent du triomphe, dans bon nombre de journaux et de revues, et ne résista pas au plus léger examen. Aujourd'hui c'est le P. Leonetti, sous secrétaire de l'Académie de la religion catholique à Rome, qui publie un ouvrage en trois volumes (*Papa Alessandro VI*. Bologne, 1881) où il ne se donne même pas la peine de recourir à l'hypothèse d'un mariage légitimement contracté. Pierre-Louis, César, Lucrèce, Geoffroy Borgia ne sont pas les fils du cardinal Rodrigue, mais ses neveux, sans qu'une preuve soit apportée à l'appui d'une thèse si nouvelle. L'historien Guicciardini, Pontano, Sannazar, ne sont que des calomniateurs qui ne méritent pas la plus légère créance. Le journal de Burckard, témoin oculaire, soutenu après lui par Infessura, les relations des ambassadeurs venitiens, qui le confirment sur tant de points, sont des témoignages suspects qui ne résistent pas à une étude approfondie. L'homme sur lequel

1. Les éléments de cet article sont empruntés à un curieux morceau de polémique sur le pape Alexandre VI. (*Revue des questions historiques*, livraison d'octobre 1881, p. 526 et suivantes.)

un écrivain catholique Mansi, s'est exprimé en ces termes : « Il est plus facile de se taire sur ce pontife que d'en parler avec modération, puisqu'en lui TOUS LES VICES ÉTAIENT A L'EXCÈS et qu'il n'avait pour ainsi dire AUCUNE VERTU ;» est bien près de devenir un galant homme, dénigré à tort par Savonarole, un bon père de famille, qui paya sans doute son tribut à l'humaine faiblesse, « mais qui fut loin d'être avare, impie, cruel,» et de se vautrer dans les infamies dont des adversaires sans scrupule ont fait l'apanage de sa vie publique et privée.

Telle est la thèse du P. Leonetti, et elle a trouvé un auguste approbateur au Vatican. Il faut ici le laisser parler lui-même : « Lorsque j'eus l'honneur de déposer aux pieds du Pontife régnant la première copie de mon ouvrage, Sa Sainteté me pria de lui lire de vive voix les parties essentielles de mon travail. Je lui répondis simplement qu'*Alexandre VI me semblait avoir été un pape dont toutes les actions ont été excellentes*, et que le fait de la paternité qu'on lui imputait avec tant de légèreté, mais qu'on ne prouvait nullement, était tout autre que chose certaine [1]. A ces déclarations et à la crainte que je lui manifestais de ce que mon infériorité pût nuire au mérite d'une question si difficile, le souverain Pontife Léon XIII, continuant de m'encourager, me demanda de nouveau si sa bénédiction et ses félicitations les plus sincères me suffiraient. Je m'empressai de répondre à Sa Sainteté, comme de juste, que la première m'était plus que suffisante; mais ce grand pontife ajouta qu'il m'accordait volontiers et avec plaisir les unes et les autres. »

Le scandale a été grand, même dans les rangs catholiques, de voir une aussi étrange apologie se produire sous les auspices du Saint-Père. Un honnête écrivain de la *Revue des questions historiques*, qui ne nous avait point habitué à tant d'audace, M. de l'Epinois a eu le courage de protester contre ces aberrations de la critique, et de vouer aux gémonies de l'histoire la personnalité d'Alexandre VI. Sans Alexandre VI il ne peut comprendre Luther, et le dessein de la divine providence demeure à ses yeux sans justification. Langage singulier dans la bouche d'un fils dévoué de l'Église et dont nous n'abuserons pas contre lui. Nous ne voulons que fournir à cet avocat du juste et de l'honnête [2] un suprême argument emprunté aux correspondances contemporaines, à celles des personnages qui étaient

1. Il n'y a de preuve en ce genre pour le P. Leonetti que le *de visu*, le *flagrante deticto !*

2. « Je proteste, dit-il, au nom des écrivains catholiques, contre des assertions si légèrement produites, et contre des procédés de critique qui causent à la science non moins qu'à la religion, je le crains, un tort considérable. » Protestation méritoire, alors même qu'elle n'est pas sans quelques défaillances.

le mieux instruits des mystères du Vatican, Hercule 1er duc de Ferrare, et beau-père de Lucrèce Borgia, qui laisse échapper dans une lettre à son ambassadeur à Milan, la satisfaction qui lui cause la mort d'un pontife duquel il n'a reçu que du mal : « nous avons depuis longtemps le désir pour l'honneur de Dieu, notre seigneur, et le bien général de la chrétienté, que Dieu dans sa bonté et sa providence établisse un pasteur convenable, exemplaire, *et qu'il délivre l'église d'un si grand scandale.* »

Mais c'est dans une lettre du marquis de Mantoue à sa femme Isabelle d'Este, écrite de l'Isola Farnèse, à quelques lieues de Rome, le 22 septembre 1503, qu'il faut lire les détails et surtout l'impression de la mort du pape. De tels documents peuvent se passer de commentaire :

« Illustre signora, notre chère épouse, afin que votre seigneurie soit informée comme nous du décès du pape, nous lui faisons connaître les faits suivants : comme il était malade, il se mit à parler de telle sorte que ceux qui ne comprenaient pas sa pensée, croyaient qu'il battait la campagne, bien qu'il s'exprimât en parfaite connaissance. Il disait : « j'arrive, c'est juste; attends encore un peu. » Ceux qui connaissaient son secret en donnèrent l'explication en révèlant que dans le conclave qui suivit la mort d'Innocent, il avait fait un pacte avec le diable et lui avait acheté la papauté au prix de son âme. L'un des articles du pacte portait qu'il occuperait le Saint-Siège pendant douze ans; c'est le terme qu'il a atteint avec un supplément de quatre jours. Certaines personnes assurent aussi qu'au moment où il a rendu l'âme on a vu sept démons dans sa chambre. Dès qu'il a cessé de vivre son corps est tombé en putréfaction et sa bouche s'est mise à répandre de l'écume, comme une marmite qui est sur le feu, et cela a duré tant qu'il n'a pas été enterré. Il a aussi monstrueusement enflé, de sorte qu'il n'avait plus forme humaine et qu'il n'y avait plus de différence entre la largeur et la longueur de son corps. On l'a enterré sans grandes cérémonies; un portefaix l'a traîné au moyen d'une corde qu'il lui avait attachée aux pieds, du lit mortuaire au lieu de sa sépulture, car personne ne voulait le toucher. On lui a fait un enterrement si misérable que celui de la femme naine du boiteux de Mantoue peut paraître honorable auprès du sien. En guise d'oraison funèbre on trouve tous les jours affichées les épigrammes les plus outrageantes pour sa mémoire. »

Même détails dans Burckard, dans les relations de l'ambassadeur vénitien Giustinian, de l'ambassadeur de Ferrare, Beltrando, et si l'on peut sourire de la fable des sept démons qui viennent chercher l'âme du pontife, il faut bien y voir le jugement des contemporains

sur l'effroyable perversité d'un homme qui se joua de tous les devoirs, fit du mal son bien, et vécut heureux jusqu'à l'heure suprême. Voyez le portrait qu'en a tracé Gregorovius (*Lucrèce Borgia*, t. I, p. III à 113). J. B.

NÉCROLOGIE

M. MARCELIN MEYNARD

La mort ne se lasse pas de frapper autour de nous, parmi les plus vaillants, les meilleurs. Hier c'était M. Charles Paillard, Mme Henri Thuret; aujourd'hui c'est M. Marcelin Meynard, ancien de l'église de Nîmes, membre de l'Académie et du Conseil général du Gard, président de la Chambre de commerce, enlevé par un coup soudain à la famille, à la cité qu'il honorait par ses vertus. Esprit élevé, cœur généreux, aussi ferme que doux dans ses opinions libérales, Marcelin Meynard savait faire une part aux lettres dans une vie toute consacrée au bien d'autrui et des ouvriers qu'il aimait tout particulièrement. Le *Bulletin* n'avait pas de lecteur plus sympathique, et des articles nombreux dans les journaux de sa ville natale, attestent, avec ses connaissances variées, l'élégante facilité de sa plume. Les nobles causes le trouvaient toujours prêt. Avec quelle chaleur il plaida celle de l'amiral Coligny auprès de ses collègues du Conseil général qu'il aurait voulu associer à un noble dessein! En réponse à des scrupules excessifs, il fit observer qu'après trois siècles, « Coligny apparaissait moins dans l'histoire comme une personnalité protestante, que comme un Français dans la plus large et la plus glorieuse acception de ce mot, un patriote que les luttes civiles attristaient profondément, un soldat du droit qui n'eut qu'une passion au cœur, la grandeur et la gloire de la France. » S'il ne réussit pas à persuader ses collègues, il rendit un pur hommage à la vérité historique et se montra fidèle aux opinions qu'il avait professées toute sa vie. Ceux-là seuls qui l'ont connu dans l'intimité, savent quelle était la douceur de son commerce, l'égalité de son humeur, le charme de son entretien rajeuni par la poésie des souvenirs. En lui je perds un ami, un frère de tous les temps, et je m'associe au deuil de ceux qui le pleurent, en le suivant par la foi dans ce monde invisible auquel il avait cru, selon cette belle parole : « Si nous n'avons d'espérance en Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus misérables des hommes. »

(Voir les discours prononcés sur sa tombe dans le journal nîmois, le *Midi*, du 29 mars 1882). J. B.

L'événement du mois dernier a été la conférence sur l'amiral de Coligny faite à Genève, à Nîmes et à Paris par M. le pasteur Bersier. Jamais si beau sujet n'inspira mieux un si rare talent. L'éminent orateur n'a voulu être qu'historien, et il y a merveilleusement réussi dans un discours qui est une grande page d'histoire. Nous y reviendrons dès que ce morceau aura été livré sous sa forme définitive au public.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, 2 RUE MIGNON 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'histoire du Protestantisme français a tenu sa vingt-neuvième séance annuelle, le 20 avril, à huit heures du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant un bel auditoire, où l'on remarquait de nombreux pasteurs et laïques de Paris. Une bonne part de l'attrait de la soirée était due à l'Union chorale de l'Église réformée de Paris, qui a chanté, avec sa perfection ordinaire, l'hymne de Luther : *C'est un rempart que notre Dieu !* et les Psaumes 119, 3, 68, 103, choisis pour la circonstance. Après une invocation de M. le pasteur Weber, le président, M. le baron F. de Schickler, a lu le rapport qui résume avec une rare élégance les travaux de l'année. L'acquisition toute récente des papiers de Duplessis-Mornay est l'événement capital de cet exercice, qui a vu deux membres nouveaux, MM. les pasteurs Bersier et Viguié entrer dans le comité. Quelques pages de M. Jules Bonnet sur l'*amiral de Coligny au château de Châtillon-sur-Loing*, lues par M. le pasteur Recolin, ont évoqué dans un cadre restreint de grands souvenirs. M. Bersier a pris à son tour la parole pour remercier ses nouveaux collègues. Sous une forme vive et heureuse, il a rappelé les titres de la Société, trente années de persévérants travaux qui ont ressuscité tout un passé. « Vous avez, dit-il, soufflé sur les morts, et ils se sont levés et sont debout. » Ce n'est pas seulement en France, mais en Hollande, en Angleterre, en Amérique, que notre histoire revit. Le *Bulletin* est cité partout avec honneur, et les admirables matériaux qu'il contient n'attendent pour être mis en œuvre qu'une main habile. Pasteurs et laïques doivent rivaliser dans l'accomplissement d'une tâche à laquelle la fête annuelle de la Réformation donne un singulier à-propos. Tels sont les principaux points d'un discours dont on regrette de n'offrir qu'une pâle esquisse. Une fervente prière de M. le pasteur Ducros a clos dignement cette belle séance.

RAPPORT DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

« C'est un rempart que notre Dieu ! »

Vous venez de l'entendre ce choral du grand Réformateur que nous désirions associer ce soir à nos Psaumes en témoignage d'union avec nos frères de la confession d'Augsbourg, dont un grand nombre font partie intégrante comme nous du Protestantisme français. Dans cet élan d'enthousiasme pour la cause de l'Évangile et de confiance dans le Dieu qui permet les épreuves passagères de son Église pour en mieux assurer les triomphes éternels, ne vous semble-t-il pas que Luther retraçait à l'avance l'histoire que nous ne nous lassons pas de vous raconter? Un jour, au XVIe siècle, vos pères, « après avoir pendant quarante ans », comme nous le dit notre vieux Théodore de Bèze, « dressé et planté leurs Églises au milieu des plus grands coups, par le seul glaive spirituel de la parole de Dieu, » se virent contraints « non à émotion et rébellion contre le roi et repos public, mais à une juste et totalement nécessaire défensive[1] ». Ce recours aux armes terrestres pour sauver les droits de la conscience constamment méconnus ou violés, ces villes de sûreté conquises et bientôt perdues, ces *remparts* élevés par la main des hommes et qui devaient s'écrouler sous leurs yeux, en un mot cette lutte, même pour la meilleure des causes, n'a-t-elle pas abouti à l'aveu de Luther :

Notre force est faiblesse?

Mais quand sonna l'heure de la Révocation, et que sur des

1. *Mémoires sur les guerres de religion*, Bull. XXI.

troupeaux inoffensifs, ne demandant qu'à prier Dieu et à chanter leurs Psaumes, on déversa cette longue suite d'épreuves sans nom et sans exemple, cette persécution aussi savante dans ses détails qu'inflexible dans sa marche progressive, nos confesseurs n'ont-ils pas eu le droit de s'approprier les affirmations du cantique, et de s'écrier à leur tour :

Qu'on nous ôte nos biens,
Qu'on serre nos liens,

ou, selon les paroles plus précises encore de l'original : *Qu'ils nous prennent le corps, les biens, l'honneur, la femme, les enfants,*

Qu'importe!
Ta grâce est la plus forte,
Et ton royaume est pour les tiens!

Les dernières livraisons du *Bulletin* renferment ce que nous appellerions volontiers le commentaire de cette strophe : d'abord l'état des biens de tous les fugitifs du diocèse d'Uzès soumis à la confiscation; puis une liste d'enfants de nouveaux convertis ou de religionnaires en fuite recommandés à l'attention de M. de Basville, le terrible intendant du Languedoc. Parmi eux : Pierre Bonnafoux, âgé de dix ans, et Jeanne, âgée de huit ans; le père, la mère et un frère aîné sont hors du royaume; Jean Laffont, âgé d'onze ans, « d'assez bonne famille, si pauvres qu'ils sont tous nuds; si mal convertis que la mère a mieux aymé demeurer nue que d'accepter un habit qu'on lui donnait à condition qu'elle viendroit une fois à l'église ». On écrivait ces lignes en 1700, quinze ans après que Louis XIV eut déclaré qu'il n'y avait plus de protestants en France.

Vous êtes accoutumés, messieurs, à ces leçons de persévérance indomptable : il n'est pas un des trente volumes du *Bulletin* qui n'en ait signalé de nouveaux. En ouvrant depuis le 1er janvier la troisième série de notre recueil nous pouvons saluer d'avance les martyrs inconnus dont il nous sera donné,

n'en doutez pas, de transmettre encore les noms à l'avenir pour l'honneur de notre Église et l'exemple de ses enfants. A cette tâche le comité est heureux d'associer d'une manière plus intime deux pasteurs qui ont souvent déjà plaidé notre cause : en prenant place au milieu de nous, MM. Bersier et Viguié nous aideront dans ces recherches variées, parfois difficiles, et dont le champ loin de s'épuiser tend sans cesse à s'élargir. L'initiative de ces travaux appartint presque tout entière au groupe qui se forma en 1852, autour de M. Charles Read, pour constituer votre Société. Il n'est que juste aujourd'hui de reconnaître que nous ne sommes plus seuls à sonder les problèmes, à étendre les découvertes. C'est de tous les côtés, à l'étranger comme en France, que dans des livres fruits de labeurs consciencieux, dans des opuscules consacrés à un point spécial, dans les Revues, quelquefois dans les colonnes des journaux périodiques, on traite les questions qui sont de nature à nous intéresser. Nous nous réjouissons de ce témoignage rendu à la grande place que le Protestantisme — et le Protestantisme français — doivent occuper dans l'histoire des temps modernes, même quand nous voyons reprendre des controverses qui nous paraissaient closes définitivement; celle par exemple de la Saint-Barthélemy où M. le professeur Combes et M. le docteur Wutke d'une part, M. le professeur Baumgarten de l'autre s'efforcent de nouveau d'établir ou de combattre la préméditation.

Mais en même temps, comment se le dissimuler, un devoir de plus s'impose dorénavant aux rédacteurs du *Bulletin*. Si l'on ne s'occupe plus de nos XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sans le consulter, s'ils le voient constamment cité par les historiens modernes les plus justement appréciés, ils n'en seront que plus désireux, d'abord de leur placer bientôt entre les mains, comme un fil conducteur, la table analytique des deux premières séries. A notre vif regret nous ne vous l'apportons pas encore; un relevé aussi complet, dont M. Weiss vous dirait volontiers les innombrables détails, eût souffert par une publi-

cation trop rapide, et dans son groupement et dans sa minutieuse exactitude. Et en second lieu, à côté de la table qui permettra aux savants d'utiliser tous les matériaux recueillis par votre Société, il nous faut, sous peine de ne pas rester le vrai centre des recherches sur notre histoire, il nous faut rassembler en un même faisceau l'indication de toutes les sources nouvelles qui s'ouvrent, études, livres, articles dont la trace trop aisément perdue devra se retrouver dans le *Bulletin*. Tel est le but du *Répertoire* commençant dès la prochaine livraison : tous les trois mois il vous tiendra au courant de ce qui s'est produit dans le domaine qui vous est cher, et formera lui aussi comme une table analytique à laquelle souvent plus tard on sera forcé et heureux de recourir.

Pour réaliser ce progrès nous comptons sur la collaboration des membres de notre Société, et surtout de ceux des départements. Il nous l'eût certainement accordée, cet ami de notre œuvre qui aimait à lui signaler ce qui dans les publications saintongeaises, touchait à notre histoire, ne fût-ce qu'incidemment. M. de Clervaux, que Dieu a fait rentrer dans son repos le 26 novembre dernier, après une existence noblement et utilement remplie, avait compris le service qu'on peut rendre en relevant dans ses lectures certaine page, certain fait qui, si vous ne les glanez au passage, resteront ensevelis dans des recueils où l'on ne pensera pas toujours à les chercher. Il est peu des Mémoires publiés annuellement par les associations savantes qui ne renferment quelques lettres, quelques actes protestants. Aussi est-ce avec empressement que nous avons accepté l'échange avec le *Bulletin* proposé par trois d'entre elles, la Société historique et archéologique du Maine, la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, la Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse de Valence. Au delà des frontières nous saluons la naissance d'une sœur, la Société de l'Histoire du Protestantisme en Autriche. En nous adressant leurs premiers *Bulletins*, MM. les membres du Comité central nous écrivent de Vienne :

« Acceptez-les comme témoignage de notre reconnaissance; c'est à votre Société que nous devons l'initiative que nous avons osé prendre; ce sont vos statuts en grande partie qui ont servi de base à notre organisation. »

Oui, messieurs, les années que nous voyons se succéder avec une si effrayante rapidité, et qui parfois nous semblent presque uniquement remplies de préoccupations douloureuses ou de discussions stériles, n'auront pas été cependant sans laisser derrière elles quelques fruits durables. Je n'en veux pour preuve que ces travaux dont rien n'interrompt la marche sérieuse.

La réimpression de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze, préparée par M. Baum, annotée par M. Cunitz, revisée par M. Bonnet, est parvenue à sa 42e feuille : le premier tome, paraissant sous les auspices de votre Société, ne tardera pas à justifier, et au delà, tout ce que notre public en attend.

En dehors de notre action, mais, qu'il nous soit permis de le rappeler, sous l'impulsion énergique et la haute direction d'un membre de notre Comité, l'*Encyclopédie des sciences religieuses* en est à son XIIIe et dernier volume : vous savez quelle place y est attribuée par M. le doyen Lichtenberger à l'histoire des Religions, avant tout à celle du Christianisme, et en particulier aux hommes et aux faits du Protestantisme français.

La seconde édition de la *France Protestante* s'est augmentée d'un fascicule important, le cinquième. M. Henri Bordier poursuit son œuvre, avec plus d'ardeur sans doute que ses coreligionnaires n'en apportent à s'y associer. Il en est peu qui se soient intéressés à en faciliter la publication, ainsi que l'avait fait dès les premiers jours, simplement et largement à la fois, un homme de haute intelligence et de grand cœur, dévoué à toutes les belles causes et que notre église a eu la douleur de perdre en décembre dernier, M. Maurice Cottier. En regard de libéralités trop rares, d'adhésions qu'on voudrait plus nombreuses, ne serait-il pas juste, empruntant ici la vieille formule

huguenote citée dans ces pages mêmes, de « *renvoyer à leur conscience* » les indifférents et les oublieux?

« N'attendons pasqu'il soit trop tard », nous écrit M. de Cazenove, « de vains regrets ne nous consoleront point. Bénédictins, pionniers, glaneurs et collectionneurs, savants et aspirants, apportons tous une pierre au monument élevé par les frères Haag, afin de rendre plus fructueuse et plus facile la moisson et la tâche de leur savant continuateur. Toutes les fois que je reçois un nouveau fascicule, je constate que pour ne m'être pas assez pressé, pour n'avoir pas suivi avec assez d'ardeur tel ou tel filon, noté exactement certains faits, je n'ai pas apporté un concours assez actif, je m'en repens, mais trop tard. » M. de Cazenove ne se contente pas d'élucider lui-même notre histoire, il désire en faire aimer l'étude, et il nous a remis un exemplaire des livraisons parues de la *France protestante*, avec engagement pour les suivantes, destiné à l'élève de troisième année de la faculté de théologie protestante de Paris qui aurait montré le plus d'aptitudes historiques. Conformément à cette excellente pensée et avec le concours de MM. les Professeurs, nous l'avons offert au nom de votre Société et du généreux donateur à M. Caris, après la soutenance de sa thèse sur les origines de l'Église réformée de Sainte-Foy.

C'est remplir un des buts de notre institution que de récompenser les études approfondies et surtout que d'en provoquer. Aussi, dès que les ressources mises à sa portée l'y ont autorisé, notre Comité s'est-il empressé d'ouvrir deux concours nouveaux. Il réserve en premier lieu une médaille de 800 francs à l'ouvrage le plus distingué sur un sujet laissé au libre choix des concurrents, inédit ou imprimé, mais en ce cas, dans l'intervalle des concours. Il attribue en second lieu une médaille de 1200 francs au mémoire qui aura le mieux répondu à la question suivante : « Retracer la vie de Lefèvre d'Étaples et les origines de la Réforme française, depuis la publication du commentaire sur les Épitres de saint Paul en 1512 jusqu'à l'apparition de l'Institution chrétienne de Calvin en 1536. »

L'ampleur du sujet nous oblige à en circonscrire rigoureuse ment le cadre. Dans « cette période des premiers commence ments qui ne sera jamais assez étudiée, » que de problème à résoudre, que de ténèbres à éclairer par les document recueillis et publiés depuis peu ! Nous ne saurions asse recommander aux concurrents de se pénétrer de l'esprit d programme tracé de main de maître par notre zélé secré taire M. Jules Bonnet. Les ouvrages ou mémoires devront êtr adressés, pour le premier concours le 25 février 1883, pou le second un an plus tard, le 15 février 1884, 16, place Vendôme à la bibliothèque du Protestantisme français.

Messieurs, dans une des lettres reproduites aux *Epistre françaises des personnages illustres et doctes mises en lumièr par* JAQUES DE REVES, le pasteur Superville écrivait à Sca liger, de la Rochelle, 15 janvier 1606[1] : « Nous dressons un bibliothèque publique pour toutes les Églises de France ; nou mendions partout, et si vous n'étiez si loing je vous conjurero d'y contribuer quelque chose, afin d'y faire escrire vostre non en grosses lettres d'or parmy ceux qui nous aideront. » Cett Bibliothèque qu'on s'efforçait au début du dix-septième siècl de créer à la Rochelle pour « toutes les Églises de France », i est permis d'espérer que la fin du dix-neuvième la trouver parvenue à Paris à son plein épanouissement ; comme Supervill nous n'avons point honte de « mendier partout » pour elle — et déjà ils s'inscrivent sur le marbre, les noms de ceux qui nous ont aidé. Il en est un qu'il me faut prononcer ce soir pour l dernière fois. Vous étiez habitué à l'entendre dans chacune de no solennités annuelles et vous comprendrez que sur la proposi tion du secrétaire, le Comité, par un vote unanime, ait décid de graver sur la plaque commémorative de la salle de lectur le nom de notre bienfaitrice, madame Henri Thuret.

Le rapporteur de l'année prochaine aura le privilège de vou décrire l'adjonction, d'une exceptionnelle importance, que j

1. Hardewyck, 1624, in-8°, bibl. de Genève et du prot. français à Paris.

ne puis ce soir que vous annoncer. La Bibliothèque va s'enrichir d'une collection tout entière et vraiment magnifique de manuscrits originaux, du commencement du dix-septième siècle. Elle sera connue désormais sous le nom de *Papiers Duplessis-Mornay*. Quand les 1117 documents qui la composent seront rentrés en France, que les lettres inédites de Duplessis-Mornay, de Marbault, de Villarnoul, des pasteurs, seront collationnées et classées avec soin, il sera temps de vous demander si une fois de plus notre Société n'a pas bien mérité du Protestantisme français.

Parmi nos donateurs de cet exercice[1], citons avant tous autres madame la baronne de Neuflize, infatigable dans ses gracieuses libéralités, madame Schneider, madame Frédéric Dollfus, M. Alexandre de Lessert, M. le pasteur Maulvault, M. le pasteur Curie de Mascara (bible de 1543), M. le pasteur Weiss (éd. anglaise des sermons de Calvin sur le Deutéronome, 1583), M. le pasteur Vielles (dossier de condamnations), M. le pasteur Arnaud (transcriptions de synodes dauphinois du Désert), M. le pasteur Delon (actes originaux du synode des Cévennes de 1763), les auteurs français, hollandais, anglais, allemands et américains qui ont fait hommage de leurs œuvres à la Bibliothèque, et madame la baronne de Pages qui a bien voulu y placer le buste de son oncle, notre illustre coreligionnaire Philippe de Girard, longtemps méconnu et auquel

1. Donateurs du 29 avril 1881 au 19 avril 1882. Livres :

Ministère de l'Instruction publique, Faculté de Montauban, Faculté de Paris, Smithsonian Institute, Free Church of Scotland, Société Biblique protestante de Paris : MM. J. Bonnet, H. Bordier, past. Crottet, past. Curie, comte Delaborde, past. Ch. Frossard, Garelli, past. Kroh, A. de Lessert, past. Lelièvre, Will. Martin, past. Maulvault, past. Gustave Meyer, F. Puaux, Read, F. de Schickler, past. Vielle, Ch. Waddington, past. Weiss; Mesdames Blundell, Fréd. Dollfus, baronne de Neuflize, Schneider, H. Thuret.

Comme auteurs : MM. Abord, Rév. Agnew, past. Arnaud, past. Bonet-Maury, Charvet, past. Ph. Corbière, past. Douen, Enschédé, past. Paul de Félice, past. Frossard, E. Halphen, Hennebois, Jackson, Kobler, Laugel, Maillet, Marchegay, Melon, past. Menégoz, Milsand, Moutarde, Ed. Reuss, Riker, Alb. Rilliet, de Rochas, de Ruble, past. Schmidt, Dr Sepp.

Avignon va enfin dresser une statue comme Blois vient d'élever la sienne à Denis Papin et Aubenas à Olivier de Serres.

Trois volumes méritent une mention spéciale. L'un est un commentaire publié à Nuremberg en 1525 et dédié avec une singulière élégance et force de langage, au roi très chrétien François Ier, par Lambert d'Avignon, « exilé volontaire pour le témoignage de Jésus-Christ... *propter Jesu Christi testimonium libenter factus exul*, » comme le rappelle lui-même le premier de tous ces réfugiés qui, selon les paroles de Calvin, aimèrent mieux « être privés un petit temps du pays de leur naissance que d'être bannis à jamais de cet héritage immortel auquel nous sommes appelés. »

Mais en parlant du Refuge, comment ne pas rendre un suprême hommage de souvenir et de regrets à l'historien depuis longtemps perdu pour nous et pour la science, la maladie ayant brisé sa plume, mais dont la tombe vient seulement de se fermer, à Charles Weiss auquel l'Académie avait décerné sa haute récompense du Prix Gobert, et qui s'était inscrit le troisième sur la liste des fondateurs de la Société de l'histoire du Protestantisme français?

C'est aussi à un réfugié pour la foi, mais celui-ci après la révocation de l'édit de Nantes, que sont dues les *Cinquante lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers tems* que le Comité s'est empressé d'acquérir, avec d'autres ouvrages, à la vente d'une bibliothèque de pasteur. L'auteur avait occupé au Parlement de Paris une position brillante et honorée; quand il refusa d'abjurer on l'enferma à la Bastille, puis à Loches; ne pouvant le vaincre, on finit par l'expulser en confisquant ses biens; mais sa femme ne le suivit pas et on retint ses enfants : aussi Théodore de Béringhen, ce digne frère de la vaillante duchesse de la Force, pouvait-il se glorifier d'être entre 200000 réfugiés le seul « mary sans femme, père sans enfants, conseiller sans charge, riche sans bien ». N'entendez-vous point là un écho du cantique de Luther?

En voici un plus tragique. Louis de Marolles, conseiller-secrétaire du roi et receveur des consignations à Sainte-Ménehould avait près de soixante ans quand il fut arrêté au moment de quitter la France où il n'était plus permis de prier Dieu librement. Emprisonné dans un cachot de la Conciergerie, refusant l'entretien que lui proposait Bossuet, il vit confirmer par des juges qui ne dissimulaient point leur émotion, la sentence qui le condamnait aux galères. C'est avec une sorte de honte que le gouverneur lui fait mettre au cou la chaîne pesant trente livres. Vous figurez-vous les adieux des siens sur le quai de la Tournelle, au moment de son départ, confondu avec les plus vils forçats ? Ce que vous ne pourrez jamais pleinement concevoir, c'est ce que furent les six années que dura son martyre, d'abord sur la galère, puis dans un cachot infect et sombre où l'on s'efforça, par le froid, la nudité, la faim dans toute son horreur, de triompher de sa foi. Et encore, arrivât-on à se faire quelque idée de ce qu'il a souffert, en passant, comme l'écrit un témoin oculaire, « par les plus cruels tourments qu'on puisse faire éprouver dans toute l'étendue de l'inhumanité, » on ne parviendrait cependant jamais, sans avoir lu ses admirables lettres, à se représenter ce que furent sa résignation chrétienne, sa sérénité, son pardon pour ses ennemis. Quand on l'enferma dans le cachot où il perdit presque la vue et où Dieu le délivra enfin de sa torture, il y trouva la consolation « de pouvoir chanter à toute heure les louanges de son Dieu ». Aimez-les, messieurs, vos vieux Psaumes qui ont ainsi soutenu et réconforté les fidèles confesseurs du Christ !

Les souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles ont été racontées par l'un de ses enfants, dans un volume dont on ne connaît presque plus d'exemplaires. M. le pasteur Gagnebin offre le sien à notre Bibliothèque, et par là même c'est à toutes nos familles qu'il le rend : M. Jules Bonnet s'occupe à le rééditer avec le soin le plus scrupuleux, et vous le placerez bientôt à côté des lettres de Serres de Montpellier, et de la relation de Jean Bion que vient de réimprimer M. le pasteur

Douen, ce récit d'un aumônier catholique de la galère *la Superbe* converti par la vue des tourments et de la fidélité de nos forçats huguenots. Ces rééditions font honneur à notre époque. M. F. Puaux nous apporte les premières feuilles du traité de Claude : *De l'examen de soi-même pour se bien préparer à la communion*. Il a eu raison de remettre en lumière, avec les splendeurs de ce langage de la grande époque, l'appel, aussi exempt de superstition que pénétré d'une foi vivante, adressé à la conscience personnelle des chrétiens par le plus illustre des conducteurs de notre vieille Église de Paris.

Dans le sacrifice fait en notre faveur par M. le pasteur Gagnebin, vous avez retrouvé un témoignage de son constant intérêt. L'année dernière, vous vous en souvenez, c'est grâce à son bienveillant intermédiaire que nous obtenions du vénérable consistoire d'Amsterdam les registres de Riez, Romoles et annexes. Il a fait plus, et a consenti, avec l'éminent secrétaire des archives wallonnes et bibliothécaire de l'Université de Leyde, M. du Rieu, à être l'interprète de votre Société auprès de la Réunion des délégués des Églises wallonnes tenue à Delft au mois de juin. Depuis 1876 une commission, dite des VII, recueille et classe tous les documents provenant des communautés wallonnes de Hollande afin de préparer les matériaux d'une histoire complète de ces Églises; nous voudrions avoir le temps ce soir de vous entretenir des résultats obtenus déjà. Votre Comité a pensé que dans le cours de leurs analyses, les savants explorateurs rencontreraient plus d'une fois des pièces confiées à leurs sœurs de Hollande par les églises de France, comme le fut le dépôt de Nicolas Gaudemar. Nous leur avons demandé s'il serait possible que ces reliques prissent, elles aussi, le chemin du retour dans la patrie. La Commission des archives wallonnes de Leyde a transmis un premier avis favorable à la Réunion des députés des Églises wallonnes, et ceux-ci ont pris à l'unanimité la résolution « autorisant la Commission des archives à faire droit dans l'avenir à la demande formulée par le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme fran-

mis et à céder à la bibliothèque de la Société les documents intéressant les Églises de France ». La Commission accompagnait la transmission officielle de cette délibération de l'envoi des actes manuscrits du consistoire d'Imécourt, 1666 à 1684, apportés de France par le dernier pasteur de cette Église, Abel de Lambermont.

En exprimant à nos vénérés coreligionnaires de Hollande notre profonde gratitude pour cette fixation de principes aussi éclairés que fraternels, c'est au nom de toutes nos Églises que nous leur avons adressé nos remerciements. Les encouragements que ces Églises nous ont accordés rappellent ceux de 1880[1]. Ni Bâle, ni Strasbourg ne nous ont oubliés et Sainte-Marie-aux-Mines nous donne une touchante marque de souvenir. En tête des collectes de la fête de la Réformation, nous trouvons celles de la chapelle Saint-André à Paris 495 francs, de l'église de l'Étoile, 410, Nîmes 200, le Havre 181, Reims 169, Brest 127, Rouen 125, l'Oratoire à Paris 121, 50, Bergerac 118, les quêtes à domicile continuées à Réalmont par le pasteur Belluc et des offrandes d'autant plus cordialement accueilies qu'elles proviennent de troupeaux bien petits, bien pauvres et souvent bien éprouvés. Nous leur avions envoyé, comme aux plus nombreux et aux plus florissants, notre *Bulletin* exceptionnel et gra-

1. Églises donatrices en 1881, collectes parvenues au 19 avril 1882 :

Aiguesvives, Albias, Anduze, Angers (église évangélique libre), Aubais, Bâle, Barbesieux, Bayonne, Beaumont-les-Valence, Bergerac, Bernis, Bolbec, Boulogne-sur-mer, Boulogne-sur-Seine, Brest, Cannes (église évangélique française), Castres, Castres (église indépendante), Cette, Chambon (le), Châteaudouble, Dieppe, Dieu-le-fit, Dijon, Épinal, Flaujagues, Fontainebleau (égl. libre), Fresnoy-le-Grand-Ganges, Grand-Combe (la), Havre (le), Josne, Junas, Lasalle, Lédignan, Lunel, Luneray, Lunéville, Lusignan, Mâcon, Mans (le), Marsauceux, Mauvezin, Mazamet, Mehun-sur-Yèvre, Meyrueis, Montbéliard, Montmirat, Mostaganem, Mouchamps, Nantes, Négrepelisse, Nice, Nîmes, Niort, Nonancourt, Nyons, Paris — Oratoire, Saint-André, Étoile, Asile Lambrechts — Pau, Périgueux, Perpignan, Réalmont, Reims, Rélizane, Roubaix, Rouen, Saint-Antoine avec Lillebonne et Saint-Romain, Saint-Antonin, Saint-Étienne, Saint-Omer, Sainte-Marie-aux-Mines, Salsie de Béarn, Saverdun, Strasbourg (église Saint-Nicolas), Tonneins, Toulouse, Tournus, Tours, Vabres, Valence, Valenciennes, Valleraugues, Vauvert, Vigan (le), Vire. — Collectes de 1880 transmises en 1881 : Garrigues, Niort, Saint-Antonin.

tuit du mois d'octobre, et, comment ne pas le dire, ce ne sont pas toujours ceux pouvant le plus facilement nous aider qui se sont empressés de répondre à notre appel. Votre Société étai peut-être en droit d'espérer qu'au moins plusieurs des Église dont nous attendons vainement le concours d'année en année auraient cette fois réalisé le vœu, voté à l'unanimité le 24 octobre 1881 par le Synode officieux de Marseille : « que dan toutes les Églises réformées qui se rattachent au régime synodal officieux une collecte soit faite annuellement le jour de l fête de la Réformation en faveur de cette Société. »

Ce même Synode a exprimé sa sympathie pour le monumen de Coligny. Ce n'est pas à votre rapporteur qu'il appartien d'en parler. A votre dernière assemblée générale, M. le pasteur Bersier vous disait avec une juste satisfaction : « ce projet est devenu une réalité. » Depuis il a continué son œuvre, i s'en est fait comme le missionnaire à Genève, à Nîmes, en Hollande, et vous avez encore présente à la mémoire la vie d l'Amiral évoquée ici même avec la plus pénétrante éloquenc dans toute sa vérité et toute sa grandeur. Votre Société s'uni de cœur à cette réparation longtemps attendue. Il est de figures qu'il est bon, qu'il est nécessaire de faire revivr devant nos contemporains portés à précipiter le présent et oublier trop volontiers les leçons du passé.

J'ajouterai, en généralisant cette pensée, qu'à une époqu où l'éducation nationale prend une importance sur laquelle i serait superflu d'insister, le devoir des protestants est d'em pêcher que leurs enfants initiés à toutes les histoires, ignoren celle que leurs pères dans la foi ont écrite de leur sang, d leur vie. M. le pasteur Lamarche, de Négrepelisse, a senti c que serait une pareille lacune. Son *Manuel de l'Histoire de l Réformation et des Églises réformées, rédigé d'après les m thodes universitaires*, est destiné aux cours d'instruction rel gieuse. L'innovation est certainement heureuse. Les pasteu feront œuvre de consolidation protestante si, étendant et pr longeant le programme de l'enseignement catéchétique, i

apprennent aux futurs citoyens, aux futurs membres de l'Église, de quelles traditions historiques et religieuses ils sont les successeurs et les dépositaires. Le manuel de M. Lamarche leur sera un guide utile par son plan méthodique, précis, par sa brièveté, mettant surtout en relief les faits saillants : nous espérons vous le recommander à nouveau quand les additions et les rectifications d'une seconde édition bientôt réclamée, l'auront rendu plus digne encore d'être largement répandu.

Il nous reste à vous entretenir d'une heureuse fortune de la Bibliothèque qui remonte à peine à quelques jours et complète, avec un rare à-propos, ceux que nous avons eu la joie de vous décrire. M. le pasteur Lelièvre, en son nom et en celui de mademoiselle Blundell, nous adresse l'exemplaire des quatre Relations du sieur Serres, sur lequel il a fait sa réédition. « Il convient, nous écrit-il, que l'un des derniers exemplaires survivants aille enrichir le dépôt où vous recueillez, avec un soin pieux, les documents de notre grand passé religieux. » Dans ce journal qui nous met en présence, avec une vérité saisissante, des tourments d'un autre genre, ceux des déportés pour la foi, je ne relèverai, en terminant, qu'un seul passage : « Avant que les maladies dont nous fûmes atteints nous eussent affaiblis, nous chantions des Psaumes à haute voix et nous nous entre-répondions ainsi les uns aux autres. Dans la tour de Constance on faisait de même; nos cris n'étaient pas seulement entendus dans nos prisons, ils portaient aussi leur éclat dans plusieurs endroits de la ville. M. le lieutenant du roy ayant été averti de notre chant, nous fit défense de chanter et nous menaça de la potence si nous violions son ordre ; cela n'arrêta pas notre concert, nous continuâmes à faire retentir nos prisons des louanges de Dieu ; mais comme ce chant ne plaît point à nos persécuteurs, leur fureur devint par là si grande, que les officiers de la garnison vinrent dans la tour de la Reine, et dans celle de Constance, où ils chargèrent de coups de bâton et traînèrent par les cheveux plusieurs prisonniers, disant

qu'ils les traitaient ainsi, parce qu'ils avaient chanté des Psaumes. »

Les Psaumes... Messieurs, vous remercierez avec nous les membres de l'Union chorale de l'Église réformée de Paris qui vous les font entendre ce soir ; émus par nos grands souvenirs, tous aussi vous vous unirez au fond du cœur à ce chant de confiance et de gratitude :

O mon Dieu, mon Sauveur
Ta céleste faveur
Fut toujours mon partage :
Plus le mal est pressant
Plus ton secours puissant
Relève mon courage.
Toujours quand j'ai prié,
Toujours quand j'ai crié,
Dieu touché de ma plainte,
Loin de me rebuter,
A daigné m'écouter
De sa montagne sainte.

Je me couche sans peur
Je m'endors sans frayeur,
Sans crainte je m'éveille.
Dieu qui soutient ma foi
Est toujours près de moi...

F. DE SCHICKLER.

ÉTUDES HISTORIQUES

L'AMIRAL DE COLIGNY

AU CHATEAU DE CHATILLON-SUR-LOING

Deux superbes châteaux édifiés par le moyen âge, embellis par la Renaissance, décoraient, au XVIe siècle, la vallée du Loing. L'un, celui de Montargis, dominant la forêt de Ferrières et les fertiles plaines du Gâtinais, fut, durant quinze ans, de 1560 à 1575, la résidence de Renée de France, fille de Louis XII, et duchesse douairière de Ferrare, qui en fit, selon la belle expression de Calvin, « l'Hôtel-Dieu des pauvres persécutés »; l'autre, celui de Châtillon, ancien fief des comtes de Champagne, échu, dans le cours des âges, aux vicomtes de Melun, puis aux seigneurs de Coligny, d'une très noble famille de la Bresse, qui prit une part brillante aux guerres d'Italie sous Charles VIII et ses successeurs. Jacques II de Coligny, le troisième des seigneurs de Châtillon, périt glorieusement à côté de Bayard, au siège de Ravenne. Gaspard Ier, son fils, fut un des héros de Marignan, « cette bataille de géants », comme l'appelait le maréchal de Trivulze; obtint lui-même le bâton de maréchal, et mourut en se rendant au siège de Fontarabie, le 24 août 1522. cinquante ans, jour pour jour, avant la néfaste journée où le plus illustre de sa race, Gaspard II de Coligny, fut assassiné, « *n'ayant dans le cœur*, dit Montesquieu, *que la gloire de l'État*[1] ».

1. *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny, sa famille et sa seigneurie de Châtillon-sur-Loing*, par M. Becquerel, membre de l'Académie des sciences. Broch. in-8°. Paris, 1876 (deuxième édition), p. 16.

Voyez aussi le savant ouvrage de M. le comte Jules Delaborde, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, t. I, c. I.

On n'a pas à retracer ici la pure jeunesse de celui qui devait occuper une si grande place dans nos annales. De ses aïeux il tint la bravoure héréditaire, qui devait atteindre aux sublimités de l'héroïsme religieux ; de sa mère, Louise de Montmorency, une secrète inclination vers la croyance plus austère et plus forte qu'il goûta pleinement dans la lecture des Saints-Écrits, au château de l'Écluse en Flandre, après la glorieuse défense de Saint-Quentin, où il s'était sacrifié pour le salut de son pays. C'est l'esprit de la Réforme qui dicta les conclusions du beau mémoire écrit dans sa captivité : « Tout le reconfort que jay est celuy quil me semble que tous les chrestiens doibvent prendre que tels mystères ne se jouent point sans la permission et volonté de Dieu, laquelle est toujours bonne, sainte et raisonnable, et qui ne fait rien sans justes occasions, dont toutefois je ne sais pas la cause et dont aussi peu je me dois enquerir, mais plus tost m'humilier devant luy en me conformant à sa volonté. » Calvin ne s'y méprit pas, et dans le glorieux vaincu de Saint-Quentin, dans le stoïque prisonnier de Philippe II, il reconnut le futur chef, le héros du Protestantisme français [1].

En rentrant en France après la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis (avril 1559), Coligny était loin de prévoir les redoutables initiatives qu'allait lui imposer un avenir prochain. Retiré à Châtillon, et tout entier aux joies de la famille, près d'une compagne digne de lui, Charlotte de Laval, il s'occupa de reconstruire le château de ses pères qui menaçait ruine. L'antique manoir situé sur une haute colline, et dominant la ville de Châtillon-sur-Loing, annonçait par son étendue la demeure d'un seigneur riche et puissant. François Ier s'y était plusieurs fois arrêté dans ses courses perpétuelles de Blois à Chambord, à Fontainebleau, et deux de ses ordonnances sont datées de Châtillon-sur-Loing [2]. Un souffle

1. La première lettre de Calvin à Coligny est du 4 septembre 1558. Voyez le recueil des *Lettres françaises*, t. II, p. 230.

2. Elles sont de mai 1539.

nouveau rajeunissant toutes choses, littérature, art, religion, se levait alors sur la France, et transformait en édifices élégants les massives constructions du moyen âge. Si l'on avait pu dire après les terreurs de l'an mil, que le monde secouant sa vétusté, revêtit la robe blanche des Églises, le seizième siècle, à son aurore, vit naître un art nouveau, français et italien tout ensemble, qui multiplia ses merveilles sur les rives de la Loire et de la Seine, et qui demeure un des plus beaux titres des Valois[1].

Coligny partagea les meilleurs goûts de son siècle. En vrai fils de la Renaissance il fit appel aux artistes les plus distingués pour décorer le château dont l'aspect majestueux et imposant alliait le prestige des souvenirs aux élégances d'un âge nouveau. Une aile construite au midi, dans le style de la Renaissance, contenait une galerie où furent représentés par le pinceau du Primatice et de ses élèves, les principaux faits d'armes de sa famille. Jean Goujon lui prêta son ciseau pour ces bas-reliefs merveilleux et ces cariatides vivantes dont il avait le secret. Plusieurs salles furent ornées de peintures à fresques d'après les dessins de Jules Romain. Le péristyle du château fut mis en harmonie avec les splendeurs de cette demeure agrandie dont les trois terrasses superposées communiquaient avec de vastes jardins. Coligny se plaisait à en faire les honneurs, et il aimait sans doute à retrouver un reflet de Chantilly, berceau de sa mère, dans le vieux manoir des Châtillons approprié aux exigences d'une civilisation nouvelle[2].

J'ai sous les yeux une gravure qui représente la vieille ville de Châtillon baignée par le Loing, avec ses remparts, ses tours, et l'antique château qui la domine. Là, comme

1. Voyez le bel ouvrage de M. Léon Palustre, qui ouvre des perspectives nouvelles : *La Renaissance en France*. Nulle part l'originalité de l'art français n'a été mieux établie.

2. J'emprunte ces détails à la brochure déjà citée de M. Becquerel, p. 17, 30 et 31. Les serres du château de Châtillon, encore aujourd'hui subsistantes, rappellent celles de Versailles. Un puits monumental, d'une fort belle architecture, atteste les magnificences de l'ancien édifice.

dans une gravure célèbre du seizième siècle, on est heureux de contempler les trois frères qui vécurent, en des temps troublés, dans une si parfaite harmonie; Odet, cardinal de Châtillon, le type du prélat de la Renaissance, conquis de bonne heure à la Réforme; d'Andelot, gagné le premier à ses pures croyances, qui sut résister en face à Henri II, et maintenir en pleine cour, au château de Monceaux, les droits sacrés de la conscience relevant de Dieu seul; mais qui faiblit un instant dans sa prison de Melun, pour se relever plus ferme et devenir le Bayard de la Réforme française[1]. Plus lent à se prononcer pour la foi nouvelle, Coligny ne connut pas les défaillances, et dès son entrée dans la carrière, on put pressentir l'homme qui saurait aller jusqu'au bout dans la bonne et la mauvaise fortune, dans la gloire et l'ignominie qui n'est qu'un autre nom de la gloire, dans le sublime rayonnement des héros et des martyrs où la postérité le contemple.

Tel il nous apparaît déjà dans cette grande scène du château de Châtillon, qui est comme le prologue de la guerre civile. Il faut relire dans d'Aubigné cet admirable dialogue qui n'a pas son égal dans l'histoire. Le sang a coulé à Vassy (1er mars 1562) et Théodore de Bèze a vainement demandé justice du meurtre de ses frères. Le duc de Guise vient étaler à Paris son insolent triomphe; le prince de Condé s'est retiré à Meaux, appelant aux armes les réformés. « Les deux partis sont en présence : Où est l'amiral ? Dans sa maison de Châtillon, désespéré. Sa femme le presse de partir, de rejoindre ses frères. Une nuit il l'entend qui pleure, car il ne dort plus. Il l'interroge, et comme elle renouvelle ses instances : « Sondez vostre conscience, lui dit-il, si elle pourra digérer les déroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans... les trahisons des vostres, l'exil en pays estranger, votre honte, votre nudité, votre faim, et ce qui est plus dur, celle de vos enfants, votre mort enfin par le bourreau

1. *Bulletin*, t. III, p. 238; et t. XXVI, p. 55, 97 et suivantes.

après celle de vostre mary... Je vous donne trois semaines ! » — Mais elle : « Ces trois semaines sont achevées. Ne mettez point sur vostre tête les morts de trois semaines, ou je serai témoin contre vous au jugement de Dieu[1] ! »

Ce dialogue en dit long sur les patriotiques angoisses de l'amiral au moment de quitter la maison de ses pères pour entrer dans la sombre voie des guerres civiles. *Tristis usque ad mortem !* Ce mot du vidame de Chartres est aussi le sien avant de tirer l'épée de Dreux, de Jarnac, de Moncontour, et de préluder par le martyre des guerres de religion à celui du 24 août 1572. Terribles époques que celles qui imposent de tels sacrifices, et où les déchirements de la patrie semblent moins cruels que ceux de la conscience et les épreuves quotidienne ! « Et pour ce que l'on m'a voulu taxer d'ambition en la prise des armes avec ceux de la religion réformée, je fais la mesme protestation que le seul zèle de la religion me les a faict prendre, avecques ce que je craignois (pour) ma vie. Et faut que véritablement je confesse mon infirmité que la plus grande faulte que j'ay tousjours faicte en cela, *c'est que je n'ay pas assez ressenti les meurtres et les injustices que l'on faisoit de mes frères*, et qu'il a fallu les dangers et aguées que l'on faisoit sur moy pour m'avancer à faire ce que j'ay aict. Mais je dis aussy devant Dieu que j'ay essayé par tous les moyens que j'ay pu de pacifier toutes choses, ne craignant rien ant que les troubles et guerres civiles, prévoyant bien que cela apporterait après soy la ruyne de ce royaulme, la conservation duquel j'ay toujours désiré et procuré de tout mon pouvoir[2]. »

Qui oserait suspecter cette parole loyale que l'on retrouve dans un mot touchant prononcé plus tard devant les drapeaux de la guerre civile suspendus aux murs de Notre-Dame :

1. Voyez le récit de d'Aubigné (*Histoire universelle*, l. III, c. II) et M. Jules Tessier dans son excellente thèse sur Coligny, à laquelle j'emprunte cet expressif résumé.

2. Testament de l'amiral Coligny (*Bulletin*, t. I, p. 263, 264).

« *Nous en mettrons de meilleurs!* » Noble vœu qui se fût réalisé pour la gloire de la France sans le crime où devait s'abîmer l'honneur du pays! Oublions, s'il se peut, ces sinistres perspectives pour vivre quelques instants de la vie simple et austère d'un grand seigneur huguenot sous le toit de Châtillon. La journée commence et finit par la lecture de la Parole sainte et par la prière. C'est le ministre Raymond Merlin qui préside à ces pieux exercices. En son absence c'est l'amiral lui-même, de sa voix grave et lente, consacrée aux intérêts de la religion comme à ceux de la patrie. Quand approche le jour de la Cène, il en remontre la sainteté à ses serviteurs, « les réconciliant ensemble, s'il y a quelque dissension entre eux; et si quelqu'un ne lui semble pas assez préparé pour bien entendre et vénérer ce mystère, il prend soin de le faire mieux instruire; et s'il en trouve d'obstinés, il leur déclare ouvertement qu'il aime mieux demeurer seul que de nourrir une suite de méchants[1]. » Noble image de cette discipline réformée qui conciliait si bien l'austérité de la foi et l'indulgence de la charité.

L'Église doit être en exemple au monde; mais c'est par une vie sans reproche plus encore que par la rigueur des arguments théologiques, que doit s'exercer un prosélytisme digne de ce nom. En un siècle d'intolérance, où persécuteurs et persécutés professent trop souvent les mêmes maximes, l'amiral s'élève sans efforts à ces pures conceptions qui sont la gloire de Castalion et de l'Hôpital. Nulle part les catholiques ne sont plus respectés qu'à Châtillon et leur culte plus libre. Leur église, autrefois attenante au château, a été reconstruite dans la ville pour être plus à portée des fidèles[2]. L'amiral se montre ici supérieur à son temps. « Encores qu'il ne fust amateur de messes, si pouvoit-il dire qu'il n'y avoit lieu en France auquel les prestres vécussent en plus grande liberté qu'ils faisoient dans sa ville; » ajoutant toutefois avec sa fran-

1. La *vie de Gaspard de Coligny, Seigneur de Chastillon* (Dresde, 1783), p. 13.

2. Voyez les détails à ce sujet dans Becquerel, p. 18.

chise habituelle qui n'était pas sans malicieuse bonhomie « que ce n'estoit pas pour le plaisir qu'il y prist, mais pour obeyr aux édits du roy[1] ».

C'est par l'éducation que l'on doit préparer les générations nouvelles à un avenir meilleur. L'école est le séminaire de l'Église, et les bonnes lettres sont inséparables de la pure religion. L'amiral se souvient des leçons qu'il a reçues en sa jeunesse du docte Bérauld. Ce double trésor du savoir et de la vertu doit être libéralement communiqué à tous. Rien ne lui coûte pour assurer ce résultat. Il fait bâtir à grands frais un collège à Châtillon, « en un air bel et sain, où il entretient de très doctes professeurs en la langue hébraïque, grecque et latine, avec plusieurs escoliers[2] ».

Trois fils, Gaspard, François, Odet, viennent s'asseoir au foyer du héros, et sont avec deux filles, bien jeunes encore, Louise et Renée, l'objet de ses constantes sollicitudes. Il a donné pour précepteur à ses fils, M. Legresle, qu'ils honorent comme un père, et auquel il rendra lui-même le plus beau témoignage dans son testament. Le programme de leur éducation semble tracé dans ces lignes écrites par l'amiral lui-même au lendemain d'un grand deuil, la mort du vaillant d'Andelot : « Je vous demande pour tempérament à ma douleur que je puisse voir reluire en vous ses vertus, et pour cet effet de vous adonner de tout vostre cœur à la piété, à la religion, et d'employer pendant que vous estes en âge vostre temps en l'estude des bonnes lettres qui vous mettront dans le chemin de la vertu. Et combien que je ne sois pas contraire aux heures que vostre précepteur vous donne pour vous esbattre et absenter de vos livres, prenez garde de rien faire ou dire dans vos esbattemens qui puisse offenser Dieu. Sur toutes choses honorez vostre maistre et luy obéyssez comme à nous mesme, m'asseurant qu'il ne vous enseignera ni conseillera rien que pour vostre honneur et profit. Au reste, si vous m'aimez

1. Pièce citée par Jules Tessier, *Étude sur l'amiral Coligny*, p. 105.
2. *La vie de Gaspard de Coligny*, p. 137.

ou plutôt vous mesmes, prenez peine que je reçoive toujours d'agréables nouvelles de vous et de croître autant en piété et en vertu que d'âge et de corps. Dieu vous bénisse et vous tienne en sa garde et par son saint esprit vous conserve éternellement[1]. »

Tels étaient les graves messages que Coligny adressait à ses fils lorsqu'il en était séparé par les tristes nécessités de la guerre qui dispersèrent plus d'une fois la famille à Orléans, à Saintes, à la Rochelle. L'intervalle qui sépara la paix d'Amboise de la seconde guerre civile (1563-1567) fut le plus long répit accordé à l'amiral dans le manoir de ses pères, au sein des plus pures affections domestiques. Un intérêt particulier s'attache à ses relations avec sa pieuse voisine la duchesse de Ferrare. Du haut de la grande tour, encore subsistante, de Châtillon, on apercevait le château de Montargis se détachant au loin sur les dernières collines du Gâtinais. Les plus affectueux rapports unissaient les habitants de ces deux nobles demeures[2]. De Châtillon à Montargis circulaient sans cesse les messages qui portaient des nouvelles de la cour ou des provinces en ces temps agités. Charlotte de Laval, l'austère compagne de Coligny, était l'amie de Renée. Elles ne différaient point dans leur passion pour la gloire de la France, dans leur ardent désir de voir la paix fondée sur le respect des droits de la conscience, selon le noble vœu de l'Hôpital. Elles trouvaient un lien de plus dans les œuvres de charité qui n'ont que Dieu pour témoin[3]. On ne résiste pas à la tentation de citer ici quelques extraits du Livre de comptes de la duchesse de Ferrare, naïf témoignage qui a bien son prix :

1. *La vie de Gaspard de Coligny*, p. 77.

2. L'intimité de ces rapports qui ne furent jamais interrompus, est la meilleure preuve du dédain de la duchesse de Ferrare pour les indignes accusations élevées contre Coligny à propos de l'assassinat du duc de Guise.

3. Voyez, par exemple, la lettre de Charlotte de Laval à Renée, du 14 février 1566, relative à une pauvre femme menacée de cécité : « Et pour ce que je m'en asseure *avec ce que les pauvres affligés se ressentent continuellement de vostre largesse*, que cette recommandation y servira de quelque chose, etc. » (Collection de Béthune, 8720, f° 63 orig.)

Janvier 1564 :

A un jardinier de Monsieur l'admiral qui a fait présent d'oranges à Madame la duchesse.....	50 sols.
A l'aumosne de l'Église réformée de Châtillon.....	9 l. 16 sols.
Aux trois officiers de la maison de Monsieur l'admiral. .	24 l. 10 s.

Juillet 1565 :

Au jardinier de Monsieur l'admiral pour l'ayder à marier sa fille.....	15 l. tournois

Février 1572 :

A Monsieur Malot, ministre de Monsieur l'admiral, pour luy aider à marier une de ses nièces.....	100 l.

Dans une lettre de Coligny à Renée, relative à de plus graves sujets, quelques désordres commis par les gens de guerre, je relève ces mots en *post-scriptum* :

Ma femme et ma sœur d'Andelot vous remercient très humblement des grenades qu'il vous a pleu leur envoyer[1].

Grande est la joie à Châtillon quand on y reçoit une visite ou une lettre de la duchesse de Ferrare. La pieuse princesse qui comptait parmi les femmes doctes de France et d'Italie, prend un vif intérêt à l'éducation des fils de l'amiral, à leurs progrès dans les lettres antiques. Elle ne dédaigne pas de les encourager; comme nous l'apprenons par les réponses de ses jeunes correspondants :

« Madame, la lettre de laquelle il a vous a pleu nous honorer nous est un gage très sur de la souvenance et du soin qu'il vous plaist avoir de nous, bien que nous n'ayons encore moien quelconque de vous faire le service lequel nous vous devons...

1. A madame la duchesse de Ferrare, lettre du 11 décembre 1564 (orig.). (Collection de Béthune, 8668, f° 51.) Cette même collection contient d'assez nombreuses lettres de l'amiral et de sa femme à la duchesse sur divers sujets. Plusieurs ont été publiées par M. le comte Jules Delaborde dans le tome II de son savant ouvrage.

Vray est que pour l'affection qu'il vous plaist nous témoigner du bien lequel nous souhaitez, j'estime que ce sera assez pour le présent si nous mettons peine et diligence à bien congnoistre Dieu, l'aimer et l'honorer par le moien de l'avancement que pourrons faire aux bonnes lettres et sciences, comme de vostre grâce et bonté singulière il vous plaist nous y exhorter, à quoy nous espérons faire si bon devoir que à l'advenir vous cognoistrez vostre exhortation n'avoir esté vaine, moyennant l'assistance de nostre Dieu, lequel nous supplions vous donner, madame, en tout félicité, très longue vie pour l'avancement du règne de son fils[1]. »

De telles lettres disent assez ce qu'était la vie à Châtillon ou à la Rochelle, lorsque sous le poids de grandes épreuves et de grands désastres, supportés avec une constance invincible, Coligny dut envoyer ses enfants, privés de leur mère, dans une ville associée désormais aux tragiques destinées de la Réforme française. En apprenant le sac de Châtillon par des bandes ennemies, l'incendie du collège, la dispersion et la perte de ses meubles les plus précieux, il écrivit de Saintes, à ses fils et à ses neveux retirés à la Rochelle, une lettre sublime de renoncement : « Il nous faut suivre Jésus-Christ notre chef qui a marché devant nous. Les hommes nous ont ravi ce qu'ils pouvoient, et si telle est toujours la volonté de Dieu, nous serons heureux et notre condition bonne, veu que cette perte ne vous est arrivée par aucune injure que vous eussiez faite à ceux qui vous l'ont apportée, mais par la seule haine qu'on me veut de ce qu'il a pleu à Dieu de se servir de moi pour assister son Église. Si pour ce sujet nous souffrons des pertes et incommodités, nous sommes bien heureux et recevons un salaire sur lequel les hommes n'auront point de pouvoir[2]. »

1. Lettre de François de Coligny à madame la duchesse de Ferrare, de Chastillon, 21 octobre 1570. Le même feuillet contient une lettre d'Odet de Coligny à la même du même jour. (Collection de Béthune, 8652, f° 32.)

2. *Vie de Gaspard de Coligny*, p. 90, 91.

Après Jarnac et Moncontour tout semblait perdu pour la Réforme et pour son chef. Mais il était de ceux qui grandissent dans les revers et peuvent dire avec un ancien : *Perieram nisi periissem!* La glorieuse retraite des princes et leur marche victorieuse sur la Loire, amenèrent la paix de Saint-Germain et la rentrée de Coligny à Châtillon, puis à la Rochelle, où s'accomplit, l'année suivante, un double mariage, celui de Téligny avec Louise de Coligny, et de l'amiral avec Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremont, devenue la *Marcia* de ce nouveau Caton. De meilleurs jours semblaient se lever pour la France et pour le manoir de Châtillon, qui vit le retour de ses nobles possesseurs. On disait le cœur du roi ouvert à de généreuses inspirations et tout près d'adopter une politique véritablement nationale qui réconcilierait les partis dans une guerre contre l'Espagne. L'astucieuse Catherine elle-même paraissait s'incliner devant les nécessités du patriotisme et de l'honneur qui prescrivaient une attitude nouvelle à la dynastie des Valois. Charles IX ne demandait qu'à voir l'amiral pour prendre de magnanimes résolutions qui seraient la gloire de son règne et le salut du pays. Coligny n'écoutant que la voix du devoir n'hésita pas à quitter son asile de la Rochelle, à se rendre à Blois, puis à Paris, pour s'entretenir avec le jeune monarque, et lui exposer les plans d'une politique trop grande hélas! et trop belle pour trouver un sérieux écho dans cette âme pervertie par les leçons de sa mère[1]!

Ici se pose une redoutable question, qui n'en fut pas une pour les contemporains, mais que l'inconstance des opinions, la versatilité des partis, les sophismes de l'école ont plus tard singulièrement obscurcie, et sur laquelle de récentes publications jettent des clartés décisives[2]. Il appartenait à Philippe II

1. Les dates sont ici à préciser. L'amiral arrive à Blois le 12 septembre 1571 et repart pour Châtillon le 19 octobre. Le 6 juin de l'année suivante, il fait son entrée à Paris. (H. Bordier, *la Saint-Barthélemy et la Critique moderne*, p. 75 et 79 notes 1 et 2.)

2. Au premier rang, il faut placer l'ouvrage déjà cité de M. Henri Bordier, au-

de livrer le secret de Catherine de Médicis, et de montrer dans les conférences de Bayonne la première conception de l'effroyable attentat qui demeurait une énigme pour la postérité. L'histoire peut désormais prononcer avec l'autorité du juge qui se rend à l'évidence, et son arrêt est dans un seul mot : *préméditation*. Je n'essaierai pas d'en détailler les preuves après l'incomparable discours qui les a résumées, ici même, avec une rare puissance, et qui semble un verdict sans appel[1]. J'aime mieux vous transporter à Châtillon, dans une période suprême, pendant les mois, les jours déjà comptés, qui précédèrent la catastrophe, et vous faire assister aux dernières pensées du héros qui ne parut jamais plus grand qu'au moment de rendre sa belle âme à Dieu.

Pendant que dans les conciliabules de la cour, on arrête, dans ses traits principaux, le sinistre dessein dont le mariage du roi de Navarre avec la sœur du roi, à Paris, est la pierre angulaire, Coligny, comblé des témoignages de faveur du jeune monarque, qu'il se flatte de conquérir à de nobles projets, tous tendant à la gloire de l'État, rentre à Châtillon, vers la fin d'octobre 1571, pour y goûter ses dernières joies domestiques. A son foyer rajeuni a pris place une nouvelle compagne qui porte dignement son nom[2]. Louise de Coligny, sa fille, a trouvé dans un jeune seigneur l'époux accompli que lui désignait d'avance la pieuse sollicitude de son père[3]. Téligny est pour l'amiral un fils de plus associé par d'actives négo-

quel est venu s'ajouter depuis le très important mémoire de M. Combes, professeur d'histoire à Bordeaux : *L'entrevue de Bayonne et la question de la Saint-Barthélemy, d'après les archives de Simancas*, in-8°, Paris, 1882.

1. Conférence de M. le pasteur Eug. Bersier, faite à l'Oratoire, le 23 mars 1882. On ne peut que souhaiter la publication d'un discours qui est une grande page d'histoire.

2. C'est à Jacqueline d'Entremont que la duchesse de Ferrare annonçait en ces termes la paix de Saint-Germain : « Hier, sur les dix heures du soir, ainsi que je me voulloys mectre au lit, je receus lettres de la cour... par lesquelles l'on m'escript que la paix est accordée et conclue. Dieu veuille qu'elle puisse durer! » (Lettre du 2 août 1570. Collection de Béthune, 8768, f° 95 (orig.)

3. Testament de Coligny (*Bulletin*, t. I, p. 266).

ciations aux plus hauts desseins[1]. Coligny aime à s'entretenir avec lui, dans les allées de son parc séculaire, de cette politique nouvelle dont il dictera le programme au jeune Mornay, futur conseiller d'un grand règne[2]. Dans ses rêves de régénération et de gloire pour la France, il voit les partis réconciliés dans une croisade contre l'Espagne, les Pays-Bas affranchis du joug de Philippe II, la Flandre, le Hainaut, le Brabant peut-être incorporés à la monarchie par l'élan des populations reportant sa frontière à la Meuse ou à l'Escaut. L'axe de la politique européenne va changer; de grands événements se préparent; sous les auspices de nouvelles alliances conformes aux vrais intérêts du pays, de meilleurs jours luiront pour notre patrie.

Ce programme politique, que le jeune roi a paru vivement goûter dans de récents entretiens, et qui doit inaugurer une ère nouvelle d'apaisement et de grandeur, trouve d'implacables adversaires dans les Guises, dont les démonstrations arrogantes semblent un défi adressé à l'amiral jusque dans le voisinage de Châtillon. Avec quelle magnanimité il s'exprime à ce sujet dans une lettre à Charles IX : « Et n'eust esté, Sire, la promesse que j'avais faicte à Vostre Majesté, quand je repartis de Blois, j'avois bien moien de relever de peine ceulx qui disoient qu'ils me venoient assiéger en ma maison, *et de faire la moitié du chemin au-devant d'eulx*..... Mais, Sire, je crains tant de desplaire et de désobéir à Vostre Majesté, et d'aultre part, je désire tant entretenir la paix et le repos en vostre royaulme, que je scay luy estre tant nécessaire, que je préférerai toujours le public et le service de Vostre Majesté à mon

1. Lettre de l'amiral Coligny au roi, de Chastillon, 13 décembre 1571. Admirable pièce que je citerai plus loin. Elle se termine ainsi : « Sire, pour n'ennuyer point V. M, j'ay prié M. de Thelligny, mon fils, luy dire de bouche ce que je craindrois lui estre ennuyeux par une trop longue lettre, et pour ce que je scay aussy qu'il a nécessairement affaire chez soy comme *ung nouveau messager*, qu'il plaise à Vostre Majesté luy donner bientost congé. » (Coll. de Béthune, 3193, f° 25, orig. autogr.)

2. Discours au roi Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagne et Pays-Bas. (*Mémoires et correspondances* de Duplessis-Mornay, t. II, p. 20.)

particulier, comme en peut rendre bon tesmoignage le langage que je luy en tins dernièrement à Blois, en présence de la royne vostre mère et de monseigneur vostre frère, lequel j'eusse faict difficulté de tenir, de crainte qu'on ne m'eust imputé cela à quelque timidité, *n'eust esté que Dieu m'a faict ceste grâce de me faire cognoistre entre les hommes*[1]. »

C'est à ces menées hostiles, à ces trames ténébreuses d'un parti qui ne cesse d'assiéger les oreilles du roi, de la reine mère, et qui trouvera, au moment voulu, des complicités toutes prêtes à la cour, que l'amiral fait allusion dans ces lignes d'une lettre du 13 janvier 1572, aux ministres de l'Église de Zurich : « Je vous prie, messieurs, que comme vous voyez que le Diable ne dort pas pour mal faire, que de vostre part vous aussy vous veilliez pour rompre ses dessaincts et pratiques, et avoir mémoire de moy en vos bonnes prières[2]. » Comment douter de la clairvoyance de l'homme qui écrivait ces lignes quelques mois avant la Saint-Barthélemy? S'il crut au jeune roi, il ne crut ni à sa mère, ni à ses néfastes conseillers, Tavanes, Retz, Nevers, Birague; et dans ses patriotiques méditations, l'alternative du triomphe ou du sacrifice pour une cause sainte, dut se poser devant lui. Le sacrifice le trouva prêt !

C'est à ce moment solennel, bien près de l'époque où Coligny va quitter Châtillon pour n'y plus rentrer (juin 1572), que se place une visite du célèbre jurisconsulte Hotman, le futur auteur de la *Gaule franque*. Il amenait avec lui deux jeunes allemands, Albert de Stetten et Hermann de Hess, que l'amiral accueillit très gracieusement et auxquels il fit montrer le château et les jardins. Ce souvenir demeura profondément gravé dans la mémoire d'Hotman, comme l'attestent ces lignes

1. Coligny au roi. Lettre du 13 décembre 1571, déjà citée. Elle a été publiée *in extenso* dans le *Bulletin*, avec plusieurs autres également inédites (t. XXI, p. 460-462). M. Tessier l'a reproduite dans sa thèse sur Coligny, p. 239.

2. Cette lettre a été publiée pour première fois dans le *Bulletin* (t. XXI, p. 462, 463).

d'une lettre écrite six ans après à Hermann de Hess : « Souvent me reviennent à l'esprit les détails de la visite que nous fîmes ensemble au héros de Châtillon, dont le noble et grave accueil, les religieux discours sont empreints, je n'en doute pas, dans votre mémoire comme dans la mienne[1]. » Tel on aime à se représenter Coligny dans ses derniers jours, le front tour à tour illuminé par de grands desseins ou assombri par de sinistres pressentiments qui durent se mêler aux plus glorieux rêves, mais portant ses regards plus haut que la terre, et soutenu par ce sentiment du devoir, cette foi supérieure au succès, qui furent la constante inspiration de sa vie.

Le crime du 24 août est accompli ! Les Valois, qui l'ont osé regarder en face, viennent d'entrer, selon une juste expression, « dans l'infamie éternelle ». Retournons une dernière fois à Châtillon, pour assister, dans une des salles du château, à une scène des plus pathétiques[2]. On vient d'y recevoir la terrible nouvelle. La femme de l'amiral, Jacqueline d'Entremont, du même coup veuve et proscrite, réunit ses enfants pour leur faire la triste communication, mille fois interrompue par les larmes et les sanglots de la famille infortunée : « Hélas ! mes enfants, j'ai fait une perte si grande que je ne vous la scaurois dire comme nous la sentirons cy-après, puisqu'il a pleu à Dieu nous laisser survivans à celuy que j'ay tant honoré durant sa vie, comme j'ay faict et feray tant que vivra sa mémoire. Il faut se résoudre à ce qui est passé, puisque c'est la volonté de Dieu. Mais si j'ay perdu mon mary, faut-il que je perde mes enfants?... » Le château de Montargis ne peut leur offrir, en

1. « Quin etiam persœpe mihi redit in mentem nostra peregrinatio, quam olim ad visendum heroem nostrum Castillonium una suscepimus, cujus credo et oris et gravitatis et piorum sermonum memoriam animo tuo insculptam esse. » Hotomannus Hermanno von Hess, X Cal. mart, 1578. Cette visite eut lieu au mois d'avril 1572, comme on le voit par une autre lettre d'Hotman à Gualther de Zurich, XI Cal. maü 1572. (*Bulletin*, t. XXV, p. 541.)

2. *Jacqueline d'Entremont, veuve de l'amiral de Coligny* (1572-1579), par M. le comte Jules Delaborde. (*Bulletin*, t. XVI, p. 219 et suivantes.)

l'absence de la duchesse, un asile assuré. La fuite, la misère, l'exil, telle est l'unique perspective qu'ils doivent accepter sous la conduite du fidèle précepteur, M. Legresle, qui a tout préparé pour leur évasion. Elle les rejoindra plus tard sur la terre étrangère. Mais qui peut percer les mystères de l'avenir? Elle n'a pas prévu le sort qui l'attend dans sa propre patrie, sous le verrou des ducs de Savoie, ni ce long martyre des prisons qui s'ajoutera pour elle à celui du veuvage[1]. Dieu lui donne de le supporter sans faiblir, en digne veuve de l'amiral[2]!

Avec la dispersion de la famille de Coligny s'arrête pour nous l'histoire du château enveloppé dans la proscription de ses maîtres. L'ignoble arrêt du parlement de Paris contre l'amiral et ses prétendus complices, portant « que le château de Châtillon-sur-Loing serait rasé sans qu'il pût être permis à l'avenir d'y construire un édifice, » excita les scrupules de Charles IX lui-même et ne fut exécuté que sur un des pavillons, celui du midi. Ce quel e temps et la fureur des hommes avaient épargné de cette illustre demeure, la bande noire l'a démoli pour le vendre pierre à pierre, au commencement de ce siècle, sous les yeux d'un peintre célèbre, Girodet, qui déposa l'expression de sa douleur dans les vers suivants :

Et toi, pour la vertu décoré par les arts,
Élégant Châtillon, palais du fils de Mars,
Asile de l'honneur où souvent la victoire
Allait loin de la cour dissimuler sa gloire,
Par le fer abattus, par le feu dévorés,
J'ai vu tomber tes murs et tes lambris dorés.
Ces vieux chênes, orgueil de ton parc frais et sombre,
Qui peut-être avaient vu Coligny sous leur ombre
Où sont-ils? Demandez à ces vils acheteurs,
Du palais des héros sordides brocanteurs;

1. *Jacqueline d'Entremont*, par M. le comte Jules Delaborde. *Ibid.*

2. *La veuve de l'amiral Coligny*, par M. Henri Bordier. (*Bulletin*, t. XXIV, p. 289, 337.)

Une tour, comme un roc sur les Alpes assis,
Montre encor ses flancs nus que la foudre a noircis;
Colonne du malheur par le crime laissée,
Et qu'attriste le deuil de sa splendeur passée[1]!

C'est dans un pan de mur en ruine, attenant au donjon épargné par la bande noire, qu'ont été déposés en 1851, après leur navrante odyssée de Montfaucon à Montmorency, sur la terre de France et sur la terre d'exil, les restes du héros qui trouveront un jour, nous l'espérons, une tombe digne d'eux au chevet de ce temple, dans le monument érigé au grand français, au grand martyr, et où la patrie et la religion unissant leurs palmes fraternelles, diront ce : *Sunt lacrymæ rerum!* qui semble le dernier mot de l'histoire[2].

JULES BONNET.

1. Œuvres de Girodet-Trioson, t. I, p. 83, fragment cité par M. Becquerel, p. 31.

2. Sur les tristes vicissitudes des restes de l'amiral, voy. le *Bulletin* (t. III, p. 346 et suivantes) et Becquerel, (p. 33 à 36) ainsi que les notes IX et X de l'Appendice.

MÉLANGES

UNE APOLOGIE DES HOLLANDAIS

AU XVIIe SIÈCLE

M. Léon Feer a publié dans l'un des derniers numéros du *Bulletin*[1], un intéressant article intitulé : *Un pamphlet contre les Hollandais au dix-septième siècle.* Je voudrais aujourd'hui parler de la réfutation de ce pamphlet et opposer aux attaques habiles du colonel Stoppa[2], la réponse passionnée du ministre Jean Brun.

La religion des Hollandais, œuvre de propagande politique, avait paru à la fois à Paris, à Cologne et en Hollande[3] dans le courant de l'année 1673. *La véritable religion des Hollandais* ne vit le jour qu'en 1675 et fut publiée à Amsterdam par Abraham Wolfang. Pourquoi un si long retard ? Jean Brun l'explique dans sa préface par deux raisons. Le livre du « colonel Stoupe » est rempli « de tant de mensonges, de tant de fables et de faussetés qu'il semble traicté en burlesque et non sérieusement. » Le ministre du roy des armées a donc hésité à répondre à l'officier des armées du roy. Il a hésité aussi pour une autre cause. Nimègue était occupé par les Français « et je n'aurois osé l'entreprendre sans m'exposer à la plus cruelle persécution. » Les Français ayant quitté Nimègue, Jean Brun « semblable au fil de Crœsus, bien qu'ayant été comme muet toute sa vie à l'égard des écrits, seroit horriblement dénaturé et plus profane que Cham, »

1. Numéro du 15 février, p. 78. Quelques erreurs nous ont été signalées. P. 78, l. 8, lisez : *puis* de Louvois, et non *près*; p. 83, l. 14 et 22, c'est *Arméniens* qu'il faut lire; p. 85, l. 14, lisez : *actes* du culte; p. 86, l. 27, lisez : ministres *de* village; et enfin, p. 89, il faut lire : 1673. (*Réd.*)

2. C'est ainsi, je crois, qu'il faut écrire ce nom. La famille des Stoppa est une famille ancienne qui a donné à la France plusieurs officiers généraux. M. Galiffe a publié des fragments de sa généalogie.

3. L'édition hollandaise est in-4°. « De Goddienst der Hollanders. » 1673.

s'il pouvait « regarder sans douleur les calomnies atroces dont on tâche de noircir « nos seigneurs les États des Provinces-Unies. » Et quoiqu'à l'égard du lieu de ma naissance, je sois étranger en ces païs, si est-ce qu'en considération des longues années que j'y ai demeuré et de l'employ que j'y ay je ne scaurois considérer les Souverains des Provinces-Unies que comme mes pères. »

L'apologie de Jean Brun porte pour épigraphe : *Hac casti maneant in religione nepotes*. Elle est dédiée au prince d'Orange, « restaurateur de la liberté et de la religion des États ». « L'idole est brisée, Dagon renversé, les Provinces-Unies sont repurgées de ces monstres François, monstres beaucoup plus dangereux que n'étoient ceux qu'on dit que les héros fabuleux ont défaits. » La dédicace est suivie d'une préface, la préface d'un « Raccourcy de l'histoire ecclésiastique », le Raccourcy d'une apologie, l'apologie de six lettres répondant article par article aux six lettres de Stoppa, « lettres adressées, assure-t'on, à Mr Hommel, pasteur et professeur de théologie à Bern, fort homme de bien et qui désire extraordinairement le repos et la prospérité de sa patrie ». Avant d'entrer en discussion avec le colonel Stoppa, Jean Brun s'efforce de démontrer que son adversaire ne mérite aucun crédit. « Grison de nation » et voulant se faire passer pour Suisse, ministre à Londres dans l'église française, « esclave de Cromwel », il a jeté le froc aux orties ; de pasteur républicain, il est devenu courtisan de la reine de France dont il a acquis la faveur par le présent « d'un rare singe acheté à Amsterdam pour la somme de 400 livres » ; a été nommé officier et lieutenant colonel dans le régiment de son frère. Médiocre comme ministre de l'évangile, il a été médiocre comme officier et homme de guerre. Le maréchal de Luxembourg lui a publiquement reproché d'avoir donné « un conseil très pernicieux. » Il a eu un collaborateur qui vaut encore moins que lui, « à scavoir un certain Pierville son amy », son intime en Angleterre, « qui s'est depuis quelques années établi à Utrecht où il tenoit cabaret de coffy, de sucolade et je ne scais quelles autres liqueurs et friandises qu'il avait appris à préparer en Angleterre, homme extrêmement présomptueux pour ce qu'il sait quelque peu de latin. » Ce cabaretier qui sait le latin est comme Stoppa de mœurs peu régulières, et l'apologiste de la Hollande n'hésite pas à nous donner sur la vie privée de ses adversaires des détails que je ne saurais reproduire.

Si Jean Brun ne déteste pas la médisance, il n'a que peu d'horreur pour le pédantisme. Il commence son « raccourcy » en nous apprenant que les Hollandais ont jadis été nommés Caninesates, Ménapiens, Usipètes et Tubantes. Il entre enfin en matière et raconte, non sans une certaine éloquence, « par quel miracle la religion a été plantée et conservée au cœur des Hollandais » et « combien d'efforts le Diable a fait avec ses satellites pour l'arracher à leurs âmes. » Il est faux de prétendre que les doctrines des Hollandais ne sont pas conformes à celles des autres réformés; un ministre étranger a-t-il jamais fait difficulté de servir en Hollande; faux de dire les Hollandais égoïstes; Amsterdam ne distribue-t'il pas tous les ans huit cent mille écus aux pauvres; faux de déclarer les Hollandais ennemis des missions; n'ont-ils pas fait traduire les évangiles en divers idiômes, n'envoient-ils pas partout des ministres chargés d'annoncer la bonne nouvelle aux païens? La Cie des Indes Orientales à elle seule, ne consacre-t'elle pas annuellement soixante mille écus à l'entretien de ces missionnaires?

Dès sa première lettre Jean Brun s'élève contre la prétention qu'a Stoppa de ne voir dans la « sédition des Pays-Bas qu'un mouvement exclusivement politique » (p. 82). D'ailleurs la religion serait-elle moins la religion pour cela? Et quand Stoppa parle de sédition, il se trompe étrangement sur la valeur des termes; les Hollandais n'ont pas fait de sédition (p. 84), « ils ont tâché de se maintenir en la liberté de conscience avec toute souffrance et toute humilité » (p. 84). Il est faux que les provinces confédérées permettent l'exercice à toute sorte de religion (107). Le libre exercice de leur culte n'a pas été laissé aux catholiques Romains (110), car ils ont abusé de la liberté qu'on leur avait accordée et n'ont pas été de fidèles sujets. Et quant aux Arméniens, Moscovites, Turcs et Persans, quant « à ces gens avec leurs longues vestes, couverts d'un turban à la Turquesque » (122), ne les laisse-t'on pas en France, en Angleterre, en Suisse, faire leur négoce librement? N'y a-t-il pas des Juifs en France, et le catholicisme n'a-t'il pas donné naissance à beaucoup d'hérésies » ? En Hollande, la religion réformée est la seule, « qui ait des églises établies et entretenues aux frais du public, qui ait écoles et cloches sur les temples. » Si Voétius, des Marey et Coccejus doivent être cités parmi les hérétiques, « certes il y aura fort peu d'orthodoxes en Europe » (125). Ils n'ont pas créé de schisme. « Quel miracle que dans tant de docteurs et professeurs, il y ait deux ou trois thélogiens de sentiments différents, »

(125). N'en a-t'il pas toujours été ainsi et partout? « Caïn à mon avis n'étoit pas de la même opinion que son père et son frère (140). Il y avait un Cham, des Tarés, des Nimrods. » La seconde lettre finit par le récit de toutes les hérésies qui ont agité l'humanité.

Dans la 3me lettre Jean Brun se demande à quoi il sert de décrire toutes les sectes, puisque la majorité des Hollandais n'est point sectaire. Que Spinosa soit Juif, cela ne détruit pas la religion des Hollandais. « Je crois pourtant que Stoupe se trompe quand il dit que Spinosa n'a point abjuré la religion des Juifs (158), s'estant soustrait de toutes leurs observations et de leurs cérémonies, mais aussi il mange et boit tout ce qu'on lui propose fut-ce même du lard et du vin qui viendrait de la cave du pape. » « On m'assure qu'il ne veut pas reconnaître le Tractatus Theologo Politicus, comme son fruit, et je m'assure que le livre de Spinosa n'est pas plus pernicieux que celui de Stoupe (162). L'un montre autant d'indifférence pour les religions que l'autre. » La majorité des Hollandais est protestante réformée.

« Il est vray qu'on ne gêne pas la conscience en ces pays-ci » (Lettre 4, p. 170); mais outre les religions luthérienne, arménienne et anabaptiste, il n'en est aucune qui ait des temples tolérés. On a mille fois troublé les papistes dans leurs assemblées particulières (171). Si tous les Hollandais ne sont pas réformés, « il le faut attribuer aux secrets ressorts de la Providence » (174). « Voudriez-vous bannir ces errans, les proscrire, déposséder de leurs biens, les tuer et massacrer? » (175); « ce n'est pas là que je sache, ce que l'Évangile nous ait jamais prescrit. » Et d'ailleurs tous les pays protestants « sont-ils parfaitement repurgez du papisme et autres sectaires? je ne pense pas que notre officier ait la hardiesse de le dire » (182). L'intérêt de la religion même requiert parfois de souffrir des religions fausses (187). Quant à Labadie, « ce misérable imposteur, » n'a-t-il pas été toléré en France, à Montauban, à Orange et à Genève (194)? Et le synode Wallon « ne s'en est-il pas débarrassé incontinent, comme d'un fardeau fort dangereux? » Il faut ramener « les errans au droit chemin par la douceur, et par des enseignements salutaires » (205). Par quelle loi Stoupe prouve-t-il « qu'il faille chasser les Juifs, et qu'il les faille faire mourir? » « Je me suis cent fois trouvé dans leurs synagogues, et j'ai recherché dans leurs Liturgies et dans leurs Livres de prières si je n'y pouvois remarquer quelques pages

d'ignominies contre Jésus-Christ, mais je n'ai jamais rien pu trouver de semblable » (222). « Ce sont des gens qui se comportent fort modestement dans ce païs, ils sont fort au reste dans son intérêt et en souhaitent ardemment la prospérité. » Plut au ciel que tous les chrétiens fussent d'aussi bons patriotes !

Si d'Huisseau ministre de Saumur a été excommunié, ce n'est pas pour avoir prêché la tolérance, « mais pour ce que l'auteur a fait paraître beaucoup de malice, ou une fort grande imprudence, voulant unir dans une même communion tous les chrétiens qui confessent seulement que Dieu est le créateur et conservateur du monde et que Jésus-Christ est le fils de Dieu, envoyé pour le salut des hommes, » et par ce « qu'il veut faire de l'Église de Christ, un panthéon de Rome » (229). « Ne craignez-vous pas, Monsieur Stoupe, de passer pour un détestable calomniateur? » (237) ? « Ne craignez-vous pas que Michel l'archange, ne vous dise un jour : Le Seigneur te redargue (sic). Avouez que Dieu estant pour les Hollandais, rien ne sera contre eux (239). »

Comment Stoupe ose-t'il parler de l'avarice des Hollandais, gens généreux s'il en fut (Lettre 5). « S'il y a homme qui ait l'avarice pour religion et qui serve dévotement à Mammon, c'est bien M. Stoupe » (246). Il n'a été généreux qu'une fois dans sa vie, c'est quand il a donné près de quatre cents livres argent de France, « pour un singe qui n'était pas rare autrement, sinon qu'il étoit de couleur jaune. » Il ne peut nier qu'il ait laissé des dettes à Utrecht. « J'ay honte quand je pense qu'un homme qui a esté ministre autrefois, qui présentement est lieutenant-collonel d'un régiment de Suisses soit si sordidement avare » (p. 248), et qu'il ait préféré « l'épée à la Bible pour aller piller, dérober, tuer, brûler, noyer, violer, et s'il y a encore quelque chose de plus exécrable à quoi le diable puisse employer ses esclaves » (248). Stoupe reproche aussi aux Hollandais d'être commerçants, mais tout le monde ne fait-il pas du négoce à sa façon; les ecclésiastiques en France ne le font-ils pas, principalement avec les Indes occidentales; « le roy n'a t'il pas voulu avoir portion dans le traffic de la Cie des Indes orientales? » Les Hollandais n'ont jamais dit ainsi que l'a prétendu « je ne scai quelle relation italienne citée par Stoupe : « Siamo Hollandesi, non siamo christiani. » Les Hollandais ne cachent pas leur religion; ils font pour la propagation de l'Évangile autant qu'il leur est possible

(267). « Les Estats ont fait translater et imprimer à leurs dépens, le catéchisme en langue grecque barbare; la Cie des Indes a fait prêcher l'Évangile en langue portugaise et indienne, elle ne se contente pas d'avoir des maîtres d'école européens, mais aussi des Naigres et des Indiens » (269). Et quant au reproche de dureté que l'on adresse aux Hollandais : « quelles cruautés ont-ils commises qui approche de la barbarie de Bodegrave à quoi M. Stoupe a mis la main » (297)?

Dans sa sixième lettre, Jean Brun aborde le côté purement politique de la question, et se demande si les Suisses peuvent avec « bonne conscience » porter les armes contre les Hollandais. Quand bien même le roi de France ne ferait pas la guerre aux Hollandais pour la religion; la religion si elle n'a pas été la cause de la guerre en a été l'un des prétextes (312). Les Suisses ne doivent pas l'oublier. Stoupe prétend que les Français font la guerre aux Hollandais, « pour punir leur ingratitude, pour mortifier leur orgueil; » mais quelle est cette ingratitude, quel est cet orgueil? Les Hollandais ont reçu des services de la France, mais la France aussi a reçu des services des Hollandais (321). « Cet auguste roy Henry quatrième, l'a avoué bien haut. » « Il n'y a au monde de nation plus simple, plus modeste, plus humble, plus contente et plus modérée que les Hollandais » (336). Et quand ils seraient orgueilleux, serait-ce aux Français de les châtier? La vraie cause de la guerre est dans ce fait « que les Français croyoient les Hollandais un puissant obstacle à leurs vastes desseins de se rendre maîtres de l'Europe. » Que les Suisses jugent maintenant de quel côté ils doivent se ranger. « Du côté de celui qui payera le mieux » dit Stoupe. « Mais quand Stoupe accuse les Suisses de se vendre pour de l'argent, » il les juge d'après lui-même. « Si Jésus-Christ luy donnoit plus d'argent que le roy de France, il serviroit à ceux qui combattent pour Jésus-Christ, car point d'argent, point de Stoupe » (359). Stoppa est payé par le roy de France, il veut trahir les Suisses, il veut les perdre par ses pernicieux conseils. Son plan est habile. « Il veut obliger les cantons de donner du monde au roy, de tirer par de grandes levées hors de la Suisse tous les gens capables de porter les armes, afin qu'ayant dépeuplé le païs et privé de ses meilleurs soldats, le roy eut bonne occasion de les aller surprendre subitement et de les accabler tout d'un coup pour se rendre ci-après

maître de toute l'Enrope » (391). L'intérêt comme le devoir des Suisses sont de fermer l'oreille aux conseils de Stoppa « du plus grand caloniateur de la terre, homme cruel, lâche, mercenaire, qui a quitté sa nation pour s'enrichir par le sang, le meurtre et les voleries. »

Les citations que nous avons faites sont assez nombreuses, pour donner une idée juste des arguments employés par Jean Brun, de son langage passionné, de ses apostrophes parfois éloquentes et trop souvent violentes.

Jean Brun n'est pas seulement un rhétoricien ou un philosophe qui discute froidement la thèse d'un adversaire habile, c'est un homme, c'est un pasteur, c'est un patriote, qui s'est trouvé lésé dans ses intérêts, froissé dans ses sentiments, blessé dans son patriotisme d'adoption, c'est un chrétien, mais un chrétien qui connaît bien l'ancien testament et qui dit : « Quoyque l'oubli des injures passées soit une très belle vertu, il est pourtant quelquefois nécessaire d'en garder le souvenir fort soigneusement. » Tel est le début du Conseil d'Extorsion[1]. Nous n'en parlerons pas longuement. Un généalogue hollandais, un historiographe de Nimègue, y trouverait des documents et des renseignements précieux. Jean Brun s'y étend complaisamment sur ses propres souffrances durant l'occupation de Nimègue par les Français, sur les vexations qui l'ont accablé, sur les sommes qu'il a dû payer, sur ce qu'il a fait, sur ce qu'il a dit, sur ce qu'on lui a répondu. Il n'a rien oublié et il veut raconter tout. Il n'y a rien de français dans ce long souvenir des offenses. Et de fait Jean Brun n'était pas Français; originaire de Kaiserslautern, dans le Palatinat, Johannes Braun ou Braunius, né en 1628, perdit à l'âge de sept ans son père, bourguemestre de Kaiserslautern, qui fut tué lors du pillage de la ville par les Impériaux. Conduit à Metz par sa mère, il y fit ses études et prit une si grande habitude de la langue française que de retour dans sa patrie, il dut apprendre de nouveau l'allemand. Il alla s'établir en Hollande et s'occupait à Leide d'affaires commerciales, lorsque le savant Constantin, l'Empereur qui avait remarqué son goût pour les lettres, lui donna le conseil de reprendre ses études. Brun suivit cet avis, et devint élève de l'Université. Il

1. Voici le titre exact : « Le conseil d'extorsion, ou la volerie des Français. Exercée dans la ville de Nimègue par le commissaire Methelet et ses supôts par I B. »

sut inspirer de l'amitié au célèbre Coccejus qui s'intéressa à ses débuts. Après avoir soutenu une thèse sur l'autorité des Écritures, Jean Brun voyagea en France, en Suisse, en Allemagne, et fit à Paris un séjour de quelque durée. De retour dans les Pays-Bas, il fut envoyé par le synode français en Zélande d'abord, puis à Delft. En 1661 il fut nommé pasteur et professeur d'antiquités hébraïques à Nimègue. En 1680, il fut appelé à une chaire de théologie à Groningue; pendant vingt-huit années il y professa non sans éclat des doctrines qui lui valurent de nombreux contradicteurs, et ne mourut qu'en 1708 à l'âge de quatre-vingts ans.

Je ne donnerai pas la liste complète des ouvrages de Jean Brun, mais je ne puis passer sous silence son « Vestitus Sacerdotum Hebræorum » Leide, 1680, 2 volumes in-4°; ni son « Doctrina fœderum. » Amsterdam, 1688, in-4°, livre qui parut aussi en hollandais sous le titre de « Leer der Verbonden. » Jean Brun était un théologien hardi et passionné; son collègue van der March l'accusait de sabellianisme et d'hétérodoxie; cette accusation donna lieu à une guerre de plumes qui dura longtemps. Brun aima la lutte jusqu'à la fin de sa vie; il en donna la preuve par ses différends avec Pierre de Jaucourt, ministre français et pasteur à La Haye. Pierre de Jaucourt avait attaqué les amis de Brun, dans son écrit intitulé : « Entretiens sur les différentes méthodes d'expliquer l'Écriture et de prêcher de ceux qu'on appelle Coccéiens et Voétiens. » Amsterdam, 1707. Brun âgé de soixante-dix-neuf ans entra avec ardeur dans la lice et répondit par un « Avertissement nécessaire aux églises sur les entretiens de M. de Jaucourt, ministre à La Haye, contre les Coccéiens et les Voétiens, et sous leurs noms, contre tous les plus excellents théologiens de l'église réformée. » Amsterdam, 1708, in-12. Le synode wallon de Nimègue donna raison à Brun contre Pierre de Jaucourt, qui fut condamné à rétracter publiquement certaines de ses accusations contre Coccejus.

Il ne fut pas donné à Jean Brun de jouir longtemps de son triomphe. La mort vint bientôt le frapper, mais il travailla jusqu'à la fin. Serviteur fidèle et laborieux du Dieu en qui il avait cru, il lui consacra ses derniers instants. Quelque jugement que l'on puisse porter sur ses opinions théologiques, on ne saurait lui refuser, ce me semble un réel talent d'écrivain, une érudition profonde, une ardente passion pour la vérité, et si dans le cours de sa longue vie, il se laissa

parfois entraîner à oublier que la charité est patiente, qu'elle ne soupçonne point le mal, qu'elle excuse tout, qu'elle espère tout, qu'elle supporte tout, il n'en mérite pas moins la sérieuse estime dont l'honoraient ses contemporains.

PIERRE DE WITT.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE

En ouvrant ce chapitre, nous ne saurions prétendre à être complets, au début surtout, puisque nous voudrions remonter jusqu'en 1880, et plus haut, si possible, pour les ouvrages non encore cités par le *Bulletin*. Les premiers Répertoires seront forcément moins actuels que rétrospectifs. Nous renouvelons l'appel à nos amis et collaborateurs, remerciant ceux d'entre eux qui nous ont déjà répondu et tout particulièrement M. Gustave Masson, qui veut bien promettre le relevé des livres et articles anglais au fur et à mesure de leur apparition. Nous tenons aussi à reconnaître les emprunts que nous sommes heureux de faire à l'excellent résumé des travaux sur l'histoire du protestantisme français, années 1876 à 1880, publié par M. le docteur Théodore Schott dans la *Zeitschrift für kirchliche Geschichte* (Revue pour l'histoire ecclésiastique) 1881. Afin de faciliter les recherches, nous grouperons les notes recueillies, nous occupant d'abord des matériaux, I pour les Biographies, II pour l'époque des guerres de religion.

I. BIOGRAPHIES. M. le comte DOUGLAS qui, en 1874, avait publié dans les « Documents historiques et inédits pour servir à l'histoire du Dauphiné, » une *Vie de Soffrey de Calignon* (Grenoble, g. in-4° XXXVI et 500 pp. avec planches), vient d'y ajouter les *Actes et correspondance de Lesdiguières* (Grenoble, 1881, 2 vol. g. in-4° LXXI, 596 et 631 pp.), avec la collaboration de M. J. ROMAN qui, sous forme d'introduction, a tracé un portrait très développé du connétable. — CHRISTIE, *Étienne Dolet, the martyr of the Renaissance* (London, 1880) voyez l'étude sur Dolet par M. Douen. (*Bull.* XXX). Le *Bulletin*

a déjà rendu compte de la biographie de *Claude Baduel* par J. GAUFRÈS (Paris, 1880, in 8°). *Bull.* XXX, p. 141, ainsi que des trois ouvrages suivants : *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, par M. le marquis de ROCHAMBEAU (Paris, 1877, in-8°); *Le mariage de Jeanne d'Albret*, par le baron A. de RUBLE (Paris, 1877, XIV et 312 pp. in-8°) et le 1er vol. d'*Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, par le baron de RUBLE (Paris 1881), *Bull.* XXXI ; le second volume vient de paraître : du même, *François de Montmorency*, 1530-1579 dans les Mémoires de la société de l'histoire de Paris, tome VI, page 127. Le premier tome des *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte de LA FERRIÈRE (Paris, 1880, in-4°), renferme une introduction sur la jeunesse de la princesse. — *Catherine de Médicis*, par l'auteur de *la vérité sur Marie Stuart*, 1519-1589 (Paris, Plon, 1880, in 18 de 300 pp.) panégyrique révoltant. — GUADET, *Henri IV, sa vie, son œuvre, ses écrits* (Tours, 1879, in-8° de 412 pp.); l'auteur qui a publié le Supplément aux Lettres missives de Henri IV le juge surtout d'après cette correspondance. WIJNE, *Hendrick IV en sin overgang tot te Katholicke Kerk* (1879), rien de neuf, et surtout après le grand ouvrage de Stähelin sur l'abjuration, qui n'est pas encore dépassé, quoiqu'il date de 1856. — *Ambroise Paré ou le père de la Chirurgie Française*, par EUGÈNE MULLER dans la Bibliothèque des écoles et des familles (Hachette in 18-192 pp.), bon. — *Ambroise Paré*, 1510-1590, la date de sa naissance, sa famille, sa demeure, sa religion, ses œuvres, par le docteur TURNER (*Gaz. hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, Paris 1879); l'auteur établit la date de 1510 et ne croit pas au protestantisme du grand chirurgien ; dans la même Gazette, 1878-1879, étude sur *Ambroise Paré*, par ÉMILE BÉGIN. — VIGUIÉ, *Calvin à Strasbourg*, conférence (Renaissance, août-sept. 1880). — PAUL DE FÉLICE, *Théodore de Bèze a-t-il volé le trésor de la nation de Bourgogne à l'université d'Orléans*, réfutation, par le dossier retrouvé dans les archives du Loiret, d'une accusation de Flor. de Raemond (Christianisme au XIXe siècle, 5 nov. 1880). — *François de la Noue au château de Limbourg* (Bull. de l'Institut archéologique liégeois, T. XIII, p. 359). — *Maître Bernard des Tuileries*, par ERNEST CHESNEAU (Revue de France, 15 sept. 1880) rien de neuf (voy. aussi Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis. T. VIII, p. 419; et Bulletin de cette société, T. III, p. 36 et 188). — *Bernard Palissy*, par ÉMILE JONVAUX, forme la première Biographie dans l'*histoire de trois potiers célèbres* (Paris, Hachette, 1880). — LOBET, *Jean Cousin* (Revue de Champagne et Brie, oct. nov. 1888). TOLLIN, *Michael Servet precurseur de Ritter et de Humboldt* (Zeitschrift der Gesells. für Erdkunde, Berlin 1880), en allemand, sur les

travaux géographiques de Servet. — DE JONGE, *Louise de Coligny* (La Haye, 1880, in-8°, 64 pp), voy. l'étude de M. Bonet Maury, *Bull.* XXIX. — DOINEL, archiviste du Loiret, *Notes sur les deux Bérauld et quelques uns de leurs contemporains* (Bull. de la Société archéologique et historique de l'Orléanais 1880, N° 105), rectifications de l'article de la France protestante. — GAULLIEUR, *Jean Matison, principal du collège de Nérac et avocat au parlement de Bordeaux* (J^al du Protestantisme français, 16 oct. 1880). GAULLIEUR, *La famille des Bacalan* (*Id.* nov. et déc. 1880, janvier et mars 1881). — *Isaac Casaubon* (Hist. Taschenbuch, 1880), biographie complète, s'occupant surtout du séjour à la Cour en France et en Angleterre. — Un professeur d'histoire à l'université de Strasbourg, M. HERMANN BAUMGARTEN, qui avait déjà publié, en 1878, *Ueber Sleidan's Leben und Briefwechsel* (Voy. compte-rendu. *Bull.* XXIX, p. 85), a fait paraître sous le titre de *Sleidan's Briefwechsel* (Strasbourg, 1881, in-8°) 182 lettres du célèbre historien. M. JAEGLÉ a traduit une partie de la curieuse correspondance de la princesse Palatine qui avait été publiée pour la *Litterarische Gesellschaft*, de Stuttgard (Paris, Quantin, 2 vol. in-8° 1879). Les *Lettres missives originales du* XVIe *siècle* (100 de femmes et 200 d'hommes) tirées des archives du duc de la Trémoille et publiées par P. MARCHEGAY et H. IMBERT (extr. des Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux Sèvres, Niort, Clouzot, 1880, in-8°, de IX et 462 pp.) en renferment d'Andelot, de Marguerite d'Angoulême, du Pr Bonnet, modérateur du Synode de Pons, des Bourbons, des fils de Coligny, de Dumont, pasteur à La Rochelle, de Duplessis-Mornay, de la Noue, de la Trémoille, des dames de Rohan, etc. — Dr GERLAND. *Correspondance de Leibnitz et de Huygens avec Papin et biographie de Papin* (Berlin, 1881, en allemand). Voy. le compte-rendu, *Bulletin* XXX, 238. — BELTON et BOURNON, *Notes sur la famille de Papin*, Blois, 1880, — G. DURUY, *Turenne*, Bibl. des écoles et des familles, Hachette, 1880, très militaire et catholique. — R. KERVILER, *Perrot d'Ablancourt*, et avec E. DE BARTHÉLEMY, *Valentin Conrart*, dans les Biographies des fondateurs de l'Académie française (Paris, Didier, 1877 et 1881). — G. DEPPING, *Un banquier protestant en France au* XVIIe siècle, *B. Herwarth*, 1607-1676 (*Revue historique*, juillet-oct. 1879) très intéressant. — M. AUGUSTE LAUGEL a réuni, sous le titre un peu ambitieux de la *Réforme au* XVIe *siècle* (Paris, Plon, 1881, in-8°, 393 pp.), des études et portraits publiés par lui dans divers recueils ; entre autres Éléonore de Roye, Jeanne d'Albret, Louise de Coligny, le duc de Bouillon. Les trois derniers chapitres retracent le rôle des régiments suisses dans les guerres du XVIe siècle, des guerres de religion et de la Ré-

forme en Hollande, et appartiennent plutôt à notre second groupe.

II. ÉPOQUE DES GUERRES DE RELIGION : VICOMTE DE MEAUX, *Les luttes religieuses en France au* XVI*e siècle* (Paris, 1879, 415 pp. in 8°.) — H. DE LA FERRIÈRE, *Le* XVI*e siècle et les Valois, d'après des documents inédits*, (Paris, 1879 419 pp. in 8°). — *Journal de Paul de Vendée, capitaine huguenot*, publié par M. l'abbé BENONI DROCHON, Niort, 1881, in 8°, chez Clouzot, éditeur en 1865 du *Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay*, 1567-1576, publié par B. LEDAIN. Sur le siège de Saint-Jean-d'Angely, voyez aussi *Journal de Daniel Manceau* (Archives hist. de Saintonge et Aunis, T. I, 188). — *Mémoires de Jean d'Autras de Samazan, seigneur de Coras*, publiés par TAMIZEY DE LARROQUE et T. DE CARSALADE DE PONS (Sauveterre, 1880, 236 pp. in 8°), fragments d'un manuscrit s'étendant de 1563 à 1579, important pour les guerres dans le Midi. — *Lettres de Jean de Coras, de sa femme, de son fils et de ses amis*, publiées par A. PRADEL (Albi, 1880, 61 pp. in 4°) analysées dans le *Bulletin* XXX, 235. — PAILLARD, *Additions critiques à l'histoire de la conjuration d'Amboise* (Revue historique, Sept. — Dec. 1880). — ROCHACH, *Documents inédits concernant l'édit de pacification de* 1568 (Mém. de l'Ac. des Sciences de Toulouse, 1880). — G. CHARVET, *Traité de Nîmes de* 1578 *et conclusions de l'assemblée tenue par les Huguenots en Allez, en* 1580, documents inédits, (Nîmes, 1881, in 8°). — GEUER, *Die Kirchen politik des Kanzlers, M. de l'Hospital* (La politique ecclésiastique du Chancelier M. de l'H.) Duisbourg, 1877. — DESJARDINS, *Charles IX, Deux années de règne*, 1570-1572, *d'après des documents inédits*. Douai. — H. FARGEOT, *L'aliénation des biens du clergé sous Charles IX* (Revue des questions historiques, 1er avril 1881). — *Documents du* XVI*e siècle*, tirés des archives orléanaises. par DOINEL. (Orléans 1876), Lettres de Bèze, d'Aubigné, etc. — PH. VON SEGESSER, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, Tome I : Les Suisses dans les trois premières guerres de religion, 1562-1572 (Berne, 1880, 676 pp. in-8°); description de ces luttes au point de vue catholique. Pfyffer commandait les mercenaires suisses et joua un rôle brillant à Dreux, dans la retraite de Meaux et à Montcontour; les documents empruntés aux archives de Lucerne, Soleure, Fribourg, sont d'un grand intérêt sur l'organisation des troupes et les négociations diplomatiques entre la couronne de France et les cantons catholiques. Il convient de mentionner de même le travail de H. J. BOSSERT sur *l'Entrée de l'armée française à Montbéliard et son expédition en Lorraine*, 1587-1588, d'après les notes d'un contemporain (Wurtembergische, Vierteljahrshefte III. 1880). —

Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, publiés pour la Société de l'histoire de France par le BARON DE RUBLE (Paris 1877-1880, 3 vol. de 468, 420, et 498 pp. in-8°). — H. DE LÉPINOIS, *La légation du cardinal Caëtani en France*, 1589-1599 (Revue des quest. historiques, oct. 1881). — H. DE LA FERRIÈRE, *Les projets de mariage d'une reine d'Angleterre*, Elisabeth et Charles IX, Él. et le duc d'Anjou, Él. et le duc d'Alençon (*Revue des Deux-mondes*, 15 août, 15 sept. 15 oct. 1881), intéressant. — FOSTER et DANIELL, *The Life and Letters of Ogier Ghiselin de Busbecq;* les lettres ont été écrites de la cour, 1574 à 1590 (Athenaeum, 2 avril 1881). — *François de La Rochefoucauld* (Bull. de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, T. III). Dans le même Bulletin : *Notes sur la fin de Besme*, l'assassin de Coligny (III, 106), et sur *l'assassinat du prince de Condé* (III, 163); *Henri de Rohan en Saintonge*, 1611-1621, par M. D. D'AUSSY, mémoire lu en Sorbonne (III, 157). — AN. DE BARTHÉLEMY, *Documents relatifs à l'Assemblée de la Rochelle de* 1620-1622 (Archives historiques du Poitou, T. VIII, 1879). — Dans la Revue historique et archéologique du Maine, M. ALOUIS décrit l'état du *Mans* au mois d'octobre 1562 (T. VI, 58); M. H. CHARDON parle des *Protestants du Maine en* 1572, *pendant et après la Saint-Barthélemy* (T. VIII, 284) et M. A. JOUBERT nous entretient *de René de la Rouvraye, sieur de Bressault*, un des plus hardis chefs de bande huguenots (X, 2e livr., 1881). Du même, *Les guerres de religion au Maine et en Anjou* (Correspondant 10 oct. 1880). F. PONY, *La chambre du conseil des États de Picardie pendant la Ligue, suivie du cahier des plaintes et doléances des habitants* (Amiens, imp. Delattre Lenoël 1882 in-8° de 78 pp.). — COMTE DE LUPÉ, *Documents pour servir à l'histoire des guerres de religion en Languedoc au* XVIe *siècle* (Revue du Lyonnais, déc. 1880). — *Les Assemblées du Diocèse de Lavaur, par* ELIE ROSSIGNOL (Paris, Dumoulin, 1881, 102 pp. in 8°), renferment en appendice un aperçu des guerres civiles et religieuses des XVIe et XVIIe siècle dans ce diocèse. — Rappelons le bel ouvrage de M. SCHYBERGSON, *Le duc de Rohan et la chute du parti protestant en France* (Paris, Fischbacher, 1880, in-8°), et les pages consacrées au siège de Montauban dans B. ZELLER, *Le connétable de Luynes, Montauban, et la Valteline* (Paris, 1879, in-8°).

CHRONIQUE

COMITÉ COLIGNY

CIRCULAIRE[1]

Avril 1882.

Un Comité s'est récemment formé à Paris pour élever un monument à l'Amiral Coligny.

Ce Comité a le privilège de compter dans son sein des protestants et des catholiques unis dans une même pensée de réparation envers une illustre mémoire.

Le temps est un grand conciliateur : Il a fait son œuvre, et d'immortels principes se sont peu à peu dégagés de la mêlée des partis qui déchiraient la France au seizième siècle.

Le premier de tous est le respect des droits de la conscience dont le chancelier Michel de l'Hôpital fut le sage interprète, dont Coligny fut le héros et le martyr.

C'est le signe de la vraie grandeur de déborder le cadre d'une époque, et de personnifier dans un nom les plus hautes aspirations de la patrie.

Tel nous apparaît Coligny dans les perspectives sereines de l'histoire, se sacrifiant dans Saint-Quentin pour sauver Paris, revendiquant à Fontainebleau la plus sainte des libertés, sollicitant le génie de la France aux colonisations lointaines qui font les états prospères, traçant enfin d'une main ferme et d'un cœur confiant le programme de la politique nationale que devaient si glorieusement appliquer Henri IV et Richelieu.

Glorifier un tel homme, ce n'est pas faire œuvre de secte ou de parti; c'est honorer la France elle-même dans un de ses plus dignes fils, qui, « excédait son siècle, » a dit un bon juge, Agrippa d'Aubigné.

La noble figure de Coligny se dressant sur une de nos places, sous les yeux du peuple de Paris qui sait apprécier la vraie grandeur, serait comme une exhortation perpétuelle aux vertus héroïques par lesquelles on se montre supérieur à la fortune dans les plus mauvais jours.

1. Un appel du comité Coligny a sa place marquée dans le *Bulletin*. Est-il un seul de ses lecteurs qui ne s'honore d'y répondre ? Nous recevons à l'instant de Nîmes l'annonce d'une collecte de 1630 francs dans laquelle le Consistoire figure pour 100 francs, noble exemple qui sera sans doute suivi ailleurs. (*Réd.*)

Entre l'Oratoire du Louvre affecté au culte de l'Église réformée et les arcades qui bordent la rue de Rivoli, se trouve un terrain suffisant pour un de ces monuments qu'aimait la Renaissance, et où l'art puisant une inspiration dans l'histoire, peut placer une de ces figures que réclame le panthéon des gloires nationales.

Un projet conciliant sous la double forme, cénotaphe et statue, les convenances du patriotisme et de la religion, nous a été présenté par un statuaire éminent, M. Crauk, et pourra s'adosser très heureusement au chevet de l'Oratoire, en face du Louvre, sur une des rues les plus animées de la capitale.

Ce projet a été approuvé par M. le préfet de la Seine qui vient d'autoriser les premiers travaux en nous faisant espérer le dégagement des abords de l'Oratoire sur la rue de Rivoli.

Il nous reste à trouver la somme nécessaire pour la réalisation de notre dessein, cent mille francs que nous demandons aux généreuses sympathies de nos compatriotes et de l'étranger.

Le nom de Coligny est de ceux pour lesquels il n'est pas de frontière. Sa patrie c'est le monde, et quiconque sait apprécier le génie et la vertu consacrés, avec un incomparable éclat, par le malheur est d'avance le souscripteur du monument élevé à sa mémoire.

Au nom du Comité :

MM.

Le Marquis de JAUCOURT, *président*,
Le Général Baron de BERCKHEIM,
Eugène BERSIER,
Le Général Baron de CHABAUD-LA-TOUR,
Le Comte Léonel DE LAUBESPIN,
Le Comte Pierre DE LA ROCHEFOUCAULD,
Le Baron Fernand de SCHICKLER,
} *Vice-Présidents.*
Conrad JAMESON, *trésorier*,
Jules BONNET, *secrétaire*,

N. B. Les Membres du Comité se sont déjà inscrits pour plus de vingt mille francs. Les souscriptions doivent être adressées à M. Conrad Jameson, Maison Hottinguer et Cie, 38, rue de Provence. Elles sont également reçues par le rédacteur du *Bulletin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, 2 RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FORT
PODL:
CHIOD

ÉTUDES HISTORIQUES

UN MÉMOIRE INÉDIT

DE RABAUT SAINT-ÉTIENNE

De tous les défenseurs des libertés protestantes à la fin du dix-huitième siècle, le plus illustre est Rabaut Saint-Étienne. Son nom reste associé à celui des hommes qui ont lutté et qui sont morts pour la victoire du droit, et son souvenir est inséparable de celui des plus grandes conquêtes de la Révolution française. On ne saurait oublier qu'il parut à la tribune se déclarant avec fierté comme le représentant d'un grand peuple de proscrits, t que dans un jour à jamais célèbre, la liberté religieuse rencontra en lui l'avocat le plus digne d'une telle cause, par éclat du génie, par la noblesse du caractère. S'il vécut pour la erté, il mourut pour elle avec un héroïsme digne d'un steur du désert. Il avait envisagé avec fermeté l'issue de lutte, jetant à la postérité après la terrible séance du 31 mai 93, cette noble protestation : « Je suis las de cette portion la tyrannie. »

traita de haut les misérables qui conduisaient la France perte. Il fit comme Barnave, dont il admirait le noble cou-

rage devant l'échafaud et qui, disait-il, « avait traité avec le plus grand mépris le tribunal de la canaille[1] ».

Si ses ennemis politiques l'accusèrent avec violence, ceux du moins qui l'avaient approché restèrent fidèles à l'affection comme à l'estime qu'il leur avait inspirées. « J'ai habité à Nismes, écrivait Boissy d'Anglas, pendant dix ans la même maison que lui ; je l'ai vu et entretenu tous les jours pendant cette portion de ma vie; il ne s'en est pas écoulé un seul qui n'ait ajouté quelque chose à mon estime et à mon amitié pour lui[2]. »

Les protestants ne pouvaient prononcer son nom sans se souvenir de cette vie si noblement dépensée pour la revendication de leurs droits. Si l'*État civil* leur avait été accordé, ne le devaient-ils pas à la persévérance de ses efforts et au succès des négociations qu'il avait dirigées ? Si, à Paris, pour la première fois depuis la Révocation, le culte avait été organisé sans dépendre des légations étrangères, c'était à son initiative

1. Ce sont les dernières lignes écrites par Rabaut à la veille de son supplice; 1793, quatridi frimaire. (*Manuscrits Coquerel*, XXIX.)

2. Longtemps après les terribles événements de 1793, Boissy d'Anglas, retiré dans sa terre de Bougival, rappelait dans un poème où il chantait sa retraite, le souvenir de ce lointain passé. Le pasteur du désert ne pouvait être oublié, et un touchant hommage devait lui être rendu par le héros de la séance de Prairial :

« Et toi, mon cher Rabaut, mon digne ami, mon maître,
Tu renaîtras aussi dans ce séjour champêtre.
J'y place ton image : et le triste cyprès
Ombragera la pierre où revivront tes traits.
Hélas ! quand tu tombas sous la hache homicide,
Je restai sans modèle et je marchai sans guide ;
Mais du moins, ô Rabaut, je n'ai point dégradé
Le nom sacré d'ami par ton cœur accordé.
Moins éloquent que toi, j'ai pourtant su défendre
Les principes sacrés que ta voix fit entendre ;
Et dans nos jours affreux de crime et de malheurs
J'ai brisé quelques fers et séché quelques pleurs. »

(*Souvenirs littéraires et poétiques d'un vieillard*, par Boissy d'Anglas, 1825)

qu'on en était redevable[1]. N'était-ce pas lui enfin, qui dans la séance du 14 juillet 1789, avait remporté cette grande victoire, dont le prix fut la liberté de conscience?

C'était un touchant hommage que celui rendu à cette grande mémoire, par l'homme qui avait continué l'œuvre des deux Rabaut et qui portait si dignement leur nom. Rabaut le jeune racontait la scène émouvante où les pasteurs se présentèrent devant l'empereur pour l'assurer de leur profonde reconnaissance, et rappelait les célèbres paroles de Napoléon : « L'empire de la loi finit où commence l'empire indéfini de la conscience. La loi ni le prince ne peuvent rien contre cette liberté. » Sa pensée se reportait d'elle-même aux grandes luttes soutenues contre les oppresseurs; aussi pouvait-il écrire : « Où étaient-ils ces respectables ministres du saint Évangile qui bravèrent toutes les persécutions? Vous surtout, ô mon père, ô mon frère, où étiez-vous[2] ? »

Il avait en effet préparé la victoire, et les Réformés ne sauraient l'oublier. Rabaut Saint-Étienne avait appris à aimer la liberté, en souffrant pour elle, dès les premiers jours de son enfance.

Poursuivi, chassé, traqué, errant de lieux en lieux, il s'était consacré à son service comme l'avait fait son noble père, ce pasteur dont Vernet disait « que sans flatterie il était en vénération dans tout le royaume[3] ».

De là, l'intérêt qui s'attache à l'histoire de cette lutte des faibles contre les forts, de cette guerre contre l'intolérance à laquelle Antoine Court, Court de Gebelin et les Rabaut prirent une si grande part. Par une heureuse fortune, nous avons retrouvé un document important qui montre avec quelle éner-

1. Ce fut le 7 juin 1788 que le culte réformé fut célébré publiquement à Paris pour la première fois. Les fidèles se réunirent pour entendre Marron, rue Mondétour, vis-à-vis celle du Cygne, l'allée à côté de la grille du cloître Saint-Jacques de l'Hôpital. (*Manuscrits Coquerel*, XXVI, p. 199.)

2. *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique*, par Rabaut le jeune, p. 17, 1807.

3. *Manuscrits Coquerel*, XVII, 51.

gie et avec quel talent Rabaut Saint-Étienne défendit les Réformés dès les premiers jours de son ministère[1].

Louis XV venait de mourir (10 mai 1774) et de Maurepas était appelé à diriger la politique de son successeur. On sait ce que furent les débuts de ce règne et les espérances que fit naître l'entrée de Turgot aux affaires. Rabaut Saint-Étienne pensa qu'il fallait agir, et n'hésita pas à composer le mémoire que nous avons retrouvé.

Il comprit que dans la situation des Réformés il importait d'agir secrètement, et de plaider moins une cause particulière que celle de la liberté. Pour expliquer sa démarche, il en appela à son zèle pour le Prince, comme à son attachement pour la patrie. C'est à dessein qu'il ne voulut pas être connu de M. de Maurepas, afin que l'homme d'État fût surtout préoccupé de la question politique, Rabaut avait adressé son mémoire tout cacheté à un homme dont le zèle et la probité lui étaient connus, et il y avait joint une lettre anonyme où il priait cet ami de faire tenir son travail au premier ministre.

Nous ne savons si M. de Maurepas reçut le mémoire de Rabaut, mais nous sommes portés à croire qu'il ne lui fut pas remis. Sans doute, s'il eût étudié cette vigoureuse défense des droits des Réformés, il n'eût pas écarté, comme il le fit alors, la discussion sur l'état civil des protestants[2]. De toute manière, ce beau travail n'est pas connu, et il a toute la valeur d'un document inédit dû à l'un des écrivains qui ont le mieux apprécié les hommes et les choses du protestantisme au dix-huitième siècle. A ce titre son intérêt n'est pas discutable et nous n'hésitons pas à en présenter l'analyse.

1. C'est parmi de vieux papiers achetés chez un bouquiniste du quai que se trouvait ce document. Il s'agit d'un long mémoire adressé au marquis de Maurepas. — L'écriture fine et distinguée du manuscrit ne laisse aucun doute sur son auteur, c'est la manière d'écrire de Rabaut, et à cet égard, il n'y a pas d'erreur possible.

2. Voy. Anquez, *De l'État civil des Réformés de France*, p. 172.

I

Rabaut avait le droit de considérer la question protestante comme importante entre toutes. Il fallait lui donner une solution, en rendant justice à des hommes dont le seul crime était de ne pas avoir la religion du Prince.

Sans doute les Réformés avaient encore des ennemis plus disposés à consulter les mouvements de leurs passions que les intérêts d'une sage politique; mais si ardent que fût leur fanatisme l n'était pas cependant en leur pouvoir de faire prévaloir leurs idées persécutrices. L'espérance était donc permise à ceux que des lois barbares condamnaient à un état dégradant, dans un pays qu'ils avaient toujours servi fidèlement.

Du reste, la cause de la tolérance était victorieuse, et tous les arguments de la violence s'évanouissaient au seul souvenir de la tragédie de Toulouse. Lorsque dans la France entière on applaudissait avec transport l'*Honnête criminel*, il n'était plus possible de préconiser les moyens de terreur qui avaient bouleversé les provinces méridionales pendant tant d'années.

Si Rabaut écartait résolument la discussion comme indigne d'être portée devant un homme d'État, il comprenait cependant la nécessité de repousser des accusations sans cesse répétées, bien que toujours réfutées, qui faisaient des Réformés les artisans de toutes les révoltes et de toutes les séditions [1].

La tâche lui était rendue facile, car il suffisait d'en appeler aux leçons de l'histoire, de rappeler les déclarations des rois de France, même celles de Louis XIV, qui cependant avait si cruellement persécuté les Réformés. Il pouvait en fournir un illustre exemple. Lorsque l'électeur de Brandebourg

1. Ces accusations s'étaient produites avec autant d'éclat que de violence dans le lourd pamphlet de l'abbé de Caveirac qui eut son heure de célébrité: *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la Révocation de l'Édit de Nantes*, 1758.

intercéda en faveur des protestants de France que poursuivait la haine du clergé, afin que la liberté de conscience garantie par l'Édit de Nantes leur fût conservée, Louis XIV lui répondit : « J'y suis engagé par ma parole royale et par la reconnaissance que j'ai des preuves qu'ils m'ont données de leur fidélité pendant les derniers mouvements, où ils ont pris les armes pour mon service, et se sont opposés avec vigueur et avec succès aux mauvais desseins qu'un party de rebelles avait formé dans mes États contre mon autorité[1]. »

Quelles ont été les conséquences de l'oubli des droits des Réformés, quel fruit la France a-t-elle recueilli de persécutions dont on avait loué jusqu'au ciel la sainte efficacité ?

« La France, dira avec hardiesse le pasteur du désert, reçut une playe qui saigne encore et qui jamais ne sera bien cicatrisée; car on peut bien par une tolérance prudente et éclairée consoler la génération présente des maux que ses ayeux ont éprouvés et rappeler même un grand nombre de réfugiés; mais jamais on n'arrachera aux étrangers nos rivaux, la richesse, l'industrie et la puissance que les émigrations des protestants leur ont presque seules procurées. »

Ces dures vérités, aujourd'hui tombées dans le domaine public, autrefois défendues par le petit nombre, n'étaient point de celles, que pour l'ordinaire entendaient les ministres de la monarchie.

Si connues que soient les suites de la Révocation, il est cependant intéressant de voir flétrir, et dans de telles circonstances, les résultats de l'intolérance. Par la seule lecture des quelques pages du mémoire de Rabaut, il est aisé de compren-

1. Lettre à l'Électeur du 6 décembre 1666. On peut rappeler aussi la déclaration de Louis XIII du 23 août 1632, à l'honneur des protestants restés fidèles en Languedoc ; la lettre du cardinal de Mazarin au Synode de Loudun : « Je vous prie de croire que j'ai une grande estime pour vous, comme vous le méritez, étant si bons serviteurs et sujets du Roi » (AYMON, *Syn. nat.*, II, 739); la déclaration du roi Louis XIV donnée à Saint-Germain, le 21 mai 1652 : « Nos sujets de la R. P. R. nous ont donné des preuves certaines de leur affection et fidélité, notamment dans les occasions présentes, dont nous demeurons très satisfaits, » etc.

lre que la période des supplications craintives a pris fin. On en jugera du reste par ce tableau vivant de la grande émigration protestante. « On força, dit-il, deux millions de Français[1] à s'exiler de leur patrie. Ils allèrent arroser de leurs larmes, et enrichir de leurs travaux, la Suisse, dix provinces de l'Allemagne, les campagnes de Hollande, d'Angleterre, de Danemark, de Suède, et les sables arides du Brandebourg. Ils se répandirent en divers pays dont ils ne connaissaient ni les mœurs, ni le langage. Ce furent eux qui firent le fond des premiers établissements de ces colonies anglaises de l'Amérique, qui étonnent aujourd'hui l'ancien continent; ils passèrent des premiers au cap de Bonne-Espérance, où ils plantèrent la vigne, pour y conserver le souvenir de leur ancienne patrie. On en trouve dans tous les établissements des Européens, en Asie et en Afrique; et dans quel pays de l'univers n'en trouve-t-on pas? Sur le rocher de Sainte-Hélène, près du pôle austral, dans cette île délicieuse située entre l'Asie et l'Amérique, à quatre mille lieues de leur patrie, on a trouvé des réfugiés français. Les voyageurs nous disent que, dans tous ces pays, « quoique les réfugiés qui avaient vu la France soyent dans le tombeau, quoique leurs fils soyent riches, et qu'ils n'ayent jamais connu la patrie de leurs ayeux, ils n'en parlent qu'avec attendrissement; ils se regardent tous comme en exil de ne pas voir l'heureuse terre dont leurs pères ne leur parlaient jamais qu'en versant des torrens de larmes. Ils apprendront bientôt qu'un jeune monarque est monté sur le trône des Français, que ses vœux et ses travaux tendent à rendre la France heureuse, et sans doute, qu'à l'ouïe de ces récits, leurs espérances ne seront pas diminuées. »

Les Réformés sont restés fidèles à leur pays et à leur roi, voilà le fait indéniable. Ils prient Dieu dans les déserts, mais

1. Il est inutile de marquer l'exagération de *deux millions*. C'est une réponse aux affirmations des adversaires des Réformés, qui parlaient d'une émigration de 50000 âmes, et encore disaient-ils qu'ils étaient au delà de la vérité. (Voy. l'*Apologie de Louis XIV*, op. cit., p. 72.)

jamais leur culte ne s'achève sans que des prières ferventes ne s'élèvent en faveur du roi; c'est ce dont le ministre pourra se convaincre par les rapports des intendants. Il est vrai que ces assemblées religieuses sont considérées à certains égards comme une violation ouverte des lois du pays. Soutenir une semblable thèse, c'est méconnaître les intérêts de de l'État. La religion en effet n'est-elle pas le lien de l'État, et sans religion que devient la fidélité du sujet? Dans un pays où l'ignorance est générale, où la masse est illettrée, de propos délibéré, par politique, souffrir que des populations restent sans culte, c'est les conduire à la barbarie. Si les Réformés n'avaient pas de culte, le Prince devrait le leur donner; ce serait la politique de la sagesse et de la prévoyance; mais ce culte ils le possèdent et il ne s'agit que d'en régler l'exercice.

Les opinions en effet ne peuvent se proscrire. L'expérience cruelle faite en France doit suffire pour convaincre les plus obstinés; aussi en présence de ce fait le gouvernement doit, ou sévir, ou pardonner. L'argumentation s'élève à une grande hauteur, traversée par un souffle de liberté et de fierté huguenotes. « Les Protestants, écrit Rabaut, se refusent d'embrasser le culte catholique, parce qu'ils sont puissamment attachés au leur; et si pendant deux cents ans ils n'ont point craint de verser leur sang pour le conserver, on ne peut plus ignorer jusqu'où va leur zèle pour leur croyance. Ne leur faisons point un crime de la force de cette conviction, ce serait perdre son temps, et faire le procès à l'univers. Le gouvernement établit les lois d'après ce que les hommes sont et non d'après ce qu'il voudrait qu'elles fussent. Qu'il me soit permis de dire qu'un gouvernement sage ne doit jamais mettre ses sujets dans le cas d'opposer les commandements de Dieu aux commandements des hommes. Les peines humaines ne sont que pour le temps et les peines divines s'étendent dans l'éternité. »

Il avait raison d'ajouter que lorsque la conscience humaine se trouvait placée dans une telle alternative, « la majesté des lois était compromise ». Sans s'effrayer, marquant nettement

les conséquences des mesures de rigueur, Rabaut rappelle au ministre les leçons du passé, en lui demandant de se souvenir « qu'à un zèle obstiné de persécution répond un zèle obstiné de patience ». Espérer résoudre la question protestante par de nouvelles persécutions, c'est vouloir aboutir à de nouvelles ruines et à de nouveaux massacres.

Les solutions les plus simples sont les meilleures; qu'on laisse aux Protestants leur culte, puisque le seul reproche à lui faire, c'est de ne pas être le culte du Prince. Les prudents, les timorés font observer que ces assemblées sont nombreuses; qu'est-ce à dire sinon que les Protestants sont en grand nombre et que la nécessité d'assurer l'exercice régulier de leur culte s'impose ? Nulle objection ne se présente sans qu'elle soit réfutée. Il sait que dans l'entourage de M. de Maurepas se trouvent des hommes qui conseillent de diriger contre les pasteurs toute la rigueur des arrêts édictés depuis le règne de Louis XIV. « C'est une cruelle politique, écrira Rabaut, que de hazarder la vie de quelques hommes pour voir ce qui en arrivera. Et puis ignore-t-on ce qui doit en résulter, et n'a-t-on pas déjà fait cette sanglante expérience? Un ministre n'est pas plutôt mort, que sa place est remplie et l'on a tué un homme en pure perte. »

Avec une haute raison il montre que ce sera aggraver le mal que l'on croirait faire disparaître. Les ministres sont des hommes préparés pour cette tâche difficile, connaissant le peuple protestant, et jaloux sur toutes choses, de servir les intérêts religieux qui leur sont confiés. Que par la violence de la persécution, on force les uns à s'exiler, et que les autres périssent martyrs de la cause de l'Évangile, qui peut assurer que ceux qui les remplaceront, car ils seront remplacés, ne tomberont pas dans un fanatisme dont les conséquences sont redoutables, si l'on veut se souvenir de la guerre des Cévennes.

Mais des considérations d'un autre ordre s'imposent à l'esprit et il est d'une sage politique de les examiner. Rabaut écrit à une époque où tout est remis en question; les anciennes

théories sont combattues, et Rousseau a donné au public le *Contrat social*. Si M. de Maurepas juge cette importante affaire en penseur et en homme d'État, il se souviendra que ces protestants menacés par de cruels ennemis, ne sont pas des étrangers, mais des Français. Là encore Rabaut pose nettement la question et c'est par un dilemme redoutable qu'il conclut.

« Il y a, dit-il, un contrat tacite entre le Prince et tout homme que la naissance ou le choix ont soumis à sa domination, par lequel le sujet promet obéissance et loyauté, et le Prince protection et justice. En vertu de ce contrat, le monarque qui règne sur les Français, ne peut refuser sa protection à aucun de ceux qui ont le bonheur de porter ce nom. Mais à quoi ne s'est pas engagé le Prince, en faveur de ceux de ses sujets qu'il a retenus dans son royaume[1], auxquels il en a même fermé les portes? Les aurait-il enfermés dans l'État pour les y rendre malheureux? Qu'ont-ils fait pour mériter en même temps une marque de faveur quand on les engage à rester dans le royaume, et une marque d'indignation quand on leur y refuse les droits de sujets? Y a-t-il deux manières d'être Français? et ne leur laisserait-on porter un nom dont ils s'honorent, que pour les humilier en leur en refusant les prérogatives? »

Il est aisé de retrouver dans cette argumentation, dont la loyauté fait la force, les traits distinctifs de ce talent qui plaça Rabaut Saint-Étienne au premier rang des orateurs politiques de son temps. Il a eu la science de la discussion, excellant à placer les arguments en leur ordre, formant lentement la conviction mais la rendant inébranlable.

Ainsi a-t-il éloigné avec prudence la question religieuse, toujours difficile à résoudre en raison de la variabilité des opinions et par suite de la facilité des interprétations les plus

1. Édit de révocation d'octobre 1685, art. 10. Ordonnance du 5 novembre 1685. — du 20 novembre 1685. — du 26 avril 1686. — du 7 mai 1686. — du 12 octobre 1687. — du 23 novembre 1697. — du 13 janvier 1698. — du 10 février 1698. — du 11 février 1699. Déclaration du 13 septembre 1699. — du 5 décembre 1699. — du 26 décembre 1705, etc.

diverses. M. de Maurepas n'a plus devant lui que des Français dont la situation est aussi étrange qu'elle est misérable. Cet état de choses est le résultat d'une législation monstrueuse dont on a pu appliquer pendant un temps les cruelles dispositions, mais qui aujourd'hui reste sans force. « Les lois en effet n'étant fondées que sur le rapport que les choses ont entre elles, elles ne doivent point tendre à changer ces rapports qui sont dans la nature même des choses, elles doivent se régler sur eux. Que peut donc l'intensité des peines les plus violentes qu'inflige une loi, si l'incompatibilité de cette loi, avec la nature même des choses, lui oppose une intensité beaucoup plus puissante ? » Une remarque non moins importante doit être faite, « c'est que la force de la peine va toujours en diminuant, tandis que la résistance que la nature des choses oppose reste toujours la même ».

Une longue expérience avait donc prouvé l'inutilité de ces lois de coercition et Rabaut, résumant cette utile discussion, le prouvait par les raisons suivantes :

La législation contre les Réformés s'était faite sur cette donnée, qu'il n'y avait plus de protestants en France, et on en compte au moins un million. C'étaient contre les nouveaux convertis qu'elle avait été édictée, ceux-ci depuis de longues années étaient morts. Ces lois visaient des croyances, portaient atteinte aux droits sacrés de la conscience, et les peines qu'elles infligent, exil, prison, galères, mort, pour ce qu'on osait appeler le crime de l'hérésie, soulèvent une protestation unanime. Cette cruelle législation subsistait cependant, elle n'était point abolie. L'opinion publique, il est vrai, s'était prononcée contre elle, mais quelle situation était donc celle des Réformés? Leur défenseur pouvait dire hautement que « rien n'était plus triste que leur destinée ». Les Juifs, ce peuple étranger venu du fond de l'Asie, cette nation rejetée de toutes les nations, n'est nulle part aussi malheureuse que les Protestants le sont en France. « Il y a dans la nation, une nation gouvernée par des lois particulières, que la loi tient enfermée dans le royaume, et qu'elle prive des

droits accordés aux sujets du royaume, à qui elle permet de commercer, et à qui elle défend tous les arts, et presque tous les métiers; à qui elle permet de jouir des effets civils, et dont elle casse tous les mariages, qu'elle compte au nombre des sujets, de qui elle exige les impôts que le sujet doit au Prince, et à qui elle refuse les grâces que le Prince rend en échange au sujet; à qui elle laisse la propriété de ses biens en la retenant dans la classe des Français et à qui elle ôte cette propriété en lui défendant de vendre sans permission. Genre d'hommes infortunés qu'il semble qu'on n'ait retenu dans l'État que pour les humilier, en leur faisant voir de quelles faveurs jouissent les autres Français, pour les désespérer en leur assurant que jamais ils n'y auront part. »

C'est par un cri de douleur que se résume ce lamentable exposé de la situation des Réformés : toujours incertains de leur état, ceux-ci ne savent ni ce qu'ils sont, ni ce qu'ils doivent devenir, s'ils sont les maîtres de leurs biens, si leurs femmes et leurs enfants sont à eux.

Il est aisé de comprendre où aboutira le plaidoyer de Rabaut Saint-Étienne; c'est un état civil qu'il va réclamer pour les Réformés, et pour faire triompher cette bonne cause, il se dépensera sans réserves.

FRANK PUAUX.

(*A suivre.*)

DOCUMENTS

LISTE DES MASSACREURS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

A ORLÉANS [1].

A Monsieur le rédacteur du « Bulletin ».

Mer, le 16 mai 1882.

Monsieur et savant maître,

Vous me demandez quelques mots d'introduction à ma liste des massacreurs d'Orléans qui devait paraître en note, à la suite de mon article sur la *préméditation*. Je serai bref. Il ne s'agit pas en effet, ici, de noms connus. Ce sont d'obscurs sicaires et les exécuteurs des hautes œuvres de l'intolérance religieuse et de la politique réunies. Mais, comme vous me le dites avec une si juste raison, quelque obscurs que soient les noms, ils ont *droit à leur part d'immortalité dans l'infamie*.

J'ai dit, on peut se le rappeler, page 36 du *Bulletin* du 15 janvier 1882, après avoir cité le texte du 15 octobre 1572, concernant les 80 hommes de crue, envoyés au chevalier du guet M. de Semelon : « Le chevalier du guet n'avait certes que faire d'une *crue* de 80 archers envoyés de Paris ou même d'ailleurs, dans les circonstances ordinaires, et l'on n'envoie pas les gens pour un coup de main, quand le coup de main n'est pas prémédité ». Cette preuve me semblait indiscutable ; j'en tirais tout naïvement la conséquence que le massacre avait été prémédité. On m'a objecté qu'il faudrait pouvoir produire la commission des 80 archers. Il est commode d'objecter cela. Qui peut dire qu'il y ait eu une commission en règle, pour un tel mandat ? Ne voyons-nous pas que de telles mesures se prennent *vivâ voce ?* Sainte-Foy a-t-il eu une commission ? Hilaret a-t-il eu une commission ? Et même dans une période plus voisine de nous, les massacreurs de septembre 92 ont-ils eu une commission ?

Puis, trois cents ans se sont écoulés ; et, pour quiconque connaît le

1. Voy. le *Bulletin* du 15 août 1872 (t. XXI, p. 345).

sort des pièces d'archives, il est clair comme le jour qu'on a détruit *sciemment* le plus de documents compromettants qu'on a pu.

Je puis en citer un exemple. A Niort, après l'avènement de Henri IV, les échevins ralliés au Béarnais ont anéanti eux-mêmes le volume de délibérations de la cité, où leur zèle contre le Béarnais et pour la Ligue éclatait dans toute son évidence.

Je ne comprends pas toutes ces hésitations ; je ne les explique que par la passion.

Somme toute, on conviendra que la probabilité, si probabilité il y a, est toute en faveur de la préméditation. A Orléans, nul n'en doutait. On n'a, qu'à lire les récits du temps. Et lorsqu'à l'opinion contemporaine, viennent se joindre des documents significatifs comme ceux que M. de Félice et moi avons eu l'honneur de publier ici, il faut reconnaître que le plateau de la balance est bien lourd de notre côté et bien léger de l'autre.

Je livre la liste suivante à la publicité. Le document en vaut la peine. Qu'il se joigne à tant d'autres qui sont publiés et qu'il ajoute un poids de plus à la juste cause des partisans de la préméditation.

Il s'agit d'une question de justice. Il coule à travers l'histoire un torrent d'infamie. La justice historique est lente. Elle vient *pede tardo*, mais enfin elle vient. N'en déplaise à messieurs les partisans des Inquisitions il est bon de signaler au monde le nom des bourreaux et de leurs séides. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Et nous aurons occasion d'y revenir.

Agréez, cher et savant Monsieur, l'hommage de mon respect.

JULES DOINEL.

Liste d'après l'état officiel (série CC) des noms des gens du guet qui ont été payés pour le service d'août 1572.

Noble homme, Rolland de Semellon, chevalier et capitaine.	300 livres
Nicolas Drandillon, lieutenant.	72 l.
Guillaume Henryet, greffier.	37 l. 10 s.

Huit archers de corps, ayant reçu chacun 25 livres :

Pierre Menestratz.
Pierre Plessis.
Jacques Barnot.
Michel Journau.
Louis Deniseau.

Guillaume Le Vassor.
Louis Vauldrou.
Mathurin Ravet.

22 archers-servants, ayant reçu chacun 12 livres 10 sols :

Claude Plisson.
François Fabre.
Jean Guillemeau.
Antoine de La Porte.
Michel Mut.
Thomas Briasre.
Jean Bénard.
Cantin Sautin.
Bastien Thorin.
Jean Maindestre.
Nicolas Moireau.
Pierre Dulieu.
Jacques Lemaire.
Noël Bailly.
Guillaume Baudrillet.
Simon Legendre.
Guy Chausse.
André Pastoureau.
Pierre Fournier.
Paterne Davay.
Robert Le Comte.
Simon Tripon.

Autre état des *archers employés en août* 1572 et payés le 1er septembre. Cet état est tellement important que je donne les noms de 80 hommes de crue envoyés tout exprès pour le massacre, et qui, selon la teneur du rôle : « ont faict service durant le mois d'août. »

Nicolas Drandillon, lieutenant, pour *huict jours* (or le massacre a duré 8 jours).		75 sols tournois
François Fabre, lieutenant.	11 l.	5 sols
Guillaume Henryet, greffier.	10 l.	
Pierre Boutonne, sergent.	8 l.	
Huguet Cuvin.		100 s.

Jean Pothier.	100 sols.
Nicolas Prévost.	
Louis Guynebert.	
Philippe Marsant.	
Nicolas Le Roy.	
Pierre Adeline.	
François Clérisseau.	
Jean le Breton.	
François Bausseron, caporal.	6 livres.
Guillaume Paulmier.	100 sols.
Louis Verdier.	
Pierre Chantepye.	
Claude Derré.	
Guillaume Gillet.	
Charles Menon.	
René Morisset.	
Jean Moireau.	
Orson Le Roy.	100 sols.
Claude Lubin, caporal.	100 sols.
Charles Vassière.	
Jean Mauclerc.	
Philippe Alarbé.	
Philippe Gillet.	
Macé Briollet.	
François Alardin.	
André Briollèt.	
Guillaume Vincent.	
Martin Hubert.	
Étienne Girard, caporal.	6 livres.
Nicolas Montaflé.	100 sols.
Robert Fleury.	
Étienne La Denisière.	
Vincent Guérou.	
Jacques de Villeneuve.	
Olivier Boitel.	
Jean Vignebert.	
Jacques Barbe.	
Robert Gervaise.	

Le Febvre, sergent.	8 livres.
e Gaultier.	
.ousseau.	
e Chartron.	
.t Geneste.	
. Le Roy.	100 sols.
Desfleurs.	
Bourget.	
ayer.	
loureux.	
lieulefils, caporal.	6 livres.
ıise Perdoux.	
Méry.	
ı Jolly.	
t Chéron.	
pot Ourson.	100 sols.
ume Maublanc.	
es Rambault.	
e Guyot.	
s Guédasne.	
es Guillot, caporal.	6 livres.
en Valois.	
ıe Bourguillet.	
Rousseau.	
rin Caillau.	
e Gaillardon.	100 sols.
ı Gogu.	
ume Sédillot.	
es Courcymault.	
es Vileville.	
t Morisault, caporal.	6 livres.
Lomosnier.	
n Caulmont.	
.ume Hallier.	
ois Mallet.	
ılt Guyot.	100 sols.
ı Pelletier.	
ıe Coupel.	
Asselin.	
eu Gaudemart.	

On admettra difficilement que le maréchal de Cossé, qui faisai venir cette force supplémentaire, ne savait pas pour quel but la cou la lui donnait. Mais nous n'avons pas tout dit sur ce grave sujet. Nous y reviendrons !

J. D.

LETTRE D'ADRIEN CHAMIER A TH. DE BÈZE

1er MAI 1583

En cherchant à la Bibliothèque publique de Genève des documents [illegible] Jean de Serres, j'ai trouvé une lettre inédite d'Adrien Chamier, minist[illegible] datée de Saint-Ambroix, 1er mai 1583, et adressée à Théodore de Bè[illegible] Son fils va étudier la théologie à Genève, et il le recommande à la solli[illegible] tude du grand professeur. J'ai trouvé également une attestation sig[illegible] des pasteurs de Nîmes, de Serres, de Chambrun et Falgueroles, en fav[illegible] du même jeune homme qui leur était bien connu, car il avait fait [illegible] études classiques au collège de la métropole languedocienne.

Ces deux lettres se trouvent dans le carton-portefeuille 197aa 2.

Elles me paraissent devoir servir de complément à la première page [illegible] l'excellente étude que M. D. Benoît a consacrée, dans le *Bulletin* du [illegible] avril dernier, au petit-fils du grand Chamier.

On y verra, entre autres choses, qu'Adrien, 1er du nom, a été pastel[illegible] à Saint-Ambroix, et que son fils Daniel était son *fils unique*, deux faits qu[illegible] ignorait, je crois, jusqu'ici. On y verra aussi que Daniel, avant d'all[illegible] à Genève, avait enseigné depuis environ dix-huit mois la quatrième cl[illegible] du collège de Nîmes, et qu'il donnait les plus belles espérances, espéran[illegible] qu'il a, du reste, pleinement réalisées.

Charles Dardier.

I

A Monsieur, Monsieur de Besze.

Monsieur et treshonoré pere, combien que je n'aye guiere eu de moyen de vous estre conneu, si est ce que ie ne suis des derniers de ceus qu'aves perpetuellement obligé par vos saincts et doctes labeurs, qui m'ont rendu vostre plus humble disciple et serviteur. Bien est

vray qu'il vous pourra souvenir que j'ay eu ce bien et honneur de vous avoir veu et parlé a vous jusqu'au temps des malheureus massacres je fus envoyé de la part de ceus de Languedoc et Vivares pour apeller feu Monsieur de Sainct-Romain qui, m'asseure, vous aura plusieurs fois parlé de moy; et croy que presantemant Madame de St Romain, maintenant dame de la Liegue, vous en escrira.

Je suis par deçà en Languedoc voisin de Monsieur Brunier et d'Uzes, servant a Dieu au Ministère en la ville de St Ambrois, toute entieremant reduite a l'Évangile. Et encores que je m'asseure que mon bon compere Monsieur Brunier ainsi qu'il m'a promis, et l'en avoy instamment prié, vous presantera de ma part et recommandera mon fis unique Daniel Chamier qui en vous baisant humblement les mains vous randra les presantes, lequel j'ay des le berceau dedié a Dieu et consacré à son Église, et a ces fins s'en va se rendre entre vos piés pour ouir de vive vois celuy que je luy ay proposé sur tous, et recommandé pour maistre et conducteur. Toutesfois j'ay voulu prendre hardiesse de vous en escrire ce mot pour vous suplier bien humblement recevoir ce jeune homme de la mesme humanité et dousseur qu'aves acoustumé d'embrasser ceus qui aspirent au service de Dieu et des Églises apres nous.

Monsieur des Serres et les freres de l'Église de Nismes vous en escrivent et verres s'il vous plaist les tesmoignages qu'ils donnent à mondit fis, a quel j'ay expressement et sur tout commandé et enjoint, ne faire ne entreprandre chose quelconque sans vostre bon commandemant.

Et a vous comme à mon bon pere diray priveemant que mes moyens estans fort bas et petis je crain n'avoir la puissance et faculté de le nourrir et entretenir pres de vous comme je desireroy: pour ce je n'auray point honte de vous requerir et supplier tres humblemant, que vostre charité, credit et authorité se monstre a faire que mondit fis puisse rancontrer quelque honeste condition sans empecher ou interrompre ses estudes, et qu'il ne soit aucunemant detourné de vos leçons et saintes predications. Ses compaignons qui sont ja par dela vous en pourront aussi informer a plain, notammant Messieurs Valefon et Nissole, avec ce que le fis de Monsieur Trambley[1] en escrit de Nismes à son pere. Monsieur Alphonse pareil-

1. Il s'agit de Jaques Trembley, fils du pasteur génevois Jean Trembley. Il

lement vous en escrit. Et moy qui suis pere le vous donne et recommande desirant que sous vous comme ont esté tant d'autres, il soit poli et façonné pour servir à la gloire de Dieu et au Ministère de son Église.

Et m'asseurant que ma requeste si juste et sainte sera par vous interinée, en attendant d'en voir un jour le fruit, prieray ce bon Dieu, Monsieur et treshonoré pere, vous conserver heureusemant et longuemant au bien et salut de ses Églises et avancemant du regne de son fis Jésus-Christ, me recommandant tres humblemant à vo[illegible] bonnes graces et saintes prieres.

De Saint-Ambrois pres Uzes en Languedoc, ce 1 may 1583.
Vostre tres humble fis, tres obeissant disciple et serviteur,
Adrian Chamier M.

II

Nous du consistoire de l'Église Reformée de Nimes attestons q[illegible] Daniel Chamier, fils à nostre cher frere M. Adrian Chamier, minist[illegible] de St Ambroys en ceste province du bas Languedoc, ayant estudié a[illegible] bonnes lettres au college de ceste ville et heureusement proffit[illegible], auroit esté promeu aux leçons publiques et receu à la proposition [illegible]

était né en 1558, selon Galiffe (*Not. généal.*, *II*, 303). Il avait donc alors vin[illegible] cinq ans. Il était venu à Nîmes pour compléter ses études théologiques et cl[illegible]siques : Jean de Serres, traducteur de Platon, était parmi les professeurs de g[illegible] les plus distingués de cette époque. Le prénom de ce Trembley, nous a été rév[illegible] par un acte notarié, où il signe, comme témoin, une reconnaissance que Jean de Serres fait à sa femme Marguerite Godary (minute du notaire de Nîmes, Sabat[illegible], datée du 4 mai 1583 : il y est qualifié d'*estudiant*. Il fut ministre de l'hôpital, 1587-92. Il prêcha quelque temps à Chêne, en 1607. C'est lui sans doute qui, la même année, fut pasteur à Saint-Jean-d'Hérans dans la Drôme), 1608-11. (Eug. Arnaud, *Hist. du Protest. du Dauphiné*, II, 432.) C'est encore lui apparemment, qu'on voit de nouveau ministre de l'hôpital à Genève, dès 1612, et qui cumula quelque temps ces fonctions avec le pastorat provisoire de Chêne. Il mourut de peste, 28 septembre 1615, selon Galiffe, — qui le distingue, à tort sans doute, de Jacques, fils de Jean, mentionné par lui-même.

Nous remercions M. Théodore Claparède, de Genève, de l'obligeance qu'il a mise, comme toujours, à nous fournir quelques renseignements sur ce personnage, qui est, du reste, peu connu. C. D.

Théologie et finalement auroit esté admis et receu en l'assemblée de nostre consistoire sans y avoir néantmoins voix deliberative, mais seulement pour apprendreet se afçonner a la discipline ecclésiastique, ayant esté destiné par son dit pere au ministere du St Evangile auquel il s'est aussi consacré, et ayant esté employé depuis environ dix-huit moys à enseigner la quatriesme classe dudit college, s'en est duement acquitté comme nous ont attesté ceux qui ont charge et surintendance dudit college. En ceste occasion nous avons non-seulement voulu luy rendre ce tesmoignage, mais aussi prier tous ceulx vers lesquels ils se pourroit retirer pour advancer ses estudes le favorir en ce qu'ilz pourront, offrant de nostre part en faire de mesmes envers ceulx qui a mesme effect ou autrement nous serons par eulx recommandez.

Fait à Nimes ce 13e apuril 1583.

Pour la Compaignie,
De Serres
De Chambrun
Falgueroles.

RELATION DE LA SORTIE DE M. DE MONTACIER, SIEUR DE LISLEMARAIS,

DU ROYAUME DE FRANCE, POUR LA PERSÉCUTION DE LA RELIGION.

SANS DATE : 1685.

L'original de cette relation (25 pages, in-f°, couvertes de ratures) nous a été gracieusement communiqué par M. le professeur Loman d'Amsterdam, avec plusieurs pièces à l'appui [1], dont la plus notable est une lettre adressée par M. de Lislemarais à M. de Catinat, maréchal de camp des armées du roi en Piémont, pour lui faire connaître les motifs de son passage à l'étranger. En voici le début :

« Il est bien juste, monsieur, qu'après avoir receu tant de marques de bonté, senti si vivement toutes vos manières honnestes pendant que j'ay

1. On le reproduit, moins quelques excentricités d'orthographe, d'après une copie collationnée par M. Henri Bordier.

eu l'honneur d'estre sous vostre commandement, que je vous en marque ma reconnoissance. Si je suis aussi connu de vous comme je le pense, je m'asseure que vous la croirez entièrement sincère, et que vous n'aurez point de peine a croire que la parfaite connoissance que j'ay que vostre ame est eslevée au-dessus de bien d'autres qui passent pour belles, est le seul motif qui me porte aujourd'huy à vous protester que je vous honoreray tousjours, qui mesme m'invite a vous faire connoistre les raisons de ma sortie du royaume.

» Je sçay qu'elle ne peut estre un crime chez vous qui congnoissez l'homme de vertu et qui n'avez pas l'esprit de domination spirituelle, qui aimez de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Vous jugez bien, monsieur, que c'est cette maxime que j'ay suivie, puisque tant que César s'est contenté de ce qui lui appartenoit, je le lui ay rendu inviolablement, Je n'ay mesme espargné ni mes biens ni ma vie... Mais lorsqu'il m'a demandé ce que je ne pouvois pas luy donner et qui n'estoit point de son droit, je n'ay consulté ni la chair ni le sang, et je suis venu rendre a Dieu ce qui luy appartient... »

Ces lignes datées de Francfort, 22 février 1686, sont la meilleure introduction à la relation qui suit, et qui montre les tristes effets de la Révocation dans les rangs de l'armée. M. de Lislemarais est un exemple entre mille de ces défections déterminées par les motifs les plus purs, et qui dans cette sphère, comme en tant d'autres, appauvrirent notre pays pour enrichir l'étranger. On ignore la destinée ultérieure de ce pieux émigré, originaire, semble-t-il, de Saintonge, et dont le nom manque à la première édition de la *France protestante*.

Lors que dans le Béarn on commença a persécuter les gens de la religion, je me trouvé à Casal en Italie, ou j'étois arrivé depuis quelques mois avec ma compaignie dans le régiment de Vivarais. Ces persécutions du Béarn firent tant d'esclat, que le bruit en vint presque dans toute l'Italie; mais comme j'en sçavois les particularités par le commerce de lettres que j'avois avec quelques uns de mes amis, qui commandoient en quelque partie les trouppes dont on se servoit, pour forcer les peuples d'embrasser la religion romaine qui leur estoit en abomination, je creus que le torrant qui estoit si rapide inonderoit toutes les provinces du royaume où il y avoit des protestans, et que pour le coup le clergé mettoit la dernière main à l'oeuvre, et qu'ainsy il ne falloit plus temporiser sur les résolutions qu'on devoit prandre pour n'estre pas surpris. Pour lors je jetté les yeux sur mes parents que j'aimais tendrement, affin de les pouvoir

sortir de Babilone. Je ne manqué de satisfaire aux mouvements de ma conscience et de leur marquer les sentiments de tendresse que j'avois pour eux. Je leur escrivis plusieurs lettres sur les malheureux temps ou nous estions et les exhorté à posséder leurs ames par leur patiance; et que puisque Dieu nous appelloit à tant d'espreuves que c'estoit une marque que nous estions ses enfans, qu'il les falloit soutenir avec foy et espérance que ce qu'il nous promettoit auroit son accomplissement; qu'ainsi nous ne devions pas balancer d'abandonner toutes choses pour la liberté de nos consiances, et mesme que nos frères en seroient édiffiés. Affin donc de leur donner moyen de se retirer, j'escrivis en cour pour demander une routte de vingt hommes de recrue que je pretextois avoir fait lever en Saintonge pour ma compaignie, et prié M. de Louvois d'envoyer l'ordre en droiture à un de mes frères qui feroit partir ma recrue, ce qu me fut accordé incontinant.

Peu de jours après j'eus advis de mon frère qu'il avoit receu l'ordre, et qu'il ne manqueroit point de travailler à me satisfaire; que je prisse garde de ne parler pas si ouvertement, que toutes les lettres estoient ouvertes et que les persécutions devenoient généralles par tout. Je receus aussi en mesme temps l'estat auquel estoit réduit Montauban et conceu une telle horreur de la lascheté de tous ces peuples qui abandonnoient Jésus-Christ parce qu'il ne leur donnoit plus des pains à manger, que je parlé ouvertement à mes camarades qui gémissoient avec moy de cet estat, et commençames pour lors à torner toutes nos conversations sur le temps, et ce que nous devions faire dans une affaire d'aussi grande importance. Nous receumes tous beaucoup de consolation de nous trouver dans les véritables sentiments que nous devions avoir, et continuames de nous assembler pour faire nos exercisses de piété plus fortement que jamais, dans ma chambre qui estoit une des plus commode pour cela : nous allions aussi quelquefois dans celles de mes camarades, suivant les endroits ou nous nous trouvions; on commençoit à nous observer, mais la liberté que nous nous donnions là dessus nous mit à couvert de tout, quoy que dans nos assemblées j'y eusse tousours plusieurs soldats de ma compaignie qui estoient de la religion.

Enfin nous résolumes qu'il ne falloit plus consulter, et que nous devions tout abandonner et nous retirer chés les princes de notre

communion; que Dieu seroit notre conducteur; qu'un jour valloit mieux avec luy que mille ailleurs; que le pis qui nous pourroit arriver seroit de manger notre pain comme des mercenaires dans les maisons de quelques particuliers, et qu'il falloit demander à Dieu qu'il nous fist la grâce d'accomplir notre dessein et de nous fortifier de plus en plus; qu'il estoit nécessaire de mettre bien avant dans notre cœur le psaume cent septiesme et méditer continuellement les passages de l'écriture que nous avions tirés, qui nous montroient combien il falloit souffrir pour suivre Jésus-Christ. En mesme temps chacun prit des mesures pour sa sortie et de la manière qu'il se devoit gouverner.

Cependant il ne se passoit point de jour que nous n'aprissions les progrès des missionnaires armez, et que nous n'eussions quelque attaque là dessus, particulièrement moy qui souvant me trouvois obligé de soutenir en privé et en présence des gouverneurs la vérité de notre sainte religion, et de blâmer hautemant les moyens dont on se servoit pour la destruire, sans garder aucunes mesures, ce qui obligea quelque personne de caractère distingué de me venir rendre visite, et me prier de prandre garde à ne me faire point d'affaires; qu'il estoit sensible à tout ce qui me regardoit mais qu'il estoit difficile de contenir les esprits; que dans le siècle ou nous estions on ne taschoit que de trouver une occasion pour faire sa cour en destruisant ses meilleurs amis, que je devois estre persuadé qu'il estoit des miens, et que ce qu'il m'en disoit partoit d'un cœur sincère et d'un attachement particulier qu'il avoit pour moy; qu'il donneroit de son sang pour me pouvoir destromper de l'erreur où me jettoit ma religion; qu'il ne venoit point pour m'en parler, sçachant qu'il ny avoit rien a esperer de moy, mais qu'il desploroit mon malheur de fermer les yeux à mon salut et à ma fortune que je détruisois; qu'il ne despandoit que de moy de jouir de bien des honeurs et de passer ma vie fort agréablement; que si je voulois rentrer en moy, je seroy placé incontinant.

Je le remercié de sa bonne volonté et luy protesté que je ne me tairois jamais, lors qu'on me parleroit de ma religion, que mon silance blesseroit ma consiance, et qu'il estoit question de fortiffier les foibles par nos exemples; que toutes les remontrances qu'on me pourroit faire là dessus seroient tousjours inutilles, puisque je n'espérois rien du monde, mais de Dieu en qui j'avois fortement mis mon

espérance; que j'avois pourtant pour sa bienveillance toute la reconnoissance possible.

Deux jours après un de mes amis me vint advertir que le gouverneur du château M. de Lisle se pleignoit beaucoup de moy, que je mettois sa femme et sa fille au désespoir, qu'il avoit remarqué que les jours que je les voyois estoient des jours de deuil et de pleurs, et que les nuicts se passoient presque en plainte; que je pourroy bien me dispancer du soing de la conservation de leur religion, que c'estoit à elles à sçavoir ce qu'elles devoient faire sans que je m'embarassase de les conseiller. Ces plaintes la ne me donnoient pas tant d'inquiétude que le silance de mon frère qui dura encore quelques jours, et j'attendois d'ordinaire à autre pour sçavoir de la manière qu'il auroit mesnagé toutes choses, et du jour qu'il se metteroit en marche affin d'aller au devant de luy. Mon inquiétude estoit d'autant plus grande que j'avois appris par M. d'Armisan, lieutenant pour le roy du Château Trompette à Bordeaux, et par M. d'Astor, lieutenant aussi pour le roy, de Blaye, que les trouppes estoient en Saintonge et que le Saint-Esprit qu'elles avoient en leur marche (*sic*) inspiroit le changement à tous les protestans. L'un et l'autre me donnoient des marques de leur bienveillance, et me sollicitoient à examiner le temps, que je ne fermasse plus l'oreille à la voix de mes amis. Cependant les quatre mois de semestre que le roy accorde tous les ans à un tiers des officiers de ses trouppes pour pouvoir vaquer à leurs affaires, arrivèrent; les miennes me touchoient si sensiblemant que je m'intéressois beaucoup dans le semestre, car je prétendois m'en servir pour aller au-devant de mon frère, et pour achever de tirer du royaume tous ceux de mes parants qui n'auroient pas esté dans la recrue.

Il est vrai que quelques instances que je fisse pour avoir le semestre, elles furent inutilles pendant quelques jours. Il y en avoit d'autres qui devoient estre preferez à moy; je reconnoissois bien cette justice; mais comme le nombre du tiers qui en devoit jouir n'estoit pas complet, que personne n'estoit en droit de le remplir que moy, je ne désisté jamais de ma demande qu'elle ne m'eust esté accordée, ce qui estoit pourtant contre la loy que le gouverneur avoit establie depuis fort longtemps; mais ce qui l'obligea à passer par dessus, c'est le grand empressement qu'il reconnoissoit que j'avois pour m'en aller, et l'avis qu'on luy avoit donné que j'étois puissem-

mant sollicité pour aller en cour; que quelques uns de mes parents lui appelloient; que mesme il pourroit par la faire la siene, dans la pansée qu'il avoit que c'estoit pour me faire instruire. Il m'accorda donc le semestre que je fis aussi prandre à M. de Tarnac mon parent, qui devoit estre compaignon de mon voyage, pour retirer conjointemant avec moy ses parans. Le gouverneur me fit mille amitiés, m'assura en particulier de ses services et que je luy escrivisse souvant. Tous mes camarades qui furent fort surpris que contre toutes les apparences j'eusse obtenu mon semestre, se persuadèrent, joint à tout ce qu'ils avoint ouy dire, que j'avois donné ma parolle et qu'assurement je seray placé. Ce qui leur persuadoit plus fortement c'est que j'avois demandé un certificat de mes services pour présenter au roy, qui me fut accordé fort agréablement : mesme plusieurs des catoliques m'en firent leur complimant, auxquels je répondis en riant, les assurant pourtant qu'ils se trompoient et qu'ils me verroient bien tost revenir, qu'ils me devoient connoistre depuis le temps que j'étois avec eux. Ils ne laissèrent pourtant pas de m'embrasser tous, comme s'ils n'eussent plus deu me voir à la teste de ma compaignie, et mesme un des chefs se leva 2 heures devant le jour pour me venir dire adieu et me voir partir avec mon parant.

Quinze jours auparavant j'avois compté avec tous mes soldats de ce que je leur pouvois devoir, affin qu'on ne me peut rien imputer, lorsque je n'y seroy plus. Je donné à chaque soldat un billet de ce que je luy devois à prandre sur l'argent que j'avois à la masse, qui estoit entre les mains du trésaurier; je trouvé par le compte que je fis qu'après avoir tout payé, il m'estoit deu trois cent escus, y comprenant des avances que j'avois faitte à plusieurs de mes soldats. Je justifié tout cela par mon livre de compte que j'ay porté avec moy. J'en ay mesme envoyé un mémoire au commandant du régimant, affin qu'il connoisse ce qui mest deub, et que je laisse beaucoup au delà de ce que je dois. J'avois aussi quelque jours auparavant donné congé à un de mes soldats fort affidé de la religion, dans le dessein que j'avois de me servir de luy, et je le fis partir avec mon esquipage et celui de M. de Tarnac un jour devant moy, accompagné de deux valets qui estoient catoliques. Quelque précaution que je prisse pour les faire sortir sans qu'on s'en apperceut, elle fut inutille, car plusieurs s'en apperceurent, et particulièrement un nombre de mes soldats qui vindrent peu de temps après à mon logis, la plus part pleurant

«de me voir sur le point de départ, et me disant qu'ils ne me ver-
«roient plus, qu'assuremant je les quittois. Cela dura jusqu'au jour
«que je partis; je fus mesme obligé d'en menacer plusieurs, qu'ils
«esoint des importuns, que je seray de retour au mois de mars. Il y
«en eut quelques-uns qui couchèrent avec mes chevaux pour me voir
partir. Comme je gardois des mesures je ne peus point sortir tout
mon esquipage. J'en chargé le lieutenant colonel et le prié d'en avoir
soing jusqu'à mon retour.

Le jour davant j'avois receu une lettre de mon frère qui me mandoit qu'il s'estoit mis en marche avec vingt hommes. Il m'envoyoit aussi une coppie de sa routte sur la quelle je me reiglé pour l'aller joindre. Je partis donc de Casal avec mon compaignon de fortune, le 3 de novembre 1685, et nous joignismes deux jours après nos valets. Nous passâmes par Turin affin d'estre esclaircis des chemins que nous pourrions tenir pour notre retour de France, si nous estions obligés d'y aller affin de chercher ceux de nos parants qui n'auroint pas esté avec mon frère. Lorsque nous fummes arrivés à Sezaune au pied du mont Genèvre, nous congediasmes nos valets catoliques, et leur donnâmes de l'argent pour se conduire dans la province où ils attendroient de nos nouvelles, leur disant que nous allions à Paris y passer l'hyver. Comme Sezaune estoit un des logemants de ma recrue, j'y fis rester le soldat affidé avec l'esquipage, et de plus que de là je sortois dans le Piedmont pour aller droit à Genève. Nous sesjournâmes donc un jour à Sésaune où je laissé mon esquipage jusqu'à mon retour, et en partismes le jour suivant apprès avoir pris conoissance des endroits ou on pouvoit sortir seuremant, et de la manière qui s'y faudroit gouverner, et feumes coucher à Embrun, ou nous fummes aussi obligés de séjourner trois jours, un de nos chevaux s'estant trouvé estropié. Pendant notre sesjour nous apprimes la carte du pays, et nous nous instruisismes parfaitement de toutes les cruautés qu'on exerçoit contre ceux qui ne se vouloient pas catoliser. Nous apprimmes aussi qu'il y avoit un ministre en prison, et que peu de gens le voyoient à causse qu'il estoit fort observé. Nous fummes pourtant à la prison conduits par notre hoste qui nous croyoit catoliques, luy ayant dit que nous voulions convertir ce ministre, et qui s'imaginoit qu'il n'y avoit plus d'officiers de la religion. Nous trouvâmes avec luy la consolation que nous avions espéré, car il estoit dans une très bonne assiette et dans une rési-

gnation entiere à la volonté de Dieu, ayant répondu quelques jours auparavant au prélat de ce lieu, ches lequel il avoit esté conduit pour l'interroger, sur les menaces qu'il luy fit, qu'il ne craignoit que Dieu, et que s'il estoit tombé dans les contravantions aux ordonances du roy, il avoit un corps qui estoit suffisant pour payer. Nous sortîmes de la prison après nous estre embrassés fort cordialemant et affligés de ne luy pouvoir rendre aucun service. Cette visite donna à parler à l'assemblée des ecclésiastiques, qui composoient la cour du prélat; mais comme nous partismes le landemain, et qu'on sceut que nous estions des officiers qui venions d'Italie, on nous creut bons catholiques, ce qui empescha les réflections, le ministre ayant résolu de dire, en cas qu'il fut interrogé, qu'il ne nous connoissoit pas. C'estoit aussi la vérité puisque jamais il ne nous avoit veus ny ouy parler de nous.

Après quelques jours de marche nous nous randismes en Provence, à une petite ville nommée Mezel[1] ou je croyais trouver mon frère ; mais j'en fus empesché par le funeste accidant qui luy arriva en partant de Manosque pour traverser la Durance. Cette rivière dans le moment qu'il la passoit, devint si grosse et si rapide par l'abondance de l'eau qui descouloit des montagnes voisines ou les neiges s'estoient fondues, qu'il ne peut arriver que deux jours après, la rapidité de l'eau l'ayant emporté dans le courant avec sa trouppe, sans qu'ils y peussent résister, malgré l'assistance des bateliers. Ils combatirent longtemps hors d'espérance de pouvoir surmonter le torrent; mais Dieu qui n'abandonne pas les siens, leur donna le moyen de se saisir de la queue de leurs chevaux et de se prandre les uns aux autres, provoquans que les chevaux qui gaignoient la terre les sortiroint, ce qui arriva comme ils se l'estoient persuadé. Il seroit bien difficille qu'une pareille adventure se peut passer sans perte. Aussi il se perdit un soldat catolique qui avoit esté pris aux cinq autres pour couvrir la marche. Il se noya aussi un recepveur des deniers du roy fort desvoué à la Vierge et à saint Nicolas pendant que tous les protestants, du nom de Christ, estoient sur le rivage fort fatigués et battus de l'eau, et obligés pour la plus part de coucher entre deux courants de la rivière.

Ce retardemant de mon frère, dont je ne pouvois pénétrer la cause,

1. Chef-lieu de canton dans le département des Basses-Alpes.

me donnoit mille pensées différentes, lorsque je vis arriver deux des soldats de cette trouppe, qui m'aprirent le destail que je viens de vous faire, et que mon frère avoit esté extrêmemant travaillé par un grand rume, mais qu'il se portoit un peu mieux et qu'il ne pouvoit arriver que fort tard; j'envoye ces deux soldats aux consuls affin de préparer le logement, et m'en fus au devant de la trouppe pour reconnoistre de quels gens elle estoit composée. Ce qui me surprit baucoup c'est que je ny trouvé aucun des parents que je cerchois; j'en fut touché d'une extrême douleur; cette trouppe estoit pourtant composée de 25 personnes, en y comprenant les cinq catoliques que je caressé politiquemant baucoup. Ceux de la religion qui avoient pris la place de mes parents estoient cinq gentishommes et les autres de différents états avec deux filles, tous ensemble fort zellés; l'une des filles estoit desguisée en soldat, et l'autre traversa le royaume dans son estat de fille. Je les conduisis tous à mon logis où les consuls les viendrent compter, affin de leur délivrer des billets; mais comme il y en avoit huict au delà de ce que mon ordre ne portoit, je fus obligé de me faire connoistre pour le cappitaine de cette recrue affin qu'on n'eust pas matière de soupçonner quelque chose du nombre qui excédoit, et mesme pour empescher les ridicules demandes qu'on avoit desja faittes, je demandois aux consuls s'il ny auroit point moyen qu'ils ne pussent fairre quelques soldats. Le bruit qui s'estoit répandu que cette recrue estoit périe, donnoit la curiosité à tous les peuples du voisinage ou elle passoit d'en sçavoir la vérité, et les particularités, ce qui faisoit entrer chacun en conversation avec les soldats, sur tout un soir que deux estoient logés dans un cabaret; ils comptèrent fort amplemant leur advanture, et se laissèrent aller aux réflections de la protection que Dieu donne à ceux qui se confient en luy, et insensiblement tombèrent sur les persécutions qu'on faisoit aux personnes de la religion, sans considérer à qui ils parloient. C'estoit à un catolique qui ne faisoit d'autre profession dans ce quartier là que d'espier les actions des protestants et surtout veillant avec une grande exactitude sur les estrangers qui passent, et qui contrefaisoit fort bien l'huguenot nouvelement catolisé, tesmoignant un fort grand regret de sa fautte, ce qui esmut la charité imprudente de ces deux soldats, en sorte qu'ils luy descouvrirent leur dessin en le sollicitant de ne perdre point l'occasion; que la recrue estoit composée pour la plus part de gens de qualité, et d'autres personnes de considération que

se vouloient sçauver avec l'officier qui les commandoit, et que tous tant qu'ils estoient, ils avoient abandonné avec plaisir tous les biens qu'ils possédoient. Ce faux pénitent leur marqua une fort grande envie de les suivre, mais que pour le présent il ne pouvoit parce qu'il vouloit mettre ordre à ses affaires et sortir une partie de son bien avec luy; ils se séparent ainsi fort contants les uns des autres.

Ce soir mon frère arriva fort enrumé; mais la joye que nous eummes de nous voir l'un et l'autre luy fit oublier que son rume le pourroit jetter en quelque péril; j'y apportè pourtant tous les soings qui me parurent nécessaires mais inutilemant, car il augmanta toujours. Il ne laissa pas de monter à cheval le landemain, nous fummes loger à Digne suivant toujours la recrue. Son rume augmanta si fort qu'il en eut la fievre; j'envoyé chercher incontinant que nous fumes arrivés, un médecin qu'on me dit des plus habiles de la province, et le fis mettre au lict. Ce médecin qui le vint voir, m'assura que son mal n'estoit rien, que je ne me fisse point de peine. Il reposa un peu la nuict, et le lendemain il fut saigné; nous sesjournasme toute cette journée que je passé aupres de luy, aussi bien que la meilleure partie de la nuict; des lors il commança à m'entretenir du bonheur qu'avoient ceux que Dieu vouloit retirer du monde dans des temps aussi facheux que ceux où nous estions, et, qu'il ne pouvoit asses louer le Seigneur de l'avoir retiré du péril où il estoit dans la province qu'il avoit veue perir devant que de partir, et de ce qu'il estoit rendu entre mes bras; que presentement il mourroit contant; qu'il demandoit à Dieu d'eslever son cœur à luy pour luy rendre des actions de grace de la protection qu'il luy avoit accordée.

Le matin que j'entré dans sa chambre, il me dit qu'il se portoit mieux, et qu'il ne vouloit point rester après sa recrue; que ce seroit le faire mourir de sesjourner parmi des catholiques furieux, qu'il estoit persuadé que de marcher cela n'augmenteroit point son mal, qu'il ne pourroit souffrir que je m'absentasse de ma recrue, pour rester auprès de luy, qui immancablement périroit si je ne la conduisois. Je consulté le médecin sur cette forte résolution, après l'avoir combatue autant que je le pus, qui me dit que les journees que je faisois estoient fort petites, et que je sesjournay souvent; que quand mesme il seroit plus mal qu'il n'estoit on pouvoit bien le porter sur un brancard où on metteroit son lict. Je fis faire un

brancard dans lequel je le fis porter dès le mesme jour au logement suivant, et j'eus le medecin et deux chirurgiens qui l'accompaigneront tousjours avec moy. Il passa cette nuict asses mal, mais dans des réflections continuelles sur la misericorde de Dieu, prenant un plaisir extreme que je luy fisse la prière, et chantant ou de temps en temps recitant des psaumes. Un peu devant le jour il me parla de son bien, qu'il souhaiteroit faire son testament en ma faveur. Je luy pris la main en luy disant. Mon cher frère, tout notre bien consiste à gouster combien le Seigneur est bon. Il se leva en m'enbrassant : ouy, mon cher frère, je reconnois cette vérité, et ces sentiments meilleurs où je doibs tendre. Je te proteste que le bien et le monde ne me sont plus rien, et que toute ma joye est les parvis de l'Éternel. Lorsque le jour fut venu, il me pria de le faire porter à Seigne[1] où nous devions aller loger et sesjourner. Je le fis partir apres que le soleil fut levé, l'accompaignant tousiours avec le médecin et chirurgien. Il reposa pendant le chemain et se trouva sans douleur avec beaucoup de force; je le fis pourtant mettre au lict. Il reposa pendant trois heures; les consuls s'en viendrent à mon logis pendant qu'il reposoit pour me demander si j'aprouvois le traitté qu'ils avoient fait avec celuy que j'avois envoyé au logemant et qu'ils estoint surpris que j'eusse tant de gens avec moy, et tous des personnes qui marquoient quelque chose; je leur dis que je les avois choisy et que je n'avois jamais eu de peine à faire de recrue; que le traitté qu'ils avoient fait estoit tout à leur advantage; que cependant je l'aprouvois, pourveu que mes soldats se peussent nourrir de ce qu'ils leur donnoient.

Seigne est une petite ville en Provence remplie de mutins acharnés contre ceux de la religion, les veillant avec grand soing à cause du passage de Barselonne[2] qui conduit en Piedmont et Savoye. On y examina non seulement les desmarches de mes soldats, mais jusqu'aux moindres parolles; ils se persuaderent que dans le nombre que j'avois il y pouvoit avoir quelque chose de caché; que ce pourroit bien estre des gens à passer par Barselonne; cela n'estoit pas tout à fait sans fondement, car les quatre gentishommes dont j'ay desja parlé, se trouvant fatigués d'un si long voyage, auroient bien voulu sortir par

1. Seigne ou Seyne dans le département des Basses-Alpes.
2. Barcelonne (*Barcelonnette*), même département.

Barselonne affin d'esviter plusieurs jours de marche qu'il falloit faire pour sortir du royaume et se rendre à Geneve. Ils questionnerent quelques bourgeois pour descouvrir s'il estoit bien facile de tenir ce chemin-là et s'ils n'abregeroint pas de baucoup pour aller en Italie, en passant par là. Il n'en falut pas davantage pour confirmer le peuple dans la pensée qu'ils avoient; mais tout cela n'estoit encore rien, si le faux huguenot catolizé nommé Sauveur de Barras, du lieu de Castellar, n'avoit pas continué à suivre ma recrue dans tous les logemants qu'elle faisoit, si adroitemant qu'il ne fut jamais descouvert, et qu'il n'eust craint d'avoir perdu ses pas si quelqu'un se sauvoit par Barcelone; ce qui l'obligea à faire ses diligences ignobles envers le juge du lieu, et de luy desclarer que cette recrue estoit composée de gens de la religion qui, contre les ordonnances du roy, sortoient du royaume; qu'il le sommoit, en vertu de l'advis qu'il luy donnoit, de l'arrester, et de s'assurer du commandant; que s'il ne faisoit pas tout ce qu'il devoit, il porteroit son acte à l'intendant, et en enverroit une coppie à M. de Louvois, de qui il avoit des ordres secrets de veiller sur toutes les personnes de la religion, particulièrement sur ceux qui marchoient avec les ordres du roy, et sur tous les étrangers qui passoient; qu'il s'offroit, pourveu qu'on les luy présentast, de prouver qu'ils estoient vingt-deux de la religion, parmy lesquels il y avoit quatre gentishommes qualiffiés[1]. Le juge qui est chaud à la curée, ne manqua pas de faire incontinant garder tous les endroits où on auroit peu sortir, et sans avoir esgard à l'heure qui estoit fort advancée dans la nuict, il fit assembler toute sa justice et vint accompagné de ses satellittes à mon logis.

1. Procédure faite contre M. de Lisle Marais à Seyne en Provence avec l'enrollement « des soldats de sa recrue, » etc. Pièce jointe au dossier. (2 p.)

(*A suivre.*)

MÉLANGES

LES NOUVEAUX CONVERTIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-JEAN-DU-GARD

1686

Le *Bulletin* du 15 janvier 1880 (p. 24) renferme une délibération du conseil général de Ribaute, dans laquelle les nouveaux convertis de cette commune, après avoir reconnu les grandes obligations qu'ils ont à Sa Majesté Louis XIV et la prudence de ceux qui ont secondé ses saintes intentions, se déclarent responsables des infractions qui, sur la surface de leur territoire, pourront être faites aux rigoureux édits publiés contre eux et nomment des inspecteurs pour surveiller la manière dont chacun s'acquittera de ses devoirs de catholique, avec charge à ces inspecteurs de dénoncer aux autorités supérieures ceux qui négligeront quelqu'un des exercices de leur nouvelle religion.

M. le pasteur Auzière qui communique cet étrange document, ajoute : « Il serait intéressant de savoir si la délibération du conseil de Ribaute est un fait isolé, dû au zèle tout particulier de M. le lieutenant de juge, ou si ce fut une mesure quelque peu générale imposée par l'autorité supérieure. »

La délibération du conseil de Ribaute n'est pas un fait isolé ; la preuve, c'est qu'à la même époque plusieurs autres communautés en prirent de semblables, et comme ces délibérations renferment toutes un même nombre d'articles ou à peu près et sont conçues dans des termes identiques, il est naturel de conclure que la mesure fut générale et imposée de force aux paroisses nouvellement converties.

Ainsi le 9 novembre 1686, les notables de la ville d'Anduze, au nombre de 44, signèrent une adresse au comte de Rozen, maréchal de camp des armées du roi, qui était dans leurs murs venant de

Saint-Jean-du-Gard, adresse dans laquelle ils prirent des engagements semblables à ceux des habitants de Ribaute et où ils promirent même d'assembler incessamment tous leurs concitoyens pour leur faire signer en corps de communauté, c'est-à-dire en conseil général, une délibération en règle, reproduisant les divers articles de leur adresse. (Voy. l'*Histoire de l'Église réformée d'Anduze*, de M. le pasteur Hugues, p. 667 à 669.)

Une déclaration analogue fut signée à la même époque par plusieurs habitants nouveaux convertis de Nîmes. L'original de cette pièce, dit M. le pasteur Borrel, est dans les archives du consistoire; elle contient 326 signatures autographes. (Borrel, *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, 2e édition, p. 324.)

Enfin, déjà le 8 novembre, c'est-à-dire un jour avant d'arriver à Anduze, le comte de Rozen qui se trouvait à Saint-Jean-du-Gard, imposa aux principaux habitants de cette ville des engagements semblables, engagements qu'à leur tour ceux-ci devaient faire prendre à la population tout entière.

Mais ce qui prouve mieux que tous ces faits que ce fut là une mesure générale, imposée par la force, ce sont les lignes suivantes que j'extrais de l'*Histoire de l'Église réformée d'Anduze* et que M. Hugues cite d'après les *Mémoires du duc de Noailles* : « Dans les lieux qui ne semblaient pouvoir être habités que par des ours, les communautés considérables des Cévennes s'engagèrent un pour tous et tous pour un, à empêcher les assemblées et autres contraventions aux ordres du roi, à livrer les coupables et raser leurs maisons. Mais ces délibérations furent prises sous les yeux d'un officier envoyé exprès avec sa troupe. On devait se défier depuis longtemps de toute promesse forcée qui blessait la conscience. » (P. 286 des *Mémoires* et 667 de l'*Histoire d'Anduze*).

M. Hugues a trouvé à Anduze la délibération des notables de cette ville ; il ne parle pas de celle du conseil général. A Saint-Jean-du-Gard, celle des notables n'existe pas; mais une des liasses des archives de la mairie renferme celle du conseil général que je transcris à la suite pour le *Bulletin*. On verra qu'elle serait plus honteuse encore que celle de Ribaute, si l'on ne savait qu'elle a été arrachée par la violence aux nouveaux convertis qui devaient signer ou tomber sous le coup des plus cruels édits, c'est-à-dire se condamner d'avance à la déportation, aux galères ou à la mort.

Voici cependant qui est plus triste encore. En vertu de la promesse faite et des engagements pris, dès que la nouvelle d'une assemblée parvenait aux oreilles du curé, du juge ou des consuls d'une paroisse, ceux-ci allaient de porte en porte prévenir les habitants, et la population valide tout entière, accompagnée d'un fort détachement de soldats, se dirigeait du côté où s'était tenue l'assemblée pour capturer ceux qui y avaient assisté. Il arriva même une fois à Saint-Jean-du-Gard, la nouvelle de l'assemblée s'étant répandue de nuit, qu'on frappa aux portes de toutes les maisons pour en faire lever les habitants. Tous comparurent, sauf quatre, qui, heureusement pour eux, prouvèrent qu'ils étaient absents pour leur commerce. On rencontra cependant huit personnes qui revenaient de l'assemblée, un homme et sept femmes; cinq réussirent à se dérober par la fuite, mais trois pauvres fileuses, dont deux de Saint-Jean-du-Gard et une de Sainte-Croix-de-Vallée française, furent prises. Inutile de dire qu'elles furent immédiatement constituées prisonnières et envoyées à Alais sous bonne escorte.

Quant aux inspecteurs nommés, je suppose qu'ils exerçaient leur triste métier d'espions et de délateurs avec assez peu de zèle. L'essentiel pour eux était de n'être pas accusés de faiblesse, auquel cas ils étaient sûrs de ne pas être épargnés. Dans la paroisse de Saint-Jean-du-Gard cependant, l'un des cinq qui avaient la surveillance du hameau de Caderles, nommé Pierre Melgues ou Mielgues, s'étant montré sévère, fut massacré dans les circonstances les plus dramatiques par une troupe de ceux qui fréquentaient les assemblées et qu'on appelait dans le langage officiel d'alors « fugitifs et vagabonds ». Malgré toutes les recherches, les meurtriers restèrent inconnus. L'exaspération, le désespoir étaient tels, que les révoltés ne reculaient même pas devant le crime.

Il faut lire dans les archives d'une mairie le détail des vexations, des persécutions subies par les nouveaux convertis d'une seule paroisse, dans les années qui suivirent la révocation, de 1686 à 1690, en particulier au temps de Vivens, pour se faire une idée de tout ce qu'ont souffert nos malheureux pères. A la vue de toutes les violences, de toutes les atrocités dont ils furent victimes, malgré soi, on rapporte de ces temps affreux un souvenir d'horreur qui ne s'efface plus.

Voici la délibération du conseil général :

L'an mil six cent quatre-vingt-six et le dimanche dix-septième jour du mois de novembre, au lieu de Siant-Jean-de-Gardonnenque, dans la maison de ville, par devant M. Jean-Poujade, docteur ès droitz, lieutenant en la justice dudit lieu,

Ont été extraordinairement assemblés en conseil général, à l'issue de vêpres, s^r Jean Laporte consul, assisté de s^r Pierre Audoyer [1], Léonard Boudon, Jean Durand La Jonquière, Jacques Marion, David Pousssielgue, s^r Antoine Coste, Etienne Boudon, s^r Paul Viala, Jean Soubeiran, Isaac Boudon, Guillaume Parlier, s^r Nicolas Salvaire, Jean Barnier armurier, Louis Cabrit marchand, s^r David Lafont marchand, Pierre Lafont facturier, Jean Pérédès, Jean Sauvaire, Jean Gervais facturier, Jacques Mathes, Josué Cardonnet, Jacques Boudon marchand, Pierre Campesval, Jacques Clerguemort praticien, Charles Rebotier, s^r de Longuezières [2], s^r Jean Fontanes marchand, Louis Pastre, Jacques Dumas facturier, Pierre Rossel, François Dumas, Jacques Donnadieu, s^r Audibert Calvin, s^r Etienne Deleuzière Mondonnet, Pierre De Lafont, s^r de Laval, s^r Pierre Sailhens, Olivier Teissier apothicaire, Noble Jean de la Case, s^r de Caladon, Noble St Maurice des Vignoles de la Valette, Etienne Serrière avocat, Jacques Bancilhon, Pierre Gibert, Théodore Clerguemort apothicaire, Jacques Guibal et autres habitants du lieu et paroisse. (J'ay moi-même sauté beaucoup de noms.)

Par ledit s^r consul a été proposé que Mgr le comte de Rozen, maréchal de camp des armées du roi, étant arrivé au présent lieu le 8e du présent mois, il aurait fait assembler les principaux habitants de la communauté pour leur faire savoir la volonté de sa majesté au sujet de la religion, et après avoir entendu les avis charitables qu'il lui aurait plu leur donner à l'égard de leur conduite et ce qu'ils doivent observer pour l'avancement de la religion catholique, apostolique et romaine, n'ayant rien oui de sa bouche qui ne fût conforme aux véritables sentimens qu'ils ont dans le cœur, ils lui auraient remis un placet pour marque de leur parfaite soumission, en attendant d'effectuer par délibération en corps de communauté, et de signer de leur propre sang, s'il était nécessaire, ce qu'ils lui promettaient par ledit placet.

1. Pierre Audoyer, ancien pasteur de Chalençon, avait apostasié avant la Révocation, en récompense de quoi il avait été nommé premier consul de Saint-Jean, son pays natal, pour l'année 1685.

2. Réfugié plus tard à Berlin, où l'un de ses fils le suivit, il y mourut en 1732, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (Généalogie de la famille Rebotier de la Taule)

Sur quoy lesdits habitants, après la lecture du placet, ont tous uniformément délibéré :

Premièrement, qu'ils regarderont tous ceux qui manqueront à leur devoir, soit messe, prédication, catéchisme, instruction ou autre exercice catholique, comme des ennemis jurés de la religion et de l'État.

Secondement, qu'ils apporteront leur soin possible pour découvrir tous ceux-là et les remettront entre les mains de la justice pour être procédé incessamment contre eux; et pour mieux reconnaître ces violateurs des ordonnances divines et humaines contre ce qu'ils ont solennellement juré, dans leur profession de foi, ils ont choisi pour le lieu les sieurs Combecroze, Longueuzière, Soubeiran Rossel, Mazelet, Badaroux, Soubeiran, Pastre, Me Jean Poujade, Cissalières[1], Coste, Maurice, Cardonnet, Soubeiran cinquante, Jean Gervais, Boudon marchand, Lafont, Cabrit, Léonard Boudon, Audoyer, Deleuzière-Mondonnet, Isaac Boudon, Jacques Cabrit, Espagnac, Fontanes, Laval, Barnier armurier, Vierne, Poujol, Lafont, Mathes et Clerguemort. — Et pour la paroisse, — pour le quartier des Cabrieiroux ont été nommés les sieurs André Bordarier, Jean Roquier, Ausset et Pierre Baudoin; — pour le pied de la Coste, les srs de la Taule[2], Antoine Pascal, Soubeiran du Cambon et Soubeiran de la Camp; — pour Banières, le sr Soubeiran de la Bigorre, Perrier du Razet, Soubeiran de Banières et Rudavel: — pour Arbousse, Sabatier Rafinesque et Rossel ferret; — pour Luc, les srs Rouvière, Dumas fils et Jonquière; — pour Crosgarenc, les srs Coutelle, Bastide, Cabrit du premier gas et Bordarier de la Magdeleine; — pour Sailhens, le sr Dumas[3], Monredons, Sailhens et Bastide; — pour Caderles, les srs de la Jonquière, Salles, Fraissinet, Gervais et Melgues; — pour Montusorgues, les srs Bourguet, Jean et David Blanc et Berthezène; — et pour le quartier de Falguière, ont été nommés srs Jean Mazel, Laporte, Mazel del Cros et Julien, lesquels seront inspecteurs sur tous les autres et dénonceront tous ceux qui manqueront à quelqu'un des exercices de la religion catholique.

En troisième lieu, tous les susdits habitants ci-dessus nommés s'obligent à mettre des espions à toutes les avenues de la paroisse pour éviter et empêcher les assemblées de quelques fugitifs, auxquelles par la misé-

1. Élie de Salvaire, sr de Cissalières, ancien juge et membre du Consistoire, avait recueilli chez lui le pasteur d'Olimpie qui fuyait déguisé en paysan. A la Révocation, il abjura et fut renommé juge de Saint-Jean.

2. Pérédès Rebotier, sr de la Taule, était docteur ès droitz, et fils de Charles Rebotier.

3. C'est François Dumas, ancien pasteur de Vézénobres, qui non content d'avoir apostasié jouait le rôle de délateur auprès de Baville (voy. les *Mémoires* de

ricorde de Dieu aucun de leurs habitants n'a trempé aux dernières qui ont été faites dans le voisinage de ce lieu et protestent qu'ils veulent entrer de bonne foi dans tous les devoirs de bons catholiques et mettre tout en usage pour que ceux de leur paroisse en fassent de même, et pour marque de la sincérité de leur promesse, les principaux habitants se rendent garants et responsables en leur propre de la conduite de tous les autres, autant qu'il sera en leur pouvoir; comme aussi chaque chef de famille répondra de tout ce qui se passera dans sa maison.

En quatrième lieu, lesdits habitants, entièrement persuadés de la sainteté et de la vérité de la religion qu'ils ont embrassée, ont délibéré unanimement que chaque premier dimanche d'octobre, qui est le temps à peu près auquel le plus grand nombre des habitants dudit lieu fit abjuration de l'hérésie, ils feraient dire une messe solennelle pour la prospérité de notre Invincible monarque et que le soir on donnerait la bénédiction du très saint et très adorable sacrement de l'autel, en actions de grâces du bonheur qu'ils ont reçu d'avoir été réunis dans le sein de l'Eglise, hors duquel ils avaient eu le malheur de naître, et pour célébrer à perpétuité une fête qui servit de mémoire éternelle à la postérité, des bontés singulières que Louis le Grand avait eues pour leur salut éternel, prient tous les consuls présents et advenir d'assister à cette solennité au nom de toute la communauté qui s'engage par une promesse solennelle qu'elle en fait à Dieu et qu'elle ratifiera en présence du très saint sacrement.

Après quoi il a été encore délibéré d'un commun consentement que pour confirmer en chacun de leurs habitants les bons sentiments qu'ils ont pour la religion catholique, apostolique et romaine, on prierait Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Nismes de leur venir conférer le sacrement de confirmation, afin que par ce sacrement de l'Église ils se fortifiassent de plus en plus dans les sentiments de véritables catholiques.

Et finalement, pour porter la présente délibération aux puissances et demander leur protection auprès de sa majesté afin qu'elle ait compassion de cette paroisse, s^r Jean Poujade a été nommé.

Cette délibération, copiée sur l'original et à la suite de laquelle se trouvent les signatures autographes, fut en effet portée à Nîmes par le lieutenant de juge Poujade, accompagné dans cette mission par le le R. P. Déjardin.

Cette délibération d'ailleurs n'est pas la seule de ce genre que renferment les archives de Saint-Jean-du-Gard. Déjà le 21 octobre de la même année, il en avait été pris une à peu près semblable. Les

autorités ne durent pas s'en contenter, d'abord parce qu'elle ne portait qu'un nombre restreint de signatures, celles des consuls, du curé, des conseillers politiques et des notables, et probablement aussi parce qu'elle n'était pas suffisamment explicite. On dirait en effet un pâle résumé de celle du 17 novembre. C'est pourquoi, lors de son passage à Saint-Jean, le comte de Rozen en exigea une nouvelle, à la fois plus catégorique et signée de tous ceux qui pouvaient le faire.

JULES VIEL.

LIBÉRATION DU BARON DE SALGAS

L'excellente publication de M. Douen : *Relation des tourments qu'on a fait souffrir aux protestants qui sont sur les galères de France*, par Jean Bion (in-12, 1881), a ramené l'attention sur un forçat, le marquis de Salgas, dont le *Bulletin* de 1880 a publié de fort belles lettres. On y voit que les démarches faites à l'étranger pour obtenir sa libération furent constamment entravées par le mauvais vouloir de Basville et de ses agents (t. XXIX, p. 128). Il obtint enfin la liberté en 1716, et put goûter encore quelques jours de repos à Genève avant sa mort survenue le 14 août 1717.

Les deux pièces qui suivent, tirées de la collection Court (n° 13, vol. 2) et également inédites, jettent sur sa captivité comme sur sa délivrance un jour nouveau. La première pièce est anonyme, et on y sent l'esprit persécuteur sous un langage de modération affectée. La seconde fait trop d'honneur à la duchesse d'Orléans, mère du régent, pour que nous ne saisissions pas avec empressement l'occasion de la publier. On est heureux de savoir que ce fut aux instances de la princesse de Galles, Catherine de Brandebourg-Anspach, première femme de George II, et à l'intervention énergique de la Palatine auprès de son fils, alors régent, que le marquis de Salgas dut de ne pas expirer, comme tant d'autres, à l'hôpital du bagne de Marseille. C'est un titre de plus de la pieuse princesse à la reconnaissance des protestants français[1].

1. Il a été plus d'une fois question de la duchesse d'Orléans dans le *Bulletin*. Voyez deux articles de M. Jules Chavannes (t. XXIII, p. 193, 241).

I

Le 19 septembre 1703 on écrivait ce qui suit au sujet de M. de Salgas :

M. de Salgas qui est sur l'une des galères qui sont allées à Cette, est gardé à vue, dit-on, et exposé aux travaux. Il pourra devenir plus accostable, s'il plaît à Dieu, et N. qui est son proche voisin et qui a l'honneur de le connoître, veillera sur les occasions de lui rendre service, car il a le fond bon. Ce monsieur est malheureux. Il aurait évité de l'être s'il eût fait comme la moitié de lui-même. Quel exemple plus près et plus puissant pouvoit-il trouver ? Mais la funeste maxime de temporiser en a trompé plusieurs. Dieu veuille que ses chastiments ne soient pas en vain et que sa bonne œuvre s'accomplisse en lui ! J'ai appris qu'il se portoit bien et qu'on tache à l'épargner. *Mais celui qui l'a poursuivi a donné des ordres contre lui.* Dieu y présidera cependant, lui qui peut en un moment calmer la plus violente tempête.

II

Haptoncourt, le 26 octobre 1716.

Les premières lignes sont de madame la princesse de Galles à madame la duchesse de la Force luy envoyant copie de la lettre de Madame, mère de S. A. R. le duc d'Orléans, régent de France :

Pour vous marquer, madame, combien je suis exacte dans les commissions que vous me donnez, je vous envoie mot à mot ce que madame m'a répondu sur M. de Salgas :

« Je vous dirai ce qui est arrivé au marquis de Salgas. Il y a plusieurs mois que je sollicitay mon fils pour la liberté de cet honnête homme et qu'il m'avait accordée. Mais par l'invention de l'intendant M. de Basville, l'ennemy mortel des Réformés, qui s'opposait à son entière liberté, mon fils fit ordonner qu'on rendît le marquis à ses fils. *Quand on leur fit dire de reprendre leur père, il se trouva qu'ils étoient aux R. P. de l'Oratoire et ils ne se présentèrent jamais pour le demander*; et le pauvre homme resta dans sa triste situation. Quand j'ai appris la triste histoire, j'ai recommencé de nouveau à redemander la liberté et qu'on lui permît de se retirer où il voudroit,

ce que mon fils a fait ordonner, si bien qu'à présent je le tiens en pleine liberté. »

Ce qui suit est la conclusion de la lettre de madame la princesse de Galles à madame la duchesse de la Force :

Je vous félicite, ma chère duchesse, de ce que vos bons souhaits ont été si heureusement exaucés. Je me ferai toujours un plaisir de vous être utile en quelque chose comme la personne du monde qui vous estime le plus.

Signé dans l'original : CAROLINE.

Les lignes que j'ai soulignées dans la lettre qui précède, révèlent une douleur de plus dans la vie du forçat huguenot si tardivement rendu aux siens. Un trait manquait encore à sa lamentable destinée. Il l'a trouvé dans l'ingratitude de ses fils catholicisés par les R. P. de l'Oratoire!

J. B.

BIBLIOGRAPHIE

DES VILLATES

EN FRANCE ET AUX PAYS-BAS

Vol. in-4°. Haarlem, 1881.

Chaque jour s'éteint sur la terre du Refuge quelqu'une de ces familles qui ont honorablement représenté la France à l'étranger. Telle est celle des Villates, sortie du château de ce nom, près de Chantonnay (Vendée) et dont l'antique noblesse est attestée par un titre contemporain de saint Louis. Pierre des Villates, un des membres de cette famille, joua un rôle important dans les guerres de religion en Poitou. En 1569 il prit d'assaut et livra au pillage l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, fait dont un chroniqueur du

temps a laissé un récit naïf et coloré. On le retrouve à la prise de Marans et au combat de Saint-Gemme, sous les ordres de Lanoue, puis au premier siège de la Rochelle. Claude, son frère, prieur des Maindreaux, ne montra pas moins de zèle pour la cause de la Réforme, et périt sur la brèche le 17 septembre 1574, à la prise de Fontenay-le-Comte par le duc de Montpensier. Un de leurs descendants, Alexandre-Auguste des Villates, émigré vingt ans avant la révocation, et attaché comme page au prince d'Orange, le futur roi d'Angleterre, se distingua dans l'expédition d'Irlande dans la guerre de la succession d'Espagne, et obtint le titre de lieutenant-général dans sa patrie adoptive. Il fit souche en Hollande où sa famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans de grands emplois civils et militaires. Son dernier représentant est Jean-Henri des Villates, mêlé aux orages de la révolution, à plus d'une aventure romanesque dans les Pays-Bas, et mort en 1797, ne laissant qu'une fille, Henriette-Cornélie des Villates, décédée elle-même sans enfants, à la Haye, le 29 octobre 1857. C'est dans le splendide volume, avec portraits et pièces à l'appui, publié par deux arrière-neveux, le comte Louis de la Boutetière, et M. Enschedé, le savant archiviste-bibliothécaire de Haarlem, qu'il faut lire les annales de cette famille représentée par un court article dans la première édition de la *France protestante*, et qui fournira d'amples matériaux à l'éditeur de la seconde. L'antique manoir des Villates n'est plus qu'une ruine, comme on en peut juger par un crayon de M. Morand, notaire à Chantonnay, placé en tête du volume. Le temps poursuit son œuvre, et l'on pourra bientôt dire de ces débris : *etiam periere ruinæ!* Le moment était donc bien choisi pour évoquer dans un volume, qui est un filial monument, quelques souvenirs qui ne sont pas sans intérêt pour les derniers rejetons d'une ancienne souche et pour les esprits curieux des choses du passé.

J. B.

UNE ÉGLISE CALVINISTE AU XVIe SIÈCLE

HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ RÉFORMÉE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES, PAR EUG. MUHLENBECK

1 vol. gr. in-8°. Paris-Strasbourg, 1881.

Claude Rouget, diacre de l'Église réformée, groupée au Val-de-Lièvre, à l'entrée des Vosges, dans la seigneurie de Ribeaupierre et « sur les frontières de l'Allemagne, » avait composé vers 1581 un « Recueil des Ministres de l'Église de Sainte-Marie et d'Eschery, » dont on ne connaissait jusqu'ici que des fragments. Publié maintenant en son entier sur la copie faite en 1668 par le maître d'école Mathieu Jacquet, il a servi à M. Mühlenbeck de premier thème pour une monographie très étendue et d'une réelle valeur historique. Le Recueil de Rouget occupe à peine treize pages de ce beau volume grand in-8°, qui en compte cinq cents de plus; on y trouve rassemblés, avec beaucoup de soins, une foule de renseignements précieux, surtout pour l'étude des premiers temps de la Réforme et du Refuge, plusieurs tout à fait neufs et qu'on chercherait encore vainement ailleurs.

Nous insistons d'autant plus sur le mérite de ce travail au strict point de vue de l'histoire, que le savant auteur, — il nous permettra de le lui dire en toute franchise, — a singulièrement nui lui-même à son œuvre, d'abord en inscrivant sur le titre les seules dates de 1550 à 1581; c'étaient celles, il est vrai, du Recueil; mais loin de se restreindre au seizième siècle, il nous fournit sur les suivants les plus utiles indications; ensuite, en intercalant des réflexions et des jugements, dont le ton sarcastique et quelque peu familier ne semble guère à sa place, au milieu des notes et commentaires souvent dignes d'un bénédictin d'autrefois. Que le lecteur, à la recherche de faits positifs et de lumières nouvelles sur le passé, ne se laisse donc point décourager par certaines allusions trop flatteuses

1. Nous empruntons à la plume aimée de notre président et au *Journal du Protestantisme français* du 2 juin, le compte rendu suivant d'un ouvrage de grande érudition, qui serait un monument pour l'Eglise à laquelle il est consacré, sans le ton léger et les excentricités qui le déparent. (*Réd.*)

pour le présent : il aura lu dans l'Introduction « ceci n'est pas une œuvre de foi, » pensant qu'au moins elle en est une d'impartialité; il s'étonnera d'entendre appeler Calvin « un Robespierre théologien, » et de voir affirmer, à propos de la lutte entre Toussaint et le grand réformateur de Genève, que le protestantisme est devenu de nos jours une simple école philosophique, et qu'on a gardé les sacrements un peu comme les francs-maçons conservaient l'acacia et le tablier d'Hiram. Mais, sans nous attarder à réfuter ce qui n'est que de la polémique la plus moderne, sur laquelle il y aurait trop de réserves à faire, arrêtons-nous au côté vraiment utile et scientifique de cette importante publication.

Elle nous offre d'abord une série de notices, aussi complètes que le permet l'état actuel des découvertes, sur le ministère successif des pasteurs nommés dans Rouget, ces vaillants missionnaires de l'Évangile, Maître Élie du Hainault (1550-1554), qui planta l'église, Jean Loquet, le premier pasteur en titre, Morel, sieur de Collonges, qui avait présidé à Paris le synode national de 1559, Pierre Marbeuf, organisateur du consistoire, mais non auteur de la Confession de foi, attribuée à son prédécesseur par notre historien, avec une grande apparence de raison. Dans l'article Banc, nous engagerions, à la seconde édition et pour plus de clarté, à renvoyer en note ce qui concerne Eschery en 1636. Viennent ensuite Fijon, Pierre de Cologne, Nicolas François, Claude Masson, des Masures, Buyrette, Heran et Andernach.

Beaucoup de Français s'étaient réfugiés à Sainte-Marie après la Saint-Barthélemy, et, en 1575, les troupes d'Henri III menaçaient d'envahir le Val-de-Lièvre, afin de détruire « ce nid de Huguenots incorrigibles ». Eguenolphe III, de Ribeaupierre, qui les avait protégés d'abord, même contre les sommations impériales, signa successivement plusieurs arrêtés d'expulsion : ils n'eurent jamais d'effet général, comme le prouvent les longues listes de recensement des calvinistes de 1563 à 1586, imprimées dans l'Appendice. En 1580 cependant, dans une pièce qui n'est pas la moins curieuse de celles reproduites par M. Muhlenbeck, le seigneur de Ribeaupierre se joignait à ses voisins de Riquewihr, Hohlandsberg, Hallstadt et autres villes de Colmar, Kaysersberg et Turckheim, pour empêcher l'intrusion dans ses États des Français, « qui *faisaient hausser les salaires et épousaient les filles de riche bourgeoisie;* » il n'en

estait plus pour les jeunes gens du Val-de-Lièvre, et il défendait à a fois d'admettre ces étrangers à la bourgeoisie et de les unir à des illes ou veuves du pays.

Le chapitre consacré à l'organisation intérieure de l'Église calviiiste est enrichi de cinquante-six pages d'extraits des Registres conistoriaux de 1639 à 1765; la vie intérieure du troupeau s'y reflète vec une vérité naïve, qui n'est dépourvue ni de charme, ni d'intéêt. L'instruction des enfants joue un grand rôle; on n'avait jamais erdu ce devoir de vue à Sainte-Marie-aux-Mines, et, plus tard, uand sous la suzeraineté du roi de France le catholicisme s'efforça l'étendre son influence sur la jeunesse, et par l'école de faciliter et l'amener l'abjuration, le grand Consistoire résuma dans un Règlenent daté du 11 octobre 1739 : le Devoir des Pères et Mères, des Maîtres d'École, des Enfants et du Vénérable Consistoire lui-même. L'article premier est ainsi conçu : « Les pères et mères envoïeront eurs enfans aux écoles publiques pour y être instruits et élevés en a discipline du Seigneur, et cela depuis l'âge de six ans pour les ieux où résident les maîtres d'école et de dix ans pour les villages, et s'ils ne les envoïent pas, ils seront obligés de payer les maîtres l'école, ni plus ni moins que s'ils envoïaient leurs enfans à l'école, et cette obligation commencera dès que leurs enfants auront atteint l'âge marqué ci-dessus, jusqu'à ce qu'aïant été examinés par le pasteur, ils auront été suffisamment instruits. Les cas de maladie, ou autres semblables, sont ici exceptés. » Et plus loin : « L'enfant, une fois introduit dans les écoles, ne pourra plus en être retiré, ni même s'en absenter une semaine entière sans permission du pasteur, mais continuera d'y aller jusqu'à ce qu'il sache lire couramment, écrire passablement et répondre d'une manière satisfaisante aux questions qui leur seront faites sur la religion. Quoiqu'il seroit bon que les filles sussent aussi écrire, cependant on ne l'exige pas absolument. » Notre peu de sympathie pour certaines digressions ne nous eût pas empêché d'en admettre volontiers une au bas de la page, rapprochant ce règlement d'instruction obligatoire, sinon laïque, de l'organisation de l'enseignement primaire, en ce moment à l'ordre du jour en France.

La troisième partie renferme les listes biographiques de tous les ministres de la communauté française et de ceux de la communauté allemande depuis 1550 : c'est une histoire en abrégé de l'Église

elle-même que l'on consultera avec fruit. Signalons enfin les cent ving-cinq pages de pièces justificatives qui terminent le volume, et où figure intégralement la Notice historique du pasteur Trolliard, qui avait servi de base principale à celle, non sans mérite, de M. Charles Drion. Cette Église a eu, en effet, la rare bonne fortune d'occuper plus d'une fois les historiens. M. Mühlenbeck rectifie plusieurs des assertions de ses devanciers, il corrige les noms de ministres enregistrés par M. Drion et en ajoute plusieurs; il complète les informations déjà recueillies par MM. Maeder et Roehrich; il comble autant qu'il était possible les lacunes dont Trolliard doit porter l'écrasante responsabilité. On aurait peine à le croire si le coupable n'avait raconté lui-même sa faute; il s'est trouvé en 1777 un pasteur capable de brûler les papiers de son église : « Les livres consistoriaux (antérieurs à 1639) ont été supprimés et anéantis, parce qu'ils ne contenaient presque que des choses inutiles ou dangereuses. » Et l'heure de la tolérance approchait à grands pas! Et cette Église dont on sacrifiait les vénérables annales, elle avait à ce moment même le privilège d'être la seule, sur les terres de France, — nous croyons pouvoir l'affirmer, — où le culte réformé pût continuer à se célébrer publiquement, et dans la langue même des ancêtres huguenots!

F. DE SCHICKLER.

CORRESPONDANCE

LETTRE DE M. LE Dr DU RIEU

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION WALLONNE, A M. LE BARON DE SCHICKLER[1]

Bibliothèque wallonne. Leide, 5 novembre 1881.

Très cher Président,

Au mois de juin j'avais l'honneur de vous promettre que votre prière

1. On nous pardonnera de publier si tard une lettre qui contient une promesse de grand prix et n'a pu trouver place dans le dernier numéro du *Bulletin*. (Réd.)

ouchant les documents des églises protestantes de France qui se trou-'ent ou se retrouveront dans notre pays serait remise avec l'appui de la Commission des archives au Synode.

Les députés des églises wallonnes, assemblés en réunion à Delft cet été, ont pris à l'unanimité les deux résolutions suivantes :

1° Ils ont autorisé la Commission des archives à remettre à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français à Paris, à l'adresse de son honorable président, M. le baron F. de Schickler, le volume manuscrit contenant les *actes du Consistoire d'Imécourt* de 1666-1684, apporté de France par le dernier pasteur de l'église d'Imécourt, M. Abel de Lambermont, puis pasteur à Mæstricht. L'église de Mæstricht ayant fait cadeau de ce registre à la bibliothèque wallonne, dans laquelle il est incorporé sous le n° 594 *a*, ne prétend plus avoir de droits sur ce livre : toutefois le registre des mariages et des baptêmes qui en fit partie dans le temps (voy. la notice sur le titre et la feuille de garde), manquait déjà lorsqu'il fut donné à la bibliothèque.

2° Ils ont autorisé la commission des archives à faire droit à l'avenir à la demande formulée par M. de Schickler dans sa lettre à la Commission pour l'histoire des églises wallonnes des Pays-Bas, et à céder à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français à Paris, les documents sans intérêt pour les églises wallonnes, mais intéressants pour les églises de France.

Le Consistoire de l'église wallonne ayant reçu ces jours-ci la communication officielle de ces deux résolutions, vient d'en faire part à la Commission des archives.

C'est sur la demande de notre Commission que j'ai l'honneur d'envoyer le manuscrit en question après en avoir fait une copie.

Il va sans dire que notre Commission sera charmée d'en faire autant avec les documents de même nature qui lui parviendront par les soins de la commission pour l'histoire de nos églises ou d'une autre manière.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments fraternels.

Pour la commission des archives :

Dr. W. N. du Rieu,

Secrétaire et bibliothécaire de la Commission wallonne.

CHRONIQUE

CONCOURS SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Dans une de ses dernières séances, l'Académie française a, sur la pro-

position de son secrétaire perpétuel, vivement appuyée par M. le duc d'Aumale, décidé, à l'unanimité, que le sujet proposé aux concurrents pour le prix d'éloquence en 1884 sera un discours sur Agrippa d'Aubigné.

L'illustre Compagnie a décerné, l'an dernier, le prix quinquennal de vingt mille francs à un de ses membres, M. Désiré Nisard, pour une *Histoire de la Littérature française* en 4 volumes, où l'auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle* n'est pas même nommé.

On aime à voir dans le choix du sujet pour le prix d'éloquence une juste réparation.

STATUE D'OLIVIER DE SERRES

Blois consacrait naguère une statue à Denis Papin, notre illustre coreligionnaire (*Bull.*, t. XXIX, p. 432). Le 2 mai dernier, la ville d'Aubenas (Ardèche) a inauguré avec grand éclat la statue d'une autre de nos gloires protestantes, Olivier de Serres, due au ciseau d'un sculpteur lyonnais.

Le célèbre agronome porte le costume des huguenots. Il est debout, tête nue, adossé à un mûrier et drapé dans un manteau aux larges plis. Un de ses pieds est posé sur un soc de charrue.

De la main droite, il présente son traité : « De la cueillette de la soye, par la nourriture des vers qui la font. » Le bras gauche est ramené sur la poitrine; la main retient le manteau, et l'index est dirigé vers le mûrier. L'inscription gravée sur le socle de la statue explique ce geste plein de confiance : « Lisez, votre fortune est là. »

La tête, légèrement penchée à droite et rejetée en arrière, est vivante. Les traits d'Olivier de Serres sont fidèlement reproduits d'après un portrait original, œuvre de son fils Daniel, avocat à Villeneuve-de-Berg.

LIBÉRALITÉ MUNICIPALE

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil municipal de Bordeaux, par un vote qui l'honore, a souscrit pour 200 exemplaires à l'ouvrage de notre docte correspondant. M. Édouard Gaullieur : *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, 2 vol. in-8°, et rendu ainsi facile la publication d'un livre dont le prix, 12 francs pour les anciens souscripteurs, est désormais reporté à 15 francs pour le public. (Voy. le *Bulletin* de janvier dernier, p. 4.)

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

UN MÉMOIRE INÉDIT

DE RABAUT SAINT-ÉTIENNE[1]

Quelle conduite tenir à l'égard des protestants? la question revenait entière devant le ministère, car elle n'était pas de celles qui pouvaient être écartées plus longtemps. Rabaut Saint-Étienne aborda résolument le problème et dans sa discussion il développa les ressources d'un esprit droit et d'un jugement sûr. Différentes solutions se présentaient; il importait de les examiner dans les résultats qu'elles pouvaient amener, comme aussi d'apprécier la légitimité des moyens à employer pour les faire réussir. On pouvait, il le savait, conseiller comme un de ces moyens, l'application des persécutions dans toute leur violence, mais si la pensée de dresser de nouveau les échauds et les gibets, de couvrir encore la France de ruines en lançant les dragons sur les pauvres huguenots, était de celles qui pouvaient hanter l'esprit de quelques prêtres fanatiques, du moins elle ne devait rencontrer que le mépris indigné de l'homme d'État.

1. Voy. le numéro du 15 juin dernier.

Plus à craindre était cette politique qui redoutant l'éclat de la violence, l'employait cependant en continuant comme disait Rabaut « *une demi-persécution* ». Pour avoir raison des protestants, il faut, disait-on, les abaisser par les humiliations et les ruiner par la défaveur. Par cette politique, dont les résultats devaient promptement se manifester, la question serait résolue. Quelle était donc l'illusion de ces conseillers perfides, en proposant l'emploi de tels moyens, car c'était préconiser le *statu quo* et laisser les protestants dans l'état misérable dont ils se plaignaient si justement. Or, à cet égard, le doute n'était pas possible, cet état de choses ne pouvait durer.

Rabaut qui savait que la politique d'expédient et de demi-mesure est souvent la politique préférée, la combattit énergiquement. Les arguments se pressent sous sa plume dans une éloquente gradation. Sans doute, la politique de l'État peut exiger que la religion du prince soit la religion dominante, mais par là n'est pas impliquée la violence envers les non-conformistes. Est-ce le moyen de fortifier l'amour de la patrie que de persécuter ceux qui doivent la servir; à quel résultat aboutir, « qu'on tuera un moins grand nombre de protestants, mais empêcherez-vous que chacun d'eux n'ait à redouter de devenir la victime de vos fureurs » et quel compte faites-vous de leurs soucis et de leurs angoisses? Quoi! dans plusieurs États de l'Europe ne voit-on pas diverses religions traitées avec une égale faveur et vivant en paix? Et il demande, parole bien digne d'être méditée, « qu'on se souvienne qu'en politique, un exemple prouve plus que mille raisonnements. »

Rabaut précise très nettement le résultat de cette politique destructive, en disant que si elle était suivie, « les protestants recommenceraient leurs plaintes et leurs requêtes, qu'insensiblement on en viendrait à les punir; que ces nouvelles punitions en exigeraient bientôt d'autres, et qu'enfin, au bout de temps plus ou moins long, en raison du plus ou du moins d'activité de part et d'autre, le gouvernement en serait au même point où il est aujourd'hui, et la France dans une situa-

›n plus critique encore ». Du reste, était-il de la dignité ›n grand pays de souffrir une politique dont la ruse cruelle ›it le principal expédient? Ce qui importait au ministère à gard de sujets fidèles comme l'étaient les protestants, c'était 'emploi d'une politique franche et loyale qui montre tout rce qu'elle n'a rien à cacher. » Rabaut Saint-Étienne en ait assez dit pour condamner d'une manière définitive cette rsécution honteuse d'elle-même, cherchant dans l'ombre à isir sa proie et n'amenant que ruine et désolation.

Les intérêts engagés étaient trop graves pour que Rabaut ne ›nonçât pas un projet que sans doute on n'oserait pas propo-r, mais qui, comme il le disait, était dans « la classe des ›ssibles, *l'expulsion des protestants.* »

Il n'y avait pas de milieu en effet : ou le ministère refuserait › s'engager dans la voie des persécutions ouvertes, mais alors ›ns l'impossibilité pour les protestants de rester en France ›us un régime intolérable ; « ce qu'il y aurait de plus juste et e plus sage, ce serait de leur ouvrir les portes du royaume ».

L'exemple de l'Espagne était assez célèbre, pour que Rabaut ›ppelât que par l'expulsion des Maures, elle avait été frappée 'un coup dont, disait-il, « elle ne se relèvera jamais ». Les ›nséquences de l'exode des protestants ne seraient ni moins ›doutables ni moins désastreuses. Que se produirait-il? sinon e qu'on avait vu aux jours de la Révocation; l'élite du peuple rotestant abandonnant ses foyers, laissant les plus pauvres ui, plus tard, finiraient par reconquérir les positions per-ues, et sur lesquels, comme il le disait avec une brutale nergie, « il faudrait opérer de nouveau ».

C'était montrer que cette solution devait être écartée comme es précédentes et qu'il fallait abandonner les moyens de ›ntrainte sans idées de retour.

L'*existence civile*, voilà ce que les réformés ont le juste droit le réclamer ; il ne s'agit pas de charges ou d'honneurs; on ne ›onge point « à un habit doré quand on n'a pas de pain », mais de la liberté de vivre. Ici le débat se resserre et les positions

se dessinent nettement. C'est dans un redoutable dilemme qu'il enfermera le ministre, ou les protestants sont des sujets fidèles, qui donc le conteste, et ils ont les mêmes droits que les catholiques; ou s'il n'en est pas ainsi, c'est alors biaiser sur les termes et il ne faut plus parler des sujets protestants du roi, mais trouver un mot qui exprime l'état d'un homme qui donne au souverain ce qu'il réclame de lui, en ne recevant en échange qu'une portion limitée de sa protection.

« L'existence civile, dira Rabaut, est le droit de jouir de tout ce que donne au citoyen la Constitution de l'État. Il suit de là qu'il ne peut y avoir dans un État deux existences civiles, comme il n'y a pas deux constitutions. C'est donc choquer les fondements de l'agrégation des sujets sous le commandement d'un seul homme, que de diviser ces sujets en deux classes, dont l'une peut et l'autre ne peut pas disposer de ses biens, dont l'une a une existence fixe et immuable, et l'autre une existence précaire et soumise à une foule de variations. »

D'un autre côté, comment oublier que le principe directeur d'une politique nationale commande, non la division, mais l'union et l'union la plus intime des sujets. Quel homme d'État serait assez peu soucieux des succès de sa politique pour l'entraver à plaisir, en affectant « d'avoir deux peuples dans un même peuple, les gouvernant chacun par des lois différentes, mettant toutes les faveurs d'un côté et toutes les rigueurs de l'autre. »

La conclusion s'indique d'elle-même, « les protestants, *Français et sujets du roi*, doivent jouir des prérogatives attachées à ces noms. »

« Ce n'était pas exister civilement que de n'être assuré ni de la validité de son mariage, ni de la possession de son époux, ni de celle de ses enfants. » Il fallait remédier à un mal dont les suites devenaient chaque jour plus funestes, dont l'existence était une honte pour le gouvernement et une ruine pour le pays. L'hésitation n'était plus permise et à tout prix il fallait empêcher la continuation du scandale de procès suscités par

ıvides collatéraux, où l'honneur de la justice se trouvait at-
nt. Valider les mariages des protestants dans le passé, et
ır donner pour l'avenir telle forme que le gouvernement
ıdrait adopter, tel était le devoir qui s'imposait à la
.itique du premier ministre.

Si légitime que fût la demande, si pressants que fussent les
;uments, il n'en était pas moins vrai cependant qu'il s'agis-
t d'une réforme dont les succès devaient avoir pour résultat
modifier la constitution de la société française. C'était une
einte décisive portée aux privilèges du clergé qui, gardien de
tat civil, à ce titre n'était rien moins qu'une puissance de
tat. Par là se préparait la séparation de pouvoirs jusqu'alors
oitement unis, union qui avait servi surtout les ambitions
catholicisme en lui permettant de maintenir son autorité.
réforme s'est accomplie et l'église de Rome ne l'a jamais
eptée que contrainte et forcée; aujourd'hui encore elle
ve contre le mariage civil ses protestations les plus désespé-
:s et c'est par les plus odieux outrages qu'elle croit pouvoir
létrir.

Comment accomplir cette réforme, car ce n'était pas assez
la proposer? encore fallait-il assurer son exécution. Après
ɔir démontré avec tant de puissance sa nécessité, Rabaut
ɔuvera que par un moyen simple, facile, sans inconvénients,
la réalisera. A cette seule condition du reste, il était permis
:spérer le succès, car les législations compliquées et
ficultueuses ne peuvent se maintenir.

« Célébrer les mariages des protestants devant un magistrat
ımmé à cet effet, après avoir publié les bans devant un tri-
ınal de justice, » telle sera la nouvelle jurisprudence qui
vra prévaloir et dont les arrêts mettront fin à de détestables
nflits.

Ce n'était pas même une innovation, car Louis XIV lui-même
ait ordonné, par arrêt du Conseil, *que ceux des Protestants
i étaient dans les pays où l'exercice de leur religion était
ndamné, pourraient se marier devant le principal officier*

de justice, et que la publication des bans serait faite au siège le plus prochain[1].

Une réforme en appelait une autre. Par une déclaration d'avril 1736 les curés avaient été chargés de tenir deux registres des naissances, et devaient remettre l'un d'eux, chaque année, au baillage de la sénéchaussée de leur ressort. Une obligation d'une importance si sérieuse, n'était cependant remplie que d'une manière très imparfaite par suite de l'inexactitude des curés, surtout dans les campagnes.

Il y avait là, dans la pensée de Rabaut, et il se plaçait en dehors de toute considération religieuse, une raison déterminante de provoquer la promulgation d'une loi qui mettrait fin à un état de choses dont les suites étaient souvent préjudiciables aux familles. Il ne pouvait être question alors de retirer la tenue des registres de l'État civil au clergé, mais en la laissant, on pouvait cependant déclarer qu'il en serait tenu un au greffe consulaire de chaque juridiction où se feraient soit par les pères, soit par des témoins, les déclarations de naissance.

Rabaut a le sentiment de l'importance des réformes qu'il propose et en prévoit toutes les conséquences, mais par prudence il se contente d'une simple indication : « Si le législateur, dit-il, par une adroite parenthèse, le trouve convenable, les morts et même les mariages pourront être inscrits dans ce registre. » Tel est le vrai point de départ d'une des grandes réformes de la Révolution, consacrée par la loi du 20 septembre 1792[2]. L'honneur doit donc en être reporté, à juste titre, à l'homme éminent qui en conçut si nettement l'exécution et qui par sa belle défense de la liberté religieuse la rendit nécessaire.

1. Arrêt du Conseil du 15 sept. 1685, concernant les baptêmes et les mariages de ceux de la R. P. R.

2. « Le pouvoir législatif établira, pour tous ses habitants sans distinction, le mode par lequel les naissances, les mariages et les décès seront constatés, et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes. » (Anquez, *De l'État civil des réformés de France*, 265.)

idées prévalaient, si l'État civil était accordé aux ré-
l'une des premières conséquences de cet acte de justice
ibrogation de la loi de proscription, qui défendait aux
nts la vente de leurs biens. Elle avait été faite pour
:r leur retraite en pays étrangers; renouvelée depuis
trois ans, elle restait comme un témoin des plus
jours des persécutions.

: telle loi, disait avec raison Rabaut, est pernicieuse,
: le commerce, elle décèle un vice sourd et caché qui
le sujet, elle lui fait croire qu'il n'est pas libre; elle
'esprit de possession qui attache le citoyen au sol qu'il
elle le détourne d'acquérir, les biens-fonds n'ont pas
te prix, et l'équilibre est détruit entre les objets de
ture et ceux de l'industrie; elle donne lieu aux déla-
à la dure tyrannie des subalternes. Tous ces maux
at chaque jour sont si cruels qu'un seul d'eux devrait
our faire abolir cette loi. »

de toutes les conséquences que devait entraîner la
demandée, la plus inévitable et par cela même la plus
:, était la tolérance tacite de l'exercice du culte ré-
ı France. Après un siècle de luttes et de persécutions,
à un tel résultat, c'était condamner la politique de
V et les persécutions du clergé, c'était avouer publi-
: sa défaite. Nulle possibilité en effet de laisser de
ıses populations sans religion, de reconnaître leur
: civile, sans reconnaître en même temps leur droit à
un culte. Mais le sacrifice à faire était pénible et s'il
ıéir à une nécessité, cette nécessité était douloureuse.
ıbaut insiste-t-il à peine sur ce point délicat. « Quant
, dit-il, et aux objets qui en dépendent, le ministère
ı dans sa sagesse ce qu'il sera, et plus juste et plus
de statuer. »

fira du reste de se souvenir de la situation de la reli-
ıolique dans divers états protestants, pour lever les
:s qui pourraient surgir. Tout porte à cette concilia-

tion, car on est lassé de ces luttes qui, depuis tant de siècles désolent l'Europe, et si les avocats de « ces querelles inutiles et sanglantes » soutiennent encore cette cause, c'est avec le sentiment de leur défaite définitive. Ce serait en effet se faire illusion que de croire au triomphe du droit sans avoir à lutter contre les préjugés d'un fanatisme qui, même vaincu, n'abdique jamais ses prétentions.

C'est l'abandon de cette politique sainte qui inspira à Louis XIV l'ambition d'unir tous ses sujets dans la profession d'une même foi, et c'est un Bourbon qui renie la plus glorieuse des traditions de sa race, en reconnaissant à l'hérésie le droit l'existence. Voilà le reproche qui va se produire, mais est-il donc si peu aisé de le repousser, et ne suffit-il pas d'en appeler à la cruelle expérience faite aux dépens de la richesse et de l'honneur de la France?

Rabaut comprend qu'il faut vaincre les dernières hésitations du ministre, car toutes les objections seront présentées. Avec une généreuse hardiesse il devancera ses ennemis, en les exposant lui-même, mais pour les réfuter immédiatement. Dans ce dernier effort il accumulera toutes les preuves, toutes les raisons; on admirera sans doute l'éloquence de ce plaidoyer.

« On dira qu'il n'est pas sorti deux millions de sujets à la révocation de l'Édit de Henri IV, qu'il en est sorti tout au plus huit cent mille; eh! quand il n'y en aurait que la moitié! n'est-ce donc rien que quatre ou cinq cent mille hommes bannis en pure perte?

» Qu'il n'y a pas trois millions de Protestants dans le Royaume. Mais quand cela serait, quand il n'y aurait qu'un million, est-celà un petit objet aux yeux de l'équité et à ceux de la politique?

» Que la Religion protestante est méprisable. C'est manquer de respect à dix potentats qui la professent.

» Qu'il sera douloureux de voir l'erreur dans le royaume. Y est-elle moins? Et voyons nous que la contrainte ait rendu ces hommes meilleurs croyants?

)ue si l'on tolère les protestants, on les verra de nouveau leur tête altière, former des partis dans le Royaume, et ımencer les guerres civiles dont le souvenir cruel est 'e présent à notre esprit.

)n ne peut répondre à cette objection qu'en justifiant les stants, et l'on pourrait soupçonner l'auteur de cet écrit tre chargé de leur apologie; mais si cette crainte retenait, evrait retenir aussi tout autre que moi; et il suivrait de : lorsqu'un homme est accusé, personne ne doit prendre ense, ce qui serait très commode, il est vrai, pour les cteurs dont le monde fourmille, mais qui nuirait aux ; de l'innocente vérité.

'observe donc, avec cette hardiesse honnête que doit tout homme qui prend la plume pour les intérêts de , que les protestants ont bien été les acteurs des guerres ;, mais qu'ils n'ont point été ses auteurs; ils ont souffert ıt quarante ans des persécutions, en comparaison des- :s celles des Empereurs païens ne sont rien, et ils ne se ›oint révoltés. Quand ils prirent les armes pour la pre- fois, on sait que ce fut contre les Guises qui les oppri- ıt, et qui, sous le nom du roi, tyrannisaient la France, de ıises qui tendirent ouvertement à mettre la couronne sur tête. Je vois toujours dans le camp des reformés des ›ons, et dans celui de leurs ennemis les Espagnols et les s, abusant du nom de nos rois et de leur faiblesse pour ır le Trône, dont eux seuls étaient les véritables nis. »

: furent ces guerres, dira-t-il en concluant, sinon les es des souverains contre leurs sujets. Rabaut Saint- ıe n'avait pas à s'excuser de la fermeté comme de la é de sa parole; la cause dont il était le défenseur ne ıit être défendue d'autre manière. Par un sentiment na- on se reporte en arrière pour assister à l'une de ces au- es royales, où Louis XIV souffrait que les députés de :e réformée de France, pour s'adresser à lui, parlassent à

genoux. Un siècle s'était écoulé, et quel siècle, celui de Voltaire et de Rousseau !

Les théories hautaines et autoritaires de Bossuet étaient vaincues, et les revendications de la nation ne pouvaient plus être écartées. De toutes ces revendications, la plus juste n'était-elle pas celle du pasteur Désert, défenseur des persécutés et présentant la défense de leur cause avec une si noble fierté.

Non ce n'est pas l'affaire du Prince que de chercher à exercer un empire sur les consciences. « Il ne faut à une sottise débitée par un ignorant, qu'un édit du monarque qui la contredise, pour en faire un dogme qui trouvera ses partisans et ses martyrs ; » remarque d'un sage, toujours vraie, mais dont l'utilité apparaissait alors comme secondaire aux hommes d'État de la monarchie.

C'était sur ces seuls principes qu'il était possible de baser un projet de réformes sérieuses, à ces seules conditions il était permis de parler d'une tolérance digne de ce nom. Qu'on rende enfin à des sujets fidèles, jaloux de toutes les gloires de la France, « ce droit à l'existence qu'en naissant ils ont reçu de la nature. »

C'est par les perspectives des grands résultats qu'amènera ce régime de liberté que Rabaut termine son mémoire ; déjà il voit les Réfugiés abandonnant « les tristes et froides contrées du Nord » pour revenir dans la belle patrie de leurs ancêtres : déjà les proues des vaisseaux se tournent vers la France, vers cette France qu'habite « le plus humain des peuples ». Au monarque qui aura pris l'initiative de cette éclatante réparation des injustices du passé, sera acquise l'admiration de l'Europe, jalouse peut-être de cette nouvelle source de puissance pour le pays qui l'acquiert.

De longues années s'écouleront cependant encore avant que les réformés puissent conquérir cet état civil si ardemment réclamé par le pasteur du désert.

L'issue de la lutte n'était pas douteuse, car les mesures dic-

tées par la réaction étaient inexécutables, et les lois de la proscription ne pouvaient plus être appliquées[1].

Du reste les réformés avaient trouvé dans Rabaut un défenseur digne de la cause qu'il devait faire triompher. Pendant vingt ans il fut sur la brèche, conquérant chaque jour de nouvelles sympathies et de nouveaux alliés, fournissant mille arguments victorieux à ces nombreux écrivains, qui firent de la question du mariage des protestants la question du jour[2]. Nous n'avons pas à refaire l'histoire de ces revendications, il nous suffit de dire que Rabaut resta l'âme de ce mouvement. Ainsi se prépara-t-il pour les grandes luttes de la Révolution, où il déploya des qualités qui le placèrent au premier rang des hommes d'État de son temps[3]. Dans cette époque tourmentée il resta fidèle à la liberté, s'élevant au-dessus des partis et flétrissant les usurpations et les tyrannies avec un héroïque courage. Pasteur fidèle, orateur éminent, écrivain distingué,

1. Il y eut, il est vrai, des exceptions, et l'une des plus remarquables est celle que signale Rabaut lui-même dans un *Post-scriptum* ajouté à un Résumé du Mémoire que nous avons analysé, et qu'il y avait joint, afin de permettre à M. de Maurepas de pouvoir embrasser rapidement ses arguments en faveur de la cause des Réformés. Six habitants de Mauvoisin en Gascogne furent relégués, à cette époque même, en divers lieux des environs; un septième fut enfermé dans les prisons d'Auch. Leur crime était celui des protestants, si c'était un crime de prier Dieu de la manière qu'on estime la meilleure. Arrachés à leurs familles, à leurs affaires, plusieurs d'entre eux voyaient l'avenir compromis. On disait, il est vrai, que des vengeances particulières avaient été en jeu dans ces arrestations; mais le fait importait peu à ceux qui voulaient réfléchir. Ou ce coup d'autorité, affirmait, avec une haute raison, Rabaut, émane d'en haut, et alors la religion du gouvernement a été surprise, ou il est le fait d'administrateurs subalternes, et alors c'est une triste preuve de l'abus que peuvent faire mille personnes d'une honteuse législation, tant que la politique royale la laissera subsister.

2. M. Anquez a signalé les principaux de ces ouvrages (*État civ.*, *op. cit.*, p. 177). On en trouvera une énumération très complète dans le catalogue de la Bibliothèque nationale. (*Histoire religieuse*, LD 176.)

3. Un homme politique disait dernièrement à un de nos amis que, venant de lire le discours de Rabaut sur l'*Unité du pouvoir législatif* (6 sept. 1789), il n'avait pas moins admiré la vigueur du raisonnement que la puissance de la pensée; une œuvre semblable ajoutait-il, met son auteur au nombre des politiques les plus éminents.

homme d'action, Rabaut Saint-Étienne est non pas seulement l'une des gloires de la Réforme française, mais l'honneur de sa patrie. Il y a une heure d'immortel éclat dans sa vie, lorsque paraissant à la tribune de l'assemblée nationale, il prononça ces mots : « *Je suis le représentant d'un grand peuple!..* Instruit par la longue et sanglante expérience du passé, il est temps de briser les barrières qui séparent l'homme de l'homme, le Français des Français. Ma patrie est libre ; qu'elle s'en montre digne en faisant partager les mêmes droits à tous ses enfants! » Si justice ne lui a pas encore été complètement rendue, il peut donc l'attendre sans crainte du jugement de l'histoire, car ses ennemis ne furent que les ennemis de la gloire et des libertés de la France.

FRANK PUAUX.

DOCUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CASTRES

AOUT 1599[1]

En l'assamblée généralle des églises et colloques de cest province, Bas et Haut Languedoc et Haute Guienne, convoquée, de trois ordres, par permission du roy, par M. Teyssier, député desdites églises du Haut Languedoc et Haute Guienne en l'assamblée généralle de Chastelleraut; ce jourd'huy deuxiesme d'avril mil cinq cens quatre vingts dix-neuf, commancée en cest ville de Castres et au tample de la dite ville, par devant Monseigneur Defresne, conseiller du roy en ses consels d'estat et privé et présidant de la religion, en la chambre de l'édit rettablie au ressort du parlement de Tholose en ceste ville de Castres :

Ont esté présans, acistans et opinans :

— M. de Boucaud, advocat général du roy en la dite chambre et pour la noblesse : M. de Fontaralhe, sénéchal d'Armaignac.

M. de Lavelanet, M. de Pujols. M. le baron de Malause et de Lacaze. M. de Ferrières (père). M. le sénéchal de Castres. M. du Villar. M. de la Gueppie. M. le visconte de Fontaralhes. M. de Senegatz. M. du Causse. M. le baron de Senegatz. M. de Marguerittes.

1. Nous devons à M. H. de France, qui nous a déjà donné une notice fort instructive sur l'Église de Cuq-Toulza (*Bull.*, p. 116. 171), la copie de ce document collationné par lui sur l'original dans les archives de M. Ernest de Falguerolles à Puylaurens. C'est un curieux tableau de la situation des réformés au lendemain de la promulgation de l'Édit de Nantes, et parmi les obstacles sans nombre que rencontrait son exécution. L'assemblée de Châtelleraut, bientôt transportée à Saumur, recevait les doléances des assemblées provinciales et les transmettait au roi qui avait fort à lutter contre la mauvaise volonté des parlements refusant d'enregistrer l'Édit. Sur tous ces points, voy. le savant ouvrage de M. Anquez : *Assemblées politiques des réformés*, p. 178. 183.

M. de Saint-Germier. M. de Mavinhol. M. de Monledier et M. de Castelfranc. Et des pasteurs et ministres : M. Moinyé, min. de la par. de Dieu en l'esglize de Nîmes. M. de la Suye, min. de S. Germain de Calverte en Gevaudan. M. Pierre Rossel, min. de Bedarieux. M. Beraud, min. de Montauban. Mess. Balaran et Jauziond, min. de Çastres. M. de Castelfranc, min. de Venès et Montredon. M. Bourgau, min. de Roquecourbe. M. Candomerc, min. de Caraman. M. de l'Espinasse min. de Revel. M. Ouvriot, min. du Mas-Saint-Puelles. M. Durdes de Pamiers. M. Remiral, min. de Saint-Afrique en Rouergue. M. Duprat, min. de l'Isle en Jourdain et pour les magistrats et deputtés du tiers estat : MM. Depascal et de Ranchin général et adv. du roy en la cour des Aydes de Montpellier. M. Hebrard, consul de Montpellier. M. de la Rouvière, prem. consul de Nismes, et nob. Ant. de Roques, seigneur de Clazonnes, depputés de la dite ville ; et pour la ville et diocèse d'Uzès, M. de Brignon : pour l'église de Beziers, le S. de Bonafous, bourgeois et ancien en la dicte église. Pour le colloque de Gevaudan, le S. Larache, consul de Saint-Étienne, deputté avec le dit sieur de la Suye ministre. Pour Clermont, au diocèse de Lodève, le S. Antoine Mestre, cappitaine. Pour la ville de Castres, M. le Juge, Mess. de Ladevèze, Bellesanhe, Garsin et Prat, consuls de la dite ville. Maistre Jaques Bissol, sindic, et Jean Jouy, bourgeois, depputés d'icelle, et les sieurs Le Roy, Milhon et Fosse, depputés du colloque d'Albigeois. Maistre Charles Normand, adv. et ancien en l'eglize de Puylaurens et Gilis Tinhol, ancien de Saint-Paul, deputé du colloque de Lauragois. Pour la ville de Puylaurens, M. Terson, juge de Villelongue, et le S. Antoine Terson, bourgeois, premier consul de la dite ville de Puylaurens. Pour la ville et église de Caramaing, maistre Jean de Reversac, lieutenant et premier consul. Pour le colloque de Foix, noble Amadis de Baron, seigneur de Malportal, avec les S. de Lavelanet. Pour le colloque du bas Quercy et bas-Rouergue, M. de Viçoze, lieutenant général en la seneschauchée de Quercy siège de Montauban, député avec M. Beraut, min. Pour le colloque du haut Rouergue, les sieurs Davenes, Daniel Courtois, consul de Saint-Afrique et maistre Jean Barason, not. royal de Pont de Camarès, deputés avec le S. Remiral, min. Pour le colloque d'Armaignac et ville de Leytoure, M. Dupré, doct. et advocat en la dicte ville, et M. de Saint-Fauste, consul de Mauvesin. Pour le colloque du haut Quercy,

M. de Sainte-Colombe Viguier, pour le roy en la ville et Viguerie de Figeac et le Segneur de Marti les Cardalhac, avec lesquels après la prière faicte en la forme acostumée, a esté proposé et délibéré ce que sensuit.

Premièrement, il est parlé du rôle joué par le S. Teyssier, député des églises, pour obtenir du roy Henri IV l'édit de Nantes, qui avait été donné en avril 1598. M. Teyssier était déjà député à la Cour pour ces négociations en avril 1597 (Rap. du Consist. de Montaub. 1597, f° 248). Il est dit qu'il n'a été obtenu qu'après un long travail.

Vient ensuite la vérification des pouvoirs.

Puis le président remonstre que pour le bien des églises toutes les délibérations doivent être tenues secrètes, il fait prêter serment à tous les membres du colloque.

M. Teyssier remet une lettre de l'assemblée de Chatelleraut à celle de Castres et en donne lecture.

Puis il raconte sa mission en Cour, parle de l'Édit de Nantes et des difficultés que l'assemblée de Chatelleraut a vaincues par sa patience, etc. Il parle aussi des articles secrets que le roy y ajouta au sujet de la garde des villes et places de sûreté, etc. Il ajoute que malgré que l'édit ait été signé depuis un an, il n'a été enregistré par le Parlement de Paris qu'au mois de février 1599 (ce qu'il ne peut dire, aussi, c'est qu'il ne le fut par le Parlement de Toulouse que le 19 janvier 1600). Seulement, dit M. Teyssier, le Parlement de Paris a modifié certaines clauses de l'Édit, les députés des églises à la Cour ont protesté dès qu'ils ont eu connaissance de ces changements, mais on prétend cependant faire accepter ce nouveau texte comme le vrai, qui a été signé et approuvé par l'assemblée générale. Il exhorte l'assemblée d'aviser aux moyens d'y remédier et aussi : « pour satisfaire à la volonté de Sa Majesté, nommer et eslire trois personnes de qualité et suffisance requise et les envoyer à Sa Majesté, etc. »

Le président explique ensuite qu'il alla à Chatelleraut pendant la grande assemblée où se trouvaient les commissaires du roy, MM. le comte de Schomberg, les présidents de Thou, de Vic, de Calignon, pour traiter et négocier les articles de l'Édit ; c'était au mois d'août 1597 ; l'article sur les nominations des gouverneurs et capitaines des places de sûreté, que les églises désiraient faire elles-mêmes, arrêta les délibérations. On députa MM. de Clairville et de Lamotte

en Cour. Ils ne revinrent qu'au mois d'octobre (1597) et les négociations traînèrent jusques « au mois d'avril (1598) que l'édit fut enfin signé par Sa Majesté et par les deputés de l'assemblée de Chasteleraud ; en la ville de Nantes, en Bretanhe, etc. »

Le président prit congé du roy et rentra en cette province, pour lui porter les bonnes dispositions dans lesquelles se trouvait le roy à l'égard des églises. Il porta une lettre du roy aux églises, que Sa Majesté lui avait confiée. Elle est : « Donnée à Tours le 27 may 1598, signée par Sa Majesté, et plus bas, Forget. » La copie de la lettre suit cette mention.

Le roy dit qu'il a chargé M. le président de Fresne d'assurer les églises de sa bonne volonté, etc. Il les prie de rester bons et fidèles sujets.

Rien autre n'a esté fait le premier jour.

Et adveneu le lendemain troisiesme du mois, etc.

Teyssier explique qu'à la sollicitation de quelques membres du Parlement de Paris, le roi a fait quelques modifications au premier texte de l'Édit, déterminé entre lui et l'assemblée de Chatellerau, principalement en ce qui concerne l'article n° 18, concernant *la réhabilitation des enfants baptisés à la religion ;* l'article n° 2[illegible], sur *la vente des livres de la religion ;* l'article n° 34, sur *la juridiction des chambres et notamment de la chambre mipartie restablie au ressort du Parlement de Tholoze en ceste ville ;* l'article n° 28, sur *la sépulture de ceux de la religion,* et l'article 34 *des articles secrets.*

Teyssier donne un aperçu des modifications apportées, et l'assemblée considérant *le préjudice que ces modifications et restrinctions apportent aux églises, arrête d'en faire plaintes et remonstrances à Sa Majesté, et d'en poursuivre la révocation sans s'en démordre jamais.*

L'assemblée supplie ensuite la Chambre de l'Édit de s'opposer à la vérification de l'Édit, quand on le luy présentera, s'il n'a pas été déjà rétabli. M. Teyssier déposera au greffe de cette Chambre l'exemplaire de l'Édit qu'il porte avec lui ou une copie, pour servir aux conseillers.

Pour l'article qui restreint la juridiction des Chambres de l'Édit, comme il porte *sur la cognoissance des biens des ecclésiastiques,* etc.

Viennent ensuite des plaintes portées par le président et les con-

eillers de la Chambre pour la religion. *Négligeant l'ordre immé-*
ıorial adopté en toute compagnie, le Parlement veut que le prési-
ent et les conseillers catholiques aient le pas sur ceux de la religion;
ıême lorsque ceux-ci sont plus anciens que les catholiques. C'est
e qui se produit à Castres. M. du Fresne est le plus ancien des deux
résidents, et sur l'instance du Parlement pour éviter sa préséance,
ɜ roi a attiré à lui M. du Fresne. Mais la Chambre et ceux de la reli-
ion en sont privés. Le président dit qu'il ne peut qu'obéir à la lettre
ıu roi. Mais l'assemblée supplie M. du Fresne de *continuer sa*
harge et *authorité*, et de *ne se departyr d'icy*. Elle prie aussi les
:onseillers de la religion de faire tout leur possible pour empêcher que
ıareille injustice s'accomplisse. Si les conseillers catholiques se
etirent, comme ils le font craindre, qu'on les laisse se retirer, et
ıue les présidents et conseillers de la religion, restent seuls *pour*
:ontinuer leurs charges et administrer la justice comme s'ils
:stoient en corps. On en écrira aux deputés et à Sa Majesté, pour la
ıupplier de permettre à M. du Fresne de rester, et de décider que
a préséance se règlera ici comme partout suivant l'ancienneté.

M. Teyssier expose les instructions qu'il a reçues de l'assemblée
le Chatelleraut au sujet du remplacement des gouverneurs des
ılaces de sûreté, qui mourront, et de la manière de percevoir l'ar-
ɡent nécessaire au paiement des ministres. Le prochain colloque
ırovincial y pourvoira.

Suivant les ordres du roi et le vote de l'assemblée générale, le
:olloque décide qu'il est bon que dans chaque colloque et chaque
ırovince on nomme de chacun des trois États un député, choisi par
es pairs; ils se réuniront au lieu où se reunissent les colloques,
ıour étudier les affaires, convoquer le colloque, faire avancer ou
eculer la date de la réunion. Ils devront aussi assister aux assem-
ılées des synodes provinciaux si c'est nécessaire. Ils seront changés
'an en an.

Ceux de la noblesse négligent de se trouver aux assemblées
nixtes des colloques. L'assemblée arrête de les avertir et de les
ırier d'avoir plus d'exactitude à l'avenir.

M. Teyssier demande à être remplacé dans ses fonctions de
leputé des églises auprès de l'assemblée générale (ses fonctions
luraient depuis trois ans, ainsi qu'il est dit au f° 8). Le colloque
:hoisira donc « trois personnages députés » qu'on enverra au roy

pour qu'il choisisse celui qui remplacera M. Teyssier. On paiera à M. Teyssier ce qui lui est dû pour ses dépenses et vacations. On en fera la répartition sur les « sept colloques de la dite province du haut Languedoc et haute Guienne. »

Le roi, dit-on, a le projet de venir dans le pays de Languedoc au mois de juillet prochain (1599). On dressera des cahiers de plaintes et remonstrances. On les lui présentera.

M. Durdes, ministre de Pamiers, parlant au nom des églises du pays de Foix, se plaint des troubles et guerres qui ruinent ce pays. Les catholiques ont rompu une grosse muraille à Tarascon et y ont rétabli la messe; ils veulent faire de même en d'autres lieux, sans tenir compte des édits royaux.

La ville de Pamiers a hérité d'une métairie, sous condition de consacrer le revenu à l'instruction de la jeunesse. On leur a suscité des empéchements.

Toutes ces plaintes seront envoyées aux deputés de l'assemblée générale de Chatelleraut, pour qu'ils les transmettent au roi.

M. Pierre Rossel, min. de Bédarieux, représente que les catholiques troublent le repos de la ville. Dimanche dernier (probablement le dernier dimanche de mars), un conseiller au présidial de Béziers, est venu y rétablir la messe. Mais les habitants s'y sont opposés. Que doit-on faire à l'avenir. L'assemblée décide qu'on a bien fait. Il convient de laisser les choses en l'estat jusqu'à l'arrivée des commissaires exécuteurs du dernier édit.

(3me journée). Est adveneu que le quatriesme du mois en la maison de ville (les deux premières séances avaient été tenues au temple) et l'après disnée, y estant aussi, M. Descorbiac, conseiller de la religion en la dicte Cour et Chambre.

M. Guil. Fornier, doct., deputé des églises du bas et haut Vivavez, est admis à l'assemblée.

M. de Montesquieu, envoyé par M. de Labardichère, qui est à Sommières, remet une lettre écrite par ledit S. à l'Assemblée. Il s'agit du paiement d'une somme de 13000 escus accordès au dit S. par Monsr le duc de Vendatour, Lieut. gén. pour le roy en Languedoc, et de supplier le dit S. de les payer et affirmer la fidèlité au roy de M. de Labardichère.

L'assemblée enverra deux gentilshommes députés au S. de Ventadour, pour demander que la délibération de l'assemblée de Nismes

it executée et que la somme due à M. de Labardichère luy soit ıyée. M. Hebrard, premier consul de Nîmes, et Du Causse, sont :putés.

Mesures prises à l'effet d'abréger la durée des procès, et diminuer s frais. En chaque province sera nommé un scindic au nom des lises pour recevoir et fere les plaintes, requestes et remons- ınces, etc.

(4me journée). Du cinquiesme dudit mois. De matin dans ladite aison de ville en la quelle s'est présenté le sieur Gardesy, ministre député de la ville et église de Villemur, a été receu.

Il remonstre que dans nombre d'endroits les catholiques veulent tenir des places de consuls et particulièrement à Villemur. Le :puté de Rouergue dit de même pour S. Afrique. On devrait en rire à M. de Lasdiguières vicomte de Villemur lequel les catho- ques poursuivent de créer les consuls tant de ceux de la religion ıe catholiques.

L'assemblée veu l'importance de cest afaire arreste conformement ı brevet accordé par le roy touchant les villes teneus par ceux de religion, etc. Ne sera rien altéré ny innové, etc. On en écrira à . de Lasdiguières et autres que besoing sera. La Chambre de l'édit t priée de faire observer les édits et ordres du roy.

On recherchera une copie de l'édit, des articles secrets et brevets, mme ils ont été accordés par Sa Majesté avant les restrinctions tenues par les deputés du clergé sans le consentement de ladite semblée de Chastelleraut, pour estre enregistrés en ladite Chambre, in que chacun y puisse recourir quand besoing sera.

Même journée, l'après disnée.

Quant à l'argent des églises, il sera fait un role au vray des minis- :s servans, des veufves et des escolliers pour servir à l'advenir au inct ministère, et s'yl y a de reste reviendra au profit des eglises, sera receu et gardè par celui qui sera esleu par le prochain ıode provincial.

Pour faire face aux depenses des voyages ordonnès vers le roy, ssemblée de Chatelleraut et M. de Ventadour, on prendra une rtie de l'argent qu'a M. Pallot, receveur des deniers ordonnès par Majesté aux églises pour le paiement des ministres. Il a encore ıis quartiers de l'année précédente, on ne touchera pas à l'argent *fecté au payement des Universités*, et on rendra *ce que l'on aura*

pris. La délibération n'aura d'effet qu'après *l'arrivée de M. de Viçoze, qui doit arriver demain* (le 6 avril 1599).

M. Beraud remonstre que M. de Vaur a fourni de l'argent pour le paiement de M. Teyssier et pour le colloque de Foix, etc. Ledit colloque le paiera.

(5e journée). Du sixieme dudit mois. Au matin.

Se sont présentés les S. Galepin, juge d'Uzès, et Coderc, ministre de ladite ville d Uzès, ont eté receus.

M. Beraud expose l'ordre mis à Montauban pour « l'ordonnance et intandance des deniers pour le College et Université dudit Montauban; l'assemblée le treuve bon, et elle ordonne que l'ordonnance et intendance desdits deniers sera comize à six du colloque du bas Quercy et six qui seront prins dans la ville de Montauban, et de mesmes sera faict et observé en la province du bas Languedoc pour les Universités de Montpellier et de Nismes. » Il est ensuite décidé que le Sr Palot etablira des commis pour les levées des deniers dans differentes villes.

Les députés des villes de Montpellier, Nismes et Uzès, parlent d'un procès intenté par le S. Ravanel juge d'Uzès à l'Évêque. Le seindic des Églises de ce colloque prendra l'affaire.

Les catholiques veulent rentrer en possession des églises et clochers ou de leurs *fonds pour les rebatir en suitte de l'article de l'Édil*. Cela va porter un grand préjudice aux églises. On se sert des clochers et tours comme de deffenses. On gardera les clochers et tours dans les villes de suretés.

Les députés de Montpellier remonstrent, « que depuis quelques jours l'evesque de cette ville a fortifié et réparé son chateau de Monferran qu'est près de ladite ville; il y tient garnison de douze mortepayes, ce qui donne très grand préjudice et ombrage à la ville. « On demande que l'assemblée prie M. de Ventadour y mette ordre et *casse ladite garnison*, et laisse le chateau sans garnison. »

Sur le crime de Billionage dont on veut rendre responsable nombre infini d'habitants de Montpellier, Nismes et Uzès, on ne doit pas poursuivre, car pendant la guerre de la Ligue toutes les villes ont participé à ce desordre, et elles ont eu absolution; on ne poursuit que ceux de la religion.

Seconde séance. Ledit jour après disnée.

M. de Viçose est chargé du paiement des pasteurs et garnisons,

:. Il fait un long discours à ce sujet. Le sieur Palot ne peut avoir argent. On n'y peut compter pour payer les voyages et autres penses.

On fera des cahiers de plaintes et remonstrances et on les enrra au roi, mais on ajourne l'envoi du remplaçant de M. Teyssier ont il est parlé f° 26), jusqu'au jour où les églises auront des fonds us considérables; cependant on le nommera.

Ont esté esleus députés vers Sa Magesté; les sieurs de Senegatz, : Ranchin, adv. du Roy en la Cour des généraux des aydes à Montellier, et de Beraud, ministre de Montauban. Ont accepté la charge.

Pour les trois qui doivent estre proposés à Sa Magesté (voy. f° 26) ›ur qu'il en choisisse un, on désigne M. de Senegatz, le sieur .uziond, min de Castres, et le sieur de Lagrange, bourgeois de la lle de Castres.

Pour le scindic des églises du colloque du haut Languedoc et ›ix est esleu Maistre Abel de Rotolp, doct. es droits, adv. en la ›ur de Parlement et chambre, et premier consul de la ville de astres. Il accepte la charge et preste le serment en tel cas requis, .c. Il occupera pour lesdites provinces.

Du mercredy septiesme dudit mois. Le matin.

M. de Senegatz demande à ne pas être envoyé au roi, car il est alade, ayant « receu une arquebuzade à la jambe. » Mais s'il est u député à l'Assemblée de Chatelleraut il s'y emploiera. C'est ainsi ›nvenu. Il est remplacé incontinant par M. de Lalagade, lequel :cepte la charge.

Ils devront se disposer à partir au plustot pour Montauban le preier du mois prochain, ou pour le plus deux ou trois jours après. ; passeront à Chastelleraut et communiqueront à l'Assemblée les hiers, et la prieront de les appuyer. Et leur sera donné à chacun ›ur faire le voyage la somme de 200 escus que M. l'Intendant çoze a promis leur faire délivrer à Montauban. Aux premiers jours : may, en outre, ils pourront toucher cent escus chacun à Paris si soing est.

Seconde séance, après disnée.

Requette à Sa Majesté sur la repartition des deniers imposés pour paiement des pasteurs.

Remerciements à M. Teyssier sur le grand devoir, fidélité, xtérité et affection qu'il a apporté au manyement et conduite des

affaires, etc. On veut l'indemniser, a-t-il été payé de ce qui lui était du, non. Il n'a rien reçu du Lauragais. Il a touché 400 écus comme député à Chatelleraut, et une partie de ce qui lui est du par les trois colloques qui se trouvent réunis, etc. On y avisera.

Pour le crime de Billionnage, on demandera à Sa Majesté que ceux de la religion soient jugés par les Chambres de l'Édit.

M. de Ladeveze expose que depuis l'édit de pacification de l'année 1577, il y a eu de nombreux faits de guerre, meurtres, pillages, etc. commis en 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, sans que Sa Majesté y ait pourveu par son édit. On poursuit les auteurs comme criminels, on supplie Sa Majesté de les comprendre dans l'abolition générale de son édit.

On priera le roi de donner de l'extention à la juridiction de la Chambre de l'édit.

Le président fait un long discours, il exhorte l'Assemblée à continuer à être fidelle au roi, etc.

Conclud en la ville de Castres le septierme d'avril 1599.

Collationné par Bonafos not. royal.

RELATION DE LA SORTIE DE M. DE MONTACIER, SIEUR DE LISLEMARAIS,

DU ROYAUME DE FRANCE, POUR LA PERSÉCUTION DE LA RELIGION.

SANS DATE : 1685 [1]

J'étois couché depuis un heure et demie, fort fatigué de mes veilles, après avoir laissé mon frère en une grande tranquilité, sans fievre et endormy. Il [le juge] entra en cette esquipage, entre minuit et un heure, dans ma chambre, suivy du denonciateur. Le bruit de tant de gens me reveilla incontinent, ne pouvant pénétrer le dessein qui les menoit à cette heure dans ma chambre. Le juge nommé Honorat prit incontinent la parolle et me tient ce langage : Monsieur, vous serez sans doute surpris qu'on vienne à cette heure interrompre

1. Voy. le dernier numéro du *Bulletin*.

otre repos; vous aures raison de nous traitter d'indiscrets; je vous ssure pourtant, Monsieur, que cela convient si peu à mon inclinaon qu'il a falu que j'y fusse forcé pour en agir ainsi avec une peronne de votre mérite et de votre caractere; mais l'acte que me vient e faire le Sr de Barras m'a réduit à cette extremité, et pour vous ire en peu de mots ce qui nous menne icy, je vous prie de vouloir ien entendre la lecture de l'acte. — Il faut en effet que ce soit quelque hoze d'extraordinaire, M. le juge, me paroissant ce que vous ne voules persuader. Je crois qu'il y va de la vie ou de la mort de quelqu'un, ou de quelque affaire d'estat; scachons un peu ce que ontient cet acte. Aussitost qu'il eut achevé de lire, je luy dis pluieurs duretés, en luy reprochant qu'il n'estoit rien moins que ce qu'il m'avoit voulu insinnuer, que le jour auroit esté suffisant pour n'aprandre ce qu'il me venoit de dire, que ce n'estoit pas de la maière qu'on en agissoit avec les gens comme moy, que si je n'avois as un esprit de paix que je luy apprendrays son devoir, et que le Sr de Barras estoit bien malhureux d'avoir travaillé aussi inutilement; que je l'assuray que les comfiscations qu'il prétendoit de son advis ne l'enrichiroient pas, que je le trouvois bien insolant d'advancer, aussi impunément qu'il faisoit, des discours de cette nature, qu'il feroit fort bien de se retirer de devant moy, que je ne sçaurois souffrir un insolent comme cela sans m'enporter, que c'estoit bien a luy à qui je voulois rendre compte de ma conduite, non plus qu'à vous, M. le juge, que je ne reconnois icy en rien et qui venez si mal a propos faire des perquisitions. — Le juge me repondit asses piqué de tout ce que je luy avoit dit, qu'il ne venoit pas sans ordre, qu'il y venoit en vertu d'un ordonnance du roy qu'il me fist signifier au mesme momant. Je lus l'ordonnance et lis au juge que tout cela n'excusoit pas son procédé, et qu'il accusoit mal l'ordonnance qui ne luy commandoit pas de me traitter ainsy, qu'il estoit hureux d'estre tombé entre mes mains qui ne voulois point me servir de mon bon droit pour luy faire la leçon et le relever de sa faute, que si je luy repondois c'estoit seulemant pour ma satisfaction et par le plaisir que j'avois de luy apprendre que j'etois de la religion et mon frere aussi, que de plus j'en voulois tousjours estre, et que demain seroit jour pour satisfaire plus amplement sa curiosité; que pour le présent je voulois me reposer, qu'il prist la peine de se retirer. Il me repondit qu'il m'arresteroit et me feroit

garder bien seurement, si je ne luy voulois pas donner une réponse précise sur l'exposé de l'acte; qu'il me prioit de ne l'obliger point à recepvoir des censures de ses supérieurs, qu'il avoit des tesmoings de tout ce qu'il faisoit et qu'il estoit obligé de remplir tous les devoirs de sa charge.

Ces adoucissements ne me purent empescher de m'emporter contre luy plus que jamais. Son procureur qui vouloit bien sçavoir la decision de tout cela, me dit: « Monsieur, il faut tomber d'accord qu'en des affaires comme cela on est bien embarrassé. M. le juge a esté piqué de ce que vous luy aves dit qu'il s'est emporté à passer les reigles de l'honneteté en vous menacant de vous arrester; mais agissons amiablement; faites nous la grace de nous dire si ces quatre soldats qui sont logés dans le logis d'aupres de la porte et qui marquent estre quelque chose sont effectivement de votre recrue et si vous en voules répondre, car si vous n'en repondiez pas nous ne pourrions nous dispancer de les conduire en prison, et comme des soldats sont sujets à la désertion, faites nous la grace de venir avec nous, affin que nous vous les consignions en main et que leur désertion ne puisse pas estre faicte s'ils désertent. » Je fus bien ayze du temperament du procureur, car je ne voulois pas faire connoistre que je fisse rien par crainte. Je répondis que lorsqu'on en agiroit comme cela avec moy on trouveroit toute sorte d'honesteté; que je voulois bien leur donner cette satisfaction, et que pour cet effet je m'allois habiller pour aller avec eux. Lors que je fus habillé, nous nous en fumes tous ensemble au logis d'aupres de la porte où nous trouvames les quattre gentishommes que je sçavois bien contre mon sentiment devoir partir à la pointe du jour pour sortir par Barcelone. Il seroit bien difficille de vous dire la surprize et l'estonement où ils furent de me voir avec tous ces visages; ils ne doutèrent pas d'abord d'estre arrestés, sur tout lors que je leur dis que M. le juge avoit esté adverti qu'il fuyoient du royaume et qu'ils devoient partir à la pointe du jour pour passer par Barcelone, et qu'il m'en estoit venu advertir; que j'étois persuadé qu'ils n'estoient pas gens à faire cela, et que puisque je repondois d'eux j'étois assuré du contraire de tout ce qu'il me vouloit faire croire; que j'étois seulement venu là pour les faire voir; que cependant ils dormissent bien. Je m'en allois me retirer. Jamais de leur vie ils n'ont passé une si meschante nuict, avec plus d'inquiétude et moins de somme. Je m'en

retorné à mon logis, où M. le juge m'accompaigna escorté de sa trouppe. Il prit congé de moy, et en sortant il laissa des gardes à ma porte et à celles de tous mes soldats.

Il estoit desjà bien près du jour lors que cette comédie fut finie, qui me donnoit de la peine par la vérité de toutes ces choses. Je monté dans la chambre de mon frere pour deffendre à ses valets de luy rien dire de tout cela. Je le trouvé sans pouls et fort abatu, mais d'un esprit content, et comme tout prêt à quitter le monde. Il me dit d'abord : mon cher frere, je ne sens plus, grâces à Dieu, aucun mal; mon esprit est content. Je sens que le Seigneur est avec moy et qu'il m'appelle. Je voudray bien que tu peusse gouter ma joye qui est plus grande que je ne te puis exprimer. En mesme temps il s'efforça de tirer les bras de son lit et de les eslever vers le ciel; il dit quelques paroles que je n'ouys pas dictinctement, et finit disant : le Seigneur est ma garde et mon appui. Il fut saisi comme d'un prompt... d'humeur et rendit l'esprit. Le jour pour le dimanche matin commençoit à paroistre, et les gardes qui estoient dans mon logis à un appartement de dessous ayant ouy le désordre et les plaintes que me causoit la mort de mon frere, furent incontinent en advertir le juge et les consuls, qui donnèrent ordre aux gardes qu'on avoit mis dans les endroits où estoient logés mes soldats de leur laisser la liberté de se promener dans la ville et d'entrer et sortir dans mon logis, les gardant pourtant tousjours de vue, en sorte qu'ils ne faisoient pas un pas qu'ils ne fussent suivis. Leur précaution fut jusque à envoyer demander main forte à M. de Pontis, gouverneur de ce lieu, qui se tenoit à Digne. Ils luy avoient despesché un exprès, dès le soir, et luy demandoient deux compaignies de dragons comme sils ne se sentoient point asses forts pour me garder. La douleur où j'étois me faisoit mespriser tous leurs soings; je ne m'occupois pendant tout ce temps là qu'à considérer la providence de Dieu qui avoit conduit mon frere entre mes bras pour me remettre le soing de cette troupe qui eust immanquablement péri. Je fis sortir de ma chambre tous ceux qui y estoient, et m'abatis profondement devant le Seigneur et luy demandé d'estre luy mesme mon consolateur et mon conducteur; que je me jettois entièrement entre les bras de sa providence qui m'avoit tousjours conduit seuremant dans tous les différents estats de ma vie, et qu'il me fist la grace d'oublier ma douleur et de me donner son esprit pour me conduire. Je me relevé tout consolé

et receus les visites des quatre gentishommes dont j'avais répondu. Leur piété et leur zelle me fut d'un grand soulagement. Je les assurè qu'ils ne devient rien craindre; qu'assurément je les metteray en lieu de sureté; que cependant tous les évènements estoient en la main de Dieu, et qu'il falloit une entière résignation à sa volonté. On ne peut pas y estre plus soumis qu'ils me parurent dès le moment; ils se mirent en estat de souffrir constamment tout ce qui leur arriveroit, plus tost que de jamais faire une fausse demarche.

Sur les dix heures le juge, avec les consuls, vindrent me faire compliment sur mon affliction; cette visite estoit plus pour m'observer que pour le sujet qu'ils prétextoient, car devant que sortir de ma chambre ils me voulurent faire quelques questions auxquelles je répondis que je n'étois point en estat de parler d'affaires, que je sesjournay ce jour-là, qu'il falloit plus tost que je m'occupasse à la sépulture de mon frère. Je leur demandé un endroit pour cela qu'ils me refuserent d'abord, disant que les gens de la religion n'en avoient point, et qu'ils ne m'accordèrent qu'après leur avoir fait un acte qu'on me fist payer le centuple de ce qu'on a accoutumé. La place qu'ils m'indiquèrent ne me cousta pas moins, non plus que mille chicanes qu'ils me firent, et qu'ils m'obligerent encore à payer. Tout concouroit à me despouiller; je protesté en vérité qu'on ne fist ni pas ni desmarche, ni mouvemant, qu'on ne m'obligeait à payer. Je trouvois cela si rude que je fus obligé de m'en plaindre au juge et aux consuls, et voulus les obliger de taxer toutes les personnes qui avoient esté occupées pour la sépulture; mais la satisfaction que j'en eus, c'est qu'ils me dirent que j'étois bien heureux qu'ils ne me demandassent pas davantage, et qu'on m'eust accordé un lieu pour enterrer le mort, aussi commode que celuy qu'on me donnoit. Le jour se passa avec beaucoup d'amertume, et l'heure de la nuict pour sortir le corps hors de la ville arriva, qui fut porté dans le sépulchre dans toutes les reigles les plus sévères.

Cependant l'exprès qu'on avoit despéché au gouverneur arriva. Je n'ây point sceu le contenu de l'ordre qu'il envoya au juge; je n'en pus juger que par les parolles qu'il me dit. Il vint suivy de ses satellites, à dix heures du soir dans ma chambre. En m'abordant il me dit que M. de Pontis avoit beaucoup de considération pour moy, et que luy en son particulier souhaiteroit me pouvoir marquer le chagrin qu'il avoit d'estre obligé d'agir avec moi avec tant d'exactitude; qu'il me

prioit bien de vouloir recepvoir l'acte qu'il me venoit faire, et que j'eusse la bonté d'y répondre par escrit; que l'ordre du roy qu'il me montroit estoit formel. Je receus son acte et y répondis après avoir essuyé mille questions qui me furent faittes qui ne tendoient qu'à m'enlacer; — particulièrement sur une croix de Saint-Lazare qu'un de ces gentishommes avoit attachée à son juste-corps, le jour qu'il arriva à Seigne; qu'il n'estoit pas possible qu'un homme qui portoit une croix fust simple soldat, de plus que cela ne convenoit point à un religionaire protestant; qu'il falloit qu'il y eust un dessein formé pour sortir du royaume; que cela, avec mille circonstances qu'il me dit, ne permettoient pas d'en douter. Ce gentilhomme avoit pris cette croix affin de pouvoir joindre ma recrue qu'il avoit esté obligé de laisser à Montpellier, à cause de quelque indisposition où il se trouva, et qui l'obligea de consulter les médecins. Elle luy servit beaucoup, car sans elle il n'auroit peu rejoindre. Je dis au juge que les conséquences qu'il tiroit sur la croix estoient bien mal fondées, aussi bien que la prétendue noblesse de ce chevalier, puisque la croix qu'il portoit estoit une croix que feu mon frère avoit achetée à Monpellier pour un chevalier de Saint-Lazare de ses camarades qui l'en avoit prié, et que ce faux chevalier qui la portoit estoit un sergent que j'avois fait qui estoit un peu fou et entesté de paroistre quelque personne de considération; que mesme tous les discours qu'il luy avoit tenus à luy mesme, devoient lui faire conoistre qu'il estoit tel que je le disois, et que mesme lorsqu'il s'estoit dit officier il avoit dit vray, mais que c'estoit bas officier; il tascha ensuite de me persuader que j'estois perdu sans ressource, que je feray beaucoup mieux d'abandonner ces gens là que de les vouloir protéger, qu'il valoit mieux qu'ils périssent que moy, qu'il avoit beaucoup de douleur de me voir dans le malheur où j'étois, qu'un homme de mon mérite et de ma qualité estoit à plaindre, qu'il m'assuroit encore une fois qu'il avoit des preuves convainquantes sur tous les chefs dont il estoit question, et je lui répondis qu'il avoit l'âme bien perverse de se servir de pareils discours pour me faire tomber dans le piège qu'il me tendoit; qu'effectivemant il auroit réussi par sa subtilité si je m'estois trouvé coupable, qu'il me découvroit par son procédé sa meschante foy, qu'il s'estoit assez fait connaître à moy pour que j'eusse pour lui et pour les questionnements qui l'accompagnoient un fort grand mespris; mais que la nuict étant déjà fort advancée,

que je le priois de se retirer; que j'avois besoin de me reposer, et qu'affin de pouvoir partir le lendemain j'allois répondre par escrit à son acte.

Ce n'estoit point pour moy un petit embaras qui jusque alors n'avois jamais connu d'acte de justice. J'y répondis pourtant en ces termes : que comme lors qu'on enrolle des soldats on ne leur demande pas de quelle religion ils sont, je ne savois point positivement s'il y en avoit dans ma recrue autant qu'il disoit; que je sçavais bien qu'il y en avoit plusieurs, et que quand ils en seroient tous, ils n'estoient pas moins soldats, le roy recevant à son service tous les sujets de quelque religion qu'ils fussent; que j'offray de faire voir par leur enrôlement qu'ils estoient tous tels, et que pour leur remettre l'examen de ma recrue, je n'en feray rien, n'estant point mes commissaires; que je m'en allois à Casal en Italie, où estoit ma compaignie; que là je les remetteray entre les mains de M. de Catinat, gouverneur de la place et commissaire des guerres, pour en faire l'examen si la cour l'ordonnoit, et que pour ce qui estoit des quatre gentishommes exposés dans l'acte, deux estoient officiers du régiment de Vivarais et les deux autres enrolés en ma compaignie, sçavoir le nommé Charles de Maloin pour sergent, et que mesme il avoit un certificat qu'il ne s'estoit enrollé qu'en cette qualité, et le nommé Jean Dimavit pour soldat; que je protestois de tout le retardement qu'on me pouvoit faire, qui estoit préjudiciable au service du roy, voulant me retirer conformément à mon ordre, et que pour justifier tout ce que je disois, je leur allois donner un extrait de mes enrôlements, qu'après cela s'ils me faisoient nul obstacle pour ma sortie, que je leur laisseroy ma recrue à leurs despens, et que je prandray la poste pour aller en cour me plaindre de leur procédé, et que j'en demanderay justice au roi.

Il estoit bien 3 heures et demie apres minuit lorsque tout cela finist, qu'ils se retirerent pour me laisser coucher. Lorsqu'ils virent ma réponse, ils me dirent qu'ils se chargeroient de ma recrue et qu'ils répondroient de leurs actions. — Vous ferez fort bien, Messieurs; cependant je pretens partir demain à neuf heures. Nous verrons si la nuict ne vous donnera pas conseil, et si vous seres aussi meschans que vous dittes; tenes moy aussi une coppie des actes que je vous demande toute preste.

Le jour ne parut pas plus tost que je fus debout estant entièrement

persuadé que Dieu m'accompagnoit. Je m'en fus au logis des quatre gentishommes où je fus suivy des gardes ordinaires,et les fis lever pour faire une coppie des enrolemants que je devois donner. Toute ma trouppe qui mettoit son assurance en Dieu, jouissoit de quelque repos, et fut bien plus consolée, quand je leur envoyé ordre de s'en venir au drapeau. Cependant je vis entrer dans le logis ou j'etois, le juge avec sa trouppe et les consuls qui me cerchoient pour me remettre mon ordre, affin que je continuasse ma marche. Je leur demandé un guyde, et les congedié apres avoir receu d'eux boaucoup d'excuses.

Il semble que je devois estre en repos, mais je n'avois pas finy avec le juge, ni ses satellites, qui faisoient mine de me vouloir retenir quelques uns, et je n'en fus dehors que lorsqu'ils virent que j'étois ferme dans ma resolution, que je feray ce que je disois; lors ils me firent beaucoup d'amitiés; qu'ils me voudroient rendre service, que je n'eusse point de chagrin contre eux, que l'exacte recerche qu'ils faisoient estoit causée par mille subtilités que tous les gens qui se sçauvoient leur faisoient journellemant; que si j'avois besoin de leur service ils m'estoint entièrement desvoués.

Cependant le bruit de ma retention avoit couru partout le voisinage et sur tous les endroits de ma routte, ce qui me causoit un embarras continuel dans la continuation de mon voyage que je poursuivis avec toute ma troupe. Un heure apres que je fus délivré de mes argus, je fus encore examiné à Embrun. Le prélat qui est là donne ordre au major qui y commande de veiller sur mes actions et de considerer tous mes soldats; qu'assuremant il avoit de bons avis. Je m'en fus aussitost que je fus arrivé à l'archevesché, trouver le major affin de luy montrer mon ordre.

Je trouvé avec luy des officiers de Clerambaut de ma connoissance et de mes amis particuliers, qui estoient là en garnison. J'étois aussi connu du major depuis quelque temps. Il me dit dabord qu'il me vit qu'il sçavoit mon histoire, et qu'il avoit ordre de m'examiner; je luy dis qu'un examen de luy me seroit fort agréable, non pas celui des malhonestes gens de Seigne, qui m'avoit traitté si mal que je m'en ressouviendray toute ma vie, et que j'en avois informé M. de Louvois ; qu'assurément j'en tireray justice tost ou tard; que cependant s'il vouloit voir ma recrue je la feray entrer dans la ville, tout incontinent qu'il vient sur la place. Il m'assura qu'il seroit fasché

qu'il m'arrivast des affaires, que je prinse garde à moy; qu'il esto[illegible] persuadé que je ne voudray pas me perdre pour des misérables; qu[illegible] je considérasse les avancements que je pouvois recepvoir dans [illegible] passe ou j'etois et que l'agrément que je recepvois dans le regimar[illegible] où j'etois l'assuroit du contraire de tous les bruits qui couroient [illegible] que pour luy il ne me feroit jamais de peine, et que je feray bie[illegible] d'aller faire ma cour à l'archevesque. Je m'en dispensé sur mo[illegible] affliction. Delà je pris le chemin de Pignerolle où me conduisoit m[illegible] routte; mais devant que d'y arriver je passé dans la vallée de Pra-gelas et logé dans un endroit nommé le Rouve qui s'estoit catolizé depuis quelques jours. Je me trouvé logé chez un des principaux qui me cacha d'abord ses sentiments, par la crainte qu'il avoit que je ne luy fisse de la peine; mais lorsque je luy eus reproché sa lascheté et qu'il connut que j'etois de la religion, il m'ouvrit son cœur, les larmes aux yeux, fist venir toute sa famille qui fondit en larmes à ma veue. Cela attira plusieurs particuliers qui se rangèrent auprès de moy autant pour me voir que pour la satisfaction qu'ils avoint de trouver de leurs frères dans le service, car on leur avoit persuadé que generalement tout estoit changé. J'avois bien dessein de leur faire reconoistre leur faute, mais je les trouvé si pénitents et si abatus que je fus obligé de les consoler; nous passames presque la nuict en priere et en lecture, et les ayant tous embrassés pour me retirer le lendemain, ils m'assurèrent que les montaignes ne seroient pas plus tost pratiquables qu'ils se sauveroient, dust-il leur en couster la vie ou les galères.

J'arrivé à Pignerolle ou on me dit qu'estoit M. de Lozier inspecteur general, ce qui m'embarassoit baucoup, et ce qui m'obliga de garder des mesures pour ma recrue. Il y estoit, il y avoit trois jours, affin de sçavoir les raisons qu'avoient les officiers de la religion pour ne pas changer. Je fus porter mon ordre à M. Derville, gouverneur de la place. Je lui dis que je conduisois une recrue pour ma compaignie. Il se prit à rire comme s'il avoit eu connoissance de mon affaire; il ne m'en tesmoigna pourtant rien. Je luy demandé s'il vouloit la voir; il me dit qu'il la tenoit pour veue, que je la fisse seulemant voir à M. de Lozier et aux commissaires, et que lorsqu'elle seroit à la porte il donneroit ordre pour la faire entrer dans la place. M. de Lozier qui se promenoit dans un parterre vis à vis du lieu ou j'etois, avec M. Derville, s'advança devers moy aussitost qu'il me vit:

hélas, me dit-il, avec quelque estonnement, par quel hasard estes-vous icy? nous vous croyons bien près de Paris. Je luy dis que la mort de mon frere m'avoit obligé de prendre la conduite d'une recrue qu'il menoit à ma compaignie, et m'avoit fait retorner sur mes pas. Il me demanda si elle estoit bonne et de combien d'hommes elle estoit composée. Je luy dis que j'avois vingt-deux hommes, et qu'il y avoit dix pour le lieutenant-colonel de notre régiment; que son frere les avoit donnés au mien pour les conduire à sa compaignie. Je fus obligé de trouver cette deffaite, parce qu'il auroit peu soupconner quelque chose, et que je n'avois pas besoin de ce nombre pour rendre ma compaignie complette. Il me dit qu'il les vouloit voir, et que je les fisse conduire à son logis. Je fus incontinent à la porte de la ville par où ils devoient entrer. Je les conduisis d'abord à mon logis, et les fis entrer à la porte pesle mesle avec la fille qui estoit tousjours dans son estat ordinaire, pour esviter qu'on ne les comptast point, et je laissé à mon esquipage les six que je n'avois pas déclaré. La fille y resta aussi, et je mené les vingt-deux au logis de M. de Lozier, qui heureusement ne s'y trouva point, dont je fus fort ayze car je voulois fort qu'il ne les vist pas. Le commissaire et le major les passèrent en reveue; ils les trouvèrent meilleurs que je n'auray souhaité et mieux faits; j'en parus fort content en leur disant que pour faire de bons hommes il en coustoit prodigieusement, et qu'on estoit hureux lorsqu'on réussissoit; enfin on les logea et je les mis sous la conduite du soldat affidé que j'avois laissé à Sesanne avec mon esquipage, et que j'avois tousjours fait suivre depuis que je l'avais joint. Lorsque tout cela fut fait, je m'en allé ches le gouverneur pour recevoir ses ordres le prieret de me laisser partir le lendemain. Il voulut me faire séjourner, mais je m'en deffendis si bien qu'il m'en laissa le maistre. Je luy dis que je partiray le lendemain à la porte ouvrante, et que s'il vouloit m'ordonner quelque chose je m'en acquitteray de mon mieux.

M. de Lozier qui ne m'avoit point encore entretenu, et qui se trouva là, me vint prendre et me tira à part, me disant qu'il me vouloit communiquer une lettre du roy, que nous nous retirassions dans sa chambre; la substance de cette lettre estoit que toutes les provinces du royaume estant converties, sa Majesté ne doutoit pas que ses officiers de la religion ne fussent les premiers à se conformer à sa volonté, et que ceux qui ne le voudroient pas faire dissent les rai-

sons qu'ils avoient pour cela, et qu'on les luy emvoyast avec le caractere des charges qu'ils possédoint, aussi bien que le nom et province de ceux qui seroient absens. Lors que j'eus leu la lettre, me demanda quelle réponse je voulois faire à Sa Majesté, que n'abusasse point de ses bienfaits et des graces qu'elle me vouloit faire qu'il sçavoit que mes parents pour la plus part avoient changé, et que j'y estois puissamment sollicité par une personne des plus considerable qui s'estoit chargée de ma fortune : Je luy dis que le roy m'avoit accordé quatre mois de congé, que j'en voulois jouir, et que j'aimois mieux répondre par moy mesme que par autrui ; que pour cet effet je m'en allois à Paris où je remerciray le roy de ses bienfaits ; que c'estoit un affaire d'une asses grande importance pour se consulter, puisquelle regardoit absolument le salut éternel de l'âme; quaprès cela je diray au roy les raisons que j'auray ; qu'il pouvoit pourtant bien s'assurer que si les interets de ma conscience ne s'accordoient pas avec ceux du monde, on joindroit aussi tost le ciel et la terre ensemble que de me voir quitter ma religion ; que ce que j'en faisois estoit plus pour la satisfaction de mes parents que pour la mienne. Il me demanda quand je partiray ; qu'il souhaitoit que ce fust au plus tost, et qu'il estoit persuadé que les bonnes raisons qu'on me donneroit me feroient changer la meschante opinion que j'avois de leur religion. Il me demanda comme quoy je faisois pour ma recrue; qu'il vouloit me la faire conduire; que les quittant, ils pourroint déserter ; je luy dis que je ne craignois point cela ; que tous les soldats estoient de mon pays et tous fort affidés ; que je leur donneray par là lieu de soupçonner de leur fidelité ; que je ne voulois point leur faire ce chagrin, et qu'ils ne pouvoient pas estre sous une conduitte plus seure que sous celle que je leur avois donnée ; que c'estoit un de mes vieux soldats fort affidé qui assurement executeroit bien tous les ordres que je luy donneray. Tout cela eut de la peine à le desterminer à ne faire point conduire ma recrue, et si je ne luy avoit dit que je la voulois conduire jusques à Arbassan affin de m'en aller de la à Thurin, pour ensuitte prendre le mont Cenis, qui m'estoit le plus commode pour aller à Paris, puisque cestoit indifférent quel chemin je tinsse, il m'auroit donné un conducteur à ma recrue.

Je pris congé de luy apres plusieurs instructions qu'il vouloit m'insinuer de suivre, et me dit qu'il me vouloit venir dire adieu à

mon logis. Je le prié de n'en rien faire que je voulois partir de grand matin, ce qui l'obligea à me venir visiter des le soir; j'en fus fort ayze, car le matin il m'auroit fort embarrassé; je pris aussi congé du gouverneur avec qui je ne voulus point soupper. Je me retirois pour m'entretenir avec un capitaine de la garnison fort de la religion, pour sçavoir tout ce qui sestoit passé au regard de la lettre du roy, et ce qu'on y avoit repondu. Il me dit qu'on avoit interrogé tous les officiers les uns après les autres; mais qu'ils avoient tous répondu sans s'estre communiqué, qu'ils ne vouloient point changer, qu'ils vouloient vivre et mourir dans leur sainte religion qu'ils sçavoient estre la seule en la quelle ils penssent faire leur salut, et que ceux de Casal avoient fait la mesme reponse. Lorsque j'eus sceu tout ce que je voulois, je luy communiqué le dessein que j'avois, qui estoit le mesme où il m'avoit veu devant que partir pour la province, et que je luy disois adieu pour la dernière fois; que s'il n'avoit pas changé de dessein, il me suivroit bien tost. Il massura qu'il le feroit en moins de cinq ou six jours. Je luy dis que pour moy je ne pouvois pas différer; que j'estois si fort engagé à sortir presentement que j'en avois un chagrin mortel, et qui me rongeoit le cœur, puisque je me voyois hors d'esperance de m'en aller dans la province cercher mes parents; que j'auray peu sçauver facilement sens le contretemps, si j'y avois esté, d'autant plus que jétois muny de tout ce qu'il falloit pour cela et que javois pris une connaissance parfaite des passages, mais qu'estant observé comme j'etois il me seroit impossible d'executer ce dessein, outre que je seray peut-estre arresté dans la province, ne pouvant penetrer les résolutions que la cour prendroit pour les officiers qui s'y trouveroient. Nous passames une bonne partie de la nuict ensemble à nous entretenir de nos malheurs; après quoy nous nous séparames jusquau matin à la porte ouvrante qu'il me vient trouver pour me conduire. Lorsqu'il fut arrivé, je partis avec ma trouppe que je conduisis heureusement hors de la place, sans que personne s'apperceut jamais de mon manège ni du nombre de mes gens. Ce qui me fist encore beaucoup de plaisir, je trouvé à la porte par ou je sortis un capitaine de garde de mes intimes amis, qui connut d'abord ce que j'allois faire, lorsqu'il vit ma trouppe. Il m'embrassa mille fois en m'assurant de son amitié et me laissa à la palissade tout esploré. L'autre me conduisit à un quart de lieue de la place; apres quoy nous nous séparames, mais non pas sans beau-

coup de pleurs. Ainsi je conduisis mes soldats jusques à Arbas en Piemond, où je leur donné ma benediction, c'est-à-dire à ceux qui estoient de la religion. Je donné ordre au soldat affidé qui les conduisoit de les faire partir conformément à la route que je leur avais donnée pour gaigner la Suisse, et de conduire les six autres à Casal au lieutenant colonel à qui j'escrivois que je luy envoyois ces soldats dans l'incertitude ou j'étois de joindre jamais ma compagnie; que je m'en allois à Paris où je ne sçavois pas ce que je deviendray, et que si j'étois asses malheureux pour que la cervelle me tornast, j'aimais mieux qu'il en profitast qu'un autre; outre que si j'étois obligé de retorner à Casal, j'avois encore dix bons hommes d'enrollés, à qui je feray joindre ma compaignie. Le soldat exécuta bien mes ordres, et tous se sauvèrent comme je l'avois projetté.

Partant de là je fus coucher à Thurin accompagné de deux gentishommes de ma recrue, où m'attendoit monsieur de Tarnac avec un gentilhomme que j'avois fait partir apres que l'affaire de Seigne eut esté terminée, parce que nous estions trop de gens à figure, et que nous avions trop d'équipage. M. de Tarnac qui estoit connu et qui sçavoit tout ce qu'il y avoit à faire en cas d'obstacle, le conduisit fort heureusement, et dès ce soir nous nous joignismes et partismes le lendemain avec nos valets et nos esquipages qui estoient fort petis; tous bien armés, et suivant tousjours le chemin de Paris, jusqu'à Chambery; mais lorsque nous fumes à Chambery, nous prismes le chemin de Genève où nous arrivames avec une joye et un contentement incroyable, sans avoir eu aucun obstacle depuis Thurin, quoy qu'on nous assurast en plusieurs endroits qu'on arrestoit les gens de la religion.

A Monsieur de Catinat, mareschal de camp des armées du Roy, gouverneur de sa Majesté à Casal en Italie[1]

Il est bien juste, Monsieur, qu'après avoir receu tant de marques de bonté, senti si vivemant toutes vos manières honestes, pendant

1. La lettre ci-dessus, dont on a déjà cité quelques lignes, est le complément indispensable de la relation de Henri de Montacier, sieur de Lislemarais. Quelques notes de M. le pasteur Gagnebin, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, permettent de le suivre sous le drapeau ds Guillaume d'Orange, dans

que j'ay eu l'honeur d'estre sous votre commandement, que je vous en marque ma reconnaissance. Si je suis aussi connu de vous comme je le pense, je m'assure que vous la croires entièrement sincère, et que vous n'aures point de peine à croire que la parfaite connaissance que j'ay que vôtre âme est eslevée au-dessus de bien d'autres qui passent pour belles, est le seul motif qui me porte aujourd'huy à vous protester que je vous honoreray tousjours, qui mesme m'invitte à vous faire connoîstre les raisons de ma sortie du royaume. Je sçai qu'elle ne peut estre un crime ches vous qui connoisses l'homme de vertu, et qui n'avez pas l'esprit de domination spirituelle; qui aimez de rendre à Cezar ce qui est à Cezar, et à Dieu ce qui est à Dieu. Vous jugez bien, Monsieur, que c'est cette maxime que j'ay suivie, puisque tant que Cezar s'est contenté de ce qui luy appartenoit, je le luy ay rendu imviolablement; je n'ay mesme espargné ny mes biens ny ma vie, j'en ay plusieurs tesmoings; j'en ay aussi ma consiance nette; mais lorsqu'il m'a demandé ce que je ne pouvois pas luy donner, et qui n'estoit point de son droit, je n'ay comsulté ny la chair ny le sang; je suis venu rendre à Dieu ce qui luy appartenoit.

Je sçai bien qu'il y en a qui n'approuveront pas cette conduitte; mais ce seront ceux qui n'ont point encoré connu la lumière, qui comptent pour rien les lois divines, et qui pour la pluspart s'imaginnent que le monde est éternel et en font leur souverain bien; mais c'est là le moindre de mes soucis, je sens vivement la part que j'ay prize, qui ne me sera jamais ostée; le repos et la tranquillité, dont jouist mon âme m'en est un gage assuré, et l'expérience que j'en fay me donne lieu de vous assurer que cette portion abonde généralement en toutes choses. J'y trouve une patrie, des parents, de la naissance, des biens, des charges, des honeurs et une entière satisfaction; cet adveu sincère que je vous en fay vous rendra pleinement couvaincu que Cezar se doit tenir dans ses bornes. Que les termes pourtant dont je me sers ne vous vaillent point d'autres idées qu'une spirituelle; je veus dire que nos âmes et nos consiances ne despendent absolument que de Dieu et que personne n'a droit de dominer sur elles; mais que cette vérité est contestée par les mi-

la mémorable campagne de 1688; puis dans les guerres de Flandre et d'Espagne, au commencement du siècle suivant. Il mourut en 1722, avec le grade de lieutenant général au service des États-généraux des Provinces-unies.

nistres de l'erreur et du mensonge, et que tous les protestans de France qui la connoissent parfaitemant en font une triste expérience. A-t-on jamais ouy parler qu'un chrétien, ou plustost qui se dit chrétien, deschirast les entrailles d'un autre chrétien? Le chef du christianisme nous a-t-il donné cette leçon lorsqu'il a fait des chrétiens? A-t-il pris la bourse et le fer à la main? a-t-il séduit par les promesses et advantages de la gloire du monde? A-t-il présenté la mort corporelle à ceux qui n'ont pas voulu embrasser le christianisme? S'est-t-il servy de galères, de fleurs de lis, de prisons et de mille autres supplices qui me font frémir, lorsque j'y pense? a-t-il employé une soldatesque insolente; a-t-il estably des garnisons dans les maisons des particuliers, qui ont rompu, bruslé, desmoly et appliqué à la torture quelques habitans? Quelque partie de mes parents qui en ont senty la pesenteur, et moy qui en ay veu quelque choze, particulièrement dans les pièges si bien concertés qu'on m'avoit tendus, sommes persuadés que le christianisme y est entièrement esteint, et que la fureur et la rage s'est emparés de ces faiseurs de proselites. Il me semble qu'en voylà asses pour ma justification, et que ce portrait véritable doit suffire à tous ces diseurs de rien qui n'ouvrent la bouche que pour crier: le temple, le temple!

Il sembleroit après cela que j'auray tout à fait despouillé les inclinations de ma patrie; non, j'ay toujours pour mon prince les sentiments d'un véritable et fidelle sujet, et lorsqu'il luy plaira d'examiner ce qui m'a sorty de dessous ses yeux, il m'aprouvera et connoistra que ceux qui y sont restés sont des âmes de boue et mercenaires, plustost capable d'infidélité que de fidélité; mais il déteste et abborre ces ministres d'iniquité qui plongent leurs mains dans le sang innocent, qui ravissent les femmes à leurs maris, les enfans à leurs pères, les biens à ceux à qui ils sont légitimement, et qui avec une brutalité féroce veulent engloustir sous un manteau royal ceux que auparavant ils n'auroient ozé regarder, s'ils étoient entré en lice avec eux et qui, comme des lions ravissans, rodent le ciel et la terre pour cercher qui devorer. Mais ce ne sont pas là les seuls qui sont l'horreur de tous lés véritables sujets; ce sont encore ces faux conseillers, ennemis de la gloire de ce grand prince, qui despeuplent son estat et qui en chassent les plus fidelles habitans, pour enrichir les royaumes voisins qui les reçoivent dans leur sein avec tant de douceur et d'amitié qu'ils leur font oublier le lieu de leur naissance.

Soixante mille qui se sont desrobés aux yeux de leurs argus, sont autant de tesmoings de ce que je dis. Combien parmy ce nombre de ceux qu'on appelle en France d'un gros mérite et d'une qualité distinguée, combien encore d'enfans de Mars estoient autant de fleurons de la couronne de ce grand monarque, qui ont en tant d'occasions fait paroistre ce qu'ils estoient? mais sera-ce-là tout? Non non, la divine providence qui a des moyens et des voyes impénétrables, sçaura encore comduire dens le port de salut ceux qui se sont remis à ses soings, et comfondre ces vermisseaux de terre qui sont tous bouffis d'orgueil pour le nombre de proselites qu'ils ont faits; qui s'imaginnent que leur gloire ne finira jamais, et que lors que la parque viendra finir leurs jours, on leur eslevera des monuments éternels. Hélas que triste et desplorable est leur estat! cette providence ne fait que s'en rire. Vous, Monsieur, qui la connoisses, admirez son adorable comduitte. Elle fournist à tous ces milliers d'âmes dont je vous ay parlé toutes choses en abondance, leur ouvre partout où ils passent les entrailles de sa misericorde, et les establist dens des demeures fixes. Elle tire des ténèbres la lumière. Combien avons-nous desja veu, du despuis que les hommes se sont eslevés par orgueil à comfondre son ouvrage et esteindre ses vérités, d'ordres de religieux, et de personnes de toutes sortes de conditions venir les embrasser? Ne sont elles pas encore plus profondemant enracinées que jamais dans le cœur de tous ceux qui s'appellent en France relaps? Tous les soings qu'on a de les cacher ne sont ils pas inutilles?

Cependant j'oublie par le plaisir que j'ay d'entretenir une personne d'une aussi grande pénétration que vous, et qui a tent de talents, qu'une lettre ne doit pas estre si longue; mais j'ay creu que je ne pouvois pas mieux vous marquer mon zèle que par une relation des choses du temps, et qu'estant tout ce que je vous pouvois donner de ma reconnoissance, vous la recevriez avec vôtre bonté ordinaire, sans examiner sa longueur. Je suis avec tout l'attachement que je doibs, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

Lorsque je serai arrivé en Hollande où je vay présentemant, je vous feray part de ce qu'il y aura de plus curieux; cependant espargnez moy la prison, car il me seroit impossible de me rendre à la fin de mon comgé; le voyage que j'entreprens sera d'une trop longue haleine pour pouvoir me rendre au temps fixé. A Francfort ce 22 febvrier 1686.

MÉLANGES

GABRIEL MATURIN

Gabriel Maturin a déjà fait l'objet de plusieurs communications intéressantes dans le *Bulletin* (t. III, p. 591 et 594; t. IV, p. 372; t. VI, p. 278; t. VIII, p. 533; t. XI, p. 89; t. XXV, p. 384; t. XXVI, p. 511; t. XXVII, p. 47; t. XXVIII, p. 71) et M. Douen, dans son beau livre sur les *premiers pasteurs du désert*, consacre une étude de 35 pages à ce généreux confesseur. Il est à regretter, toutefois, que l'ignorance de précieux documents qui me sont tombés sous la main ait, sur plus d'un point, induit en erreur l'impartial et savant écrivain, et j'ai à lui soumettre quelques rectifications importantes pour la prochaine édition de son ouvrage.

Mais avant de jeter une pleine lumière sur la date et le lieu de l'arrestation de Maturin, qu'il me soit permis de citer une lettre inédite de lui qui fait bien connaître son zèle et sa piété. Elle est adressée au pasteur de Bergerac, Daniel de Vernejoul, détenu dans les prisons de Toulouse et se trouve dans les papiers de ce pasteur, mis obligeamment à ma disposition par un de ses descendants, M. Edgar de Vernejoul, étudiant en théologie.

« Je suis allé avecq vous à Toulouse, je suis entré avecq vous en prison, enfin, Monsieur et très honoré frère, je vous suis partout, et je vous proteste que vous et votre église entrés dans toutes nos conversations et dans toutes nos prières. Les disgraces dont l'on vous veut accabler seront le sujet de votre gloire. Si Joseph n'eut pas été jeté dans une fosse et vendu à des étrangers, il n'eut jamais eu de trône dans l'Égypte et ses parens eussent été privés d'un grand secours; il les sauva et leur servit en toutes rencontres de bon exemple. Quoi que votre mérite fut reconnu, il falloit néantmoins une fosse, une prison pour en faire connoitre toute l'étendue. Il est facile d'être courageux en chaire, mais il est également difficile de se travestir dans l'épreuve et dans le combat. Tertullien représente vivement

ces gens là lorsqu'il dit qu'ils sont *leones in pace, et cervi in prœlio.* Vous persuaderés ceux de Toulouse, aussi bien que vous nous avés convaincu que vous êtes et dans la paix et dans la guerre un lion. Ne croyés-vous pas que votre exemple ait travaillé à la constance de votre troupeau et que plus heureux que Joseph, vous avés non seulement sauvé vos parens, mais aussi ceux qui ne vous appartenoient pas? Enfin vous souffrés pour Christ et Christ vous recompensera. Dieu veuille ecouter nos prières et, en vous sauvant, sauver ce temple pour notre commune consolation. Mes amitiés à M. votre père. Il seroit a souhaiter, pour guarantir M. Virasel et moi du grand étude a quoi ses lettres nous obligent, qu'il fut aussi habile de sa main que de sa tete. Je n'oublie nullement vos zélés députés. Rachel et moi sommes tout à vous tous.

» LE MATURIN.

» Aujourd'hui les troupes ont délogé de Bergerac.

» Ce lundi 17 août 1682. »

Maturin était encore pasteur à la Réole quand il écrivit cette lettre. Voyons maintenant la date et le lieu de son arrestation, lorsque, devenu à Arnheim, le collègue de Daniel de Vernejoul, il eut pris l'héroïque résolution de rentrer en France pour édifier les fidèles sous la croix; je trouve, sur ces deux points, les indications les plus précises dans une lettre de la femme de Maturin, conservée au dossier de Pierre Papus, dans les archives de Montpellier et qu'a bien voulu me communiquer M. le pasteur Vieilles d'Anduze. Papus avait écrit à Maturin pour lui demander des nouvelles de sa famille réfugiée en Hollande, et c'est la femme de l'ancien pasteur de la Réole et d'Arnheim qui lui répond :

« A Arnhem, ce 2 janvier, vieux stile.

« Je souhaiterois bien, Monsieur, que mon pauvre mary peut répondre à votre bonne et obligente lettre. Mais la divine providence l'ayant appellé à retourner en France pour précher sous la croix, elle a permis qu'il y ait esté pris. Il partit d'icy le 25 d'aoust 1689 et fust pris à Paris, le 16 avril 1690, où il est encore, sans que j'aye jamais eu la consolasion de ressevoir un de ce billet. Je bénits Dieu, Monsieur, de ce que vous aves eu un meilleur sort... »

C'est donc à Paris que fut saisi Maturin et non « au milieu de son

troupeau », c'est-à-dire à la Réole, comme le voudrait l'éminent historien des premiers pasteurs du désert (t. I, p. 240). Il est vrai que M. Douen s'en réfère sur ce point à M. Gagnebin (*Bulletin*, t. XXVI, p. 513) qui s'appuie à son tour sur les actes des états de la province de Gueldre (*Ibid.*, p. 515). Mais, qu'il me soit permis de le dire, nos honorables savants n'ont pas fait une saine exagérée de ce passage. Il dit simplement que Maturin a été arrêté en France, ce qui est bien différent. Qu'on en juge d'ailleurs; voici le texte : « G. de Maturin... s'étant... rendu... *en France*, pour y exercer le culte sous la croix auprès de son église opprimée et souffrante, et *y ayant été mis en prison*, fort maltraité, *et y étant encore tenu prisonnier* d'une manière fort dure... » Il suffit d'examiner avec soin ce passage, en s'arrêtant sur les mots que j'ai soulignés, pour voir que ce membre de phrase « auprès de son église opprimée et souffrante » n'est qu'une incidente sans portée et que les trois *y* « pour *y* exercer le culte sous la croix » « *y* ayant été mis en prison » « *y* étant encore tenu prisonnier » ce n'est pas aux mots « auprès de son église, » mais bien aux mots « en France » qu'ils se rapportent.

Ainsi c'est bien à Paris, comme l'affirme sa femme et non à la Réole, que fut arrêté Maturin, le 16 avril 1690. Faisons maintenant un pas de plus.

Quand les pasteurs réfugiés rentraient en France pour y prêcher l'Évangile, ils prenaient des noms supposés afin de dérouter les recherches. C'est ainsi que de Salve se faisait appeler Valsec et Malzac, Bastide, Molan ou de Lisle. Il est naturel que lorsque Maturin franchit à son tour la frontière le 25 août 1689, il ait suivi l'exemple de ses collègues. Quel était son nom de guerre? Je vais étonner M. Douen en lui apprenant que c'était celui de Lestang. Oui Lestang et Maturin, dont il fait deux personnages différents, ne sont qu'un seul et même personnage; et c'est pour l'avoir ignoré que notre auteur, d'ailleurs si exactement renseigné sur tant d'autres points, commet bien des erreurs dans cette partie de son histoire.

La femme de Maturin nous dit que son mari fut arrêté à Paris le 16 avril 1690. Qu'on veuille bien le remarquer : c'est la date précise de la capture de Lestang chez Mallet (Douen, t. I, p. 291 et 304). Or ce jour-là on n'arrêta pas deux pasteurs, mais un seul; qu'est-ce à dire? sinon que ce pasteur arrêté c'était Maturin.

Il y a plus, chose frappante, le chapitre que M. Douen consacre

dans son premier volume à Lestang (p. 288) débute par une citation des *Mémoires sur la Bastille* qui aurait bien dû lui ouvrir les yeux. Tout ce que ces *Mémoires* disent de Lestang, c'est à Maturin qu'il s'applique. « Il avait été pasteur en Guyenne; il était sorti du royaume à la Révocation; il s'était réfugié en Hollande où il était devenu pasteur de l'église d'Arnheim, etc. » « L'auteur, dit M. Douen, confond ici Lestang avec Maturin. » Je le crois bien, puisque c'est la même personne[1].

Lestang, quand on l'isole de Maturin, est sans père, sans mère, sans généalogie. On ne trouve pas son nom dans les actes des synodes wallons. On ne sait pas s'il était réfugié en Hollande, quand il vint prêcher à Paris ou s'il n'était pas sorti du royaume. M. Douen dit bien, mais sans en fournir la preuve (t. II, p. 96) que Lestang était du Midi. « Nous n'avons rien trouvé de ce martyr, dit-il ailleurs (t. I, p. 292), ni sermons, ni papiers; il ne reste de lui qu'un souvenir. » Les documents contemporains, de source protestante, qui placent Maturin au nombre des prédicateurs arrêtés en France au lendemain de la Révocation, se taisent complètement sur Lestang : ainsi le fragment de Legendre cité par M. Douen (t. I, p. 191); ainsi la liste des confesseurs dressée par Superville (t. I, p. 243); ainsi les manuscrits d'Antoine Court à Genève (*Bulletin*, t. IV, p. 120). Cela s'explique aisément, puisque Maturin ne se servit de son nom de guerre que lorsqu'il fut en France, et d'autre part l'on comprend que la correspondance administrative ne le désigne que sous le nom de Lestang, sous lequel seul il était connu à Paris. Les frères Haag ne se trompent donc pas autant que le croit M. Douen, lorsqu'ils disent, ou semblent dire (*France protestante*, 1re édition, t. VII, p. 204) que Maturin était « le compagnon d'infortune » des prisonniers de l'île Sainte-Marguerite, bien que, pour eux aussi, Lestang et Maturin soient deux personnages différents; et les *state paper office* ne

1. Je citerai un nouvel exemple de l'exégèse insuffisante de notre écrivain. Les *Memoires* sur la Bastille disent que Lestang — lisez Maturin, — « était revenu en France avec quatre autres ministres. » (O. Douen, t. I, p. 288). On connaît ces hommes courageux : c'étaient Cardel, Cottin, de Salve, de Malzac. M. Douen dit qu'il ne peut être question de ceux-là parce qu'ils étaient « rentrés deux à deux à deux époques différentes. » Mais les *Mémoires* ne disent pas que Maturin rentra en France *le même jour* que les autres ministres. L'expression *avec* est plus élastique et permet de supposer des intervalles plus ou moins longs entre l'arrivée de chacun d'eux.

sont pas tellement inexacts, lorsqu'ils disent (Douen, t. I, p. 253) qu'en 1699 Maturin était enfermé dans une île près de Toulon.

A toutes ces preuves qui me paraissent décisives, j'en puis ajouter une dernière, qui donne à la thèse que je soutiens l'évidence d'un axiome, et c'est l'ouvrage de M. Douen qui me la fournit. Il cite (t. I, p. 319) l'interrogatoire que la Reynie fit subir à Malzac et voici l'une des réponses du frère d'armes de Maturin au lieutenant général de police : « Il sait qu'il est venu quelques pasteurs... comme le ministre Maturin, *autrement de Lestang.* » Ainsi, le doute n'est plus possible : d'après le témoignage assurément éclairé et digne de foi de ses collègues, Maturin avait bien pour nom de guerre Lestang.

Je résume les points désormais acquis à l'histoire :

1° Maturin partit d'Arnheim le 25 août 1689 et vint prêcher en France sous le nom de Lestang.

2° Il fut arrêté à Paris, le 16 avril 1690, sous le même nom.

3° Enfermé, le lendemain, au château de Vincennes, toujours sous le nom de Lestang, il fut transféré le 28 à la Bastille pour en sortir le 3 mai et prendre le chemin de l'île Sainte-Marguerite (Douen t. I, p. 291 et 292).

4° Il sortit de cette dernière prison en 1715, après 25 ans de captivité, et mourut trois ans après, en 1718 (Douen, t. I, p. 248 et 249).

D. Benoit.

PAUL RABAUT ET PRADEL-VERNEZOBRE

(A propos de l'article consacré à ce dernier par M. le Pasteur Dardier dans la 58e livraison de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*).

M. le pasteur Dardier, de Nîmes, un chercheur, s'il en fût, a publié dernièrement dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, un article intitulé *Vezenobre* ou *Vernesobre ;* c'est du pasteur du désert Jean Pradel qu'il s'agit, article, qui, si j'en juge par moi-même, a dû étonner plusieurs des lecteurs de l'*Encyclopédie.* Il y est question des relations de Pradel avec Paul Rabaut, son compatriote, son ami, son collègue et frère dans le ministère, et on voit que ces relations

n'ont pas toujours été ce qu'elles auraient dû être. Un moment même, un pénible conflit s'éleva entre eux, et Pradel y mit fin, en tenant vis-à-vis de Rabaut la conduite et le langage d'Abraham vis-à-vis de Loth. Il laissa Nîmes à Rabaut qui voulait y être seul et alla exercer son ministère à Uzès. Le beau rôle, il faut l'avouer, d'après les lettres que cite M. Dardier, n'est pas du côté de Rabaut.

Dans mon étonnement, j'allai demander à M. Charles Pradel, à côté duquel j'ai l'avantage de demeurer et qui est l'arrière petit-fils de Vernezobre, s'il savait quelque chose de ce pénible conflit. Il me répondit que oui et que même son père, le regretté et regrettable pasteur de Puylaurens, en lui transmettant ses papiers de famille, lui avait conseillé de n'en jamais rien révéler, afin de ne porter aucune atteinte à la mémoire vénérée de Rabaut.

Malheureusement, tout se sait; M. Dardier vient de nous en fournir la preuve. Aussi, pour corriger la pénible impression que j'avais éprouvée, M. Ch. Pradel me communiqua une lettre de Paul Rabaut, dans laquelle, sans adresser directement des excuses à son collègue, il lui disait : Pardonnons-nous réciproquement. Cette lettre est touchante, édifiante même par les sentiments qui y sont exprimés; M. Ch. Pradel ayant consenti à ce qu'elle fût communiquée aux lecteurs du *Bulletin*, je vous l'envoie, afin que si parmi eux il y en avait quelqu'un qui eût éprouvé la même impression que moi, il pût voir que si les hommes du désert avaient leurs misères, ils savaient se relever dignement, chrétiennement.

Voici la partie essentielle de cette lettre :

« Monsieur et très cher frère,

« La dernière fois que nous nous vîmes, je vous témoignai le chagrin que j'avais de tout ce qui s'était passé. Oui, Monsieur et cher frère, personne n'est plus affligé que je le suis de ce qui arrive et je vous prie de vouloir oublier le tout. Travaillons l'un et l'autre à l'avancement du règne de notre commun maître, et si nous avons sujet de nous plaindre l'un de l'autre, pardonnons-nous réciproquement comme Jésus-Christ nous a pardonnés. Que la paix de Dieu à laquelle nous sommes appelés pour ne faire qu'un seul corps règne dans nos cœur. Nous qui prêchons le support et la charité, donnons-en les premiers l'exemple, afin qu'on comprenne que c'est de l'abondance du cœur que notre bouche parle. Je me persuade que vous êtes animé

des mêmes sentiments que moi à cet égard et je demeure avec beaucoup d'estime.

» Monsieur et très cher frère,

» Votre très humble et très obéissant serviteur.

Paul Rabaut.

« Ce 18e août 1747. »

(Communication de le pasteur Jules Viel.)

BIBLIOGRAPHIE

VIANE, *Souvenir d'une ville ruinée,*

Par PHILIPPE CORBIÈRE

1 vol. in-12.

Le savant historien de l'église de Montpellier, M. le pasteur Ph. Corbière, nous a déjà donné deux volume d'intéressantes études sur le château de Lacaze et d'importantes familles huguenotes mêlées aux événements politiques et militaires de la généralité de Toulouse. Il nous offre aujourd'hui les souvenirs d'une ville ruinée, *Viane*, que son lieu même ne reconnaît plus, car elle s'élevait au dessus de la petite ville actuelle de ce nom (Tarn), sur un rocher aujourd'hui couvert de maigres cultures.

L'histoire de Viane s'ouvre par un cartulaire de la fin du XIVe siècle, et nous la montre successivement inféodée aux puissantes maisons de Bourbon, d'Armagnac, de Châlon et de Bourbon-Maulauze. Au XVIe siècle elle reçoit les principes de la réforme, et devient au siècle suivant une des places fortes de Rohan dans sa lutte contre le maréchal de Thémines. En 1625 un combat très sanglant, mais indécis, est livré dans son voisinage et l'attaque dirigée contre Viane est si furieuse *que le duc de Rohan même ne se pouvoit assurer dans un bastion où il estoit un baston à la main.* Trois ans plus tard la petite ville repousse encore (mai 1628) le prince de Condé, infi-

dèle à la cause de ses aïeux, qui va échouer honteusement devant Saint-Afrique[1]. Que de prodiges d'héroïsme accomplis dans un étroit espace! La chûte de la Rochelle et la paix d'Alais y mirent un terme.

Les savants travaux de M. Schybergson et les correspondances des agents de Richelieu publiées dans le *Bulletin* (t. XXX) ont montré la décomposition des partis et la trahison achevant l'œuvre de l'épée. Le marquis de Malauze abandonna le drapeau de Rohan, sans déserter sa foi, qu'il ne répudia qu'à son heure dernière, en 1669, sur les instances de sa belle-fille, Charlotte de Kerveno, et à l'insu de son fils. Un précédent ouvrage de M. le pasteur Corbière : *La famille de Bourbon Malauze et le château de Lacaze*, vient ici heureusement compléter ce récit. Les dernières pages du volume consacré à *Viane*, nous font assister à la dépopulation de la ville, à la ruine de son temple et au martyrologe de la Révocation qui compta plus d'une victime dans le canton de Lacaune.

M. le pasteur Corbière a recueilli avec piété, retracé avec amour ces souvenirs des temps héroïques. Le laboureur de Viane, dit-il en finissant, « trouve encore dans ce sol autrefois couvert d'habitations, non pas des dards rougis de rouille ou des boucliers hors de service, mais des boulets qui après avoir ébranlé les murs de la forteresse, dorment enfouis dans le sol. Les instruments de destruction subsistent, les agents qui les employaient ont disparu. » J. B.

CORRESPONDANCE

LETTRE DE M. JULES BONNET

A Monsieur Henri Bordier sur un article de la FRANCE PROTESTANTE[2]

Courbevoie, 1er juillet 1882.

Mon cher collègue,

Le dernier fascicule de la *France protestante* (tome III, partie III,

1. Voir ce brillant épisode (*Bull.*, t. XXVI, p. 49 et suivantes).

2. J'ai peu de goût pour les polémiques intestines. Mais personne ne s'étonnera

pages 622-623) contient une attaque contre l'édition des *Lettres françaises de Calvin, accompagnées de notes historiques et chronologiques* qu'IL EST RAREMENT PERMIS D'APPROUVER, DISENT (selon vous!) LES SAVANTS ÉDITEURS STRASBOURGEOIS (*Opera*, t. X, p. XVIII).

Ce langage est tout l'opposé de celui que tiennent les éminents auteurs dont le suffrage a pour moi tant de prix :

« Collectio *amplissima* et multis numeris *laudanda* Epistolarum Calvini, quotquot gallico idiomate scriptas reperire potuit doctissimus editor... Singulas annotationibus historicis et chronologicis illustravit, quarum rationem habendi nobis officium incumbet, ubi *sæpissime* iis quæ *docte* et *sagaciter* Vir Clar. disputavit, calculum adjecturi; *rarius* ejus conjecturas nimis incertas sub censuram vocare cogemur. »

Je ne ferai pas aux lecteurs du *Bulletin* — l'injure de traduire un passage qui signifie, je crois, en bon français, que le recueil des *Lettres* de Calvin a paru digne d'éloges aux éditeurs strasbourgeois, qui ont tenu grand compte de ses annotations : le plus souvent (*saepissime*) pour les approuver et même les reproduire, plus rarement (*rarius*) pour faire des réserves sur des points douteux.

S'expliquant ailleurs (p. XIX) sur les difficultés que présente la lecture des manuscrits de Calvin, ils s'étonnent qu'un auteur réduit à lui seul pour la copie et la collation des pièces, n'ait pas commis plus d'erreurs, lorsqu'eux-mêmes, avec toutes les ressources d'une triple collaboration, n'ont pas réussi à se satisfaire entièrement.

Le jugement qu'ils portent sur la traduction anglaise des lettres de Calvin, dont ils n'ont connu que les deux premiers volumes publiés à Edimbourg, est moins favorable. Il eût été modifié, par la lecture des tomes III et IV traduits, sous mes yeux, à Paris, par un humaniste fort distingué, M. Robert Gilchrist. Je ne saurais, en tous cas, accepter la responsabilité de ce recueil que pour mes annotations, et vous reconnaîtrez sans peine, si vous ouvrez le tome Ier (p. 29-30) que si j'ai, à tort, daté une lettre de *Meaux*, et non de Meillan (*Mel-*

que je porte dans le *Bulletin* la défense d'un recueil qui y trouva, tout d'abord, d'équitables appréciateurs (t. II, p. 393 et t. IV, p. 403 et suiv.), sans parler des illustres approbations qu'il obtint au dehors. La liste en serait longue. Voir particulièrement les beaux articles de M. Mignet dans le *Journal des savants* de 1857.

hani), je n'ai ni parlé *de la conversion de l'évêque Briçonnet par le vin nouveau de l'Évangile*, ni rangé, à aucun titre, le *poète Ronsard* parmi les condisciples de Calvin à l'université de Bourges.

Je pourrais vous demander l'insertion de ces lignes dans la *France protestante;* j'aime mieux, cher collègue, attendre de votre justice et de votre loyauté les rectifications nécessaires.

Agréez mes meilleurs compliments.

JULES BONNET.

RÉPONSE DE M. HENRI BORDIER

Paris, 3 juillet 1882.

Mon cher monsieur Jules Bonnet,

Vous pouvez parfaitement me demander l'insertion de votre honorée lettre en date de ce jour dans la *France protestante*, attendu que je m'empresserai d'y faire droit et de l'insérer tout entière, si je puis, à la première occasion qui m'en sera offerte dans le cours de cet ouvrage. La précipitation à laquelle m'oblige quelquefois ma lourde tâche m'a empêché en effet de bien mesurer la portée de ce que j'ai dit de votre édition des lettres françaises de Calvin. Ce n'est pas vous, c'est M. Merle d'Aubigné sur le compte duquel il faut mettre la séduction exercée sur l'évêque Briçonnet par le vin de l'Évangile; je ne crois pas non plus que vous ayez ostensiblement et intentionnellement donné Russardus pour le poète Ronsard; enfin si je ne m'associe pas aux grâces factices du latin qui a permis à MM. les éditeurs des *Opera Calvini* de Strasbourg et Brunswick de vous décerner, ainsi qu'à bien d'autres, des éloges superlatifs qui ne sont pas de mise en bon et naturel français, je ne suis pas moins empressé de reconnaître que vos honorables travaux sur Calvin, qui ont déjà plus de trente ans de date, ont, malgré quelques erreurs, une incontestable utilité à laquelle j'ai rendu hommage au t. II de la *France protestante* (col. 776 et 857) et que je suis heureux de renouveler aujourd'hui, en regrettant si je vous ai un instant contristé et en vous donnant l'assurance de mes sentiments d'estime affectueuse.

HENRI BORDIER.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 14 mars 1882.

Présidence de M. le baron F. de Schickler. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 février dernier.

Le président souhaite la bienvenue à M. le pasteur Viguié, élu dans la dernière séance, et qui se félicite de faire partie d'un Comité dont l'œuvre lui fut chère en tout temps et compte de nombreux amis en province.

Le président lit une lettre de M. le pasteur Bersier contenant l'expression de ses remercîments pour le vote dont il a été l'objet, et de son vif désir d'être un membre utile de notre Société. M. Bersier est en ce moment à Genève pour une conférence sur Coligny.

Séance annuelle du 20 avril à l'ordre du jour (*Voir le Bulletin du 15 mai*).

Sur la proposition du secrétaire il est décidé que le Comité se réunira désormais à *une heure et demie* au lieu de *trois heures*, le second mardi du mois, jour ordinaire de ses séances, changement agréé d'avance par les divers membres du Comité.

Séance du 7 mai 1882.

Le président se félicite, avec ses collègues, du succès de l'assemblée annuelle où lectures, chants, discours, alternant heureusement, ont soutenu l'attention d'un nombreux auditoire.

Le secrétaire donne quelques détails sur le *Bulletin*, et aime à compter, pour le cahier d'octobre prochain, sur la collaboration de ses collègues. D'utiles observations sont présentées à ce sujet par MM. W. Martin, Waddington et Frossard. Le Martyrologe de Crespin semble à ce dernier pouvoir offrir bien des pages neuves et touchantes pour la solennité du premier dimanche de novembre.

M. Viguié sera heureux de payer son tribut par quelques pages sur les *Sermons de Job*, de Calvin, lecture habituelle de Coligny dans les derniers temps de sa vie.

Correspondance ajournée faute d'espace.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

FOREIGN BODL: LIBR. PERIODICAL

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ATTENTAT DE MAUREVEL

22 AOUT 1572[1]

L'amiral obtint enfin du roi l'indication, au 22 août, d'une séance du conseil, dans laquelle il pourrait faire un rapport et provoquer une délibération sur diverses affaires, et spécialement sur les plaintes développées dans des requêtes que les députés des églises réformées avaient présentées.

En même temps, Catherine et ses complices appelèrent à eux, pour qu'il s'acquittât de son sinistre office, l'assassin qu'ils avaient choisi et stipendié.

Maurevel, quittant alors la retraite dans laquelle ils lui avaient enjoint de se confiner momentanément, arriva à Paris. Il avait eu récemment deux entrevues, l'une avec le duc d'Anjou, l'autre avec de Retz.

Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale, « à qui Maurevel

1. Nous sommes heureux d'offrir aux lecteurs du *Bulletin* un épisode extrait du tome III et dernier de la très savante histoire de Coligny publiée par notre collègue, M. le comte Jules Delaborde (*Réd.*).

avait été donné en charge », conduisit ce misérable, le 21 août, dans une maison du cloître Saint-Germain l'Auxerrois, habitée par un chanoine, Pierre de Villemur, ancien précepteur du duc de Guise. Villemur, dûment averti, s'était absenté de sa demeure. Un laquais et une servante, qui seuls y étaient restés, reçurent Maurevel. Chailly leur recommanda d'avoir le plus grand soin de ce personnage, qu'il fit passer à leurs yeux pour un soldat de la garde du roi nommé Bolland.

Maurevel s'installa dans une salle du rez-de-chaussée, dont l'unique fenêtre était grillée, et qui, ainsi que la porte principale et la façade de la maison, donnait sur la rue des Fossés-Saint-Germain.

Deux chevaux lui avaient été promis, pour favoriser, en temps opportun, son évasion : il les fit demander, le 22 août, de grand matin, par le laquais, à Chailly, qui aussitôt eut recours à l'écuyer du duc de Guise, chargé de les fournir. De ces deux chevaux, l'un fut amené à la maison occupée par Maurevel, où il fut maintenu, sellé et bridé, à une porte de derrière, contiguë au cloître; l'autre fut conduit à la porte Saint-Antoine, où il resta, tenu en main.

Maurevel, armé d'une arquebuse chargée de deux balles, se plaça à la fenêtre grillée, « couverte d'un meschant linge[1] »; et, ainsi embusqué, il attendit que Coligny, à son retour du Louvre, passât, comme d'habitude, par la rue des Fossés-Saint-Germain, pour revenir à son hôtel sis rue de Béthisy.

Le même jour, vers onze heures, l'amiral, après avoir fait son rapport « au conseil du roi, où présidoit le duc d'Anjou, qui en sortit avant les autres », quittait le Louvre, lorsqu'il rencontra Charles IX venant d'une chapelle située au devant de ce palais. « Il le ramena jusque dans le jeu de paume, où le roy et le duc de Guise, ayant dressé partie contre Théligny et un autre gentilhomme, jouèrent quelque peu, puis en sortit pour s'en aller disner à son logis[2]. »

1. D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II. l, I, chap. III.
2. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, t, I; p. 367.

Accompagné de douze ou quinze gentilshommes, l'amiral s'avançait lentement, à pied, ayant de Guerchy à sa droite et des Pruneaux à sa gauche; il lisait une requête qui venait de lui être remise.

Au moment où il fut devant la maison dans laquelle l'assassin guetttait son passage, une explosion se fit entendre, et deux balles l'atteignirent : l'une lui fracassa l'index de la main droite; l'autre lui laboura le bras gauche, et y resta.

Des cris d'indignation s'élevèrent de toutes parts. Calme, et sans s'affaisser un seul instant, Coligny désigna la maison d'où le coup de feu était parti. Quelques-uns des gentilshommes de sa suite s'y précipitèrent, virent l'arquebuse encore fumante, mais ne découvrirent point l'assassin, qui, monté sur le premier des deux chevaux préparés pour sa fuite, s'était dérobé par la porte de derrière, contiguë au cloître, avait rapidement gagné la porte Saint-Antoine, et de là, sur le cheval de rechange, s'était élancé au grand galop dans la campagne.

L'amiral, tandis que Guerchy enveloppait sa main droite, et que des Pruneaux comprimait son bras gauche avec un mouchoir, voyant venir à lui les capitaines Piles et Monneins, les pria d'informer le roi de l'attentat qui venait d'être commis.

En entendant ceux-ci, le roi brisa sa raquette, et s'écria : N'aurai-je donc jamais de repos? Puis, morne et abattu, il quitta le jeu de paume, et se retira au Louvre dans son cabinet.

Cependant de vives instances étaient adressées à l'amiral pour qu'il se laissât porter : il n'y céda point; il consentit seulement à ce que de Guerchy et des Pruneaux soutinssent, l'un sa main, l'autre son bras; et il reprit sa marche.

L'un des gentilshommes présents ayant exprimé la crainte que les balles qui avaient causé la double blessure fussent empoisonnées, Coligny lui répondit[1] : « il n'adviendra que ce que

1. *Ibidem*, t. I, p. 368.

Dieu voudra ; » et, d'un pas toujours ferme, il arriva jusqu'au seuil de sa demeure.

A peine l'amiral, assisté de Guerchy et de des Pruneaux, a-t-il gravi les degrés conduisant à son appartement, qu'accourent, épouvantés, sa fille et Téligny.

Surmontant sa propre émotion, il cherche à calmer la leur et à les rassurer.

La chaleur est extrême ; ses souffrances s'accroissent ; mais il ne profère pas une plainte.

Quels que soient sa résignation et son calme, de Guerchy, des Pruneaux, Cornaton, quelques autres gentilshommes, le ministre Merlin, tous groupés autour de l'amiral, n'en partagent pas moins les anxiétés de Téligny et de sa femme, à la pensée du jugement que portera, sur l'état du blessé, Ambroise Paré qui vient d'entrer.

A la première annonce du néfaste évènement, le grand chirurgien, qui aime et vénère l'amiral, est accouru chez lui.

Le diagnostic de Paré n'est pas moins sûr que prompt ; en un instant, il juge et déclare qu'une double opération est nécessaire, et qu'il doit y procéder sans retard. Mais, quelle n'est pas sa déception, en s'apercevant qu'il n'a sous sa main qu'un instrument défectueux, et que, pour le remplacer, le temps lui manque ! Aussi, rencontre-t-il, dans la section de l'index de la main droite, des difficultés qu'il ne surmonte qu'après s'y être repris à trois fois différentes.

S'occupant ensuite du bras gauche, il y pratique deux incisions profondes, et réussit à extraire la balle qu'il cherchait.

L'émotion des assistants est extrême ; l'amiral voit couler leurs larmes et dit : « Mes amis, pourquoy pleurez-vous ? je m'estime bien heureux d'avoir esté ainsy blessé pour le nom de Dieu : Voyci des bénéfices de Dieu, mes amis ! je suis voirement bien blessé, mais je congnois que c'est par la volonté du seigneur nostre Dieu, et remercie Sa Majesté de ce qu'il me daigne tant honorer, que je souffre quelque chose pour son

saint nom. Prions-le, afin qu'il m'ottroye le don de persévérance [1]. »

Reportant alors ses regards, de Paré, encore tout ému des paroles de gratitude qu'il lui a adressées, sur Merlin « qui se lamente », il ajoute : « Eh quoi ! monsieur Merlin, ne me voulez-vous pas consoler ? »

Au discours que lui tient le ministre, Coligny répond ainsi :

« Si Dieu me traitoit comme je l'ay mérité, il me faudroit bien endurer d'autres tourments, mais loué soit son nom, quand il desploye sa douceur et clémence sur moy, son pauvre serviteur !..... Je pardonne de bon cœur à celuy qui m'a blessé et à ceux qui l'ont induit à ce faire; car je suis certain qu'ils ne me sçauroyent faire tort quelconque, quand mesmes ils me mettroyent à mort, d'autant que la mort m'est un passage asseuré pour parvenir à la vie. » Puis, se penchant vers Cornaton, l'amiral lui recommande, à voix basse, de déposer entre les mains de Merlin cent écus d'or pour les pauvres de Paris [2].

Merlin parle de nouveau ; l'un des assistants dit, à son tour, quelques mots; Coligny se recueille, et, « d'une voix plus forte que de coutume, » il prononce cette prière :

« Seigneur mon Dieu, père céleste, aye pitié de moy, par ta bonté et miséricorde ! ne veuille avoir souvenance de ma vie passée et de mes offenses contre toy ! si tu prends garde à noz pêchez, à nostre légèreté et desloyauté en transgressant tes commandemens, qui pourra subsister, seigneur? qui pourra soustenir la pesanteur de ton ire ? Je renonce tous dieux fabuleux; j'invoque, recognois et adore toy seul, père éternel de Jésus-Christ, Dieu éternel. Je te supplie, pour l'amour d'iceluy ton fils, que tu me donnes ton Saint-Esprit et le don de patience. J'ay ma confiance en ta seule miséricorde ; en icelle seule est appuyée toute mon espérance, soit que tu veuilles que je meure présentement, ou que je vive encore.

1. *Ibidem*, t. I, p. 369, 370, 371.

2. « J'ai entendu souvent Paré raconter ce fait, » dit de Thou (*Hist. univ.*, t. IV, p. 575).

« Voici, je proteste, d'estre prest à tout ce qui te plaira, estant asseuré que, s'il faut que je meure, tu me recevras incontinent au repos des bienheureux, en ton royaume. Si tu veux que je demeure plus longuement au monde, ô père céleste, fais moy ceste grâce, que j'emploie tout le reste de ma vie à avancer la gloire de ton nom, embrasser et maintenir de plus en plus ton pur service. »

A quelques instants de là, les maréchaux de Cossé et de Damville viennent visiter l'amiral, ils lui expriment leur sympathie et celle de leurs amis; ils lui disent que, connaissant son inébranlable constance, ils sont certains qu'il ne cessera de se montrer homme, dans l'acception élevée de ce mot.

S'adressant alors au maréchal de Cossé, l'amiral répond : « Ne vous souvient-il pas de ce que je vous disois, il n'y a pas longtemps? pour certain, il vous en pend autant à l'œil. »

De Cossé gardant le silence, Damville dit à Coligny : « Monsieur l'amiral, je ne veux pas entreprendre de vous consoler et exhorter à constance et patience. Vous êtes celuy qui en donnez les enseignemens aux autres; mais regardez, je vous prie, en quoy je pourray m'employer pour vous, je m'esmerveille d'où peut estre venu cecy. »

« Je n'ay, répond l'amiral, personne pour suspect que M. de Guise; toutesfois je ne le voudrois pas affirmer, mais j'ay appris dès longtemps, par la grâce de Dieu, à ne craindre mes ennemis, ny la mort mesme, laquelle ne me sauroit nuire, comme je m'asseure, ains plustost me mettra en un repos perpétuel et bienheureux, car je sçay pour certain que Dieu, en qui j'ay mis entièrement mon espérance, ne peut tromper personne. Vray est qu'une chose m'afflige en ceste blessure-cy, c'est que je me voy privé du moyen de faire paroistre au roy combien je désiroys luy faire service. Je désirerois bien qu'il luy pleust m'ouir parler un bien peu; car j'ay à luy dire choses qui luy importent grandement, et pense qu'il n'y a personne qui les luy osast dire. »

Damville promet de faire connaître immédiatement au ro

le désir de l'amiral; et, accompagné de Téligny, il se rend au Louvre, où arrivent bientôt le roi de Navarre et le prince de Condé.

Eux aussi ont vu l'amiral, l'ont entouré de leur sympathie; et, indignés de l'attentat commis sur sa personne, ils s'unissent à Téligny, à Damville, à Larochefoucauld, à tous les amis de la victime, pour demander que justice soit faite des instigateurs du crime et du scélérat qui leur a servi d'instrument.

Les jeunes princes soulèvent ensuite une question personnelle. Mus, non par une pusillanimité indigne d'eux et de leur dévouement à l'amiral, mais uniquement par l'intention de mettre Charles IX en demeure de se prononcer dans le sens d'une répression énergique, ils lui demandent permission de quitter la capitale, puisque ni eux ni leurs amis ne peuvent plus y être en sûreté.

Charles IX, en présence de ses interlocuteurs, déplore « le malheur advenu, les console, jure et promet de faire du coupable, des consentants et fauteurs si mémorable justice, que l'amiral et ses amis auront de quoy se contenter, il prie les princes de ne pas bouger de la cour. »

Ayant atteint leur but, tous deux se rendent à la prière du roi.

Catherine, qui assiste à l'entrevue, joue l'indignation, et déclare que c'est le roi, non l'amiral qu'on a outragé; que bientôt on poussera l'audace jusqu'à attaquer le souverain dans son palais, si l'attentat actuel demeure impuni; qu'il faut donc, par toutes les voies possibles, en tirer vengeance.

Charles IX annonce qu'il ne tardera pas à visiter l'amiral.

Préalablement, il ordonne qu'on ferme les portes de la ville, à l'exception de deux, réservées pour l'entrée des vivres, mais auxquelles des gardes seront mises, et il prescrit, en même temps, qu'une instruction criminelle soit entamée [1].

Les Guises, qui se savent soupçonnés par lui d'être les

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, p. 373. Du Bouchet, *Histoire de la maison de Coligny*, p. 637.

auteurs du crime commis dans la matinée, et qui redoutent l'éclat de sa colère, se tiennent cachés[1].

Vers deux heures après midi, le roy se rend à l'hôtel de l'amiral. La reine mère, les ducs d'Anjou, d'Alençon, de Nevers, de Montpensier, le cardinal de Bourbon, les maréchaux de Cossé, de Damville et de Tavannes, les sieurs de Thoré, de Méru et de Retz l'accompagnent.

Sur l'ordre du roi, les personnes qui avant son arrivée et celle de sa mère, de son frère et de leur suite, se trouvaient dans la chambre, en sortent, à l'exception de Téligny, de sa femme et de Cornaton, « lequel assiste l'amiral et qui, étant toujours auprès de lui, prendra soigneusement garde à tout ce qui se fera et se dira lors. »

« Le roi, après avoir selon sa coustume, bénignement salué l'amiral, lui demande doucement comment il se porte[2].

» L'amiral répond avec une singulière modestie. Sire : je vous remercie autant humblement qu'il m'est possible, de l'honneur qu'il plaist à Vostre Majesté me faire, et de tant de peine que prenez pour moy. »

Le roi lui exprime sa satisfaction de le voir plein de résignation et de fermeté.

En réponse aux paroles d'encouragement que son souverain lui adresse, Coligny dit :

« Sire, je n'ignore point que cy-après, s'il plaît à Dieu que je meure, plusieurs calomnieront mes actions. Mais Dieu, devant le thrône duquel je suis prest de comparoir, m'est tesmoin que j'ay tousjours esté fidèle et affectionné serviteur de Vostre Majesté et de vostre royaume, et que je n'ay jamais rien eu en plus grande recommandation que le salut de ma patrie, conjoint avec la grandeur et accroissement de vostre estat. Et combien que plusieurs ayent tasché de me charger du crime de félonie et rébellion, toutefois le faict, sans que j'en parle,

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, 1 vol. in-8°, Paris, 1842, p. 28, 29.

2. Les détails qui suivent sont empruntés aux *Mémoires de l'Estat de France*, déjà cités, t. I, p. 375, 376, 377, 378.

émonstre assez à qui il faut attribuer la cause de tant de
ıaux. Derechef j'appelle Dieu à tesmoin de mon innocence,
t le prie et reprie de vouloir estre juge entre moy et mes
ccusateurs, ce que je m'assure qu'il fera, selon sa justice.
uant à moy, je suis prest de rendre compte de mes actions
evant sa sainte majesté, si sa volonté est de me retirer à soy,
ar le moyen de ceste blessure. — Mais, sans m'arrester
avantage à cela, ayant pleu au feu roy Henry vostre père,
ı'honorer de beaucoup de charges et dignitez, et vous ayant
leu me confirmer en iceux, je ne me sçaurois contenir, estant
rès affectionné à l'accroissement de vostre dignité, de vous
ire que vous mesprisez assez inconsidérément le moyen de
ien acheminer vos affaires. Vous avez maintenant l'opportu-
ıité en main, telle que vos prédécesseurs n'eurent jamais la
emblable. Si vous la rejetez entièrement, outre la fascherie
ue recevrez d'une si grande perte, j'ay peur que vostre
oyaume n'en reçoyve une grande playe, voire une ruine bien
langereuse. — Est-ce point une honte, sire, qu'on ne sçauroit,
ıar manière de dire, tourner un œuf en vostre conseil privé,
u'incontinent un courrier n'en porte les nouvelles au duc
l'Albe? Est-ce point une par trop grande indignité que ce duc
l'Albe ait fait pendre tant de gentilshommes françois, tant de
ıraves capitaines et bons soldats, vos sujets, prins en la
lesfaite de Genlis, de laquelle indignité je receuz hier au soir
ıouvelles certaines? mais en vostre cour, on ne fait que rire
le cela. Voilà la bonne affection que les Français portent à
eurs compatriotes, et la compassion qu'ils ont de leur indigne
raitement. Le second point, lequel j'ay pensé estre bon de
ous ramentevoir, est le manifeste mespris de vos édits, spé-
cialement de celuy de pacification. Vous avez juré la paix tant
le fois et si solemnellement, que les nations et princes estran-
gers sont tesmoins de vostre serment. Vous avez juré de garder
a paix promise à ceux de la religion: mais on ne sçauroit dire
en combien d'endroits de vostre royaume ceste promesse est
vilainement violée, non-seulement par quelques particuliers,

mais aussi par vos gouverneurs et officiers. Je vous ay souvent proposé ces choses, sire, et vous ay fait veoir à l'œil, que la sainte conservation d'une promesse publique est un lien très-asseuré de paix, et qu'entre beaucoup de moyens, c'estoit le seul et vray moyen de remettre et restablir vostre royaume en son ancienne splendeur et dignité. — Je vous ay fait entendre quelques fois le mesme, madame (parlant à la royne mère), et cependant on fait, tous les jours ici des plaintes de meurtres, brigandages et séditions faites deçà et delà. N'y a pas longtemps que près de Troyes, en Champagne, les catholiques ayant sçeu qu'on apportoit du presche un enfant qui y avoit esté baptisé, le tuèrent entre les bras de sa nourrice. Sire, je vous supplie avoir plus d'esgard à tels meurtres, ensemble au repos et salut du royaume, et à la foy que vous avez promise. »

Le roi répond : « Monsieur l'amiral, je sçais bien que vous estes homme de bien, bon François, et que vous aimez l'accroissement de mon estat. Je vous tiens pour un vaillant personnage, excellent capitaine et chef de guerre. Si je vous eusse estimé autre, jamais je n'eûsse fait ce que j'ay fait. J'ay tasché toujours de faire diligemment observer mon édit de pacification ; et encore maintenant je désire qu'il soit bien entretenu, et pour cest effect, j'ay envoyé des commissaires par toutes les provinces de mon royaume. Voici ma mère qui vous peut assurer de cela.

« Cela est vray, monsieur l'amiral, dit la royne mère, et vous le sçavez bien.

» Ouy bien, madame, réplique Coligny : l'on a envoyé des commissaires entre lesquels il y en a qui m'ont condamné à estre pendu, et proposé cinquante mille escus de récompense à celui qui vous apporteroit ma tête.

» Bien donc, reprend le roi ; il en faudra envoyer d'autres qui ne seront point suspects. — Cependant je voy, ajoute-t-il, en regardant l'amiral, que vous vous esmouvez un peu trop en parlant. Cela pourroit nuire à votre santé. Vous estes blessé voirement : mais je sens la douleur de vostre playe. Par la

nort Dieu, je vengerai cest outrage si roidement, qu'il en sera mémoire à jamais.

» Sire, dit Coligny, il ne faut chercher fort loin celui qui n'a procuré ce bien cy. Qu'on en demande à Monsieur de Guise : il dira qui est celuy qui m'a presté une telle charité. Mais Dieu ne me soit jamais en aide, si je demande vengeance d'un tel outrage. Cependant je m'asseure trop en vostre droiture et équité, que vous ne me refuserez point justice.

» Derechef le roy adjouste : Monsieur l'amiral, par la mort Dieu, je vous proteste et promets que je vous feray justice de cest outrage. La femme de la maison de laquelle a esté tiré le coup est en prison, ensemble le laquais qui a esté trouvé en ceste maison. Mais avez-vous pour agréables les juges commis pour informer de ce fait ?

» Puisque, sire, vous les trouvez propres, répond l'amiral, je m'y accorde bien. Seulement je vous supplie humblement que Cavagnes l'un de vos maistres des requestes, y soit adjoint, ensemble monsieur de Masparault et (un autre qu'il nomme du nom duquel ne s'est souvenu depuis celui qui a entendu ces propos). »

A la suite de cet entretien que tous les assistants ont entendu, le roi et la reine mère se rapprochent du lit de l'amiral : tous trois parlent à voix basse. Des paroles qu'ils échangent, on ne peut recueillir que celles-ci, prononcées par la reine mère : « Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y pourvoye de bonne heure ; » mais on saura bientôt par l'amiral lui-même, dans l'intimité des communications que recevra de lui son entourage, qu'il a exhorté le roi à se souvenir de ses avertissements réitérés « touchant les malheureux desseins de quelques-uns à l'encontre de son estat et couronne » ; et qu'il a ajouté que le roi « devoit s'assurer que les mesmes dangers l'environnoyent, et que, partant, il feust sur ses gardes, s'il aimoit sa vie. »

Toutesfois, comme il n'y a eu là « que des avertissemens en l'air, à cause de la royne mère qui a entendu tous ces pro-

pos », l'amiral exprime au roi le désir de lui parler en secret désir auquel Charles IX accède.

De là la vive contrariété, l'effroi même que ressentent Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, dont le langage sur ce point est formel :

« Comme le roy et nous, dit-il, eusmes donné à l'amiral bonne espérance de guérison et exhorté de prendre bon courage, l'ayant aussy asseuré que nous lui ferions faire bonne justice de celuy ou de ceux qui l'avoient ainsy blessé, et de tous les autheurs et participans, et qu'il nous eust répondu quelque peu de chose, il demanda au roy de parler à luy en secret, ce qu'il lui accorda très volontiers, faisant signe à la royne ma mère et à moy de nous retirer : ce que nous fismes incontinent, au milieu de la chambre où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soubçon; mais encore plus, sans y penser, quand nous nous vismes entourez de plus de deux cents gentilshommes, capitaines du party de l'amiral, qui estoient dans la chambre, dans une autre auprès, et encore dans une salle basse, lesquels avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal contens, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passant et repassant souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils debvoient, comme il nous sembla pour lors, et quasi ils avoient quelque soubçon que nous avions part à l'entreprise de la blessure de l'amiral. Quoy que ç'en fust, nous le jugeasmes de la façon, considérant possible leurs actions plus exactement qu'il n'estoit besoin. Nous fusmes donc saisys d'estonnement et de crainte de nous veoir là enfermez, comme depuis me l'a advoué plusieurs fois la royne ma mère, et qu'elle n'estoit oncques allée en lieu où il y eûst tant d'occasion de peur, et dont elle fust sortye avec plus d'aise et de plaisir. Ce doute nous fist rompre promptement ce discours que l'amiral faisoit au roy, soubs une honneste couverture que la royne ma mère inventa, laquelle s'approchant du roy luy dict tout haut qu'il n'y avoit point

·ence de faire ainsy parler si longtemps monsieur l'ad-
ɜt qu'elle voioit bien que ses médecins et chirurgiens
voient mauvais, comme véritablement cela estoit bien
eux et suffisant pour luy donner la fiebvre, dont sur
choses il se falloit garder ; priant le roy de remettre le
le leur discours à une autre fois, quand monsieur
·al se trouveroit mieux. Cela fascha bien le roy qui
bien oyr le reste de ce qu'avoit à luy dire l'amiral.
fois ne pouvant résister à une si apparente raison, nous
mes hors du logis. » (*Discours du Roy Henri troisiesme*).
·les IX ne veut pas se séparer de Coligny sans l'engager
ıettre qu'on le transporte au Louvre, car « il y a, dit-il,
· de sédition, et que quelque grand trouble ne s'es-
en la ville, pleine de mutins et enragez. »
ıiral remercie le roi et lui dit qu'il croit devoir rester
ɔn hôtel. Le roi n'insiste pas ; et, en quittant l'amiral,
adresse quelques paroles d'affection et d'encourage-

Comte JULES DELABORDE.

DOCUMENTS

DEUX LETTRES DE DUPLESSIS-MORNAY

A MONSIEUR DIODATI, PASTEUR DE L'ÉGLISE DE GENÈVE

(1607-1610)

Parmi les correspondants de Duplessis-Mornay il faut ranger le professeur Jean Diodati, descendant de réfugiés lucquois à Genève, et traducteur de la Bible en italien, dont M. Eug. de Budé nous a donné, en 1869, une excellente biographie. La propagation de l'Évangile en Italie, le bon accord entre la république génevoise et la France en des temps difficiles, et des communications littéraires, tels sont les principaux traits d'une correspondance dont on conserve d'assez nombreux fragments à la bibliothèque Angelica de Rome.

En attendant que nous puissions publier ces textes précieux, nous sommes heureux d'accueillir deux lettres inédites tirées des archives de Leyde, et communiquées par M. le Dr Durrieu avec son obligeance ordinaire.

I

Monsieur, j'ay receu le present qu'il vous a plu m'envoier[1]; excellent en soy, excellent aussi, de ce peu que j'en ai peu remarquer, en la robbe que lui avez donnée. Vous m'y rapprendrez mon italien; que pleust à Dieu en deussions-nous bientôt avoir à faire. Et autre ne voys point la playe que Venise a faict à la Beste bien guarie. La Parole de vérité, qui y a retenti, ne peut demeurer vaine. Cependant je destrempe mes amertumes en ce doux loisir que Dieu me donne, que je possede le moins inutilement que je puis; et quelquesfois il en sort quelque chose comme nagueres ce que vous aurez veu adressé aux Juifs imprimé, par mon absence, assez incorrect[2]. Si

1. La Bible traduite en italien. Une seconde édition parut en 1607.
2. *Advertissement aux Juifs sur la venue du Messie*. Saumur, 1607.

vous aviez quelqu'un par delà peu occupé, qui le peust mettre en talien, je lui envoierai un corrigé. Ce que je dis pour ceux qui sont en Italie. J'ay icy un Rabbi fort docte, natif de Damas, qui le raduit en Hébrieu, et le promet en Arabe. Mais il ne s'est encore rien imprimé d'importance en ceste langue. Au reste, Monsieur, je vous honore de toute mon affection, et desirerois pouvoir mériter vostre amitié par quelque service. Je prie Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Saumur, ce 21 septembre 1607.

Vostre humble et très affectionné à vous servir,

DUPLESSIS.

A Monsieur Diodati, professeur en théologie en l'université de Genève, à Paris.

II

Monsieur, j'ai receu les vostres de Lion du 23e mai. Je ne m'esbahi point si nostre horrible coup vous a fait rebrousser, qui a accroché en tant de lieux le cours du monde[1]. Si avons nous en ce détestable malheur à reconnoistre une singulière grace de Dieu, qui en l'horreur de cest acte a tellement arresté nos esprits, et fermenté nos vapeurs, qu'il n'a paru en aucune ville aucune estincelle de sédition; les grandes aiant fait par leur exemple impression sur les petites et sur les champs, contre toute esperance et apparence humaine. Je vous dirai donc pour ce qui regarde la resolution du voiage de ces Princes, que l'estat du Royaume est paisible; nos Églises maintenues soubs le benefice des Edicts ; celle-ci par la grace de Dieu en très bon estat ; et que, si pour le Gouvernement il se rencontre quelques différens, ce seront difficultez à vuider par les voies ordinaires en la Cour, sans qu'on en puisse venir aux armes. La Reine à la vérité y porte beaucoup de prudence, nommément en ce qui est de la paix des deux religions, sur laquelle j'ai receu à diverses fois ses intentions et commandement; mesmes avant ce miserable accident. Ainsi je ne voi rien qui puisse destourner votre premier dessein, pourveu que d'ailleurs le consentement des superieurs y entrevienne. Je dis vostre, par ce que je me veux pro-

1. Allusion à la mort de Henri IV, assassiné le 10 mai 1610.

mettre, qu'il nous sera permis d'estre de la partie. Pour ce qui est de Messieurs de Geneve, je voi la Reine portée à maintenir toutes les alliances que le feu Roi son mari avoit faites ou confirmées. Ce qu'elle a ia tesmoigné à Messieurs des Estats et aux princes confédérés; et croi quelle fera de mesme de la nostre, ce qui n'empêchera point que vous n'aiez correspondence avec nos Églises, lesquelles de jour en jour s'interesseront à un.....[1] au service de leurs Majestés, et bien de leur Estat. Vous aurez au reste, Monsieur, recueil des miennes à Genève. Je ne scai quel effect aura faict notre malheur, depuis que vous nous visitastes l'an passé. J'y ai depesché ces jours. L'insolence peut estre de l'Adversaire croistra, qui nous donnera de l'ouverture. On me presse fort de faire rimprimer mon traicté de l'Église en Italien, augmenté selon la dernière Edition Francoise et Latine[2]. Ce sont gens de la nation et d'importance. Je vous supplie de vouloir.....[3] que quelque Amy capable l'entreprenne en ce qui est de la version, et pour l'impression d'en conferer avec monsieur Candel. Il s'est chargé aussi de la Copie Italienne de mon Livre de la Vérité de la Religion chretienne, dont je lui ai baillé un Memoire, lequel aussi je desire vous estre communiqué et recommandé. De mon Traicté d'Advertissement aux Juifs, ce seroit vous donner trop de peine, si ce n'est, que quelque votre Amy vous en puisse descharger. Je suis, pour la fin, tout à vostre service, ne cessant à aucun, en ce qui est de connoistre vos vertus et les honorer. Et sur ce, Monsieur, saluë humblement vos bonnes graces, priant Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Saumur, ce 4e juin 1610.

Vostre humble et tres affectionné Amy à vostre service,

DUPLESSIS.

A Monsieur Monsieur Diodati, pasteur de l'Église et professeur en théologie, à Genève.

Copie. Bibl. de l'Université de Leyde. Fonds Papenbrock.

1. Mot illisible.

2. Le *Traité de l'Église* souvent réimprimé du vivant de son auteur. Il en existe une traduction en italien de Calandrini. 1691.

3. Mot qui manque.

RESTAURATION DU PROTESTANTISME

LETTRE D'ANTOINE COURT

(1726?)

En faisant le dépouillement des manuscrits appartenant à notre Société, nous avons trouvé une lettre en trois grandes pages, manuscrit authentique d'Antoine Court, signé d'un de ses pseudonymes : *Degoutrepac*. Cette lettre, remarquable par son ardeur apostolique, nous paraît digne de voir le jour, malgré ses nombreuses incorrections de style ou d'orthographe.

CH. L. FROSSARD.

(Sans date; sans suscription, ni adresse.)

Monsieur et très-honoré frère,

Je dois vous féliciter des heureux succès des travaux des six semaines; je le fais aussi avec toute l'effusion de cœur possible. Ils vont être le sujet d'un grand encouragement dans l'exercice d'un ministère pénible, plein de dangers, mais glorieux. Avec quelle satisfaction ne vois-je pas aussi le noble plan que vous proposez, quelle gloire pour vous si par des soins redoublés vous pouviez parvenir à remettre sur pied tant de belles églises qu'il y avait autrefois dans le canton? qui a rempli votre cœur d'une si sensible joie. Encore les peuples qui habitent les villes et bourgs de Tonneins et de Sous, Clairac, Castelmoron, Pujols, Monflanquin, Tournon, Montard ou Montaud, Castelnau de Gratecombe (Castelgrate Combe), Beinac ou Seirac, La Prade, Grateloup, Puimirols, Lafitte, Lacépède, Gabaudun (Gevaudan), Castelsagrat, Monsanton ou Monsamprom (Monpron), Lustrac, Saint-Barthélemy, Goutard (Gontaut) Pauliet, Galapian, La Sauvetat, Miramont, Agen, s'égayeroient à la lumière de l'Évangile. C'étoient autant de lieux qui formoient autant d'églises et qui composoient le colloque du haut Agénois[1].

1. *Les synodes* d'Aymon donnent une liste qui remonte à 1637. Elle est peu correcte, moins complète, et rangée dans un autre ordre. Nous mettons entre parenthèses les noms qui se trouvent dans Aymon avec une orthographe différente.

Elles avaient 21 pasteurs pour les desservir, voici le nom de ceux qui étoient en office en 1660, de Cotte, Xaros, Sylvain, Philippot, Coste, Budie, Terson, Arrigues, Limies, Ferrand, de la Casse, Labare, Dufourt, Bregerac, Genester, Briniol, Brinssac, Sateur, Maissonner, Dupont et Gojon. De là on pourroit s'étendre dans le bas Agénois et y rétablir les 12 églises qu'il y avoit autrefois, savoir celles de Bordeaux, Sainte-Foix, Coutras (Castillon), Goves et Aignesse [1], Faussignac, Moncarret, Pelegrin, Gensac, Théobon, Pujols, Roussan (Rosan), et Duras. Il resteroit encore dans la Basse-Guienne, Castels (Castets), et Gironde, Bazas, Libourne, dans le Condomois, Nérac, Casteljaloux, Jance, Hastingues, Colonges (Coulanges), Montrabeau, Sieure et Laudiras, Saint-Justin, Mont-de-Marsan, Mancier et La Caze, Montheur, Caumont et Meilhan, Montagnac, Aspien et Calignac, Laverdac et Fauguerolles (Franquerolle), Vic Fézensac, Labastide, et dans le Périgord et Limousin, celle de Bergerac, Mucidan, Courzet, Monbasillac, Turenne, Lanquaidisigeac (Isigiac), Eymet, Limaul et Brigo, Beignac, Montpasier (Monpassier), La Force, Montignac, Salagnac, Berbiere (Parrière), Cieurac et Argentac [2].

Toutes ces églises existoient en 1660, elles estoient desservies par 72 pasteurs, les 21 ci-dessus nommés, compris, et tous ensemble formoient quatre colloques, savoir : Condomois, haut et bas Agénois, et Périgord et Limousin. Quel malheur que les lumières soient presqu'éteintes dans tous ces lieux, quelle gloire donc pour le zélé et fidèle ministre qui y rallumeroit le précieux flambeau de l'Évangile, qui y ressusciteroit et enfanteroit de nouveau au Seigneur tant d'églises où il estoit honoré et servi autrefois, et aujourd'hui à peine se trouve-t-il quelqu'un qui fasse mémoire de son nom ! Vous avez commencé, monsieur et très-honoré frère, de tenter une si noble entreprise. Le Seigneur qui marchoit avec vous, qui voyoit d'un œil d'approbation votre dessein, y a commencé de répandre ses plus précieuses bénédictions. Ce sont elles qui vont vous soutenir, qui donnent à votre zèle toute l'ardeur et toute l'activité qui sont

1. Actuellement Eynesse.

2. L'orthographe moderne de plusieurs de ces noms est : Sos, Montand, Beyssac ou Besnac, Laparade, Puymirol, Gavaudum, Montempron, Gontant, Pauliac, Moncabeau, Espiens, Lavardac, Isigeac, Siorac, etc.

nécessaires dans les grandes entreprises, surtout dans les entreprises galement pleines d'obstacles et de périls.

Vous avez besoin de beaucoup de prudence et de ménagement, le dextérité surtout dans le commencement; c'est un grand art que de savoir captiver les esprits, vaincre leur paresse, triompher le leur indolence et leur inspirer du goût pour les choses célestes, lu courage dans les dangers, de la fermeté dans les épreuves et du èle dans la tiédeur. Celle-ci a si fort gagné le dessus qu'elle se épand de tous côtés, et de tous côtés on ne voit que des hommes oibles et lâches, ou qui ignorent leurs devoirs, ou qui se font mille llusions sur les plus lumineux, ou que la crainte des hommes, le espect humain, les dangers et les croix qui marchent à la suite mpêchent de remplir. C'est ici surtout qu'il faut élever la voix; c'est une décision de l'apôtre que pour acquérir la justice chrétienne et pour parvenir au salut, il faut deux choses : croire dans le cœur et faire au dehors profession de la créance. Proposer la foi et ne l'avoir pas dans le cœur, c'est hypocrisie : l'avoir dans le cœur et n'oser pas la produire au dehors, ni en faire une déclaration publique, c'est lui faire outrage, puisque c'est la désavouer dans la pratique et en rougir. Il faut donc représenter que c'est un devoir essentiel à l'égard de tout chrétien de joindre, pour honorer sa religion, à la soumission de l'Esprit, la confession de la bouche. Tel fut l'hommage que lui rendirent hautement et avec tant d'éclat les premiers fidèles, et rien ne contribue plus à sa gloire que la sainte liberté de ces parfaits chrétiens à la reconnaître et la publier. Veut-on savoir comment, au milieu des plus violentes persécutions, bien loin de choir en aucune sorte et de rien perdre de sa splendeur, elle s'est toujours soutenue et toujours élevée? C'est, répond un père de l'Église, qu'elle recevoit alors de grands et d'illustres témoignages. Les empereurs pensoient la détruire en exerçant toute leur sévérité contre ceux qui la professoient, et c'étoit justement le moyen de l'établir. Ils travailloient par là sans le vouloir à son accroissement, parce qu'ils lui procuroient autant de témoins qu'ils condamnoient de prétendus criminels. Chaque confession lui coûtoit un martyr, mais chaque martyr lui attiroit une foule de nouveaux défenseurs. Que n'a-t-elle pas à craindre, au contraire, la religion, de la lâcheté de ceux qui n'osent pas la confesser et en faire une ouverte et publique profession? Ils l'obscurcissent, ils la retiennent

captive et toute vraie qu'elle est, ils en altèrent, non pas la vérité qui est toujours la même, mais la foi qui a divers degrés et qui peut être plus ou moins vive; ils lui ôtent, en tant qu'en eux est, le moyen le plus propre à la faire connoître, à la propager et à l'affermir. Les chrétiens ne sont qu'un même corps en Jésus-Christ et ce qui fortifie ce corps mystique, ce qui lui donne une sainte vigueur, ce qui soutient la foi qui en est l'âme, ce qui la fait fleurir, c'est l'édification commune que l'un reçoit et qu'il rend à l'autre. Ce sont ces dehors de la religion qui frappent les yeux et qui font d'autant plus d'impression sur les cœurs que nous sommes naturellement excités à imiter ce que nous voyons. Touché de ces extérieurs, on conçoit pour la religion même un profond respect; l'impiété est forcée de se taire et la vérité triomphe. Mais par une règle toute contraire, que le culte visible commence à s'abolir, tout commence à languir; on ne sait plus ce que c'est que la religion; les libertins s'en prévalent, les fidèles en sont troublés. Qu'est-ce que la foi? dit-on, et y en a-t-il encore dans le monde? Allez donc, monsieur et très-honoré frère, réveiller la foi, rétablir le culte, ranimer le zèle et démontrer à vos auditeurs que, sans le culte public, la religion s'éteint et la piété peut périr, que c'est à cette cause qu'on doit principalement attribuer la chute et la perte de tant d'églises dans mille lieux où l'on n'en découvre plus que de foibles vestiges.

Que l'établissement du bon ordre et de la discipline fasse aussi un des grands objets de vos soins; cet ordre et cette discipline sont absolument nécessaires dans l'église. On dit que si la doctrine inspiroit à l'âme du fidèle les plus saintes pensées, les plus fermes et les plus généreuses résolutions, la discipline en régloit toute la conduite extérieure et les circonstances : qu'en un mot si la doctrine étoit l'âme qui animoit l'Église, la discipline achevoit tous les traits qui la rendoient extérieurement si belle et si aimable; aussi a-t-on dit de celle de nos pères, que plusieurs reconnoissant qu'elle étoit comme une haie vive qui renfermoit ces troupeaux, qui un peu auparavant paroissoient comme épars, et qui les distinguoit dans leur conduite d'avec ceux qui n'avoient pas les mêmes sentiments dans la doctrine, entrèrent avec joie dans ce sacré parc et s'y renfermèrent volontairement avec les autres, s'assujettissant sans contrainte à un ordre qu'ils jugèrent leur être salutaire; qu'on vit incontinent toutes sortes

de gens de tout sexe, de tout âge et condition acquiescer librement à tous les règlements de cette discipline, jusque-là qu'on vit des personnes de la plus haute naissance et du plus illustre rang, recevoir les censures de l'Église avec un profond respect, baiser la houlette pastorale dont on se servoit pour les ramener dans le vrai chemin, et se présenter après leur faute devant les pasteurs avec autant d'humilité qu'en avoit l'Empereur Théodose aux pieds de Saint Ambroise.

Je ne saurois qu'applaudir à tout ce que vous avez déjà fait dans une œuvre aussi excellente. Je n'applaudis pas moins à tous ceux qui se sont prêtés à cette bonne œuvre, qui ont bien voulu accepter le noble emploi d'ancien de l'Église. L'origine de cet emploi remonte dans les siècles reculés; un illustre savant lui donne pour époque les temps apostoliques. Il a pris son opinion de divers témoignages, en particulier de celui d'Hilaire, diacre romain, qui dit que l'Église aussi bien que la synagogue a eu des anciens sans le conseil desquels elle ne faisoit rien, de celui de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, qui dit : nons nous assemblons tous les ans, anciens et pasteurs pour disposer des choses qui ont été commises à nos soins, et pour traiter par avis commun des plus importantes. Quels éloges n'ai-je pas à donner à ces douze zélés fidèles qui, au défaut de pasteurs, supploient à quelques-unes de leurs fonctions, rassembloient leurs voisins, formoient avec eux de petites sociétés, les instruisoient et par des lectures et par leurs exemples! Ainsi se formèrent, au temps de la bienheureuse Réformation des Églises en France. La piété de ces zélés chrétiens me rappelle celle d'Aphratez qui, du tems de l'empereur Valens, quoique laïque, voulut soutenir la foi de ses compatriotes. Il en fut repris par cet empereur qui lui ordonna de demeurer dans sa cellule et d'y prier selon la règle des solitaires. « J'avoue, répliqua le saint homme, que ce que vous dites est véritable, et tandis que le troupeau du Sauveur a été en sûreté, j'en ai toujours usé de la sorte; mais maintenant qu'il est en danger d'être attaqué par les bêtes farouches, je dois emploier toutes sortes de moyens pour le conserver. Si une fille qui garde la maison de son père, la voyoit en feu, que devroit-elle faire? devroit-elle attendre sur son siége que le feu la vint consumer? ne devroit-elle pas courir de tous côtés, aller quérir de l'eau et éteindre l'embrasement? Je ne doute point que vous ne demeuriez d'accord qu'elle devroit faire

ce que je dis, parce que c'est en effet ce que la prudence demanderoit d'elle en cette occasion. Je fais présentement quelque chose de semblable ; je cours pour éteindre le feu que vous avez mis à la maison de mon père. »

Qu'ils continuent, ces généreux fidèles, à suppléer au défaut des pasteurs, à entretenir le feu divin dans le cœur de leurs compatriotes, à soutenir la foi, à ranimer l'espérance et à encourager à la fermeté et à la persévérance, et veuille Celui qui dresse les mains au combat et les doigts à la bataille, les fortifier eux-mêmes extraordinairement, bénir leur zèle et les conserver précieusement. Veuille ce père tendre et le conservateur des hommes, tenir cher comme la prunelle de l'œil, le fidèle pasteur qui, au péril de tout ce qu'il a de plus précieux, va rallumer au milieu d'eux le salutaire flambeau de l'Évangile, réparer les brèches que la violence, la tiédeur et la longueur du tems ont faites à la foi et à la piété ; veuille-t-il être autour de lui comme un mur d'airain et répandre à pleines mains et de plus en plus ses bénédictions sur les saints travaux ! Bientôt il y aura un compagnon qui, armé de sa faucille, moissonnera dans un champ voisin ; j'espère qu'ils seront amis et que l'harmonie la plus édifiante, de même qu'une sainte émulation, régneront parmi eux.

Je suis avec des sentiments bien remplis d'estime, Monsieur et très honoré frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur

DEGOUTREPAC.

P. S. — Il n'est pas douteux que la clé d'or ne feut d'une grande ressource ; on me le fait bien connoître dans un projet qui m'a été envoyé, mais il faudroit bien du métal pour la fabriquer, et où trouver assez de dispositions ou de confiance. Bien nous a valu de n'en pas prendre trop de celle-ci sur gens qui s'étoient promis moyennant 60,000, de tirer des fers nos captifs. Leurs promesses n'avoient pour base que leur cupidité, nous le prévîmes et notre prévoyance mit en défaut toute la batterie. Ces essais d'une humeur avide ne portent point d'atteinte à des projets tout autrement solides, mais le métal pour la clé merveilleuse manque ; nombre de personnes en état de financer en offrent, dites-nous, sur quoi pourroit-on bien compter ? Il est bon d'en être informé pour le besoin. Il faut avertir d'avance ceux qui sont dans ces généreuses dispositions, qu'ils pourroient

remettre en toute confiance ce qu'ils auroient destiné. On se propose de biens plus grands desseins que de rompre les fers de quelques captifs ; on voudroit procurer liberté entière, ou état supportable à un monde d'opprimés, et tout par des voies les plus pures, les plus légitimes et les plus conformes à l'Évangile de paix et les plus ennemies des troubles.

MÉLANGES

LES TROIS FURMEYER

Le premier capitaine protestant dont il soit fait mention à propos des guerres religieuses dans le Haut-Dauphiné, est Antoine Rambaud, seigneur de Furmeyer. Il fournit une carrière brillante mais éphémère, puisqu'il n'est pas question de lui hors des années 1562 et 1563. Videl, Chorier[1] et les autres historiens qui ont prononcé son nom dans leurs ouvrages ne sont d'accord ni sur sa vie, ni sur sa mort, ni même sur son prénom, puisque les uns le nomment Jacques et les autres Antoine. Quelques documents nouveaux que j'ai pu recueillir me permettent de compléter la biographie de ce personnage et de donner sur sa famille des détails inédits.

Ce ne fut pas un seul, mais en réalité trois frères Rambaud de Furmeyer qui embrassèrent le protestantisme et le soutinrent l'épée à la main dans le Gapençais. Le père de ces trois capitaines était Guélis Rambaud, coseigneur d'Ancelle, Montgardin, Montorsier et Furmeyer[2]. Il avait épousé Anne Matheron et professait la religion catholique avec un zèle ardent. Il mérita d'être gratifié par le juge épiscopal de Gap du produit d'une confiscation opérée sur Jean Farel,

1. Videl, *Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières*, p. 11. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. ....

2. Minutes de Me Bertrand, notaire à Serres.

frère du réformateur Guillaume Farel, condamné pour crime d'hérésie. Cette confiscation avait été probablement opérée en 1541[1], à la suite d'un procès que Guélis Rambaud avait peut-être contribué à faire naître; un arrêt du Parlement de 1547 le força du reste à restituer ces biens à leurs anciens maîtres.

Le nom des enfants de Guélis Rambaud et d'Anne Matheron nous est révélé par deux documents tout à fait authentiques, c'est-à-dire par les testaments de Jacques Rambaud leur père datés de 157[illegible] et 1590[2]. Il en résulte que Guélis Rambaud eut trois fils dont il sera parlé tout à l'heure et sept filles, qui furent mariées à autant de capitaines, qui tous ont été la souche de familles protestantes. Alix Rambaud épousa Pierre de Beaufort, de la Mure, dont la famille toujours fixée dans le même pays, s'est éteinte au XVIIIe siècle, fidèle à la réforme après avoir fourni pendant deux siècles de nombreux capitaines aux armées royales[3]. Marguerite épousa Guillaume de Montorcier, coseigneur d'Orcières, Champoléon et Montorcier, descendant d'une très ancienne famille et dont le fils Benoît de Montorcier mourut à Gap en 1577, le dernier de sa race, après avoir embrassé la réforme et combattu pendant plusieurs années dans la compagnie des gens d'armes de Lesdiguières[4]. Alix épousa Marcellin de Guibert, seigneur du Collet, dont la famille s'éteignit bientôt dans celle de Vulson, zélée protestante. Jeanne épousa Balthazard de Jouven, seigneur du Mas, père ou oncle du capitaine Roissas, qui défendit avec tant de courage et de succès la ville de Livron contre Henri III. Anne épousa Michel Gras, seigneur de Valgaudemar, dont la famille quelque temps protestante revint plus tard au catholicisme. Isabeau épousa Gaspard de la Villette, coseigneur de Veynes, et devenue veuve en 1568 elle présentait requête pour être autorisée à établir un temple dans son château[5]. Enfin Marguerite épousa Simon de Montauban, seigneur de Sarfayes, du Villard, de Saint-André et de Notre-Dame en Bauchaine, dont les enfants héritèrent de presque tous les biens de la famille de Furmeyer et jouèrent un

1. *Calvini opera.* Brunswig, 1873, t. II, p. 356.
2. Minutes de Me Gaignaire, notaire à Gap.
3. Archives du château de la Ric.
4. Testament original à Me Roman.
5. Archives des Hautes-Alpes, Registre du baillage.

rôle prépondérant parmi les protestants du Gapençais et dans les armées de Lesdiguières.

Deux des fils de Guélis Rambaud, Daniel et Antoine, suivirent la carrière des armes. Le premier est connu seulement par la part active qu'il prit à la surprise de Romette en 1563, et par le testament de Jacques, son frère, daté de 1576[1]. A cette époque il était déjà mort, laissant seulement un fils naturel nommé Abraham. On donne à Daniel Rambaud le titre de seigneur de la Buissière, je n'ai pu retrouver la terre dont il portait le nom. Le nom d'Antoine Rambaud, second fils de Guélis, apparaît pour la première fois à ma connaissance en 1556 avec celui de son père[2]. Du reste pas plus de lui que de son frère Daniel on ne sait rien jusqu'aux guerres de religion. Tout ce qu'on peut affirmer c'est qu'il embrassa la carrière des armes.

Jacques Rambaud, troisième fils de Guélis Rambaud, nous est connu au contraire par de très nombreux documents; il entra dans les ordres, fut pourvu d'un canonicat au chapitre de Saint-Arnoul de Gap et obtint l'une des deux prébendes de Montalquier situées dans le territoire même de cette ville. A la mort d'Antoine de Rousset, prévot du chapitre, arrivée de 1555 à 1558, il fut même choisi par ses collègues pour le remplacer et il existe dans les archives des Hautes-Alpes une foule de pièces signées de lui en cette qualité[3]; à cette époque, il signait uniformément *Jacques Rambaud*.

La réforme ne tarda pas à entrer dans la famille Rambaud et voici par quelle voie. Marguerite Rambaud, sœur des trois Furmeyer, avait épousé, comme nous l'avons vu, Guillaume de Montorcier; Jeanne de Montorcier, leur fille, épousa en 1547 Jean Farel, apothicaire à Gap, et frère du réformateur Guillaume Farel[4]. Jean Farel devint donc par cette alliance neveu des Furmeyer. Son ardeur de prosélytisme nous est connue entre autres documents par une déposition d'un certain Alvat, notaire à Manosque[5], et par un jugement

1. Minutes de Me Gaignaire, notaire à Gap.
2. Arch. des Hautes-Alpes. Seigneurie de Montgardin,
3. Mêmes archives. Fonds du chapitre. Registres Mutonis.
4. Mêmes archives, même fonds.
5. Archives de Manosque, et Charronet, *Les guerres de religion et la société protestante*.

du juge épiscopal de Gap qui le condamne à la confiscation d'une partie de ses biens pour crime d'hérésie[1]. Il est donc très probable que ce fut son iufluence qui détermina les familles Rambaud et Montorcier à embrasser la réforme.

Plusieurs membres du clergé de Gap avaient adopté les idées nouvelles; à leur tête il faut placer l'évêque Gabriel de Clermont et après lui Jacques Rambaud, prévot du chapitre. Cette conversion nous est connue par une mention du registre des assemblées capitulaires de Mutonis, notaire épiscopal[2]. On y lit sous la date du 22 avril 1562 un procès verbal duquel il résulte qu'à la place de Jacques Rambaud, déchu pour incapacité ou hérésie, les chanoines ont élu prévot du chapitre de Gap leur collègue Barthelemy Martin. Jacques Rambaud en perdant son titre de prévot, conserva néanmoins jusqu'au 17 octobre 1566 l'usage de sa prébende de Montalquier; il consentit à cette époque à la résigner entre les mains du chanoine Antoine Michel[3].

Cet acte de rigueur du chapitre de Gap à l'égard de Jacques Rambaud fut probablement la cause immédiate de la prise d'armes des protestants du Gapençais; ce fut en effet le 2 mai, c'est-à-dire dix jours plus tard, qu'Antoine Rambaud, celui qui porte par excellence le nom de capitaine Furmeyer, s'empara de Gap sans coup férir à la tête de quelques centaines d'habitants du Champsaur. Rien n'avait été préparé pour la défense, aussi y eut-il peu de sang versé; par contre les monuments ecclésiastiques furent extrêmement maltraités. Il résulte de documents positifs que la ruine de la cathédrale de Gap, de plusieurs autres églises, du palais épiscopal et de la maison canoniale, jusqu'ici attribuée mal à propos à Lesdiguières, furent le fait des soldats de Furmeyer[4]. Les protestants pillèrent également le trésor du chapitre et détruisirent la plupart des reliques : deux inventaires de ce trésor datés de 1550 et 1566 démontrent que tous les objets de valeur qui en faisaient partie, étaient à cette dernière époque ou en gage ou entre les mains des huguenots[5].

1. Arch. de l'Isère. Registres du parlement.
2. Arch. des Hautes-Alpes.
3. Mêmes archives.
4. Rapport au roi par l'évêque de Gap daté de 1574. Minutes de Me Gaignaire.
5. Inventaires du Trésor du chapitre de Saint-Arnoul, publiés par Me Roman. Paris, 1874.

Nous allons suivre maintenant Furmeyer dans ses courses aventureuses à travers le Dauphiné et la Provence.

Le 4 mai Furmeyer somme Tallard, bourg voisin de Gap, de se rendre; après avoir fait attendre huit jours leur réponse, les bourgeois refusent. Le 12 mai Furmeyer y entre en vainqueur, s'empare du trésor de l'église et emmène des otages [1].

Gap et ses environs soumis, Furmeyer rentre dans le Champsaur, traverse le Triève, et nous le retrouvons au commencement de juin à Grenoble, auprès du baron des Adrets. Le 4 du même mois il se présente avec ses soldats aux portes de la Grande Chartreuse, sous prétexte de rechercher des armes et des munitions cachées, mais en réalité pour faire main basse sur les richesses de ce couvent.

Peu de jours après il remonte dans le Gapençais, puis descend en Provence. Le 15 juin il s'enferme, avec ses soldats parmi lesquels était le jeune Lesdiguières, dans Sisteron, assiégé par les catholiques [2]. Il prend part pendant près de deux mois à la défense de la place; puis jugeant toute résistance impossible après la destruction d'un petit corps d'armée amené par Montbrun au secours de ses coréligionnaires, il quitte Sisteron à la fin du mois d'août, rentre à Gap, l'abandonne le 24 septembre, enmenant avec lui quatre cents soldats et va rejoindre à Valence le baron des Adrets. Après avoir pris part aux combats qui eurent lieu sur les bords du Rhône entre le baron des Adrets et le duc de Nemours, il fut envoyé par le chef des protestants à Grenoble pour faire lever le siège de cette ville investie par les catholiques. Il y arriva le 16 novembre; sa troupe un peu grossie dupuis sa sortie de Gap, se composait de cent cavaliers et de cinq ou six cents fantassins, tandis que le baron de Sassenage assiégeait Grenoble à la tête de six mille hommes. Traversant le Diac avec une audace incroyable sous le feu de leurs ennemis, ses soldats culbutèrent cette armée dix fois plus nombreuse que la sienne et délivrèrent Grenoble [4].

Du 27 janvier au 6 février 1553 eut lieu la réunion des états de Valence, sous l'influence des réformés; le baron des Adrets y fut privé de son commandement, Crussol nommé chef des protestants

1. Arch. munic. de Tallard et Charronet, *Les guerres de religion*, etc.
2. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. II.
3. Videl, p. 9.
4. Mémoire du capitaine Arabin, Delphinalia et Videl, p. 10.

à sa place et Furmeyer élu membre du conseil de défense du Dauphiné avec Montbrun, Saint-Auban et Mirabel.

A peine les états terminés, Furmeyer rentre dans le Gapençais avec le frère de Crussol et cherche à barrer le chemin à Suze et à Maugiron, qui avec une petite armée se dirigeaient de Sisteron sur Grenoble, traînant avec eux de l'artillerie pour faire le siège de cette ville. Furmeyer ne fut pas assez fort pour les arrêter, mais pendant douze jours il les harcela constamment, de sorte qu'ils n'eurent pas le courage d'entreprendre le siège de Grenoble et durent aller faire reposer leurs troupes[1]. Immédiatement après le passage de l'armée catholique, Furmeyer se jette sur le village fortifié de Romette, près de Gap, et s'en empare avec l'aide de son frère Daniel, sieur de la Buissière. Le 13 mars il fait pendre la garnison et inflige aux milices Gapençaises qui la voulaient secourir, une sanglante défaite près du torrent du Buzon[2].

Peu de temps après la paix fut conclue entre les deux partis et le maréchal de Vieille-Ville vint la faire exécuter en Gapençais. A partir de ce moment les noms d'Antoine et de Daniel Rambaud disparaissent de notre histoire. Videl est le seul historien qui parle de la fin du capitaine Furmeyer et il prétend qu'il fut assassiné[3]. Je n'ai pu trouver la preuve positive de ce fait, mais je suis parvenu à retrouver la date à laquelle il a dû se passer.

On a vu plus haut que l'ancien prévot du chapitre de Gap signait toujours *Jacques Rambaud* avant son abjuration; ses testaments au contraire et d'autres documents sont signés *Furmeyer*, preuve qu'alors il avait succédé dans cette seigneurie à son frère aîné. Quand a-t-il remplacé la première signature par la seconde, tout le problème est là.

Or les protocoles de Mutonis, notaire et secrétaire capitulaire de Gap, contiennent l'acte de résignation par Jacques Rambaud entre les mains d'Antoine Michel, de la prébende de Mont-Alquier qu'il possédait encore malgré son abjuration. Cet acte signé *Furmeyer* et daté du 7 octobre 1566, prouve qu'à cette époque Antoine Rambaud

1. Lettre de Suze et Mangiron. B. N. Mss. fr. 3180, p. 77.

2. Mémoire d'Arabin et Videl, p. 11. Voir, pour plus de détails, l'excellent ouvrage de M. Charronnet, p. 39, 40.

3. *Ibid.*

était mort et que Jacques son frère lui avait succédé dans la possession de la terre de Furmeyer[1].

Il est à présumer même que cet évènement eut lieu soit dans les derniers jours de l'année précédente, soit dans les premiers jours de janvier de 1566 : Je possède en effet une expédition authentique d'une ordonnance du vibailli de Gap datée du 9 janvier 1566 dans laquelle ce magistrat décide, qu'à la suite des nombreux meurtres et rapines commis dans la ville de Gap à l'occasion de la misère et de l'épidémie qui y sévissent, il croit indispensable de nommer un magistrat spécial pour veiller à la sécurité publique et il choisit pour remplir ces fonctions nobles, Benoit de Flandria. Il est possible que le capitaine Furmeyer ait été assassiné au milieu des émeutes qui ensanglantèrent à cette époque la ville de Gap; il avait dû se créer comme chef des protestants de nombreux ennemis qui prirent certainement, suivant les mœurs du XVIe siècle, le premier prétexte venu pour se débarrasser de lui impunément.

Des trois frères Rambaud, Daniel fut celui qui joua le rôle le plus effacé. J'ignore l'époque de sa mort, mais elle eut lieu certainement avant 1576, puisque Jacques Rambaud, son frère, dans son testament daté de cette année fait un legs à Abraham, fils naturel de feu son frère Daniel[2]. Les descendants de ce fils naturel ont vécu obscurément pendant près d'un siècle dans la ville de Gap, et cette branche bâtarde s'est éteinte dans la personne de Françoise Rambaud, mariée en 1663 à Jean Siméon, bourgeois de Remollon, arrondissement d'Embrun[3].

Après la mort de ses deux frères, Jacques Rambaud, qui ne paraît pas avoir été un homme de guerre, s'occupa de diverses négociations.

Il fut l'un des commissaires chargé par les réformés de régler avec la reine Catherine de Médicis, les conditions de l'établissement de la paix de Poitiers en Dauphiné; à cet effet il se trouva à Montluel en Bresse le 20 octobre 1579 et discuta avec la reine les prétentions de ses correligionnaires. Un article spécial de la requête présentée

1. Arch. des Hautes-Alpes. Registres Mutonis. Cet acte de résignation est suivi d'une bulle du pape qui approuve la décision de *son très cher fils* Jacques Rambaud.

2. Minutes de Me Gaignaire.

3. Registres de catholicité de Gap.

à cette occasion par les protestants à la reine mère, stipule que F meyer ne pourra pas à l'avenir être inquiété pour son passé [1].

Il fut également choisi pour être l'un des députés qui du 12 au 17 juin 1581 conférèrent dans le bourg de Mens avec les commissionnaires du parlement de Grenoble pour tâcher, mais inutilem de rétablir la paix en Dauphiné [2].

Enfin au mois de juillet 1588 il fut choisi avec Marquet par Le gnières pour traiter avec Saint-Jullin, gouverneur du Gapençais p les catholiques, d'une trève pour les villes de Gap et de Tallard [3].

Après avoir renoncé au catholicisme, Furmeyer épousa Louise de Moustiers, fille du seigneur de Ventavon; ce mariage est nécessairement antérieur à 1576, puisque dans son testament daté de cette année, il en fait déjà mention. Il est également certain que Jacques Rambaud n'eut aucun enfant de ce mariage et fût le dernier de sa famille, car il donne tous ses biens à des collatéraux.

Il passa les dernières années de sa vie dans son château d'Ancelle-en-Champsaur. Il avait converti au protestantisme la plus grande partie de ses vassaux et avait établi dans ce village une église qui subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Il fit restaurer le château seigneurial dont il ne reste plus maintenant que des décombres; la porte principale seule existe encore en partie, elle a été utilisée pour construire la porte d'une maison de pauvres cultivateurs. Les pieds droits se composent d'assises de pierres de taille alternativement plates et vermiculées; au haut on voit un grand écusson ovale de la famille Rambaud avec ses armoiries; *d'azur au pin d'or surmonté d'une colombe essorante de même*. Cette sculpture porte tous les caractères de la fin du XVIe siècle.

Il existe deux testaments originaux de Jacques Rambaud, le premier de 1576 et le second de 1590; la mort du testateur ne tarda pas sans doute à suivre ce dernier acte de ses volontés. Il en résulte qu'il mourut sans postérité; il n'y est fait aucune mention de son frère Antoine, mort probablement sans alliance; il n'y est parlé de son frère Daniel qu'à l'occasion d'un legs fait à Abraham, son fils naturel. Il partage sa fortune entre les enfants de ses sœurs; le plus favorisé est Gaspard de Montauban du Villard, fils de Simon de Montauban,

1. B. N. Mss. fr. 3319, p. 171.
2. Correspondance de Lesdiguières, t. II, p. 462 à 484.
3. B. N. Mss. fr. 4111, Journal de Calignon.

auquel il lègue les coseigneuries d'Ancelle, de Montgardin et de Montorcier. Après lui viennent les enfants de Gaspard de la Villette, auxquels il donne ses terres de Furmeyer et de Veynes.

La famille de Montauban, dont une partie émigra au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, s'éteignit au commencement du XVIIIe siècle. Celle de la Villette au contraire a conservé jusqu'en 1789 les seigneuries qui lui venaient de Jacques Rambaud, seigneur du Furmeyer. Elle existe encore, mais rentrée d'émigration dans un état de fortune peu prospère, elle n'a pas tardé à quitter le Dauphiné.

J. ROMAN.

UNE ÉTRANGE HISTOIRE

ÉPISODE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Les années qui précédèrent comme celles qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes, virent les premiers symptômes de l'affaissement du sentiment religieux en France. Qu'on relise les belles pages de la Bruyère sur la mode, et on se convaincra aisément que déjà sous Louis XIV se préparait cette débauche d'irréligion que devaient patroner avec une cynique impudeur le Régent et Dubois[1]. Bayle ne s'était pas trompé, lorsque flétrissant la persécution, il avait annoncé les triomphes prochains de l'incrédulité. Un fait étrange, que nous trouvons signalé dans une plaquette du temps, montre à quels résultats aboutirent les persécutions en poussant deux prêtres à accomplir une des plus épouvantables profanations que puisse redouter l'Église de Rome[2]. Jamais, en aucun temps, les Réformés n'avaient infligé au catholicisme un tel outrage, et c'était au moment

1. « Un dévot est celui qui, sous un roi athée, serait athée. (*De La Mode*, 21.) »

2 Voici le titre et la description de cette plaquette dont les exemplaires sont de la plus grande rareté.

Lettre | à | Monsieur BL | Sur l'action extraordinaire d'un Prê | tre de l'Église Romaine qui a em | brassé la religion protestante, à la sphère, M.DCLXXXIX. 2 n. et 3. L. In-4° à 2 colonnes, 9 pages. A la dernière colonne, on lit : Le 12 décembre 1689.

même où le clergé faisait monter vers le ciel ses acclamations en déclarant l'hérésie pour toujours vaincue. L'exposition des faits montrera aisément que nous ne dépassons en rien les bornes de vérité.

Un prêtre qui se trouvait depuis quatre années dans la maison des filles de Port-Royal de Paris, et qui avait passé près de quarante années dans la communion de l'Église de Rome, entra, dit l'auteur de cette relation, dans quelque soupçon « que cette Église si magnifique en titres pourrait bien être une Trompeuse et une Charlatane C'était à l'époque où la persécution contre les Réformés se déchaînait dans toute sa violence. Le spectacle des cruautés et des injustices dont ils étaient les victimes, toucha si fortement ce prêtre, qu'il ne put s'empêcher de « croire que ce Dieu de l'autel auquel on faisait un sacrifice de tant de victimes humaines ne fut une véritable idole ». C'est alors qu'il forma la plus surprenante résolution qui soit jamais montée dans l'esprit d'un homme, pour couvrir l'Église Romaine de confusion.

Il était prêtre, il célébrait la messe et consacrait tous les jours. Au lieu de consumer les hosties « qu'il avait consacrées avec une intention formelle et distincte de consacrer à la manière et selon les principes de l'Église romaine, il les réservoit dans le coin de sa bouche, entre les dents et la joue dans le lieu le moins humide, et aussitôt qu'il était hors de l'autel il les retiroit et les mettoit en un lieu sec ».

Telle fut la conduite de ce prêtre pendant trois années, aussi est-il aisé de comprendre que le nombre des hosties qu'il ramassa de la sorte fut considérable, d'autant plus « qu'on lui donna à consumer certaines hosties solennelles qui avoyent été longtemps exposées à l'adoration des peuples et même quelques-unes de celles qui avoyent été portées en pompe et adorées par tout Paris. Entre les autres il eut ordre de consumer une de ces fameuses idoles que le sieur Cheron, archidiacre de Paris, avoit lui-même portée dans l'octave de la Fête-Dieu[1] ».

Maître de ces hosties, il en jeta plusieurs dans les ruines du Temple de Charenton, « en se disant à lui-même que cette idole méritoit d'être ensevelie dans les ruines qu'elle avait causées. »

1. L'abbé Chéron, archidiacre de Paris, avait été promoteur de l'assemblée du clergé en 1685. Voir LARROQUE, *Mémoires du clergé*, p. 349.

Un jour ayant vu le cadavre d'une pauvre femme qu'on avait traîné par trois fois sur le pavé pour n'avoir pas voulu communier en mourant, il jeta de ces hosties consacrées sur ce misérable corps tout déchiré et tout sanglant, en disant que cette idole de pain méritoit de pourrir avec le cadavre qu'on lui avait sacrifié. Un jour se promenant autour de la statue du roi qui est dans la place de la Victoire, il jetta à ses pieds plusieurs de ces hosties consacrées, jugeant à propos que celui qui faisoit une si cruelle persécution à la véritable religion et aux vrais chrétiens en faveur de cette idole la vit briser à ses pieds ou au moins ceux de sa statue[1] ».

Tourmenté par sa conscience, effrayé des dangers que lui faisaient courir de tels actes, le prêtre comprit qu'il devait se retirer en pays de liberté, et y emmener captifs les dieux qu'il avait volés à Laban[2] ».

C'est alors qu'il écrivit en Hollande à quelques personnes, en leur faisant comprendre par certains termes énigmatiques «que Dieu lui avait mis au cœur de travailler avec efficace à la ruine de Babylone par un coup qu'il croyait plus seur que tous les arguments de philosophie et de théologie ».

De l'avis de quelques membres éminents des États qui eurent connaissance de cette lettre, il fut résolu de l'inviter à passer en Hollande, en l'assurant qu'on aurait soin de lui et de ceux qu'il amènerait.

A quelque temps de là il arrivait, avec son frère, et montrait à diverses personnes les hosties qu'il avait conservées, mais sans laisser pressentir en rien ses intentions. Lorsqu'ils se décidèrent, assez longtemps après ces événements, à entrer dans l'église protestante, ils demandèrent qu'il leur fut permis d'exposer en public les motifs de leur conversion. On leur en laissa la liberté et l'un d'eux monta en chaire et fit « un discours de deux heures et demie ». Les attaques dirigées contre la présence réelle furent aussi vives que nombreuses ; c'était là pour eux « la tête du monstre et par une image hardie, l'orateur se compara à cette fameuse Judith qui ayant coupé la tête d'Holopherne, la transporta à Bethulie pour la livrer au

1. Il s'agit de la célèbre statue élevée par le duc de La Feuillade, devant laquelle défilèrent, tête nue, les échevins de la ville de Paris.

2. Guizard de Nérac, obligé de communier et ayant rejeté l'hostie, fut condamné à être brûlé vif. Jurieu, *Lettres pastorales*, 1.

peuple de Dieu. Et pour rendre plus vivante encore cette tragique allusion, de cette boîte où il conservait des centaines d'hosties consacrées, il tira « cette grande hostie que l'archidiacre Cheron avait promenée en procession dans toute la ville de Paris et qui avait été adorée par tout ce qu'il y a de grand et considérable dans la cour. »

Il assura à ses auditeurs étonnés, par une solennelle protestation, qu'ils n'étaient pas victimes d'une illusion. Faisant allusion à divers événements qui avaient vivement frappé l'opinion publique, comme l'événement de Saint-Malot et celui de l'église du Saint-Sauveur à Paris, il n'hésita pas à proclamer la prochaine défaite de l'idole [1].

Il ne tarda pas cependant à s'embarrasser en se jetant dans une discussion où les arguments prophétiques occupaient une place prédominante. C'était céder à la maladie du jour, mais il fallait être passé maître, pour jouer, comme disait Bayle « du clairon prophétique ». Comparer l'idole du papisme à celles de l'Ancien Testament était chose indiquée, il n'y manqua pas. « Quand il fut au serpent d'airain qu'Ézéchias brisa et qu'il appela par mépris *Néhustau*, il remarqua fort à propos que cette idole de pain était moins adorable que celle d'airain, puisqu'elle avait beaucoup moins de fermeté et qu'elle pouvait être beaucoup plus facilement brisée. Et pour le prouver, il prit une seule de ses hosties qu'il brisa comme Ézéchias avait brisé son *Nehustau*. En laissant tomber les fragments de cette hostie, il dit à ses auditeurs qu'ils prissent garde s'il sortait du sang des os brisés de cette idole, ce qu'il ne fit qu'une seule fois ».

Quelques instants plus tard, l'orateur arriva à sa conclusion qui fut assez au gré de l'auditoire, et termina par une prière qui plut encore davantage.

Il est aisé de comprendre qu'un pareil événement ne se produisit pas sans provoquer les jugements les plus divers. L'auteur de cette relation dans lequel il est facile de reconnaître Jurieu, chercha si-

1. Le 6 juillet 1687, la foudre tomba à Saint-Malo pendant une grande fête, frappa trois prêtres qui célébraient la messe et consuma le vin consacré du calice. Le jour de la Fête-Dieu de cette même année 1687, au moment où la procession sortait de l'église Saint-Sauveur, un coup de vent jeta dans la boue le ciboire qui en s'ouvrant laissa tomber l'hostie consacrée, qui mêlée à cette boue se confondit et se détrempa avec elle. « Et tous les soins que l'on prit pour la relever en enlevant la boue, l'eau fangeuse et le pavé même, n'empescherent pas qu'elle ne souffrit les dernières ignominies. » Jurieu, *Lettres pastorales*, I, 209.

non à justifier la conduite de ce nouveau prosélyte, du moins à l'expliquer[1].

Aux yeux de certains protestants, cette action présentait tous les caractères d'un odieux sacrilège et ils ne l'envisageaient pas sans une secrète horreur. Mais à une époque où les exemples tirés de l'Ancien Testament avaient une force probante, ne suffisait-il pas de rappeler victorieusement le zèle d'Ezéchias brisant le serpent d'airain pour justifier l'action extraordinaire de ce prêtre. « C'est un crime, dit Jurieu, de tourner en ridicule les vrais mystères. Mais c'est une sagesse chrétienne de rendre ridicule les faux mystères des religions qui damnent les chrétiens. »

Comment oublier du reste qu'on vivait en des temps où le scandale des communions forcées s'étalait sans honte, et où les cadavres de ceux qui avaient refusé de se parjurer roulaient à la voirie au milieu des cris féroces d'une populace ameutée par des prêtres. Et c'était ce moment qu'on choisissait pour déplorer un outrage fait à l'hostie ; en vérité répondra Jurieu, y a-t-il quelque comparaison entre pendre, massacrer, brûler, faire périr dans les prisons profondes ou en exil de pauvres fidèles, et exposer à la vue des peuples l'objet d'une folle adoration pour la rendre ridicule ? »

D'autres, obéissant à des sentiments de crainte redoutaient un redoublement de fureur dans les persécutions, pour venger cette incroyable profanation. Mais quel était le vrai coupable dans cette

1. Il suffit d'avoir l'habitude du style brillant du célèbre polémiste pour le déclarer l'auteur de cette relation. Partout y apparaissent ces images saisissantes, cette accumulation de preuves, cette dialectique ironique et mordante qui sont les caractères distinctifs de l'écrivain le plus original du refuge. Seul Jurieu pouvait écrire ces paroles : « Nous avons cent et cent fois représenté à nos peuples les accidents fâcheux auxquels ce Dieu impuissant est exposé. A quoy bon avons-nous fait cela et pourquoi le faisons-nous tous les jours? » Seul en effet il en avait le droit, car depuis treize ans il était sur la brèche, et pas une année ne s'était passée sans qu'il donnât à l'Église quelques-unes de ces publications dont Benoit a pu dire : « qu'en les composant, il recueillait ce double fruit de ses peines, qu'elles embarrassaient les persécuteurs et qu'elles consolaient les persécutés. » Il dit que pendant les fâcheuses années 1683, 1684, 1685, il mit tant de livres au jour qu'on aurait dit qu'il lui fallait moins de temps pour les composer qu'il n'en fallait aux Réformés pour les lire. » *Histoire de l'Édit de Nantes*, V, p. 730. Il est à remarquer aussi que cette plaquette est imprimée dans le même format et avec les mêmes caractères que les *Lettres pastorales* parues chez Abraham Acher. Rotterdam, 1686 à 1689.

affaire ? Il n'y avait pas à s'y tromper, c'était celui qui en avait conçu le dessein, et qui seul l'avait exécuté, en dehors de tout conseil, assumant sur lui toute la responsabilité. Il a déclaré la guerre au papisme, et il s'attend bien d'en être cruellement persécuté, écrit encore Jurieu, mais c'est son affaire et nullement la nôtre. » Les catholiques se plaindront aux États de Hollande de l'outrage fait à une hostie, ils auraient vraiment bonne grâce à le faire, alors qu'ils font souffrir les derniers supplices aux Réformés. »

Jurieu connaissait trop les ressorts qui font mouvoir les choses pour donner à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait réellement, et il disait avec raison en parlant de ce mannequin du pape que brûlaient chaque année les protestants de Londres, que « ces sortes de farce ne revenaient pas à grand chose. »

A ceux qui objectaient que pour être convaincus de l'erreur du dogme de la présence réelle, ils n'avaient nul besoin de cette étrange preuve de sa fausseté, Jurieu répondait qu'il ne fallait pas dédaigner cette argumentation nouvelle. Il ne s'agissait pas seulement des protestants, mais surtout des catholiques sincères qui pourraient peut-être se demander ce qu'il fallait justement penser d'un Dieu qui souffrait impunément le dernier des outrages. En quel estime faudrait-il tenir un Dieu ne punissant pas un prêtre sacrilège qui durant trois ans le profane au lieu de le manger, et qui assemble quatre ou cinq cents de ses corps pour les emmener en pays ennemi. « Il me semble que nous ne devons pas être fâchés d'avoir ce nouveau fait à ajouter aux autres, d'autant plus qu'il est singulier et unique en son espèce et le plus étrange qui soit jamais arrivé à la honte de l'idole du papisme. »

Si on voulait examiner avec impartialité cet acte si étrange, il était évident que les conséquences logiques en étaient d'une extrême gravité. Car enfin ce n'était pas un disciple de la Réforme qui infligeait à la présence réelle une si violente insulte, mais un prêtre, et ce n'était pas à l'hérésie qu'il fallait imputer ce sacrilège, mais à l'église qui avait pu former des hommes capables de le commettre.

Jurieu disait vrai en parlant « d'action extraordinaire » ; elle parut telle aux Réformés et aux catholiques, et ni les uns ni les autres ne tentèrent d'en pousser les conséquences à l'extrême, les premiers pour en triompher, les seconds pour en être désespérés. Le silence se fit car, à notre connaissance, la controverse ne s'engagea pas sur

ce point. L'action parut si énorme que de côté et d'autre on n'osa aller plus loin. Un dernier point reste à éclaircir, celui qui a trait au nom comme à la vie des deux prêtres, qui comme l'écrit Jurieu, « s'étaient exposés au plus grand des périls » et s'étaient sacrifiés pour faire du bien aux victimes de la cruelle dévotion du clergé. On voudra sans doute nous aider dans les recherches qu'il n'est pas superflu de faire à ce sujet.

FRANK PUAUX.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE[1].

3. PROTESTANTISME DANS LES PROVINCES. — Nous citerons pour mémoire VAURIGAUD, *Histoire de l'Église réformée de Nantes* (Paris, 1880, 379 p. in-8°). Voir *Bulletin*, XXIX, 232; ROD. REUSS, *Notes pour servir à l'histoire de l'Église française de Strasbourg* (Strasbourg, 1880, 147 p. in 8°). Voir *Bulletin*, XXX, 428; CH. PRADEL, *Note sur l'origine de la Réforme à Verfeil* (extrait des *Mémoires de l'Acad. des sciences, inscriptions et belles lettres* de Toulouse). *Bull.*, XXX, 28; G. BOURGEON, *La Réforme à Nérac, les origines* (Toulouse, 1880, 118 p. in-8°). *Bull.*, XXIX, 569. Quelques publications omises dans la seconde partie du dernier répertoire peuvent trouver très naturellement ici leur place : telle est d'abord la *Correspondance des Saulx-Tavannes au* XVIe *siècle*, destinée à servir de commentaire aux mémoires; ce recueil de plus de deux cents lettres de Gaspard, Guillaume et Jean de Saulx-Tavannes, rempli de renseignements sur les luttes religieuses et civiles de 1552 à la mort de Henri IV, fait grand honneur à son savant éditeur, M. L. PINGAUD et à l'Aca-

1. Voir le *Bulletin* du 15 mai dernier, p. 234.

démie des sciences, arts et belles lettres de Dijon (Mémoires 1877, 359 p. in-8°). M. HÉRELLE a édité avec une introduction et des notes un manuscrit de la Bibliothèque nationale, *Mémoires des choses plus notables advenues en la province de Champagne*, 1585-1598. (Académie nationale de Reims, vol. LXVIII, 1879-1880.) Voir aussi *Le maréchal Fabert à Sedan*, par ED. DE BARTHÉLEMY (*Revue de Champagne* avril 1880).

M. HENRI CHEVREUL vient de publier quelques *pièces sur la Ligue en Bourgogne* (Paris, Jules Martin, 1882). Pour la même province l'ABBÉ RAMEAU s'est occupé des *Huguenots dans le Mâconnais* (Revue de l'Ain, février, avril à août 1880. M. HIPPOLYTE ABORD a fait paraître en 1881 sous les auspices de la société éduenne le second volume de son *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun* (Paris, 575 p. in-8°); le premier volume (480 p.) est de 1855. Ce travail a été fortement exploité dans un sens ultra-clérical, par M. P. M. BAUDOUIN, dans son *Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne* (t. Ier. Auxerre, 1881, 512 p. in-8°), et on doit adresser le même reproche de partialité excessive à l'ouvrage de M. l'ABBÉ MARCHE, *Catholicisme et Calvinisme, le Vicomté de Turenne et ses principales villes; Beaulieu, Argentat, Saint-Céré, Martel* (Tulle, 1880, in-8°), livre d'histoire rempli de polémique religieuse et où les protestants, « ces impies, bien dignes de l'éxécration des peuples civilisés, n'ayant ni la paix intérieure ni la dignité morale » sont décrits comme » introduisant la corruption dans les mœurs, » et se distinguant « par la ténacité, la force brutale et le mensonge »; voir le compte rendu justement sévère, par M. Alfred Leroux (*République* de Brives, 28 nov. 1880). — QUINCARLET, *Les Protestants en Touraine* (*Bull. de la Soc. archéologique de Touraine*, 1877-1879). — L. BELTON, *Le Protestantisme dans le Blésois* (1880). — PH. DELAMAIN, *Notes historiques sur les Églises réformées de l'Angoumois* (extrait du *Bull. de la Soc. archéologique et historique de la Charente*, 1880, tirage à part. Angoulême, 1881, 16 p. in-8°). — PELLISSON, *Registre des délibérations du Consistoire de Barbézieux*, 1680-1684 (Paris 1877, 54 p. in-8°, tirage à part, extrait du même *Bulletin*).

L'histoire de la ville de Niort depuis son origine jusqu'à nos jours, par L. FAVRE (Niort, Clouzot, 1880, in-8°) compte douze cha-

pitres qui intéressent l'histoire du Protestantisme, depuis les premières prédications de la Réforme, la prise de la ville par d'Andelot, le siège par du Lude, la capitulation devant le duc d'Anjou, la St. Barthélemy, les tentatives de La Noue, jusqu'aux guerres de la Ligue sous Henri III, avec les massacres de la Mothe Ste Héraye et St. Maixent, le rétablissement de la religion catholique et l'édit de Nantes : puis sous Louis XIII l'insulte dirigée contre Sully, en plein conseil du corps de ville, la non-participation de la cité à la révolte de l'ouest, l'organisation du régiment de royal Niort avec les noms des officiers catholiques et protestants, les griefs des protestants après l'édit de pacification; enfin les effets, en Poitou, de la révocation de l'Édit de Nantes et l'émigration de quatre mille citoyens de cette ville, dont la Conciergerie avait vu naître la future marquise de Maintenon.

Les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (Paris, Champion, in-8°) dont le tome V est si important pour l'histoire du protestantisme rochelois, parce qu'il contient le *Diaire du pasteur Jacques Merlin* sur ce qui s'y est passé de 1589 à 1620, renferment également : *Lettre des protestants de Poitiers à Catherine de Médicis*, 1559 (?) (t. IV, p. 309); *Demande par les échevins d'Orléans à la reine qu'il leur soit permis de reprendre, sur les biens des marchands huguenots, les draps qu'on leur a pris et conduits à la Rochelle* (t. I, p. 334); l'original du « *Cayer pour présenter au roy, dressé et arresté par les députés des églizes réformées de ce roiaume assemblez en ceste ville de la Rochelle*, 13 octobre 1597 » (t. VI); *Mémoire de l'intendant Bégon sur la généralité de La Rochelle* (t. II, p. 9 à 74). M. J. Pellisson y a publié (t. VII) plusieurs *Pièces relatives aux temples de Segonzac et de Jarnac*, 1607-1684, ainsi qu'une *Lettre du pasteur Loumeau à Duplessis-Mornay sur les événements de La Rochelle*, 1623, et MM. Audiat et Valleau (t. IX) des *Lettres* de Henri IV, Henri de Bourbon, comte de Soissons, Belleville, maréchal d'Albret, Turenne, duc de Bouillon, Madame de Maintenon, 1576-1672, dont quelques-unes sont d'un intérêt protestant.

Les mêmes archives fournissent quelques données sur le protestantisme en Guyenne (t. III, p. 20, 44, 167, 199, 206); on en trouvera d'autres dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. XIII, p. 129, 339 et 420). — La *Géographie juive, albigeoise*

et calviniste de la Gascogne, par Fr. Bladé (Bordeaux, 1877, in-8°), n'est encore qu'un essai destiné à préparer une géographie historique complète sur la province; les pages consacrées à nos coreligionnaires seront consultées avec fruit surtout pour les noms et dates d'églises; l'auteur sollicite avec instance l'envoi de rectifications et d'additions à son travail. Une des localités du Bazadois citées par lui a été l'objet d'une communication insérée in extenso dans la *Revue des Sociétés savantes des départements* (septième série, t. V, 1882) (extrait des livres de jurades de Casteljaloux). M. Tholin, archiviste du Lot-et-Garonne, accompagne l'*Extrait des livres de jurades de Casteljaloux* d'une note sur la réputation de tolérance que s'était justement acquise au xvie siècle cette ville partagée à peu près également entre les deux opinions. La jurade composée des consuls au nombre de quatre et des jurats au nombre d'au moins vingt, était généralement mi-partie : en vertu d'une déclaration du roi (24 juin 1563) l'exercice était autorisé dans la cité; quoique les habitants de la sénéchaussée d'Albret eussent seuls le droit de se rendre au temple établi dans l'enceinte, les consuls y permirent le baptême de cinquante enfants amenés de Tonneins. Les chefs des deux partis ne trouvaient rien de mieux que d'encourager cette sage conduite : Montluc leur écrit, 2 octobre 1567, de « se contenir en bonne paix et ne se injurier ne molester d'une religion ni l'autre, » et Jeanne d'Albret, 19 août 1568, que « son intention est de les conserver en paix et en repos indifféremment d'une et d'autre religion. » En 1570 les habitants prêtent, en assemblée générale, le serment de vivre en paix. A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, la jurade interdit l'entrée à tout homme armé et fait mettre à chacune des portes deux serrures dont les clefs seront confiées l'une à un consul catholique, l'autre à un consul réformé, afin que l'un ne puisse pas ouvrir sans l'autre; et l'année suivante Casteljaloux offre un refuge à la fois à des protestants de Bouglon qui veulent éviter la vengeance des catholiques et au prieur du Mas d'Agenais fuyant la persécution des protestants. Au commencement du xviie siècle, le régent des écoles et l'adjoint étant l'un et l'autre de la religion, le chapitre obtint des consuls que l'un d'eux serait remplacé. L'exemple le plus frappant de ce respect pour les opinions religieuses est donné par le texte même de la délibération des jurats, 24 avril 1590 : après avoir procédé à

l'examen, même en latin, du futur régent et à sa nomination, on lui fit promettre et jurer « de faire son devoir suivant son scavoir et sa capacité, sans divertir les enfans de leur relligion, soict catholicque romaine ou relligion refformée, ains les entretenir en leurs dites relligions, les enseigner et endoctriner en icelles le mieulx qu'il pourra et scaura. » Cette obligation formelle d'instruire les élèves chacun selon sa foi, ne surprendrait-elle pas beaucoup de législateurs de nos jours? Elle méritait en tous cas d'être signalée.

Pour le Béarn rappelons les *Documents pour servir à l'histoire du Protestantisme* insérés par M. L. Soulice dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts* de Pau (Tome IV, p. 87 à 114), sur la résistance opposée par Bernard d'Arros à l'Édit de Henri, roi de Navarre, pour le rétablissement de la religion catholique ; de même *Calvinisme de Béarn*, poème béarnais de Jean-Henri Fondeville, publiée pour la première fois avec une notice historique par Hilarion Barthéty et L. Soulice (Pau, 1880, in-8° de 163 p.). — Le *Bulletin* s'est occupé déjà de la *Monographie du Temple neuf de Montauban*, par H. de France (Montauban, 1881), ainsi que de l'étude de M. le pasteur Dardier sur *La Discipline dans l'ancienne église de Nîmes* (étrennes chrétiennes de Genève, 1882). Il a rendu compte aussi de *Viane, souvenirs d'une ville ruinée*, par M. le pasteur Ph. Corbière (Montpellier, 1882, in-12). — Le Dr Lambert a terminé en 1872 *l'Histoire des Guerres de religion en Provence*, publiée d'abord dans le *Bulletin de la Société académique* du Var; le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques* de Draguiguan (1876-1877) contient un épisode de ces luttes, le *Massacre d'Aups, oct.* 1574, par M. de Bresc. — M. J. Roman a continué ses études dauphinoises : *La première guerre de religion à Gap*, Courrier des Alpes, 1877, 23 p. in-8°); *Cinq ans de l'histoire d'Embrun*, 1580-1585 (*id.*, 1877, 23 p. in-8°) ; *Documents inédits sur le baron des Adrets, précédés d'une notice* (Vienne, 1878, 22 p. et portrait, extrait de la Revue du Dauphiné et du Vivarais). — A-B. Blain, *Royans et la Réforme* (Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, sept. 1880 à fév. 1881). — Ch. Rocher, *La Ligue en Velay* (Mémoires de la Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire t. I, Le Puy, 1878) et dans le même recueil une *Lettre des consuls de Sangues aux États du*

Gévaudan en 1586 sur les dévastations des religionnaires occupant le Malzieu.

Pour la Normandie, avec les publications de M. Emile Lesens, *Histoire de la Réformation à Dieppe, par Guillaume et Jean Daval* (voir *Bull.*, XXVIII, p. 483), *Naissance et progrès de l'hérésie dans la ville de Dieppe* (1557-1609, Rouen 1877 in-4°), et réimpression de l'*Histoire de la persécution de l'Église de Rouen, par Philippe Legendre*, nous trouvons A. Martin, *Notice historique sur Sanvic et le Protestantisme dans cette paroisse, au Havre et dans les environs* (Le Havre, 1877, in-12). Pour l'Ile de France, tout en nous réservant de relever plus tard, au point de vue du répertoire, les principaux articles de géographie historique et de biographie de la nouvelle Encyclopédie des sciences religieuses, nous ne saurions aujourd'hui passer sous silence la remarquable notice que M. le pasteur Douen vient d'y consacrer au *Paris protestant* (t. XII). Peut-être devrions-nous au moins mentionner ici le volume assez curieux de l'abbé Féret. *Un curé de Charenton au* XVIIe *siècle* (Paris 1881). — Deux candidats au saint ministère ont traité en 1881 dans leurs thèses des sujets d'histoire protestante locale, M. Caris, *Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy* (Faculté de Paris), et M. Eug. Moutarde, *Essai historique sur la Réforme à Lyon, ses débuts, son développement, son apogée*, 1520-1563 (Faculté de Genève), travaux recommandables sinon très neufs. Ajoutons que les *Mémoires des intendants sur l'état des Généralités* que publie M. A. M. de Boilisle, et dont le premier tome a paru, embrassant la généralité de Paris (Imp. Nationale, 1881, in-4° de XCIV et 854 p.), fournissent beaucoup de renseignements sur l'état du Protestantisme dans les provinces et sur les effets que la Révocation y produisit. C'est à l'époque de cette Révocation, à celle du Refuge et du Désert, que sera réservé le prochain répertoire.

LAMBERT DANEAU, PASTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE (1530-1592).

Sa vie, ses ouvrages, ses lettres, par PAUL DE FÉBICE, 1 volume in-8°.

C'est avec un vif intérêt que j'ai ouvert ce volume qui promet beaucoup, et qui tient, à certains égards, plus qu'il ne promet. Lambert Daneau est un de ces personnages secondaires du XVIe siècle, dont on peut dire qu'ils sont plus célèbres que connus; grâce au livre de M. de Félice on pourra peser les titres de sa célébrité. L'auteur n'a rien épargné pour faire revivre l'homme, le pasteur, le publiciste dans les phases si diverses de sa destinée. Il a recueilli avec un soin pieux ses lettres, analysé ses ouvrages, éclairci sa vie par des notes dont l'exactitude et la précision sont au dessus de tout éloge. Il a fait enfin œuvre de critique, dans le sens le plus complet du mot, et peut-être à l'excès, en suivant une méthode qui, si elle ne laisse rien à ignorer sur Lambert Daneau, ne met peut-être pas suffisamment en relief les mérites de son historien.

Je reviendrai sur ce point. Mais il faut d'abord rappeler les principaux traits d'une vie mêlée à toutes les agitations du siècle de la réforme et des guerres de religion. Né à Beaugency-sur-Loire, vers 1530, Daneau fit ses études classiques dans sa ville natale, puis à Orléans et à Paris dont les universités brillaient d'un vif éclat. Attiré par le droit, il en reçut les premières notions, à Orléans, d'un maître vénéré, qui fut un martyr, Anne Du Bourg, et il devint avocat au siège présidial de cette ville. Nous le trouvons, la même année (1560), à Genève, suivant les leçons de Calvin, dont il goûta vivement le charme. Son cœur était dès lors gagné à la réforme, et la mort de Du Bourg ne contribua sans doute pas peu à précipiter la crise qui fit de lui un théologien, un pasteur voué à la prédication des doctrines nouvelles. L'Église de Gien fut, durant douze ans, le théâtre de son ministère interrompu par la catastrophe de la Saint-Barthélemy, qui le ramena dans la cité du Léman. Successivement pasteur à Jussy, à Vandeuvre, puis professeur de théologie dans l'école créée par Calvin, il occupa en 1581 une chaire de l'université de Leyde; mais son séjour n'y fut pas de longue durée. En 1583 il était à Orthez,

en 1591 à Lescar, où l'université béarnaise avait été transférée, et il mourut, le 11 novembre 1595, à Castres après une vie aussi errante que studieuse.

De nombreux ouvrages attestent sa rare activité intellectuelle. M. de Félice les passe tous en revue dans une notice bibliographique qui ne contient pas moins de 110 pages, et il peut dire justement de son héros : « Que de sujets d'étude n'a-t-il pas abordés ? Juriste, il a composé plusieurs traités de droit ; philologue, il a écrit des scholies, sur d'anciens auteurs classiques, tels que Juvénal par exemple, son auteur favori ; théologien, aucun domaine de la science théologique ne lui est resté étranger. Tantôt il étudie les Pères, et surtout le Père par excellence, Saint-Augustin ; tantôt il s'attache avec ardeur à la scolastique et fait précéder son *Commentaire sur le premier livre des sentences de P. Lombard* de Prolégomènes sur la scolastique en général qui restent classiques ; théologien dogmatique, il expose sa pensée théologique dans un *Isagoge* en 5 volumes, dont le résumé, publié par lui à la fin de sa vie, servira de thème aux leçons d'un Gigord par exemple. Historien ecclésiastique, les hérésies avec leurs complications et leurs ramifications infinies n'ont plus de mystéres pour lui, et saint Paul pour la première fois trouve un digne biographe ; polémiste, il est jusqu'à sa dernière heure le défenseur de sa foi contre les luthériens ou les papistes ; moraliste enfin, et surtout, il n'attaque pas seulement le jeu, la danse, le luxe ; mais il est encore parmi les réformés, le premier auteur d'un système de morale distinct de la dogmatique. Il écrit sur les sorciers, sur la physique, sur la géographie... en un mot il est universel, en un temps où il est encore possible de l'être. Soixante-sept de ses ouvrages sont imprimés, le plus souvent à plusieurs reprises, et quelques-uns sont traduits en anglais, en hollandais ou en allemand. Enfin un assez grand nombre restent inédits. »

Sans doute bon nombre de ces ouvrages ont perdu de leur intérêt, mais plusieurs mériteraient de revivre. Tel est le *Traité de l'estat honneste des chrestiens en leur accoustrement*, qui formerait, avec le *Traité des Danses*, dédié au roi de Navarre, la matière d'une charmante édition à l'usage des bibliophiles. Il ne faut pour s'en convaincre que lire la piquante analyse qu'en a donnée M. de Félice (p. 204-209). A un autre point de vue, le *Compendium sacræ theologiæ* offre un résumé de l'enseignement théologique réformé à la fin du XVIe siècle,

et justifie à ce titre, l'examen approfondi dont il est l'objet (p. 232-246). Dans le mystérieux problème des rapports de l'homme avec Dieu, Daneau est un vrai calviniste. Comme l'auteur de l'*Institution chrétienne*, il insiste surtout sur la toute puissance divine. L'homme semble trop sacrifié, malgré les prodiges d'activité morale que la doctrine du salut gratuit a enfantés chez ses adhérents. Aujourd'hui on penche vers l'excès contraire; on glorifie la liberté, en opposant à l'autorité de Dieu les droits de la conscience éclairée par l'Évangile. En est-on devenu plus ferme, plus vaillant dans l'accomplissement du devoir? S'il est vrai qu'un milieu soit difficile à garder entre deux excès opposés, il est permis de préférer, avec M. de Félice « celui des docteurs du XVIe siècle à tout autre. »

J'en ai dit assez pour montrer le mérite d'un ouvrage dont je n'ai à contester que la méthode trop exclusive. L'auteur nous a donné une biographie de Daneau divisée en trois parties : sa vie, ses ouvrages, ses lettres inédites. Je ne méconnais pas la légitimité d'une division commode pour l'étude, malgré ses réels inconvénients à l'autres égards. Elle morcelle trop le sujet, et disperse trop l'attention au lieu de la concentrer sur l'homme qui doit surtout attirer les egards. Il y a en effet dans les ouvrages de Daneau, et surtout ans ses lettres, bien des renseignements précieux que l'on ne peut istraire de sa biographie, car ils nous initient à ses pensées, ses sentiments les plus intimes, au milieu des vicissitudes de sa lestinée. Pourquoi séparer des éléments concordants, et se priver, lans l'exposé biographique, de citations qui en augmenteraient singulièrement l'intérêt. La studieuse jeunesse de Daneau n'a-t-elle rien à emprunter au dialogue *de juridictione*, où il rend un si bel hommage à son maître chéri, Anne Du Bourg? Il y a là un entretien fictif sans doute, mais interrompu par les larmes des interlocuteurs, qui est le plus bel éloge du maître capable d'inspirer de tels sentiments à ses élèves.

M. de Félice a consacré un chapitre des plus intéressants à l'Église réformée de Gien. Une lettre de l'avocat Jean Bruneau *à Messieurs de la religion prétendue réformée*, nous en retrace les origines. Mais il y a une lettre de Daneau lui-même à Calvin, d'août 1562 ou d'avril 1563 (*Opera*, vol. XIX, n° 3843). Pourquoi ne pas la citer tout entière à sa véritable place au lieu de la reléguer dans un appendice ? Elle nous apprend la filiale affection que Daneau avait

vouée à Calvin, et la prospérité dont l'Église de Gien ne cessa pas de jouir pendant les premiers troubles : « Dieu veuille, dit-il, que reconnaissants de ses bienfaits, nous lui en rendions grâces en Jésus-Christ notre Seigneur, et que nous soyons confirmés dans sa crainte, pour avoir une part plus abondante à ses dons, avec les églises qui s'élèvent partout ! »

Cette lettre est un titre d'honneur pour l'ancienne congrégation de Gien, et ne mérite pas moins l'attention que les épitres de l'avocat Bruneau et les compilations de l'abbé Vallet dont il est fait le meilleur usage.

La correspondance de Daneau avec des hommes tels que Pierre Daniel, Josias Simler, Musculus, Gualther, Grynée, fournirait aussi plus d'un texte intéressant pour une étude approfondie sur l'homme dont M. Paul de Félice a voulu nous restituer l'histoire. La méthode qu'il a suivie, de propos délibéré, n'est peut-être pas la meilleure pour atteindre ce but. Elle peut satisfaire un érudit dont l'ambition se borne à réunir les matériaux d'un livre, et à ne laisser aucun point obscur dans les documents laborieusement exhumés de la poussière des bibliothèques. Elle ne réalise qu'imparfaitement l'idéal de l'historien qui aspire à faire revivre pleinement le passé, même dans les limites d'une simple biographie. L'unité, tel doit être le premier mérite d'un essai de cette nature, dont M. de Félice nous a donné les fragments épars : *Disjecti membra poetæ!* Nous attendons mieux de ses rares qualités de critique et d'écrivain asservies (qu'il nous pardonne de le dire) à une méthode ingrate. Il ne dépend que de lui de s'en affranchir pour donner un plein essor à son talent et ajouter par de belles œuvres à l'illustration du nom qu'il porte.

J. B.

P. S. Un mot encore pour signaler une erreur dans le texte d'une lettre à Jacob Grynée (p. 338). Le personnage désigné avec Th. de Bèze ne peut être que Charles de Jonvillers (*Jonvillæus*), le fidèle secrétaire de Calvin.

CORRESPONDANCE

LETTRE D'ADRIEN CHAMIER

Montauban, le 26 juin 1882.

Monsieur le Rédacteur,

Puisque l'attention semble éveillée sur les Chamier et pour faire suite à la belle lettre d'Adrien Chamier que vous a communiquée votre dévoué collaborateur, M. Charles Dardier, permettez-moi de vous en envoyer une du petit-fils du pasteur de Saint-Ambroix, Adrien Chamier, deuxième du nom, pasteur à Montélimar. Elle confirme bien ce que l'on savait déjà de lui que sa piété et son grand sens le faisaient prendre comme arbitre des différends qui parfois se produisaient dans les Églises. L'original de cette lettre se trouve dans les archives communales de Bezaudun (Drôme). J'en dois une copie à l'obligeance de M. Matthieu Gallienne, ancien pasteur méthodiste à Bordeaux.

Puisque je tiens la plume, permettez-moi de relever une erreur qui s'est glissée dans le dernier fascicule de la *France protestante*, 2e édition, t. III, col. 1039. Ce n'est pas contre Véron, curé de Charenton, que Daniel Chamier, deuxième du nom, écrivit son livre, mais contre Le Féron, prêtre et prédicateur de la propagation de la foi à Valence.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

D. Benoit.

A Messieurs, Messieurs les anciens de l'Église de Besodun.

Je ne vous dissimuleroi point l'affliction que j'ay reçue par la lecture de vos lettres, dattées du 13 de ce mois, lesquelles n'ont donné notion plus particulière du discors et désordre arrivé dans vostre Église par quelque mésintelligence qu'il y a entre vous et M. Gilliers, vostre pasteur, qui ne peut redonder qu'au préjudice de la gloyre de Dieu, achoppement des infirmes, et à l'opprobre de nostre profession. Restera quelque remède à ce mal très dangereux par le moyen du colloque prochain. Pour cet effet, il seroit à propos d'en arrester la convocation et d'en donner l'advis et le mouvement à vos frères les pasteurs et anciens de l'Église de Loriol auxquels il échoit de faire ladite convocation. Cependant je vous conjure, par les compassions de Christ, qu'il n'y ayt point de partialité entre vous, ains que vous soyez bien unis, d'un même sens et d'un même advis, que vous ne soyez point défaillans de la grâce

du Seigneur, et ne délaissez point les mutuelles assemblées, ains preniez garde l'un à l'autre affin de vous inciter à charité et à bonnes œuvres, n'arrestant point, par vostre ingratitude, le cours de l'Évangile qui a été dès si longtemps presché au milieu de vous. Faites donc les sentiers droits à vos pieds, affin que ce qui cloche ne se desvoye point ains plustot soit réduit dans son entier, vous ressouvenant de la sentence de nostre Sauveur : Qui vous reçoit me reçoit, qui vous rejette me rejette. Je contribueroi volontiers tous mes soins pour l'œdification de vostre Église, estant, Messieurs et très chers frères, vostre plus humble et obéissant frère et serviteur. Au Montélimar, ce 15 septembre 1635.

CHAMIER.

CHRONIQUE

MONUMENT DE MICHELET

Le 13 juillet dernier a été inauguré, avec grand éclat, au cimetière du Père-Lachaise, le monument élevé au célèbre historien par ses nombreux admirateurs français et étrangers.

« C'est, dit le *Temps* du 14 juillet, un élégant édicule grec, en marbre, une stèle encadrée de deux colonnes corynthiennes et d'un entablement dont la frise est ornée de rameaux, d'insectes et d'oiseaux. De la stèle se détache un groupe qui s'ajoutera à la liste des chefs d'œuvre de Mercié. Michelet est étendu sur un sarcophage, la poitrine découverte, le reste du corps enveloppé d'un suaire, la tête appuyée sur un oreiller qui inonde sa longue chevelure, la main gauche posée sur le cœur, le bras droit étendu le long du corps, la main tenant encore la plume. Les yeux sont fermés, les lèvres ont le sourire que donne au juste le contentement intérieur; tout le visage respire une admirable sénérité. On a écrit au dessous cette phrase du testament du grand historien :

Que Dieu reçoive mon âme reconnaissante de tant de bien, de tant d'années laborieuses, de tant d'amitié!

« Au dessus du sarcophage, l'Histoire, sous la figure d'une jeune femme d'une beauté sévère, s'élance au milieu des mille plis d'une draperie d'une légèreté aérienne. La main gauche tient un rouleau sur lequel on lit : *Histoire de France;* la main droite, dans un geste qui semble entraîner tout le corps vers les régions supérieures, indique cette phrase célèbre gravée dans le haut de la stèle : *L'histoire est une résurrection.* »

En lisant les détails de la cérémonie qui ressemblait à une apothéose, et l'éloquent discours prononcé par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, un souvenir m'est revenu à la mémoire. Je me suis rappelé une promenade au cimetière de Clarens, avec l'illustre historien qui a écrit de si belles pages sur la réforme, et qui près de la tombe de Vinet, dans un cadre d'une incomparable beauté, me dit : *J'aimerais reposer ici, si je n'étais un enfant de Paris, et si je n'avais ma place au Père-Lachaise!*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

OTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CASSIODORE DE REINA[1]

; ce petit nombre d'hommes qui, possédés de l'esprit de
ıce, émus jusqu'aux larmes par le bûcher de Champel,
un jour le courage de se ranger du côté du supplicié de
l'histoire a oublié » d'assigner une place à Cassiodore de

Marcelino Menendez Pelayo, le champion au XIXe siècle
quisition, a retracé sa vie dans le deuxième tome de sa
: *Historia de las Heterodoxos españoles* (1877, p. 466-
la puisé aux meilleures sources, rendues désormais ac-
es par les publications du professeur Édouard Boehmer,
avoir été découvertes par lui à Strasbourg, Genève,
ort-sur-le-Main, Londres et Amsterdam. Nous nous bor-
donc à donner un extrait critique de la notice de
, laissant de côté les jugements de l'auteur, mais ajou-

raducteur de la Bible en espagnol, Cassiodore de Reyna, aurait droit à
e dans le *Bulletin*, quand même son existence errante et agitée ne se
ait pas par plus d'un trait à l'histoire de la Réforme française. Nous
une étude du savant historien de Michel Servet sur son aventureux com-
sans accepter la responsabilité de toutes ses assertions (*Réd.*).
nemann cependant l'a connu : voy. *Kirche in Antorf*, 1725, in-4°.

tant le produit de nos recherches personnelles depuis plus de vingt ans.

Cassiodore de Reina (Reinius), le premier Espagnol qui ait publié dans sa langue natale une Bible complète, s'est dit lui-même dans la dédicace de cette Bible *Hispanus Hispalensis;* ce qui n'a pas empêché Pelayo d'en faire, sur la foi d'un ambassadeur d'Espagne en Angleterre, un morisque de Grenade.

Selon Pelayo, la vie publique de Reina n'aurait commencé qu'en 1559. Mais le vénérable M. J. Bonnet, ancien pasteur de l'église française de Francfort-sur-le-Main, m'ayant permis (en 18 8) d'en dépouiller les archives, j'y recueillis des données plus précises. Le volume B (f° 509) contient sous le titre de *Mémoires et pièces diverses de Cassiodore*, deux dépositions : la première en huit articles, par Angelin Victorius Sardien, l'autre en douze, par l'Espagnol Balthazar Sanchez[1]. Nous y voyons que Cassiodore de Reina se trouvait à Genève lors du supplice de Michel Servet, qu'il déplora la mort de son compatriote, se rangeant ouvertement du côté de l'auteur de la *Restitutio Christianismi*, qu'il y avait alors à Genève une église protestante espagnole, et qu'il en était vénéré comme le « Moïse ».

Écoutons les témoins. Angelin Victorius nous apprend qu'à ce qui lui semble « Cassiodore a dissipé l'église des Espagnols de Genève, sollicitant ceux qu'il a pu à s'en départir, tellement qu'on l'appelait le Moïse des Espagnols. M. Piérius — serait-ce Ami Perrin? — (qui jamais ne lui a escript ne rescript, il me semble, ajoute Angelin), aussi bien que les aultres Espagnols qui sont (1563) à Genève, en est fort offensé : voire il en a eu de grandes querelles. » (p. 601.)

Nous laisserons à d'autres la tâche d'élucider quel fut ce M. Pierius, et si les Libertins pouvaient prétendre avoir eu de « grandes querelles » au sujet de Servet et de ses adhérents.

1. Dépositions datées du 15 septembre 1563 et faites devant les commissaires assemblés par le commandement de monseigneur l'Evesque.

2. Ce Piérius n'est autre que le réfugié Jean Perez, traducteur du n° N. T. aumônier de la duchesse de Ferrare (*Bull.*, t. XXX, p. 451-456). (*Réd.*)

Cassiodore avait dit qu'il n'était pas bon de faire une église espagnole à Genève, par crainte du magistrat. — Ce témoignage d'Angelin Victorius Sardien (n° 5) est confirmé par un autre de Lion. J'ignore si ce nom désigne « *Johannes Legionensis, ex coenobio D. Isidori Hispalensis, monachus,* » martyr en 1563, à Hispalis pour la foi du pur évangile, dont nous parle Regin. Gonsalvi (*De mart. prot.*, p. 617). Ce qui est sûr, c'est qu'un Jean Lion quitta l'église de Genève, en même temps que Cassiodore se rendit avec lui à Londres après l'avènement de la reine Élisabeth (1558) et fut mis aux fers à Strasbourg par les délégués de l'inquisition espagnole, afin d'être transporté et brûlé à Hispalis. En sa compagnie nous trouvons à Genève, à Londres, à Strasbourg, à Francfort-sur-le-Main et à Hispalis un autre martyr espagnol, Joh. *Ferdinandus Valleoletanus*. Or le témoignage de Lion, ami de Cassiodore, nous est cité en 1563 par *Balthasar Sanchez*, autre Espagnol de Genève, qui à côté de Lion place, comme ami de Servet, un certain *Cortez*, également Espagnol, dont, ainsi que de Sanchez lui-même, je ne sais rien de plus.

Lion dit à Balthazar Sanchez, que lorsque Cassiodore passait à Genève sur la place où Servet fut brûlé, « les larmes luy tomboient des yeulx. » (n° 10.) Et Sanchez affirme que, pour sa propre certitude et le repos de sa conscience, il demanda à Cassiodore, incontinent qu'il vint d'Allemagne « pourquoy Servet avoit esté brûslé; répondit : *par faute de charité* (n° 7). Item, que *Servet estoit un grand homme*, et que, *s'il eust vécu, il eust faict grand profit à nostre nation* (n° 8). Item qu'en Espagne avait (lequel d'entre eux Servet, Cassiodore ou Lion?) dit des messes, qui firent plus grand profit qu'aucun sermon de Londres (n° 9). Le même Lion me dit, que M. Calvin fit brusler Servet à Genève *injustement* et *par envie*, pource que Servet disoit, qu'incontinent qu'il sortiroit de la prison, donneroit à cognoistre qui estoit M. Calvin (n° 4). Que Lion et Cortès me dirent, que M. *Calvin n'entendit point Servet* et qu'ils croyent qu'il (Calvin) se repentiroit de l'avoir faict brusler

contre sa conscience, et qu'il n'en feroit brusler plus jamais, ce qu'il avoit ouy dire à Cassiodore. » (n° 5.)

Du reste Angelin Victorius, en citant aussi l'avis de Cassiodore, « que Servet avoit esté bruslé injustement, » ajoute : « Ceci m'a dit Lion, Cortès et *Herrère* qu'il disoit. » (n° 2.) En comptant Herrère, nous avons donc déjà quatre Espagnols adhérents de Servet à Genève.

Ces Espagnols ne voulaient pas qu'on fit périr les hérétiques et ils avaient tâché de s'associer dans cette conviction le Calvin d'autrefois. Balthazar Sanchez assure que selon Lion, « M. Calvin avait fait un livre de ne point brusler les hérétiques; puis, estant prins Servet, en fit un aultre tout contraire de brusler les hérétiques (n° 6). Et Cassiodore dit, qu'il croyoit que si l'Évangile venoit en France, *Genève* seroit *un aultre Rome*, ce qu'il disoit pour la justice de Genève. (n° 11.) »

La justice de Genève ! Nous voyons par les témoignages tirés des archives de l'église française de Francfort, que Cassiodore la regardait comme une injustice des plus flagrantes. Et nous ne nous étonnons plus de ce qu'il écrivit une lettre « Docto et egregio viro *Sébastiano Castalioni* » : lettre qu'Angelin Victorius a vue « ès mains de Cortès à Lausanne, laquelle Cassiodore envoyait de Genève ». Balthazar Sanchez assure que Lion apporta à sa maison un livre imprimé, lequel traitait « *qu'on ne devait point brusler les hérétiques*, ce que Lion défendait et me fit accroire. »

Ne point brûler les hérétiques : voilà pour le milieu du XVIe siècle, le plus compromettant des blasphèmes, la plus dangereuse des hérésies. Un théologien qui y adhère est perdu pour sa vie entière. Pauvre Cassiodore ! Bientôt on lui trouvera des crimes : Toute hérésie n'est-elle point le fruit empoisonné d'un cœur immoral et débordant de vices?

Cassiodore avait fui sa patrie intolérante, non comme Pelayo le suppose, en 1559, mais avant 1553. Les documents de Francfort le prouvent : Il avait passé à Genève, mais Genève devenait « une nouvelle Rome ».

Est-ce la raison qui à ce moment l'engagea, avec un certain nombre d'Espagnols éxilés pour cause de religion, à préférer l'*Angleterre* pour y former une église de compatriotes protestants?, Reginaldo Gonsalvi (*De martyr prot.*, p. 617), dit seulement : « l'Angleterre leur parut maintenant plus commode, et pendant leur voyage ils s'associèrent aux Anglais qui retournaient dans leur patrie ; mais pour éviter les embûches, ils se groupèrent en compagnies différentes. » Le voyage n'en était pas moins extrêmement dangereux. L'Inquisition espagnole occupait tous les chemins depuis Genève jusqu'à Cologne, Francfort-sur-le-Main, Anvers, et de l'autre côté celui de Milan et Venise. Il y avait une armée d'espions à l'affût d'une douzaine de protestants (*Reg. Gonsalvi*, l. c., p. 618), et ce système d'espionnage inquisitorial se perfectionna d'année en année.

Londres renfermait alors un assez grand nombre d'Espagnols. Ils y avaient été attirés surtout par la première épouse de Henri VIII, Catherine d'Aragon, et par la princesse Marie, fruit unique de ce mariage. Plusieurs y apprirent à connaître la Sainte Écriture, et ceux-là, voyant la persécution contre les protestants s'accentuer de plus en plus dans leur patrie, se décidèrent à ne pas quitter l'Angleterre (Voy. John Southerden Burn : *The history of the French Walloon, Dutch and other Protestant Refugees settled in England.* London, 1846). Les Espagnols protestants de Londres en rapports constants avec ceux d'Anvers, de Francfort, de Genève, de Bâle, tinrent tous les dimanches, dès 1558, une assemblée particulière dans une maison privée, se constituèrent en paroisse et élurent pour pasteur *Cassiodore Reinius de Séville.*

Burn indique à tort l'année 1560 comme celle de sa vocation; l'opinion commune qui le fait venir à Londres immédiatement après l'avènement d'Élisabeth n'est pas plus exate. En effet la préface de la « *Confessio Christianæ fidei edita a quibusdam fidelibus Hispanis*[1] » est datée de Londres, 4 janvier 1559,

1. Confession de fe christiana hecha por ciertos fieles espanoles, los quales huyendo los abusos de la iglesia Romana y la crueldad de la Inquisition d'Es-

c'est-à-dire neuf jours avant cet avènement. La reine leur fut si favorable, qu'elle invita l'évêque de Londres à leur assigner une chapelle particulière, dans laquelle ils célébrèrent le culte trois fois par semaine.

Pelayo ne sait rien de la première confession anglaise de Cassiodore et ne mentionne sa présence à Londres qu'en 1563. Il aurait pu trouver un extrait de cette confession célèbre traduite en diverses langues, dans *Godofr. Lessingii specimen brevis*, publié en 1725 dans les *Analecta ex omni melior. lit. gen.*, tome Ier, Leipzig in-4° (p. 631-639), ou mieux encore la confession en son entier publiée à Cassel, 1601, en allemand et en espagnol par Eberhardt von Recrodt (qui s'intitule Praefectus custodum corporis principis).

Il est difficile, sinon impossible, de connaître exactement la conviction réelle de Cassiodore. Avouons-le, ce Moïse des Espagnols fuyant Genève fut quelque peu nicodémite, et plutôt que d'affronter l'échafaud, il a plus d'une fois changé les formules exprimant cette conviction. J'ai sous les yeux l'original, en langue espagnole, de sa *confession de Londres*. On est surpris, après une adhésion pleine et entière au symbole de Nicée, d'y trouver ces lignes (chap. I, § 4) : « Et quoique nous entendions que tout homme fidèle se doive conformer à la manière usitée de parler de Dieu, surtout par rapport à la manifestation de pareils mystères, que la raison est incapable d'atteindre, pourtant, tout en nous conformant à l'Église entière des fidèles, nous n'admettons *les noms* de la Trinité et des personnes que dans le sens des pères de l'ancienne église, qui en usaient *seulement dans les cas de grande nécessité* (non sin gran necessidad) pour déclarer ce qu'ils ressentaient contre les erreurs et les hérésies de leur temps par rapport à cet article. » Quant à la nature du Christ, ils confessent (chap. VIII, § 2) qu'il est véritablement Dieu, puisque la parole, qui était dans le commencement, est dans sa per-

pana, dexaron su patria, para ser recibidos de la Iglesia de los fieles por hermanos en Christo.

sonne et substance (en su persona y subsistencia es la palabra). Dans l'article de la Sainte Cène (§13), ils confessent « que sous le pain est donné le vrai corps et sous le vin le vrai sang de notre Seigneur. » — Ce sont là des expressions que Michel Servet avait toutes employées également et qu'il n'eût pas hésité à souscrire. Serait-ce de là aussi que prit naissance la petite communauté antitrinitaire que nous trouvons bientôt à Londres? Le père et la mère de Cassiodore de Reina s'étaient convertis au pur Évangile et se fixèrent avec lui à Londres; il s'y maria. Pelayo (p. 467) ne sait si ce fut avec une Anglaise ou une Espagnole. Nous savons qu'elle fut pieuse, intelligente et féconde.

Je ne crois pas qu'il ait reçu l'ordination de l'évêque de Londres ou d'un autre évêque anglais. Néanmoins parmi ses compatriotes il jouissait de toute l'autorité d'un pasteur. Dans les archives de l'église française de Francfort-sur-le-Main, il est appelé formellement (22 novembre 1571) ministre en la parole du Seigneur par le passé de l'église des Espagnols de Londres. Et sur la foi de Strype, mon docte ami Christian Lepp l'appelle le premier prédicateur de l'église espagnole de Londres[1] (opinion émise déjà dans Herzog : *Real-Encycl.*, XIV, p. 584 et s.).

A Londres, il s'occupa du plus célèbre projet de sa vie, la version espagnole de la Bible, et entretint à ce sujet une correspondance avec son illustre compatriote Antonio de Corro. M. Charles Dardier nous a indiqué à Genève (portef. 197[aa],1) une longue lettre française de Corranus, adressée à Cassiodore, datée de Cherbon, le 24 de décembre 1563. Sur le dos de la lettre et de la main de Th. de Bèze, se lisent les mots : « Extraordinaires lettres escrites par Corran a Cassiodore pour veoir quelles ont esté leurs conferences. »

Corranus s'empressa de le rejoindre lorsque Cassiodore, accusé soudain d'un crime horrible (sodomie), crut devoir

1. Polemische an irenische Theologie. Leiden, 1881, p. 74.

prendre la fuite. Le procès fut traîné en longueur par ses ennemis, selon le proverbe souvent recommandé par les esprits inquisitoriaux : *Calumniare audacter, semper aliquid haeret.* Il réussit enfin à se disculper. Sa meilleure apologie sont les actes de Londres, de Genève (portefeuille 197aa2, le 25 novembre 1571), de Francfort-sur-le-Main, de Strasbourg, de Bâle et d'Anvers. Mais le seul soupçon était pour lui partout une épée de Damoclès qui l'empêchait de respirer librement.

De Londres, Cassiodore vint s'établir à Francfort-sur-le-Main, l'an 1563. Ce fait, ignoré de Pelayo, ne saurait être contesté, puisque dans les archives de l'église française nous relevons les dépositions qui s'y rapportent sous la date du 15 septembre 1563. Elles sont si caractéristiques pour l'homme et pour l'époque, que nous ne saurions les passer sous silence. Ce sont les interrogatoires des témoins auriculaires devant le commissaire de la reine d'Angleterre et de l'évêque de Londres. Ils commencent ainsi : « Premierement donc, dit Angelin Victorius, je scay, que lui, tout incontinent qu'il eut à Francfort *ung livre de Servet*, le baisa et dict, que jamais il ne cognut bien Dieu jusques à ce qu'il eust ce livre là, et que *Servet seul avoit entendu le mystère de la trinité.* Ceci m'a dict Lion et Cortès de luy (n°1). Qu'on pourrait bien tenir secrètement la doctrine de Servet, sans mourir pour elle, parce qu'elle estoit dangereuse et scandaleuse. Cecy m'a dict Lion de luy.»

Il paraîtrait que c'est à Francfort seulement que Cassiodore a pénétré plus au fond des dogmes professés par son infortuné compatriote. « Cortès et Lion, nous apprend Balthazar Sanchez à Francfort, incontinent qu'ils vindrent à ce pays, me dirent que Cassiodore disoit, que les noms de *Trinité* et de *Personnes* ne vauloient rien, mais qu'ils estoient *forgés des hommes* contre la parolle de Dieu (n° 1). Item Lion m'a dict que les Juifs et les Turques ne se convertissoient point à nostre religion pour autant que nous faisons trois dieux, ce que lui avoit dit Cassiodore (n° 2.) Item qu'à Genève on ne preschoit

aultre chose que contre le Pape et les moynes, et non pas des ıoses d'édification. » (n° 12.) Et Angelin Victorius : « Cassio- ›re a dit, que Jésus-Christ estoit la Parolle éternelle de Dieu, ›n pas *Fils éternel*, mais que lhors il commença d'estre Fils, ıand il print chair humaine. (n° 3.) Que nous ne sommes non ılement enfans adoptifs de Dieu, mais aussi naturels, pour ıt que Dieu nous communique sa nature divine. Alléguoit le ssage de saint Pierre : *Sumus consortes divinæ naturæ*, et joustoit que c'estoit doctrine de grande consolation, et ultre imparfaicte et à demi. Ceci j'ay ouy deux fois en ses *mons.* » (n° 7.)

Il faut observer ici qu'en 1563 Angelin Victorius parle des rmons de Cassiodore à Francfort. Or prêchant à plusieurs prises, il doit avoir été regardé comme prédicateur, au moins r une partie de la colonie espagnole de la ville.

Cassiodore suivait alors le conseil de Michel Servet[1] par pport à la Sainte-Cène : il ne cessait de répéter avec l'auteur la *Restitutio*, « qu'on debvoit faire la Cène comme Paul dit ıe les Corinthiens la faisoient : c'est-à-dire en prenant ung pas tous ensemble et non pas ainsi qu'on l'administre à ›nève. » (n° 8.)

Pour comprendre comment la compassion et l'amitié que ıssiodore ressentait pour Servet à Genève, se changea à ·ancfort en une adhésion à ses doctrines, il faut se rappeler ıe ce fut à Francfort où se tenait la foire la plus célèbre de Allemagne, que Servet avait envoyé une grande partie des ille exemplaires de la restitution du christianisme (Procès, ' août 1553, qu. 38). Aussi l'imprimeur *Balthazar Arnoullet*, ıns sa lettre à Jacques Bertet à Chatillon, parle-t-il du ton- ›au des livres de Servet déposé à Francfort, qu'il aimerait ieux anéantir secrètement que de conserver, depuis qu'il a é instruit par Calvin qu'il a eu affaire à un tel monstre. Mais il ıraît que ni Arnoullet ni Bertet n'ont effectué cette destruction.

1. Lehrsystem Michael Servet's. Gütersloh, Bertelsmann, t. III, 1878, p. 147 suivantes.

En effet la plainte de l'imprimeur qui se dit détrompé est du 14 juillet 1553. Et le 27 août 1553 Calvin écrit encore aux pasteurs de l'église de Francfort cette lettre fameuse par laquelle il les prie d'engager le libraire *à brûler tous les livres de Servet*, pour que le monde soit purgé d'une corruption si nuisible, sans qu'il soit besoin d'adresser une demande aux *magistrats* (éd. Baum, XIV, p. 600). La position que les magistrats prirent dans cette délicate affaire, nous est restée aussi inconnue que le fonds historique d'une assertion de la *Historia de morte truculenta Michaelis Serveti Hispani*, que « Thomas, serviteur de Robert Estienne, porteur de la lettre de Calvin, brûla lui-même les livres de l'Espagnol et que les pasteurs de Francfort, dans leur réponse à Calvin, condamnèrent Servet comme hérétique. » Ce qui est certain, c'est que les luthériens de Francfort-sur-le-Main ne daignaient pas même saluer Calvin lors du séjour qu'il fit dans la ville et que l'église *réformée*, fondée par des colons (français, hollandais, italiens, espagnols) venus presque tous de Londres, se vit déchirée par la haine et les intrigues des différents partis, presque dès son origine (Pâques 1554), le pasteur recommandé par Calvin ayant le moins d'adhérents.

Dans un tel milieu il ne fut pas trop malaisé pour un ami de Michel Servet, comme Cassiodore, d'obtenir une petite chaire et de plus le droit de bourgeoisie (optimi senatus beneficio municeps Francofurtensis). Mais y connaissait-on les aspirations servétiennes de Cassiodore? Pourquoi non? Il se peut bien que, déjà de son vivant, Michel Servet ait eu des amis parmi les sénateurs de Francfort-sur-le-Main, comme il en a eu dans les sénats d'Augsbourg, de Spire, de Strasbourg, de Bâle et de Venise.

Calvin eut beau exhorter « de fuir comme peste tous ceux qui tâcheront de vous infecter de telles ordures, ces illusions du diable et toute cette maudite école, qui est pour anéantir toute religion. » (*Letters of Calvin*, éd. Philadelphia, II, 259 et s.) Le sénat n'a vu le diable ni dans le platonisme bi-

blique de *Justus Velsius*, ni dans l'intronisation de la conscience de *Théobald Thamer*, ni dans le mysticisme sanctifiant de *Sébastien Castalion*, ni dans l'exégèse anti-trinitaire de *Cassiodore de Reina*. L'acharnement peu chrétien des réformés orthodoxes de la ville contre leurs frères orthodoxes luthériens[1] eut pour réponse l'ordre donné le 22 avril 1561 aux étrangers français, « de s'abstenir entièrement de la prédication, aussi longtemps qu'ils se trouveraient hors d'état de se conformer et de s'unir aux prédicants du lieu. » Telle est dans la seconde moitié du XVIe siècle la demande péremptoire de toutes les magistratures. Or chacune, à côté des grands principes généraux, avait ses prédicateurs dominants, ses dogmes de prédilection, ses aspirations particulières. Et si tel prédicateur était, soit trop indépendant, soit trop fidèle à la Sainte Écriture pour se soumettre aveuglément aux dogmes prescrits par l'autorité de tel ou tel lieu, il lui fallait « déloger ». Déloger pour la foi, voilà le caractère qu'a revêtu toute l'existence de Cassiodore.

A peine arrivé à Francfort il avait été cité devant les commissaires de l'évêque de Londres, et avait dû répondre aux délations et aux calomnies. La prédication lui fut interdite jusqu'à ce qu'il se fût moralement purgé, et le seul témoin qui fut en état de le disculper, se trouvait dans les Pays-Bas, à Anvers. C'est alors qu'il reçut une vocation (*dicendi potestas*) de l'église française de Strasbourg, cette église à laquelle un jour avait présidé Calvin.

Pelayo part de l'année 1567. Or le 28 octobre 1567, Cassiodore avait déjà quitté Strasbourg, puisque cette date est celle de la première des quatorze lettres qu'il écrivit de Bâle et de Francfort à son ami strasbourgeois Conrad Hubert. Ces lettres

1. C'est la première fois, si nous ne nous trompons, que nous voyons les réformés accusés d'intolérance à l'égard des luthériens. Ces derniers se sont, au contraire, presque partout et toujours, montrés peu charitables pour leurs frères persécutés et fugitifs. Voy. à ce sujet, entre autres, les lettres de Bullinger et Calvin à Lasco (*Opp.*, XV, p. 84 et 143) et le chap. II des *Notes pour servir à l'histoire de l'Église française de Strasbourg*, par R. Reuss. Strasbourg, 1880, in-8 (*Réd.*).

sont conservées aux archives de Saint-Thomas, qui possèd un autre document fort curieux remontant à 1565[1]. C'es une « supplicatio Cassiodori » adressée aux scholarque pour l'acquisition du droit de bourgeoisie, tandis que dan une pièce en langue allemande (Archives de la ville) d 12 novembre 1565, il demande à être reçu pour trois an habitant (Inwohner) de Strasbourg, s'engage à payer tro schellings annuellement « uff den Statt », à être fidèle et am (getreu und hold); sa femme tiendra un magasin de coutu (neggatherslein); il y ajoute, en langue française, la promesse de pleine obéissance aux magistrats. Un troisième document enfin avec la suscription : « Aux frères et étrangiers qui sont à Strasbourg », se trouve maintenant à la Bibliothèque de Genève (portef. 197aa 2). C'est la confession strasbourgeoise que Reina dit avoir été présentée par lui à l'église française le 24 mars 1565 et qui, en effet, porte cette date, confession doublement intéressante, puisqu'elle traite en termes formels de l'unité de Dieu et de la Trinité de personnes, ainsi que de la Cène du Seigneur.

Si on se rappelle qu'à cette époque on n'acceptait ni prédicateur ni professeur sans lui avoir préalablement demandé sa confession de foi *ad hoc*, rien n'est plus vraisemblable que d'assigner à la fin de mars 1565 le commencement du ministère de Cassiodore à Strasbourg.

Ce ministère ne fut pas de longue durée. Dans sa lettre à Marbach, de Strasbourg, le 22 avril 1565, tout en se plaçant au nombre des prédicateurs, il déplore les divergences qui se manifestent sur la Sainte Cène, dissentiments *où l'un et l'autre parti ne veulent ni instruire, ni apprendre, mais dominer*; il vante la modération exemplaire de Martin Bucer, et assure que lui-même ne s'est point laissé appeler à Strasbourg comme agent provocateur, mais comme ministre de la paix et de l'union évangélique de tous les fidèles.

1. Ces renseignements sont dus à M. le professeur Erichson.

Mais à quoi bon toutes ces assurances ? Pour les Luthériens d'alors le Calvinisme était pire que l'Islam, pour les Calvinistes le Luthéranisme n'était qu'un catholicisme raffiné et par là d'autant plus dangereux. Comment un homme de bonne foi pouvait-il s'accorder ensemble avec Luther et avec Calvin? Et Cassiodore voulait être du parti tantôt de l'un, tantôt de l'autre [1]. On savait qu'il avait assisté en 1561 (Pelayo dit 1564) au fameux colloque de Poissy, à côté de Théodore de Bèze; on lui reprochait le crypto-luthéranisme de sa confession de Londres. On l'accusa donc d'hypocrisie; Caspar Olévianus, par une lettre de Heidelberg, mars 1565, s'opposa vivement à son ministère; les esprits s'échauffèrent, et déjà, avant le 22 avril, Cassiodore fut s'enfuir (*præter spem atque voluntatem meam, occasione profectionis urgente*). Son départ fut si subit qu'il ne put même prendre congé de son fidèle ami Marbach. Désormais, et l'on ne s'en étonnera pas, Théodore de Bèze est un de ses adversaires les plus opiniâtres.

Pauvre, père d'une famille nombreuse, intelligent, grand travailleur, Cassiodore a le courage de vivre à Francfort de son propre labeur, et il continuera jusque dans sa vieillesse ce travail de ses mains qu'il considère comme une préparation à la réconciliation avec Dieu de l'homme pécheur. « *Haud me nullum pudet pigetve, quod opificio manum et industria mea victus mihi et familiæ nunc demum quæsitandus sit senectutem præsertim jamdudum ingresso neque firmæ admodum valetudinis.* » (Epître à Jean Sturm à Strasbourg, 1573.) Sa santé délicate ne l'empêchait cependant pas de consacrer son loisir à l'érudition et à la littérature. Mais il se convainquit bientôt qu'il ne trouverait à Francfort pour sa Bible en espagnol ni imprimeur, ni éditeur, tant qu'il lui serait impossible de rentrer dans le saint ministère.

NATH. TOLLIN.

(*A suivre.*)

1. Le docteur Fechs l'appelle *inter lubricos istos angues*.

DOCUMENTS

LETTRES ÉCRITES PAR DIVERS PASTEURS

AU SUJET DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

de janvier 1773 à décembre 1775 [1].

Nous reprenons la série des lettres dont nous avons commencé la publication dans le *Bulletin* de 1869, 1870 et 1872, pour y ajouter quelques lettres et documents de 1770 et 1773 que nous avons trouvés dans un autre carton de nos archives consistoriales de Nîmes.

La première pièce devra être rapprochée de celle que nous avons publiée dans le n° de février 1870, p. 70. C'est une lettre du pasteur Étienne Gibert à son église de Bordeaux, au moment où il était forcé de la quitter. On verra ici plus clairement encore que par sa lettre de Londres (6 mai 1774), quelle était la nature des *graves dissentiments* qui s'étaient élevés entre son Consistoire et lui. Il s'agissait de quelque chose de plus que de points disciplinaires; en tout cas, ces points touchaient de près aux dogmes. Et peut-être faut-il modifier dans ce sens l'assertion trop absolue que nous lisons à ce sujet dans l'*Histoire des Églises du Désert* [2]. Si la discussion a été vite apaisée, n'est-ce pas à la sagesse, à l'esprit évangélique de Gibert qu'il faut en faire honneur? Nos lecteurs en jugeront.

Le second document est un relevé des mariages, naissances et sépultures demandé aux protestants de Bordeaux (juin 1773) par l'Intendant de la province, sur l'ordre du contrôleur-général Terray. C'était une mesure fiscale où la religion n'entrait pour rien; mais les protestants du Midi s'en émurent : on le verra en particulier par la lettre d'Olivier-Desmont que nous publions ci-après. Le moyen conseillé par le Contrôleur, à l'imitation de ce que le gouverneur du Languedoc, M. de St Priest, faisait dans sa province, était excellent : Les pasteurs ou les principaux

1. Voy. le *Bulletin* du 15 juillet 1869, p. 333; du 15 janvier 1870, p. 33; du 15 février 1870, p. 68, et du 15 février 1872, p. 76.

2. *Hist. des Églises du Désert*, t. II, p. 494-495.

ciens devaient savoir exactement le nombre de leurs coréligionnaires. ais les prêtres avaient intérêt à dissimuler le chiffre des protestants et rtout à l'amoindrir, et ils n'y faisaient faute. La proposition que le pas- ır Alègre fait à ce sujet, dans une lettre du 17 mai 1774 citée par ıarles Coquerel [1], n'est autre chose que ce qui était demandé onze mois paravant par le ministre des Finances.

La dernière pièce est une lettre de M. Olivier-Desmont écrite le 31 juil- 1773 aux MM. du Comité de Lausanne. Après avoir prié le Comité, au m du Synode de Saintonge et d'Angoumois, d'accorder à Verdeilhan, ıdiant de la province, la continuation des avantages dont il jouissait au minaire, il donne d'intéressants détails sur la situation des Églises de ance. Il parle en particulier de ce relevé des mariages, naissances et pultures ordonné par le ministre.

CHARLES DARDIER.

Lettre de Mr Etienne Gibert, pasteur de Bordeaux, à son Eglise [2].

Mes chers Frères,

C'est pour dissiper les soupçons, et lever le scandale que doit us donner ce qui vient de se passer, à mon égard, que je me vois ligé de vous informer, en gros, des motifs qui l'ont occasionné.

Il est naturel que vous supposiez qu'il y a des faits graves à ma ıarge : car, selon notre discipline, un Consistoire ne peut inter- re à un pasteur, dans son église, toutes les fonctions de son inistère, qu'autant qu'il est atteint et convaincu d'hérésie ou de ıelque crime punissable par le magistrat. Je dois commencer par ıus dire que bien loin d'être convaincu de pareils forfaits, je n'en is pas même accusé.

(1) On m'a fait un grief, d'avoir fait imprimer, et de m'être rvi dans l'instruction de la jeunesse, du catéchisme de Heidel- ırg, sans l'avoir proposé au Consistoire; catéchisme que j'ai fait

1. *Hist. des Églises du désert*, t. II, p. 526-528.

2. La date et la signature seules sont de l'écriture de Gibert. Comme a lettre pouvait être imprimée, l'auteur a dû en faire faire un grand nombre de co- es. Celle que nous avons dans nos archives a dû être déposée par Rabaut int-Étienne, car la note que nous venons de transcrire et qui est sur le revers la copie est de la main de ce pasteur.

voir être un des meilleurs que nous ayons, selon le synode général de Dor [drecht] 1619, et selon la décision toute récente de l'Académie d'Utrecht; et néanmoins après avoir fait, par zèle pour l'instruction de la jeunesse, ce que je crus devoir faire pour obtenir du Consistoire la permission de m'en tenir à ce catéchisme, je consentis à ce qu'on exigeoit de moi; sçavoir, que j'expliquerois à l'avenir le catéchisme d'Ostervald ou de Saurin.

(2) On m'a fait un grief, d'avoir dit que l'homme ne peut rien de bien, avant d'avoir la foi; et que la philosophie est inutile dans la Religion. J'ai prouvé que ce que j'ai enseigné là-dessus est conforme à notre confession de foi, art. 9, etc., et à la parole de Dieu (on peut consulter pour s'en convaincre, Gen. VI, v. 5; VIII, 21; Job XIV, 4; Jer. X, 23, et XVII, 9; Jean VI, 44 et 65; Rom. III, 9 jusq. 19, et VIII, 7; I Cor. I, 18 jusq. 31; II, 14, et XII, 3; Ephes. II, 8; Tite III, 3, etc.). Je me suis d'ailleurs expliqué sur ces matières et j'ai réfuté les objections qu'on fait contre cette doctrine, et qui sont exactement les mêmes que l'Egl. rom. faisoit à nos réformateurs.

(3) On s'est récrié sur ma manière de prêcher; parce, m'a-t-on dit, que j'en revenois toujours au même but; c'est-à-dire, à Jésus-Christ. Vous m'êtes tous témoins que j'ai toujours traité des sujets différens, tantôt de théologie et tantôt de morale. Il est vrai que je dirigeois mes exhortations de manière à conduire les âmes à Jésus-Christ, par qui seul nous pouvons aller à Dieu comme à notre Père (Jean XIV, 6). J'avois toujours ce but, de vous porter à lui donner votre cœur, à vous faire désirer la foi opperante par la charité (Gal. V, 6); cette foi qui donne la vie (Jean III, 18 et 36), et qui fait remporter la victoire sur le monde (Jean V, 4). Je n'aurois pas pu avoir de plus grande joie, que de vous trouver dociles à ces exhortations, le Seigneur m'en est témoin.

(4) On m'a fait un grief, des plaintes qu'on a dit que vous, mes chers frères, avez faites sur mes prédications. On n'a cessé de dire que l'église réclamoit contre la doctrine que j'ai annoncée.

Il n'a été question que de ces articles pendant les six premières fois que j'ai comparu en Consistoire comme accusé.

Mais le 6e septembre je fus remercié à l'occasion d'un article par lequel on vouloit me faire promettre de ne traiter que très rarement,

et jamais d'une manière expresse, les matières de la grâce et de l'impuissance de l'homme : promesse que je ne crus pas pouvoir faire. On prétend que je l'avois faite le 13e août; mais il ne s'agissoit alors, que de ne pas traiter les controverses sur ces matières, ainsi qu'il était énnoncé dans l'article : cependant dans le Consistoire du 6e septembre, on me dit, qu'en signant, je devois entendre, non les controverses, mais les matières.

L'affaire a été portée au synode de la province, et le synode a décidé que j'étois repréhensible de n'avoir acquiessé à ce que le Consistoire exigeoit de moi, au sujet des catéchismes, qu'après des sollicitations plusieurs fois réitérées; que je l'étois aussi de n'avoir pas eu égard aux réclamations du Consistoire et de l'Église, sur ma manière de prêcher. Et lorsque je fis observer au synode, qu'il me censuroit sur un article qui étoit terminé entre le Consistoire et moi, et qu'il falloit s'expliquer, dire quelles sont ces réclamations et montrer qu'elles sont fondées : le synode prononça par un article, qu'on se tairoit là dessus, *vû la délicatesse de la matière :* ce sont les termes de l'article. Le même synode, qui approuve les procédés du Consistoire contre moi, le censure néanmoins et offre de m'assigner un quartier dans la province.

C'est là, mes chers frères, le précis des torts qu'on m'impute, et et de ce qui s'est passé, me concernant. Je vous prie de vous en informer auprès de Mes. du Consistoire, et même de les sommer de produire leurs griefs à la face de l'Église; mais qu'on ne s'en tienne pas à des imputations vagues et qui ne sont appuyées sur aucun fait; qu'on mette en avant les erreurs que j'ai enseignées, et qu'on écoute ce que j'ai à dire sur les imputations qu'on me fera : c'est tout ce que je demande. Ce n'est pas seulement pour lever le scandale qui rejaillit sur la doctrine que j'ai annoncée, que je me vois contraint de vous prier de vous joindre à moi, pour faire expliquer Mes. du Consistoire; mais aussi, parce qu'après m'avoir interdit pour cette église (je ne crains pas de le dire, sans être en état de produire une bonne raison pour justifier leur procédé), ils n'ont voulu me donner d'autre témoignage qu'un certificat flétrissant, ce qui me met dans le cas de ne trouver aucun azile. Vous êtes en droit, mes chers frères, et j'ose dire que vous le devez aux sentiments que j'ai pour vous, au zèle que j'ai eu et que j'ai encore pour votre salut : vous êtes en droit d'exiger du Consistoire qu'il

s'explique. Si j'ai enseigné quelque erreur, qu'il le fasse voir; si non qu'il rende témoignage à la vérité.

Je n'ignore pas qu'on me prête bien des choses qui ne sont point : on me fait tenir des discours que je regarde comme absurdes et impies, bien loin d'avoir été capable de les tenir.

Je vous prie de regarder comme supposés tous les bruits qu'on a répandus, et qu'on pourra répandre pour insinuer que je m'écarte de la doctrine de nos églises; je suis, et j'espère que le Seigneur me fera la grâce de l'être jusqu'à ma fin, je suis chrétien, selon la doctrine qui est contenue dans la parole de Dieu, et dans notre confession de foi. Je vous fais cette déclaration avec autant de sincérité que je désire d'obtenir grâce et miséricorde, auprès du Seigneur = je vous fais cette déclaration, pour votre propre édification en vous assurant et vous protestant, que si je me suis exposé aux poursuites que j'ai éprouvées; si je n'ai pas quitté cette église plus tôt, ce n'a été que par affection pour ce troupeau, et qu'en vue de remplir ma tâche envers cette église. C'est ce que je crois avoir fait, autant que mes grandes imperfections me l'ont permis.

Étant encore dans cette ville, je prie tous ceux qui pourroient être dans l'idée que je leur ai fait quelque tort, de quelle manière que ce puisse être, de vouloir bien m'en prévenir. De mon côté, j'espère de conserver toujours pour ce troupeau un tendre attachement. Je ne ferai pas difficulté de me rendre le témoignage que je n'ai convoité ni l'or, ni l'argent, ni le vêtement de personne; que j'ai désiré le salut de vous tous, au point que, s'il avoit fallu, j'aurois de bon cœur donné ma vie pour vous le procurer.

Il ne me reste qu'à vous recommander à l'amour tendre et paternel de Dieu notre Père : à la grâce et à la miséricorde du Seigneur Jésus, dont la mort seule est notre vie : et à la conduite du Saint-Esprit, qui nous sanctifie et qui nous scelle pour le jour de la rédemption.

Je suis, mes chers frères,

Votre zélé et dévoué serviteur

GIBERT Jeune, Pasteur.

Octobre 1770.

Lettre de Mr Terray à Mr l'Intendant.

Du 14 juin 1773.

M

Je présume que le détail dans lequel je suis entré relativement aux difficultés qui arretoit la formation des États de population de votre département vous a mis à portée de suivre ce travail, et de luy donner l'ordre et l'exactitude dont il est susceptible. Vous aurés sans peine jugé de l'intérêt que j'y prends, par mon attention à lever autant qu'il m'est possible les obstacles qui le contrarient.

C'est d'après ces dispositions que pour ne vous rien laisser à désirer sur cet objet, je vous préviens qu'à l'égard des protestans, M. de St Priest n'a pas trouvé de voies plus certaines de se procurer les relevés de leurs naissances, mariages et sepultures dans son département que les moyens de confiance et de conciliation, il paroit les avoir employés et avec succès, il s'est adressé aux principaux et aux plus accrédités d'entre eux, et sans de grands efforts il est parvenu à leur faire sentir que l'intention du gouvernement étant de connoitre les vicissitudes de la population et les moyens d'en favoriser l'accroissement, il n'en pourroit jamais rien résulter que de favorable pour eux. Le Ministère en effet verra avec plaisir cette preuve de leur empressement à seconder ses vues.

Je vous seray donc obligé, M., de donner des soins extraordinaires afin de vous procurer de la même manière les relevés des familles de Religionnaires. C'est principalement sur ceux de leurs mariages et sépultures que peut porter la difficulté, parce que peut-être se font-ils clandestinement, surtout les mariages, mais il est vraisemblable que dans une ville aussy considérable que Bordeaux, il y a des chefs qui suivent tout ce qui intéresse leur parti et tiennent des registres quelconques ou au moins des notes de mariages et sépultures; quant aux relevés des naissances, vous voudrés bien vous assurer sy elles sont comprises dans ceux des registres publics, si les baptemes de leurs enfans ne se font pas dans les églises catholiques; vous aurés également attention de vous en procurer des notes exactes; je vous invite à recommander à vos subdélégués

d'éviter les omissions, et surtout les doubles employs quy sont à craindre, si on est obligé d'employer des moyens différens pour obtenir ses relevés.

J'attends donc incessament vos États de 1770 et 1771, et je pense qu'il vous sera possible d'y joindre ou du moins de faire suivre de près celuy de 1772. J'ai extrêmement à cœur de pouvoir former bientôt un tableau général qui puisse estre mis sous les yeux du Roy.

Je suis, etc.

Signé TERRAY.

A Bordeaux, ce 22 juin 1773.

M. de Lagarde,

Je joins ici, Monsieur, copie d'une lettre de M. le Controlleur général au sujet de la population. Je vous prie de mettre en usage les moyens qui y sont indiqués pour vous procurer le relevé des naissances, mariages et sépultures des protestans. Vous verrez combien ce ministère désire de recevoir incessament les États de ma Généralité. Je vous recommande très expressément de me mettre en état de remplir ses intentions dans le plus court délai qu'il sera possible.

Je suis, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

Signé : ESMANGART.

Voici maintenant, en réponse à ces lettres officielles, la note remise par les protestants de Bordeaux :

Les protestans de Bordeaux s'empressent à répondre aux demandes qui leur ont été faites de la part de M. l'Intendant concernant leurs naissances, mariages et sépultures, et à seconder les vues du Ministère que Sa Grandeur a eu la bonté de leur faire connaître : mais ils ne le peuvent que d'une manière très imparfaite, leurs registres ne leur fournissent pour cela que des notions insuffisantes.

En effet ayant consulté ces registres, ils n'y ont trouvé inscrits que :

14 naissances et 10 mariages en 1770.
15 naissances et 13 mariages en 1771.
18 naissances et 18 mariages en 1772.

En comparant le nombre des naissances annuelles dans les grandes villes avec celui des habitants, leur rapport paraît être de 1 à 50 ou à peu près; c'est-dire, que le premier est environ la cinquantième partie de l'autre.

Cependant le tableau qu'on vient de présenter est fort au dessous de cette proportion, le nombre des protestants de Bordeaux étant certainement bien plus considérable que celui qui, dans le rapport de 1 à 50, résulterait du nombre des naissances inscrites dans leurs registres.

Il semble qu'on pourrait conclure de là que leur population est beaucoup moindre que celle des autres sujets du Roi; et néanmoins il est plus que probable qu'elle l'égale si même ne elle l'excède.

Mais la cause de cette disproportion vient de ce que leurs registres ne font mention que d'une partie des naissances; parce que plusieurs pères de famille trop timides pour suivre les mouvements de leur conscience font baptiser leurs enfants aux églises catholiques; tandis que d'autres préfèrent de les faire baptiser dans l'étranger, lorsqu'ils sont assez grands pour y être envoyés.

Ces mêmes registres ne contiennent pas non plus tous les mariages. Parmi ceux qui ne font pas bénir les leurs par les pasteurs français et qui croient mieux assurer leur état et leur tranquillité, quelques-uns vont se marier hors du Royaume, d'autres en plus grand nombre s'adressent à des écclésiastiques qui la pluspart sans caractère suffisant leur délivrent souvent de faux certificats. D'ailleurs la classe de ceux qui ne trouvant leur sûreté dans aucun parti prennent celui de garder le célibat, n'est que trop nombreuse.

Quant aux sépultures, les Protestants n'ayant pas de cimetière, ne tiennent point de registres à ce sujet. Leurs enfants qui meurent avant l'âge de sept ans sont portés aux cimetières des paroisses, mais les adultes qu'on est obligé d'ensevelir dans les fossés de ville, dans des maisons particulières, ou dans des biens de campagne, sont néanmoins inhumés sur une permission de MM. les magistrats municipaux qui font tenir par leur greffier un registre exprès pour cela.

Les Protestants désireraient d'avoir été en état de donner à M. l'Intendant une réponse moins vague sur tous ces objets. Ils se feront toujours un devoir de manifester leur zele et leur soumission, afin de mériter la protection de Sa Grandeur et la faveur du Ministère.

Lettre de M. Olivier Desmont aux MM. du comité de Lausanne.

Bordeaux, le 31 juillet 1773.

..... Je ne saurais finir cette lettre, Mess. et très honorés frères, sans vous faire part de l'état actuel de nos églises et de ce qui se passe à leur égard. Cette province jouit d'une liberté inconnue aux Protestans de France depuis la révocation de l'édit de Nantes. La Saintonge et l'Angoumois ont des temples dans tous les bourgs et villes un peu considérables. Ce spectacle fut pour moi des plus attendrissans. J'ai parcouru le mois dernier ces différentes églises, j'ai vu avec étonnement que nos fidèles y étaient aussi libres que vous l'êtes dans vos heureux climats. On s'assemble régulièrement deux fois tous les dimanches : on lit un sermon quand le pasteur n'y est point. J'ai prêché dans la plupart de ces églises avec un plaisir qui m'a fait couler des larmes de joye. Le temple de Marenne, un des plus beaux bourgs de France, est aussi joli, sans aucun ornement d'ostentation, que la plupart de ceux que j'ai vû dans vos villages. Il a ses tribunes, ses bancs, une chaire de noyer très bien scultée et suspendue, et sur la porte on a mis en grosses lettres ce passage de saint Paul : *Craignés Dieu et honorés le Roy*. Croiriés-vous qu'après les horreurs de tant de persécutions que nos églises ont essuyées elles verraient aujourd'hui dans leurs temples des catholiques mêmes applaudir à nos sermons, ceux qui naguére auraient trempé leur mains homicides dans le sang de leurs concitoyens; et que le gouvernement qui nous interdisait une liberté que la nature accorde à tout homme, souffrirait qu'on élevât des temples qu'on avait fait démolir jadis contre tous les droits sacrés des traités ?

Il paraît qu'on s'occupe de nous à la cour. Mr le controleur général a écrit à notre Intendant de lui envoyer un relevé exact de tous les mariages, baptêmes et sépultures des protestans de son ressort. Il lui dit de s'adresser aux plus notables d'entre eux, qui lui fourniront les renseignements qu'il demande. Il ajoute que l'intendant

de Languedoc n'a pas trouvé de meilleur moyen pour parvenir à ce but. L'objet du gouvernement c'est de connaître les vicissitudes de la population et d'employer tous les moyens propres à l'augmenter. Tout dans cette lettre inspire la confiance et flatte les protestans. Cependant, Messieurs, on nous trompe et l'on trompe le ministère. Nous savons de certitude que les protestans de Languedoc ignorent que leur Intendant ait eu les mêmes ordres que le nôtre : démonstration sensible qu'on a fourni des relevés supposés qu'on ne pouvait avoir exacts que par le moyen des pasteurs ou des protestans qui sont au fait de nos affaires. Quant à nous, nous avons donné notre relevé, mais il ne peut pas faire sensation, vû le petit nombre; et comme nous craignons que dans le ressort de cette généralité les subdélégués n'employent pas les mêmes voyes qu'on a employées à Bordeaux, je me suis chargé de faire ces relevés par les Pasteurs de ces différents districts, et de les prier de les envoyer au plutôt et aussi exacts qu'il sera possible. J'en formerai un relevé complet divisé par Églises, ou par quartiers, et si l'on m'en croit on le communiquera à M. l'Intendant, si mieux on n'aime l'envoyer directement à M. le controleur général, en lui offrant les preuves de la vérité qu'on lui annonce. En général nous sommes trop peu actifs pour l'avancement de nos affaires religieuses. Nos protestans sont tranquilles, parce que le gouvernement les souffre, et ils ne pensent pas que leur liberté est précaire, et que leur état, n'étant point fixé par les lois, n'est qu'un fantôme. Il faut espérer que le ciel opérera pour nous, si nous n'agissons pas contre lui, et si par un indifférentisme qui est malheureusement que trop universel, nous n'arrêtons pas dans leur source les révolutions heureuses que la divine miséricorde dirige en notre faveur.

Il m'a paru, Messieurs et très honnorés frères, par la dernière lettre de M. Blachon, que vous m'honnoriez de votre souvenir, et que vous preniés quelque intérêt à ce qui me regarde. Je suis infiniment sensible à cette nouvelle preuve de votre amitié. Je suis dans cette ville avec agrément, on ne m'a point fait appercevoir qu'on fut mécontent de moi : ce qu'il y a de certain, c'est que je suis très content de mon église, et que je m'attache de toutes mes forces à lui donner des preuves de l'intérêt que je prends au salut des âmes qui me sont confiées. Je serai très heureux si j'en puis préserver quelqu'une de la contagion du siècle, et si mes vœux pour

ce bonheur de toutes sont exaucés. Recevés, je vous prie, l'assurance du respectueux attachement avec lequel

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs et trés honnorés frères en Jésus-Christ.

Votre très, etc.

Mon adresse est sous le couvert de M. G. [arrisson][1], négociant, rue p. L.

MÉLANGES

LE REFUGE AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE[2]

A la fin du seizième siècle, la population de Hollande et de Zeelande fut considérablement augmentée par les réfugiés protestants des Pays-Bas méridionaux. La plupart de ces réfugiés ne parlaient que le français, et partout où ils s'établirent en nombre suffisant, on appela un ministre chargé de pourvoir à leurs besoins religieux. Telle fut l'origine de tant de communautés wallonnes éparses dans les Pays-Bas.

Ces communautés ne formèrent point d'abord des Églises séparées. Elles faisaient partie de l'Église réformée établie au lieu où les réfugiés s'étaient fixés. Le nombre des pasteurs fut seulement augmenté d'un ministre prêchant en français. Le service était célébré presque toujours dans les mêmes temples que le service hollandais,

1. Il n'y a que l'initiale G. Le reste du mot est barré dans la minute originale. Quoique, d'après la lettre, les protestants de Bordeaux jouissent « d'une liberté inconnue aux protestants de France depuis la révocation de l'Édit de Nantes, » quelque précaution n'était pas inutile.

2. La livraison d'avril 1882 de la Revue *Zuid Afrikaansche Tydschrift* paraissant au Cap, contenait un article sur le Refuge au Cap de Bonne-Espérance, dont l'auteur, M. Theal, a soigneusement exploré les archives de Hollande. Notre zélé collaborateur M. Enschédé a bien voulu traduire ce morceau dont la place était marquée dans le *Bulletin*. (Réd.)

nais à des heures différentes, et les mêmes diacres prenaient soin des pauvres, quelle que fut leur nationalité.

Dans la période qui suivit la pacification de Gand (1577), ces églises allèrent toujours en augmentant, grâce au courant d'émigrés protestants venus de France et des Pays-Bas espagnols, et il fut bientôt difficile de distinguer ces derniers, autrement que par leurs noms, les Hollandais proprement dits. La conformité de religion jointe à la facilité avec laquelle les protestants français trouvaient à se placer en Hollande, fit que leur nombre dépassa toujours celui des nouveaux adhérents à l'Église hollandaise.

On comprend dès lors comment à partir de 1670, lorsque la politique intolérante de Louis XIV commença à provoquer de nouvelles émigrations, les regards des protestants français se tournèrent de préférence vers les Provinces Unies. Depuis près d'un siècle, les représentants de nombreuses familles, volontairement exilées du pays natal, y étaient établis, et les réfugiés étaient sûrs de rencontrer les parents, des amis sur la terre étrangère. Le grand commerce des Provinces Unies réclamait des milliers de bras et assurait à chacun les émigrants un nouveau domicile. Les hommes manquaient à cette prodigieuse activité, et c'est ce qui explique comment la République n'a pu créer au dehors des colonies proportionnées à l'étendue de ses possessions.

Quelques-uns des réfugiés qui quittèrent la France de 1670 à 1685, entrèrent au service de la société des Indes Orientales et furent placés dans l'Afrique méridionale. Dominique de Chavonnes, l'officier qui commandait la garnison, était de ce nombre. Le 3 octobre 1685, la Chambre des Dix-sept résolut d'envoyer des réfugiés mêlés à d'autres colons; mais le nombre de ceux qu'on trouva disposés à quitter l'Europe était tellement restreint, qu'en deux années on n'en trouva que trois ou quatre; c'étaient des hommes d'une conduite irréprochable, qui ne causèrent jamais des ennuis ni au gouvernement ni à la cour de justice.

La révocation de l'édit de Nantes, signée par Louis XIV en octobre 1685, quoique interdisant l'émigration, lui donna une impulsion nouvelle. Mais comme il n'était plus possible de quitter le royaume publiquement, les réfugiés durent abandonner tous leurs biens, n'emportant avec eux qu'un peu d'argent et quelques bijoux. Ceux qui parvenaient, sous divers déguisements, à sortir de France, s'estimaient

heureux, même « s'ils n'avaient rien pu emporter et s'ils se voyaient réduits à la plus profonde misère. »

Un des traits caractéristiques de ce lamentable exode est le petit nombre de femmes et d'enfants qui réussit à passer la frontière, comparé à celui de jeunes gens et d'hommes de la même catégorie. Plusieurs fois il arriva qu'un jeune homme seul fut sauvé quand tous les autres membres de la famille gémissaient soit dans les cloîtres, soit en prison ou sur les galères.

Durant les deux années qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, les villes des Provinces Unies furent remplies de réfugiés; mais néanmoins, ceux qui avaient quelque aptitude, trouvèrent à se placer immédiatement.

A la même époque, les Vaudois quittaient les vallées du Piémont, et quoique le plus grand nombre s'établît en Suisse et en Allemagne, quelques-uns cependant se dirigèrent vers la Hollande. Lorsque les directeurs de la société des Indes Orientales se réunirent, dans l'automne 1687, il parut possible d'admettre quelques familles françaises ou vaudoises, et l'on résolut d'en faire l'essai.

Un ministre de langue française fut autorisé à accompagner les émigrants, auxquels serait laissée la liberté de retourner en Europe après un séjour de cinq ans, si cela leur convenait. Le 18 octobre, les directeurs engagèrent le ministre Pierre Simond, pasteur de l'église de réfugiés de Zierikzee, et lui accordèrent un salaire de sept livres dix schellings par mois, à condition qu'il se rendrait au Cap, et le 15 novembre ils décidèrent d'offrir de cinq à huit livres dix schellings et huit pence, suivant les circonstances, à tout chef de famille, et deux livres dix schellings jusqu'à quatre livres trois schellings et quatre pence, à tout homme non marié, ou à une jeune fille, pour subvenir aux premiers frais. A ces conditions quelques personnes offrirent de se rendre au Cap, et le 16 du même mois, les directeurs écrivirent au commandeur et au conseil pour leur annoncer un premier convoi d'émigrants.

Les conditions, acceptées par les réfugiés pour ce lointain exil, étaient à peu de chose près les mêmes que celles que l'on avait accordées auparavant à des calvinistes hollandais; ils seraient transportés aux frais de la Compagnie, et recevraient des fermes en toute propriété, sans rien payer; les instruments de travail leur seraient fournis au prix d'achat, et ne seraient remboursés que plus

1. Ils devraient prêter le même serment d'obéissance que les ets des Provinces Unies avec lesquels ils seraient traités sur le d d'une parfaite égalité, jouissant des mêmes « privilèges ».

En s'appliquant ainsi à obtenir des réfugiés pour colons, les directeurs n'avaient nullement l'idée de créer une colonie française. ce à l'arrivée de nombreux réfugiés et à la concurrence qu'ils faient aux nationaux, il était devenu plus facile d'obtenir des émints hollandais, et l'on put en envoyer un grand nombre, qui, ts à ceux déjà établis au Cap, furent capables d'absorber l'élément étranger. Les réfugiés français ne formèrent jamais plus de la ème partie des colons, le huitième environ de la population euronne, y compris les employés de la colonie.

Les directeurs espéraient trouver dans les réfugiés les connaisces nécessaires pour certaines branches de l'industrie agricole, naissances qui faisaient absolument défaut aux Hollandais, et t l'introduction serait fort utile dans l'Afrique méridionale. La ture de la vigne et de l'olivier était l'objet de toutes leurs icitudes. La vigne donnait déjà au Cap des fruits savoureux qui, leur goût, pouvaient supporter la comparaison avec les meilleurs l'Europe; mais les vins et eaux-de-vie que l'on en tirait, étaient qualité inférieure. L'olivier croissait au Cap à l'état sauvage; les èces introduites ne différaient pas de celles d'Espagne et de nce; mais leur fruit n'avait été que déception pour les cultivars.

Parmi les réfugiés partant pour le Cap, il y en avait qui étaient ginaires des contrées de la France où prospèrent la vigne et l'oli-, et qui non seulement savaient comment il faut s'y prendre r les cultiver avec succès, mais qui connaissaient les meilleures thodes pour faire le vin, l'eau-de-vie et l'huile d'olive. Les dieurs furent cependant assez prudents pour décider que la culde du blé et l'élevage des bestiaux ne seraient point négligés pour les tures nouvelles.

Les arrangements nécessaires pour le transport des réfugiés au Cap ent pris par les diverses Chambres de la Compagnie des Indes entales, et il ne pouvait en être autrement, car les réfugiés étant rutés partout, il eût été difficile de les réunir sur un point et de embarquer dans un seul port : on forma autant que possible des upes de parents ou d'amis pour l'embarquement.

Les réfugiés furent expédiés par les navires *Voorschoten*, *Borssenburg*, *Oosterland*, *China*, et *Zuid-Beveland*.

Le *Voorschoten* mit à la voile de Delftshaven le 31 décembre 1687, d'après une dépêche de la Chambre de Delft au gouvernement du Cap avec les passagers ci-après ;

Charles Marais de Plessis.
Catherine Taboureux sa femme.
Claude Marais, âgé de 24 ans. } ses enfants.
Charles Marais — 19 — }
Isaac Marais — 10 — }
David Marais — 6 — }
Philippe Fouché.
Anna Fouché, sa femme.
Anna Fouché, âgée de 6 ans. } ses enfants.
Esther Fouché — 5 — }
Jacques Fouché — 3 — }
Jacques Pinard, charpentier, âgé de 23 ans.
Esther Fouché, sa femme, âgée de 21 ans.
Marguerite Basché, jeune fille, âgée de 23 ans.
Etienne Buère, charron, âgé de 23 ans, non marié.
Pierre Sabatier, jeune homme âgé de 22 ans. } frères natifs
Gabriel le Roux — 17 — } de Blois.
Gédéon Malherbe, jeune homme âgé de 25 ans.
Jean Passé, jeune homme âgé de 25 ans.
Paul Godefroy — — — 22 —
Gaspar Fouché — — 21 —

Le *Borssenburg* mit à la voile le 26 janvier 1688. La liste des passagers transportés par ce navire n'a pas été retrouvée, ni au Cap, ni à la Haye.

L'*Oosterland* partit de Middelbourg le 29 janvier 1688, d'après une dépêche de la Chambre de Middelbourg au gouvernement du Cap ; il transportait :

Jacques de Savoye d'Ath.
Marie-Magdelaine le Clerc, sa femme.
Antoinette Carnoy, sa belle-mère.

Marguerite de Savoye, âgée de 17 ans.
Barbère de Savoye — 15 —
Jacques de Savoye — 9 mois.
} Ses enfants.
Jean Nortier, cultivateur.
Jacob Nortier, cultivateur.
Daniel Nortier, charpentier.
Marie Vytou, sa femme.
Jean Prieur du Plessis, chirurgien de Poitiers.
Madelaine Menanto, sa femme.
Isaac Taillefer, vigneron de Thierry.
Suzanne Briet, sa femme.
Elisabeth Taillefer, âgée de 14 ans.
Jean — — 12 —
Isaac — — 7 —
Pierre — — 5 —
Susanne —
Marie — — 1 —
} Ses enfants.
Sara Avice, jeune fille.
Jean Cloudon, cordonnier de Condé.
Jean de Buyse, cultivateur de Paris.
Jean Parisel, cultivateur de Paris.

Le *China* partit de Rotterdam le 20 mars 1600, d'après la dépêche e la Chambre de cette ville; il emmenait :

Jean Mesnard.
Louise Corbonne, sa femme.
Jeanne Mesnard, âgée de 10 ans.
George — — 9 —
Jacques — — 8 —
Jean — — 7 —
Philippe — — 6 —
André — — 5 mois.
} Ses enfants.
Louis Corbonne jeune homme âgé de 20 ans.
Jean Jourdan de Cabrière — 24 —
Pierre — — 24 —
Pierre (un second) — 24 —
Pierre Joubert, jeune homme — 23 —

Isabeau Richard, sa femme.
Susanne Reine, jeune fille âgée de 20 ans.
Jacques Verdeau — . 20 —
Pierre la Grange, jeune homme 23 —
Mathieu Fracasse jeune — 26 —
André Pelanchon 15 —
et quatorze autres qui moururent avant que le navire arrivât au Cap.

Huit jeunes filles de l'orphelinat de Rottendam consentirent à émigrer au Cap et furent envoyées avec les réfugiés sur le *China*. Elles sont signalées comme étant d'un bon caractère, d'une conduite sans reproche et bonnes fermières. Elles se marièrent toutes quelques mois après leur arrivée dans la colonie. Voici leurs noms: Adriana van Son, Wilhelmina de Witt, Adriana van den Berg, Judith Verbeek, Petronella van de Capelle, Judith van den Bout, Catharina van der Zee, et Anna van Kleef.

Le *Zuid-Beveland* quitta Middelbourg le 22 avril 1688, emportant un grand nombre de réfugiés dont la liste est perdue, les seuls noms connus sont ceux de Pierre Simond du Dauphiné, pasteur, et de sa femme, Anne de Berout.

Les listes démontrent qu'il y avait plus d'hommes que de femmes; et la Compagnie, désirant obvier à cet inconvénient, en fit le sujet de ses plaintes, sans beaucoup de succès; il était plus facile de signaler le mal que d'y porter remède, vu qu'il arrivait de France beaucoup moins de femmes que d'hommes.

Parmi les réfugiés, on rencontrait diverses catégories de personnes, dont quelques-unes occupaient avant les persécutions, une position honorable dans leur pays. C'est ainsi que le chirurgien du Plessis appartenait à une ancienne famille noble de Poitiers, quoiqu'il se trouvât dans une position voisine de la misère. M. de Savoye était un riche négociant qui n'avait sauvé que sa vie et celle de sa famille, avec l'intégrité de sa conscience.

Le 13 avril 1688, le *Voorschoten* arriva dans la baie de Saldanha, forcé par une forte brise du sud-est d'y chercher refuge. Ces îles rocheuses, couvertes d'oiseaux de mer, faisaient un triste contraste avec les côtes de France; mais dans ces régions solitaires, ils auraient du moins la liberté de servir Dieu suivant leur conscience, et

cette idée soutenait leur courage. De l'observatoire de la Compagnie à Saldanha, on envoya une estafette au château pour annoncer l'arrivée du *Voorschoten*; les officiers jugeant nécessaire que le navire y restât quelque temps pour être calfaté, le cutter *Jupiter* fut envoyé de Tablebay avec des provisions et revint avec les émigrants.

Le 26 avril, l'*Oosterland* laissa tomber l'ancre dans Tablebay après un voyage de quatre-vingt-sept jours, un des plus rapides pour cette époque. Le 12 mai arriva le *Borssenburg*, et le 4 août, le *China* après un voyage de sept mois. Presque tout l'équipage et les passagers étaient malades, et vingt personnes, pour la plupart des réfugiés, avaient succombé durant la traversée.

Quinze jours après arriva le *Zuid-Beveland*. Les réfugiés attendaient avec impatience l'arrivée de leur pasteur, de sorte que lorsque le premier canot quitta le navire, le mole en bois, le seul que Tablebay eût alors, était encombré de monde. Mais à peine le canot eût-il quitté le navire qu'il fut renversé, et les réfugiés durent assister à la perte de huit hommes sans pouvoir leur porter aucun secours. Quelques heures s'écoulèrent avant que les communications avec le *Zuid-Beveland* fussent rétablies. Alors seulement on sut que les hommes perdus, en vue du rivage, étaient trois officiers et cinq matelots.

Les Hollandais étaient habitués à traiter leurs pasteurs avec de grands égards, sans partager toutefois les sentiments que les réfugiés éprouvaient pour leurs ministres. En ces temps de persécutions, un pasteur réfugié était nécessairement un homme de conviction forte, de grand courage et de dévouement. Un tel homme avait droit à l'affection de ses ouailles. Sous le coup des plus rudes épreuves, les ministres déployèrent un grand caractère; la mort seule put leur fermer la bouche. Nulle souffrance, quelle qu'en fût la nature, ne put leur faire abandonner ce qu'ils considéraient comme la vérité. Ce n'était point à un respect superstitieux pour leur ministère qu'ils devaient le respect et l'amour dont on entourait leur personne, mais à leurs rares vertus.

M. Simond avait une grande force de volonté, et possédait toutes les qualités requises pour le recommander à son troupeau comme un sûr guide dans les affaires temporelles et spirituelles. Une partie de ses lettres a été conservée. Elles prouvent que s'il n'était pas animé de sentiments de charité envers ceux qui ne partageaient pas ses convictions (ce qui du reste était plutot un

défaut de son temps), il pouvait se glorifier d'avoir souffert pour sa croyance et d'être prêt à tous les sacrifices pour ses coreligionnaires.

Les intérêts de son troupeau étaient les siens; il n'est donc point étonnant que le petit nombre de réfugiés qui cherchait une nouvelle patrie dans l'Afrique méridionale se sentît fortifié par l'arrivée d'un homme de cette trempe.

Les réfugiés débarquèrent sans argent et sans ressources; la Compagnie envoya une grande quantité de biscuits, de pois et de viande salée pour leur en distribuer, durant quelques mois, des rations; elle y joignit une provision de planches pour la construction de demeures provisoires. Tous les objets de première nécessité devaient leur être fournis à crédit par les magasins de la Compagnie. Ils n'avaient pas de secours à attendre d'Europe, car les bourses de leurs amis avaient été mises à une rude épreuve; on créa pour eux dans la colonie un fonds auquel chacun devait contribuer soit en bétail, soit en grains, soit en argent. La somme inscrite n'est point connue, mais le commandeur van der Stel écrivit que le résultat faisait grand honneur aux anciens colons. Le total fut remis au révérend Simond pour être distribué par lui et les diacres aux réfugiés. Le conseil fournit gratis six chariots pour conduire les émigrés à leur destination; le Heemrood de Stellenbosch en ajouta six pour être employés par les réfugiés jusqu'à leur établissement définitif. Quelques-uns furent installés à Stellenbosch; mais la plupart furent conduits à Drakenstein et Franschhoek. On prit le plus grand soin qu'ils ne fissent pas bande à part; mais qu'ils fussent toujours mêlés à des colons hollandais, déjà fixés ou arrivés avec eux. Ceci donna lieu à quelques difficultés entre les réfugiés et le commandeur, car ils ne voulaient point être séparés. Plusieurs même refusèrent d'accepter à ces conditions les terres qu'on leur assignait et préférèrent entrer au service d'autrui.

Le service divin fut réglé de telle sorte que le révérend Simond devait prêcher un dimanche au temple de Stellenbosch et l'autre dans une maison particulière à Drakenstein. Le consolateur Makadan devait lire un sermon en hollandais dans le temple de Stellenbosch, quand le pasteur prêchait à Drakenstein, et vice versâ. Une fois tous les trois mois, M. Simond prêchait dans la ville du Cap, et alors le pasteur van Andel célébrait le culte en hollandais et distribuait la Sainte Cène à Stellenbosch.

Ceci était conforme aux usages des Pays-Bas. Là les réfugiés formaient une partie des églises existantes; ici ils étaient une partie de celle de Stellenbosch. Cette communauté, quoiqu'encore sans pasteur, possédait un consistoire dont le pasteur du Cap était président à titre de consultant. Cet arrangement avait été adopté afin de subvenir aux besoins des deux nationalités différentes, mais il n'agréait point aux Français qui désiraient former une église séparée.

Les réfugiés se mirent aussitôt à l'œuvre, soit pour bâtir, soit pour planter. Ceux qui avaient l'habitude du travail manuel eurent bientôt construit des demeures en glaise avec des toits en chaume; mais ceux qui avaient été élevés dans le luxe et pour qui de tels travaux étaient difficiles, eurent des jours pénibles à traverser. Aidés par leurs frères, ils finirent aussi par se créer une ferme. La Compagnie avait promis de leur fournir aussitôt que possible des esclaves; mais il s'écoula quelque temps avant qu'il y en eût de disponibles.

Les réfugiés établis à Drakenstein avaient à peine un toit pour s'abriter qu'ils s'adressèrent au commandeur pour avoir une école. Leur demande fut accordée, et le 8 novembre 1688, Paul Roux, natif d'Orange, qui parlait les deux langues, fut nommé maître d'école à Drakenstein. Il reçut un salaire de 25 shellings et une subvention de 12 shellings par mois; il devait remplir en même temps la charge de lecteur au temple.

Quelque temps après que les premiers réfugiés eurent quitté les Pays-Bas, d'autres suivirent leur exemple, ils vinrent avec les navires *Wapen-van-Alkmaar* et *Zion*. Le premier navire partit de Texel, le 27 juillet 1688, et arriva le 27 janvier 1689 à Tablebay. Il portait quarante émigrants, jeunes et vieux. Le *Zion* arriva le 6 mai 1689, et amena les trois frères Abraham, Pierre et Jacob de Villiers, vignerons des environs de la Rochelle.

Peu après ces événements, la diaconie de Batavia envoya une somme équivalente à 1200 livres anglaises pour être distribuée entre les réfugiés. On trouvera peut être aujourd'hui que c'était peu de chose; mais, si l'on songe à tout ce qu'à cette époque on pouvait se procurer pour une somme pareille, on reconnaîtra que c'était un beau et généreux don. Il fut jugé de cette manière par ceux auxquels il était adressé, et l'on résolut d'y faire participer tous les réfugiés, à l'exception de ceux qui n'en auraient aucun besoin.

L'argent fut partagé le 18 et le 19 avril 1690 par les commissaires

qui s'étaient auparavant personnellement enquis des nécessités de chacun. Une copie de la liste de ceux qui participèrent à ces dons se trouve aux archives de la Haye ; nous la donnons ci-jointe, parce qu'elle contient les noms de ceux qui arrivèrent par le *Borssenburg*, *Zuid-Beveland* et *Wapen-van-Atkmaar* et qu'elle démontre les ravages que la mort avait déjà faits à cette date dans le petit troupeau, en y ajoutant quelques noms pris dans un autre document ; cette pièce fournit la liste de tous les réfugiés établis à cette époque dans la colonie du Cap. L'argent est indiqué en florins équivalents à un shelling quatre pence, monnaie anglaise.

Pierre Lombard, un homme malade, une femme et un enfant.	750
Isaac Taillefer, sa femme et quatre enfants.....	720
Pierre Jacob, sa femme et trois enfants.....	640
Veuve Charles Marais et quatre enfants.....	600
Philippe Fouché, sa femme et deux enfants.....	600
Abraham de Villiers, sa femme et deux frères.....	570
Mathieu Amiel, sa femme et deux enfants.....	550
Hercules du Pré, sa femme et cinq enfants.....	510
Louis Cordier, sa femme et quatre enfants.....	475
Jean le Long, sa femme et deux enfants.....	470
La veuve de Charles Prévot qui s'est remariée à Hendrik Eckhof, et quatre enfants de son premier mari.....	450
Marguerite Perrotit, veuve et deux enfants.....	440
Jean du Plessis, sa femme et un enfant.....	430
Daniel de Ruelle, sa femme et un enfant.....	420
Jean Mesnard, veuf et quatre enfants.....	405
Pierre Joubert, sa femme et un enfant.....	405
Nicolas de Lanoy, sa mère et un frère.....	400
Pierre Rousseau, sa femme et un enfant.....	400
Guillaume Nel, sa femme et deux enfants.....	300
Daniel Nortier, sa femme et un enfant.....	350
Gédéon Malherbe et sa femme.....	310
Jacques Pinard et sa femme.....	300
Etienne Brière et sa future Esther de Ruelle.....	285
Marie et Marguerite Roux, deux orphelines.....	280
Esaïe et Susanne Costeux, orphelins demeurant chez Nicolas Kleef.....	250

Jean Jourdan et sa femme..... 230
Jean Mayra et sa femme..... 200
Veuve Anthoinette Carnoy..... 200
Louis Fourié..... 160
Jacob Vivier et Etienne Vivet chacun f. 150..... 300
Jean Cloudon et Jean Durant chacun f. 140..... 280
Louis Barré, Pierre Jourdan, Pierre Roux, Jacques Therond, François Retif, Jean le Roux, David Senechal, Salomon Gournai, Jean Joubert, Jean Nortier, Daniel Couvat, et Pierre Meyer, chacun f. 130..... 1690
Jean Roi et Jean Roux de Provence, et Mathieu Fracasse, ensemble 380
Marie le Long, épouse d'Adrien van Wyk..... 120
Daniel Hugod, Michael Martineau, et Hercules Verdan, chacun f. 120..... 360
Anthoine Gros, Daniel Ferreir, et Paul Godefroi ensemble 355
Jacques Malan et Pierre Jourdan, chacun f. 115..... 230
Nicolas la Fatte et Jean Gardé, chacun f. 110..... 220
Abraham Vivier et Pierre Vivier, chacun f. 105..... 210
Elisabeth du Pré non mariée..... 100
André Pelanchon, Louis Courbonne, Pierre la Grange, Pierre Batté, Anthoine Martin, Zacharie Mantior, Jacob Nortier, Jean Parisel et Pierre Rochefort, chacun f. 100..... 900
Jean Magnet..... 90
Pierre Sabatier et Pierre Reneset, ensemble..... 170
Jean du Buyse..... 80
Abraham Béluré..... 75
Jean Roux de Normandie..... 70
Jean Mysal..... 60
Pierre Le Febvre, sa femme et deux enfants..... 50
Guillaume du Toit, sa femme et un enfant..... 50
François du Toit, sa femme..... 50

Ceux qui n'avaient pas besoin de secours étaient :

Le Révér. Pierre Simond, sa femme et un enfant, Jacques de Savoye, sa femme et deux enfants, Guillaume Basson et sa femme,

Pierre Barillé et sa femme, Louis de Pieron, sa femme et trois enfants, Abraham du Plessis, Paul Brassier et Paul Roux.

Cette liste donne un total de 175 âmes, tandis que dans les dépêches de la même date, le chiffre des réfugiés n'est porté qu'à 155. Dans ce dernier nombre ne sont certainement pas compris ceux qui étaient au service de la Compagnie et peut être ne comptait-on pas non plus ceux qui avaient contracté des mariages avec les Hollandais. Il est même probable que parmi ces 175 réfugiés, il y avait des membres des églises françaises ou wallonnes dont les familles habitaient depuis si longtemps la Hollande que le commandeur van der Stel ne les considérait plus comme réfugiés. Cette conjecture trouve sa justification dans le fait que plusieurs de ces noms figurent dans les registres des églises wallonnes longtemps avant 1685. Ainsi on rencontre le nom de Le Febvre à Middelbourg déjà en 1574, de Lanoy à Leide en 1648, Nels à Utrecht en 1644, du Toit à Leide en 1605, Cordier à Haarlem en 1627, Joubert à Leide en 1645, Malan à Leide en 1625, Malherbe à Dordrecht en 1618, et Mesnard à Leide en 1638.

Avant le départ du *Wapen-van-Atkmaar*, les directeurs étaient en pourparlers pour l'envoi de huit à neuf cents Vaudois, tous ouvriers, et dont la plupart connaissaient encore un autre état que celui de laboureur. Ces gens s'étaient réfugiés à Neuremberg où ils se trouvaient dans une telle misère qu'ils avaient envoyé une députation pour implorer le secours des États de Hollande et West-Frise, et ils offraient d'émigrer en masse dans une des colonies. Les États mus de compassion pour ces pauvres gens, prirent des mesures pour subvenir aux besoins les plus pressants, et entrèrent en communication avec les Compagnies des Indes, Orientale et Occidentale, pour savoir si on voudrait les accepter comme colons.

La Chambre des dix-sept répondit qu'elle était disposée à opérer le transport de pauvres gens, qu'elle appelait « ses plus anciens coreligionaires », au cap de Bonne-Espérance, et l'on prit des mesures pour cet effet. Les États offrirent une somme équivalente à 4 livres 3 shellings 4 pence pour chaque émigrant, afin de les pourvoir du nécessaire, et de les transporter de Neuremberg à Amsterdam. La Compagnie se chargerait du transport au Cap et leur fournirait à crédit des ustensiles et des vivres pour six à huit mois après leur arrivée, promettant de les traiter absolument sur le même

pied que les nationaux, ainsi qu'on avait fait avec les réfugiés. Lorsque tout fut arrangé, il se trouva que les Vaudois préférèrent rester en Europe.

Dans les vingt années qui suivirent, il arriva constamment des réfugiés au Cap, mais isolément, et jamais plus d'un ou deux ménages à la fois. De leur émigration qui allait provoquer d'ardentes discussions au sein de la Compagnie, il n'est plus question à partir de juin 1688. Les événements en Europe étaient d'une telle gravité qu'ils primaient tous les autres intérêts. L'été de cette année fut très agité, car on craignait que la République n'eût à soutenir la guerre contre la France et l'Angleterre réunies, et les directeurs prirent naturellement des mesures pour conserver, et non pour agrandir leurs possessions. En automne, la garnison du Cap fut renforcée de 150 hommes. Peu après, on apprit le débarquement du prince d'Orange, en Angleterre, l'embargo mis sur les navires hollandais par les Français et l'emprisonnement de leurs équipages, enfin la guerre avec la France. En présence de pareils événements, on ne pouvait penser à coloniser.

Le commandeur Simon van der Stel aurait préféré qu'on ne lui envoyât comme colons que des Hollandais, mais comme le gouvernement supérieur des Pays-Bas trouvait bon d'envoyer des réfugiés français, il devait les recevoir et suivre ses instructions. Il lui était difficile d'avoir envers eux les mêmes sentiments de bienveillance qu'il éprouvait envers ses compatriotes; il ne traita cependant pas d'abord les réfugiés en suspects, et il installa Jacques de Savoye comme sous gouverneur de Stellenbosch ; il fut même parrain d'un des enfants du pasteur Simond.

La plupart des réfugiés avaient déjà surmonté les difficultés inhérentes à la colonisation d'un pays vierge; ils avaient bâti leurs maisons de glaise et de chaume, petites, il est vrai, mais suffisantes pour les premiers jours ; ils tracèrent autour des jardins, et la première moisson ayant dépassé leurs espérances, ils eurent des provisions en abondance. Quelques-uns cependant, qui n'avaient pas voulu accepter de fermes à Stellenbosch se trouvèrent dans une position difficile. Chacun se trouvait mal traité quant à la place qu'on lui avait assignée, mais au fur et mesure que les propriétés s'améliorèrent, ces griefs disparurent.

Une autre cause de mécontentement, c'était que le gouvernement

considérait les réfugiés comme faisant partie de l'église Stellenbosch, tandis que ceux-ci croyaient avoir compris qu'ils auraient un pasteur à eux et formeraient une église indépendante. Le commandeur n'ayant aucun égard aux plaintes individuelles sur ce sujet, les réfugiés résolurent d'agir de concert.

Le 28 novembre 1689 une députation composée de Pierre Simond, Jacques de Savoye, Daniel de Ruelle, Abraham de Villiers et Louis Cordier, se présenta au château, et demanda la fondation d'une église indépendante. Le commandeur ne put contenir sa colère; il déclara qu'une telle demande sentait l'émeute, que les Français étaient les gens les plus insolents et les plus ingrats qu'il y eût au monde. Ce n'est point seulement leur propre église qu'ils veulent, mais aussi leurs propres magistrats et leur propre prince; ils n'obtiendront rien. « Nous les avons mieux traités que nos nationaux, et voilà, dit-il, comme on nous récompense. » Le commandeur assembla le conseil, non pour lui demander son avis, mais pour avoir l'occasion d'exhaler sa colère. La députation qui attendait dans une chambre voisine, reçut pour toute réponse une communication lui rappelant le serment prêté, et enjoignant à chacun de retourner chez lui, avec la certitude pour tous qu'ils resteraient ce qu'ils étaient, c'est-à-dire une partie de l'église de Stellenbosch.

Cinq mois auparavant, le pasteur Simond avait écrit aux autorités de Hollande à propos des griefs des réfugiés, et l'on ne pouvait rien faire avant de recevoir la réponse. Aussi les deux nationalités, qui devaient bientôt se fondre entièrement, se trouvaient en guerre ouverte. Le commandeur ne voyait dans la demande des réfugiés qu'un moyen de contrecarrer son projet de fonder une colonie purement Hollandaise, tandis que les réfugiés l'accusaient de vouloir faire d'eux des Hollandais sans les consulter. Des deux côtés, il y eut de gros mots échangés. Dans une réunion publique, les Français prirent la résolution de ne point épouser de femmes hollandaises, oubliant, que s'ils maintenaient ce principe, la plupart ne se marieraient jamais. Quelques-uns n'hésitèrent point à dire *qu'après avoir bravé le roi de France, il y aurait de la honte à montrer quelque crainte de van der Stel.* Beaucoup de colons hollandais rompirent toutes relations avec les Français; on alla jusqu'à prétendre qu'il y en *avait qui aimeraient mieux donner du pain à un hottentot, ou même à un chien, qu'à un Français.*

Le 6 décembre 1690, la Chambre des dix-sept prenant en considération la demande du pasteur Simond en faveur des réfugiés du Cap, résolut de leur permettre de fonder une église à Drakenstein sous les conditions suivantes :

1° La nomination des diacres élus annuellement devait être approuvée par le Conseil de police, ce qui signifiait que les sortant de charge devaient offrir une liste de noms en double, comme cela se faisait à Stellenbosch, sur laquelle le conseil ferait un choix, et que les anciens nommés par le consistoire pourraient être refusés s'ils n'étaient des personnes dignes de considération.

2° Un commissaire du gouvernement assisterait aux délibérations du consistoire.

3° Les affaires d'importance devaient être portées devant le consei presbytéral du Cap, auquel seraient adjoints des députés des consistoires.

4° Le consistoire de Drakenstein aurait l'administration des deniers collectés dans la communauté ; mais les envois d'argent ayan une autre source, seraient administrés par les deux consistoires de Stellenbosch et Drakenstein.

Quant aux écoles, il fut stipulé que les maîtres devaient être des hommes habiles dans les deux langues, et que les enfants des Français seraient tenus d'apprendre le hollandais.

Quant à la demande des réfugiés d'habiter ensemble et de former un village à part, elle fut refusée, et le gouvernement du Cap reçut pour instructions quand il ferait des concessions de terrains, d'avoir soin de mêler les nationalités, de sorte que les différences originelles disparussent.

La dépêche qui contenait cette résolution arriva au Cap au mois de juin 1691. A partir de cette époque, les paroisses de Stellenbosch et Drakenstein furent séparées. Déjà depuis longtemps les réfugiés avaient pris soin d'acheter tous les terrains mis en vente à Drakenstein, et lorsque le relevé de la population fut fait, peu après la révolution de 1691, on ne retrouva que trois familles françaises à Stellenbosch. Mais à cette époque déjà on avait commencé à conclure des mariages entre Français et Hollandais, et dans la suite la fusion des nationalités fit de si rapides progrès qu'à la troisième génération, les descendants des réfugiés ne se distinguaient plus des autres colons que par leur nom. THEAL.

BIBLIOGRAPHIE

HENRI DE ROHAN

ET LE SIÈGE DE SAINT-JEAN D'ANGELY

1611-1621

La *Revue des questions historiques* du mois de juillet dernier a publié (p. 98-146) ce travail de M. *Denis d'Aussy* que le *Bulletin* a déjà signalé (1882, p. 238). Cette étude a le mérite de nous raconter une partie jusqu'ici peu connue de la vie de l'illustre chef huguenot, et s'efforce de nous donner de son caractère une idée impartiale[1]. Cette idée, M. d'Aussy en trouve la formule dans une note secrète remise en 1612 à la reine sur Rohan : *Ambitieux, bon esprit, courageux et opiniastre dans sa religion; mais peu obligeant, necessiteux et pour cela inconstant* (p. 145). Il sera difficile à ceux qui croyaient connaître Rohan, de souscrire à un pareil jugement, car, quoi qu'en dise M. d'Aussy, l'ambition et la nécessité ne suffisent nullement à expliquer sa conduite. Les ambitieux de son temps, et ce mémoire le constate en plus d'un endroit, ou bien profitaient simplement des difficultés de la cour pour se créer une situation avantageuse, ou bien, s'ils étaient protestants, vendaient le plus cher possible leur conversion, comme Lesdiguières. Et s'il est des qualités qui semblent n'avoir pas besoin d'être prouvées lorsqu'on parle de Rohan, ce sont sa persévérance et son désintéressement. Sa persévérance ne put être ébranlée ni par les défections, ni par l'opposition dans son propre parti, ni par les revers, et l'on peut bien affirmer qu'elle imposa à Richelieu la paix d'Alais.

1. Ce n'est pas par l'impartialité que brille un article de M. Denis d'Aussy sur François de La Rochefoucault, un des héros de la Réforme, dans le *Bulletin de la Saintonge et de l'Aunis*, tome III, n° 2, page 72 à 87. L'auteur de cet article élève des doutes sur la sincérité d'un homme mort pour sa croyance, ne voit qu'une échauffourée dans le massacre de Vassy, et donne par là la mesure de l'esprit qu'il porte dans l'étude de ces graves questions. (*Réd.*)

M. d'Aussy constate (p. 145) que Rohan n'était pas riche et relève avec soin les sommes qu'il reçut en 1622 et 1629. Il n'oublie qu'une chose, c'est que ces sommes n'étaient que de faibles compensations pour ce que le duc avait perdu, et qu'en 1629, par exemple, il donna 80 des 100000 écus qu'il reçut du roi à ses troupes, alors que ses pertes personnelles étaient évaluées au double.

Si donc Rohan fut ambitieux, il le fut dans un sens tout autrement élevé que ses contemporains. Il voulait empêcher ou du moins retarder la ruine du protestantisme français. Il le voyait et le savait de plus en plus menacé à mesure que le souvenir de Henri IV s'éloignait; il croyait ne pouvoir le protéger qu'en profitant de son organisation politique qui était la garantie, reconnue par l'État, de sa liberté religieuse, et en le défendant les armes à la main. Admettons que ce fut une erreur, ce n'était certes l'erreur ni d'un égoïste, ni d'un brouillon. Or tout cela ne convient pas à M. d'Aussy. Le protestantisme, selon lui, n'avait pas besoin d'être attaqué; il diminuait de lui-même. Lisez plutôt ces lignes : « A la mort du roi (Henri IV)... les rangs des huguenots s'étaient bien éclaircis; ils ne possédaient plus que cinq cents églises..... L'enthousiasme des premiers temps s'était refroidi, et l'établissement de la libre discussion avait été favorable au catholicisme.... Si la religion protestante tendait à décliner, on retrouvait cependant chez les chefs la même opposition systématique au pouvoir royal (p. 99)... » Il est malaisé de mêler plus d'erreurs à moins de vérité. Ce n'est pas à la fin, mais au commencement du règne de Henri IV que « les rangs des huguenots s'étaient bien éclaircis. » Si « l'enthousiasme des premiers temps s'était refroidi, » « la libre discussion » avait été si peu « favorable au catholicisme, » et le protestantisme tendait si peu à « décliner, » que pendant le premier quart du XVIIe siècle le nombre des églises réformées augmenta progressivement. En 1603 on en comptait un peu moins de 500; en 1617, 624; en 1620, 678; en 1626, 753 [1]. Ce dernier chiffre est le plus élevé qui fut atteint. On le comprend quand on se rappelle que la chute de la Rochelle suivit de près la dernière date que nous avons citée. Quant à « l'opposition systématique des chefs au pouvoir royal, » elle est si peu vraie que

1. Ces chiffres sont empruntés aux recensements faits par les synodes nationaux (Voy. Haag, *France protestante*, pièces justificatives) et complétés par les données des Synodes provinciaux que nous avons pu lire.

la plupart des divisions qui affaiblissaient alors le protestantisme provenaient précisément de ce que la noblesse et la bourgeoisie étaient devenues de plus en plus monarchiques, tandis que le peuple, témoin les réclamations du tiers aux états de 1614, pressentait que la coalition des intérêts de la monarchie et du clergé amènerait la suppression de ses libertés. C'est pour cela qu'après quelques velléités de résistance, la noblesse huguenote se rallia à la politique de la monarchie en allant parfois jusqu'à l'abjuration, et que le duc de Rohan ne rencontra d'écho et d'appui que dans les rangs du peuple. Ce dernier fait, M. d'Aussy le reconnaît, mais en l'expliquant à sa manière : « C'est dans les rangs inférieurs des réformés qu'il se voit contraint de réveiller ces aspirations démocratiques, cet esprit d'ardent fanatisme qu'y maintenait à l'état latent la doctrine de Calvin. » (p. 146.) Ceux donc qui luttèrent avec Rohan n'étaient que des fanatiques et des révolutionnaires. Nous comprenons que M. d'Aussy en arrive à raisonner ainsi. Même en 1619, lorsqu'il parle des affaires du Béarn, il trouve que les « terreurs des protestants étaient imaginaires » (p. 140), et il croit que les évêques de Lescar et d'Oloron, qui déjà en 1601 réclamaient la mainlevée de « cet acte inique de Jeanne d'Albret », qui s'appelle la saisie des biens ecclésiastiques de cette province, y étaient « opprimés » (p. 139). On voit que notre auteur n'a pas lu dans *Benoît* (t. II) la liste des infractions à l'édit de Nantes, de plus en plus nombreuses, dont les protestants se plaignaient inutilement dès 1611, et qu'il ne se doute pas que « l'acte inique » de Jeanne d'Albret était un acte de représailles et fut accompli, comme elle le constate dans le préambule de ses ordonnances ecclésiastiques, « à la requeste des derniers estats de Béarn [1]. » Il semble ignorer, enfin, que ces mêmes états répondirent aux sollicitations intéressées des évêques que le Béarn renfermait dix protestants contre un catholique, et que malgré cette proportion, le clergé y avait plus de 300 prêtres contre 60 ministres et y possédait les deux tiers des biens ecclésiastiques [2]. Il ne faut pas trop s'étonner de toutes ces omissions, puisqu'à part les pages relatives à Saint-Jean d'Angely, les autorités de M. d'Aussy sont le cardinal de Richelieu et le P. Griffet, dont on connaît l'impartia-

1. *A. de Bourbon et J. d'Albret*, par le marquis de Rochambeau, 1879, p. 188.
2. Voy. Benoit, *Histoire de l'Édit de Nantes*, 1693, t. II, p. 245 et ss.

lité[1]. Mais admettons encore que ces jugements inspirent à M. d'Aussy plus de confiance que ceux d'autres historiens. Il est un fait qui, mieux que tous les commentaires, fait ressortir la clairvoyance et l'héroïsme de Rohan, c'est la manière dont on traita le protestantisme français une fois qu'il eut été dépouillé de sa puissance politique. Il est facile aujourd'hui de trouver excessive cette puissance, mais elle n'était que trop nécessaire pour défendre la Réforme contre le fanatisme de ses adversaires du XVIe et du XVIIe siècle, à cette époque où la royauté, même si elle l'eût voulu, était incapable de faire observer strictement des édits de tolérance relative. Nous regrettons d'avoir à formuler ces réserves pour un travail qui aurait pu compléter si heureusement le livre de M. G. Schybergson sur le duc de Rohan[2].

N. WEISS.

CLAUDE BROUSSON (1647-1698)

PAR ALBIN DE MONTVAILLANT

Paris, Dentu 1881. 60 pages in-8°.

Cette brochure est un résumé, bien fait, de la vie du célèbre martyr du désert. Il est regrettable, seulement, que l'auteur n'ait pu profiter des recherches par lesquelles M. Douen, dans ses *Premiers pasteurs du désert*[3] (Tome II,134 et ss.) a si bien complété l'intéressante biographie de M. Nègre. Mais il faut le féliciter vivement d'avoir joint à son travail une bonne lithographie du célèbre portrait de Brousson que possède le Musée de Nîmes, ainsi qu'un autographe emprunté à la lettre que Brousson adressa à Louis XIV.

N. WEISS.

1. Surtout lorsqu'il s'agit de citer des propos de Duplessis-Mornay et de Chamier, p. 100 et 101.
2. Paris, Fischbacher, 1880, in-8°.
3. Paris, Grassart, 1879. Deux vol. in-8°.

L'ÉGLISE SOUS LA CROIX

ÉTUDES HISTORIQUES, PAR DANIEL BENOIT

1 vol. in-12, Toulouse 1882.

L'histoire, a dit M. Jules Bonnet, a des devoirs à remplir envers les humbles. Cette parole, citée par M. Benoit dans sa préface, s'applique à merveille à son volume. Des dix ou douze personnes qui y figurent, aucune n'est illustre, la plupart étaient presque inconnues jusqu'à ce jour, et toutes méritaient ce jet de lumière sur leur modeste passé. Leurs biographies forment une série de renseignements qui complètent utilement les diverses phases de notre histoire depuis la Révocation jusqu'à la Révolution. Les uns sont des martyrs ignorés, au moins du public, les autres sont des consolateurs qui ont empêché le flambeau de l'Évangile de s'éteindre dans les plus ingrates régions, notamment dans ces vallées des Hautes-Alpes où ils semblaient attendre et préparer Félix Neff. Un côté très intéressant de leur œuvre, c'est leur prédication. M. Benoit nous en donne de nombreux extraits, on ne peut mieux choisis, qui montrent que jusque dans les dernières années de l'ancien régime et des églises du désert, le fond de toute évangélisation sérieuse, Jésus-Christ mort et ressuscité pour nous, ne cessait pas d'être le fond de tous les sermons des pasteurs.

Tous les amis de notre histoire liront ce précieux petit volume, un service de plus que la Société de Toulouse vient d'ajouter à tous ceux qu'elle nous a rendus, qu'elle nous rend chaque jour. A quoi nous ajouterons un petit reproche à l'adresse, non de cette excellente Société, mais de M. Benoit. Plusieurs de ces études auraient pu et dû paraître d'abord dans le *Bulletin*, au moins comme extraits, pour les parties toutes nouvelles. Mais n'insistons pas sur le passé, regardons à l'avenir : la récente et intéressante communication sur le petit fils de Chamier nous montre que M. Benoit est en voie d'amendement.

E. Sayous.

CORRESPONDANCE

DEUXIÈME NOTE SUR LA PRÉMÉDITATION

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A ORLÉANS

A Monsieur le rédacteur du Bulletin.

Je veux, Monsieur et savant maître, revenir très brièvement mais aussi très explicitement sur ce lamentable épisode de notre histoire, sur qui tant de publications récentes viennent de jeter un jour inattendu. Vous-même m'avez mis sur la voie, lors de votre passage à Orléans. Vous m'avez signalé un texte extrêmement remarquable d'une publication de notre président de la *Société archéologique*, M. E. Bimbenet. Cette publication consacrée à l'analyse des registres des procurateurs allemands, *in almâ nostra aurelianensi Universitate*, fait une suite naturelle à l'*Histoire de l'Université*, du même érudit. J'ai été frappé, après vous, de l'importance de ce texte du « *Tertius liber Procuratorum* (p. 51-52) », et je me suis promis de le signaler à vos lecteurs et au monde savant, car j'y trouve, comme vous l'y trouvez vous-même, comme M. Bimbenet l'y trouve aussi, la preuve la plus évidente de la préméditation du grand massacre [1].

Ce texte vient à l'appui de ceux que mon ami M. de Félice et moi avons déjà mis en lumière. Il corrobore absolument les conclusions de M. Bordier et de M. Combes. Il montre l'opinion des provinces dès 1571. Il fait entendre comme le grondement précurseur de l'orage. Il dépeint l'état d'anxiété où vivaient les malheureux disciples de l'Évangile. En un mot, il ouvre une trouée sinistre sur

1. Tout ce qui précède, dit M. Bimbenet, démontre contre la supposition certainement trop indulgente de quelques écrivains modernes... que le massacre des protestants qui eut lieu bientôt, *loin d'être le résultat d'une résolution prise à l'improviste, a été longuement prémédité...* » P. 241 des *Mémoires de la Société des sciences et arts d'Orléans*, 1874, 4e trimestre, t. XVI, n° 4.

cette terreur vague mais réelle qui pesait, ainsi qu'un épais brouillard, sur le royaume consterné. Il n'est pas suspect, car il est écrit par un étranger, dans un livre tout intime, et comme en passant et au courant de la plume. Il est écrit un an avant l'événement. Je n'en connais pas de plus clair, de plus net, ni de plus significatif. M. E. Bimbenet l'a traduit; je le donne tel qu'il est; mais en le donnant ici, j'en fais honneur à ce modeste savant si expert en tout ce qui touche à l'histoire de l'Université d'Orléans et si heureux, parfois, dans ses aperçus.

Le voici, tel qu'il est extrait du *Tertius liber Procuratorum inclytæ nationis Germanicæ*, pages 51 et 52[1] :

« Regi libellus supplex oblatus ad securitatem praestandam.

« Cœterum, quoniam crebri per urbem rumusculi mensibus maio et junio (1571) essent DE HUGONOTIS QUOS VOCANT, AD UNUM OMNIBUSQUE, NOCTE MEDIA TRUCIDANDIS (uti sæpissime bello isto nupero factum fuerat); ideoque jam bis optimates, QUIBUS ODOR MORTIS SUBOLERET, urbe excessissent; ut ne ad Germanos quoque, quippe qui religionis omnes suspecti, paucis ob equitum airiptiones atque iniurias cari essent, laniatus manaret[2], fuit in conventu nostro VIII idus Maii rite coacto conclusum, Regiæ Maiestati libello supplicandum ut civibus Aurelianis nos commendare dignaretur, iisque, omni iniuria adversus nos interdiceret. Libellum ab antecessore jam pridem nostri studioso, Gallice (uti usus flagitat), conscriptum, nobilis atque ornatissimus vir Guilielmus A. Lindenaw, Parisiis commorans, offerendum suscepit. Et obtulit quidem. Sed præter liberalissimi ac benignissimi responsi spem, necdum impetravit quidquam. »

Ces lignes sont écrites de la propre main du procurateur Christophe Schell, Westphalien, qui exerça sa charge en avril, mai et juin 1571, sous le rectoratde Laurent Godefroy et d'Antoine le Conte.

C'est sous ce procurat que le célèbre Jean-Guillaume Botzheim et son frère Jean Bernard, furent immatriculés dans les rangs de la nation, en même temps que le baron de Friedland, Christophe à

1. Archives du Loiret, fonds de l'Université. Nation allemande, série D, registre in-folio de 1567 à 1588.

2. Voici la construction de cette phrase : Ut ne laniatus manaret ad germanos quoque, quippe qui, omnes suspecti religionis, cari essent paucis ob airiptiones (de *arripio* = déprédations ?) atque iniurias equitum (= des reitres, qui étaient Allemands). (*Réd.*)

Rhederen: Georges Ducker, Jodoc à Galen, Arnold de Bever, Mathias à Lange von Aldendorff, Jean-Jacques Bretbach, Henri-Georges Staud, Jérémie Ortelius, Othon Kemper, Henri Potgiesser, Georges Obrecht et d'autres, présents au massacre et dont quelques-uns sont signalés par Botzheim, dans sa relation bien connue des historiens.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de presser ce texte, pour en démontrer toute la valeur accusatrice.

Nous y trouvons : 1° qu'en avril 1571, de fréquentes rumeurs circulaient sur un prochain massacre des Huguenots, fixé aux mois de mai ou juin suivants (1571).

2° Que ce massacre devait avoir lieu pendant la nuit.

3° Qu'on sentait déjà comme *une odeur de mort*. MORTIS ODOR SUBOLERET.

4° Que les étudiants ne voient qu'un seul moyen de refuge, celui d'implorer du roi une sauvegarde toute spéciale.

5° Enfin que Guillaume de Lindenaw, qui fut chargé de présenter une supplique au monarque, n'obtint qu'une réponse gracieuse et bienveillante, non suivie d'effet.

Cette dernière observation est d'un grand poids, et j'embrasse absolument l'opinion de M. Bimbenet, quand il dit : « Si le roi ou ses ministres eussent accordé les lettres de sauvegarde demandées, *ils auraient éventé leurs projets*[1]... » Rien de plus juste, mais aussi rien de plus terrible. C'est un verdict.

Et c'est ce verdict qui sera, je le crois, sans appel, tant qu'il y aura une conscience pour protester et une histoire pour enregistrer les grands crimes.

Agréez, Monsieur et savant Maître, l'hommage de mon respect.

JULES STANY DOINEL.

ASSASSINAT DE JUAN DIAZ

Bâle, 5 juillet 1882.

Cher monsieur,

Permettez-moi de vous offrir une vieille gravure presque contemporaine de l'événement qu'elle représente avec une singulière énergie.

Elle provient de la célèbre chronique allemande de Gottfried (commen-

1. *Ut supra*, p. 241.

cement du XVIIe siècle) illustrée par Mérian, graveur de renom de Francfort-sur-le-Main.

Inutile de vous expliquer que c'est l'assassinat de Juan Diaz à Neubourg, un de vos premiers *Récits du* XVIe *siècle*. Vous pourrez orner de cette image votre exemplaire d'auteur.

Pour peu que cela vous intéresse, je vous procurerai le texte de Gottfried accompagnant cette gravure et la citation exacte. Le vieux chroniqueur ne trouve pas de mots assez graves pour exprimer l'horreur que ce forfait a inspiré à toute l'Allemagne protestante.

Je regrette que le feuillet soit mutilé sur un coin; mais l'essentiel est d'une conservation parfaite.

Votre tout affectionné

H. CHRIST-SOCIN.

Je remercie mon ami M. Christ-Socin (un ami des bons et des mauvais jours !) du don qu'il a bien voulu me faire d'une gravure qui reproduit avec une étonnante vérité le tragique événement de Neubourg (27 mars 1546). Juan Diaz est représenté lisant la lettre que vient de lui remettre le messager, qui brandit par derrière la hache dont il va lui percer le crâne, tandis qu'au bas dans la rue on aperçoit le fratricide, Alonzo Diaz, avec deux chevaux sellés, attendant l'assassin, pour prendre la fuite à travers les villes presque désertes, à cette heure matinale. Le contraste entre l'assassin levant son arme meurtrière et le martyr absorbé dans sa paisible lecture, est admirablement rendu, et l'artiste s'est évidemment pénétré du pathétique récit de Claude de Senarclens qui eut un si grand retentissement dans toute l'Europe.

Rappelons les graves paroles par lesquelles Calvin accueillit le forfait amnistié par les Pères de Trente, acclamé par la catholique Espagne : « Comme j'avois achevé ces présentes j'ay eu de piteuses nouvelles de la mort du bon Diazius. Mais il faut que les malheureux papistes monstrent de plus en plus qu'ils sont menez de l'esperit de leur père, qui dès le commencement a esté meurtrier. » (*Lettres françaises*, t. I, p. 153).

Le portrait de Juan Diaz figure, et semble un des mieux réussis, parmi les *Icones* de Th. de Bèze. C'est bien ainsi, avec cette expression noble et triste, qu'on se représente le jeune martyr espagnol qui mérita l'amitié de Calvin et de Bucer.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FOREIGN
BODLEIAN
PERIODICAL

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A Messieurs les Pasteurs des Églises réformées de France.

15 septemore 1882.

Monsieur le Pasteur,

Notre Société, fidèle à un pieux usage, vous offre un exemplaire du numéro de son *Bulletin* qui précède la fête de la Réformation.

Ces anniversaires se succèdent sans nous causer le moindre embarras. Il suffit d'ouvrir nos annales à une page quelconque, pour y trouver des souvenirs en rapport avec la solennité du premier dimanche de novembre. Siècle de la Réforme, de l'Édit de Nantes ou du Désert, sol de la patrie ou sol du refuge, on peut dire avec le poète : *Quæ regio in terris nostri non plena laboris !*

Il est bon que la chaire s'en inspire à certains jours, et que les voix du passé se joignent à celles du présent, pour nous rappeler nos joies et nos douleurs, nos épreuves et nos délivrances, comme autant de sujets d'actions de grâces.

C'est le rôle d'une Société telle que la nôtre de raviver le culte des souvenirs. En s'acquittant fidèlement de ce devoir, elle acquiert de nouveaux titres à la reconnaissance des fidèles, attestée par les offrandes de la fête de la Réformation.

Cent une églises se sont souvenues de l'œuvre historique, en 1881. Ce chiffre, qui marque un progrès, n'est pas le dernier mot de nos

amis. En entrant, après trente ans révolus, dans une troisième série de travaux, nous avons besoin de compter sur un redoublement de sympathies et de libéralités fraternelles.

J. B.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

COLLECTES DE 1881

Aiguesvives	10	»	Fresnoy-le-Grand	7	50
Albias	3	10	Gallargues (Grand)	20	»
Anduze	18	»	Ganges	7	»
Angers (Église libre)	5	»	Gluiras	28	»
Aubais	28	»	Grand-Combe (la)	15	45
Bâle	110	»	Havre (le)	181	50
Barbesieux	21	30	Jailleu	18	07
Bayonne	26	60	Josnes	7	50
Beaumont-les-Valence	6	15	Junas	3	80
Bergerac	118	»	Lasalle	20	»
Bernis	5	»	Lédignan	13	51
Bolbec	50	»	Lunel	12	»
Id. (extra-muros)	33	50	Luneray	55	55
Boulogne-sur-Mer	22	»	Lunéville	20	»
Boulogne-sur-Seine	20	»	Lusignan	5	»
Brest	127	50	Mâcon	12	»
Cannes (Égl. év. libre)	50	»	Marsauceux	9	75
Castres	52	»	Mauvezin	80	»
Castres (Égl. indépendante)	52	50	Mazamet	76	30
Cette	51	»	Meaux	100	»
Chambon (le)	40	»	Mehun-sur-Yèvre	23	50
Châteaudouble	9	»	Meyrueis	6	»
Clermont-Ferrand	20	»	Milha	28	90
Creysseilles	5	»	Montbéliard	18	»
Dieppe	34	15	Monflanquin	20	»
Dieulefit	44	»	Montmirat	7	»
Dijon	26	»	Mostaganem	8	»
Epinal	23	70	Mouchamps	20	»
Flaujagues	16	»	Nancy	60	»
Fontainebleau (Égl. libre)	23	10	Nantes	77	50
			Negrepelisse	30	»

Nice (Égl. Vaudoise).....	85	»	S. Hippolyte du Fort.....	28	»
Nîmes.....	200	»	S. Michel de Chabrillanoux.	5	50
Niort.....	15	»	S. Omer.....	12	»
Nonancourt.....	18	75	Ste Marie aux Mines.....	65	»
Nyons.....	11	50	Salies de Béarn.....	8	10
Paris : Égl. de l'Etoile....	410	»	Sauve.....	23	50
Asile Lambrechts.....	26	35	Saverdun.....	6	»
Oratoire.....	121	50	Strasbourg : Égl. S. Nicolas.	20	»
Saint-André.....	495	»	Tonneins.....	30	»
Pau.....	25	»	Toulouse.....	50	60
Périgueux.....	12	»	Tournus.....	5	»
Perpignan.....	9	55	Tours.....	26	»
Réalmont.....	60	»	Vabres.....	50	»
Reims.....	169	15	Valence.....	30	»
Relizane.....	3	05	Valenciennes.....	18	»
Roubaix.....	30	»	Valleraugue.....	15	»
Rouen.....	124	75	Vauvert.....	30	»
S. Antonin.....	15	»	Vergéze.....	6	»
S. Christol-les-Alais.....	5	»	Vigan (le).....	38	40
S. Etienne.....	60	»	Vire.....	9	50

COLLECTES DE 1880

Reçues en 1881.

Garrigues.....	15	»
Niort.....	6	»
S. Antonin.....	15	»

ÉTUDES HISTORIQUES

NOUVELLE ÉDITION DES MÉMOIRES

DE LOUIS DE MAROLLES.

PRÉFACE.

Il y a un an, je m'exprimais en ces termes dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. XXX, p. 469).

« Voici un de ces volumes que l'on ne peut ouvrir sans respect ni fermer sans émotion, véritables joyaux de notre littérature réformée où l'art disparaît pour laisser parler l'âme seule dans la sainteté de ses douleurs et la sublimité de ses sacrifices; héroïsme bien supérieur à celui des champs de bataille, et qui serait demeuré inconnu au siècle du grand roi, s'il n'eût pris soin d'en attiser la flamme au foyer dévasté de Port-Royal et de la Réforme. Autre cependant est la vertu qui se déploie au fond des cloîtres, autre celle qui s'exerce sur le banc des galères purifié par la vertu des martyrs, et qui arrache ce cri d'admiration à un éloquent historien : « Oh! noble société que celle des galères! Il semble que toute vertu s'y fut réfugiée. Obscur ailleurs, là Dieu est visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre[1]. »

Louis de Marolles est un de ces héros de la conscience, un de ces martyrs du devoir, parmi lesquels on remarque Isaac Lefèvre, Elie Neau, les trois frères Serres, La Cantinière Barrault, Jean Marteilhe, Blanche Gamond... et dont les mémoires composeraient une bibliothèque spirituelle de l'Église réfor-

1. Michelet, *Louis XIV et la Révocation de l'Édit de Nantes*, p. 351.

mée[1]. Entre tous ces confesseurs, Louis de Marolles se distingue par des traits particuliers : mathématicien profond, philosophe distingué, de l'école de Fermat et de Pascal, il eût figuré dignement dans une académie, si l'inique législation du temps n'avait fait de lui un forçat pour le seul crime d'avoir voulu se dérober à une insupportable tyrannie, celle qui s'interpose entre l'âme et Dieu. Le conseiller du roi, le receveur des consignations de Sainte-Menehould, arrêté, le 2 décembre 1685, avec sa femme et ses enfants, au moment où il se disposait à sortir de France, par la frontière d'Alsace, expia ce crime par huit années de la plus affreuse captivité, dont la mort seule devait l'affranchir, au bagne de Marseille. Tel était, au siècle de Bossuet et de Fénelon, le sort des hommes le plus faits pour honorer leur patrie par leurs talents ou leurs vertus.

Quels furent, durant cette agonie de huit années, les sentiments de ce juste, avec quelle sérénité il supporta les tortures de la chaîne, le contact infâmant des forçats, les privations sans nom du cachot, la faim, la soif, la nudité, dans une tombe anticipée, c'est ce que nous apprend un livre composé de ses lettres, et publié par un de ses fils sur la terre du refuge. Un exemplaire rarissime de cet ouvrage, offert à la Bibliothèque du Protestantisme français par M. le pasteur Gagnebin d'Amsterdam, met sous nos yeux, dans l'original, l'*Histoire des souffrances du bienheureux martyr*, dédiée au grand pensionnaire de Hollande, Heinsius. Cet ouvrage imprimé à deux reprises, traduit en plusieurs langues, obtint un tel succès que les exemplaires en sont devenus presque introuvables, et que la réimpression du texte original s'impose comme un double devoir de patriotisme et de religion[2].

1. En publiant, il y a plus de vingt ans, les *Mémoires d'un protestant condamné aux galères* (Jean Marteilhe), Paris, 1865, in-12, qui obtinrent une faveur si marquée, M. le pasteur Henri Paumier a inauguré, pour ainsi dire, cette Bibliothèque qui s'enrichira bientôt, nous l'espérons, des Mémoires d'Isaac Lefèvre si dignes de prendre place à côté de ceux de Louis de Marolles et de la Relation de Jean Bion publiée, l'an dernier, par M. Douen.

2. La première édition de cet ouvrage parut en Hollande : *Histoire des souf-*

On aurait voulu faire plus encore. L'historien anonyme de Louis de Marolles prend soin de nous avertir (p. 49) que *l'on a toutes ses lettres écrites de sa main que l'on ne donnera pas au public parce qu'il en faudrait faire un volume;* heureuse nécessité que nous aurions subie avec joie pour recomposer en entier ce trésor de foi, de vertu, de saintes espérances qui constitue l'héritage du confesseur réformé. Mais les efforts de M. le pasteur Gagnebin et de ses doctes amis pour retrouver à la bibliothèque ou aux archives de La Haye les lettres inédites de Louis de Marolles, ont été sans succès. Les riches collections d'Amsterdam, de Leyde, de Harlem, ont été interrogées sans plus de profit, et nous n'avons pas même réussi à nous procurer un exemplaire de ce *Discours sur la Providence*, que, nouveau Boèce, Louis de Marolles avait composé dans son cachot.

Un intérêt particulier s'attache à l'histoire de sa famille sur la terre étrangère. Louis de Marolles avait été arrêté dans sa fuite, avec sa femme, Marie Gommeret, et ses quatre enfants. Il eût pu se dérober par une déclaration équivoque à la peine qu'il avait encourue, celle des galères; mais il avoua sans détour son dessein, et confessa hautement sa foi dans ses divers interrogatoires à Strasbourg et à Châlons. Marie Gommeret fut moins ferme, et obtint sa liberté, celle de ses enfants, au prix d'une de ces rétractations dont les formules variaient selon les circonstances, les lieux, et le rang des personnes suspectes. On sait de quelles larmes le pieux pasteur,

frances du bienheureux martyr Louis de Marolles, La Haye, 1699, in-8°, traduit en allemand par Gessner, Zurich, 1709, in-8°, et à plusieurs reprises en anglais: 1° *The history of the sofferings of the blessed martyr Louis de Marolles*, in-12, London, 1712. (Bibl. du Prot. franç., n° 3213) 2° *An abstract of the history of the cruels sofferings of the blessed martyr Louis de Marolles*, London, 1713 (n° 3212) 3° *An History of the sofferings of M. Louis de Marolles and. M. Isaac Lefèvre*, in-12, Birmingham, 1738 (n° 3053).

C'est d'après la seconde édition publiée à Berlin en 1700 que nous reproduisons, avec la plus scrupuleuse fidélité, en y ajoutant seulement quelques notes, les *Mémoires de Louis de Marolles*.

Louis Pineton de Chambrun lava une courte faiblesse. Chaque jour voyait arriver sur la terre d'exil des âmes angoissées qui s'humiliaient devant les pasteurs, et sollicitaient leur pardon par un aveu sincère de leur faute. Marie Gommeret fut de ce nombre, comme le témoigne l'extrait suivant du livre des reconnaissances de la Haye, du 13 octobre 1686 : *Melle Marie Gommeret, femme de monsieur Louys de Marolles, son fils Louys de Marolles et Marguerite de Marolles, et Mlles Magdeleine Meunier, Marie et Juliette Bertrand de Paris*, s'estant présentés à ceste compagnie pour y reconnaistre les fautes qu'elles avoient commises, et nous ayant tesmoigné avec larmes les regrets qu'elles avoient d'avoir scandalisé l'Église de Dieu, et promis de vivre parmi nous en sa crainte, elles ont esté reçues à la paix de l'Église de Dieu[1]. »

On verra, dans les lettres de Louis de Marolles, la place qu'occupait dans ses sollicitudes, une compagne chérie, mère de ses quatre enfants, et ses continuelles précautions pour leur cacher l'excès de ses maux. Grande fut sa joie quand il reçut la nouvelle de leur délivrance ; il pouvait dès lors souffrir et consommer en paix son sacrifice : « Quand j'ai appris, mon cher ami, que Dieu avait pourvu à ma femme et à mes enfants, je vous avoue que je n'ay plus senti ni chaînes, ni douleurs. En un mot, je me suis trouvé en cet estat que j'ai cru n'avoir plus rien à demander à Dieu. Si je meurs sous la croix, je partirai de ce monde content et sans inquiétude[2]. »

On ignore la date de la mort de Marie Gommeret, qui paraît avoir survécu assez longtemps à son mari. Ses deux fils, dont l'aîné s'appelait Louis comme son père, et fut le signataire de la lettre à Heinsius, prirent les armes au service de la Hollande. On rencontre sur la liste des membres de l'Église de La Haye un Philippe de Marolles, époux de Suzanne Gommeret. Les deux frères avaient sans doute épousé deux sœurs.

1. Communication de M. le pasteur Gagnebin.

2. Lettre citée par Mœrikofer, *Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse* (1 vol. in-8°, p. 372).

Suzanne, veuve de Philippe de Marolles, est encore à la Haye en 1703. Elle adresse, le 20 janvier, une requête aux États-Généraux pour leur demander une petite pension, disant que « depuis environ seize ans qu'elle s'est sauvée de France, elle a vécu du peu qu'elle avait pu emporter, et de quelques secours qu'elle a reçus, mais que maintenant elle est réduite à l'extrême nécessité. » Ainsi alternent la misère et le deuil pour les familles de réfugiés! A Harlem on trouve deux demoiselles de Marolles : Suzanne, entrée à la Société des Dames françaises, le 1er juin 1687, inhumée le 27 mars 1701; et Marguerite inhumée le 21 mars 1703. Sont-ce les filles du martyr, doublement orphelines[1]?

L'aîné de ses deux fils ne nous est connu que par sa lettre à Heinsius où il rend un hommage si mérité à son père : « On a cru que l'histoire de tant de maux et de peines pourroit servir à fortifier ceux qui sont persécutés pour la vérité, et à réveiller ceux qui se négligent dans l'exercice de la piété. On m'a aussi fait concevoir que l'histoire d'un martyr qui a fait tant de bruit dans le monde (si je l'ose dire sans vanité) ne pouvoit être mieux présentée qu'au premier ministre d'une république autant charitable que puissante, laquelle soutient la vie de tant de milliers de personnes pour conserver à Dieu la fidélité qu'ils luy doivent. »

Les lecteurs du présent livre ne désavoueront pas ce filial hommage. Si la sérénité dans la souffrance et la perfection dans le sacrifice, ont été réalisées sur le banc des galères, Louis de Marolles a montré ce pur idéal dont les rayons brillent, à des degrés divers, sur ses compagnons de chaîne. Homme de naissance et de savoir, possédant les dons les plus variés, fait pour goûter dans leur plénitude les jouissances de la famille

1. Extraits communiqués par M. le pasteur Gagnebin. Pour la branche de la famille de Marolles qui habitait Vitry-le-François, et qui endura aussi persécution, voir l'excellent article de Haag, *France protestante*, t. VII, p. 160. L'avocat Thierry de Marolles, ancien de l'église de Vitry se retire à Amsterdam en 1687. La distinction des deux branches de la famille de Marolles devient très difficile à l'étranger.

et de la société, il renonce à tous ces avantages, et accepte l'ignominie du bagne où il sera confondu avec les plus vils malfaiteurs, pour demeurer fidèle à sa foi et à son Dieu. Des magistrats le condamnent en gémissant; des évêques recherchent l'honneur de le convertir et ne lui demandent que de se laisser instruire par le plus illustre d'entre eux. Ce ne sera pas un des moindres triomphes de l'évêque de Meaux de ramener à la foi catholique un savant dont la ferme croyance est également à l'épreuve des rigueurs du pouvoir et des séductions du génie. Ah! combien il eût été plus digne de Bossuet de se porter garant d'un homme tel que Louis de Marolles, que de songer à le catéchiser à Germigny! Mais la tolérance n'était pas au nombre des vertus de l'éloquent prélat qui glorifia la Révocation en ces termes : « Touchés de tant de merveilles, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis, poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne : Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne; c'en est le propre caractère! »

Il en coûte d'achever cette citation sur le seuil du bagne où, durant près d'un siècle, la France vit agoniser les meilleurs de ses fils. Bossuet ignorait-il les souffrances de tout un monde d'innocents, les innombrables cruautés exercées dans les provinces, quand il écrivait aux protestants de son diocèse : « Aucun de vous n'a souffert de violence ni dans sa personne ni dans ses biens. Qu'on ne vous apporte point ces lettres trompeuses que des étrangers travestis en pasteur, adressent sous le titre de *Lettres pastorales*, aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments. Outre qu'elles sont faites par des gens qui n'ont jamais pu prouver leur mission, ces lettres ne vous regardent pas. Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler. *J'entends dire la même chose aux autres évêques*. Mais, pour vous, mes frères, je ne vous dis rien que vous ne disiez

aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le sçavez[1]. »

Le prélat courtisan qui fermait volontairement les yeux sur les iniquités commises par tout le royaume, s'attirait cette éloquente réponse de Jurieu : « M. l'évêque de Meaux n'a rien vu de pareil dans son diocèse. Quand cela serait vrai, voilà une grande merveille, et dont il a bien lieu de se féliciter. Paris et les environs de Paris ont été attaqués les derniers. Toute la France était couverte d'effroi, de larmes et de sang. Paris et la Brie ne voyaient à l'entour que des troupes sanguinaires et des émissaires chargés des dépouilles des réformés. C'est un grand miracle que ces objets, sans les approcher de plus près, les aient vaincus. Comme si la crainte d'un mal qu'on voit à quatre pas de soi n'était pas aussi capable de faire violence au cœur que les maux qu'on sent immédiatement. Au contraire, tel a succombé de frayeur qui a résisté à la douleur. Les dragons de Béarn, de Guyenne, de Poitou, de Languedoc, de Normandie, ont travaillé pour l'évêque de Meaux. Après cela qu'il se fasse honneur, s'il peut, de la facilité des conversions[2] ! »

Rien de plus rare que les victoires obtenues au bagne. La constance des forçats huguenots lassa les persécuteurs et les convertit parfois. Ce fut le cas de Jean Bion, aumônier de *la Superbe*, gagné à la foi réformée par le spectacle de ses confesseurs endurant stoïquement les plus cruelles bastonnades pour refus de lever le bonnet devant l'hostie: « On ne les entendit jamais, parmi les cris qu'on ne peut refuser à la nature, proférer un mot d'impatience ni d'injure. Dieu, l'Éternel, était leur reconfort et celuy seul qu'ils appelaient à leur service. J'avois occasion de les visiter tous les jours, et tous les jours à la vue de leur patience dans la dernière des misères, mon cœur me

1. Bossuet, Lettre pastorale de 1686, non insérée dans ses *Œuvres*. L'impartiale histoire montre Bossuet animé du zèle le plus intolérant dans son diocèse. Voir les documents publiés dans le *Bulletin* (t. IV, IX et X, *passim*) et le curieux morceau intitulé : *Bossuet dévoilé par un prêtre de son diocèse* (*Bull.*, t. XIII, p. 91 et suivantes).

2. Jurieu, *Lettres pastorales*, t. I, p. 18, 19.

reprochait mon endurcissement et mon opiniâtreté à demeurer dans une religion où depuis longtemps j'apercevois beaucoup d'erreurs, et surtout une cruauté qui est le caractère opposé à l'Église de Jésus-Christ. Enfin leurs plaies furent autant de bouches qui m'annonçaient la religion réformée et leur sang fut pour moi une semence de régénération[1]. »

De tels actes en disent plus que bien des témoignages. Non moins pur est celui qui s'élève de chaque page du *Journal des galères*[2]. « Il y a ici, écrit-on de Marseille, le 27 juin 1686, six cents forçats de la Religion qui, par leur patience, donnent de la compassion aux comites les plus impitoyables[3]. » Louis de Marolles attire tous les regards : « C'est, écrit Jurieu, un confesseur de Jésus-Christ que tout Paris a vu à la Tournelle, chargé de chaînes d'un poids extraordinaire, prêchant du milieu de ses fers. Toute la France a les yeux tournés sur lui, comme sur le plus grand exemple de courage, de piété, de délicatesse de conscience que notre siècle ait vu. Nous vous donnerons dans quelques jours l'histoire de sa confession, et nous vous ferons voir ses sentiments, par ses propres lettres où vous verrez l'esprit et le caractère des anciens martyrs[4]. »

Jurieu ne s'exprime pas autrement dans une lettre adressée à M. de Marolles durant sa captivité à Paris : « J'ai reçu votre lettre, mon très cher frère, datée de la Tournelle. Elle m'a causé plus de joie que si j'en avais reçu une du palais de Versailles ou du Louvre, écrite de la main du plus grand roi du monde. Vous me faites beaucoup plus d'honneur que je n'en mérite de me choisir pour me faire part des glorieux avantages que Dieu vous fait. Un autre vous aurait peut-être répondu par des condoléances, en vous plaignant des maux que

1. *Relation des tourments qu'on fait souffrir aux protestants qui sont sur les galères de France*, par Jean Bion, réimprimé sur la seconde édition par O. Douen. 1 vol. in-12. Paris, 1881 (p. 51, 52).

2. *Bulletin*, t. XVI, *passim*.

3. *Lettres pastorales*, t. I, p. 13.

4. *Ibidem*.

vous souffrez. Mais, quant à moy, jà n'advienne que je vous regarde comme malheureux. Votre condition est digne d'envie. Vos chaînes sont pesantes et vos fers sont honteux selon le monde, et si vous les portiez avec un autre esprit que vous ne faites, je vous en plaindrais. Mais avec le courage et la piété que vous me paraissez avoir, je ne crois pas qu'il y ait au monde une personne plus heureuse. Le joug de J.-C. est pesant aux mondains qui n'ont que de la faiblesse; mais il est doux et léger aux âmes fidèles qui le portent avec patience [1]. »

Étranges forçats que ceux auxquels on adresse de telles lettres, et qui peuvent écrire comme Marolles : « Depuis ces tristes jours Dieu m'a toujours rempli le cœur de joie. Je possède mon âme en patience; il fait couler vite les jours de mon affliction. Je ne les ai pas plus tost commencés que j'en trouve la fin. Avec le pain de misère et l'eau dont il me nourrit, il me fait faire des repas très délicieux. » Tant qu'on espéra vaincre les résistances du confesseur réformé, on eut pour lui des ménagements; quand on eut perdu tout espoir de le convertir, on lui infligea les traitements les plus barbares, auxquels il succomba, le 17 juin 1692, dans la soixante-troisième année de son âge et la huitième de sa captivité :

« Vous avez dejà appris par les lettres de ce cher martyr, qu'après avoir gémi quelque temps dans les fers, on l'avoit transporté en un cachot horrible par l'obscurité et encore plus par sa puanteur. Vous avez sçu qu'on l'y nourrissait fort mal, et que la faim le travailloit souvent, n'ayant pas son soul de pain ni d'eau qui estoient ses aliments ordinaires. Cette grande austérité l'avoit rendu foible, et lui avoit causé depuis longtemps de grands vertiges. Cela a été si loin qu'il tomba il y a environ deux mois et se heurta la tête contre le mur où il se fit plusieurs blessures. Depuis ce moment il a été en une continuelle langueur et sa vie n'était plus qu'une mort vivante. *Ceux qui avoient le pouvoir ont été insensibles à toutes ses*

1. *Ibidem*, p. 110.

douleurs, si j'en excepte que, depuis six semaines, on lui donnoit des aliments un peu meilleurs et en plus grande quantité. Mais son corps étoit exténué et la nature si abattue qu'elle n'a pu se rétablir. Ce fidèle serviteur de Dien avoit presque perdu la vue depuis un mois, et quoique je lui eusse envoyé vos dernières lettres, il n'a pu ni les lire, ni y faire réponse. Enfin, Dieu en a disposé et il ne retournera plus à nous... *Il a passé par les plus cruels tourments qu'on puisse faire éprouver dans toute l'étendue de l'inhumanité;* mais cependant Dieu n'a jamais souffert qu'on ait eu prise sur son innocence... Il n'a point rendu outrage pour outrage; il a béni ses ennemis jusqu'à la fin; jamais sa gloire ne sera éteinte ni en la terre ni au ciel. »

Devant la sublimité d'un tel témoignage, tout commentaire est superflu; mais il est une réflexion qui s'impose à l'esprit. Que de douleurs et d'iniquités cachées dans ce simple mot : Révocation ! Les mémoires de Louis de Marolles les font, pour ainsi dire, toucher du doigt. Quand Louis XIV, effaçant d'un trait de plume les droits les plus sacrés de nos pères, envoyait au bagne des hommes dignes de tous les respects, dont le seul crime était d'avoir voulu passer la frontière pour mettre leur âme en sûreté, ne savait-il pas les souffrances et les ignominies auxquelles il livrait les meilleurs de ses sujets? La lente agonie d'un Louis de Marolles, d'un Lefèvre, d'un L'Aubonnière, n'est-elle pas venue le troubler dans l'impassible sérénité de Versailles ! Si, par une effroyable perversion, bien digne des jésuites, il a cru réparer les scandales de sa vie par le martyre du forçat huguenot, les doutes de l'heure suprême ont démenti cette illusion et rappelé au royal pénitent près de paraître devant son juge, les lourdes responsabilités qu'il doit au moins partager avec les funestes conseillers de son règne.

JULES BONNET.

DOCUMENTS

LETTRE INÉDITE
DU PASTEUR PIERRE GRENADE, DE CLAIRAC
(12 juillet 1563).

On lira, croyons-nous, avec intérêt, une lettre inédite du pasteur P. Grenade, de Clairac, écrite de Nîmes, le 12 juillet 1563, aux pasteurs de Genève. Nous l'avons trouvée dans le carton-portefeuille de la Bibliothèque publique de Genève (197aa).

Malgré le traité de paix qui avait été signé précipitamment à Amboise, le 19 mars 1563, et qui, termina la première guerre civile, le parti catholique ne désarma point; partout où il était le plus fort, les clauses du traité favorables aux protestants furent ouvertement violées, les assemblées religieuses interdites et les maisons où elles s'étaient tenues, livrées aux flammes. D'horribles désordres jetèrent l'épouvante dans l'Agénois, le Montalbanais, le Périgord : ce fut le prélude de la seconde guerre civile. Le féroce Montluc, de sinistre mémoire, se distingua si bien alors par ses raffinements de cruauté qu'il y gagna le surnom de *Boucher royaliste*. Une petite ville de ce pays ayant été forcée, les habitants, dit Théodore de Bèze, « furent traités à la Montlucoise, c'est-à-dire avec toutes les violences qu'il est possible, sans avoir aucun égard à qualité, sexe ni âge, voire s'estant même Montluc débordé, autant ou plus qu'aucun de ses soldats, jusqu'à violer lui-même la fille du ministre qui y fut tué ». Dans une foule d'endroits, c'était, dit encore Bèze, « une grande pitié de voir les femmes de toutes qualités sortant avec les hommes en grande désolation, les unes portant leurs enfants à leur col, les autres portant les berceaux sur leurs têtes, les autres les traînant par la main » (*Hist. ecclés.*, livre IX, t. II, p. 473-5, édit. de Lille).

Le nom du pasteur Grenade était, croyons-nous, à peu près inconnu. Il ne se trouve pas dans la liste des ministre de l'Agénois publiée par M. Alphonse Lagarde dans le *Bulletin* (t. XII, p. 15). On n'y trouve pas non plus les noms de quelques-uns de ses collègues dont il parle. Cette pièce nous a donc paru mériter l'honneur de l'impression.

CHARLES DARDIER.

A mes tres chers Seign^rs et Peres à Geneve.

Tres chers seigneurs et peres, estant eschappé par la miséricorde de Dieu du milieu de tant de massacres et cruautez perpetrez par les suppotz du diable et de son vicaire l'antechrist romain, et me trouvant en cette ville sur le chemin et intention de me rendre entre les mains de ceux qui m'ont envoyé, les freres ministres de ce lieu ensemble le colloque m'ont fort prié de vouloir m'arrester icy à cause de plusieurs eglises qui crient à la faim. Sur quoy ay pensé que en les refusant, je me fusse trop esloigné de mon devoir, d'autant que estant consacré à Dieu, je doy marcher où il m'appelle. Et outre cela cette commodité m'en reviendra, que je seray plus près pour retirer ma femme et enfans que par nécessité j'ay esté contraint de laisser à Clairac, laquelle est la seconde eglise que le Seigneur s'est reservée entre si grand nombre qui ont esté dissipées au pays d'Agenoys, voire d'une telle dissipation que la difficulté est trop grande de les pouvoir relever et mettre en train. Car les mieux affectionnez ont presque perdu courage; les autres du tout tellement, qu'estant exortés par nous de commancer tout de nouveau, et se racheter comme au commancement (à cause des ennemis qui y dominent par tout, et que l'édit du Roy ne permet l'exercisse de la parolle de Dieu qu'en certains lieux trop rares), ils ont respondu franchement qu'ilz desiroyent que nous nous pourveussions ailleurs, et qu'ils ne vouloyent point passer l'édit du Roy.

Or de cecy fait foy mon temoignage que j'ay avec moy signé par les ministres et anciens de l'eglise de Clairac, et aussi dix ou douze autres ministres qui se sont assemblez aud. Clairac pour cet effet. Et encore cete ingratitude ne m'eust empesché d'attendre encore la volonté du Seigneur es cartiers de pardela, n'eust esté que grande necessité m'a contraint d'en partir pour n'avoir esté assisté de nos eglises en façon que soit, depuis onze moys en ça.

Et ne suis pas seul (Dieu soit loué!), car il y en a encore plus de vingt en mesme peyne, tant en Bearn que en Agenoys. Et de cela sommes nous fort emerveillez, que la Royne de Navarre envoye à Geneve, à grans frays, cercher des ministres, et il y en a tant qui chomment bien pres d'elle. Car mesme deux freres ministres et plusieurs autres devant et apres eux, lesquelz nous feurent envoyez par

le colloque tenu à Pau auquel Monsr Merlin presidoit pour certains affaires, nous disant qu'il y avoit grand pitié à l'endroit de dix ou douze ministres qui estoyent fugitifs en Bearn, car ilz n'estoyent assistez ny employez, à cause que la Reyne en vouloit avoir qui seussent parler la langue du pays. Le semblable nous a rapporté un de nos freres qui expressement y estoit allé pour voir si les ministres deschassez de leurs eglises en Agenoys pourroyent estre employez par-delà en l'œuvre du Seigneur. Il y a plusieurs autres choses lesquelles n'est pas licite d'escrire.

Les freres ministres qui nous ont fait ces raportz en diverses foys sont : M. Samson, ministre de Tartas ; M. du Buisson, ministre de Saux, maistre Gilles de Broca, ministre de Montagnac. Nous trouvons que les ennemis ont fait mourir en ces cartiers 28 ou 29 de nos frères ministres.

Maistre Jehan Eliezer, qui se tenoit à Neufchastel est icy avec moy, et pour semblable cause. Nous vous prions humblement que comme nous avons grandement senty le fruit de vos oraisons jusques icy, qu'il vous plaise nous faire ce bien de continuer, et de faire mention aussi de ces pouvres églises de la Gascoigne ; car la playe y est grande et profonde. Que nostre bon Dieu vous maintienne en bonne prospérité pour parfaire l'œuvre qu'il a commencée par vous avec si grande bénédiction ! Amen.

Je ne vous escry rien de mes afflictions pour n'estre trop long. Toutesfois cela puis-je dire à la louange de Dieu, que ayant esté entièrement pillé et fourragé jusque aux chemisettes de mes enfans, j'ay esté par l'espace de trois semaines (non tout seul) chassé avec les chiens comme une beste sauvage nuit et jour par les Romains. Et de tout cela m'a délivré le Seigneur.

Vostre humble serviteur,
P. GRENADE [1].

De Nismes, ce 22 de juillet 1563.

1. Ce nom se retrouve dans une liste publiée (*Bull.*, t. IX, p. 296).

UN FORÇAT NIMOIS

TROIS LETTRES A MONSIEUR CARRIÈRE, DE GENÈVE

(1720)

Notre regretté collaborateur, M. Francis Waddington, publiait, en 1856 (*Bull.*, t. IV, p. 134 et suivantes), de touchants extraits de pièces conservées aux archives de la Haye, sur les suites d'une assemblée du désert tenue, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720, dans le cadereau de Nîmes, en un lieu appelé la *Baume des Fées*, et dispersée par les dragons. Sur la liste des dix-neuf personnes arrêtées en ce jour figure le signataire de deux des lettres qu'on va lire, Jean-Pierre Plantier, marchand de Nîmes, âgé de 50 ans, qui fut le consolateur de ses compagnons de chaîne de Montpellier à la Rochelle.

Une lettre citée par M. Francis Waddington donne la mesure des souffrances auxquelles Plantier et un de ses compagnons, Bertrand Berriat, âgé de 21 ans, devaient succomber.

« Hier 14 du mois (juin 1720) nos prisonniers partirent de Montpellier. Une compagnie de cavalerie, le sabre à la main formait l'avant-garde, et une d'infanterie, la bayonnette au bout du fusil, avec six archers, accompagnait la troupe, que je n'appelle ni sainte ni profane, parce que c était un mélange de bons et de mauvais; chacun avait un collier de fer, de la largeur de quatre doigts, où il y avait une anse de la même matière, à laquelle était attachée une grosse chaîne de fer, qui la prenant sur les épaules, trainait par terre; cette chaîne se terminait au cou d'un autre, et ainsi de quatre en quatre, ou de six en six, ils étaient attachés par le cou les uns aux autres, et ils se servaient de leurs mains libres pour soutenir cette lourde chaîne qui les entraînait par sa pesanteur. C'est ainsi que cette troupe fut conduite à la citadelle de cette ville en passant par Lunel... La pluie qui tomba ce jour-là extraordinairement ne les empêcha pas de découvrir leur tête en approchant de Nîmes, et d'entonner un psaume. On les avait mêlés avec des voleurs, et les femmes au nombre de trois furent attachées au bras avec des chaînes de fer. Deux femmes de mauvaise vie qu'on prit, je ne sais où, furent attachées comme ces trois. Comme ces bonnes gens avaient été très mal traités à Montpellier, où on les avait toujours laissés sur la même paille dans une prison humide, ils sont méconnaissables, la plupart étant enflés et ayant de la peine à se soutenir. D'abord qu'ils furent ici on eut pendant deux heures la liberté de les voir, avec la permission du major de la place. Je les vis, monsieur,

et je vous jure que je n'ai jamais rien vu de plus pitoyable. Comme ils avaient marché dans l'eau, ils étaient tout mouillés, et on ne voulut pas permettre jusqu'au soir qu'ils changeassent de linge, quoiqu'il y eut plusieurs personnes charitables qui leur en portaient, et qui prièrent instamment qu'on le leur permît. Ils couchèrent sur un tas de bois dans une prison basse et entièrement humide. On nous assure qu'on les conduit au Mississipi... »

On trouve des détails plus navrants dans un opuscule anonyme d'Antoine Court, qui mériterait les honneurs de la réimpression :

« Étant arrivés à un petit village appelé le Colombier, éloigné de deux lieues de Montpellier, on les logea dans une écurie comme des animaux harassés de fatigue. Ils s'assirent dans la fiente des bêtes, ne leur étant pas permis ailleurs. S'étant un peu reposés et ayant pris leur réfection, ils arrivèrent sur le soir à Lunel... Obligés d'y coucher, ils demandèrent, mais inutilement, un peu de paille pour couvrir les excréments des animaux. Ceux qui ont des chevaux de louage, quelque peu de soin qu'on dise qu'ils en aient, ont toujours celui de leur donner de la paille pour litière; mais le commandant de l'escorte regardant ces confesseurs comme au-dessous de ces bêtes, les estima indignes de goûter cette douceur. Contraint qu'on était par une lassitude extrême de prendre un peu de repos, on se résolut de coucher sur la fiente. Mais comment faire pour se coucher? Il fallait que toute la chaîne le fît dans un même moment; autrement la chose était impossible. Était-on couché, pour avoir du repost il aurait fallu être réduit à l'état de ceux qui dorment dans le cimetière, car le moindre mouvement que l'un se donnait réveillait nécessairement l'autre qui était attaché avec lui, par la douleur que lui causait la chaîne qui aboutissait à la sienne, ce qui produisait une veille forcée, qui, bien qu'involontaire, ne laissait pas de produire un effet presque aussi fâcheux que celle dont Rapine et ses semblables tourmentèrent nos pères dans le siècle passé. »

Les souffrances de ces confesseurs ne devaient pas se terminer avec leur lamentable voyage. Ils furent mis à la Rochelle dans une prison tellement infecte qu'on dût les en retirer, pour éviter une contagion qui n'eût pas manqué de se propager au dehors. Ils avaient fait plus de 200 lieues en passant par Lyon et Orléans : « Jugez quelle fatigue ils ont souffer . Aussi ont-ils été malades à l'extrémité, et il y en a encore de fort mal de leur nombre. *Le Seigneur s'est contenté de retirer à lui, il y a sept jours, M. Plantier, marchand de Nîmes, qui avait quelques biens qu'on lui a confisqués.* C'est un homme d'une piété exemplaire, qui leur servait de père, de conseiller et de consolateur

dans leurs épreuves, et je le regrette beaucoup, quoique sa mort soit trop glorieuse pour s'en affliger. » (Lettre du 7 septembre 1720).

Les extraits qu'on vient de lire sont la meilleure introduction aux lettres qui suivent et que l'on reproduit dans leur naïve simplicité, avec toutes leurs incorrections. Les originaux en ont été retrouvés à la Bibliothèque de Genève par notre ami M. Ch. Sagnier, l'historien de la Tour de Constance, qui a bien voulu en offrir la primeur aux lecteurs du *Bulletin*. Ils l'en remercieront avec nous.

J. B.

P. S. — Dans un récent séjour à Nîmes, j'ai visité le site connu sous le nom de *Baume des Fées*, à deux kilomètres environ de la ville, sur le chemin qui mène au bois de Vaqueirolles. C'est un étroit vallon formé par des rochers que couronnent quelques bouquets de chênes verts. Sur une pente abrupte, au couchant, s'ouvre la grotte des Fées d'un difficile accès. C'est dans le fond du vallon, au pied des rochers murés, près desquels croit un superbe alizier, que dût se tenir l'assemblée du Désert si tristement interrompue. Il y a là, sur le bord d'un torrent desséché, un espace suffisant pour un nombreux auditoire. On n'a pas de peine à se représenter la scène nocturne du 14 janvier 1720. Je n'ai pas visité sans émotion ce lieu consacré par de touchants souvenirs, vrai sanctuaire du désert, dont l'acquisition serait digne d'un corps aussi éclairé que le Consistoire de Nîmes.

I

Nîmes, le 19 Janvier 1720.

Sans doute, Monsieur, que vous aures apris la facheuse nouvelle de l'emprisonnement de 54 personnes, tant hommes, femmes ou quelques jeunes garçons, de douze à 14 ans, au sujet d'une assemblée quy ce fit dimanche passé au soir, 14e courant, parmi lesquels se trouve le pauvre Mr Plantier. On dit que l'assemblée estoit de 12 à 1400 personnes; on vouloit donner la communion; en vain on a prit de précaution pour ne pas faire des assemblées nombreuses; tout le monde y veut aller, une grande partie plustot par émulation ou curiosité que par dévotion. Nous trouvons que Mr Plantier a tort de n'avoir pas proffité de vos conseils et de celuy de ses amis. Après les avoir emprisonnés, on le fit d'abord savoir à Mr le duc de Roquelaure et à Mr de Bernage. L'expres y séjourna tout un jour, et estant de retour, l'ordre fut d'interroger les prisonniers et

d'atendre jusques après les États. Cependant on a envoyé en cour. Dieu veuille qu'ils ne soient pas jugés à la rigueur. On se flate que cela se passera plus doucement que les autres fois. Nous vous aurions écrit plustot, mais l'affliction et l'alarme où nous avons esté pendant quelques jours ne nous la pas permis. Les papistes font courir le bruit qu'on les envoyera à Missisipy. Sy cela estoit, je vous assure que la ville seroit tres consternée, parce qu'il y a beaucoup de personnes remarquables. L'assemblée se fit, ou devait se faire dans un rocher ou il peut entrer 4 ou 500 personnnes. Elle n'est qu'a un quart de lieue d'icy; on l'appelle en patois *la Baume de Las fades*. Depuis lundy quy a fait de beaux jours, tout le monde va s'y promener par curiosité. Hier il y ala 9 jesuites. Le chemin est fort mauvois, car il y faut aler toujours sur les cailloux. Il y eut un Mr quy dit que pour luy, il estoit d'avis qu'on donna pour punission à tous les prisonniers d'y retourner faire le voyage. Je vous prie faire mes compliments a Mr Julien Dombre et a Mr Billet, et luy dire comme sa sœur d'Herau est dans le nombre de ses prisonniers.

Nous avons apris que le paquet que aviez envoyé à Mr Pl. a été arreté à Chambery. Il ne faudra plus se servir de son adresse crainte de ne luy faire des affaires.

M. L. vous fait bien des compliments.

Suscription : *A monsieur, monsieur Carrière, chez M. Caille, mart épissier, à Genève.*

II.

Au même.

De la citadelle de Monpeillier,
ce 26 avril 1720.

Monsieur et cher cousin

Il me tardoit de pouvoir avoir l'honneur de vous écrire et de vous aprandre moi-même ma détention qui est depuis le 14 du mois de janvier dernier. Je me flate que mes amis vous l'auron faite savoir avec toute la circonstance de ma prise et de celle de tous les autres. Je vous aurois écrit du fort de Nismes ou jay resté un mois ; mais pendant ce temp la, j'ay resté presque toujours malade, et cette indisposition m'a continué depuis que je suis ici qu'il y a environ deux mois et demy. Ma maladie est venue plus par les deuretés et cruautés que mes creanciers me firent, d'abor que je feu pris, que par ma prison,

quoique ji aye beaucoup souffert, de même que tous les autres, qui étions 50 homme ou femmes. On nous a sy fort tenu catif que nous n'avons pas peu avoir la liberté de parler a aucun de nos parens et amis qu'avec grand paine, et cella n'étoit quant passan, deureté plus insuportable que notre cativité, quoiqu'elle soit grande, car depuis que nous somme ici, nous somme dans de crotes, et couchés sur quelque paliasse ou matelas à terre, que lorsque nous nous levons nos dras sont presque mouillés de l'umiditté. Je sais bien que tout cella ne rien auprès de ce que d'autres on soufert, vous le savez vous même et Mr votre cher frere, par une triste experience; mais après tout, nos soufrance ne son rien auprès de celle que les premier chretiens on soufert; mais encore que [qu'est] tout cella aupres de celle de Jesus-Christ, ce grand example de soufrance et de vertu. Prié le pour moi, mon cher cousin, qu'il me face la grace de pouvoir suporter avec une sainte paciance, et par suite resinnation a sa saintte volonté, celle que son adorable sagesse a trouvé a propos que je souffre.

Je me recommande aux prières de Monsieur votre frère que je salue. Je m'asure que moi ni les autres qui sont condamnés aux galleres, ne seront pas oublié dans les prières de l'eglise. On en a condané 20 au gallere, il y a environ un mois et demi, et 15 jours apres le jugement fait, on y envoya trois qui sont le plus vieux, le plus jeune de ces trois à soixante ans. On nous fait craindre con [qu'on] veut envoyer tous les autres à la micipipi. Si cella estoit nous serions bien malheureux, car jestime le sort des galleres, quoique deurt et cruel, plus doux que celui de se voir esloigné et privé de sa patrie pour jamais. Au moins en galleres, on a le plaisir de reçevoir le consollations de ses parans et amis. Dieu veuille nous préserver d'un si cruel traitement. Je ne say pas ce qui en arrivera; mais Mons. Brun qui est aussy en prison avec moi, que Mons. le duc de Roqolore a fait arreter, par quelques raports que ses parans ou son curé on fait à Mons. le duc au sujet de sa fiancée, entandit que Mons. le duc disoit à un vieux homme que son fils est de là pres de Nismes et condamné aux galleres, *que Mons. le Régent avoit changé la paine des galleres a celle de la micipipi*[1].

1. Sur de hautes interventions cette peine fut commuée en exil. (*Bull.*, t. IV, p. 135 et 145).

Voila, mon cher cousin, notre pitoyable etat; si quelque prince ou quelque puissance supérieure vouloit avoir la charité d'écrire en notre faveur a Mons. le Régent, posible nous feroit-il la grace d'adoucir nos soufrance. Employés-y vos soins et faites votre posible et prié vos amis qu'ils y facent le leur. Je suis asuré que vous ne négligeré rien pour ce sujet. Monsieur Brun vous embrasse de tout son cœur. J'an fais de même et suis

Monsieur et cher cousin, Votre très humble et très obéissant serviteur PLANTIER.

Pardonnés moi les fautes que j'ai fait dans la presente que je l'ay faite a la ate et for mal a mon aise; si vous me faite l'honneur de mecrire, adresseré vos letre a ma femme, a Nismes.

III

Au même.

De Lion, ce 24e juin 1720,
de la prison de Rouanne.

Monsieur et cher cousin,

Estant arrivé en cette prison depuis sammedit au soir, moi et 18 personnes de Nismes, tous pour le même cas, nous fesons en tout 19; sçavoir 16 hommes, deux filles et une femme, tous condanné par letre de caché à la Micipipi ou autrement à la Lozianne. Nous sommes tous enchaîné comme de bette féroce, et même avec de chaîne plus pesentes. On nous fait coucher dans des écuries sur le fumier comme des beste. Il né pas possible, mon cher cousin, de croire de la maniere que nous sommes traités à moins de le voir. Cé [c'est] ce que jay toujour crain, comme jai l'honneur de vous dire par celle que je vous écrivit de Montpeillier. Vous me disiés par la votre qu'il valoit mieux que nous fusion condanné à Micipipi qu'au galleres; mais je ne say pas, si vous aviés bien reflechit a la paine que nous soufrons de se voir séparés de sa patrie, femme, enfans, parans et amis. Apres la longue route qu'il nous faut faire sous nos chaines, et traités for durement par des impitoyables comites qui nous menent, a moin que nous n'achetons leurs bonnes graces a prix d'argent, et encore nous le font-ils payer bien cher; on nous doit embarquer a Por Luis; voila un traget fort lont. Dieu nous donne la force qui nous sera nesaicere pour suporter avec paciance

et une parfaite resinnation a sa sainte voulonté. Si nous avions jamais eut besoin du secours de vos prieres et de celles de tous les fidelles, cet a present, mon cher cousin, qu'il faut les redoubler afin que ce grand dieu nous face la grace de combatre le bon combat de la foy, et de pouvoir ramporter la couronne de vie par les merittes infinis de notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous avons de grande obligation au pieuse personne de Lion, et surtout au Messieur Suisse, et moi à mon particulier ceux que j'avais l'honneur de connoitre se sont employés et ont fait employer leurs amis a nous faire plaisir. Dieu veuille leur rendre dans ce monde et dans l'autre la retribution de leur bienfait. Si les messieurs de votre ville avés de correspondance à Porlouis il ferait une grande charitté de nous recommander au capitaine du vesaut quon nous metra, afin que tous ceux qui sommes de Nismes puision estre ensemble, afin con [qu'on] n'ajouta a notre malheur celui de nous voir parmi de gens de mauvaise vie et de blafeteur du saint nom de Dieu, comme on nous a fait jusques a present, je veux dire lon de la route, car depuis que nous sommes ici arrivé, Dieu nous a fait la grâce con a accordé aux prieres de vos amis et des notre de mettre tous ensemble dans une chambre.

Vous savez sans doubte, mon cher cousin, que mon beau frere est avec moi, avec un aprantif que j'avois, et une fille qui avoit esté nostre servante. Je crois que ma femme me viendra suivre, au moins elle me la promis, et je compte beaucoup sur sa parolle. Vous trouverez peut etre cella un peu rude que je le permette; mais il me semble que pourveu que je sois avec elle, je serais heureux en quelle part que Dieu veuille con m'emene. J'espere que Dieu me fera la [celle] de pouvoir quelque jour revenir de ma cativité; de quelle manière qu'il m'aye destinné, sa sainte voulonté soit faite. Le Seigneur le face tout reussir a sa gloire et a mon salut.

Adieu, mon cher cousin, je vous embrasse mille foy tandrement, en esprit de même que M^r votre frere et suis sincerement,

Signature déchirée[1].

Quoique mon beau frere n'aye pas l'honneur de vous connoître, il a celui de vous saluer. Il s'apele Pepin.

1. La signature manque, mais la lettre est bien de Plantier. C'est son écriture. Deux autres petites lignes sont incompréhensibles par suite de la déchirure. (Papiers Court, n° 13, vol. I, p. 599. 603 et 607).

MÉLANGES

BERTHELEMY HECTOR

LE COLPORTEUR MARTYR

en 1556

Berthelemy Hector, natif de Poitiers, ayant longtemps fait le métier de voiturier, se retira, avec sa femme et ses enfants, dans la ville de Genève, conduit par le désir de servir purement Dieu. Pour gagner la vie de sa petite famille il allait d'ordinaire de lieu en lieu, portant des livres de la Sainte-Écriture. Or il advint qu'étant en Piémont, comme il allait du val d'Angrogne au val de Saint-Martin, il fut arrêté par un gentilhomme du pays nommé du Perrier, lequel, pour faire le bon valet, en avertit le parlement de Turin, et envoya le catalogue de ses livres, avec les lettres et mémoires dont il le trouva muni. Sur quoi la cour ayant commis M. Berthelemy Émetiers, président, et M. Augustin De l'Église, conseillers, ceux-ci se transportèrent à Pinereul (Pignerol), ville du Piémont, où le prisonnier avait été mené. Les 8 et 9 mars, ils le firent venir devant eux pour l'examiner; mais avant de leur répondre un seul mot, Hector se mit à genoux et pria Dieu de lui ouvrir la bouche, et de lui faire la grâce de ne rien dire qui ne fut à son honneur et louange, et à l'édification de son Église.

Cela fait, et interrogé sur son état et pour quelle cause il était allé demeurer à Genève, il déclara qu'ayant suivi ci-devant la religion romaine depuis six ou sept ans, il avait été si troublé en son esprit qu'il ne pouvait se décider sur le point de la messe, d'autant que les uns disaient qu'elle était bonne et les autres qu'elle ne valait rien; finalement ayant aidé à conduire les deniers du roi depuis Poitiers jusqu'à Lyon, et entendant qu'on prêchait purement la parole de Dieu à Genève, et que même là il pourrait avoir la résolution de ses doutes, il y alla, et y ayant fait séjour d'environ trois semaines, il se sentit si bien éclairé que, pour le salut de son âme, il décida

de s'y retirer et d'y mener sa femme et ses enfants, résolu d'y vivre et d'y mourir suivant la doctrine qui y était prêchée et de quitter à jamais la messe avec les constitutions et inventions papistiques observées à Poitiers.

On lui demanda comment il s'était ainsi résolu. Il répondit que la messe n'était point instituée de Dieu ni de Jésus-Christ, et n'avait point de fondement dans sa Parole, mais qu'elle était totalement contraire à la sainte Cène qu'il a instituée; que la messe dérogeait entièrement à la mort et passion de Jésus-Christ, et il le prouva par l'épître aux Hébreux (chapitres x et xi) où il est dit que toutes les cérémonies et tous les sacrifices sont abolis, et que Dieu a donné son fils Jésus-Christ pour seul et perpétuel sacrificateur, selon l'ordre de Melchissédec; et par la même raison, que les autres constitutions papales ne sont qu'inventions d'hommes, et qu'il s'est résolu à n'y point croire. Il y aurait bien quelque conformité entre le baptême de Jésus-Christ et celui du pape, puisqu'ils sont faits avec de l'eau, et au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais le sel, le crachat, le chresme, les exorcismes et autres que le pape y a ajoutés et dont il a vu user à Poitiers lui sont en détestation.

Quant à la confession auriculaire elle est abominable telle qu'elle se pratique; mais il faut confesser tous les jours à Dieu ses péchés, et se réconcilier avec le prochain, quand on l'a offensé.

Sur cette question : depuis quel temps il se trouve en Piémont, aux vallées d'Angrogne et de Saint-Martin, où il a vendu ses livres, en quel lieu ils sont imprimés, à qui il les a vendus, il a dit qu'il y était seulement venu depuis le mois de juillet précédent, qu'il avait vendu des livres dans les vallées d'Angrogne, de Saint-Martin, et dans le Dauphiné; que les Bibles, Institutions chrétiennes, Instructions pour les petits enfants, Psaumes et plusieurs autres contenus dans l'inventaire qui a été trouvé sur lui, ont été imprimés à Genève. Il ne connait pas le nom de ceux à qui il les a vendus, les ayant portés seulement de son propre mouvement pour édifier les pauvres chrétiens, sachant qu'il y en avait plusieurs dans ce pays-là[1]. On lui demanda pourquoi il ne portait pas ses livres à Turin et autres bonnes villes, plutôt qu'à ces gens rustiques, et s'il ne savait pas bien que ces vallées étaient assujetties au roi, qui a défendu de por-

1. Les Vaudois du Piémont, bien connus par leur fidélité évangélique.

ter dans ces pays aucun livre de Genève; il répondit qu'il ne connaissait personne dans ces villes à qui vendre ses livres; qu'il savait bien les défenses, mais ce qu'il en avait fait c'était pour consoler et aider les pauvres chrétiens et les instruire en la loi de Dieu. Interrogé s'il a prêché et dogmatisé dans les vallées et ailleurs; s'il y a des prêcheurs, s'il les a entendus, qui les a envoyés, et si ceux de Genève l'avaient envoyé porter des livres; il répondit qu'il n'était pas ministre, ni assez savant pour une si sainte charge, mais qu'il avait exhorté ceux à qui il avait eu affaire de vivre selon les commandements de Dieu, et non selon ceux de l'église romaine, qu sont contraires aux commandements de Dieu; que d'aller à la messe c'était une idolâtrie, qu'il ne fallait chercher Jésus-Christ dans l'hostie d'autant qu'il est au ciel; que Jésus-Christ avait ordonné sa sainte Cène, où il nous donne son corps que nous devons recevoir par la foi en levant les yeux au ciel pour y chercher notre salut. Il leur avait aussi remontré de vivre en chrétiens, de n'être ni dissolus, ni larrons, ni jureurs, ni ivrognes. Ce qu'il avait dit, non en forme de prêche, mais en entretien familier et de son propre mouvement. Il avait vu à Angrogne un ministre nommé M. Estienne, qui prêchait les dimanche, mardi, mercredi et jeudi, dans un lieu réservé, qui était une cour dans la maison d'un homme du pays. Il aurait entendu que M. Estienne avait été envoyé du pays appartenant aux seigneurs de Berne, comme aussi un nommé *barbe*[1] Paul, avait été élu par ceux du pays, selon l'ordre des Églises réformées, parce qu'il était homme de bonne doctrine. Il avait vu aussi un autre ministre appelé *barbe* Antoni, et un maître d'école français, et qu'on faisait bâtir un temple à côté de l'église. On lui montra des lettres et mémoires qu'il reconnut, et dit avoir pris pour les porter à Genève, et pour s'informer si ces ministres étaient appelés à Turin pour la controverse, et s'ils devaient y aller ou non. Alors il fut exhorté de rentrer dans l'église romaine, ce qu'il refusa, et il fut mené prisonnier en la conciergerie du palais de Turin. L'information fut communiquée à Vaillant, procureur général du roi. Celui-ci requit contre Hector, et déclara qu'il avait encouru les peines contenues dans l'édit du roi publié le 21 octobre 1551[2] pour trois raisons: la première, pour avoir porté des livres de Genève dans le pays soumis

1. On nommait *barbe* les ministres des églises vaudoises.
2. Ordonnance de Henri II.

au roi; la seconde, parce que ces livres étaient censurés et réprouvés; la troisième, parce qu'étant ignorant et non lettré, il s'était ingéré d'annoncer des opinions usitées à Genève contre les traditions et ordonnances reçues par l'église catholique. Le 16 mars, Berthelemy fut mandé à la cour de Turin, on lui fit lire les réponses qu'il avait faites à Pinereul, pour savoir s'il y voulait ajouter ou retrancher, et on lui remontra que ses opinions étaient contre Dieu, le saint-siège apostolique et l'église romaine. Il protesta qu'il n'avait rien dit contre Dieu, qu'il persistait à vouloir vivre et mourir dans la loi du Seigneur, selon ce qu'il avait dit et déclaré et non autrement, ce qu'on lui fit signer.

Le 27 avril, il fut mené devant les deux premiers commissaires assistés de Thomas Jacomelli, inquisiteur de la foi, auquel ses réponses furent communiquées, suivant l'arrêt de la cour du 28 mars précédent. Au commencement, ils lui firent plusieurs exhortations de retourner à l'église romaine, sans chercher à lui prouver son erreur; ils lui firent lire son interrogatoire, spécialement en ce qui concernait la messe, la cène et le baptême, pour lui faire déclarer par serment s'il persistait; il répondit que oui, qu'il n'y voulait rien changer, que le contraire serait mal. L'inquisiteur s'efforça de lui interpréter les passages de l'Écriture à sa mode et par raisons sophistiques; mais Hector demeura en sa simplicité, et dit qu'il les entendait ainsi qu'ils étaient en ses réponses tirés de la pure Parole de Dieu et non autrement. L'inquisiteur emporta l'information pour en donner par écrit l'avis suivant :

« J'ai vu le procès contre Berthelemy Hector, détenu pour crime d'hérésie, et l'ai ouï parler et affirmer ces propositions, à savoir que l'Évangile n'est en aucun lieu du monde plus purement prêché qu'à Genève, que la messe est une pure abomination et idolâtrie, qu'en la sacrée Cène, Jésus-Christ n'est ni ne doit être offert, vu qu'il s'est offert soi-même une fois sur la croix; que c'est une idolâtrie que d'avoir des peintures de Jésus-Christ et des saints; que c'est mal fait de confesser ses péchés à autre que Dieu. » Il ajouta beaucoup d'autres choses, mais celles-ci sont les principales, pour lesquelles il concluait que le prisonnier était hérétique. En modifiant à la façon usitée au siège de Rome, il mit ces mots : « Je jugerai toutefois qu'il le faudrait traiter plus doucement ayant quelque égard à sa simplicité, et que par fréquentes exhortations on le menât à repen-

tance, car qui sait si le Seigneur le convertira et, par notre ministère, comme la brebis perdue le ramènera [1]. »

Suivant cet avis, la cour manda de nouveau Hector, le 16 mai et, lui ayant fait lecture de ses réponses, l'invita à répondre doucement, considérant qu'il était devant Dieu, le roi et sa justice; que s'il voulait se dédire et ne plus croire ce qu'on lui avait enseigné à Genève, on userait de miséricorde envers lui; que l'enseignement de Genève n'était qu'abus contre les commandements de Dieu, constitutions de la sainte mère l'église romaine, les saints conciles généraux approuvés de tout vrai chrétien et observés par le royaume de France. Hector répondit qu'il voulait croire simplement ce qui était écrit aux Saintes-Écritures du vieux et du nouveau Testament sur lesquels sa foi et celle de tous les chrétiens devait être seulement fondée. On lui demanda s'il voulait soutenir qu'à Genève on prêchât plus purement la Parole de Dieu qu'à Poitiers ou ailleurs; il dit qu'il ne disait pas cela en ces termes, qu'il y avait d'autres églises réformées où la parole de Dieu était purement prêchée, et que, si à Poitiers elle eut été saintement annoncée, il n'eut pris la peine d'aller si loin qu'à Genève; quant à ce qu'il avait dit de la messe, il persista dans son affirmation. Dès le commencement, quand on dit *Introibo ad altare* c'est un blasphème; car les chrétiens n'ont ni autel ni sacrifice, et se contentent de celui que le Seigneur Jésus-Christ a une fois fait sur l'autel de la croix, quant il s'est lui-même offert en oblation et sacrifice perpétuel pour tous les péchés du monde. Quant à la présence réelle du corps du Seigneur au sacrement, il dit qu'il croyait aux paroles de l'Évangile que Jésus-Christ avait proférées en disant : *Prenez, mangez*, etc., et non pas *adorez-le;* que quand les fidèles participent à la sainte Cène, ils reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ, lequel se communique à eux en élevant leurs esprits à Dieu par le moyen de la foi. Interrogé s'il persistait en ce qu'il avait dit contre les images de Jésus-Christ, de la vierge Marie et autres saints et saintes, il répondit que de garder des images pour les servir et les adorer, c'était idolâtrie, et que Dieu avait défendu de faire aucune image à sa ressemblance; que si quelques-uns ne les adoraient pas, d'autres les pourraient adorer et que partant le mieux était de n'en avoir point du tout. On lui

1. Crespin met en marge : Fard d'hypocrisie.

demanda s'il soutenait qu'il était mal de se confesser comme le commande la sainte église romaine. Cette confession n'est pas dans l'Écriture sainte, dit-il; quand on a offensé son frère, on doit se réconcilier avec lui, et ainsi confesser l'un à l'autre son péché. On lui remontra qu'il se mettait en grand danger, car ce serait la dernière fois qu'il se trouverait devant la cour. Il répondit : Je suis prêt à rendre libéralement et de cœur à Dieu l'âme qu'il m'a donnée, le suppliant de me vouloir garder dans l'opinion que j'ai déclarée et déposée, m'estimant très heureux de souffrir pour une telle cause. Et il signa ce nouvel interrogatoire.

Plusieurs membres de la cour, voyant que la simplicité de cet homme ne pouvait être ébranlée ni par menaces, ni par crainte de la mort, furent aussi étonnés que troublés dans leur conscience, de sorte que, pour se décharger sur autrui, ils remirent Berthelemy entre les mains de ses adversaires, quoiqu'ils sussent par expérience le sort que lui réservait l'inquisition. Le 21 mai, Hector fut renvoyé par devant Joseph Parpaille, docteur en droit, chanoine de l'église métropolitaine et vicaire général de l'archevêque de Turin, Antoine de Scalingue, moine et vicaire général de l'abbaye de Pinereul, et Thomas Jacomelly qui, au lieu de lui montrer qu'il était dans l'erreur et de l'enseigner par la Parole de Dieu, ne lui parlèrent que de se rétracter; qu'en ce faisant, on lui ferait grâce; autrement que sa mort était toute prochaine; puis ils lui firent lecture des interrogatoires et des réponses sur lesquels en signe d'horreur, ils faisaient de grandes exclamations. Mais Hector, fortifié par l'esprit de Dieu, maintenait sa juste cause, et levant les yeux à Dieu, le suppliait de lui faire la grâce de demeurer ferme jusqu'à la dernière goutte de son sang. Puis, se voyant tant importuné par ses adversaires, il leur dit résolument : La messe est une vraie idolâtrie et quiconque tient image, fût-ce de Jésus-Christ ou des saints, à cause de la religion, est idolâtre. Le sacrement de la Cène ne renferme pas le corps de Jésus-Christ, mais il est communiqué par la foi, en contemplant Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la gloire de Dieu son père. Ils lui remontrèrent de nouveau que, s'il persistait dans de telles opinions, il serait déclaré hérétique; sa réponse fut, qu'en persévérant dans sa confession, il savait pour certain être d'accord avec les Saintes-Écritures. Les vicaires et inquisiteurs lui donnèrent un délai de six jours pour se rétracter.

Le 27 mai, Parpaille, Escalingue et Jacomelly, retournant à leur proie, demandèrent à Berthelemy s'il avait pensé à son affaire; sa réponse fut : Pas encore, parce qu'il n'avait rien entre ses mains du procès fait contre lui ni de ses réponses sur quoi il put délibérer; il requit communication du double de ses interrogatoires afin de pouvoir mieux délibérer et répondre et demanda un terme de quatre mois. Sur quoi, ils ordonnèrent que la copie de ses réponses lui serait communiquée pour y répondre le lendemain, ou bien qu'il eût à s'en remettre au jugement de l'église. Il leur représenta qu'il ne pouvait répondre à si bref délai, alors ils l'ajournèrent au vendredi prochain. Ce terme échu, les Vénérables, accompagnés de Gaspar Vivian, procureur de la foi, retournèrent vers Berthelemy; mais ils n'obtinrent rien de lui sinon qu'il voulait vivre et mourir dans la confession de foi qu'il avait faite. Sur quoi le procureur de la foi prit ses conclusions contre lui sur ce que, n'ayant rien voulu entendre ni aucunement changer, il s'était opiniâtré dans ses erreurs, que ses propositions étaient déclarées hérétiques, qu'on lui avait donné le temps de se repentir et requit justice à bref délai. Berthelemy, au contraire, voyant ce nouvel adversaire, demanda du temps pour répondre et qu'on lui donnât du papier et de l'encre pour écrire. On lui répondit qu'on ne lui accorderait aucun délai pour disputer, mais bien pour se dédire et pour retourner au giron de l'église, en se remettant au jugement des Pères et des conciles; et que, voulant adhérer obstinément à ses propositions, il n'avait besoin ni d'encre ni de papier, ni aussi de tant de retard. Hector dit qu'il ne répondrait pas autrement, insistant sur son droit et protestant d'avoir recours aux supérieurs. Sur quoi, les vicaires et inquisiteurs voulant, disaient-ils, la conversion du pécheur, et inclinant plutôt à miséricorde qu'à rigueur, donnèrent à Berthelemy pour répondre sans tergiverser jusqu'au 1er juin suivant, sans espoir d'avoir d'autre délai, et cela afin qu'il se soumît au jugement de l'église en révoquant ce qu'il avait enseigné au contraire.

Au jour assigné, les suppôts de l'église firent comparaître Hector devant eux. Pour l'intimider, on lui fit un grand narré du procès, concluant qu'il fût déclaré hérétique et qu'on en fît justice, puisqu'il n'avait pas voulu embrasser la doctrine des Pères et des conciles. Hector déclara qu'il croyait à la doctrine des prophètes et des apôtres

sur laquelle, la foi des chrétiens devait être appuyée, et non sur les hommes; il demanda encore papier et encre pour rendre ample raison de sa foi. Le procureur répliqua qu'il n'y avait plus lieu de l'entendre, qu'il ne cherchait que des échappatoires et demanda qu'on en fit brève justice; alors les inquisiteurs assignèrent le 10 juin pour prononcer leur sentence.

Ce jour-là, le procureur Vivian persévéra dans sa conclusion, et la sentence fut rendue comme suit: Les vénérables vicaires et inquisiteurs, siégeant au siège de justice (comme ils disaient) pour rendre droit à chacun, après avoir vu les raisons, répétitions et confrontations respectivement faites et dites par Hector, les 15 et 16 mars, les 27 et 29 mai, communiquées avec le mémorial de l'assignation pour donner sentence le 5 juin, à 6 heures, garnis de toutes choses nécessaires et appartenant au droit, même des assignations pour ouïr proférer sentence en ce même jour, lieu et heure, se signant du signe de la croix et n'ayant rien devant les yeux, (disaient-ils), que l'honneur de Dieu, etc. parce qu'il est évident que les propositions dudit Hector étaient hérétiques et répugnantes au vrai sens de la Parole de Dieu que les Pères anciens ont tenue de tout temps, comme aussi ont fait la sainte église catholique et les sacrés conciles, et comme il apparaît par les actes susdits que ledit Hector adhère obstinément à l'hérésie, méprisant l'église catholique par ses propos et ne se voulant soumettre à bon jugement des Pères et des conciles; à ces sauses, ils déclarent et prononcent par leur sentence définitive ses cusdites opinions être hérétiques et schismatiques, et par conséquent ledit Hector hérétique et schismatique, lequel ils excommunient et séparent de l'église et le renvoient devant son juge laïque. Et quoique, disaient-ils par leur sentence, ils le renvoient au bras séculier, pour être puni selon le droit, toutefois ils protestent qu'ils ne demandent pas sa mort, ni aucune mutilation de ses membres, et qu'ainsi autant qu'il était licite et qu'il convenait à la charité chrétienne ils le recommandaient à ses juges. Ils ordonnaient aussi que les livres suspects qui avaient été trouvés dans sa possession leur fussent actuellement consignés pour y aviser selon le droit. Cette sentence ainsi donnée, lue et promulguée en ces mêmes termes, fut acceptée par le procureur de la foi qui leur rendit grâces immortelles de leur bonne et brève justice et requit que cet acte public lui fut délivré, ce qui fut accompli.

Berthelemy fut renvoyé au parlement qui ne tarda guère à rendre l'arrêt suivant :

Arrêt du Parlement du Turin :

Vu par la cour le procès criminel fait par les commissaires à ce députés, etc. contre Berthelemy Hector, manant et habitant de Genève, prisonnier détenu es prison de la cour, chargé d'avoir porté dudit Genève des livres réprouvés et imprimés audit lieu, contenant doctrine hérétique fausse et contraire aux constitutions de la sainte église romaine et catholique, lesquels il a vendus dans les vallées de Lucerne, Angrogne et Saint-Martin. Séduit et mal édifié (par propos tenus selon sa fausse opinion) plusieurs sujets du Roi, avec lesquels il avait conversé, à tenir et croire lesdites fausses opinions, commettant sédition et troublant la paix de la République chrétienne et contrevenant en ce aux édits et ordonnances du Roi publiés par toutes ses cours du Parlement : Les réponses dudit Hector avec les répétitions faites en présence de l'inquisiteur de la foi, par lesquelles il a persisté entièrement en ses fausses et hérétiques opinions; Vu aussi, le procès verbal fait par lesdits commmissaires, qui ont été par commission de la Cour es dites vallées, pour entendre comme ils se portaient sur le fait de la religion avec les réponses faites par les syndics et hommes desdites vallées : L'avis et déclaration dudit inquisiteur : Les conclusions du procureur général du Roi, auquel le tout a été communiqué et ouï, en pleine cour, en la chambre du conseil, ledit Hector, en présence dudit procureur général, sur tous les points d'erreur qu'il tient : L'arrêt interlocutoire, donné le 18 de mai dernier passé, par lequel ledit procès avec le prisonnier a été renvoyé au vicaire de l'Archevêque de cette ville de Turin et de l'abbé de Pignerol et à l'Inquisiteur de la foi, pour lui faire et parfaire son procès et icelui juger en tant que touche le fait et crime d'hérésie seulement, sauf à faire droit sur les cas privilégiés à la forme de l'édit du Roi : Le procès fait par lesdits Vicaire et Inquisiteur audit Hector, persistant et persévérant en ses dites hérésies et erreurs : avec la sentence par eux donnée le dixième jour de ce présent mois de juin, par laquelle ledit Hector, comme obstiné, a été déclaré hérétique et schismatique, réprouvé et séparé de l'église et renvoyé à son juge séculièr pour être brûlé selon la loi : Et ouï de rechef les gens du Roi auxquels le tout a été communiqué : Et toutes

choses mûrement considérées : Ladite Cour a condamné et condamne ledit Berthelemy Hector à être brûlé vif en la place du château de cette ville un jour de marché, comme hérétique et schismatique déclaré par la sentence desdits Vicaire et Inquisiteur et comme séducteur et turbateur de la paix de la république chrétienne et infracteur des édits et ordonnances royaux : Et a ordonné et ordonne que les livres desquels il a été trouvé saisi, par lui apportés de Genève et illec (là) imprimés, pour vendre es dites vallées de Lucerne et Saint-Martin contenant ladite doctrine hérétique et réprouvée, seront brûlés en la présence dudit Hector. Tous et chacun ses biens et la marchandise qu'il portait à vendre, déclarés confisqués au Roi, les frais faits par ceux qui l'ont fait prisonnier et détenu en la vallée de Saint-Martin et autres frais de justice sur iceux préalablement payés; de laquelle confiscation, les dénonciateurs en auront la tierce partie suivant l'édit du Roi.

Ainsi signé : Hiérome Purpurat et Augustin de Ecclesia.

Le 19 de juin M. D. L. VI.

Et au-dessous de cet arrêt, fut mis un *retentum* de la Cour qu'en mettant le feu, Hector serait étranglé, en sorte qu'il n'en sentirait pas la douleur.

Le lendemain, 20 juin, l'arrêt fut lu à Berthelemy. Le martyr, après avoir loué Dieu de la grâce qu'il lui faisait de souffrir pour son nom, demeura aussi ferme et constant qu'il est possible de penser. Même il remontra leur aveuglement au peuple, et à ceux que la cour avait expressément envoyés pour lui persuader qu'on lui sauverait la vie et qu'on le renverrait sain et sauf. Tant s'en faut qu'il les voulut croire qu'il estimait que jamais chose plus douce ni plus agréable ne lui était advenue que de mourir pour une si bonne cause. La cour avertie de sa fermeté et de sa constance par les conseillers qu'elle y avait envoyés, et de leur impuissance à rien tirer de lui, le menaça que s'il parlait au supplice, ou en y allant, on lui couperait la langue. Au lieu de l'étonner, cela ne fit que l'encourager davantage, et jusqu'à la mort, il exhorta le peuple dans la crainte de Dieu et s'efforça de lui montrer les erreurs dans lesquelles il était plongé. Étant arrivé au lieu du supplice, la cour lui envoya dire une dernière fois que s'il voulait se dédire, il ne mourrait point;

mais, ne tenant aucun compte de leur promesse, il se mit à genoux pour faire sa prière à Dieu. Il la continua assez longuement, et entr'autres choses il supplia à haute voix le Seigneur de pardonner à ses juges et de leur ouvrir les yeux pour comprendre la vérité de sa parole. Puis il fit encore quelques exhortations aux gens qui étaient là, dont la plupart se mit à pleurer et à regretter sa mort, en disant qu'ils s'étonnaient que l'on fit mourir un tel homme qui ne parlait que de Dieu.

Étant mené et attaché au poteau, comme on lui mettait un sachet de poudre à canon et de soufre sur la poitrine, et levant les yeux au ciel, il dit : *O Seigneur, que ceci m'est doux!* Il fut étranglé et son corps réduit en cendres fut comme un sacrifice de bonne odeur au Seigneur et à son Église.

Cette relation du martyre de Berthélemy Hector de Poitiers est extraite de l'admirable livre de Crespin intitulé : HISTOIRE DES VRAYS TESMOINS DE LA VÉRITÉ DE L'ÉVANGILE QUI DE LEUR SANG L'ONT SIGNÉE etc. édition de 1570, la dernière qui ait été revue et imprimée par l'auteur, livre VI, folios 437-440. Pour en rendre la lecture plus facile, nous en avons retouché les expressions trop vieillies. Les amateurs de la stricte reproduction des textes nous pardonneront cette fois en faveur de l'édification chrétienne qu'un plus grand nombre de personnes pourront retirer de ce récit.

CH. L. FROSSARD Pr.

LES SERMONS DE CALVIN

SUR LE LIVRE DE JOB

Ce qui étonne et frappe d'admiration chez les grands esprits du XVIe siècle, ce n'est pas seulement la vigueur et l'ampleur de la pensée, la construction hardie des systèmes, le génie créateur; c'est encore la capacité de travail, la puissance inouïe de production, qui nous déconcerte et nous humilie absolument au milieu de notre amoindrissement et de notre mollesse intellectuelle. Calvin fut, à cet égard, un des hommes les plus extraordinaires de son époque,

si on tient compte surtout de son état déplorable de santé et de l'âge relativement jeune où il est mort.

Il est inutile d'insister ici sur la puissance de création de ce fondateur d'Église et presque d'État, sur le génie de l'auteur de « l'Institution », qui, en un système nouveau, grandiose et complet, exprima d'une façon puissante et authentique la pensée de la Réforme, en même temps que par ses innombrables écrits, il donnait à la France cette langue si ferme et si pure que l'on admire d'autant plus qu'on l'étudie davantage. Il est simplement utile d'indiquer le labeur intense de ce vaillant ouvrier. On n'a qu'à jeter les yeux sur une bibliographie de Calvin, ou mieux, sur le monument que lui élèvent nos savants maîtres et amis, MM. Reuss, Baum et Cunitz (plus de vingt volumes déjà parus) pour demeurer confondu devant le travail écrasant que suppose une telle production : écrits dogmatiques, exégétiques, correspondance, traités, polémiques, sermons. De son vivant d'ailleurs, ses contemporains en étaient déjà dans l'admiration. « S'il faut mettre en avant le travail, dit Théodore de Bèze en sa *Vie de Calvin*, je ne crois pas qu'il puisse se trouver son pareil. Car, qui pourrait raconter ses travaux ordinaires et extraordinaires? Je ne sais si homme de notre temps a eu plus à ouïr, à répondre et à écrire, ni de choses de plus grande importance. La seule multitude et qualité de ses écrits suffit pour étonner tout homme qui les verra, et plus encore tous ceux qui les liront. Et ce qui rend ses labeurs plus admirables, c'est qu'il avait un corps si débile de nature, tant atténué de veilles et de sobriété par trop grande, et qui plus est, sujet à tant de maladies, que tout homme qui le voyait n'eût pu penser qu'il ait pu vivre tant soit peu. »

Pour ne parler que de ses travaux homélitiques, qui ne sont qu'une partie de son œuvre, et non la plus considérable, Calvin a prêché certainement plus de trois mille sermons. Deux mille vingt-cinq manuscrits sont à la bibliothèque de Genève, et il n'est guère de livre important de la Bible, surtout du Nouveau Testament, qui n'ait servi de texte, expliqué verset par verset, aux exhortations de Calvin. Voici d'ailleurs le catalogue de ses sermons « pour le moins de tous ceux dont on s'est pu souvenir », tel qu'il fut dressé aussitôt après la mort de Calvin, avec tous ses autres écrits « afin que par ci-après on n'y puisse point être abusé, comme chacun sait que souvent il est advenu aux écrits de graves et excellents personnages. »

« Catalogue des sermons imprimés et qu'on a recueillis quand il prêchait. Sur Job. Sur les commandements. Sur les Octonaires du Psaume CXIX. Sur le cantique d'Ézéchias, du 38e d'Isaïe. Sur le commencement de l'harmonie des trois évangélistes. Sur les xe et xie chapitres de la 1re aux Corinthiens. Sur l'épître aux Galates. Sur l'épître aux Éphésiens. Sur les épîtres à Timothée et à Tite. Item plusieurs sermons de la Nativité, Passion, Mort, Résurrection et Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ. Quatre sermons traitant de matières fort utiles pour notre temps. Une congrégation faite en l'église de Genève, de la Providence et Élection éternelle de Dieu.

» Sermons sur le Vieil Testament non imprimés. Sur Genèse, sur le Deutéronome. Sur les deux livres de Samuel. Sur le premier livre des Rois. Sur plusieurs Psaumes. Quelques sommaires des congrégations faites sur Josué, recueillis comme il traitait ces passages. Sur Ésaïe. Sur Jérémie. Sur Ézéchiel. Sur les huit derniers chapitres de Daniel. Sur sept des douze petits prophètes. — Sur le Nouveau Testament : quelques sermons encore sur l'harmonie des trois évangélistes. Sur les Actes. Sur les deux épîtres aux Corinthiens. Sur l'épître aux Thessaloniciens. Sur quelques chapitres de la fin de l'épître aux Hébreux. »

Voici comment ces sermons étaient prêchés et recueillis. Calvin, pour les jours de la semaine, prenait un livre de la Bible qu'il expliquait homélitiquement verset par verset. Pour le dimanche, il avait un livre différent, mais sa méthode était la même. « Il prêchait d'ordinaire de deux semaines l'une, tous les jours; il lisait chaque semaine trois jours en théologie; il était au consistoire le jour indiqué », et Théodore de Bèze énumère avec une reconnaissante admiration les travaux et les occupations de Calvin, la conférence du vendredi, la cure d'âmes, le soin des malades, le souci de toutes les églises de France, la correspondance, l'exhortation aux martyrs, les travaux de cabinet, la lutte au sein de Genève même, etc...

L'auditoire qui, chaque jour, se pressait autour de sa chaire était des plus importants et des plus imposants : « Il a vu accourir ici de plusieurs pays, gens de diverses conditions, les uns pour l'ouïr comme à la dérobée, les autres, et en grand nombre, pour demeurer en cette Église. »

La pensée de recueillir les sermons de Calvin vint tout naturellement à ses auditeurs. Il était matériellement impossible que Calvin

pût écrire lui-même ses exhortations quotidiennes. « Ceux de langue française (on prêchait aussi en italien, en anglais et en espagnol), voyant le grand profit que feraient les sermons de Calvin, étant fidèlement recueillis et mis par écrit, tachèrent de trouver homme qui eût cette dextérité avec la promptitude d'écrire, auquel selon leur pouvoir baillassent gages suffisants. En quoi Dieu bénit tellement leur sainte affection, que depuis quasi tous ses sermons ont été écrits et sont bien enregistrés. » On avait bien essayé de faire un résumé, de noter les principaux points des leçons et des sermons de Calvin, mais on n'avait pas recueilli mot à mot, on n'avait pas « suivi les propos d'un fil continuel ». Ce fut Denis Raguenier qui eut cette dextérité et promptitude. On a certainement la parole authentique de Calvin. Un respect plus qu'ordinaire s'attachait à tout ce qui tombait de ses lèvres et pas un mot n'était omis. Il ne faut pas s'imaginer non plus que la tâche de Denis Raguenier fût d'une difficulté extrême. A part la pénétration et l'aisance que donne le commerce journalier avec la pensée et la parole d'un orateur puissant, Calvin était toujours souffrant, asthmatique et s'exprimait avec une extrême lenteur. Tout ce qu'il disait pouvait être aisément couché par écrit. D'ailleurs la langue ferme et pure des sermons recueillis est bien celle des autres écrits travaillés dans le silence du cabinet. Nous avons donc très exactement tous les sermons de Calvin, ainsi que toutes ses leçons et, dans leur ordre historique. Théodore de Bèze, en nous racontant le fait, en est tout joyeux, et aussi à ce point de vue qu'il pourra toucher tous les livres de Calvin selon l'ordre du temps : récit qui pourra être trouvé long, mais non pas superflu; « car par là on connaîtra mieux comment le bon homme ne s'est donné nulle relâche... tellement qu'à bon droit et de fort bonne grâce, Wolfgang Musculus disait de lui que c'était un arc toujours tendu. »

Parmi les recueils imprimés des sermons de Calvin, deux ont joui d'une célébrité particulière. Ce sont les « Quatre sermons traitant de matières fort utiles pour notre temps » et les « Sermons sur Job ».

Les « Quatre sermons » ont cette particularité que l'auteur les a revus, les a écrits, les a choisis pour l'impression. Il les donna à Robert Wienne qui les édita en 1552. Il est fort possible que Robert Wienne, nouveau venu à Genève, désireux de travail, ait prié

Calvin de lui donner un manuscrit et que Calvin, accédant à la demande de Robert Wienne, heureux de produire sous ses auspices celui qu'il sentait appelé à devenir illustre, ait confié son ouvrage à l'intéressant éditeur.

Cette supposition de MM. Reuss et Cunitz n'a rien que de fort vraisemblable. Quoiqu'il en soit, les « Quatre Sermons » sont, à mon avis, le morceau oratoire le plus vigoureux, le plus nerveux, le plus véhément qui soit sorti de la plume de Calvin. On comprend très bien la faveur dont ce recueil a joui et la célébrité qui s'y est attachée. C'est une œuvre tragique, c'est un appel au martyre : on lit ces pages, et jusqu'au bout, et sans s'arrêter, avec une émotion croissante. Le sens est celui-ci : « Détournez-vous, coûte que coûte, de l'idolâtrie extrême. Point de subterfuges, de raisons mauvaises. Pactiser avec l'idolâtrie, c'est une lâcheté. Fuyez l'église idolâtre, papiste. C'est dur, c'est angoissant : mais pour servir Dieu, il faut tout souffrir, même le martyre; il faut tout quitter, même la vie. Si vous pouvez, au prix de toutes les douleurs, arriver jusque dans une ville et une église où Dieu est adoré en esprit est en vérité, quelle joie et quelle reconnaissance ! Et s'il vous est permis de vous y établir, le devoir est d'y vivre saintement, la honte est d'y vivre indignement. A aucun prix, ne donnez les mains à l'idolâtrie. C'est l'exil, la misère et la mort. Peut-être; mais il le faut, Dieu le veut ! » L'éloquence de Calvin se présente ici sous un jour particulier et très rare. On a dit d'elle qu'elle était l'éloquence du Forum et de l'Agora. Ce serait plus vrai de l'éloquence de Farel, mais c'est vrai cependant de la parole de Calvin en cette circonstance. Il frappe, il presse, il gourmande, il veut une résolution immédiate, qui décide de la vie entière. Il pousse à l'exil et il pousse au martyre. Dans son second sermon surtout, il est d'une rudesse dramatique et poignante. Calvin n'admet pas les hésitations, les conflits du devoir, les regrets, les tendresses, les larmes : d'une main inflexible, il entraîne à la mort. Sa parole a fait des milliers de martyrs. Il y a dans cette éloquence un enjeu terrible. Elle ressemble à l'éloquence judiciaire, où la question est : Cet accusé sera-t-il sauvé de la mort? ou bien, à l'éloquence parlementaire où la question est : Y aura-t-il la paix ou la guerre? Qui enverrons-nous au combat? — Ici l'intérêt est tout aussi palpitant. A cette voix se lèvent des milliers de fidèles, jusqu'alors hésitants peut-être, et qui répondent : Nous voici, nous

quittons tout, pour suivre Dieu. Il semble aussi que dans les « Quatre Sermons », le style ait quelque chose de plus nerveux et de plus métallique. Les périodes et les grandes images n'y font pas non plus défaut. La parole se ressent de la majesté terrible du sujet. Dans les deux derniers sermons éclatent une ironie, une véhémence amère contre les malheureux qui, étant dans l'Église de Dieu, la déshonorent par leur indifférence ou leurs lâchetés frivoles ! Quelle indignation, quels accents de prophète ! On tremble que ce peuple ne se révolte sous ces accusations et ces sarcasmes. C'est une force immense que de parler comme Calvin, inflexible, sans hésitation, avec l'assurance absolue qu'on parle vraiment au nom de Dieu. Les « Quatre Sermons » sont donc une rude et forte expression de la pensée de Calvin, à un moment tragique de l'histoire de la Réforme, et on ne doit pas s'étonner de la juste célébrité de ce recueil.

Les Sermons sur Job sont d'un caractère tout opposé et on doit s'expliquer par des raisons différentes la faveur dont ils ont joui. Cette faveur fut très grande : les fidèles de toutes les Églises trouvaient dans ces pages consolation et courage, au milieu des maux dont ils étaient accablés. On sait que Coligny avait pour ces sermons une prédilection marquée et se les faisait lire chaque jour. Ce n'est pas d'ailleurs à une situation exceptionnelle que s'adressent ces exhortations : c'est à tous les temps, à toutes les Églises. Il y aura toujours des épreuves, toujours les fidèles affligés auront besoin de se sentir sous la main de Dieu. Ce livre est une œuvre d'édification pour toutes les époques et pour toutes les communautés chrétiennes.

Le recueil des Sermons sur Job est fort considérable : il ne contient pas moins de cent-cinquante-neuf sermons sur les quarante-deux chapitres de Job, et ces sermons sont de longueur moyenne. Avec la parole difficile et lente de Calvin, ces sermons devaient bien durer près d'une heure à la chaire. Ce gros in-folio contient certainement la matière d'une douzaine de nos volumes ordinaires. Calvin prêcha ces sermons du 26 février 1554, au mois de février, peut-être de mars 1555. « Audit an 1554, nous dit Th. de Bèze, il prit pour les sermons ordinaires de la semaine le livre de Job, qu'il commença le 26e jour de février... En cette année-là (1555), le 20 de mars, il commença le livre du Deutéronome aux sermons ordinaires de la semaine. » Les cent-cinquante-neuf sermons sur le livre de Job furent imprimés à Genève en 1563, par Fr. Perrin, in-folio, et réim-

primés en 1569. Matt. Berjon, 1611, en donna une édition nouvelle, in-folio, Genève. La Préface « A tous lecteurs débonnaires », datée de Genève, le premier jour de juin 1563, insiste naturellement sur l'opportunité d'un livre qui exhorte à la résignation dans les épreuves. « Si jamais les hommes eurent besoin d'apprendre que c'est de patience, il est certain que la condition du temps présent les y doit amener et même tirer ». Elle nous apprend que Calvin, malgré les instances de personnes considérables, avait hésité à autoriser la publication de ses sermons. « C'est ce qui a ému certains bons personnages à mettre en lumière cette année ces sermons du fidèle serviteur de Dieu et de son Église, maître Jean Calvin, sur le livre de Job : Jà çoit (bien que) que lui-même qui en est l'auteur et de la bouche duquel ils ont été recueillis, y résistât en tant qu'en lui est, comme il a fait quant à ses autres sermons. » Souvent même les libraires ne s'adressaient pas à l'auteur, mais au Consistoire, comme nous le voyons par les registres de Genève : mais le Consistoire n'accordait jamais l'autorisation de publication sans prendre l'avis de Calvin : c'est à l'auteur que le Consistoire renvoyait naturellement les libraires, et tous les sermons publiés ont été sans doute l'objet d'une lecture et d'une approbation sommaires, peut être de la part des secrétaires ou des amis. Cependant les éditeurs tiennent beaucoup à nous dire que les sermons sont bien tels qu'ils ont été « recueillis de la bouche de Calvin selon qu'il les prêchait » ou « tels qu'ils sont sortis de la forge ». Enfin la Préface nous avertit aussi du caractère de ces sermons, simple, populaire, opportun. « Outre que ces sermons sont en commun langage français, la manière de traiter la doctrine y est si simple et compassée à la portée des plus grossiers (comme on dit) sans toutefois omettre les choses nécessaires, d'avantage appliquée par ci par là à l'usage du temps présent, que pour certain, tous ceux qui voudront juger droitement et sans malignité trouveront encore ici un bon aide et auront de quoi se contenter. »

Le plan et l'idée générale du livre sont exposés dès le début, dans le premier sermon. La Préface a soin de nous avertir, et c'est pour cela qu'elle n'a pas « besoin de donner un sommaire du livre, le premier sermon en contient une déduction assez suffisante, et toutefois brève pour être plus aisément retenue. » Voici donc cette vue générale : elle est d'autant plus précieuse à noter que Calvin est fort sobre de ces coups d'œil d'ensemble et que, même à la fin,

après son cent-cinquante-huitième sermon, il n'éprouve pas le besoin de donner un résumé de ses nombreuses exhortations et une conclusion de ce long travail. « Pour bien faire notre profit de ce qui est contenu au présent livre, il nous faut, en premier lieu, savoir quel en est le sommaire. Or l'histoire qui est ici écrite nous montre comme nous sommes tous en la main de Dieu et que c'est à lui d'ordonner de notre vie et d'en disposer selon son bon plaisir et que notre office est de nous rendre sujets à lui en toute humilité et obéissance, que c'est bien raison que nous soyons du tout siens à vivre et à mourir : et même quand il lui plaira de lever ses mains sur nous, encore que nous n'apercevions pas pour quelle cause il le fait, néanmoins que nous le glorifions toujours, confessant qu'il est juste et équitable, nous ne murmurions pas contre lui, que nous n'entrions pas en procès, sachant bien que nous demeurerons toujours vaincus, contestant avec lui. Voilà donc ce que nous avons à retenir en bref de l'histoire, c'est que Dieu a un tel empire sur ses créatures qu'il en peut disposer à son plaisir; et quand il montrera une rigueur que nous trouverons étrange de prime face, toutefois que nous ayons la bouche close pour ne point murmurer : mais plutôt que nous confessions qu'il est juste attendant qu'il nous déclare pourquoi il nous châtie ! » L'ordonnance du livre est ainsi comprise et exposée par le Réformateur. C'est la marche du drame, du dialogue entre Job et ses amis. « Job maintient une bonne cause et son adverse partie en maintient une mauvaise. Job maintenant une bonne cause, la déduit mal, et les autres menant une mauvaise cause la déduisent bien. Quand nous aurons entendu cela, çà nous sera comme une clef pour nous donner ouverture à tout le livre. Comment est-ce que Job maintient une cause qui est bonne? c'est qu'il connaît que Dieu n'afflige pas toujours les hommes selon la mesure de leurs péchés, mais qu'il a des jugements secrets desquels il ne nous rend pas compte, et cependant qu'il faut que nous attendions jusqu'à ce qu'il nous révèle pourquoi il fait ceci ou cela. Il a donc tout ce propos persuadé que Dieu n'afflige pas toujours les hommes selon la mesure de leurs péchés, et de cela il en a témoignage en soi, qu'il n'était pas un homme rejeté de Dieu, comme on veut le lui faire à croire. Voilà une cause qui est bonne et vraie, et cependant elle est mal déduite : car Job se jette ici hors des gonds, et use de propos excessifs et énormes, tellement qu'il se montre un homme désespéré en

beaucoup d'endroits. Et même il s'échauffe tellement qu'il semble qu'il veuille résister à Dieu. Voilà donc une bonne cause qui est mal conduite. Or, au contraire, ceux qui trouvent cette mauvaise cause que Dieu punit toujours les hommes selon la mesure de leurs péchés, ont de belles sentences et saintes, et il n'y a rien en leurs propos qu'il ne nous faille recevoir comme si le Saint-Esprit l'avait prononcé... et toutefois le but est mauvais que ces gens ici tâchent de mettre Job au désespoir et de l'abîmer du tout! » Prise d'une façon générale, cette conception du livre de Job est ingénieuse, profonde et vraie. En réalité, les amis de Job représentent le point de vue, le préjugé traditionnel que chaque épreuve est une punition du ciel. Donc, s'il est puni si grièvement, c'est que Job est un grand coupable. Mais Job se révolte, se roidit. « Mais non, je suis innocent, j'en appelle à Dieu lui-même, il me rendra justice. » Et, en effet, Dieu lui fait entendre qu'à telle faute ne correspond pas une telle épreuve, mais que le maître des cieux et de la terre a ses décrets mystérieux devant lesquels il faut se soumettre sans murmurer. Cette pensée générale est développée, sous toutes les formes, dans cette longue suite de sermons. « Puisque nous entendons ce qui est au livre, nous avons à poursuivre les choses plus au long, en sorte que ce que nous avons tranché en brief, nous le déduisons suivant la procédure de l'histoire. »

Pour donner une idée vraie de ces sermons célèbres et pour en inspirer le goût et la sympathique admiration, il ne faut pas chercher à présenter ici une analyse détaillée et minutieuse de ces cent cinquante discours : ce serait long, fastidieux et rebutant pour le lecteur. Voici, je crois, la façon la meilleure de procéder. Un fait est acquis : c'est que ces sermons ont produit une impression bénie d'édification et de consolation, c'est que les âmes pieuses et éprouvées se sont nourries avec reconnaissance et avec fruit de ces exhortations, c'est enfin que cette œuvre littéraire a joui d'une célébrité incontestée et universelle dans l'Église et hors de l'Église. Partons de ce fait, et demandons-nous pourquoi une telle faveur s'est attachée légitimement à ces discours? Ce sera dire, par notre réponse, leur valeur, leur efficacité, leurs titres enfin à l'estime, à la reconnaissance et à l'admiration des chrétiens de tous les temps.

ARISTE VIGUIÉ.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS

COLONIE DE LOUISENDORF

Nous devons à l'obligeance de M. le pasteur Reinemann, par le bienveillant intermédiaire de M. le pasteur Leclercq, de Hanau, la transcription de la notice suivante. Elle occupe les premières pages de l'ancien registre consistorial de la petite église de Louisendorf, et présente, dans sa naïve simplicité, un reflet fidèle des commencements souvent difficiles de ces colonies agricoles qui se sont perpétuées presque jusqu'à nos jours. Le landgraviat de Hesse-Cassel en comptait douze principales et leurs annexes, relevant toutes de la « Vénérable Compagnie » de Cassel et de la Chancellerie de Justice ou Commission française. L'appel adressé par le landgrave Charles Ier aux Protestants français précéda de six mois la Révocation de l'Édit de Nantes (18 avril 1685).

Comment cette Église s'est établie et a été conduite.

Genèse, ch. XII, verset 1 : *Et l'Éternel avoit dit à Abraham : Va-t-en hors de ton Païs et d'avec ton Parentage et de la maison de ton Père, au Païs que je te montrerai :*

Verset 2 : *Et je te ferai devenir une grande Nation, et te bénirai et maudirai ceux qui te maudiront.*

C'est ce généreux exemple de notre Père Abraham qu'ont suivi toutes les familles qui composent l'Église que je sers depuis quinze ans, qui sont sorties de leur Païs idolâtre et du milieu de leur parentage, et qui sont venues dans ce Païs de Paix et de Bénédiction à la double voix des serviteurs de Dieu qui les avoient exhortées dans leurs Prédications à glorifier Dieu, avant que de sortir eux-mêmes; et ensuite depuis qu'ils sont sortis et qu'ils sont venus dans ce Païs, par leur Exemple et par leurs Lettres Pastorales. Et Dieu aussi a accompli en ces Familles fidèles et obéissantes à sa voix, une partie de la bénédiction qu'il fit à Abraham, les aïant conservées,

augmentées, protégées d'une façon singulière jusques à maintenant.

L'an 1687, en l'automne, arrivèrent à Marpourg (Marbourg) trente à quarante familles sorties du Dauphiné, et presque toutes des environs de Die, après avoir passé par Genève, la Suisse et le Païs de Wirtemberg. La présence de Monsr Thomas Gautier, Pasteur et Professeur à Marpourg, et qui avoit été Pasteur et Professeur à Die, ne servit pas peu à les attirer et à les arrêter là. Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Landgrave de Hesse-Cassel, Charles Ier, prenant part à nos maux et voulant soulager ces pauvres gens ordonna qu'on leur cherchât quelque Lieu dans son Païs pour les y établir. Il visita lui-même certain endroit désert nommé *Hammonhausen* (parce qu'il y avait eu autrefois, sçavoir dans le huitième siècle, une idole de Jupiter Hammon), éloigné de Frankenberg d'une heure et demie de chemin, et l'aïant trouvé propre, ordonna qu'on y établit ces pauvres gens, qu'on plaça en attendant dans les villages voisins, sçavoir Redenau, Heina, Brinckhausen, Bottendorf, Ernsthausen, Geismar, Ellershausen, Allendorf, Danrode, etc., chez les habitants du Païs qui en eurent quelque soin. On leur fournit aussi pendant l'hiver quelque peu de seigle.

L'an 1688, en May, M. Brouck fut envoyé de Cassel à Frankenberg pour établir ces familles et leur distribuer les terres d'Hammonhausen. Le sieur Laurents Schmerfeldt, géomètre fort habile, fit la division des terres et ordonna le village ainsi qu'il est maintenant, y faisant seize Portions, et marquant au milieu deux jardins, un pour le Pasteur et l'autre pour le Maître d'école. Il me marqua aussi un bout de Pré et quelques champs en particulier, par l'ordre qu'il en eût de Mons. le Commissaire Brouck et de M^r notre Grand Baillif Christ. Il désigna aussi un lieu pour le Cimetière, qui n'aïant pas été trouvé propre, parce que l'eau en découloit dans la source voisine, on le changea pour une partie du champ de Claude Lagier où il est maintenant. S. A. S. fit ensuite donner à ces pauvres Familles du bled par chaque mois, des bêches, des haches, quelques vaches, quatre bœufs pour labourer, deux chariots, des semences, — etc., et leur fit bâtir deux granges, établissant Mr Vultejus vice-chancelier à Marbourg, et Mr Stolberg, Forstverwalter (Inspecteur forestier) pour avoir inspection sur eux et être leurs commissaires pour le civil.

Or S. A. S. qui avoit ainsi soin du temporel de cette nouvelle

colonie, n'oubliait pas ce qu'il falloit faire pour son bien spirituel; car aïant agréé dès avril 1688 que je la servisse, S. A. S. me fit examiner au mois de may de la même année par son grand Consistoire à Cassel et ensuite ordiner par les Pasteurs François, sçavoir MM. de Beaumont, Joli et de Lambermont[1] qui m'imposèrent les mains; après quoi S. A. S. m'envoïa à Frankenberg, ordonnant à M. Gautier, Pasteur et Professeur en théologie à Marbourg de m'introduire dans cette nouvelle Église, ce qui se fit le 20me de May 1688 : où je prêchai pour la 1re fois dans le Temple des Réformés Allemands. Nous choisîmes ensuite pour le lieu de nos exercices la petite chapelle du cloître de Georgenberg, à cinquante pas de la ville, près de laquelle j'eus aussi mon logement avec M. le Grand Baillif Christ.

M. Gautier me marqua quelques personnes de cette Colonie que je pouvois établir pour Anciens, ce que je fis, et du depuis nous avons continué à nous assembler dans ce lieu tous les Dimanches; en été deux fois, le matin et l'après-midi; et en hiver une seule fois, afin que ces pauvres eussent du tems suffisamment pour s'en retourner au village, distant de là d'une heure et demie. J'ai eu aussi soin de visiter le village toutes les semaines une fois; sçavoir le mardi ou le mercredi où je faisois la Prière et le Catéchisme alternativement, batisois les enfants, consolois les malades, etc. : J'y ai même administré la Sainte Cène aux Fêtes de Noël pour éviter aux vieilles gens la peine de venir à Frankenberg.

Ce n'est pas que S. A. S. ne nous eût promis dès le commencement de notre établissement de nous faire bâtir un Temple dans le lieu même d'Hammonhausen, et que nous n'eussions présenté plusieurs fois des Requêtes pour cela; mais c'est que la guerre qui survint immédiatement après 88 ne permit pas qu'on pensât à bâtir, et on nous dit d'attendre jusqu'à ce que le temps fût plus propre et meilleur.

Pour ce qui regarde notre conduite, nous avons suivi la discipline des Églises de France, et lorsqu'en 1688, Mr le Vice-Chancelier Haxthausen de Cassel envoïa aux Églises françoises ordre de conformer aux rites et aux manières de celles du Païs, nous recourûmes à

1. Ce furent, avec Lenfant qui fonda l'Église et mourut au bout d'un an, les premiers pasteurs français de Cassel, Pierre de Beaumont 1685-1713, Paul Joly 1685-1710, de Lambermont 1687-1719. Tous y restèrent jusqu'à leur décès.

S. A. S. qui nous confirma de bouche ce qu'elle nous avoit fait dire dès le commencement, sçavoir que nous vivrions dans son Païs sous la même Discipline que nous vivions en France. Et ainsi l'ordre de M. Haxthausen n'eut point d'effet. Il est vrai que nous avons voulu avoir des synodes, et quelques-uns se sont emploïés pour cela en 1693 et l'an passé 1702. Mais nous n'avons rien pu obtenir, et il s'est toujours trouvé des obstacles qu'on n'a pu lever. On proposa aussi en 1700 de chanter dans nos Églises les Pseaumes retouchés par M. Conrard à l'imitation de l'Église de Genève qui nous avoit écrit, mais cela n'eût point d'effet quoiqu'on y inclinât assez. Et ainsi n'ayant pas grande autorité, nous recevons de Cassel les ordres presque pour tout, pour les jours de jeûne, ou pour prêcher contre des certains déffauts de nos Réfugiés, ou des règlements pour les Pauvres, et pour l'instruction des Enfans, ou pour visiter les particuliers, comme en mars 1702, S. A. S. agissant par le moïen de Messieurs de Halcken et Vultejus pour nos affaires Ecclésiastiques. Or bien lorsqu'il survient quelque différent dans une Église que le Pasteur et les Anciens ne peuvent terminer, nous allons à Marbourg devant M. le Vice-Chancelier Vultejus à qui S. A. S. a joint à diverses fois M. Gautier[1].

Enfin la guerre étant finie en 1698, je me présentai devant S. A. S. à Cassel, le 7e d'août, et le priai de se souvenir de ses promesses et de nous faire bâtir un Temple, ajoutant que cela ne coûteroit pas beaucoup. S. A. S. me répondit que pourvu que cela coûtât peu, il le vouloit bien et fit donner des ordres pour cela. Cependant comme on ne se remuoit guère, je retournai à la charge par deux ou trois Requêtes qui firent effet, et en 1699 on charia le bois nécessaire pour un Temple et une maison pastorale, près du Nieder-Mule à Frankenberg. L'année suivante 1700, on le charpenta, on fit les fondements de pierre sur ma Portion et on leva le Bâtiment de bois. En 1701 on couvrit, mura, etc. En 1702 on blanchit, plancha, carrela, on fit aussi les bancs, la chaire et on travailla tant qu'on mit tout en état de servir. Enfin le 18me d'octobre 1702, tout étant prêt, nous en fîmes la Dédicace, S. A. S. aïant ordonné à M. le Grand Baillif Christ de s'y trouver ce jour-là en son nom.

Je prononçai un sermon que j'avois pour cette fête, prenant pour

1. Thomas Gautier mourut à Marbourg en 1709.

sujet ces paroles de Nahomi au livre de Ruth, chap. II, verset 20 : « Bénit soit-il de par l'Éternel, vu qu'il n'a rien quitté de sa gratuité envers les vivants et les morts. » Je le présentai à S. A. R. Madame la Princesse Héréditaire qui le reçut avec beaucoup de bonté. La raison que j'en eus fut que S. A. R. avoit donné le nom de cette princesse à notre village, dès 1700 en septembre, l'appelant *Louisendorff* au lieu de Hammonhausen qui étoit son premier nom, si bien qu'il sembloit nous mettre sous sa Protection. J'y suis enfin venu habiter le 17me d'octobre 1702 et j'ai commencé ce nouveau Livre d'Église où je mettrai dans la suite ce qui arrivera, plus exactement que je n'ait fait dans le précédent, qui n'étoit qu'un Papier volant, parce que ni moi, ni les Habitants, n'étions pas fort assurés de faire, dans l'abord, un long séjour dans ces quartiers.

Voilà comment cette église qui s'assembloit ci-devant à Franckenberg dans le cloître et maintenant à Louisendorff a été formée et conduite pendant ces quinze ans passés, et comment Dieu lui a accordé le Ministre au milieu d'elle et l'a bénite même de Bénédictions temporelles, tout allant maintenant assés bien et en croissant.

Fait à Louisendorff, ce 10me juillet 1703.

A. Fontaine, pasteur.

Quatre ans plus tard, le pasteur Fontaine dressait un *Catalogue des familles qui composent l'Église française qui s'assemble à Louisendorff et qui prêtèrent serment de fidélité... à Marpurg dans la Chancellerie le* 16 *juin* 1707; on y trouve les noms suivants : *Esaïe Faure*, maître chapelier à Franckenberg, Louise Royer, sa femme, et quatre enfants; *Jean Gautier*, manufacturier de bas, Suzanne Avieny, sa femme, et quelques compagnons ou apprentis; le sieur *Chastaing*, notre lecteur et maître d'école; *Claude Archimbaud*, greffier du village, sa femme, sa sœur et ses filles; *Jean Peloux*, sept personnes; la veuve *Armand*, Élie, son fils aîné, chef de la famille, six pers.; *David Baumier*, sa femme, leurs deux fils et une belle-fille; *Noé* et *J. Vilaing*, onze p.; *Étienne Bontoux*, cinq p.; *Isaac Estre*, deux p.; *André Breiton*, trois p.; *Daniel Laurent*, deux pers.; *J. J. Gueite*, deux p.; la famille de feu *Chevalier; Gaspar Michel*, sa femme, deux enfants; les veuves *Lantelme* et *Brachet; J. Autard, Morand, Mar-*

tron, (15 juin 1707). Les familles s'élevèrent jusqu'au nombre de quarante-six, attirées par les trente années de franchises accordées par le Prince.

Abraham Fontaine desservit l'Église au moins jusqu'en 1713; il était Vaudois d'origine : en 1716-1717, son poste est occupé par Samuel Bringolf auquel succèdent : Burckart, 1720-1722; Fianz, 1722-1728; J. Suchier, 1729-1733; Champagnat, 1735-1744. Crosat, de 1745 à 1755, s'intitule Pasteur par la grâce de Dieu, de S. M. le Roy de Suède et du Landgrave de Hesse; puis viennent Daniel Mulot, 1756-1773; Théobald, 1774-1782; Montoux, 1793-1808; Aillaud, 1811-1833. C'est sous le ministère de ce dernier que fut consommée la germanisation complète de cette colonie, une de celles, malgré sa petitesse, ayant conservé le plus longtemps la langue française, adoptée même par les familles allemandes qui s'y étaient rattachées. Depuis 1720, elle possédait l'importante annexe de *Wiesenfeld*, formée par des réfugiés établis d'abord dans le Solms-Braunfeld.

En 1831, l'union avec l'église nationale fut imposée à toutes les paroisses du Refuge hessois, à la réserve des fonds destinés aux indigents des colonies agricoles; quelques-unes subsistent de par ces fonds, et c'est le cas de Louisendorf, où, si la prédication dans la langue des ancêtres a été supprimée depuis plus d'un demi-siècle, on retrouve néanmoins encore les noms de Bontoux, Armand, Bastel et Blanc; le dernier, Tron (probablement Martron d'autrefois), étant parti en 1880 pour l'Australie. Les actes du Consistoire portent en 1702 des Chenebier; 1726, Le Roy; 1747, Poussein; 1799, Thiébault; 1808, Ariseil.

F. DE SCHICKLER.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FOREIGN BODLEIAN PERIODICAL

ÉTUDES HISTORIQUES

JEAN DIODATI A NIMES

1614[1].

Le séjour à Nîmes, en 1614, du célèbre pasteur et professeur de Genève, Jean Diodati, ne fut pas de longue durée. Mais il nous a paru intéressant de rechercher dans quelles conjonctures et avec quelles instances son ministère fut sollicité. Nous avons eu sous la main, pour le présent travail, des documents inédits : les vieux registres du consistoire de Nîmes et les portefeuilles historiques de la Bibliothèque publique de Genève.

La ville, alors presque toute protestante, était dans le plus complet désarroi, par suite de la défection de quelques-uns de ses pasteurs. Dans l'assemblée politique des réformés de France, tenue à Saumur, du 27 mai au 12 septembre 1611, le ministre le plus distingué de l'Église de Nîmes, Jérémie Ferrier, s'était prononcé vivement pour le parti du duc de Bouillon, qui était favorable à la cour, contre le parti de

1. Morceau lu à l'Académie du Gard par M. Ch. Dardier, et extrait des Mémoires de l'Académie (Année 1881).

Sully et de son gendre, Henri de Rohan, qui soutenaient la cause protestante d'un cœur incorruptible et avec une fermeté inébranlable. Il fut du nombre de ceux qui se laissèrent gagner pour enlever à leurs coreligionnaires les libertés, assez restreintes pourtant, que l'édit de Nantes leur avait octroyées: il soutint qu'on devait se contenter de l'édit, non tel qu'il avait été expédié, mais tel qu'il avait été enregistré par les parlements, c'est-à-dire considérablement amoindri.

Une thèse semblable surprit beaucoup dans la bouche d'un pasteur qui avait été jusqu'alors le champion le plus ardent du protestantisme dans sa lutte contre le fameux Pierre Cotton, et qui naguère, dans une prédication du dimanche 8 août 1610, avait attaqué les jésuites avec une violence inouïe, parlant avec indignation de leur théorie sur le régicide et de leur manie de fabriquer des miracles dans l'intérêt de leur cause. Les magistrats réformés s'étaient joints aux magistrats catholiques pour « tirer raison » de ces paroles offensantes, qui pouvaient provoquer une émeute dans la ville. Une députation du consistoire, dont Ferrier faisait partie, fut envoyée auprès du duc de Ventadour, alors à Pézenas, pour qu'il intervînt; et celui-ci, vaincu par les humbles supplications des députés, fit supprimer tous les verbaux, lettres et autres actes qui étaient un commencement de procès (octobre 1610).

On se figure donc l'étonnement que provoqua le langage si peu protestant d'un tel homme à l'assemblée de Saumur. Il avoua plus tard qu'il avait, à cette époque, reçu par deux fois, du général Arnaud, quelques centaines d'écus, à titre d'indemnité de voyage, et du roi, à titre gracieux, une partie des terres appelées de Fouques, près de Bellegarde. Les réformés de Nîmes, toutefois, ne s'arrêtèrent pas à l'idée d'une trahison. Le bandeau était si solidement rivé sur leurs yeux à cet égard, qu'il eut beaucoup de peine à tomber.

Le premier signe de méfiance vint, croyons-nous, du colloque cévenol de Florac, au commencement de mai 1612. Ferrier fut soupçonné d'avoir « reçu des dons, pensions ou

gratifications de la reine régente pour agir contre sa conscience au préjudice des églises ». Au synode national de Privas (1612), ces mauvais bruits prirent plus de consistance; et, « afin d'obvier à tous les ombrages, noises et soupçons, on lui défendit de se trouver dans les assemblées politiques et générales durant l'espace de six ans », et en outre on le suspendit du ministère jusqu'à la réunion du prochain synode (Aymon, *Syn. nat.*, t. I, p. 414).

Dans une séance du consistoire extraordinaire convoqué à Nîmes, le 31 juillet 1612, sur la demande de Ferrier, celui-ci eut l'habileté de présenter les choses tellement à son avantage, que la compagnie lui « donna attestation, tant de sa doctrine que de sa vie, mœurs et conversation, et de la fidélité qu'il avoit apportée en l'exercice de sa charge, durant tout le temps qu'il l'avoit exercée en cette église » (Reg. consist., t. X, f. 370). Elle envoya même une députation au synode de Privas, pour plaider la cause de l'inculpé. Les deux députés, les sieurs d'Agulhonet et Vestric Favier, parlèrent avec hauteur; ils firent « plusieurs instances pleines d'injures et de menaces de confusions qui naîtraient dans l'église de Nîmes », et déclarèrent qu'ils voulaient leur pasteur Ferrier et qu'ils le garderaient malgré tout. Ils déposèrent sur le bureau des mémoires dans ce sens.

Les deux collègues de Ferrier, Mardochée Suffren et Jacques Pineton de Chambrun (Jean Moynier était mort au mois d'août 1610), se permirent même de se joindre à la députation, sans en avoir été chargés par le consistoire, et en outre ils colportèrent « plusieurs mémoires remplis de calomnies et d'injures » contre le Synode de Privas; ils furent « fortement censurés » par le synode pour cette inconvenance, et pour avoir quitté leur église sans autorisation (Aymon, t. I, 417). Chambrun reconnut sa faute et se soumit. Mais Suffren persista à repousser l'autorité de l'assemblée synodale; et comme infracteur des règlements disciplinaires, il fut déposé par le colloque de Lyon, tenu à Oullins, au mois d'août 1612. Un pasteur de

Lyon, nommé Leblanc, et un ancien de l'église de Bourg, nommé Babuel, furent délégués à Nîmes par ce colloque pour signifier cette déposition au ministre récalcitrant, et ils allèrent le relancer jusque dans sa campagne de Saint-Gilles.

Bientôt toutefois cessa l'aveuglement des fidèles : la « désertion du ministère et l'apostasie » de Ferrier furent connues de tous; et le 23 février 1613, près de cinq mois avant qu'il fût excommunié, les trois ordres réunis, magistrats, consuls et consistoire, déclarent « qu'il n'est nullement nécessaire, pour le bien de cette église, que les sieurs Ferrier et Suffren y soient restablis, ains au contraire qu'ils en doibvent estre rejetés, attandu le scandalle qu'ils ont donné par le passé ». Un ancien du consistoire, le sieur de Chalas, est député à un nouveau colloque de Lyon, tenu au Pont-de-Veyle, pour porter à l'assemblée cette formelle déclaration.

Dans ces tristes conjonctures, la ville de Nîmes chercha une personnalité marquante, un théologien éminent qui, par son caractère, sa foi, la notoriété de son nom, pût relever et consoler l'église et aussi prendre la direction de l'Académie. Elle porta son choix sur le pasteur et professeur Jean Diodati, qui, depuis la mort de Théodore de Bèze, était le plus en vue des ministres de Genève, et qui comptait parmi ses correspondants : Duplessis-Mornay, Isaac Casaubon, Pierre Du Moulin, Odet de la Noue, le poète soldat, et une foule de savants et de notabilités de l'époque.

Son père, Charles Diodati, noble réfugié italien de Lucques, avait eu, lors de sa naissance, une bonne fortune bien rare, même parmi les princes : il avait été baptisé par un pape et présenté au baptême par un empereur. Dans l'automne de 1541, en effet, Paul III et Charles-Quint avaient eu une entrevue dans cette ville de Toscane. Il fallait, selon l'expression même de François Ier, « jouer quelque bon tour au Turc et aux Luthériens ». Pendant leur séjour à Lucques, la femme de Michel Diodati, premier magistrat de la petite république, mit au monde un fils, dont l'empereur voulut être le parrain

et auquel il donna son nom. Le souverain pontife officia. Et le petit Charles Diodati reçut comme cadeau de baptême les comtés de Sarzana, de Via regia et un quart des armoiries impériales [1]. Quand il fut devenu homme et qu'il eut embrassé les idées nouvelles, il ne se laissa pas retenir dans sa patrie par ces biens et ces grandeurs. Il abandonna tout, lorsque le terrible Pie V monta sur le trône pontifical et fit allumer les feux de l'Inquisition. Il se réfugia d'abord à Lyon, puis, après la Saint-Barthélemy, à Genève, où il fut reçu bourgeois le 29 décembre 1572.

C'est là que naquit Jean Diodati, le 3 juin 1576. Admirablement doué et travailleur ardent, il fit de brillantes études. A dix-neuf ans, il était docteur en théologie. Bientôt après, quand l'illustre Casaubon eut quitté Genève pour aller professer à Montpellier, à la fin de 1596, il fut jugé digne d'occuper sa chaire. A vingt-deux ans, il était professeur d'hébreu, et remplaça très souvent Théodore de Bèze, qui était retenu chez lui par les infirmités de la vieillesse.

En 1603, il publia une nouvelle traduction de la Bible en italien. On la réimprime encore aujourd'hui au delà des Alpes. En 1607, il mit sous presse à Genève des *Annotations de la Bible* (qu'il devait traduire en latin en 1644). En 1608, il fit paraître une traduction des Psaumes en vers italiens (*J. Sacri Salmi di David messi in rime volgari italiane*).

Il jouissait, d'ailleurs, dans sa patrie, d'une grande considération. Les magistrats de Genève le tenaient en haute estime ; et dans quelques circonstances graves, ils mirent à contribution son crédit et son dévonement. Ainsi, quand il fallut, en 1611, exciter la sympathie des réformés en faveur de la cité de Calvin, toujours menacée par le duc de Savoie, et lui procurer des défenseurs et de l'argent pour la mettre à l'abri d'une nouvelle *Escalade*, il fut envoyé en France, en particulier à l'assemblée générale de Saumur. Nous avons eu en main, à la

1. E. de Budé, *Vie de Jean Diodati*, Bridel, Lausanne, 1869, p. 13.

Bibliothèque publique de Genève (carton 197aa6), une lettre de lui, datée de cette ville le 29 juin 1611.

Disons à ce sujet que l'église de Nîmes se distingua par sa générosité. Au premier appel de la compagnie de Genève, le consistoire décida (16 mars 1611) qu'il donnerait 600 livres à Jehan Boileau de Castelnau « pour cinquante soldats » que celui-ci « fut chargé de lever et de conduire à Genève ». Une quête exceptionnelle se fit dans ce but « parmi ceulx de la religion, par les sieurs pasteurs accompagnés de diacres et anciens ». En outre, les troncs des temples furent vidés « aux fins, est-il dit, que ce qui se y trouvera dorenavant y soyt aussi employé ». Le 12 octobre, les comptes furent arrêtés; et avec les subventions que Nîmes reçut de Montpellier et d'Uzès, on envoya à Genève 4300 livres 29 sols 7 deniers (séance du 26 octobre 1611).

La ville de Nîmes se flatte donc de l'espoir que les magistrats et les pasteurs de Genève lui cèderont l'homme distingué dont elle a grand besoin. Et pour que la requête ait plus de chance d'être agréée, elle la fait porter à Genève même, au commencement de novembre 1612, par un diacre, le sieur de Saint-Césaire, qui doit l'appuyer de vive voix. Cependant le député ne put obtenir gain de cause malgré ses instances. Rendant compte de son message, dans la séance consistoriale du dimanche 16 décembre 1612, il dit :

« Que toute la ville de Genève se recognoit extrêmement obligée des biens faitz qu'elle a reçu de ceste eglize en leur grand nécessité où elle estoit pour lhors, biens faitz qu'ils n'oblieront jamais, et qu'ilz rechercheront tous moiens pour tesmoigner la souvenance qu'ils ont d'iceux. Que pour le regard d'accorder la personne de M. Deodaty, ilz s'y porteroient fort volontiers à nous accorder, s'il ne s'agissoit que l'interest particulier de leur ville, mais qu'ilz ont plusieurs autres grandes considérations, premièrement de l'opposition des escolliers qu'ilz ont formée par devant les sieurs syndiques, puis après de la ruyne entière de leur académie en théologie,

d'autant que c'est le dict sieur Deodaty qui la soutient, pour estre homme jusne et très capable de ceste profession, et ses collegues sont personnes fort vieux et comme en décrepitude. Dalheurs que le dict sieur Deodaty ne peust prester son consantement pour ne vouloir abandonner son père, quy est eaigé de septante trois ans, homme fort valetudinaire, quy demeure presque toujours au lict, et qu'il ne peut estre servy ny recepvoir consolation que de son dict filz, n'ayant qu'un autre quy est en Engleterre et y fait sa résidence. Sy bien qu'avec leur grand regret ilz ne peuvent nous accorder le dict sieur Deodaty ».

Le consistoire de Nîmes insiste. Quand il envoie un de ses anciens, le sieur de Chalas, au colloque de Lyon qui doit s'ouvrir au Pont-de-Veyle le 13 mars 1613, il charge expressément ce député de pousser jusqu'à Genève pour réclamer le don à perpétuité ou le prêt pour un temps de Jean Diodati. Dans la lettre que porte Chalas, il est dit, à la date du 6 mars 1613 :

« L'Eglise considérable qui vous escrit et vous supplie est en une nécessité si pressante, après ces secousses que Satan vient de luy donner par ses pasteurs mesmes, qu'il est impossible qu'elle vienne à soy et se restablisse en sa première vigueur, sans quelques remèdes puissants qui sont, en l'Église, des meilleurs pasteurs que ceux qui s'estant perdus nous venons de perdre. Ces puissants remèdes se trouvent chez vous, messieurs, où nous avons esté les rechercher il y a quelque temps par le sieur de Saint-Césaire, à présent nostre premier consul, et y retournons par nos présentes et ceste nouvelle députation du sieur Chalas, aussi nostre premier consul l'année dernière. Par iceluy nous vous supplions affectueusement vouloyr faire quelque doulce considération des termes où ceste Église se trouve réduitte, piteux, défaillants et despravez au possible. » Le consistoire conjure donc Genève de leur accorder Diodati « comme un instrument très propre et vrayement *donné de Dieu* (disent-ils en jouant sur le nom), pour relever nos ruynes, et pour abattre tous les scandales que font ces ruynes. Tous les ordres de ceste ville souspirent après un tel bien, et le peuple attent de jour à autre de vostre bonté, zele et affection, ce moyen de conserver une telle églises affectionnée à la conservation de la vostre. Le dict sieur Chalas vous en dira davantage, etc. » Ont signé : Olivier, m. ; Chambrun, m. ; d'Agulhonet, Saint-Césaire,

1er consul, de Peyremales, Soubeyran, Lombard, etc. (Carton 197aa6), Bibl. publique de Genève).

Genève résiste encore, et en outre des raisons déjà indiquées, il en est deux nouvelles qui empêchent pour le moment le départ de Diodati : l'Église italienne de Genève, dont il est le pasteur, s'y oppose, et lui-même redoute le climat, les trop vives chaleurs de l'été. Dans aucun cas, d'ailleurs, il ne sera accordé à toujours; on a trop besoin de lui à Genève.

Après l'excommunication solennelle de Jérémie Ferrier, prononcée par le consistoire de Nîmes dans le temple de la Calade, le dimanche 14 juillet 1613, on insiste plus vivement encore. Chambrun est chargé d'écrire à Diodati (17 juillet) pour qu'il se prépare à son départ, après les chaleurs; on l'attend au commencement de septembre. Le 22 août, le capitaine Rolland, ancien du consistoire, reçoit la mission d'aller chercher à Genève l'éminent pasteur dont le ministère est plus que jamais indispensable. On s'occupe même de lui préparer un logement.

Mais alors surgit une difficulté nouvelle, plus sérieuse peut-être que les autres : ce sont les émeutes successives qui éclatèrent à Nîmes, à la suite de la défection de Ferrier, surtout le jeudi 12 août et la nuit du 11 au 12 septembre 1613 : la maison de celui qu'on appelait « le traître Judas » et son enclos de la Bouquerie furent saccagés, et des arquebusades blessèrent à mort le sieur Thouzel, docteur en droit. Le siège présidial fut transféré à Beaucaire, et un procès en règle commença contre la ville de Nîmes. On comprend que, dans un pareil moment, un pasteur étranger n'ait pas jugé bon de venir, même pour quelques mois, dans une église si agitée.

Bientôt cependant, grâce à l'intercession du duc de Ventadour et de Montmorency auprès de la reine régente, une amnistie générale fut gracieusement accordée à la ville, à la condition qu'elle achèterait les biens de Ferrier et lui paierait 6 000 livres d'indemnité.

Ces conditions remplies et le calme étant revenu dans les esprits comme dans la rue, on apprend à Nîmes, par une lettre du pasteur de Privas, nommé Valeton, neveu de Jean de Serres, écrite le 18 février 1614, que Genève ne met plus d'opposition au départ de Diodati.

Les trois corps réunis envoient donc à Genève un messager exprès, porteur de la lettre suivante, qui est un modèle d'habile et instante supplication.

Messieurs les Pasteurs et Professeurs de l'esglise et escole de Genève.

Messieurs et très honorez frères,

Si l'importunité faict obtenir le fruict des demandes, nous nous prometons que maintenant nous aurons de vostre main monsieur Diodat pour la consolation de notre eglize, puisque nous vous lavons desia si souvent requis. Nous sommes très bien assurés que votre refus passé a esté fondé sur de justes raisons prinses de notre estat; mais maintenant ces considérations cessent, et partant nous apelons de vous à vous mesmes; toutes choses commencent, Dieu graace, de prendre en ceste province ung train fort agréable. Il semble ne rester que ce personnage pour nostre entière restauration. Vous avez autres fois fourni de telz ouvriers pour l'acquisition de cest heritage; le refuseriez-vous maintenant qu'il s'agist de la conservation? Nous estimons que si plus tost vous eussiez peu le nos accorder, nous aurions aussi plus tost esté mis hors de nos calamitez. Mais Dieu ne la pas volu, et en cela recognoissons-nous ses jugementz, comme nous prendrons ce sien serviteur pour ung tesmoing et gage assuré de sa grace. Le désir de ceste acquisition pour le temps quil vous plerra ordonner, nous a encores mis en debuoir de vous envoier cest homme exprès afin de vous supplier nous octroier; et puisque cest une double charité que de donner à temps, accordez le nous, sil vous plaît, au plus tost, à ce que nous puissions resjouir toutes les eglizes de ce Royaume du bien qu'en nos personnes il vous aura pleu leur procurer. Nous le pourrons fere au sinode national qui est convoqué en Guienne au commencement du mois de may, s'il y est pourveu par vostre faveur. Nous vous le demandons de tout nostre cueur et vous supplions emploier en cela vostre authorité, compassion et zèle ordinaire Sur quoy, priant Dieu résider et présider au milieu de vous, nous demeurons

Messieurs et très honorez freres, vos bien humbles et affectionnés frères et serviteurs.

Les magistrats, consulz et consistoire de la ville et eglise reformee de de Nysmes.

Nysmes, ce 4 apvril 1614.

CALVIERE, juge criminel.
BONHOMME, premier consul.
DAGULHONET.
DE SALIENS, ancien.
DE CHAMBRUN,
OLIVIER, ministre.
PIERREDON.
LANGLADE, diacre,
GUIRAUD, ancien [1].

Genève céda enfin. Les « pasteurs et professeurs de l'église et eschole » répondirent aux instances de Nîmes par la lettre suivante, qui annonçait le prochain départ de Jean Diodati :

Messieurs et très honorez freres,

Nous eussions bien desiré que vous eussiez eu plus d'esgard aux incommoditez et dommages que recevra l'église et l'eschole de Genève, en l'absence de nostre tres cher frere Monsieur Diodati, tant soit brief le temps de son sejour ailleurs. Mais puisque vous concevez (et à bon droit) tant d'espérance de consolation pour vous en sa personne, quoiqu'aujourd'hui nous ayons autant et plus de raisons que par ci-devant de nous excuser et le retenir, neanmoins, forcez par tant de demandes et d'une telle église que la vostre, et à laquelle ceste ci desire demeurer unie de foy et de charité en Christ, nous nous despouillons pour vous revestir, et entrons en des difficultez plus grandes que n'aprehendez, pour faciliter par l'envoi de nostre dit frere le paisible restablissement de vostre Eglise. Il vous est accordé pour six mois tant seulement, commençant au jour de son départ, court terme à vous, mais très long à nous, à nostre église et eschole, à sa famille et à beaucoup de personnes honorables, près et loin, au bien desquelles il sert heureusement en ce lieu. Selon sa prudence, il prouvoira à tout ce qui sera requis pour se rendre seurement et promptement à vous. Par les lettres de nos tres honnorez seigneurs, vous entendrez plus particulièrement ce qui concerne son sejour entre vous, et son retour par deca justement au terme prefix, et plus tost encore, selon que la saison de l'année et la disposition de nostre dit frere le pourra porter.

Joint l'assurance que nous avons que par le moyen du synode national

1. Bibl. publ. de Genève, carton 197aa,7.

prochain, vous serez si bien prouveus d'un pasteur ordinaire à vostre contentement, et du tout à vous, que nostre frere sera devant les grandes chaleurs de retour à nous, qui continuons en nostre affection de demeurer tousiours,

Messieurs et tres honorez frères, vos serviteurs en nostre Seigneur. Les pasteurs et professeurs de l'église et eschole de Genève.

A Genève ce [7 avril, au dos] [1].

Diodati dut arriver à Nîmes au commencement du mois de mai 1614. Il n'arriva pas seul : il avait avec lui son bien-aimé père, le filleul de Charles-Quint, dont il ne pouvait se séparer, et aussi l'un de ses fils. On le logea avec honneur dans la maison de sire de Baudan-Vestric.

Notre vénéré ancien collègue, A. Borrel, dans son *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, 1856, p. 156, parle de la « voix éloquente » et du « débit onctueux » de Jean Diodati. Nous ne savons où il a pris ce renseignement, qui ne se trouve dans aucune page de nos vieux registres. Nous croyons plutôt, par ce que nous savons de lui d'autre part, que l'orateur avait de la force, de la véhémence même dans son débit, mais peut-être pas beaucoup d'onction. Ce qui est certain, c'est que le sieur de Pierredon fut envoyé par le consistoire au synode national qui s'ouvrit à Tonneins, le 12 mai 1614, avec mission de demander à ce synode qu'il écrivit à Genève pour que Diodati fût laissé à Nîmes « le plus longtemps possible » : preuve incontestable que le ministère de ce grand théologien fût goûté par la grande cité languedocienne.

Au reste, nous avons remarqué, en compulsant les procès-verbaux des scéances consistoriales pendant le séjour du

1. *Ibid.* minute originale. Cette lettre est datée, au dos, du 7 avril : c'est 17 avril qu'il faut lire, d'après le calendrier grégorien, adopté en France et dans les pays catholiques depuis 1582, et non encore accepté par Genève et les pays protestants. Après de longues négociations, ce calendrier fut adopté enfin à Genève en 1700, par le concours des autorités civiles et ecclésiastiques. Une rarissime médaille, dite *de la Truite*, montre le consistoire et les conseils de la ville célébrant ensemble ce phénomène d'une année à laquelle manquent les premiers jours de janvier.

célèbre Genevois que la discipline fut appliquée avec un surcroît de rigueur.

Ainsi, le 14 mai 1614, nous lisons : « La compagnie s'estant aperceu des insolances et récidives des dictz Sayard et Martin et mesmes des longz cheveux par eulx portés, ensemble des blasphèmes et renyemans du nom de Dieu, ainsi qu'ont rapporté deux antiens pour le leur avoir ouy dire, d'ung commung suffrage a desliberé que les dicts Sayard et Martin feront abattre leurs cheveux, et jusques ce faict laproche de la Sainte-Cène leur est interdite » (Reg. consist., t, XI, f. 77).

Quinze jours après, dans la « scéance du 28 mai », on agita la question si « pour blasphesmes et autres escandales » il fallait cesser d'exiger des délinquants qu'ils fissent la « reparation à genoux ». Il fut décidé que l'on « continueroit la pratique de l'eglise comme bonne et louable ».

Le 4 juin, nous voyons que « charge fut donnée à maistre Dupont (l'avertisseur), de faire emprisonner le fils de Peyre et de donner aux sergens jusques à 15 ou 20 solz ». Cette sévérité disciplinaire est tellement rare que nous la croyons unique. Le consistoire, nous l'avons montré[1], suspendait de la Cène les récalcitrants, mais ne se permettait pas de faire emprisonner qui que ce soit. Et nous penchons à croire que la présence de l'austère calviniste genevois n'était pas étrangère à cet excès de rigueur.

Les termes d'abjuration du catholicisme sont aussi d'une étrange vivacité. « Jean de Sarro, du lieu de Saint-Mallot en Bretaigne, ayant jusques à maintenant crouppi dans les immondisses de la religion papistique, s'est présenté en concistoire et représenté qu'il a du regret d'avoir tant sesjourné parmy ses erreurs, etc. » (t. XI, f. 74, séance du 3 mai 1614). Cette violence de langage est heureusement une exception.

Genève refusa absolument de prêter Diodati au delà des six mois qui avaient été fixés avant son départ. Il ne resta pas

1. *La discipline dans l'ancienne église réformée de Nîmes*, dans les *Étrennes chrétiennes* de Genève, 1882, et *Bull.*, t. XXX, p. 2.

même les six mois convenus. Les chaleurs du Midi l'incommodèrent, quoiqu'il fût dans le force de l'âge (il avait trente-huit ans). Il est dit, dans la séance du samedi 16 août 1614, qu'il désire retourner à Genève « à cause de son indisposition ». Il partit le surlendemain, lundi 18. Il fut prié de recevoir 240 livres « pour rembourcement de la despance et autres fraiz qu'il a faictz et fera tant en venant qu'en s'en allant. » Mais il ne voulut recevoir que 150 livres. Et pour « la despence faicte par M. Diodati, son fils et son père pour trois mois, en la maison de M. de Vestric, » il fut donné à celui-ci « 60 escutz, soit 180 livres, pour son paiement de la dicte despence et logement » (séance du mercredi 20 août).

En témoignage de leur gratitude, les conseils et le consistoire remirent à Diodati la lettre suivante, pour « les pasteurs et professeurs de l'église et eschole de Genève » (16 août 1614):

Messieurs et tres honnores freres.

Nous sommes tres marris que Monsieur Diodati, nostre tres cher frere, naye peu satisfaire a ses dezirs et à nos commungz vœuz en l'exercisse de sa charge pour l'advancement, instruction et edifficatiou de notre eglize, et accomplir le temps pour lequel il vous avoit pleu le nous octroyer; sa disposition ne luy avant permis de faire ce qu'il avait rezolu pour nostre bien et consolation, à son grand regret, et luy esperant que le changement d'air luy pourroit servir et ayant heu affection à son retour, nous l'avons accompagné de la presente pour vous remercier tres humblement voz bonnes et saintes affections envers nous, et vous tesmoigner qu'il ne se passera jamais occasion que nous nayons souvenance de ceste obligation, et après pour vostre prospérité et conservation. Le d. sieur vous informera de l'importance de notre esglize et de nos nécessités, ayant besoing d'ung autre pasteur de telle recommandation outre ceulx que nous avons, á quoy il vous plaira avoir esgard pour ne nous laisser despourvus et nous y acister... » (Bibl. publ. de Genève, carton 197aa,7).

Deux mots encore avant de finir.

Charles Diodati, dont la vieillesse était entourée par son fils d'une si tendre sollicitude, vécut encore onze années : il ne fut rappelé à Dieu que le 3 mars 1625, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et demi.

Son fils, après son séjour à Nîmes, ne fit que grandir en réputation dans le monde protestant. Lorsque le fameux synode hollandais, qui a laissé dans l'histoire un si lugubre souvenir, se tint à Dordrecht, en 1618 et 1619, dans le but surtout de juger et de condamner l'arminianisme, lequel était un adoucissement au terrible dogme de la prédestination absolue, Jean Diodati fut délégué avec son collègue Théodore Tronchin, par la compagnie des pasteurs de Genève, et il parla et vota constamment dans le sens du plus rigoureux calvinisme.

Lorsque Maurice de Nassau eut fait sanctionner par cette assemblée complaisante toutes les mesures favorables à son ambition, et qu'il eut souillé sa mémoire en faisant condamner à mort, à l'exil, ou à la perte de leurs biens, les chefs de l'opposition ; en particulier, en faisant monter Barneveldt sur l'échafaud, on prête à Diodati ce cruel calembour : que la tête du grand patriote aurait été emportée par *les canons* de Dordrecht.

Notre théologien, heureusement, a laissé des œuvres plus dignes d'estime que celle qu'il a commise à Dordrecht. Parmi les nombreux ouvrages qui sortirent de sa plume féconde, citons la traduction qu'il fit en français, en 1620, du célèbre livre italien, qui avait paru à Londres l'année précédente, et qui avait pour titre : *Histoire du Concile de Trente, dans laquelle on découvre tous les artifices de la cour de Rome, afin d'empêcher qu'on ne publie la vérité des dogmes et qu'on ne traite la réforme de la papauté et de l'église, par Piesto Soave Polano.* Ce pseudonyme était l'anagramme de *Paolo Sarpi Veneto*, un ami de Diodati. L'éditeur était l'ex-archevêque de Spalatro, de Dominis, et le personnage auquel le livre était dédié n'était autre que le roi d'Angleterre, Jacques Ier, le successeur d'Elisabeth.

Jean Diodati mourut à Genève, le 3 octobre 1649, à l'âge de soixante-treize ans.

CH. DARDIER.

DOCUMENTS

INSTRUCTIONS DE CHARLES IX

A MONSIEUR DE RAMBOUILLET SON AMBASSADEUR A ROME

10 décembre 1572.

La pièce qui suit, communiquée par notre président, et faisant partie de sa collection, ne semble pas tout d'abord rentrer dans le cadre de nos publications ordinaires. Ce sont les instructions données pour monsieur de Rambouillet que Charles IX envoyait à Rome pour féliciter Grégoire XIII de son avènement au trône pontifical. On y remarquera cependant que le roi présente comme motif du retard apporté à cette ambassade la crainte d'éveiller les susceptibilités des princes protestants *grandement esmeus pour les exécutions advenues par deça*. Or, ces exécutions dont il est fait mention en si peu de mots, sont les massacres de la Saint-Barthélemy accomplis depuis peu de semaines. Plus loin il refuse de s'associer à une ligue contre le Turc, parce que *son peuple a besoin de repos pour reprendre ses forces et Sa Majesté de temps pour réduire la Rochelle*. Enfin il annonce au Pontife plusieurs conversions et l'espoir d'en opérer beaucoup d'autres « par suite de l'ordre donné aux évêques de résider dans leurs diocèses, » etc.

Le pontife auquel ces communications sont adressées est celui qui fit sonner les cloches de Rome en l'honneur du massacre, et frapper la fameuse médaille : *Ugonotorum strages*. Par son ordre Vasari, allait peindre sur les murs du Vatican les principales scènes de l'acte néfaste dont la cour de Rome, qui le conseilla sous Pie V, et le glorifia sous Grégoire XIII, ne peut répudier la solidarité.

Paris, 10 décembre 1572.

Le Roy ayant congneu par expérience combien le s^r de Rambouillet chevalier de son ordre conseiller en son priué conseil d'Estat, l'un des cappitaines de ses gardes, s'est tousiours dignement acquicté de toutes les charges qui luy ont esté commises pour son

seruice, auecq la prudence honneur et réputation qu'il est requis garder à l'entremyse des affaires d'un grand Prince, a aussy voulu le choisir et eslire sur l'occasion qui s'offre d'aller prester de sa part lobedience à nostre St Père le Pappe acoustumée par les Roys et Princes aux Sts peres apres leur promotion au pontificat, estant asseuré que led. s^r de Rambouillet s'y conduira autant dignement et au contentement de nostre d. st Père qu'il scauroit désirer.

Au moyen de quoy Sa Majesté le depeschant présentement pour aller à Rome à ceste fin, veult qu'estant arrivé aud. lieu, après auoir communiqué de sa charge à monsieur le cardinal de Lorraine, s'il est encores à Rome, messieurs les cardinaulx de Ferrare et d'Est, et spéciallement au s^r de Ferralz son ambassadeur par delà, il aduise par leur bon conseil de prendre jour propre d'audience de sa dicte saincteté, pour luy faire entendre l'occasion de son voiage.

Estant deuers icelle luy déclarera de la part de Sa Majesté que le sainct siège estant demeuré vacant par le trespas de feu pappe (Pie V) de tres heureuse mémoire, les actions duquel ont tousiours respondu au nom de piété qu'il portait, tous les vœux, prieres et oraisons de Sa Majesté ont tendu à ce qu'il pleust à Dieu remplir led. sainct siège de quelque chef digne et excellent, qui peust vertueusement parmy la tempeste et orage, dont l'église de Dieu est agitée, conduire la barque au port de salut, enquoy Sad. Majesté remercie Dieu, que ses prières ayent esté exaulcées, par la promotion de Sa Saincteté au pontificat, comme la plus digne élection que l'on eûst sçeu faire, pour les perfections qui sont en icelle, et entre autres le zèle très ardent quelle a à la restauration du seruice de Dieu, congnoissant par là que véritablement nostre Seigneur a soing de son Eglise, l'ayant au besoing pourueue d'un si digne et excellent pasteur, par la vertu duquel il veult espérer que la paix et union d'entre les princes chrèstiens sera establie et maintenue et tous les peuples ramenez à la vraye bergerie, et soubs ung seul trouppeau, et la religion chrestienne rendue florissante, chose en laquelle Sa Majesté, comme premier fils de l'Eglise désire l'assister et conforter de tous les moyens qu'il a pleu à Dieu luy départir et ny espargnier aucune chose, afin que méritoirement il puisse porter ce titre que luy a esté acquis et laissé en héritaige par ses prédécesseurs, moyennant les mesmes offices dont il estime auoir rendu bon tesmoignage de sa part, par l'ordre qu'il a puis naguières donné en son Royaume, lequel de déploré que

l'on l'estimoit il a remis en si beau chemin qu'il espère de dans peu de temps et moiennant la grâce de Dieu, ramener tous ceulx de ses subgects, qui s'estoient séparés de l'obéissance de l'Église catholique appostolique et Romaine au gyron dicelle.

Que Sad. Majesté des lors que lellection fut entendue par deça de la personne de nostred. st Père au Pontificat, a eu extrême désir d'enuoyer deuers elle personnaige de qualité, pour se conjouir auec Sa Saincteté de ceste heureuse promotion, et luy rendre de sa part lobdience et recongnoissance qui est due au père commun et au sainct siège, mais que le temps et les ocasions suruenues ont recullé l'effect de son intention, chose qu'il s'asseure que Sa Sainteté ne reprouuera point puis qu'il n'y auoit fautte de bonne volunté, maintenant elle a aduisé enuoyer devers elle led. s^r de Rambouillet, pour y satisfaire, auecq tous les debuoirs submission dobéissance qu'il est possible luy rendre, comme à vicaire de Dieu, chef et pasteur universel de son Eglise, qu'il luy plaise benignement receuoir sa bonne et déuote intention, et faire estat de ses moyens, qu'il luy offre comme voues et dédies à Sa Grandeur et conservation et du sainct siège appostolique.

Et d'autant que les propos et responces de Sa Saincteté, le temps le lieu et les occasions, amèneront nouueaulx et diuers subjects d'amplifier et estendre la déclaration que Sa Majesté désire faire de sa déuotion enuers sad. Saincteté et led. sainct siège, led. Sr. de Rambouillet saige et prudent qu'il est scaura bien s'en seruir à propos, pour ne rien oblyer de ce qui y appartiendra, aussy sa majesté s'en remect entièrement sur luy.

Prendra locasion à propos de parler à sa saincteté du voyage du cardinal Ursin par deçà. surquoy il luy remonstrera, que le retardement dont on a usé à faire venir led. cardinal devers sa majesté n'a esté qu'elle n'eust très agréable et en toute recommandation ce qui luy vient de la part de sa saincteté, mais que voyant la Royne d'Angleterre, et les Princes protestans grandement esmeus pour les excécutions aduenues par deça. Le prince d'Oranges d'aillieurs auec une forte et puissante armée à leur déuotion, n'eussent failly d'augmenter leur soupçon par la venue dudict cardinal, et prendre ocasion de croire que ceust esté, pour dresser une ligue alencontre d'eulx, chose qui les eust faict armer dauantage, et mectre possible tout l'estat de la chrestienneté en combustion, ce que Sa Majesté a voulu

éuiter. Joinct que naiant encore recouuers sa ville de la Rochelle il a besoing d'aller plus retenu en ses actions; mais considérant que la saison de l'hiuer s'approche, que les chemins se rendront malaisés, et que ledit cardinal ne pourroit retourner deuers nostre sainct père, sans grande incommodité de sa personne, il n'a voulu le faire plus longuement attendre, luy ayant mandé de s'en venir par devers luy où il sera reçeu et honoré, comme ung ministre de Sa Saincteté, de la qualité qu'il est et mérite.

Sa Majesté ne faict doubte que nostre dit st Père ne lui propose ce faict de la ligue, a lencontre du Turcq, pour y faire entrer Sad. Majesté. Sur quoy led. s^r de Ramboillet, lui remonstrera qu'elle n'aura jamais faulte de bonne volonté et affection de mèttre la main et s'employer à ung si sainct œuure, mais que ce royaume estant demouré espuisé à l'occasion des troubles d'icelle, Sa Majesté endèbtée, tant aux reistres qui l'ont seruy, que à ceulx du party contraire de plus de sept millions de liures. A cela ayant succéddé une année fort stérile et paouure, son peuple a nécessairement besoing de repos, pour respirer et reprendre ses forces, et Sa dite Majesté du tems pour réduire lad. ville de Rochelle, et autres qui tiennent encores contre son obéissance, et composer une parfaite réunyon entre ses subgects, qui sont empêchemens qui trauersent entièrement le désir qu'il a de faire auec l'occasion de lad. ligue ce qu'il vouldroit bien au contentement de Sad. Saincteté, laquelle il supplie pour ces mesmes raisons l'en vouloir excuser.

Entre les propos communs que led. s^r de Rambouillet pourra avoir auec Sad. Saincteté, il luy dira et asseurera, que tous les jours infinies personnes se réduisent d'eulx mesmes et d'une franche volunté, à la religion catholique appostolique et romaine, et que Sad. Majesté espère par l'ordre qu'il a donné de faire résider les Arceuesques, Euesques et autres ayant charge d'ames en lieux de leurs charges, faire prescher et anoncer purement la parolle de Dieu, que ceulx qui restent encores prendront le mesme cbemin, pour faire une parfaite réunion des membres qui s'estoient sepparés du corps de lad. Eglise, de suiure l'enseigne d'icelle et non autre.

L'instruira au surplus tant dud. s^r de Ferrals que des autres serteurs et ministres que Sa Majesté a par delà, de l'Estat de toutes choses, pour recueillir ce qu'il verra estre digne et toucher le bien du seruice de sa Majesté, afin de luy en rendre à son retour par deça

compte par le menu, de luy donner le mesme contentement qu'il a tousiours eu de ses autres négociations.

Requerra led. s^r de Rambouillet Sa Saincteté de la part de Sa Majesté auoir souuenance de ceulx qu'elle désire estre promeus à la dignité de cardinal à la première occasion qu'elle en fera suivant ce que led. s^r de Ferralz luy en aura faict entendre de sa part, et entre autres pour Messire Julien de Médicis cy-devant Euesque de Beziers, et à présentement nommé à l'arceuesché d'Aix, et pour l'Euesque de Mascon, comme personnaiges que Sad. Majesté a en singulière recommandation, tant pour plusieurs grandes considérations, que pour leurs vertus et mérites. Faict à Paris le 19 novembre 1572.

Signé : CHARLES.

Au bas signé : RUZÉ.

ABJURATION DES PROTESTANTS DE SAUVE

20 NOVEMBRE 1686[1].

L'an mil six cens quatre vingt six, et le vingtiesme du mois de nouembre après midi, par devant Mr Mr Jean Duranc docteur èz droits Juge en chef en la Ville et Baronnie de Sauve. Les habitants du d. Sauve assemblés en Conseil Général dans La maison de Ville, au son de la cloche, auquel ont assisté Sr David Caulet Consul, Noble Hercules Duranc de Vézenobres seigneur de Ferrières, Mrs Mrs Jean et Anthoine de Claris, Estienne Sales, Pierre et Louis Aldebert, Jacques de Claris de St Martin, Marc Anthoine Depizé, Sr Debranc, Daniel Teulet, docteur èz droits, Mr Mr Pierre Auzilhou et Jacques Flottiers, docteurs en médecine, Mrs Pierre Affourtit proc^r jurid^el, Jean Delaire, Gilles Molles, Louis Journet, Jacques

1. Ce morceau est à rapprocher de ceux publiés (t. XXX, p. 24, et t. XXXI, p. 369). Triste page dans l'histoire de la petite ville qui avait eu ses excès de zèle aux premiers jours de la Réforme (*Lettres de Calvin*, t. II, p. 415). La formidable explosion de l'insurrection camisarde allait bientôt montrer la variété de ces abjurations obtenues par la corruption aluo violence.

Villenufue ad^ts, Estienne Astruc, et David Daruieu bourgeois, Srs Jean et autre Jean Dufours père et fils, Jean Duranc, Jean Sales, Jean Devèze, Estienne Audibert, Jean Euzière, Izac et Jacques Affourtits, Pierre et autre Pierre Dane, Pierre Claude Lajart, Vincens Bousquet Mar^ds, Srs Jean, Lajart, Anthoine Villenefue app^rs, Srs Jean Benoit, Pierre Bruguier, Anthoine Oliuier, Jean Oliuet, Jean Martin, Pierre Bouuier, Jean Bouuier, Gilles Rigal, Jean Brouzet, Jean Jean, Paul Dedieu, Gilles Plantier, Simon Berger facturiers, Jean Alut, Dauid Ventalhat, Guillaume Montbounoux menuiziers, Louis Roussel baralier, Michel Euesque boulanger, Jean et Jacques Seguin cord^rs, Gilles Fesquet mareschal, François Le Cornut Sargeur, Anthoine Castanet tinturier, Scipion Massip mangonnier, Jean Thérond cordier, et autres tous habitants du d. Sauve.

Par le Sr Caulet consul a esté propozé que les habitants du d. Sauve s'estant réunis à la Religion Catholique Apostolique Romaine et ayant donné des marques esclatantes de la sincérité et bonne foi de leur conversion par leur assiduité à tous les exercices de la d. Religion, par la pratique des Sacrements, de la Confession et de la Communion, par leur soumission et obéissance entière à tous les ordres de sa Majesté, par leur fidélité inébranlable pour son service et par l'auersion mortelle et implacable qu'ils ont témoigné publiquement, en général et en particulier dans toutes les occurances contre tous les mouvements arrivés dans Les Séuènes avant la Conuersion généralle, comme il demure prouué par divers actes authentiques et contre toutes les assemblées qui y ont esté faittes despuis la d^te Conuersion, les autheurs et fauteurs d'icelle, ayant ce bonheur de s'estre distingués en cela de tous les autres lieux, en ce que, par la grâce de Dieu, aucun des dits habitans n'a jamais esté accuzé d'y avoir trempé, ni assisté en aucune manière, et comme les dits habitans persistent tousjours dans les mêmes sentimens et que leur zèle a receu de nouuelles forces par les Instructions qui leur ont esté données et qu'ils reçoivent journellement, et qu'il importe extrêmement pour le bien et utilité de cette communauté de faire aparoir par escript de tout ce dessus et de prendre une deslibération généralle qui puisse servir de Loy pour tousjour et de règle pour la conduite qu'un chaqun s'est propozé d'observer inviolablement pour l'avancement de la Religion Apostolique Romaine. C'est ce qui l'a

obligé par l'inspiration des principaux habitans de conuoquer la présante assemblée, requérant qu'il soit deslibéré tout présentement sur la d. propozition et tout ce qui la concerne.

Sur quoy, après une meure deslibération les susnommés ont unanimement et sans aucune discrepence, deslibéré et accordé tout ce contenu aux articles suivans.

En premier lieu ils promettent de vivre et mourir dans la foi de la Ste Eglize Catholique Apostolique Romaine à laquelle ils ont heu ce bonheur d'estre réunis.

En second lieu soubz le bon plaisir de Monseig^r^ de Nismes nostre Evesque, ils fondent et instituent dès à présent et à perpétuitté une feste solennelle de la desliurance de la Ville, le mesme Jour de l'abjuration généralle qui fust le quatriesme Octobre 16^c^ quatre vingt cinq, Jour et feste de St François, laquelle feste on choumera tous les ans, comme le saint dimanche, et sera célébré une grande messe du St Esprit à laquelle tous les habitants assisteront, après laquelle il sera fait une prosession généralle de l'Église paroissiale à celle des Capucins, ou on chantera le *Te Deum* en actions de grâces de la Conuersion de la Ville.

En troiziesme lieu tous les principaux habitans du d. Sauve pour marque de la sincéritté de leur promesse, autant qu'il sera en leur pouvoir, se rendent garans et responsables en leur propre de la conduite de tous les autres (de mesme que chaque chef de famille de ce qui se passera dans sa maison) et de tout ce qui pourroit arriver dans la Ville de Sauve et sa paroisse contre les inthérets de Dieu, de l'Église et du roy et principalement s'obligent, autant qu'il sera en leur pouuoir d'empêcher touttes sortes d'assemblées publiques ou privées, de courir sur eux, de mesme que sur tous les ministres prédicants et autres perturbateurs du repos public, pour arester lesquels ils mettront tout en usage, et les dénonceront aux puissances dès aussytôt qu'ils en pourront descouurir quelqun, et ne manqueront pas aussy de se saizir de ceux qui pourront venir dans la Ville, pour faumenter les d. assemblées.

En quatriesme lieu pour faire voir avec plus d'évidence qu'ils veulent entrer de bonne foy dans tous les deuoirs de bons et véritables catholiques et n'oublier rien pour que tous ceux de leur paroisse en fassent de mesme, ils prient le Réuérand père Bonauanture, prédicateur Capucin, leur missionnaire, et Mr Jean Vernhette

p^tre bachelier en Théologie Leur Vicaire perpétuel, de choisir un nombre suffizent et tels qu'ils jugeront à propos d'habitans, partie ansiens, partie nouueaux catholiques, pour estre inspecteurs sur tous les autres et les défférer quand ils manqueront à quelqun des exercices de la Religion catholique et à ces fins ils donneront à chaqun des dits inspecteurs la conduitte d'un certain nombre de familles dont ils prendront soigneusement garde, si tous ceux qui les composent vont à la messe, festes et dimanches, s'ils assistent aux instructions et y enuoyent leurs enfans et domestiques, s'ils obseruent les festes et les jours d'abstinance de viande ordonnés par l'Église; s'ils ont de procès ou de quereles, ils tacheront de les terminer à l'admiable; s'ils vont aux champs ils prendront garde que ce ne soit dans quelque lieu suspet, surtout pour les assemblées; lorsque le St Sacrement sera porté aux malades, les dits inspecteurs tacheront de s'y trouver ou d'y enuoyer quelqun de leur part, et exorteront ceux de leur distrit d'y aler; les magistrats surtout ne s'en dispenseront point.

En cinquième lieu lorsque les consuls entreront en charge, ils s'engageront par serment ou promesse solennelle pour que la boucherie soit fermée les Caresmes, Vendredis, Samedis et autres Vigiles de l'année, et à l'esgard des Escoles, ils obserueront religieusement les ordonnances de Monseig^r l'intendant; et à l'esgard des logements des troupes les mesmes consuls prendront grand soing que les pauvres ne soient point foulés, mais ce à quoy ils prendront soigneusement garde, c'est qu'il n'y aye point de pécheurs escandaleux, surtout des femmes de mauvaise vie, des ivrongnes debarlans (?) ouuerts et des blasphémateurs.

En sixiesme lieu que les habitants s'exorteront les uns les autres à ouïr la messe et assister aux autres déuotions de l'Eglize, les jours ouvriers comme aux baptesmes, processions, sépultures, messes paroissiales, offices, bénédiction du St Sacrement. Et s'ils cognoissent quelqun qui en détourne les autres, ou qu'il tienne de discours contre les pratiques de la Ste Esglize, ils les dénonceront dabort aux magistrats, qui par emprizonnement, garnizons et autres voies de droit tâcheront d'exterminer ces broulhons publics ou secrets.

En septiesme lieu les d. habitans pour la plus part promettent de se dispozer à confesser et comunier aux prochaines fêtes de Noël; non contants de l'avoir desjà fait, ils veulent bien continuer et

pratiquer souuent ce Sacrement pour une preuue entière de la sincéritté de leur conuersion.

Enfin les dits habitans s'engagent solennellement de ne se despartir jamais de la fidélitté inviolable qu'ils ont tousjour heu pour le service du Roy et ils prient le d. père Bonnauanture estant au d. Nismes, de présenter la présante deslibération à Monseigneur le Duc de Noailles, à Monseigneur Lintendant, à Monseigneur Léuesque de Nismes et à Monseigneur Léuesque de Montp^r Leur Seigneur Temporel, et les assurer de la véritté et sincéritté de la présante deslibération et de la ferme résoluzion de tous les habitans pour l'exécution d'icelle, après quoy les dits habitans ozent espérer que Monseigneur le Duc de Noailles, et Monseigneur Lintendant leur donneront de nouvelles marques de la protection dont ils les ont honorés pendant un si long temps et ne permettront pas qu'estant aussy innocens qu'ils sont ils soint confondus et traictés comme les plus coulpables, en les deschargent des logements qui les accablent ou du moins en les soulageant par des aides considérables qui puissent leur donner les moyens de subsister, et les garantir de la dernière des mizères qu'ils prévoient estre inévitable, s'ils ne sont prontement secoureus, estant dans une impuissance absolue de suporter le fardeau qui leur est impozé. Et comme les dits habitans ont l'honneur d'avoir présentement dans leur Ville Monseigneur le Comte de Rozes Maréchal de Camp èz armes du Roy; ils chargent le d. Sr Consul de prendre avec luy tel nombre d'habitans qu'il trouvera à propos pour l'accompagner ches mon dit Seigneur Le Comte de Rozes, lui rendre de nouveau les respects et les soumissions qui lui sont deubs, lui remettre un des originaux de la présante deslibération, et implorer la charitté de Sa Grandeur affin que veu le contenu en la deslibération, il aye cette bonté de vouloir accorder sa protection à la présente comunauté, et rendre à sa faveur de tesmoignages auantatageux auprès de Monseig^r le Duc de Noailles et de Monseig^r L'intendant.

Monsr a authorizé la susd. deslibération et surtout interpozé son décret et authoritté judiciaire, et est signé auec les susnommés qui ont seusignés :

Duranc de Vézenobres. Declaris. Declaris St Martin. Depize Debranc. Bruguier. Dufour. Plantier. Mejan. Seguin. Deuabre. Rigal.

Audibert. Caulet consul. Benoit. Berger. Villeneufue. Olivier. Castanet. Dufour. Dedieu. Declaris. Aldebert. Delaire. Journet. Duranc. Dufour. Ventelhat. Astruc. Auzilhon. Seguin. Daue. Flotier. Jean Bonnier. Evesque. Falguerolle. Duuerdier. Thérond. David Vaintaliac. Bruselle. Jean Euzière. Affourtit. B. Euzière. Massip. Villeneufue. Teulet. Daruieu. Roussel. Mollesderanc. Martin. Aldebert. Fesquet. Jean Oulivet. Troupel. Dedieu. Bonnier. Brèz. G. Monbounoux. Sales. Crouzet. Lajard. Greffulhe. Sales. Dufour. Dufour. Duuerdier. Deuèze. Affourtit. Bousquet. Jean. Lajard. Molles.

Ainsi procédé deuant nous DURANC, Juge en chef.

N. B. — Pour l'intelligence de cette pièce, nous ferons remarquer que, dans le langage du pays, baralier signifie boisselier, sargeur signifie fabricant de serge, et mangonnier veut dire épicier.

JULLIEN-FERMAUD, pasteur.
A. DESHONS, professeur.

MÉLANGES

LES SERMONS DE CALVIN

SUR LE LIVRE DE JOB[1]

Ce qui a fait la célébrité de ces discours, ce n'est pas ce que nous appelons aujourd'hui leur beauté oratoire. Certes, la langue de ces

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 466. On a déjà rappelé (p. 471) l'admiration de Coligny pour les sermons sur le livre de Job. Il n'est pas superflu de citer ici le texte qui contient cet illustre témoignage : « Davantage depuis la paix, s'étant retiré à la Rochelle, il ne se passa point de jour qu'il ne lut, soir et matin, un des sermons de Calvin sur le livre de Job, disant ordinairement que cette histoire était sa consolation et son remède général en tous ses maux. » Traduction française publiée par un anonyme en 1642 de la biographie de

discours est fort belle, très pure, très incisive, et on est émerveillé à cette lecture, en se plaçant au point de vue simplement philologique, surtout quand on se rappelle que c'est une improvisation qui nous est présentée telle qu'elle était, où, sauf exceptions, et encore! il n'a rien été modifié. Certaines périodes développées, des images saisissantes, sinon toutes du goût le plus pur, des exhortations émues, des apostrophes directes se rencontrent parfois dans ces sermons et leur donnent un tour plus pressant, plus dramatique: mais le ton général est calme, et nous sommes loin de l'élan et du souffle des « Quatre Sermons ». On en jugera, d'ailleurs, par les citations que je crois donner des passages les plus expressifs et sur les textes les plus féconds. Cela dit, il faut bien se représenter que Calvin n'a aucun souci de l'art oratoire. Il n'y a pas l'ombre d'unité dans ses discours. Calvin prend cinq ou dix versets à la suite, un peu comme ils se rencontrent : car le sens est souvent dans son texte si peu délimité qu'il est obligé d'y revenir le lendemain en expliquant des versets qui compléteront ceux de la veille, qui faisaient corps avec eux. L'explication va tout uniment, avec netteté : quand elle est finie, l'orateur passe au verset suivant sans souci d'aucune transition. Les répétitions sont nombreuses, il n'en saurait être autrement : pendant cent cinquante discours, c'est au fond les mêmes pensées qui reviennent. Dans le discours, il n'y a pas naturellement de plan, ni de progression : souvent les choses les plus impressives sont au début, et la fin est alors faible, suivant l'inspiration du passage à expliquer. Peut-être le rédacteur, sans manquer en rien au respect de cette vénérée et grande parole, eut-il pu supprimer certaines répétitions qui scandent la pensée d'un improvisateur, mais qui fatiguent à la lecture. « Il faut noter... Voici pour un item... Et pourquoi? » locutions familières à Calvin, revenant sans cesse, et qui étaient comme une sorte de repos d'un instant, pour aider à la préparation et au développement de l'idée qui allait suivre. La fin du discours est toujours une prière : « Or nous nous prosternerons devant la face de notre bon Dieu... » et la prière de Calvin, avant et après le sermon, toujours la même, sauf l'inter-

l'amiral faite en 1575 par le grand jurisconsulte François Hotman sur l'invitation de la veuve de Coligny : *Gasparis Coliniii Castellionii magni quondam Franciæ amiralii vita.*

calation d'une phrase suivant le sujet spécial traité, est bien certainement le noyau de nos prières liturgiques. Les observations qui précèdent nous conduisent à cette conclusion que l'exhortation quotidienne de Calvin ne peut pas être considérée comme un tout, un morceau oratoire.

Ce qui a fait la célébrité des sermons de Job, ce n'est pas non plus la nouveauté, l'imprévu, la hardiesse des points de vue. En certains discours quand Calvin répudiait le passé avec énergie, ouvrait les voies nouvelles et troublait les esprits et les consciences par des affirmations qui épouvantaient la vieille cathédrale, sa parole, par sa saveur et son esprit mêmes, était un excitant et une attraction. Ici, rien de semblable. Malgré son génie si ample et si pénétrant, malgré sa science si admirable, on ne peut pas demander à Calvin d'être de notre temps, et même de pressentir les données de la critique historique et philologique de nos jours; on n'insistera pas sur ce point. La célébrité des sermons sur Job ne procède ni de la nouveauté hardie du point de vue, ni de l'art oratoire de la composition. Voici, selon nous, les causes réelles, profondes ou accidentelles, de la réputation universelle et légitime des sermons de Calvin sur le livre de Job. Pour donner à notre pensée plus de netteté et de fermeté, nous rangerons sous les quatre chefs suivants les considérations que nous avons à cœur de présenter.

La grande, la profonde raison de la faveur dont les sermons sur Job ont joui dans le monde chrétien; c'est l'intensité de la piété. Vivre et mourir en Dieu et pour Dieu, ne voir et ne vouloir que sa volonté, s'abandonner à lui en toute assurance; être écrasé sous sa majesté, mais sentir que sa toute-puissance est encore miséricorde; ne pas raisonner avec celui dont les voies sont pour notre misère encore incompréhensibles, mais de plus en plus se dépouiller pour le revêtir, ne faire qu'un avec lui, briser sa volonté propre, sa justice propre pour s'anéantir, afin que Dieu seul vive en nous, voilà l'esprit de ces discours. Ces pages sont pleines de Dieu, ne respirent que lui : c'est Dieu qui nous doit mener, diriger, inspirer, que dis-je? il est le maître absolu, c'est lui qui nous mène, nous dirige, nous inspire. Il nous prend à lui, nous fait siens, nous marque de son sceau, nous garde pour la vie éternelle. Mais, dit-on, c'est l'élection, la prédestination calviniste si connue. Sans doute, c'est bien entendu; mais c'est la prédestination vivante, optimiste,

jaillissant du sentiment le plus pur de la conscience individuelle. On ne comprendra jamais rien à la piété, à la vaillance, à l'héroïsme du XVIe siècle et au dogme calviniste tant qu'on n'aura pas fait de ce dogme la simple et vivante répercussion du sentiment intime. Ces hommes sont de Dieu; ils le sentent, ils lui appartiennent, ils ne feront que sa volonté, Dieu les guide, les pousse, les fait parler, agir, ils sont siens, ils sont ses amis, ses élus. De là cette intrépidité, cette joie, cette hauteur d'âme. Dieu est en eux : c'est lui qui parle, qui agit, qui fait son œuvre par eux. Voilà la pensée prédestinatienne, mais vivante, optimiste; la présence de Dieu en l'homme pour le bien, pour le salut, l'omniscience de Dieu « besognant en nous en vie éternelle » : voilà le dogme, qui plus tard figé, glacé, deviendra un fatalisme désespérant, mais qui, au XVIe siècle, est l'expression profonde de cette union intense de l'homme pécheur et du Dieu tout puissant, c'est-à-dire de cette piété dont les sermons sur Job sont une prédication continuelle. La majesté, la puissance, la miséricorde de Dieu sont au-dessus de tout, emportent tout. Devant Dieu, que l'homme s'abaisse dans son néant et trouve sa joie et son salut dans son union avec le Maître et le Père! « Quand donc cette grandeur de Dieu nous est connue, il faut que nous soyons abattus sous icelle et que nous oubliions tout orgueil... Quand nous aurons bien pensé à cela, il est certain que notre caquet sera rabattu; nous ne serons plus si hardis et téméraires de venir contester, à l'encontre de lui... il faudra que toute hypocrisie s'en aille, et que nous demeurions là, confus, effrayés de cette majesté si grande, laquelle nous aurons conçue en notre Dieu... Il y a deux vices qui règnent et ont toujours régné au monde : l'un est un mépris de Dieu que les hommes ne s'en soucient guère, et quasi lui marchent sur le ventre en tant qu'eux est. Il est vrai qu'ils ne peuvent point atteindre à sa majesté, mais si est ce qu'on voit une arrogance si diabolique aux hommes qu'au lieu d'adorer Dieu et s'assujettir à lui, ils viendront le mettre sous leurs pieds et triompher sans qu'il eut nulle autorité par dessus eux... Il y a l'autre vice de superstition c'est que les hommes, sans ombre de dévotion, iront chercher de folles fantaisies çà et là » (Sermon XIX).

Les secrets de Dieu sont impénétrables dans l'ordre de la nature, et plus encore dans l'ordre de la grâce. « Il faut donc que nous soyons accablés sous cette grandeur là et que nous sachions que si

nous voulons être juges des œuvres de Dieu nous n'avons qu'à clore les yeux d'autant que nous ne pouvons pas atteindre aux secrets qui sont là contenus... Or si ainsi est, qu'aux œuvres de Dieu qui semblent les plus petites, et basses, il y a une sagesse infinie, que sera-ce de ce qui est plus grand et qui surmonte toute notre capacité. Que faut-il donc faire? Sachons que nous sommes inexcusables si en cet endroit nous ne cheminons en crainte et sollicitude, attendu que ce sont choses incompréhensibles; et quand nous penserons parvenir si haut, ce sera pour nous rompre le col, quand nous voudrons ainsi voler par dessus les cieux, n'ayant nulles ailes... Mais Dieu ne veut pas que nous connaissions une telle grandeur que ce soit pour nous étonner et pour nous éloigner, mais au contraire c'est afin de nous attirer à une telle révérence que nous l'adorions disant: Seigneur, quelle est ta puissance! Seigneur, quelle est ta vertu! Seigneur, quelle est ta bonté, justice et sagesse! » (Sermons VII et XIX).

Dieu, toujours Dieu, ne voir que lui, sa puissance, sa justice, sa miséricorde; s'abaisser, s'anéantir en sa présence, ne vivre que de lui, et par lui et pour lui, c'est la note dominante, exclusive de ces discours; cette piété intense est le secret de leur vertu.

Une seconde considération qui explique le succès de ces discours c'est l'affinité entre la doctrine du livre de Job et la doctrine de Calvin. Ces discours sont faits d'entrain, de verve, l'auteur du texte expliqué et le commentateur c'est tout un, c'est la même pensée. Sans doute Calvin aurait trouvé des choses excellentes à dire sur l'épître de saint Jacques par exemple; mais son esprit n'allait pas naturellement de ce côté. Ici au contraire, chaque texte est un thème heureux, l'explication coule de source, non cherchée, mais abondante, limpide, joyeuse. Au fond, le poème de Job est le poème de la destinée humaine. Pourquoi le mal, la souffrance? Pourquoi surtout la souffrance et le mal chez l'innocent ? Que Dieu se justifie. Aux cris de Job maudissant, dans sa douleur, le jour de sa naissance, les amis fâcheux répondent : c'est que tu es coupable, tu le mérites, ton épreuve est la juste et proportionnelle punition de tes crimes. Sur quoi Job se révolte : « — Mais non, je ne suis pas coupable de cette manière, je le sens; Dieu le sait aussi, à lui j'en appelle : ah! si je pouvais lui parler, s'il me répondait! mais il me vengera, ou pendant ma vie ou après ma mort. Alors Dieu apparaît,

Dieu répond et il accable Job sous le poids de sa majesté. — Je suis le puissant, le sage, le maître, tu ne comprends pas, mais considère ton néant et ma souveraineté. Accepte et ne murmure pas. — C'est vrai, répond Job, qui oserait voiler ta sagesse? J'ai parlé sans intelligence de ce qui me dépasse, sans le comprendre. Mes yeux t'ont vu. Je me repens dans la poussière et dans la cendre. » La souveraineté absolue de Dieu, voilà la solution (si c'est une solution, car il est, comme on l'a dit des problèmes qu'on franchit sans jamais les résoudre) voilà la solution du vieux poème sémitique. C'est aussi la solution calviniste : la souveraineté absolue de Dieu. Dieu est tout, justice, amour, puissance : hommes, dans votre misère et dans votre néant, qu'avez-vous à dire? Repentez-vous et adorez.

Et ceci est tellement la solution calviniste que l'auteur des sermons sur Job ne sent pas le besoin d'insister sur une autre solution, très spécialement chrétienne : la vie future. La réponse par la souveraineté de Dieu lui suffit. Il eût été simple cependant de répondre comme la théologie chrétienne : « Oui, il y a des souffrances pour l'innocent et il y a des prospérités étranges pour le coupable, mais la justice de Dieu demeure intacte, la vie future est le lieu des rétributions et des compensations ». Sans doute l'idée d'immortalité n'est pas dans le poème de Job, et chacune des magnifiques apostrophes du sublime désespéré proteste contre cette théorie conventionnelle de l'ancienne théopneustie, de vouloir à tout prix trouver dans l'Ancien Testament absolument toutes les vérités révélées dans le Nouveau Testament. Calvin n'est qu'à demi dégagé de cette prévention : cependant son génie et son tact historiques lui font bien voir la progression de la révélation, « ces ombrages, cette étincelle de clarté » de l'ancienne loi et lui donnent l'intuition presque juste du fameux passage sur le Vengeur, (Job XIX, 25) sur ce Dieu à qui Job en appelle et qui fera, un jour, serait-ce après la mort, éclater l'innocence de l'infortuné. Calvin voit l'idée de résurrection, bien qu'obscurcie, dans Job. Mais, chose capitale, alors que cette idée semblerait devoir être la solution par excellence, Job n'y insiste pas. La souveraineté absolue de Dieu lui suffit. Que le pécheur se taise, s'humilie et adore : c'est l'Éternel qui l'a fait. « Y a-t-il donc une telle audace en un homme qui n'est qu'un pot de terre fragile, en un homme qui n'est qu'un vaisseau plein d'ordures et de vilenies, en un homme qui n'est moins que rien, de disputer contre

moi et de vouloir enquérir si avant? et où est-ce aller? et qui es-tu, homme?... Ainsi qu'en somme tout le monde connaisse que son équipage ne profitera de rien devant Dieu, mais qu'il faut que nous soyons pleinement anéantis, que Dieu nous vide, qu'il ne laisse point une seule goutte de vertu en nous, sinon celle que nous prendrions de lui, comme par emprunt, connaissant que le tout procède de sa pure bonté. (Sermon CXLVII.) Toutefois cet anéantissement devant Dieu n'est pas la passivité de l'impuissance, la prostration inerte du fatalisme. On se dépouille pour le revêtir, une lumière et une force viennent de lui. Voilà pourquoi il y a deux manières de le connaître, deux manières de lui parler et deux manières de le voir :

« Job connaît la puissance de Dieu d'une autre façon qu'il n'avait point fait : c'est à savoir pour s'humilier sous sa main forte, reconnaissant que ce n'est pas aux hommes mortels de lui résister, ni de se rebecquer contre lui. Quelquefois nous pourrons dire que Dieu a tout en sa main et conduite : mais cependant nous ne laisserons pas d'être fâchés et chagrinés s'il ne fait les choses à notre appétit. Et d'où vient cela? C'est que nous n'avons pas compris sa haute vertu pour nous y assujétir : que nous n'avons pas connu que lui, ayant toute puissance, conduit toutes choses en justice et droiture ; que c'est bien raison, qu'il nous trouve et manie comme il lui plaît. Quand donc nous avons connu la puissance de Dieu pour nous anéantir sous lui, et confesser que c'est bien raison qu'il domine sur nous, et qu'il ait toute autorité, et que nous lui obéissions, voire non point par force, mais d'un esprit débonnaire et passible : voilà une vraie confession que Dieu est tout puissant. » (Sermon CLVII.)

« Il y a deux façons de parler à Dieu : L'une, c'est quand les hommes plaident contre Dieu et qu'ils amènent leurs interrogations et font leurs objections et s'estiment bien être sages.. Gardons-nous de ce langage, car il vaudrait mieux que nos langues fussent arrachées... Et il faut que nous soyons réprimés non seulement en nos langues, mais en toutes nos affections : non pas que nous puissions tout faire, que nous ne sentions toujours quelque cupidité frétillante de nous enquérir par trop de disputer contre Dieu : mais il faut batailler : que cela soit mis bas. Et c'est la sobriété à laquelle, il faut que tous les fidèles se réduisent par l'Évangile, pour donner simplement gloire à Dieu, confessant qu'ils ne savent rien.

Il faut donc que ceci soit pratiqué de tous enfants de Dieu : c'est qu'ils n'attendent pas de parler ainsi à la volée de ce que bon leur semblera. Mais il y a l'autre façon de parler qui est bonne et sainte, c'est à savoir qu'ils demandent à Dieu qu'il en instruise. Car nous en voyons beaucoup qui se nourrissent en leur bêtise et quand on tâchera de les amener à la vérité, ils n'en veulent approcher... Après avoir confessé que nous ne savons rien, que nous sommes vides de toutes clartés; que nous venons interroger Dieu ; et, Seigneur, qu'il te plaise de nous déclarer ce qu'il est bon de connaître. » (Sermon CLVII.)

« Il faut que Dieu parle à nous de deux sortes. Il parle à nous par le moyen d'un homme, celui qui est constitué ministre, pour nous enseigner : et puis il parle à nous par la vertu de son Saint-Esprit, quand nous sommes touchés là dedans, que la doctrine nous profite, que nous avons les cœurs percés; car sans cela aussi, la voix s'écoule, ce n'est qu'un son inutile. Il y en a beaucoup, qui journellement orront parler de l'Évangile : il leur sera prêché et ils seront tant plus endurcis. Et c'est ce qui est dit au prophète Isaïe : Va à ce peuple et parle à eux, ils verront de leurs yeux et orront de leurs oreilles, mais ils n'entendront point. Et pourquoi? Parce qu'ils ont un cœur endurci, qui ne peut être amolli, quoiqu'il en soit. Nous voyons donc que si Dieu ne besoigne par sa grâce, les hommes demeureront toujours obstinés. Et ainsi, il faut que Dieu en parlant à nous se révèle, et qu'il se déclare et que nous le voyons. Et comment? Non pas d'une vie corporelle : mais que nous sentions sa majesté, en sorte que nous soyons instruits à lui porter révérence et nous remettre du tout entre ses mains, afin qu'il ait toute autorité et empire par-dessus nous. » (Sermon CLVIII.)

Les deux considérations qui précèdent, l'intensité de la piété et l'affinité entre la doctrine du Livre de Job et la doctrine de Calvin, sont des considérations plutôt théoriques. Les deux qui vont suivre, pour expliquer la faveur des Discours dont nous nous occupons, touchent plutôt à la vie journalière et aux évènements de l'histoire du XVIe siècle : c'est d'un côté le caractère pratique de ces sermons, de l'autre leur actualité, leur opportunité, leur adaptation aux souffrances par lesquelles passaient les Églises de la Réforme.

ARISTE VIGUIÉ.

(La fin au prochain numéro.)

L'ENTREVUE DE BAYONNE EN 1565

ET LA QUESTION DE LA SAINT BARTHÉLEMY, D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION [1]

La question de la Saint-Barthélemy a fait un grand pas dans ces derniers temps, et le sphinx de l'histoire, tant de fois interrogé en sens divers, est bien près de livrer son dernier mot. En attendant que les archives du Vatican, systématiquement muettes, apportent leur part de révélations, les archives de Simancas ont parlé, et c'est à Philippe II, à ses sinistres agents que nous devons la lumière inattendue et, semble-t-il, décisive, projetée sur un événement qui fournira encore matière aux discussions des érudits, quand il n'y aura plus lieu de discuter pour les esprits bien faits qui s'inclinent devant l'autorité des textes et les clartés de l'évidence.

L'entrevue de Bayonne, qui se lie si étroitement à la question de la Saint-Barthélemy, a été souvent racontée par les historiens français ou étrangers, et de nos jours le savant Lafuente a été l'organe de l'opinion espagnole, quand il a dit : « Le bruit courut, *y es fama*, que dans ces conférences on avait décidé de nouvelles Vêpres-Siciliennes contre les huguenots de France, *unas visperas-Sicilianas con los hugonotes de Francia*[2]. » S'il fallait en croire Catherine de Médicis, trop intéressée à détourner les soupçons que la présence du duc d'Albe et de la reine catholique, à défaut de Philippe II lui-même, devait semer dans les esprits, tout se serait passé en fêtes et en pacifiques assurances entre les deux cours : « Nous n'avons parlé, durant cette entrevue, que de caresses, festoyements et bonnes chères, et en termes généraux du désir que chacun a de la continuation de la bonne amitié d'entre leurs majestés et la conservation de la paix d'entre leurs subjects [3]. »

La correspondance du duc d'Albe présente les choses tout autrement, sans fournir cependant les textes décisifs que l'on devait pui-

1. Par M. F. Combes. Paris, Fischbacher, 1882, in-8°.

2. Lafuente, *Hist. d'Esp.* t. VII, p. 78.

3. Lettre au maréchal de Montmorency, datée de St.-Jean de Lux, 6 juillet 1565. *Bibl. nat.*, *Fonds franç.*, vol. 2303, f° 5.

ser à d'autres sources. Rien de plus significatif que les entretiens du ministre de Philippe II avec des hommes tels que le cardinal de Guise, Montluc et le duc de Montpensier. Ils roulent uniquement sur les périls que la Réforme fait courir aux deux monarchies, et sur la nécessité de se défaire de ses principaux chefs. La réponse de Montluc est digne du bourreau de la Guyenne : « Si chacun, dit-il, avait voulu suivre son exemple, à l'époque des dernières guerres, *c'est-à-dire de ne faire grace de la vie à personne*, tout serait actuellement terminé. Mais par malheur beaucoup de bonnes gens se rencontrant dans la mêlée, se disent les uns aux autres : *mon cousin, mon frère*; et la guerre va s'éternisant, tandis qu'il n'y aurait pas pour un seul déjeuné avec la canaille, si tous les hommes de bien voulaient se réunir. »

Ces principes sont partagés par le duc de Montpensier et le cardinal de Guise (l'auteur du massacre de Sens) qui n'a, dit-il, qu'un mot gravé dans le cœur : *Philippe*. Mais il y a des tièdes, tels que le cardinal de Bourbon, qui veut plaire à tout le monde, le prince de la Roche-sur-Yon, qui préconise les voies de douceur, et le jeune roi auquel on a fait la leçon, dit qu'il ne veut pas ruiner son royaume en s'engageant dans de nouvelles guerres. Les bons tiennent un langage tout opposé : « Suivant eux, la situation actuelle du roi de France consiste à avoir vingt catholiques pour un huguenot; les premiers, il est vrai, sont dans la classe la plus élevée et la plus recommandable, mais qui chaque jour diminue de nombre, en passant dans les rangs ennemis. Quant aux moyens d'obvier au mal et qui sont selon eux d'une très facile exécution, l'un consisterait dans la mesure suivante : comme parmi les gouverneurs de province, il n'en est pas un seul qui soit huguenot déclaré, et que un ou deux seulement sont soupçonnés d'être tels, *le roi donnerait ordre à tous d'expulser de leurs gouvernements* les ministres de *cette friponnerie*, obligeant ses sujets à vivre en bons catholiques; par ce moyen tout serait bientôt terminé; un second expédient serait *dans le cas où l'on voudrait en finir, une bonne fois, avec les cinq ou six au plus qui sont à la tête de la faction, de se saisir de leurs personnes et de leur couper la tête*, ou du moins de les confiner dans quelque lieu où ils seraient dans l'impossibilité de renouveler leurs trames criminelles. Tout serait consommé dès le jour même où l'on aurait mis la main à l'œuvre, et le roi ni sa mère ne rencon-

treraient guères dans cette entreprise de difficultés que les catholiques ne pussent aplanir. »

Un intérêt particulier s'attache aux entretiens du duc d'Albe avec Catherine de Médicis sur « l'état présent des affaires du royaume et la nécessité d'y porter secours. » Avec son ordinaire dissimulation la reine-mère hésite à livrer sa pensée et veut connaître avant tout celle de son interlocuteur. « Après m'être fait longtemps presser, je la priai, écrit le duc, de vouloir bien préalablement me dire si, depuis la publication de l'édit qui accordoit aux dissidents une tolérance si grande, et tant d'autres concessions, on avait perdu ou gagné du terrain, parce que ce point une fois établi, le choix du remède se trouverait déterminé par là même. Sur ce la reine m'affirma que l'on avait gagné considérablement du terrain depuis cette époque, et se mit à me rappeler avec un grand détail les événements passés. Après qu'elle eut fini je lui démontrai, preuves en mains, *qu'elle me trompait ou se trompait elle-même d'une manière fort grave*, ajoutant que je savais fort bien qu'en penser, parce que nonobstant les assertions de sa majesté, il était notoire à tous que la tolérance faisait perdre chaque jour du terrain... La reine m'ayant arrêté en ce moment pour me demander si je prétendois lui donner à entendre qu'il fallait recourir aux armes, je lui répondis que je n'en voyais pas actuellement la nécessité; que le plan auquel s'arrêtait actuellement votre majesté et qui la préoccupait au point d'en faire le but unique de toutes ses démarches *était de chercher à expulser de France cette mauvaise secte*, de ramener les sujets du roi très chrétien à leur antique soumission et de maintenir la reine-mère dans la légitime autorité qu'elle exerce. » Ici reparaît le plan concerté avec Montluc et le duc de Montpensier : Expulser les ministres et fauteurs de *cette coquinerie*; couper la tête, pour en finir à cinq ou six de leurs chefs. C'est ainsi que devait débuter, trois ans plus tard, le duc d'Albe dans les Pays-Bas[1].

A n'en juger que par la Correspondance du duc (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IX, p. 284, 292 et suiv.), la reine se serait montrée fort indifférente à ces propositions, et n'aurait vu de remède au mal « que dans une plus grande union entre les cours catholiques. » De

1. Ces divers textes ont été reproduits par M. le Comte Jules Delaborde dans le t. II de son important ouvrage sur Coligny auquel je les emprunte, p. 379-388, dépêches du 15 et du 21 juin 1565.

la pièce très petite où l'on causait, elle aurait affecté de se tourner pour regarder la fête préparée sur la place de Bayonne. Mais cette indifférence n'était qu'apparente, comme le prouvent les documents nouveaux si heureusement exhumés de la poussière où ils dormaient depuis trois siècles. C'est à M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, auteur de cette importante découverte, qu'il appartient d'en faire les honneurs :

« Ici, dit-il, se posent pour compléter l'histoire, fixer les doutes, bannir les obscurités et faire éclater la lumière, les grandes archives de Simancas.... Les lettres nouvelles que nous y avons trouvées, au nombre de six, depuis le 3 février 1565, c'est-à-dire depuis la première demande d'entrevue faite par Catherine jusqu'au 24 août de la même année, citent divers personnages très en faveur aussi auprès du roi et qui étaient aussi du voyage; c'est don Juan de Acuna, capitaine général de la province de Guipuscoa et alcade de Fontarabie, celui que Philippe II charge de tout pour l'entrevue, et qui, le 17 juin, écrit qu'il lui a envoyé une relation de tout ce qui s'est passé dans sa province; c'est François d'Alava, un seigneur que Philippe II dans ses missives n'appelle que par son prénom, avec les termes d'une amitié familière, et qui fut de toutes les entrevues et dans tous les secrets. Avec lui, avec François d'Alava, nous avons l'explication de la Correspondance écourtée du duc d'Albe. Voici les faits :

« Le duc d'Albe continua ses entretiens avec Catherine de Médicis. Il n'était pas homme à lâcher pied sitôt, ayant un auxiliaire comme Elisabeth de France, une fille aimée et belle, que Catherine désirait tant de voir, dont elle était fière, et qui, le duc d'Albe nous le dit, *savait parler*. Mais il n'écrivit plus; il crut sans doute qu'il valait mieux ne pas écrire; que ce qu'il avait dit ne pouvait rien compromettre, et qu'une continuation de détails épistolaires eût peut-être tout compromis. Les lettres connues sont toutes de Bayonne, et par conséquent du mois de juin, mois de l'entrevue, quoique les deux dernières soient sans date; et voici que, le 4 juillet suivant, quand la cour d'Espagne rentre et qu'on est déjà à Saint-Sébastien, Francès d'Alava écrit à l'illustrissime Francesco de Eraso qui n'est rien moins que le ministre d'État de Philippe II en Espagne : *Monseigneur le duc d'Albe fera savoir à sa Majesté et à votre Excellence ce qui a été concerté à Bayonne*... Donc, entre les lettres du

duc d'Albe, insérées dans les papiers du cardinal Granvelle et le 4 juillet, il y eut d'autres entretiens à Bayonne, il y eut du nouveau à Bayonne, et c'est avec la reine très chrétienne, dit-on, avec Catherine de Médicis, *con esta reyna christianissima.*

« J'avoue que je tremblai d'émotion, quaud je vis cette révélation de Francès d'Alava, sur un sujet où l'on se passionne encore de part et d'autre, plein de contradiction et de controverse. Et la chose était certaine, arrêtée. La jeune reine Elisabeth montrait un contentement, une ferveur d'exécution incroyables. Lui-même, Francès d'Alava, en sa qualité de vassal du Saint-Siège, recommandait au ministre cette entreprise, en lui baisant respectueusemeut les mains. C'était l'esprit des croisades qui vivait encore en Espagne, parce qu'on avait toujours des Maures chez soi ou devant-soi, et c'était une croisade, la pire de toutes, qui avait été résolue aux derniers jours de l'entrevue de Bayonne : *Ah !* s'écrie Francès d'Alava, aveuglé par sa passion ultra-chrétienne, l'*entrevue sera un grand service pour Dieu;* et pour la préciser, il emploie un mot sinistre, d'une effrayante élasticité : *On martellera ces gens-là*, dit-il, « *que an de martillar estos eresiarcos.* » Se bornera-t-on à eux, quoique ce soit déjà trop ? non, on ira chercher, et on frappera ceux qui ne sont pas hérétiques de nom, mais qui le sont en réalité ; c'est-à-dire on le voit bien, Michel de l'Hopital et son parti des philosophes ou politiques « *Y otros que aunque no tienen nombre dello, lo son.* »

« La lettre de Francès d'Alava n'est pas longue, vingt-deux lignes, mais elle est écrasante, et s'il faut la corroborer par une lettre plus longue, un témoignage plus étendu et plus auguste, comprenant dix grandes pages de manuscrit, voici Philippe II, « le grave et invisible Philippe », qui va parler, qui va résumer les premières et décourageantes dépêches du duc d'Albe, résumer ensuite les dernières conversations, et les dire à qui ?.. au pape même, par l'ambassadeur d'Espagne, auquel écrit de sa campagne, *au bois de Ségovie*, le cardinal Pacheco. C'est la dernière de nos lettres, du 24 août 1565, et la meilleure. Je dis la meilleure, non pas précisément parce qu'elle est du roi, non pas qu'elle soit plus forte que celle de son ami Francès, mais parce qu'elle fait la distinction entre la guerre civile, la prise d'armes, les batailles toujours désastreuses, dont Catherine ne voulait à aucun prix, et un autre remède auquel on s'était arrêté. « Prendre les armes, dit Philippe II, c'était une mesure qu'on

regardait comme la destruction et la ruine du royaume de France : *era la destruycion y la ruina de aquel reyno*. La reine-mère aimait mieux un autre chemin... Mais on parvint à luy démontrer clairement qu'elle reculait par le chemin qui était de son choix, et qu'il fallait en suivre un autre.. Elle fut persuadée et se déclara résolue à porter remède aux choses de la religion ; *y resoluto muy de veras a poner remedio a estas cosas de la religion.*

« Mais quel remède ? si sa politique à double face, ses colloques, son double jeu ne suffisaient plus, et si elle refusait obstinément une nouvelle guerre civile ? Evidemment le remède du duc d'Albe, le remède que ce seigneur avait imaginé avec trois chefs du parti catholique... Voilà pourquoi Philippe II s'écrie en triomphant, que le jour où l'on voudra apporter le remède, le sien incontestablement, il aura son effet, ce qu'il ne dirait point des armes et de la guerre dont le succès est incertain : « *que el dia que lo quisiere remediar, esta remediado.* »

On s'explique ainsi, comme le remarque fort bien M. Combes, pourquoi cette résolution fut tenue secrète, et si secrète qu'aucune autre personne ne l'entendit que les personnes présentes, *esta resolucion fue tan secreta, alla que ninguna persona la entendio sinos los que estavan presentes.* La raison en est donnée par Philippe II : C'est que pour l'application du remède, il y aurait autant de difficulté dans une plus grande confidence qu'il y a de facilité avec le secret : c'est un bon médecin, Philippe II ; il veut à tout prix guérir ses malades : *Porque, a entenderse, auria difficultad tan grande a remediarlo, quanto con el secreto la facilitad.*

« Philippe II se défie même, qui le croirait ! du pape à qui sa lettre doit arriver : « Que Sa Sainteté ne communique la chose à personne, pas même aux rois très chrétiens, *ni tan poco a los reyes christianissimos* » désignant ainsi Charles IX et ses frères à qui il ne faut pas même s'en ouvrir non plus *ni tan poco*. C'était là le prodige machiavélique de leur faire exécuter soudainement ce qu'on aurait préparé longuement[1]. »

Les extraits qui précèdent suffisent à montrer la portée de la découverte faite par M. Combes, et l'intensité de lumière qu'elle

1. La *Revue historique* de mai-août 1882 (p. 501) conteste l'exactitude de la traduction du mot *martillar* donnée par M. Combes, et traduit elle-même ainsi : « Je prévois qu'on va *travailler* ces hérétiques ; » version banale d'avance

projette sur les futurs événements. La destruction du parti protestant par un de ces coups dont on se réservait le secret, avait été si bien concertée à Bayonne, qu'elle faillit se réaliser peu de mois après à Moulins, comme on le voit par un passage significatif des *Mémoires du sieur de Soubise* qui forme la meilleure conclusion des textes publiés par M. Combes. Voici comment s'exprime l'historien de Soubise : « Toutefois il ne laissa d'aller trouver la court à Moulins, dont il ne revint que cinq mois avant sa mort, *laquelle luy cuyda encore estre hastée là*, à cause que ceulx qui ont esté les autheurs du massacre depuis advenu *l'avoient desjà entrepris et résolu de l'exécuter au dit Moulins*, à cause que tous les principaux chefs de ceulx de la Religion y estoient, horsmis M. d'Andelot, lequel je ne suis pas bien asseuré qu'il y fust. Mais tant y a que depuis les troubles ils n'en avoient sceu tant assembler que lors, *qui leur fit resouldre de s'en desfaire tout à la fois*. Et desjà le maréchal de Bourdillon et le comte de Brissac, qui en avoit la charge, estoient entrés en la chambre de la Royne (qui cependant devoit se retirer dans un cabinet) estans armez de maille par dessoubs, et devoit le comte de Brissac prendre une querelle d'Allemaigne contre M. le Prince [de Condé] pour avoir occasion de mettre la main à l'espée, avec ceulx qui estoient attitrés pour ceste exécution. Mais il prit une soudaine peur à la Royne, comme encore elle luy prit semblable à la Saint-Barthélemy, de sorte qu'elle empescha lors que l'entreprise ne fust exécutée, ce qu'elle vouloit de mesme faire au dernier massacre, de frayeur qu'elle avoit, sans qu'on lui dict que monsieur l'admiral estoit desjà mort[1]. »

Ce texte déjà si grave n'emprunte-t-il pas une sinistre clarté à ceux que nous ont livrés les archives de Simancas; et tous ces textes réunis joints à ceux qu'a si habilement groupés M. Henri Bordier dans son beau travail : *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, ne sont-ils pas le dernier mot sur la question qui a été trop longtemps l'énigme de la postérité ?

JULES BONNET.

réfutée par la lettre de Philippe II, qui n'eût certes pas recommandé si fort le secret à Rome et ailleurs pour si peu de chose !

La meilleure preuve des sinistres résolutions prises à Bayonne est dans ce qui faillit se passer quelques mois après à Moulins.

1. *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise*. Paris, in-12, 1879 (p. 93-94).

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE[1]

4. RÉVOCATION, DÉSERT, REFUGE. — Rappelons d'abord SAGNIER, *La Tour de Constance et ses prisonnières* (Paris, 1880 in-8°) voir *Bulletin* XXIX, 139; DOUEN, *Les premiers pasteurs du Désert*, 1685-1700 (Paris, 1879, 2 vol. in-8°) voir *Bull.* XXIX, 332: CHARVET, *Jean Cavalier, nouveaux documents inédits* (Avignon, 1882, in-8°) *Bull.* XXXI, 135; D. BENOIT, *Desubas, son ministère, son martyre*, 1720-1726 (1880, in-12) *Bull.* XXVIII, 525; DE GRENIER-FAJAL, *Les derniers synodes du Quercy*, 1776-1787 (Paris, 1881, in-16) *Bull.* XXX, 521; DE ROCHAS-D'AIGLUN, *Les vallées vaudoises* (Paris, 1881, in-8°) *Bull.* XXXI, 42; ainsi que l'impression des mémoires de *Jeanne Terrasson*, joints par H. GOTY à ceux de *Blanche Gamond* déjà publiés par M. CLAPARÈDE, et celle de quatre lettres du déporté Serres, données par M. LELIÈVRE, sous le titre d'*Un déporté pour la foi*, voir *Bull.* XXIX et XXX.

C'est à la date du 20 octobre 1685 que le *Marquis de Sourches* enregistre, entre la nouvelle de l'octroi « du justaucorps bleu à brevet » au duc de Charost et celle de la maladie mortelle du Chancelier Le Tellier : « En ce temps-là le roi donna enfin la célèbre déclaration qui devoit achever de ruiner en France la religion prétendue réformée. » Un seul tome de ces importants *Mémoires sur le règne de Louis XIV* avait paru en 1836, celui précisément qui embrasse l'année 1685, et renferme, avec l'analyse de l'édit de Révocation, d'assez nombreux détails sur ses suites. La publication complète, entreprise en 1882 par MM. LE COMTE DE COSNAC et ARTHUR BERTRAND en apportera certainement de nouveaux; et l'Introduction annonce d'avance une foule d'épisodes

1. Voir le *Bulletin* du 15 août dernier, p. 373.

intéressants sur l'insurrection des Camisards; les détails abondent sur les actes et les combats, d'une part, des chefs des troupes royales et de l'autre sur ceux des insurgés;... s'ils étaient groupés, ils en formeraient une véritable histoire. »

L'Édit de Nantes et sa Révocation par STEEG (Paris, 1880, in-16) est un résumé exact et court, destiné plutôt aux écoles et aux lectures populaires. *La Gazette de France* étudie l'Édit (8 et 9 mai 1881), il est superflu d'indiquer dans quel sens : M. le BARON AMBERT justifie la Révocation dans sa *Biographie de Vauban* (Tours, Mame, 288 p. in-12), où les protestants sont traités de séditieux, et le COMTE LOUIS DE LA BOUTETIÈRE s'est efforcé de prouver dans sa *Note sur l'émigration protestante du Poitou* que le dépeuplement de la province par les suites de l'Édit « est une légende des plus apocryphes » (extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1876).

Par contre *L'État général des Calvinistes et Religionnaires de Champagne et Brie, en* 1685 (extrait de la *Revue de Champagne et Brie*, 1878, (Paris, Menu, 38 pp. in-8°) est le relevé par ordre alphabétique de tous les protestants champenois ou briards qui figurent comme fugitifs, nouveaux convertis ou condamnés, sur les listes de la série T.T. aux Archives Nationales. Des répertoires semblables pour les autres provinces seraient de précieux auxiliaires dans les recherches généalogiques de la nature de celles entreprises sur les familles *Vautier* et *Rouffignac* ou *Roussignac*, réfugiées en Angleterre, dans les *Notes and Queries* du 4 février 1882, ainsi que sur celle de Costabadie d'Auvergne (id. août 1882).

M. DE RICHEMOND a publié dans le n° du 24 décembre 1880 du *Christianisme au XIXe siècle*, sous le titre : *Les proscrits de* 1685, des lettres saisies sur des matelots soupçonnés d'évasion hors du royaume.

On lit dans l'Introduction à l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Morbihan*, par M. ROSENZWEIG (Tome IV, p. 47. Série E, supplément. — Vannes, 1881) : « *Abjurations.* Avant de clore le chapitre des baptêmes, il nous reste quelques mots à dire des abjurations publiques qui précédaient celui des protestants. Reçues avec l'autorisation de l'évêque diocésain, ou par les recteurs paroissiens, ou par des religieux adonnés à la prédication, ces abjurations, dont les premières remontent à la seconde

moitié du XVIIe siècle, se multiplièrent surtout après la révocation de l'Édit de Nantes. On en remarque dans nos registres une quantité assez considérable : pour cette seule année 1685, par exemple, et dans la seule ville de Pontivy, on en compte une vingtaine, parmi lesquelles celles d'Henri de Portebize, gouverneur de la ville et du château, de sa femme et de leurs domestiques. Mais, soit que les protestants du pays aient persisté dans leur hérésie, soit qu'ils aient abandonné le territoire au moment des poursuites ordonnées contre eux, soit plutôt que leur nombre fût extrêmement restreint, toujours est-il que ces abjurations ne proviennent guère que de personnes étrangères à la Bretagne, souvent même à la France, principalement de soldats et de marins en garnison dans la province. » L'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Lozère*, par H. Ferd. André (Série G. Évêché et chapitre cathédral, — Mende, 1882), fait également mention aux n°s 993 à 1002 des conversions, abjurations et professions de foi; et aux n°s 988 à 992, des missions catholiques dans les Cévennes.

Le *Christianisme au XIXe siècle* (8 sept. 1882) contient le récit détaillé d'une *Assemblée au Désert dans les Cévennes en* 1686, rédigé d'après des documents contemporains par F. Teissier, d'Aulas, ancien archiviste de la ville du Vigan, — et l'*Église libre* du 11 août 1882, « *L'Estat des sommes payées* par le sieur Pierre Bonhomme, commis de M. du Jardin, receveur général des Finances de Montauban, *aux missionnaires* employés dans aucuns diocèses de la généralité de Montauban. » Ces missionnaires coûtaient, du 1er mai au 31 décembre 1688, pour les diocèses de Vabres, Cahors, Montauban, Mirepoix, Lombès et Toulouse, la somme totale de 10088 livres. Le document est du 28 janvier 1689, et tiré des Archives Nationales, mais sans indication plus précise.

L'Abbé Blanchard a inséré *Un épisode de l'histoire des Camisards dans l'Ardèche*, récit d'un témoin oculaire, 1704, dans le *Bulletin d'hist. ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Nîmes* (Romans, mai-juin 1882). A l'étranger, la *Quarterly Review* s'est occupée des Camisards dans son n° d'octobre 1880, et M. Ebrard a décrit ces luttes dans les *Bilder aus den Sevennen Kriegen* (Heidelberg, 1879).

M. Albin de Montvaillant consacre à *Claude Brousson* 1647-1698 (Paris, 1881, 62 pp. in-8°), une étude émue et vivante, enri-

chie d'un beau portrait du martyr. *Jean Cavalier* a été choisi comme sujet de thèse par M. Dizier (Faculté de Genève); celle de M. Henri Hennebois sur *Pierre Laporte Rolland et le Prophétisme cévénol* (même Faculté, 1881) mérite d'être signalée. M. le past. Dan. Benoit a réuni sous le titre général de *L'Église sous la Croix* (Toulouse, 1882, in-12), des études historiques publiées surtout dans l'*Évangéliste* et sur lesquelles le *Bulletin* se réserve de revenir. Enfin, on trouvera dans le *Journal du Protestantisme français* du 6 nov. 1880, une Lettre d'un Matisson, très catholique, descendant du zélé huguenot, principal du collège de Nérac, annonçant en 1767 à l'Intendant de Bordeaux l'arrestation de trois protestants, et lui conseillant de faire raser le temple, communication de H. Gaullieur : — et dans le même journal, 15 mai 1880, une *Liste de prédicants inconnus de la fin du XVIIe siècle*, relevée par M. Ch. Dardier dans les Papiers Court, avec notes de lui : « Jean Charrière, Jean Lapra, J. Antoine Boissi, Isaac Bersier, Jacques et Simon Jaquet, Aaron Vignal, Mathieu Diénis, Antoine et Daniel Arsac, Claude Laurent. »

Refuge. — La Bibliographie du Refuge s'est considérablement augmentée dans les dernières années, et, ce qui est naturel, surtout à l'étranger. Nous relevons en langue française : Frank Puaux, *Les Précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle*, thèse pour la licence en théologie (Paris, 1880, in-8°, 217 pp.) dont l'auteur oppose « aux théories hautaines et arbitraires de Bossuet, les conceptions libérales des Jurieu, des Benoit et des Abbadie; aux maximes persécutrices du clergé, les vues généreuses des Bayle, des Saurin, des Barbeyrac, etc.; » c'est une page neuve de l'histoire des idées, qui doit logiquement remonter au siècle précédent. *Biographie de Charles de Bourdin, pasteur du Mas d'Azil réfugié en Suisse*, par O. de Grenier-Fajal. Montauban, 1877. In-8° de 211 pages. Mailhet, *Basnage, sa vie et ses écrits* (Genève, 1881), thèse intéressante; H. Peringuey, *La Réforme huguenote au Cap de Bonne Espérance* (*Bull. de la Soc. commerciale de Bordeaux*, 1878), et la Notice sur les *Églises du Refuge*, dans le tome XII de l'Encyclopédie des Sciences religieuses. On consultera aussi avec fruit Eug. Hubert, *Étude sur la condition des Protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II* (Bruxelles, Office de publicité, 1882, XV et 251 pages).

En Angleterre, H. REGINALD LANE POOLE a remporté à Oxford le prix du Concours dit « Lothian Essay », par histoire des Réfugiés : *A history of the Huguenots of the Dispersion at the Recall of the Édict of Nantes* (Londres, 1880, in-12 de VIII et 208 pp.), ouvrage consciencieusement puisé aux sources, tenu au courant des travaux les plus récents et où l'accumulation des faits n'a pas nui à la clarté de leur groupement méthodique. Voir aussi sur ce sujet un article de l'*Athenaeum*, oct. 1880, et dans le n° du 29 juillet 1882, une étude de H. WALFORD sur les *King'sbriefs* ou mandements royaux, ordonnant des quêtes dans les églises ou les chapelles, entre autres pour des secours aux protestants persécutés hors du royaume ou aux protestants réfugiés en Angleterre. En Irlande, PURDON, *The Huguenots, a brief history of their settlement in Ireland* (Belfast, 1869, in-8°).

Aux États-Unis : DANIEL, *The Huguenots in the Nipmuth Country* (Boston 1879); ELISHA POTTER, *Memoir concerning the French settlements in the Colony of Rhode Island* (Providence, 1879, in-4°) et REV. ABIEL HOLMES, *Essay on the History of French Protestants*, Mass. Hist. Collections, vol. XXII.

En Hollande : A. J. ENSCHEDÉ, *Geschiedenes der walsche Kerk en der fransche Dames Sociéteit te Haarlem* (Harlem, 1878); les trois *Rapports parus de la Commission des VII.*

En Allemagne : KIRCHHOFF, *Geschichte der reformirten Gemeinde in Leipzig*, 1700-1724 (Leipzig, 1874, in-8°); HEFTER, *Geschichte der franz. ref. Gemeinde in Brandenburg* (1874, in-8°); GÖTZE, *Histoire de la colonie française de Magdebourg* et de celle *de Burg* dans les *Geschichts Blätter für Land und Stadt Magdeburg*, 1873, 1874; BEYER, *Histoire de la colonie vaudoise, originairement française, réformée de Waldensberg* (*Zeitschrift des Vereins fur hessische Geschichte*, Cassel, 1880). *La Colonie* qui se publie mensuellement à Berlin depuis 1876, sous la direction successive de M. le past. MURET et du Rect. BONNELL, a entrepris une série de monographies des principales Églises du Refuge dans le Brandebourg.

Presqu'en même temps que MM. GUSTAVE RÉVILLIOD et E. FICK rééditaient avec leur goût habituel l'*Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois en leurs Vallées* (Genève, 1879), voir *Bull.* XXVIII, 333, M. le pasteur KLAIBER qui dessert la petite église de Durmenz

— ancienne paroisse des Mûriers, — publiait la biographie d'*Arnaud Pfarrer und Kriegs-oberster der Waldenser* (Stuttgard, 1880), ouvrage bien fait, enrichi de documents inédits : le même auteur a décrit l'état actuel des paroisses vaudoises du Wurtemberg dans la *Kirchenzeitung de Luthardt*, article reproduit en partie dans le *Christianisme au XIXe siècle* de fév. 1881. M. Marc Monnier s'est occupé de *H. Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois* dans la *Nouvelle Revue*, oct. 1881.

LES ÉGLISES DU REFUGE

in-4°. Paris 1882.

La confraternité littéraire dans un même recueil n'interdit pas d'y rendre hommage aux travaux d'un collègue aimé, quand ils reculent sur quelques points les limites du patrimoine historique. Depuis Ch. Weiss personne n'a plus profondément étudié l'histoire des Réfugiés et leurs colonies diverses que M. de Schickler. Son article *Refuge* dans *l'Encyclopédie* est un chef d'œuvre d'exposition élégante et précise où l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la sûreté des informations et de l'art de tout dire en peu de mots. Nous sommes charmé de voir ce mérite apprécié par un juge éminent dans un article du *Journal de Genève* auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« Dans ce même ordre d'études, il convient de signaler une intéressante publication de M. F. de Schickler sur les *Églises du Refuge*. Ce mot de *Refuge* est devenu historique et est passé dans la langue. Il désigne ce long exode qui dura trois siècles, des réformés français bannis de leur pays, allant demander l'hospitalité au près et au loin et essayant partout de relever leur églises et de s'en faire une sorte de patrie religieuse qui les consolait de la perte de l'autre. M. de Schickler n'a pas voulu refaire l'*Histoire des réfugiés protestants* de M. Weiss. Son but est autre. C'est la statistique des églises françaises en dehors de la France qu'il a dressée et l'histoire de leurs destinées qu'il a brièvement écrite. Son étude embrasse deux pé-

riodes : la première va de l'éclosion de la Réforme jusqu'à la préparation de la Révocation de l'édit de Nantes; la seconde va de ce moment jusqu'à la restitution aux protestants de leurs droits civils (1791).

« C'est une histoire mélancolique, non seulement par ses commencements, dans les persécutions des rois de France, mais encore par ses issues; car elle nous montre ces colonies de réformés français, un moment si florissantes, décroître lentement et disparaître par leur fusion inévitable au sein des populations étrangères qui les avaient accueillies. M. de Schickler avait d'abord rédigé son travail pour l'*Encyclopédie des sciences religieuses* que dirige M. Lichtenberger. Avec raison, il a pensé qu'il avait là le sujet d'un beau livre. Il a donc fait rééditer son étude en volume, en laissant en blanc le verso de chaque page, et l'a fait tirer à 250 exemplaires, uniquement destinés à ses amis et à ses collaborateurs. Chacun d'eux pourra écrire sur les pages restées blanches ses observations, ses renseignements nouveaux, ses rectifications et ses découvertes. Puis, un jour, l'auteur, reprenant son sujet avec cet enrichissement, sera à même de le développer dans un récit plus ample et à peu près complet. En fait de publications de luxe, en voilà une d'un genre particulier. Je ne sais si le luxe bibliographique a été mieux pratiqué et s'est jamais montré plus intelligent[1]. »

Espérons que le beau cadeau offert par M. de Schickler à ses nombreux correspondants, sera apprécié de chacun d'eux à sa haute valeur, et vaudra au docte historien du Refuge, la récompense à laquelle il attache le plus de prix, des communications de nature à rendre plus complet le monument qu'il veut élever à l'histoire de nos pères. J. B.

1. *Journal de Genève* du 6 octobre 1882. Article de M. Sabatier qui apprécie d'autres publications récentes sur l'histoire du Protestantisme, et rend un cordial hommage au *Bulletin*.

VIE D'ULRICH ZWINGLI

Par G. A. Hoff, 1 vol. in-12.

Le protestantisme doit beaucoup à M. Hoff, esprit sage, investigateur, familier avec les sources de notre histoire, et sachant résumer de vastes études en monographies exactes, où l'érudition n'exclut pas un vif sentiment du passé. La biographie d'Ulrich Zwingli vient se joindre à propos à celles de Luther et de Calvin, pour former une sorte de trilogie à laquelle ne saurait manquer la faveur du public. Moins connue des lecteurs français la figure du réformateur de Zurich ne mérite pas moins l'attention. Comme Luther il tonne contre les indulgences et se détache lentement de l'Église romaine. Dix ans avant Calvin il adresse à François 1er cet appel : *De verâ et falsa religione*; qui, s'il eût été entendu, ouvrait de meilleurs horizons à la France. La querelle sacramentaire, cet écueil de la Réforme naissante, n'altère ni la sérénité de son esprit ni la générosité de son cœur ouvert à toutes les grandes inspirations du croyant, du patriote et du citoyen. Son foyer offre l'image de toutes les vertus, et sa veuve Anna Reinhardt prend place à côté de Catherine de Bora et d'Idelette de Bure dans le cercle des saintes femmes de la Réformation.

M. Hoff a su retracer en un petit nombre de chapitres bien distribués cette vie si belle et si attachante, depuis son berceau dans les Alpes du Toggenbourg jusqu'à la catastrophe finale. Il a eu l'heureuse idée de joindre à l'exposé biographique quelques extraits des principaux ouvrages du réformateur qui se révèle ainsi mieux à nous sous ses divers aspects. Le chapitre sur Cappel semble un peu bref. J'aurais aimé y voir mentionné, ne fut-ce qu'en note, le beau récit de Merle d'Aubigné, une des grandes pages historiques de notre temps. Je l'ai lue sur les lieux et j'ai été frappé de l'exactitude des descriptions. Ce regret n'ôte rien à l'estime que j'éprouve pour le nouvel ouvrage de M. Hoff, qui va prendre place auprès de ses aînés dans le cabinet du savant et dans nos bibliothèques populaires.

J. B.

CHRONIQUE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

On lit dans l'*Église libre* du 3 novembre 1882 : « Avec un zèle dont les Églises ne paraissent pas lui être assez reconnaissantes, la Société de l'histoire du Protestantisme français travaille, depuis de longues années, à populariser la fête de la Réformation. Nous tenons à honneur et à devoir de seconder autant qu'il est en nous une œuvre si louable, entreprise, on le sait, non pas dans un esprit d'étroitesse, ni pour raviver des rancunes confessionnelles, mais dans un esprit de fidélité, afin de stimuler par le sentiment de piété filiale, par le souvenir des grandes vertus du passé, les plus généreuses ambitions. Il n'est pas possible que l'exemple de la foi, de l'austérité et de l'héroïsme des ancêtres laisse indifférents leurs successeurs. Ceux-ci pourront rougir de leurs propres faiblesses, de leur tiédeur religieuse, de leur formalisme; cette humiliation même est bienfaisante. Ne force-t-elle pas ceux qui la subissent à chercher le secret d'une vie qu'ils ont été incapables d'imiter; ne les mène-t-elle pas directement au chef de la foi, à Jésus-Christ ? » (Art. de M. Draussin.)

Cette pensée semble de mieux eu mieux comprise des Églises qui ont répondu à l'appel de notre Comité, et qui cherchent, une fois l'an, soit dans leur histoire particulière, soit dans l'histoire générale du Protestantisme français, des leçons propres à faire revivre la piété des pères dans les enfants. La fête de la Réformation a été célébrée dans les divers temples de Paris, et l'édification n'a rien perdu aux souvenirs glorieux et touchants évoqués en chaire. M. le pasteur Bersier qui, l'année dernière, avait traité des origines de l'Église de Paris, a pris cette fois pour sujet Duplessis-Mornay, et a su encadrer cette noble vie dans les considérations les plus élevées sur la Réforme française. Il y a des pages qu'on ne lira jamais sans émotion. Tel est l'épisode de la mort du jeune de Bauves, sitôt suivie de celle de sa mère, Charlotte Arbaleste, comme frappée du même coup, et la chrétienne résolution de Mornay survivant à ce qu'il a de plus cher pour donner l'exemple de toutes les vertus jusqu'à l'heure suprême où, tout meurtri les combats du siècle, on l'entend murmurer ces mots : « Je ne suis pas ennemi de la vie; mais j'en vois une beaucoup meilleure que celle-ci... J'ai combattu le bon combat, j'ai parachevé

ma course ; j'ai gardé la foi ; » noble témoignage qu'il pouvait se rendre au terme d'une si belle vie !

Le dimanche, 5 novembre, on a entendu à l'Oratoire un éloquent discours de M. le pasteur Viguié sur ce texte des Proverbes : *Le sentier des justes est comme la lumière*, dont il a fait application aux réformateurs et aux martyrs huguenots. L'admirable forçat Louis de Marolles, dont on réimprime en ce moment les mémoires, lui a fourni une citation bien propre à montrer l'héroïsme uni aux plus exquises tendresses dans ces athlètes de la foi qui nous ont légué de si grands exemples, héros de la liberté, c'est-à-dire du devoir et de l'obéissance à Dieu dans ses plus austères prescriptions. S'emparant d'un passage de Bourdaloue, singulièrement honorable pour nos pères, l'orateur a fait un touchant appel à l'union fraternelle. Il n'a pas moins éloquemment plaidé la cause de la liberté, chère à tout cœur protestant, mais qui semble aujourd'hui moins en péril que les plus saintes affirmations de l'Évangile et de l'histoire.

La Saint-Barthélemy, tel a été le sujet traité par M. le pasteur Weiss dans la chapelle de Boulogne. D'illustres victimes, Coligny, le président de la Place, Ramus, ne lui ont pas fait oublier le premier pasteur de la congrégation parisienne, Jean le Maçon, dit la Rivière, froidement assassiné à Angers par un sicaire de Charles IX, et ne demandant que le temps de prier avant de mourir. La Société de l'histoire du Protestantisme français n'a pas été oubliée non plus dans les pieuses libéralités du jour, et l'humble offrande de Boulogne n'a pas moins de prix à ses yeux que les collectes de l'Étoile et de l'Oratoire.

J. B.

C'est de Montauban que nous arrive la première lettre relative à la fête de la Réformation, et c'est M. le pasteur D. Benoit qui nous l'adresse avec une collecte de 78 francs offerte par l'Église réformée évangélique « à la Société gardienne vigilante de nos gloires, qui fait une œuvre si essentiellement chrétienne et protestante en recueillant les souvenirs du passé et en groupant les matériaux de notre histoire. » De tels témoignages sont pour nous le plus précieux des encouragements.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

FOREIG
BODL: LIB
PERIODICA

PIERRE DAILLÉ

PREMIER PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE NEW-YORK[1]

Le premier pasteur huguenot de New-York portait un nom célèbre en France, et bien fait pour honorer nos annales. Jean Daillé, né le 6 janvier 1594, mort le 15 avril 1670, quinze ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, fut l'apologiste des Églises réformées, et un des plus savants théologiens de son temps. Ministre de l'Église de Charenton, pendant plus de quarante années, il y exerça une grande influence, soit comme prédicateur et écrivain, soit comme administrateur, dans la sphère des intérêts ecclésiastiques. Il laissa un fils qui mourut en 1690, sans descendant mâle.

Un nom entouré de tant de respect était déjà la meilleure des recommandations, et l'on peut supposer, sans crainte de se tromper, que le réfugié huguenot paraissant dans le nouveau monde comme parent du grand Daillé, aura obtenu, à ce titre,

1. Sur le Refuge à New-York, voyez le *Bulletin*, t. XXV, p. 522.

la considération de sa patrie adoptive. On ignore cependant le degré de parenté qui pouvait unir Pierre Daillé, et son frère Paul, à leur illustre homonyme. On suppose qu'ils appartenaient à une branche de la même famille établie à Châtellerault en Poitou. Cette ville, une des places fortes du protestantisme français, avait vu naître Jean Daillé, dont un frère y fit souche. Il est à remarquer que plusieurs de nos réfugiés vinrent de Châtellerault. Un des plus notables, Louis Carré, pasteur de Rhode-Island, était parent des Daillé, et il se peut que la présence de Pierre Daillé, déjà fixé à New-York, comme pasteur de l'Église française, ait contribué à l'attirer dans le voisinage.

Dès l'an 1652, les réfugiés français fixés à New-Amsterdam ou aux environs, étaient devenus assez nombreux pour que le Consistoire de l'Église wallonne de New-York, songeât à pourvoir à leurs besoins religieux. Il invita Samuel Drisius, pasteur de la congrégation hollandaise de Londres, à venir prêter son concours, à M. Granville (*Megapolensis*) en exerçant le ministère évangélique, tant auprès des Français que des Anglais. Drisius prêcha, pendant quelque temps, aux huguenots et aux Vaudois de Staten-Island. Toutefois, il dut après quelques années, interrompre ses visites mensuelles, à cause de l'état précaire de sa santé.

En 1682, Henry Selyns, récemment arrivé de Hollande, fut chargé de la direction de l'Église réformée hollandaise de New-York. Pierre Daillé le suivit de près. Un témoignage digne de foi montre le Consistoire de New-York l'invitant à venir prêcher aux Français, et on l'avait dès lors associé à Selyns avec lequel il partage la chaire. La résidence de son frère Paul en Hollande donne à penser que l'appel du Consistoire alla le chercher sur cette terre de refuge. La première mention que l'on rencontre de lui est dans une lettre de Selyns aux ministres de Boston, du 18 mai 1683 : « Je serais seul ici à diriger cette Église et les Églises voisines, si je n'avais pour collaborateur le révérend Pierre Daillé, chassé de France par

la persécution, qui prêche aux Français, et Pierre van Zarren, qui annonce l'Évangile dans les campagnes. Ce sont des hommes de foi et d'une vie pure... Chacun de nous travaille à maintenir la piété et la vraie religion, tandis que le monde hélas! fait rage pour détruire l'une et l'autre. Dieu veuille préserver son Église et réduire ses adversaires à l'impuissance! »

C'est encore à Selyns que nous devons le renseignement suivant, si honorable pour le pasteur huguenot, et contenu dans une lettre du 31 octobre de la même année à la classe d'Amsterdam : « J'ai pour collègue maître Pierre Daillé, ancien professeur de Saumur. C'est un homme rempli de zèle, de piété, de savoir. Banni pour la religion, il soutient la cause de Jésus-Christ avec une ardeur infatigable. » L'Académie de Saumur, une des quatre grandes écoles de France, subsistait encore, comme protégée par le souvenir de Duplessis-Mornay; mais on pouvait prévoir sa chute prochaine, annoncée par celle de l'Académie de Sedan supprimée en 1681. Durant quatre-vingts ans, Saumur fut une lumière dont la clarté se répandit sur toute l'Europe. L'instruction était très complète. Deux professeurs enseignaient la théologie; deux la philosophie. Il y avait une chaire d'hébreu, et une de grec, avec un doyen chargé de la surveillance générale. On ignore quelle chaire occupait Daillé. Mais comme on n'admettait dans les académies que des hommes d'une capacité reconnue, il est à croire que Selyns n'exagérait pas les mérites du pasteur que la Providence lui avait donné pour collègue.

Daillé avait alors trente-cinq ans. Sa première femme, Latonice, compagne de son exil, vivait encore. Peu de mois après son arrivée à New-York, on le voit occupé de l'acquisition d'un terrain, probablement celui qui fut désigné plus tard comme la « maison du ministre français ». Ce terrain était situé à l'ouest de Broadway, dans le passage conduisant à la demi-lune : « Halfe Moone ». Daillé, ne pouvant acquérir en sa qualité d'étranger, l'achat dut être fait par Isaac Deschamps,

connu aussi sous le nom de Saviat Broussard, et depuis longtemps domicilié dans la Cité.

Deux congrégations célébraient déjà leur culte dans l'Église hollandaise du Fort. La plus nombreuse était naturellement la congrégation réformée hollandaise qui ne comptait pas moins de trois cents communiants. Depuis la cession de cette province à l'Angleterre, en 1664, le service anglican avait été célébré dans le même bâtiment par le chapelain des troupes britanniques. Des relations amicales s'établirent entre Domine Selyns et ce chapelain, le révérend John Gordon. Avec sa libéralité accoutumée, le Consistoire hollandais, permit à une troisième congrégation de célébrer son culte dans le même local. Le troupeau, placé sous la direction de Daillé, était le plus faible des trois; mais, dès le commencement, il compta parmi ses membres quelques-unes des familles principales de la ville. Paul Richard, Gabriel Minvielle, Nicholas Du Puis, Samuel Du Fuert, qui appartenaient à la congrégation hollandaise, reçurent une permission en forme de se faire inscrire dans l'Église française, tandis que les Bayards, les Montagnes, les D'Honneurs, François Rombouts, et d'autres, quoique membres de leur église adoptive, assistaient souvent au culte de leurs compatriotes huguenots. A son retour, Andros, gouverneur de New-York, qui parlait également le hollandais et le français, suivit les prédications de Selyns et de Daillé. Le culte français se célébrait dans l'intervalle des services hollandais du matin et de l'après-midi.

Les limites de la paroisse de Daillé ne se confondaient pas avec celles de la petite ville située à l'extrémité sud de l'île de Manhattan. Les familles huguenotes, dispersées à Staten-Island, Buschwick, Hackensack, Harlem, venaient se joindre à leurs frères de la ville, particulièrement dans les grandes fêtes. Deux fois l'an, Daillé remontait la rivière de Hudson et la vallée de Wallkill, pour se rendre au village huguenot de New-Paltz, où il retrouvait les Du Bois, les Hasbroucqs, les Beviers, les Doyaus, les Frères et les Guimars, qui avaient

fondé cette colonie lointaine. De fait, les premières traces de son ministère en Amérique se trouvent dans les registres de l'ancienne Église réformée de New-Paltz où il est dit que, le 22 juin 1683, Monsieur Pierre Daillé, ministre de la Parole de Dieu, arriva dans le Nouveau Palatinat et prêcha deux fois le dimanche suivant, proposant aux chefs de familles de choisir, à la pluralité des voix, un ancien et un diacre, pour assister le ministre dans la direction de l'Église.

Les courtes notices sur Daillé, qui ont paru jusqu'ici (*Doc. hist. de N. Y.*, III, 1167; *Col. hist. de N. Y.*, III, 651, note) parlent de différends qu'il eut avec les membres de sa congrégation et qui l'amenèrent à échanger New-York contre Boston. Mais ces notices se taisent sur la nature de ces différends. Curieux de les approfondir, nous avons recherché quelle pouvait en être la nature et nous sommes aujourd'hui en mesure d'éclaircir les principaux points.

Daillé prêchait depuis deux ou trois ans à New-York, quand y arriva un nommé Laurent Vandenbosch, pasteur huguenot, officiant à Boston (en 1685), comme pasteur d'un petit groupe de réfugiés français réunis dans cette ville. Les magistrats et les ministres de Boston paraissent avoir trouvé le caractère de Vandenbosch fort difficile. Une grande hauteur vis-à-vis de ses frères, et la célébration de plusieurs mariages sans la publication habituelle des bans, fournirent de justes griefs à la congrégation. Il renouvela plusieurs fois cet acte, sans tenir compte des observations et des menaces d'emprisonnement. Obligé de quitter Boston, il se rendit à New-York, et ceux qui connaissaient son humeur aventureuse, prédirent qu'il deviendrait une cause de schisme parmi les Français de cette ville.

Cette prédiction ne se réalisa que trop. Après s'être immiscé, dès le début, dans les affaires du Consistoire préposé à la congrégation de Daillé, et après avoir semé la division dans le troupeau, il organisa une Église séparée, dont il devint pasteur à Staten-Island. « Contrairement, écrit Daillé, aux engage-

ments qui avaient été pris, et à ce qui est honorable et juste, il nous a arraché, à son profit, les deux tiers des membres de notre Église habitant la campagne; de sorte que notre congrégation qui, avant son arrivée, offrait l'image d'une parfaite union et n'était, pour ainsi dire, qu'une seule âme, est maintenant déchirée en deux. »

Cette division paraît avoir duré quelques années, quoique la carrière de Vandenbosch à Staten-Island n'ait pas été longue. En 1687, il se rendit à Kingston; mais interdit deux ans après par Selyns et d'autres ministres, il partit pour Maryland. Le terme des épreuves de l'Église semble indiqué, dans une lettre de Selyns à la classe d'Amsterdam (1692); où il annonce que les deux Églises françaises se sont de nouveau réunies. Il ne peut être ici question que des deux congrégations de la ville et de la campagne, momentanément séparées par les intrigues de Vandenbosch. Rien n'indique qu'il y ait eu schisme dans la congrégation de la ville pendant le ministère de Daillé, ou que ses relations avec elle aient cessé d'être amicales, avant son départ pour Boston. D'autres causes motivèrent son départ.

Pendant la durée du schisme dont on vient de parler entre l'Église de la campagne et celle de la ville, cette dernière avait acquis de l'importance. Des troupes considérables de réfugiés étaient venues en augmenter le nombre. La révocation de l'Édit de Nantes (22 octobre 1685) n'éloigna pas seulement de France des milliers d'individus restés dans le royaume, malgré les rigueurs qui précédèrent l'acte final; mais ses effets se firent rapidement sentir dans les possessions françaises des Indes-Occidentales, où des centaines de familles huguenotes étaient depuis longtemps établies. En 1687, plusieurs de ces familles arrivèrent à New-York. C'est à cette émigration qu'appartiennent les noms de Pintard, Leroux, Robert, Bouteiller, et L'Hommedieu. L'année suivante, Louis Carré et d'autres vinrent d'Angleterre où ils s'étaient d'abord réfugiés, et où la plupart d'entre eux avaient obtenu des lettres de naturalisa-

tion. L'Église française de New-York puisa dans ces éléments nouveaux un redoublement de vigueur, et prit le rang qu'elle a dès lors occupé parmi les congrégations les plus importantes du Refuge.

Vers la fin de l'année 1687, un pasteur huguenot, Pierre Peiret arrivé de Londres, devint le collègue de Daillé. Peiret, qui était le plus âgé des deux, exerçait principalement son ministère en ville, tandis que Daillé continuait à s'occuper des membres du troupeau dispersés au loin, et ses visites à New-Paltz sont encore marquées sur les registres. La dernière est du mois d'avril 1694.

Pendant ce temps les réfugiés avaient abandonné l'église hollandaise du fort, pour se bâtir un temple, près de Marketfield Street ou de Petticoat Lane. New-York n'offre pas de rue qui conserve un aspect plus ancien que ce passage court et étroit, conduisant de Whitehall à Broad Street, et il ne faut pas un grand effort d'imagination pour se représenter les membres de l'Église, se rendant en foule à leur temple, la Bible ou le Psaume à la main. Dans leur lointaine patrie, il ne subsistait plus un seul édifice de tous ceux où leurs pères et eux-mêmes s'étaient assemblés pour le chant et la prière.

A Châtellerault, ville natale de Carré, peut-être de Daillé, ordre avait été donné aux protestants, le 15 mai 1685, de démolir leur temple dans l'espace de quinze jours. Sur cent soixante familles professant la foi réformée, parmi les plus riches et les plus industrieuses de la ville, il ne restait plus, au mois de février de l'année suivante, que quatre personnes adhérant à la foi proscrite. Les autres avaient fui le royaume, s'ils n'étaient tenus en prison, ou peut-être enrôlés parmi les convertis des dragonnades.

On prit possession de l'église de Marketfield Street, dans l'automne de l'année 1688. Ce temple s'élevait du côté du midi, à peu près à mi-chemin des rues de Whitehall et de Broad Street, sur un lot de terrain de vingt-huit pieds de large, et de moins de cinquante pieds de long. On prit sur le lot

une « allée commune » de trois pieds de large. Quatre ou cinq ans plus tard, ce modeste bâtiment fut intérieurement augmenté d'une galerie, Daillé y officia quelquefois, aux services du dimanche et le mercredi, à la lecture du matin. Quant à Peiret, il continua d'y prêcher jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1704, avant l'ouverture de la nouvelle église de Pine Street.

Daillé se montra sous un jour des plus honorables, lors des troubles advenus sous l'administration de Leisler. Désapprouvant les mesures violentes prises pour le maintien de l'usurpation, le pasteur se rendit auprès du Commander pour l'exhorter à la clémence; noble langage si peu compris par le dictateur, qu'il se vit, avec son collègue Peiret, menacé d'emprisonnement. Le pasteur huguenot ne se montra pas moins courageux pour sauver Leisler au lendemain de sa chute. « Si nos trois ministres, écrivit-on de New-York à la classe d'Amsterdam, avaient suivi l'exemple de monsieur Daillé... qui sait si l'on n'aurait pas réussi à empêcher ce meurtre juridique? Quand Leisler était en prison, et condamné à mourir, Daillé fit tous ses efforts pour dissuader le gouverneur Slaughter d'exécuter la sentence, le conjurant de faire grâce. » Le pasteur usa même de son influence pour persuader aux français de la Nouvelle-Rochelle et à ceux de Staten-Island, de se joindre à lui, dans une pétition adressée au Gouvernement en faveur de Leisler. Tant de genérosité le rendit suspect : il fut traduit devant l'Assemblée et peu s'en fallut qu'il ne fût incarcéré, par ordre du Conseil, comme promoteur des troubles.

Le ministère de Daillé, à New-York, finit en 1696, époque à laquelle il fut nommé pasteur de l'église de Boston. Il revint à New-York, l'année suivante, pour contracter un second mariage avec Seytie Duyshensh (?) Le permis est daté du 13 août 1697. On le retrouve encore à New-York en 1712. Il y baptisa, le 28 décembre, « après le sermon du matin, Louis Rore, fils du pasteur Louis Rore et de Marie Le Boyteulx sa femme ». Les parrain et marraine sont Louis Carré et Marie Fleuriau,

deux exilés du Poitou qui avaient suivi le pasteur huguenot sur ces rivages étrangers.

Daillé quitta peut-être New-York, parce que les congrégations rurales des environs ne réclamaient plus ses services. Staten-Island avait pour pasteur de Bonrepos, qui succéda aussi à Daillé dans le ministère de l'église de New-Paltz. Ainsi libéré, le pasteur huguenot se rendit dans la cité qui devait voir la fin de ses utiles labeurs, et où le fidèle serviteur de Dieu entra dans son repos, au mois de mai 1715, dans sa soixante-sixième année. Le veuvage avait rendu deux fois son foyer solitaire. Sa troisième femme, Martha, lui survécut. Dans son testament, il n'est fait aucune mention d'enfants issus, soit de ce mariage, soit des précédents. Entr'autres legs, il laisse un modeste domaine à son « bien-aimé frère Paul Daillé, en Hollande, et à ses héritiers pour toujours. » Dans le document original un espace en blanc laissé après le nom du frère a été rempli par une main étrangère avec les mots suivants : Vaugelade, près Amsfort. Hoevelaken, village situé à quatre milles d'Amersfoort, est peut-être le lieu désigné.

Tous les faits que l'on a pu recueillir sur le pasteur huguenot, prouvent qu'il fut un digne représentant de la race et de l'ordre auxquels il appartenait aux meilleurs titres. Il mérita l'estime et la considération des hommes les plus distingués de son temps. Les Nouvelles (*News-Letters*) de Boston qui annoncent sa mort, insistent plus que d'ordinaire, sur les vertus qui le rendirent cher à ses compatriotes, et à la congrégation dont il fut si longtemps le guide. Les lignes suivantes seront la meilleure conclusion de cette notice.

Boston, 23 mai 1715. — « Lundi matin 20 courant, est mort ici le Révérend M. Pierre Daillé, pasteur de la Congrégation française, âgé d'environ soixante-six ans. C'était un homme de grande piété et charité; affable et courtois, de vie et mœurs exemplaires. Aussi a-t-il laissé de vifs regrets à tous, et particulièrement aux membres de son troupeau. »

CH. BAIRD.

DOCUMENTS

LETTRE DES RÉFUGIÉS DE BAIREUTH

AUX ÉTATS DES PROVINCES-UNIES [1].

17 décembre 1688.

A trés hauts, trés puissans et trés Magnifiques Seigneurs, Nos Seigneurs les Estats des Provinces Unies.

Le Consistoire de l'église Réformée de Wilhelmsdorf suplie trés humblement vos trés hautes et trés magnifiques Puissances d'avoir la bonté de jetter les yeux sur l'exposé qu'il prend la liberté de leur faire du pitoyable estat ou la misère a réduit ce petit troupeau réfugié dans les Estats de Baireuth et de vouloir lui départir quelques-unes de vos grandes Charités pour le retirer s'il est possible de son estat calamiteux.

Vos trés hautes et trés Magnifiques Puissances nous firent la grâce de nous faire donner au commencement du mois de mars dernier par monsieur Abraham Purrat, marchant à Nuremberg, la somme de trente escus monnaye d'Empire provenus de leur collecte que nous distribuâmes aux malades et plus pauvres de ce troupeau. Nous continuons d'en remercier trés humblement vostres hautes et trés magnifiques Puissances et toutes les pieuses personnes qui ont contribué à ce charitable secours. Mais nous voyans réduits à la dernière misère, sans pouvoir découvrir un autre moyen capable d'empescher notre dissipation, dispersion, et par conséquent notre entière ruine, qu'en recourans à la charité de vos trés hautes et trés

1, C'est à une communication du savant archiviste de Harlem, M. Enschedé, que nous devons cette pièce intéressante à divers titres. Sur le refuge de Baireuth et sur l'église de Wilhelmsdorf voir l'ouvrage de Ch. Weiss (t. I, p. 231-232) et *les Églises du Refuge* par M. F. de Schickler (p. 73-74).

magnifiques Puissances, bien que ce soit avec un regret indicible que nous continuons d'être leurs importuns. Le pasteur et les anciens du Consistoire de cette Église renaissante ne la pouvant voir succomber sous le poids de l'extrême pauvreté et misère qui l'accablent, sans faire ce dernier essay pour ne la voir pas ensevelir dans ses ruines, prenons encore la liberté, Nos très honorés Seigneurs, de vous supplier trés humblement d'avoir pitié de ce petit troupeau, qui est un fragment des pauvres Vaudois répandus dans le val d'Oisans en Dauphiné, et d'avoir la bonté de nous faire départir quelques portions des revenus de votre justice, afin que nous puissions pourvoir à notre subsistance et à celle de nos pauvres familles et estre en estat de défricher les bois que S. A. S. nostre Prince nous a donnés pour y semer.

C'est pour cet effet que nostre compagnie a député le sieur Jean Bérard, l'un des anciens de notre Consistoire, dont la probité est connue, pour se transporter dans vos trés puissantes provinces, afin d'y recevoir vos bénéficenses, et de représenter à Vos hautes et très Magnifiques Puissances la vérité de nostre triste condition. Nous suplions très humblement, nos trés honorés Seigneurs, d'ajouter foy à ce qu'il leur exposera pour la confirmation de ce que dessus, et d'être persuadés qu'il n'y a point d'Église de nostre sainte communion dans toute l'Allemagne plus pauvre dans cette conjonction que celle cy, ny qui ait besoing d'un plus prompt et plus charitable secours extrémement consolatoire à ces pauvres fidèles venus de l'Église de Misoën et adjointes, et rassemblés par les soins de leur Pasteur, les uns lorsque les dragons faisoient le dégât dans la province de Dauphiné où estoient enclavée celle-cy, les autres après leur longue détention dans les prisons, et auxquels il ne reste à présent que leur âme pour butin.

C'est la grâce que nous demandons très humblement, Nos trés honorés Seigneurs, et d'agréer que nous continuions à prier Dieu pour vos trés hautes Puissances, pour la prospérité de leurs puissans Estats et la paix et tranquilité de vos florissantes Esglises, puisque nous sommes avec un profond respect,

Nos Seigneurs,

De vos trés hautes et trés magnifiques Puissances les trés humbles

et trés obéissants serviteurs, les pasteurs et les anciens du consistoire de l'église réformée de Wilehlmsdorff;

(Signé) JEAN BONNET pasteur, J. BÉRARD ancien, A. VIEUX ancien, S. VIEUX ancien, PIERRE COING ancien, F. ARMET ancien et secrétaire.

Wilhelmsdorff. Dans les Estats de Baireuth.

17 décembre 1688.

Liste jointe à la requête :

Sieur Jean Bonnet pasteur de l'Église réformée de Wilhelmsdorff, sa femme et deux enfans	4
Jean Bérard, sa femme et quatre enfans	6
Jean Vieux, sa femme et deux enfans	4
Simon Vieux, sa femme et deux enfans	4
Estienne Armet, sa femme et trois enfans	5
Pierre Coing, sa femme, sa sœur et sa fille	4
Jean Pelorce et Suzanne sa sœur	2
Anne Pelorce Veuve et son fils	2
Paul Albert	1
Pierre Albert et sa sœur	2
Marc Bérard, sa femme et un enfant	3
Marie Bérard Veuve	1
Luc et Simon Girard	2
Daniel Delort, sa femme et deux enfans	4
Jacques Delort et sa femme	2
Jean Coste, sa femme et trois enfans	5
Anne Bethon Veuve et trois enfans	4
Henry Coing	1
Daniel Coing, sa femme et un enfant	3
Jean Coing, sa femme et un enfant	3
Marie Eustache	1
Daniel Bérard et un enfant	2
Isabeau Orard veuve	1
Anne Coing orfeline	1
Paul Gondré, sa femme et deux enfans	4

Cristofel Girardet, sa femme et six enfans	8
Jacques Jouffré	1
Jacques Lombard et sa femme	2
Magdelaine Besson Veuve et sa fille	2
Suzanne Jofroy orfeline	1
Anne Piq Veuve	1
Jaques et Abraham Niels	2
David Bournat	1
François Monard	1
Estienne Debaus, sa femme, son frère et une fille	4
Samuel Legat, sa femme et un enfant	3
Daniel Peregentil, sa femme et son fils	3
Daniel Sauvage et sa femme	2
Jean Talmé, sa femme et quatre enfans	6
Jean Petol orfelin	1
Jean Chopine, sa femme et trois enfans	5
André Vieux garçon	1
Quatre jeunes garçons orfelins venus de nouveau de Suisse	4
	122

(*Original.* Archives de Harlem).

REQUÊTE DES PROTESTANTS

DE CLAIRAC, TONNEINS, CASTELMORON, NÉRAC, AU ROI

12 janvier 1755

Eynesse, par Sainte-Foy la Grande (Gironde), 6 novembre 1882.

Monsieur le rédacteur,

Il vient de me tomber sous les mains, une petite liasse de papiers jaunis se rapportant au protestantisme dans nos contrées. Vite j'en ai extrait, en songeant à vous, une supplique des malheureux religionnaires de Clairac, Tonneins, Castelmoron, et Nérac, au roi Louis XV, qu'ils s'obstinent, malgré tout, à nommer le *Bien aimé*.

Pauvres chers martyrs de leur cause, ils invoquent jusqu'à la *beauté*

du climat qui doit ramener ceux que le désespoir a arrachés à la mère patrie par un exil sans retour !

PENAUD, pasteur.

Au Roy

Sire,

Les sujets protestans des villes de Clairac, Tonnein, Castelmoron, Nérac et des environs, osent implorer la clémence de votre Majesté et porter aux pieds de son trône les plaintes soumises et respectueuses que leur arrache le poids des afflictions sous lesquelles ils gémissent.

Les assemblées de religion qu'ils ont tenues vers la fin de l'année 1753 et au commencement de 1754 leur ont attiré la disgrace de V. M. Les sinistres interprétations qu'on peut avoir données à leur conduite, les soupsons injurieux auxquels ils sont exposés, les accablent bien plus que les sentiments de leurs maux. Daignez, sire, écouter leurs justifications avec cette bonté qui fait l'essence de votre caractère et qui vous a fait préférer, aux titres le plus glorieux, celuy de Roy bien aimé.

Les supplians habitent des contrées presque entièrement peuplées de religionnaires. Leur nombre y est environ cinquante mille personnes la voix de leur conscience qui leur prêchoit sans cesse la nécessité de rendre un culte public à la divinité ; l'exemple des religionnaires du Languedoc, du Vivarais, du Dauphiné, du Poitou, de l'Aunis, du comté de Foix et d'autres provinces du royaume, ne purvent vaincre pendant longtemps les considérations qui les retenoient ; effrayés enfin de la tiédeur criminelle dans laquelle ils avoient vécu et ne pouvant d'ailleurs faire bénir leur mariage par des prêtres de l'église romaine, ils crurent ne pouvoir refuser plus longtemps les secours spirituels des pasteurs de leur communion. Leurs premières assemblées furent secrettes et peu nombreuses ; l'affluence du peuple et le petit nombre de pasteurs les rendirent publiques, mais cela n'empêcha point qu'on n'y admirât toujours le bon ordre, la circonspection, la dessense du culte divin qui en étoit l'unique objet et généralement tout ce qui pouvoit contribuer à le faire tollerer. Cependant, après cet éclat, les supplians ont été

abandonnés à la rigueur des édits; plusieurs d'entreux ont été exclus, d'autres ont été jettés dans les prisons, quelques-uns, saisis de crainte, se sont expatriés eux-mêmes pour conserver leur liberté ; tous, sans exception, sont sujets à des amendes arbitraires qui les épuisent et mettent hors d'état de payer leurs impositions ordinaires; enfin, pour mettre le comble à l'humiliation, quoyqu'on ne puisse douter de leur constance dans les épreuves qu'ils ont à soutenir, on a envoyé dans cette contrée un régiment de dragons qui tuent, qui poignardent les gens, qui saccagent, qui violentent le sexe, et qui répandent par là l'effroi et la désolation dans le païs[1]. Indépendament de ces maux, le sènéchal d'Agen leur en prépare de nouveaux. Plus de trois cents témoins ont été cités devant ce tribunal pour déposer au sujet des assemblées de religion interrompües du païs depuis plus de six mois. Hélas! Sire, quels doivent être les effets d'un pareil zèle? Une longue expérience a déjà démontré qu'au milieu des plus cruelles épreuves, les religionnaires sont également inébranlables dans la fidélité qu'ils doivent à leur Dieu et à leur Roy; ainsi, quels que grands que soient les maux qu'ils ayent à souffrir, ils ne produiront jamais en eux d'autres sentiments que ceux de la patience et de la soumission.

Mais les arts négligés, le commerce interrompu, les champs incultes, un dérangement universel, la dispersion d'un peuple nombreux qui fertilise les terres et enrichit les villes sont les suittes de la sévérité qu'on exerce sous le nom de Votre Majesté contre des sujets aussi fidèles que malheureux. Il ne faut point chercher dans l'avenir, le temps de cette affreuse désolation, il est certain qu'elle règne dans ces provinces où les calamités, jointes aux mots qu'entraîne l'intolérance, ne laissent entrevoir partout que de la misère et de la consternation, car c'est dans ce déplorable état, sire, que les sujets cherchent leur unique refuge dans les tendres compassions de V. M. La pureté de leur intention leur assure qu'ils ne sont pas indignes, malgré leur désobéissance à des loix qu'ils ont cru ne pouvoir observer sans crimes. S'il ne fallait, Sire, pour plaire à V. M. que l'affection la plus tendre, la fidélité la plus inviolable,

1. On peut lire de tristes détails à ce sujet dans l'*Histoire des Églises du désert*, de Ch. Goquerel, t. II, p. 185, 186.) Le parlement de Bordeaux, qui n'était pas suspect d'indulgence, eut plus d'une fois à rappeler la soldatesque aux devoirs de l'humanité.

le sacrifice entier de leurs biens et de leur vie, les religionnaires ne se trouveraient pas inférieurs aux plus favorisés de vos sujets. Leur douleur est inexprimable de ne pouvoir concilier ce qu'ils doivent à Dieu avec l'observation des édits qui leur prohibent tout exercice de leur religion.

La nécessité de rendre des hommages publics à la divinité est un sentiment gravé dans le cœur de tous les peuples de la terre; c'est le plus ferme appui de la religion, c'est un précepte formel de l'évangile que les premiers héros du Christianisme ont prêché par leurs exemples et leurs instructions. Les religionnaires peuvent être dans l'erreur, mais quand on le supposeroit, ils n'en seroient pas moins coupables aux yeux de Dieu s'ils négligeoient de luy rendre un culte qu'ils regardent comme essentiel et indispensable. Les suppliants ne craignent point de dire que si, malgré cette intime persuasion, trois millions de religionnaires[1] répandus dans le royaume pouvoient entièrement étouffer la voix de leur conscience, ce seroit le malheur le plus funeste qui peut arriver à l'état et à la religion. Des sujets infidèles à leur Dieu le seroient à son oint; la crainte des chatimens ne les empecheroit pas de commettre dans les ténèbres toute sorte de crimes et d'injustices. Le changement que les assemblées de religion ont produit dans la conduitte et les mœurs du menu peuple privé pendant longtemps de tout espèce de culte, prouve combien le secours de l'instruction, de la prière et d'une mutuelle édification luy est nécessaire. Permettrez-vous, sire, que des moyens si efficaces pour former vos peuples à la vertu et à la pratique de leurs devoirs attirent sur les religionnaires les plus sévères chatimens. Ils ne se sont point rendu coupables en contrevenant à des édits qu'ils ne pouvoient observer sans commettre un crime envers Dieu, et tomber dans les horreurs de l'athéisme et de l'impiété; hélas! Sire, pourquoi faut-il que sur un article si important, l'obéissance qu'ils doivent à Dieu soit séparée de celle qu'ils doivent à V. M. Qu'elle daigne abatre le funeste mur de division que ses mains n'ont point élevé; leur soumission à ses volontés n'aura plus de borne.

Indépendamment de ces motifs spirituels que les sujets employent

1. Ce chiffre, que l'on retrouve encore plus loin, est d'une évidente exagération pour cette époque, et même pour les temps antérieurs à la Révocation (*Réd.*).

pour se justifier aux yeux de Votre Majesté, la conduite rigoureuse et inflexible du clergé par rapport aux mariages et aux batémes n'a pas peu contribué à faire naître les assemblées de religion.

Il n'y a pas un seul évêque dans le royaume qui n'exige pour la célébration des mariages une abjuration dans les formes précédées des épreuves les plus difficiles. Les curés suivent exactement les ordres de leurs supérieurs à cet égart. Plusieurs même, convaincus par une triste expérience du peu d'effet de cette contrainte, refusent la bénédiction nuptiale à ceux mêmes d'entre les religionnaires qui peuvent se pretter à une si lâche dissimulation. Dans cette extrémité, quel parti reste-t'il à prendre à une jeunesse nombreuse qui doit donner des nouveaux sujets à l'état; celuy de vivre dans l'impureté est odieux; celuy de vivre dans le célibat est impratiquable, du moins pour la plupart; il est même contraire aux veües du Créateur et à l'avantage du royaume.

L'unique resource des religionnaires est donc de faire benir leurs mariages par leurs propres pasteurs dans les assemblées de religion, et c'est à quoy ils ont été obligéz par le refus constant des curés et des éveques.

Les batémes forment un second objet, non moins intéressant. Pendant longtemps, les religionnaires ont fait présenter leurs enfants à l'Église pour y être batisés. Le désir de se soumettre, autant qu'il était possible, à la disposition des édits leur faisoit vaincre à cet égard une répugnance fondée sur ce que les enfans semblent appartenir à l'église dans laquelle on les a introduits ; mais depuis quelques années, les curés s'erigeant en juges souverains de la validité des mariages qu'ils avoient refusé de celebrer, ont affecté, en batisant les enfans qui en sont provenus, de les déclarer batards et illégitimes. Cet abus de leur ministère a forcé la plus part des religionnaires à faire batiser leurs enfants au désert pour ne pas laisser graver sur les registres publics des monumens d'infamie contre leur état et celuy de leurs enfans. Ce sont là, Sire, les motifs spirituels et temporels qui ont porté les supplians à former des assemblées de religion; bien loin qu'elles ayent porté la moindre atteinte à la soumission et à la fidélité qu'ils doivent à V. M., ce devoir essentiel a toujours fait le principal objet des prédications qu'ils ont ouïes, tout comme la conservation de votre sacrée personne, la prospérité de son regne, le bonheur de ses jours, ont fait

l'objet de leurs plus ardentes prières. Ce glorieux témoignage ne pourroit leur être refusé par des personnes qui, étant préposées pour veiller à la tranquilité publique, sont parfaitement instruites de tout ce qui s'est passé aux assemblées de religion. Rassurés par leur innocence, les suppliants, Sire, osent espérer que V. M. sera touchée du sort d'une infinité de malheureux qui gémissent les uns dans l'exil, éloignéz de leurs femmes et de leurs enfants, d'autres dans les prisons où ils ne peuvent secourir leurs familles et sont eux-mêmes accabléz de maux, plusieurs dans les horreurs de l'indigence où ils ont été réduits par des amendes et des taxes multipliées, tous enfin dans les plus vives allarmes sur leur état et celuy de leurs enfans. Daignez, Sire, terminer leurs peines et arreter les poursuittes dont ils sont ménacéz par vos tribunaux de justice. Veuillez confirmer une quantité prodigieuse de mariage célébréz au désert depuis quelques années; l'innocence des enfans qui en sont les fruits, les secours qu'ils pensent un jour procurer à l'état, attendriront sur eux le cœur de V. M. Elle ne permettra pas qu'ils soient injustement exclus des droits que la nature leur donne.

Les supplians, Sire, ne peuvent s'empêcher d'étendre plus loin leurs humbles supplications. Dieu qui sonde les cœurs sçait avec quelle amertume les religionnaires se sont vûs dans l'impossibilité d'obéir à des édits dont V. M. a parû jusqu'à présent vouloir maintenir la disposition. Il falloit que les obstacles fussent insurmontables, c'est-à-dire qu'ils prissent leur force dans les droits mêmes de la divinité et de la nature; pénétréz de la plus vive douleur, ils vous conjurent, Sire, de consilier enfin leurs devoirs envers Dieu et la personne sacrée de V. M. par quelques modifications à ses édits qui n'ont été rendus que sur des exposés peu sincères. On insinua que le nombre des réformés en France étoit trop peu considérable pour mériter quelque considération; on eut l'art de persuader en même temps que la crainte opereroit leur entière réunion au corps de l'Eglise; tels furent les principaux motifs de la révocation de l'édit de Nantes. L'événement conforme à l'expérience de tous les siècles a découvert la fausseté de ces insinuations et de l'inutilité des voyes de rigueurs. Il est universellement reconnu qu'il y a en France plus de trois millions de religionnaires. V. M. ne permettra pas qu'une partie si considérable de ses sujets reste toujours privée de tous les avantage spirituels et temporels qu'ils

ont perdu; leur situation, du moins, peut être adoucie par quelque espèce de tolérance; l'équité l'exige, leur fidélité mérite cette récompense, le bien même de l'état le demande. Quels avantages, quelles nouvelles forces n'en pourroit-il pas recueillir? Les allarmes de tant de fidèles sujets se changeront en cris d'allégresse, leur courage abatu par la crainte et la misère se verroit ranimé. Mille troupes fugitives et désolées seroient arretées pour toujours près de leurs foyers; l'amour de la patrie, la beauté du climat ramèneroient ceux que le désespoir en auroit arrachéz; la marine, le commerce, l'agriculture, tous les arts fleuriroient plus que jamais, et l'industrie d'un peuple nombreux deviendroit une source inépuisable de richesse. Qu'il soit permis de le dire : la cruelle gêne où se trouvent les religionnaires en ce qui regarde la conscience, produit des effets tout opposéz. Quels établissemens, quelles entreprises pourroient former des malheureux qu'un attachement invincible pour leur religion a exposéz sans cesse à la perte de leurs biens et de leur liberté? Comment chercheront-ils à augmenter leur fortune s'ils ne peuvent laisser en France d'autre héritage à leurs enfans qu'un nom couvert d'opprobre et de misère?

Les supplians, Sire, sont persuadés que si V. M. connoissoit toute l'étendue de leurs maux et le préjudice infini que les provinces en ressentent, elle ne tarderoit pas à y apporter les remèdes convenables. Pourquoi V. M. ne peut-elle lire dans les cœurs des religionnaires les sentimens qui les animent? tant d'attachement pour Dieu, tant d'amour et de fidélité pour le roy ne resteroient pas sans récompense. Quel que soit le succès de leurs vœux, ces sentiments seront la règle inviolable de leur conduite.

Les supplians, Sire, seront prêts dans tous les temps à sacrifier leurs biens et leur vie pour le service de Votre Majesté, et ils ne cesseront jamais d'adresser au ciel les prières les plus ardentes pour la gloire et la prospérité de son règne.

Le 12 janvier 1755.

MÉLANGES

LES SERMONS DE CALVIN

SUR LE LIVRE DE JOB [1].

On ne saurait relever avec assez de soin le caractère pratique des sermons de Calvin. Sans doute tout sermon, digne de ce nom, doit être pratique, c'est-à-dire sortir des principes pour se hâter vers la vie morale, ou mieux, des principes, faire découler la vie; mais les sermons du grand réformateur ont, à un degré extraordinaire, ce but évangélique : ils entrent dans le détail, ils sont pleins de conseils très minutieux, ils ne craignent pas de prendre corps à corps les défauts, les préjugés, les préventions, les lâchetés; il y a en eux une hardiesse, qui parfois nous étonne et nous froisse. Tout le monde y trouvait son compte, ils sont populaires dans le sens le plus vrai du mot. Il y a ici un double et étrange contraste. D'abord avec la doctrine de l'élection, il semble que les conseils pratiques et les appels à la volonté soient comme superflus : et au contraire ils abondent, on n'entend qu'excitation à l'action, à peine la doctrine est-elle rappelée dans une phrase incidente, comme chose entendue et établie. Ce contraste a été un de mes grands étonnements à la lecture des sermons de Calvin, et c'est là une confirmation manifeste de la pensée que j'ai souvent exprimée, à savoir que la prédestination calviniste, n'est que l'expression violente du sentiment intime de la communion personnelle et vivante avec Dieu, et nullement une formule fataliste, comme elle l'est devenue plus tard. L'autre contraste a trait à la personne même de Calvin. Calvin, d'après la tradition courante, c'est le dogmatisme incarné, la logique inflexible. S'il parle au peuple chrétien, ce sera sans doute par propositions algébriques et par dures et transcendantes affirmations. Erreur complète : il n'y a pas de prédicateur qui ait plus de souci

1. Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 466 et 504.

d'entrer dans la vie simple, journalière, réelle. Du texte le plus philosophique, il prend occasion de donner un bon conseil, c'est l'homme des applications, sa prédication est une application continuelle, et même, par une ingéniosité, souvent excessive, il fait sortir des paroles à expliquer, une conséquence pratique, qui n'y est pas toujours. Je voudrais montrer par quelques citations, ce caractère trop peu connu des discours du grand théologien.

D'abord, il n'y a pas de sermon qui ne se termine par une exhortation pressante, un appel à l'action, une élévation pieuse et une prière. Mais c'est à un point de vue plus caractéristique, que je voudrais signaler le côté pratique de ces discours. On a quelque peine à se figurer cent cinquante sermons, roulant en définitive sur les trois ou quatre idées capitales qui sont dans le livre de Job, idées reproduites sous toutes les formes, parées du splendide langage oriental, rendues saisissantes et immortelles, par une poésie sans pareille, mais au fond idées toujours les mêmes. Pendant cent cinquante discours le prédicateur va-t-il redire : « Ne murmurez pas, adorez, Dieu est la justice et la miséricorde absolue? » Nullement, et dans chaque sermon, à propos du texte, d'une image, d'un détail, l'orateur trouve moyen, sans trop solliciter le sens, mais en le sollicitant bien un peu, de donner les conseils les plus intéressants, les plus inattendus, les plus pratiques, descendant dans l'intimité des consciences, des sentiments et de la vie quotidienne. A chaque pas, ce sont des digressions, peut-être des hors-d'œuvre, mais fort utiles, qui devaient singulièrement réveiller l'attention, où chaque auditeur se reconnaissait et avait beaucoup à prendre : c'est aussi charmant qu'instructif. Exemples : A propos de ce cri magnifique de Job maudissant le jour de sa naissance, de ces belles accumulations poétiques : « Périsse le jour où je suis né et la nuit en laquelle il fut dit qu'un enfant mâle était conçu ; qu'il soit rayé, etc... » Sans doute, Calvin a bien vu le sens général, mais toujours le même, pendant ces douloureuses plaintes ; mais alors à propos du mot « la nuit où il fut dit qu'un enfant mâle a été conçu », voilà Calvin donnant les plus sages conseils au sujet de l'égale affection que nous devons avoir dans la famille pour les filles et pour les fils : c'est pris sur le vif, mais Job dans son désespoir n'y pensait certainement pas : « Que ceux qui auront des enfants se doivent tellement réjouir d'avoir des enfants mâles, qu'ils ne rejettent leurs filles : comme nous

en verrons de fous, qui sont menés d'ambition, qu'il leur semble que Dieu leur fait grand tort s'il ne leur envoie des enfants mâles. Et pourquoi? Afin qu'ils puissent gouverner la maison; qu'ils se puissent faire valoir, qu'ils puissent entrer en crédit. Voilà comme les hommes veulent comme perpétuer leur vie : et cependant si Dieu leur donne des filles, c'est pour leur profit et ils ne le connaissent pas : ils voudraient donc que Dieu consentit à leurs fols appétits. Aussi Dieu punit souventes fois cette outrecuidance : car il donnera des enfants mâles à ceux qui les apprêtent par trop, et ils leur crèveront les yeux en la fin, ils seront des gouffres pour abimer leur substance... Il faut venir là : Seigneur, si tu me donnes lignée, que ce soit afin que ton nom soit honoré après moi : et si tu me fais la grâce d'être nommé père, que je puisse tellement instruire les enfants que tu m'auras donnés qu'ils soient vraiment tiens... Quand Dieu leur enverra une fille, et ils voudraient bien avoir des mâles, qu'ils disent : Et bien, Seigneur, tu connais ce qui nous est bon, il nous y faut ranger. Voilà où la bénédiction de Dieu se montrera. » (Sermon XI.)

C'est une pensée très touchante, délicate, qui n'est probablement pas dans le texte, mal traduit par Calvin « Et si supplie ma femme par les enfants de mon ventre XIX, 17 » que cette exhortation à une affection plus grande entre le père et la mère à cause des enfants. « Sur cela Job montre que les enfants doivent augmenter l'amour du mari et de la femme. Car quand Dieu bénit un mariage par lignée, cela doit croître l'affection mutuelle pour vivre en plus grande concorde. Les païens ont bien connu cela, mais il est bien mal observé de ceux qui devraient bien y voir plus clair. Voilà donc les païens qui ont confessé que les enfants étaient des gages pour confirmer mieux l'amour du mari et de la femme, pour les tenir en paix et union... Or quand Dieu ajoute encore de superabondance pour confirmation de cette grâce que le mariage produit enfants, si les hommes et les femmes sont si brutaux qu'ils ne soient pas induits ni incités par cela à s'aimer encore plus, il est certain que leur ingratitude est par trop lourde. » (Sermon LXXI.)

A propos des enfants de Job sur l'instruction et l'éducation des enfants. « Aujourd'hui ceux qui ont des enfants veulent bien qu'ils soient enseignés : mais qu'ils soient menés de zèle et affection à Dieu, à grand peine en trouvera-t-on de cent l'un. Quoi donc?

chacun pense à son profit. Il dira bien : Je voudrais que mon enfant fût enseigné ; mais quoi ? quand il aura bon esprit, qu'il parvienne, qu'il se fasse valoir, qu'il amasse des biens, qu'il soit en crédit et en honneur. Voilà les regards qu'auront les pères quand ils voudront que leurs enfants soient enseignés : mais de tendre à cette simplicité pour dire : Je me contente que mon enfant serve à Dieu, étant assuré que Dieu le bénira, le fera prospérer, et encore qu'il soit pauvre selon le monde, je me contente que Dieu soit son père, combien y en a-t-il qu'aient une telle considération ? » (Sermon XXII.)

Cette pittoresque sortie contre les excès des hommes, condamnés par la tempérance et le discernement des animaux, à propos du passage : « L'âne sauvage braira-t-il auprès de l'herbe et le bœuf mugira-t-il auprès du fourrage ? » est toujours de saison : « Quelle est notre ingratitude ! Si Dieu nous donne à boire et à manger, avons-nous cette tempérance comme les bêtes brutes de nous tenir cois ? Nenni, mais nous sommes comme gouffres insatiables. Quelles sont nos cupidités et combien excessives ! Voilà un âne qui mangera : Combien qu'il ait travaillé avec grande peine, quand on lui donne sa pâture, il se rassasie et s'en va coucher là dessus, il se contente. Et un homme a-t-il gourmandé plus que quatre ou cinq n'en sauraient engloutir, il ne se contente point de cela, il ne regarde point ce qu'il lui faut, mais il veut toujours entasser et amasser. Quand un homme aura son grenier plein, il a son ventre plus grand beaucoup ; quand il aura une cave bien garnie, il lui semble que ce n'est rien ; quand il aura la provision d'une douzaine de personnes, encore ne se contentera-t-il pas, il sera là comme un gouffre qui ne peut jamais être rassasié. Voilà donc comme les hommes sont transportés de leurs cupidités, en sorte qu'ils ne seront jamais saoûls : telle est leur grande ingratitude. Et quels juges faut-il à telles gens ? les ânes et les bœufs. Il ne faut pas que les anges descendent du ciel pour montrer la condamnation de Dieu sur nos têtes. » (Sermon XXIII.)

Il y a partout dans ce recueil des digressions aussi heureuses, aussi originales, aussi imprévues, sur l'ambition les vanités, la compassion, la sympathie, la solidarité. « L'homme nous est prochain et comme un avec nous ; nous sommes tous d'une nature, nous avons une chair, nous sommes le genre, le genre humain. » Mais

les citations qui précèdent suffisent à bien marquer le caractère pratique et populaire des sermons sur Job.

Il nous reste à présenter une considération dernière pour expliquer l'exceptionnelle faveur dont jouirent ces discours; c'est leur actualité, leur opportunité. Sans doute les épreuves sont de tous les temps et la souffrance ne quitte jamais notre pauvre terre. Des exhortations à la résignation dans la douleur sont toujours de saison et les « Sermons sur Job » seront lus avec édification et profit tant qu'il y aura des larmes à sécher et des cœurs à consoler, c'est-à-dire toujours. Cependant au moment où Calvin parlait, et dans les temps qui suivirent, il y eut de telles misères, les persécutions furent si cruelles, les fidèles eurent tellement à souffrir et de toutes manières, et d'une façon si inique et si imméritée, que les exhortations du Réformateur semblent aller droit à l'adresse des exilés, des prisonniers, des martyrs pour la foi. Calvin est loin de vouloir faire de la popularité au moyen de l'actualité : mais il n'était pas possible que les souffrances des temps ne rendissent pas ses exhortations plus efficaces et plus populaires.

Rarement il fait allusion aux événements du jour. Il est même sobre d'attaques contre l'Église romaine. Il lui échappe parfois des impatiences contre ses adversaires, impatiences et duretés : « Ce sont des bêtes, voire si lourdes que non plus » qu'il était le premier à regretter; il était si maladif, si irritable et si nerveux. Mais, d'une façon générale, les « Sermons sur Job » n'ont pas du piquant et du montant par les vives attaques, par les apostrophes aux tyrans et au clergé, par l'évocation dramatique des misères présentes. Il y a plutôt de la sérénité et comme une préoccupation de se tenir dans des régions générales et plus hautes. Seulement et par cela même, quand l'orateur parle directement des souffrances atroces de ses frères, il y a une émotion d'autant plus vive et dans la pensée et dans le style. Ainsi cette progression dans les tourments est bien saisissante : chacun de ses auditeurs était, lui ou les siens, passé par là : « Quand un homme sera mis à la torture, on lui augmentera toujours de plus en plus le tourment jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus, qu'il soit à l'extrémité. Satan aussi a eu cet artifice envers Job; car c'est comme s'il le mettait premièrement à la corde quand il lui fait annoncer : Voici tes bœufs et tes ânesses qui ont été ravis par les Jabéens, les brigands sont venus qui ont meurtri tes

serviteurs. Et bien, voilà un homme à la torture; mais quand on lui vient dire : Voilà le feu qui est tombé du ciel et a consumé tout le bétail, c'est comme si on mettait aux pieds un contrepoids à un pauvre homme, afin que le mal lui croisse et qu'il lui soit beaucoup plus grief. Et à la fin, voilà l'extrémité, c'est quand on lui annonce la mort de ses enfants. Apprenons donc que quand nous serons échappés d'un mal, qui nous semblera estre bien pesant, et bien difficile à souffrir, que Dieu nous en pourra envoyer un autre qui sera beaucoup plus excessif. » (Sermon XVI.)

Le morceau suivant contient une peinture navrante des maux de l'Église et il respire une foi et une espérance admirables. « En somme Dieu ne veut point que les fidèles soient maintenus par moyens ordinaires, qu'ils aient des armées toutes prêtes pour se revenger quand ils seront assaillis de leurs ennemis, qu'ils aient grandes munitions, qu'ils aient force alliances et choses semblables, non : ils seront dépourvus de tout cela selon les hommes : ou bien, s'ils en ont, ce ne sera pas que leurs ennemis ne soient plus forts, ou plus puissants, tellement qu'ils ne pourront pas leur résister par ce moyen-là. Voilà donc comme il ne faut pas que nous soyons maintenus par moyens humains : mais quand nous serons environnés de plus puissants que nous, lesquels ne demanderont qu'à nous abimer, quand nous en serons sauvés, c'est à fin que nous sachions que c'est Dieu qui nous garde et qui nous préserve quand nous sommes sous sa protection et que nous sommes cachés sous ses ailes, tellement qu'il ne permet point aux méchants d'exécuter leur rage sur nous, comme ils le voudraient bien, et comme ils sont prêts à le faire, si ce n'était qu'ils fussent empêchés d'en haut. Voilà donc ce que nous avons à noter. Et de fait nous en voyons aujourd'hui un miroir assez clair. Car comment en sommes-nous? Il semble que les ennemis de Dieu sont enragés contre son Église, nous doivent manger à un grain de sel, comme on dit. Si on fait comparaison de puissance, hélas! quelle est celle de notre côté? Nous sommes comme un petit troupeau de brebis, ils sont non seulement un troupeau de loups mais un nombre infini : le monde est plein de ceux qui ne demandent qu'à nous manger les entrailles, et ils ne se contenteraient point de nous avoir mis simplement à mort, mais il y a bien une cruauté qu'on voit bien du tout être infernale. Quand donc la puissance est telle de ceux qui ne demandent qu'à nous

ruiner, et que nous soyons du tout abimés, et que néanmoins nous demeurons; quand nous ne serions qu'un jour en vie, en cela voit-on bien comment Dieu exerce cet office duquel il parle ici, c'est à savoir qu'il délivre de la gueule et de la main du plus puissant celui qui est affligé. »

Notons enfin ce magnifique cri d'espérance pour l'Église affligée: « Il est dit : Espérance de résidu. Et pourquoi? Car (c'est que) il faut que nous espérions contre espérance, c'est-à-dire il faut que quand nous viendrons montrer que nous espérons en Dieu, il n'y ait point d'apparence, selon le monde, que nous devions espérer, mais que la mort nous environne de toutes parts, que nous soyons là en ténèbres, qu'il n'y ait point une étincelle de clarté pour nous réjouir : bref que nous n'ayons sinon le mot que Dieu nous donne pour dire : Je serai votre Sauveur; et que néanmoins cependant il semble qu'il nous tourne le dos, qu'il nous ait rejettés, qu'il semble même que Dieu favorise à nos ennemis, qu'il leur mette le bâton en la main, duquel nous soyons frappés, qu'il semble qu'il nous soit contraire; quand tout cela sera, dis-je, si faut-il néanmoins que nous espérions toujours en lui. Voilà pourquoi il est dit : qu'il y a une espérance de résidu pour l'affligé, comme si Éliphas disait: Quand les enfants de Dieu seront venus jusques à l'extrémité, qu'ils ne sauront plus de quel côté se tourner, qu'il n'y aura nul moyen d'échapper, qu'ils ne laissent pas pourtant d'espérer que Dieu se montrera leur Père et leur Sauveur, que jamais ne leur défaudra; moyennant qu'ils soient appuyés sur cette promesse qu'il y aura espérance de résidu pour l'affligé, et que s'ils voient la mort devant leurs yeux ils ne laisseront pas de contempler la vie qui leur est apprêtée. » (Sermon XX.) Il suffit de citer, et il est bien superflu et il serait facheux d'insister sur la haute valeur philologique, littéraire et religieuse de ces morceaux d'inspiration élevée et de grand souffle.

Si le lecteur veut bien se représenter les considérations que nous venons de développer avec citations à l'appui, l'intensité de la piété, l'immanence de Dieu enveloppant et pénétrant l'âme du fidèle, en second lieu l'affinité de la doctrine du Livre de Job avec la doctrine de Calvin, la souveraineté absolue de Dieu, troisièmement le caractère pratique et vivant des exhortations, et enfin leur application saisissante aux douleurs de l'Église persécutée, — si, disons nous,

— le lecteur veut bien se représenter ces considérations, il comprendra que les « Sermons sur Job » aient joui d'une faveur et d'une célébrité exceptionnelles et que les âmes d'élite, en même temps que les cœurs pieux, en aient fait leur nourriture quotidienne.

ARISTE VIGUIÉ.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDE SUR LA CONDITION DES PROTESTANTS EN BELGIQUE, DEPUIS CHARLES-QUINT JUSQU'A JOSEPH II. *Édit de tolérance de* 1781; par Eugène Hubert, professeur à l'Athénée royal de Liége. XV-251 p. in-8° Bruxelles. Office de publicité. Lebègue et Cie, 1882.

Cet ouvrage est une « dissertation inaugurale » ou thèse soutenue le 25 juillet dernier devant la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, et qui a valu à son auteur, déjà docteur en philosophie, le grade de docteur en sciences historiques.

L'objet du livre est surtout de faire connaître le grand acte de Joseph II et les circonstances de la proclamation de cet édit célèbre, trop négligé peut-être par les historiens. L'auteur y a rattaché une étude sur la condition des protestants en Belgique, matière qui ne pouvait être riche en faits importants, vu l'anéantissement presque complet de la réforme dans les provinces belges à la fin du XVIe siècle, mais qui, cependant, n'est pas absolument vide ni dénuée d'intérêt.

Le livre se compose de huit chapitres (p. 1 — 163). Les deux premiers sont consacrés aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II. L'auteur fait, à propos de ces deux souverains, la remarque suivante: « Nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi les historiens protestants ont condamné avec tant de rigueur le « Démon du Midi » tandis qu'ils ont conservé un regret exagéré pour la mémoire de Charles-Quint. Il nous semble, au contraire, que si l'un des deux sou-

verains fut excusable, c'est Philippe II; celui-ci du moins était étroitement convaincu de sa mission providentielle et se croyait un nouveau Constantin, tandis qu'il est permis de se demander si Charles-Quint, surtout au commencement de sa lutte contre les protestants, était guidé par sa foi, plus que par des visées politiques (p. 33). »

La prise d'Anvers, en 1585, marque la défaite de la réforme. Les protestants durent se faire catholiques ou s'expatrier, et la Belgique, qui devait s'appeler pendant plus d'un siècle les Pays-Bas espagnols, ne connut plus la tolérance jusqu'à l'édit de Joseph II, en 1781 (p. 52). Néanmoins, sous le gouvernement de l'Archiduc Albert et d'Isabelle (chap. III), le protestantisme, bien qu'interdit et poursuivi, donne encore des signes de vitalité, qui persistent à apparaître dans la période suivante, d'autant plus que la Hollande, devenant par la force des choses, l'alliée et l'appui des Pays-Bas espagnols, se trouvait être, par cela même, volontairement ou non, le soutien des réformés. Néanmoins, les autorités maintinrent dans leur rigueur les anciens édits.

Sous Charles VI et Marie-Thérèse qui font l'objet des chapitres V et VI, la situation était un peu autre: D'espagnols, les Pays-Bas étaient devenus autrichiens; le protestantisme avait diminué progressivement, mais il n'était pas éteint. Une circonstance particulière vint lui redonner de nouvelles forces: c'était ce traité de la Barrière en vertu duquel les Pays-Bas catholiques devaient être protégés contre la France par des garnisons hollandaises. La présence de ces soldats avec leurs aumôniers protestants fut l'occasion de diverses manifestations, actes du culte, conversions même, qui amenèrent des explications entre le gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le gouvernement hollandais. Les protestants français, eux-mêmes, profitèrent de la situation; ceux qui étaient voisins de la frontière la franchissaient pour venir à Tournai célébrer la Sainte-Cène. Dans les différents cas qui se présentèrent, l'autorité ombrageuse des Pays-Bas catholiques adopta pour principe « de fermer les yeux sur les croyances des réformés, tant que ceux-ci s'abstiendraient de tout scandale » (p. 88), c'est-à-dire de profession publique.

Marie-Thérèse, la mère de Joseph II, dont il est question dans le chapitre VI, détestait la réforme et avait horreur de la tolérance. Elle n'en fut pas moins amenée à rendre la première ordonnance favorable aux réformés, celle du 5 mai 1768 « qui permettait, à

ceux de la religion réformée résidant dans les Pays-Bas, de disposer de leurs biens par testament » (p. 83) et à permettre, à un ministre étranger, de venir visiter ses coreligionnaires (p. 91).

Daus le chapitre VII, l'auteur étudie les sentiments de Joseph II et décrit les dissentiments qui existaient entre la mère et le fils. Pour M. Hubert, Joseph II « n'est pas un ennemi de la religion catholique; c'est un croyant, mais en même temps un sage ». (p. 100).

Le chapitre VIII et dernier (p. 107-163) est intitulé : « Joseph II et l'édit de tolérance. » Les voyages de l'Empereur, les préparatifs et la promulgation de l'édit, les protestations officielles qu'il souleva dans le pays, les approbations et les réfutations qui l'accueillirent au dehors, la tentative infructueuse du pape pour le faire annuler, la révocation qui en fut faite dix ans plus tard remplissent ce chapitre, le plus long et le plus important de l'ouvrage et celui qui a nécessité le plus de recherches, car l'auteur y invoque une foule de documents parmi lesquels il en est qu'il est le premier à faire connaître. On voit que la population resta froide, que les pouvoirs ecclésiastiques et civils se prononcèrent à l'envi contre la nouvelle mesure, sauf le conseil de Tournai qui se déclara prêt à « seconder les grandes vues de politique, d'humanité et de charité chrétienne de son auguste souverain » (p. 118). Quelques familles étrangères profitèrent de l'édit pour venir s'établir en Belgique. Après la mort de Joseph II, sous le règne de Léopold II, Marie et Albert, gouverneurs des Pays-Bas autrichiens révoquèrent sans difficulté, le 9 février 1792, le même édit qu'ils avaient promulgué, le 12 novembre 1781.

M. Eug. Hubert avait dit (p. 114), que le décret du 12 novembre 1781 « n'est dans la voie de la liberté qu'un pas timide et hésitant » ; il dit, en terminant, que ce fut un « acte opportun et méritoire. Opportun, parce que depuis longtemps les réformés de nos provinces n'aspiraient plus à jouer un rôle politique comme leurs devanciers du XVIe siècle et ne demandaient que la liberté religieuse; méritoire, parce qu'il était d'une modération extrême et qu'il accordait des droits naturels à des déshérités. » (p. 163).

Les XXVII pièces justificatives, d'étendue variable, qui occupent les 75 dernières pages (p. 165-239) presque le tiers, y ajoutent un grand intérêt et complètent heureusement cette savante étude sur la condition des protestants, dans un pays où la réforme, accueillie

pendant un certain temps avec une ardeur si vive, puis comprimée, étouffée pendant de longues années par la plus dure tyranie, essaie courageusement aujourd'hui, à la faveur d'une liberté complète, de réparer les ruines faites par une oppression séculaire.

LÉON FEER.

VARIÉTÉS

DEUX MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Un fascicule de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, le premier du tome VIII de la section des lettres, contient deux Mémoires qui doivent intéresser les lecteurs du *Bulletin*, car ils ont trait à des questions relatives au protestantisme. Le premier de ces mémoires a pour titre : *La Faculté des Arts*, etc., 1242 à 1789, et pour auteur M. Germain, membre de l'Institut. Ce travail se divise en cinq périodes distinctes, dont la seconde est celle qui doit nous occuper. Elle s'étend de 1596 à 1622. Depuis 1560, les luttes, au sujet de la religion, n'avaient, pour ainsi dire, pas discontinué à Montpellier : tout y était bouleversé et désorganisé. C'est à ce désordre qu'Henri IV voulut remédier par ses lettres patentes du 9 juillet 1596, dans lesquelles il développe cette idée, digne d'un grand esprit, que la culture des lettres favorise la moralité. Tous les consuls qui administraient alors la commune de Montpellier étaient protestants et le conseil créé pour l'enseignement fut mi-partie, quatre protestants et quatre catholiques. M. Germain donne des éloges mérités à ces derniers qui ne refusèrent pas de s'associer à une œuvre conduite par des protestants. La participation des catholiques était l'indice d'un bon esprit, puisque, après les plus grands troubles, ils consentaient à travailler avec des adversaires à une œuvre commune. C'était là une bonne action. En

agissant de la sorte, ils ont laissé à leurs descendants un exemple qu'ils devraient se montrer jaloux de suivre. Pour rendre la leçon plus générale, nous nous permettrons de faire remarquer que si les catholiques, alors les plus faibles, travaillaient à l'œuvre commune, il est probable que les protestants, alors les plus nombreux, n'abusaient probablement pas de leur supériorité et ne cherchaient pas à vexer les catholiques. L'action commune n'est possible qu'à la condition d'un support et d'une tolérance réciproques. Il nous sera peut-être permis de rappeler ici que cette *gratuité de l'enseignement* avait été signalée par nous, en 1861, époque où cette question préoccupait moins les esprits. (Voir notre *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, p. 120.)

Isaac Casaubon, qui fut appelé à Montpellier et s'y rendit vers la fin de 1696, prêta son puissant concours à l'organisation des études. M. Germain avait déjà traité cette question dans un Mémoire publié en 1871 : *Isaac Casaubon à Montpellier*, et il a soin d'y renvoyer le lecteur. Avec cette érudition à laquelle rien n'échappe, cette conscience d'historien qui ne cache rien de ce qui a été découvert, et ce style limpide et correct qui met si bien en relief les trouvailles de l'érudit, M. Germain nous donne ce que nous pourrions appeler la photographie de Casaubon.

Le second Mémoire, dont nous avons annoncé la publication, est de M. Révillout, professeur, comme M. Germain, à la Faculté des lettres de Montpellier. Ce travail a été inspiré à l'auteur par la découverte fort curieuse d'un document que le hasard a fait passer sous ses yeux et dont sa sagacité a su tirer d'importantes leçons. Ce document est relatif à Paul Pacini, fils aîné de Jules Pacini de Bériga, ce gentilhomme italien, né le 3 avril 1550, à Vicence dans l'état de Venise, et qui enseigna successivement le droit et la philosophie à Heidelberg, à Sedan, à Genève, à Nîmes, à Montpellier, à Valence. C'est de Paul qu'il s'agit, mais comme le fils voyageait avec le père, M. Révillout se sert de l'écrit du fils pour marquer avec précision l'itinéraire du père.

Le document dont il s'agit est tout simplement un exemplaire mutilé d'un recueil de costumes publié à Padoue par Bertelli (*Diversarum nationum habitus CIV iconibus expressi*). Jules Pacini avait donné ce livre, paru en 1589, à son fils Paul né à Genève vers 1580, et celui-ci, concevant l'idée de s'en servir comme

d'un album, pria les amis de son père et les siens d'y insérer leurs noms en y joignant une sentence et la date.

La plus ancienne des inscriptions existantes, car, ainsi que nous l'avons dit, nous ne les possédons pas toutes, ce livre ayant été mutilé, est datée de Heidelberg, 24 juin 1594; elle est signée Philippe Hofman. Viennent ensuite les noms de Théophile Mader, de Petrus Heymam, 26 juillet. Ne pouvant donner tous les noms et transcrire toutes les sentences, nous renvoyons à l'ouvrage lui-même, et nous nous bornons à quelques mentions. Nous transcririons avec plaisir les annotations du célèbre jurisconsulte Jacques Lect, deux fois collègue de Jules Pacini; celle de Michel Roset, parrain de Paul; mais, forcé de nous restreindre, nous arrêtons notre choix sur celle de Théodore de Béze qui, alors âgé de soixante-dix-huit ans, écrivit, de son écriture grêle et tremblante, ces mots significatifs : *Deum time, si nihil vis reformidare;* celle de Simon Goulard que nous donnons en français bien qu'elle soit en latin, pour le motif que la date en est suivie d'un résumé écrit dans cette langue : *Sois toujours utile, commande rarement, ne nuis jamais.* Ou BIEN OU RIEN. La dernière signature des amis de Jules Pacini est celle de Casaubon qni fut donnée à Nîmes le jour des Calendes de mars 1699. L'inscription consistait en deux vers grecs dont le sens est : *Quand Dieu le veut, la haine est sans force; quand il ne le veut pas, le travail est sans vertu.* L'album ne porte plus que quelques annotations et quelques signatures d'amis de Paul Pacini.

Ainsi que nous l'avons dit, la principale utilité de ce curieux document si bien interprété par M. Révillout, est de jalonner d'une manière certaine la vie errante du savant jurisconsulte. Mais il est encore précieux à cause des sentiments qu'il renferme et comme recueil d'autographes. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'en reproduire un plus grand nombre.

PH. CORBIÈRE.

LA PROVIDENCE « HUGUENOTE »

A M. Jules Bonnet.

Les quelques paragraphes suivants sont le résumé d'un article fort intéressant publié dans le numéro du *Standard* du 7 septembre. J'ai

cru qu'ils agréeraient à vos lecteurs, en leur faisant connaître, non seulement l'existence, mais, pour ainsi dire, la résurrection d'une œuvre dont la création remonte à la révocation de l'édit de Nantes. La *France protestante* (article *Gastigny*) dit : « Il n'est pas difficile de prévoir le moment où la fondation de Jacques de Gastigny cessera d'exister. » Ces tristes prévisions ne se réaliseront pas, grâce à Dieu; pareil au Phénix, l'hôpital des Réfugiés vient de renaître de ses cendres, plus florissant que jamais.

GUSTAVE MASSON.

Il y a dix-sept ans, on pouvait voir dans Bath Street, St-Luc, près de la *City Road*, à Londres, une muraille percée d'une petite porte à travers laquelle on entrait dans une cour carrée, flanquée d'un bâtiment qui avait, pendant l'espace d'un siècle et demi, joui d'une certaine importance historique. Ce bâtiment était en effet l'hôpital à l'usage des pauvres Huguenots fondé environ trente ans après la révocation de l'Édit de Nantes. La persécution de Louis XIV amena une foule de réfugiés dans les villes et les villages sur la côte Sud-Est de l'Angleterre; le dénûment de ces malheureux excita la sympathie universelle, et l'opinion publique en fut tellement frappée que le roi Jacques II se trouva obligé de prendre des mesures pour alléger les souffrances des infortunés réfugiés. Il fit paraître un ordre, pris dans son Conseil privé, en vertu duquel une collecte serait faite dans toutes les églises du Royaume-Uni au profit des Huguenots qui s'étaient retirés en Angleterre, et contribua lui-même à cette collecte par une somme prise sur sa cassette particulière. Les fonds ainsi recueillis, montant à environ 200 000 livres sterling, formèrent ce que l'on appelle *the royal bounty* (la libéralité royale), et la répartition en fut confiée aux principaux réfugiés.

La tâche ne laissait pas que d'être difficile; pendant la première année, en effet, quinze mille cinq cents pauvres Français reçurent des secours, et l'année suivante le chiffre s'éleva jusqu'à vingt-sept mille. Les environs de Bethnal-Green et de St-Mary-Spital à Londres devinrent bientôt essentiellement Huguenots, les réfugiés s'y concentrèrent, puis le courant de l'émigration se ralentissant, les distributions d'aumônes diminuèrent dans la même proportion. La colonie française, à Londres et aux environs, comptait plus de 13 000 âmes et plus de vingt églises ou chapelles avaient été ou-

vertes par les pasteurs huguenots pour les besoins du culte. On comprendra sans peine que, parmi les réfugiés, se trouvaient des vieillards, des invalides, des orphelins, des veuves, des enfants abandonnés, sans compter de misérables créatures que les terreurs des dragonnades avaient, ou entièrement privées de la raison, ou plongées dans une incurable mélancolie. Il était indispensable de leur assurer à tous un refuge permanent; mais les moyens manquaient pour réaliser sur le champ une idée aussi utile, et on ne put y donner un commencement d'exécution que par le placement d'une somme de 1000 livres sterling léguée par Jacques de Gastigny, huguenot réfugié en Hollande où il était devenu gouverneur du prince d'Orange qu'il accompagna en Angleterre. La moitié de ce don devait être affectée à la construction du refuge, et le reste à l'entretien de l'établissement; de nouveaux appels faits à la sympathie chrétienne produisirent les meilleurs résultats; en 1716, les administrateurs de la caisse des huguenots purent acheter, dans un des faubourgs de Londres, un terrain sur lequel s'éleva un bâtiment destiné à recevoir dans l'origine quatre-vingts personnes, mais qu'il fut bientôt possible d'étendre et d'agrandir, grâce à la libéralité des riches familles protestantes. La duchesse de La Force contribua par des sommes considérables, Philibert d'Hervart, baron d'Huningues, donna 4000 livres sterling; au lieu de quatre-vingts réfugiés, on résolut d'en admettre deux cent cinquante; l'hôpital avec son préau, son jardin d'agrément, ses vastes dépendances, devint bientôt une des curiosités de la capitale, et une aile fut réservée pour le traitement spécial des victimes des deux sexes que l'odieuse cruauté des Bâville et des Montrevel avait privés de la raison.

En 1718, Georges Ier octroya aux huguenots réfugiés une charte qui leur assura une position définitive parmi les institutions charitables dûment reconnues et patronées; un comité directeur de trente-sept « gentilshommes » protestants, Français d'origine, mais naturalisés Anglais, fut constitué sous la présidence de Henri Massue, marquis de Ruvigny et comte de Galloway, et en 1760, les travaux de construction nécessités par le nombre toujours croissant des refugiés purent être regardés comme terminés.

Cependant, sous l'influence des idées libérales du dix-huitième siècle, la législation pénale qui pesait sur les malheureux huguenots avait graduellement fait place à la tolérance; Turgot et Malesherbes

portaient le dernier coup au système de persécution inauguré par le *grand monarque*; il en résulta, naturellement d'abord, que l'émigration huguenote cessa, et ensuite que les souscriptions destinées à l'entretien de l'hôpital français se ralentirent. D'un autre côté, le terrain occupé par cet hôpital acquérait une valeur extraordinaire à cause de l'accroissement rapide de la population de Londres; les spéculations s'en mêlaient, et enfin, on résolut, non pas de supprimer « la Providence, » ainsi qu'on appelait ce vénérable refuge, mais de l'installer ailleurs et de recueillir dans un édifice plus élégant, plus commode et mieux situé que le premier, les derniers débris de la colonie française de *Spitalfields* Grâce au zèle et à la générosité chrétienne de M. Louis Rouvière et de M. Richard Le Roi Giraud, le digne sous-gouverneur de l'institution, le refuge est aujourd'hui un bâtiment coquet, construit dans le style de la Renaissance, situé près de Victoria-Park, dans le district de Londres, et par conséquent non loin de l'emplacement où la colonie s'était groupée à l'origine. J'ai dit plus haut que M. Giraud remplissait les fonctions de sous-gouverneur : la haute direction est entre les mains du comte de Radnor, et est pour ainsi dire héréditaire dans sa famille, ayant été exercée, de père en fils, par un Radnor depuis 1770, et Guillaume Rouvière comte de Radnor, et fils de réfugié (Voy. *la France protestante*, art. *Desbourniers*.)

Vingt hommes, célibataires, ou veufs, et quarante femmes, ayant plus de soixante ans d'âge composent la famille du Refuge; j'insiste sur le mot *famille*, car lorsque l'on visite ce délicieux château de Victoria-Park, on ne trouve rien qui puisse donner l'idée soit d'une maison de travail, soit d'un hospice. Réfectoire bien aéré, salons, chapelle où un *clergyman* fait tous les jours le service divin suivant l'usage anglican, salle de lecture, bibliothèque où les amateurs de livres rares trouveraient de véritables curiosités, salle des comités, ornée de portraits et de gravures historiques, préau, jeu de boules, etc., rien n'a été négligé qui pût contribuer au bien être des membres de la colonie. Quoiqu'*aucune tâche ne soit imposée* ni aux hommes ni aux femmes, il est entendu que les personnes capables de travailler rendent les petits services d'usage dans toutes les familles (couture, jardinage, etc., etc.). Il leur est permis, en outre, de se procurer de l'argent pour leur menus plaisirs, en faisant des commissions à l'extérieur. Une femme de charge assistée d'un

personnel de domestiques expérimentés se consacre entièrement aux soins du ménage. Le bureau d'administration se réunit à jours fixes, pour discuter la question financière, décider les admissions, faire droit aux réclamations, etc. Cinq fois par an, les directeurs dînent ensemble, selon les us et coutumes de l'Angleterre ; mais comme *c'est à leurs propres frais*, et que de plus, il en résulte un *extra* pour les membres de la colonie, la critique n'a rien à reprendre à ces *épulæ lautiores*. Je me suis laissé dire que le potage de fondation (soupe aux choux à la huguenote) est la perfection même, et que les poulets à la Providence, sauce Béchamel, contenteraient un épicurien. Les fêtes de Noël avec concert, lanterne magique, tours de prestidigitation, réclament aussi une mention spéciale, et le secrétaire honoraire, M. Arthur Giraud Browning, aidé de ses amis particuliers et des directeurs de l'établissement, se consacre tout entier, à cette époque, avec un zèle exemplaire, à l'amusement honnête, tranquille, et sincèrement apprécié des pauvres huguenots. Il y a quelques jours à peine, l'anniversaire de la fondation du Refuge se célébrait solennellement; service en français dans la chapelle, collation et réjouissances; le premier toast « *A la reine!* » fut le signal d'un tonnerre d'*hurras*, le dernier : « *Bonheur et prospérité à la vieille Angleterre!* » excita un enthousiasme aussi réel, mais plus recueilli.

J'ajouterai, pour finir, que tout en ne sollicitant d'une façon directe aucun secours d'argent, les directeurs de l'hôpital huguenot verraient avec plaisir leurs ressources s'accroître ; il leur serait possible ainsi, non seulement d'ajouter aux gratifications modestes qu'ils distribuent, mais encore de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Combien d'institutrices, de gouvernantes, de dames de compagnie, après après avoir épuisé leurs forces et leur santé à un travail souvent mal et insuffisamment rétribué, aimeraient à trouver au déclin de la vie, un Refuge comme celui de la « Providence huguenote! »

GUSTAVE MASSON.

CORRESPONDANCE

LA BAUME DES FÉES

Nîmes, le 24 octobre 1882.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de la communication que notre ami M. Ch. Sagnier, chercheur infatigable et souvent heureux de précieux documents, a faite au *Bulletin* de trois lettres dont deux de Plantier, un des protestants de Nîmes ou des environs, condamnés aux galères en 1720, pour avoir pris part à une assemblée du désert.

Cette communication, avec ce que la rédaction y a ajouté sur les lieux où se tint cette assemblée si malheureusement interrompue, vivifie un souvenir triste et touchant du Protestantisme Nîmois. A la description succinte mais si bien caractérisée de la Baume ou Grotte des Fées, je me permettrai seulement d'ajouter quelques explications qui ne paraîtront peut-être pas superflues.

Dans ce but j'ai visité plusieurs fois ce point de nos environs, situé entre les deux routes de Sauve et d'Alais, au nord-ouest, et offrant le même aspect que la campagne de cette région entrecoupée de cultures d'olivier, qu'entourent des murs de pierres sèches et des débris calcaires rejetés par l'exploitation rurale.

C'est à deux kilomètres de la ville que se trouve la Grotte des Fées, composée réellement de deux grottes voisines l'une de l'autre, dans le flanc d'une colline demi-circulaire qui regarde à peu près vers le nord, et dont les pentes abruptes, ainsi que le sommet, sont couverts de buissons épineux et de quelqnes bouquets de chênes verts.

Un torrent desséché, le Cadereau, qui vient du bois de Vaquerolles, en se dirigeant vers la ville, passe tout au pied de la colline, et limite un étroit vallon fermé au nord par des hauteurs en pentes douces.

Ce vallon devait être très boisé, et d'un accès difficile, à l'époque des premières assemblées du désert. On se rend aujourd'hui de Nîmes à la Grotte des Fées par un chemin excellent qui suit parfois le lit du Cadereau, ou s'en éloigne peu; mais il y a deux cents ans, l'unique route était le

1. La célèbre gravure de l'assemblée du désert de Henriquez, d'après Boze, se rapporte au régime de tolérance relative qui marqua la fin du XVIIIe siècle. Ne pouvant encore se réunir dans la ville, les protestants Nîmois se réunissaient dans les carrières voisines, à *Leques* et à l'*Ermitage*. A une époque plus reculée, lorsque la persécution sévissait dans toute sa riguenr, la *Baume des Fées* fut un de leurs sanctuaires. On ne lira donc pas sans intérêt la lettre ci-dessus qui provoquera peut-être d'autres communications sur le même sujet. (*Réd.*)

torrent à sec, et ainsi s'explique un passage d'une des lettres insérées dans le *Bulletin* (p. 452) : « Le chemin est fort mauvais, car il y faut aller toujours sur les cailloux. Il y eut un monsieur qui dit que pour lui il estoit d'avis qu'on donnât pour punition à tous les prisonniers d'y retourner faire le voyage. » L'aspect du Cudereau qui, dans les jours de forte pluie ou d'orage, roule des rochers ou de grosses pierres dont son lit est encombré, justifie encore aujourd'hui cette boutade humoristique.

Il existe à la rigueur un autre chemin qui part de la route de Sauve, près de la montée du Mas de Gardes, et qui finit par aboutir au sommet de la colline de la Grotte des Fées. Mais ce chemin de plus en plus difficile, à mesure qu'il s'éloigne de la dite route, n'existait sans doute pas à l'époque dont nous parlons, car il eût permis à l'autorité toujours en éveil, et aux dragons ses émissaires, de prendre pour ainsi dire l'assemblée entre deux feux.

Le vallon de la Grotte des Fées était donc un lieu écarté, et même sauvage, qui dut attirer de bonne heure nos aïeux, en leur offrant une sécurité relative pour la prière et le culte en commun, malgré le peu d'éloignement de la ville et la surveillance de leurs persécuteurs. On peut admettre qu'après avoir fait choix de ce lieu, ils le fréquentèrent assez longtemps, peut-être des années, d'abord en petit nombre, puis plus nombreux, sans être découverts, avant la catastrophe finale, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720.

Il est aisé de se représenter la scène. Un détachement de deux cents hommes suivant le lit du Cadereau, vint surprendre, ou plutôt disperser nos pères, car aucun ne fut arrêté sur les lieux mêmes. Un signal les avait sans doute avertis du péril. Ceux qui furent arrêtés quelques heures après, dans la matinée du 15 janvier, furent rencontrés, sans exception, sur la route de Sauve, ou aux abords de la ville. Vingt de ces infortunés furent condamnés aux galères, et l'arrêt, en date du 27 février 1720, portait que la Baume des Fées serait *comblée* et *murée*, double opération dont on retrouve la trace [1].

De nos jours, la grotte supérieure (car il y en a deux) est un peu déblayée, et on peut pénétrer à l'intérieur en rampant à travers les débris. Quant à celle d'en bas, elle est toujours masquée par un mur en grosses pierres sèches, de trois mètres d'épaisseur. L'authenticité de ce mur ne peut faire doute; c'est bien celui de l'*exécution*, comme le prouvent d'incontestables signes de vétusté, des traces de mousse si lente à se former sous le ciel du midi, des lierres robustes qui tapissent une partie du mur, enfin la végétation des garrigues qui, sur certains points, a repris vigueur. Ce que l'on voit d'une de ces grottes, et ce que l'on peut raisonnablement supposer de l'autre, ne permet pas d'admettre qu'elles pussent donner asile à plus de 2 à 300 personnes, et comme les assemblées étaient généralement beaucoup plus nombreuses, on est tout naturellement

1. L'arrêt a été reproduit par M. Ch. Sagnier dans son très intéressant ouvrage sur *la Tour de Constance*, p. 107.

amené à conclure *qu'elles se tenaient à la fois dans les grottes et dans le vallon*, suivant l'heure, la saison et le nombre des assistants. La dernière réunion qui, d'après les lettres communiquées par M. Ch. Sagnier, était de 13 à 1400 personnes, se tint évidemment dans le vallon, au pied des rochers murés par ordonnance, qui n'ont pas encore dit leur derniermot.

Par une resplendissante journée d'hiver, comme on en voit assez souvent dans le midi, prendre le chemin solitaire de Vaquerolles, par les rochers de l'Ermitage, et visiter la Grotte des Fées, ne fût-ce qu'en passant, est une charmante promenade; mais l'attrait des souvenirs se joint ici au caractère agreste des lieux. Il est doux d'aller rendre hommage à la constance et à la foi de nos aïeux qui nous ont légué de si nobles exemples. A. B.

P. S. Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai vu un jeune homme qui a visité, avec plusieurs de ses amis, la grotte *à mi-pente* ; il ignorait l'existence de celle qui est murée. C'est, dit-il, une succession de grottes dont l'entrée est fort difficile. Il en compte jusqu'à cinq! La troisième, qui est la plus spacieuse, n'aurait pas moins de 6 à 7 mètres de large, sur 100 de long. C'est comme un immense vestibule, ou une belle galerie, avec des colonnes de stalactites et de stalagmites. Il n'y a donc plus à douter de la possibilité pour une assemblée de 4 à 500 personnes de se glisser dans les profondeurs de la grotte, malgré les difficultés de l'entrée et de la sortie. Toutefois c'est au fond du vallon que l'on doit placer, avec quelque vraisemblance, les assemblées plus considérables. A. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 13 juin 1882.

Présidence de M. F. de Schickler, MM. Bersier et Gaufrès s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le secrétaire énumère les articles contenus dans le *Bulletin* du 15 juin qui va paraître, et rappelle les promesses faites pour le *Bulletin* du 15 octobre prochain.

Bibliothèque. — Des dons importants ont été reçus de M. le pasteur Cuvier: *Le dernier désespoir de la tradition contre l'Écriture* par Paul Ferry (réfutation du Père Chéron) Sedan, 1668). *Défense de la Religion réformée* par Bloin, bourgeois de la ville de Bordeaux (1617). Maxime Delangle, *Sermons sur l'épître de saint Paul aux Romains.*

Remarques sur la traduction de N. T. faite par l'ordre du Clergé, adressées au roi par Claude Brousson. 1697. Petit cathéchisme de Charenton, 1676. Entretiens d'un père avec son enfant sur l'histoire de la Réforme, 1612. Bolsec, *Vita Calvini*. Edition originale.

Quelques livres modernes déjà rares : *Lambert d'Avignon*, de M. Baum; *Jean Sturm*, de M. Ch. Schmidt; Le *Journal d'un bourgeois de Paris* et la *Chronique de François Ier*.

M. Gustave Masson a fait don de l'*Histoire d'Angleterre* de Froude, et d'un volume sur Coligny qui obtient en ce moment un grand succès. Il y a joint un excellent précis dont il est l'auteur sur les huguenots français (en anglais).

Il y a encore à mentionner quelques ouvrages provenant de la Bibliothèque de M. le pasteur Meyer et relatifs aux Vaudois : l'*Histoire* de Perrin, *traduction allemande; catéchisme*, etc.

Correspondance. — Le secrétaire parle d'un récent voyage qu'il a fait à Orléans où il a vu M. Loiseleur, auteur d'un travail important sur la Saint-Barthélemy, M. Bimbenet, historien de l'ancienne université de cette ville, qui lui a signalé dans le livre des Procurateurs un texte important sur la préméditation, qui sera l'objet d'une prochaine lettre de M. Doinel au *Bulletin*.

Ici se place une digression sur la Saint-Barthélemy, à laquelle prennent part MM. Douen, Read, W. Martin. On reconnaît que la thèse de la préméditation a fait un grand pas dans le sens d'une résolution ancienne subordonnée, dans son exécution, aux temps, aux lieux, aux circonstances, et qui a pris corps dans les derniers mois avant la catastrophe.

M. le pasteur Gagnebin transmet quelques renseignements sur la famille de Louis de Marolles, et signale une très intéressante plaquette : *Entretien avec Dieu*, à laquelle on a joint l'histoire du martyre de Homel, et qu'il offre généreusement à la Bibliothèque.

M. Ch. Sagnier promet pour le *Bulletin d'octobre* d'intéressantes lettres sur l'assemblée de la Baume des Fées, tenue près de Nîmes en 1720.

M. Enschedé, archiviste à Harlem, communique une liste de pasteurs réfugiés à Maëstricht après la Révocation. M. Dugrenier, colporteur, offre un nouveau volume manuscrit (t. III) de souvenirs du Protestantisme dans la Haute-Marne, contenant des vues de Vassy, Dammartin, Joinville et ses environs.

M. Frank Puaux a entrepris un travail important, l'inventaire complet de la série TT des Archives nationales. Il a déjà fait le relevé d'une vingtaine de portefeuilles dont il se propose de nous soumettre les résultats. Le Comité ne peut qu'applaudir à ce travail d'une si grande utilité et digne de tous ses encouragements.

M. le président présente le 6e fascicule récemment paru de la nouvelle édition de la *France protestante*, contenant l'article *Calvin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des imprimeries réunies, B, Puteaux

05

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 1. 15 Janvier 1882

FOREIGN
BODL: LIBR
PERIODICAL

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

La publication de ce numéro a été retardée par une grave indisposition du rédacteur

SOMMAIRE

Pages

Trente et unième année. Préface.....

ÉTUDES HISTORIQUES.

La Réforme en Saintonge (1534-1546) par M. Édouard Gaullieur..... 4

DOCUMENTS

Brief discours sur la mort de la royne de Navarre advenue à Paris le IXe jour de juin 1572. Communiqué par M. le pasteur A. Cadier..... 12

MÉLANGES

La préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans, par M. Jules Doinel..... 31

BIBLIOGRAPHIE

Disticha moralia nomine Catonis inscripta cum gallica interpretatione (Édition de Mathurin Cordier in-12. 1585)..... 37

Les vallées vaudoises. Étude de topographie et d'histoire militaire, par M. de Rochas-d'Aiglun..... 42

CORRESPONDANCE

Répertoire trimestriel. Lettre de M. le baron Fernand de Schickler à M. Jules Bonnet..... 45

NÉCROLOGIE

M. Charles Weiss..... 48

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

GUERRE ET DÉLIVRANCE DE LA VILLE DE GENESVE, par Marie Dentière de Tournay, avec une introduction et des notes, par Albert Rilliet. 1 vol. in-8°.

LES VALLÉES VAUDOISES, étude de topographie et d'histoire militaire, par A. de Rochas d'Aiglun, avec une carte des vallées. Prix : 10 fr.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome Ier, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LA RÉFORME EN FRANCE, par Aug. Langel. 1 vol. in-8°. Prix : 1 fr. 50

UNE ÉGLISE CALVINISTE AU XVIe SIÈCLE (1550-1581). Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace). 1 vol. grand in-8°. Prix : 12 fr. 50.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
9e — 1860	30 fr. le volume.	27e — 1878	10 fr. le volume.
10e — 1861		28e — 1879	
		29e — 1880	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres, et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 2. 15 Février 1882

FOREIGN
BODLEIAN
PERIODICALS

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Le massacre fait à Vassy, le premier jour de mars 1562, par M. Jules Bonnet 49

DOCUMENTS

Lettre de Th. de Bèze à M. Bauhin, médecin du comte de Montbéliard (25 juillet 1586) 61

Journal d'un réfugié sorti du royaume de France par voie de mer (1685) 62

Lettre de Bancillon à Mlle de Gozon sur le voyage des forçats protestants libérés en 1713, etc 65

MÉLANGES

Un pamphlet contre les Hollandais au XVIIe siècle, par M. Léon Feer 78

BIBLIOGRAPHIE

Guerre et délivrance de la ville de Genesve, par Marie Dentière 91

La vraye facon de réformer l'Église, par Jean Calvin ... 94

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 **novembre** 1881 95

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

GUERRE ET DÉLIVRANCE DE LA VILLE DE GENESVE, par Marie Dentière de Tournay, avec une introduction et des notes, par Albert Rilliet. 1 vol. in-8°.

LES VALLÉES VAUDOISES, étude de topographie et d'histoire militaire, par A. de Rochas d'Aiglun, avec une carte des vallées. Prix : 10 fr.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome Ier, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LA RÉFORME EN FRANCE, par Aug. Laugel. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

UNE ÉGLISE CALVINISTE AU XVIe SIÈCLE (1550-1581). Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace). 1 vol. grand in-8°. Prix : 12 fr. 50.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		20 fr. le volume.	11e année,	1862		20 fr. le volume.
2e —	1853			12e —	1863		
3e —	1854			13e —	1864		
4e —	1855			14e —	1865		
5e —	1856			15e —	1866		
6e —	1857			16e —	1867		
7e —	1858			17e —	1868		
8e —	1859			18e —	1869		
				19e-20e —	1870-71		
				21e —	1872		
				22e —	1873		
				23e —	1874		
				24e —	1875		
				25e —	1876		
				26e —	1877		
				27e —	1878		
9e —	1860		30 fr. le volume.	28e —	1879		
10e —	1861			29e —	1880		10 fr. le volume
				30e —	1881		

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 3. 15 Mars 1882

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Le massacre fait à Vassy, le premier jour de mars 1562, par M. Jules Bonnet..... 97

DOCUMENTS

Les enfants des nouveaux convertis. Etat des enfants qu'il est bon de faire esclever. Sans date : 1700..... 109

MÉLANGES

Notice sur l'Église réformée de Cuq-Toulza, par M. H. de France..... 118

BIBLIOGRAPHIE

Louis Paschale et les martyrs de Calabre..... 126

Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret..... 127

VARIÉTÉS

La discipline dans l'ancienne Eglise réformée de Nîmes, par M. Ch. Dardier..... 130

Une lettre inédite de Jean Cavalier..... 135

CORRESPONDANCE

Question sur les Icones de Bèze et réponse..... 138

Un livre d'Isaac Dubourdieu..... 141

Double concours. Programme..... 142

NÉCROLOGIE

M. Charles Pailliard. — Mme Henri Thuret..... 144

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome Ier, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LA VRAYE FAÇON DE RÉFORMER L'ÉGLISE CHRESTIENNE, par M. Jean Calvin. Joli volume in-32, se vend chez l'imprimeur, M. Castagnier, à Anduze.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 4. 15 Avril 1882

FOREIGN BODL: LIBR. PERIODICAL

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

Un pasteur réformé au XVIIe siècle. Daniel Chamier, petit-fils du grand Chamier (1628-1676), par Daniel Benoit 145

DOCUMENTS

La Révocation à Uzès. Estat des biens des fugitifs du diocèse 160

La tolérance au XVIIIe siècle. Lettres inédites de Voltaire à M. Ribotte de Montauban (1761-1769)..... 164

MÉLANGES

Notice sur l'Église réformée de Cuq-Toulza, par M. H. de France..... 000

Les marins protestants sous le règne de Louis XIV, par M. H. Delavaud..... 181

BIBLIOGRAPHIE

Storia della Riforma in Italia da Emilio Comba..... 187

VARIÉTÉS

Une tentative de réhabilitation du pape Alexandre VI 189

NÉCROLOGIE

M. Marcelin Meynard..... 192

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome Ier, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

STORIA DELLA RIFORMA IN ITALIA da Emilio Comba. Volume primo. *Introduzione*. Grand in-8°. Prix : 6 francs.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1882

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages.

Assemblée générale de la Société 193

Rapport de M. le baron F. de Schickler, président, sur les travaux de la Société 194

ÉTUDES HISTORIQUES

L'amiral de Coligny au château de Châtillon-sur-Loing, par M. Jules Bonnet 209

MÉLANGES

Une apologie des Hollandais au XVIIe siècle, par M. Pierre de Witt 226

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire, par M. F. de Schickler 234

CHRONIQUE

Circulaire du comité Coligny 239

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome IIe, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

STORIA DELLA RIFORMA IN ITALIA da Emilio Comba. Volume primo. *Introduzione.* Grand in-8°. Prix : 6 francs.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852		11e année, 1862	
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855	20 fr.	14e — 1865	
5e — 1856	le volume.	15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	20 fr
		21e — 1872	le volume.
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr.	28e — 1879	
10e — 1861	le volume.	29e — 1880	10 fr.
		30e — 1881	le volume

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

JB.

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNEE

N° 6. 15 Juin 1882

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mme).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

Un mémoire inédit de Rabaut Saint-Etienne, par M. Franck Puaux 337

DOCUMENTS

Liste des massacreurs de la Saint-Barthélemy à Orléans. Communication de M. Jules Doinel 349

Lettre d'Adrien Chamier à Th. de Bèze (15 mai 1583). Communication de M. le pasteur Ch. Dardier 354

Relation de la sortie de M. de Montacier, sieur de Lislemarais, du royaume de France (1685) 357

MÉLANGES

Les nouveaux convertis. Délibération du conseil général de Saint-Jean-du-Gard (1686). Communication de M. le pasteur Jules Viel 369

Libération du baron de Salgas 375

BIBLIOGRAPHIE

Des Villates en France et aux Pays-Bas 377

Une Eglise calviniste au XVIe siècle 379

CORRESPONDANCE

Lettre de M. du Rieu, Secrétaire de la Commission Wallonne à M. le baron F. de Schickler 382

CHRONIQUE 383

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome IIe, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LAMBERT DANEAU, PASTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE (1530-1595), par Paul de Félice. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re	année,	1852	20 fr. le volume.	11e	année,	1862	20 fr. le volume.
2e	—	1853		12e	—	1863	
3e	—	1854		13e	—	1864	
4e	—	1855		14e	—	1865	
5e	—	1856		15e	—	1866	
6e	—	1857		16e	—	1867	
7e	—	1858		17e	—	1868	
8e	—	1859		18e	—	1869	
				19e-20e	—	1870-71	
				21e	—	1872	
				22e	—	1873	
				23e	—	1874	
				24e	—	1875	
				25e	—	1876	
				26e	—	1877	
				27e	—	1878	
9e	—	1860	30 fr. le volume.	28e	—	1879	
10e	—	1861		29e	—	1880	10 fr. le volume
				30e	—	1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 7. 15 Juillet 1882

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

Un mémoire inédit de Rabaut Saint-Etienne, par M. Frank Puaux 289

DOCUMENTS

Assemblée générale de Castres (août 1699). Communication de M. H. de France 301

Relation de la sortie de M. de Montacier, Sr de Lislemarais, du royaume de France (1685) 310

MÉLANGES

Gabriel Maturin, par M. le pasteur Daniel Benoît 326

Paul Rabaut et Pradel Vernezobre, par M. le pasteur Jules Viel 330

BIBLIOGRAPHIE

Vlane, souvenir d'une ville ruinée 332

CORRESPONDANCE

Lettre de M. Jules Bonnet à M. Henri Bordier, sur un article de la *France protestante*, **avec réponse de M. Bordier** 333

PROCÈS-VERBAUX 336

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome IIe, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LAMBERT DANEAU, PASTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE (1530-1595), par Paul de Félice. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 8. 15 Août 1882

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

L'attentat de Maurevel (22 **août** 1572), par M. le comte Jules Delaborde 337

DOCUMENTS

Deux lettres de Duplessis-Mornay à M. Jean Diodati, pasteur de l'Eglise de Genève (1607-1610)..... 350

Restauration du protestantisme. — Lettre d'Antoine Court (1726?)..... 353

MÉLANGES

Les trois Furmeyer, par M. J. Roman..... 359

Une étrange histoire, par M. F. Puaux..... 367

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire, par M. le baron F. de Schickler..... 373

Lambert Daneau..... 379

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Adrien Chamier..... 383

CHRONIQUE

Monument de Michelet..... 384

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LAMBERT DANEAU, PASTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE (1530-1595), par Paul de Félice. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

L'ÉGLISE SOUS LA CROIX. Études historiques par Daniel Benoît. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr. 50.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 9. 15 Septembre 1882

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).
1882

Montrouge, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies. B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Cassiodore de Reyna, par M. le pasteur Tollin..... 385

DOCUMENTS

Lettres écrites par divers pasteurs au sujet des Églises réformées de France, de janvier 1773 à décembre 1775. (Communication de M. Ch. Dardier)..... 398

MÉLANGES

Le refuge au cap de Bonne-Espérance, par M. Theal.. 408

BIBLIOGRAPHIE

Henri de Rohan et le siège de Saint-Jean-d'Angély, 1611-1621 (Article de la *Revue et questions historiques*), par M. N. Weiss..... 424

L'Église sous la croix, par M. E. Sayous..... 428

CORRESPONDANCE

Deuxième note sur la préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans, par M. Jules Doinel..... 429

Assassinat de Juan Diaz..... 431

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LAMBERT DANEAU, PASTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE (1530-1595), par Paul de Félice. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

VIANE. SOUVENIRS D'UNE VILLE RUINÉE, par M. le pasteur Ph. Corbière. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 10. — 15 Octobre 1882

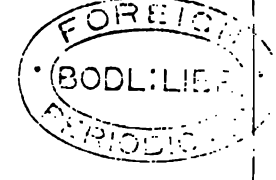

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

Morthenoz, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

Fête de la Réformation 433

Lettre à MM. les Pasteurs de France et liste des collectes de 1881 434

ÉTUDES HISTORIQUES

Nouvelle édition des Mémoires de Louis de Marolles. PRÉFACE par M. Jules Bonnet 436

DOCUMENTS

Lettre du pasteur Pierre Grenade, de Clairac (12 juillet 1563). Communication de M. le pasteur Dardier 446

Un Forçat nîmois. Trois lettres à M. Carrière de Genève (1720). Communication de M. Ch. Sagnier 449

MÉLANGES

Berthélemy Hector, le colporteur martyr en 1556 456

Les Sermons de Calvin sur le livre de Job, par M. le pasteur A. Viguié 466

VARIÉTÉS

Colonie de Louisendorf 475

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 30 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

VIANE. SOUVENIRS D'UNE VILLE RUINÉE, par M. le pasteur Ph. Corbière. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50.

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES. Nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet. 1 vol. in-12.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS À L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1882

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Jean Diodati à Nîmes (1614), par M. le pasteur Charles Dardier..... 481

DOCUMENTS

Instructions de Charles IX à M. de Rambouillet, son ambassadeur à Rome (16 décembre 1572)..... 495

Abjuration des protçstants de Sauve (20 novembre 1686) 499

MÉLANGES

Les sermons de Calvin sur le livre de Job, par M. le pasteur A. Viguié..... 504

L'entrevue de Bayonne en 1565 et la question de la Saint-Barthélemy d'après une récente publication, par M. Jules Bonnet..... 512

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire, par M. F. de Schickler..... 519

Les Églises du Refuge..... 524

Vie d'Ulrich Zwingli..... 526

CHRONIQUE

Fête de la Réformation..... 527

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les quatorze premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 12 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

VIANE. SOUVENIRS D'UNE VILLE RUINÉE, par M. le pasteur Ph. Corbière. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50.

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES. Nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1882

FOREIGN
(BODL. LIBR.)
PERIODICALS

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie | BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

MORTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Pierre Daillé, premier pasteur de l'Église française de New-York, par M. Charles Baird. 529

DOCUMENTS

Lettre des réfugiés de Baireuth aux États des Provinces-Unies (17 décembre 1688) 538

Requête des protestants de Clairac, Tonneins, Castelmoron, etc., au Roi (12 janvier 1755)..... 541

MÉLANGES

Les sermons de Calvin sur le livre de Job, par M. le pasteur A. Viguié..... 548

BIBLIOGRAPHIE

La condition des protestants en Belgique, depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II 555

VARIÉTÉS

Deux mémoires de l'Académie de Montpellier..... 558

La Providence huguenote..... 561

CORRESPONDANCE

La Baume des Fées 565

PROCÈS-VERBAUX..... 567

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les quatorze premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 42 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Ouvrage complet. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

VIANE. SOUVENIRS D'UNE VILLE RUINÉE, par M. le pasteur Ph. Corbière. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50.

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES. Nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	11e année, 1862	20 fr. le volume.
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855		14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
9e — 1860	30 fr. le volume.	28e — 1879	
10e — 1861		29e — 1880	10 fr. le volume
		30e — 1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882